75
344
I
535

REVUE
HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

DIRIGÉE PAR MM.

G. MONOD et G. FAGNIEZ

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

DEUXIÈME ANNÉE.

TOME TROISIÈME

Janvier-Avril 1877.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
8, PLACE DE L'ODÉON, 8.

D
1
R6
t. 3

20681
c.

A nos Collaborateurs et à nos Lecteurs.

Au moment de commencer une nouvelle année, la Direction de la *Revue historique* tient à remercier les collaborateurs et les lecteurs à qui notre publication doit son rapide succès. Ce succès, qui a dépassé nos prévisions et nos espérances, nous crée des obligations que nous mettrons notre honneur à remplir de notre mieux.

Pour répondre à un désir exprimé par un grand nombre de nos abonnés, nous rapprocherons les époques de l'apparition de nos numéros, et à partir du premier janvier de cette année, notre Revue paraîtra tous les deux mois, par livraison de 15 feuilles. Après avoir promis au public 64 à 80 feuilles par an, et lui en avoir donné cette année 83, nous fournirons à l'avenir chaque année 90 feuilles qui formeront, au lieu des deux volumes de 600 pages annoncés lors de notre fondation, trois volumes de 480 pages.

Nous nous efforcerons en même temps de remplir certaines parties de notre programme d'une manière plus complète que nous n'avons pu le faire jusqu'ici. L'Espagne, la Suède, le Danemark, la Norwége, la Pologne, la Bohême, la Suisse, la Grèce, les États-Unis, qui n'ont pas encore eu place dans notre Bulletin historique, y figureront à leur tour. D'autre part, nos comptes-rendus critiques n'ont pas encore entièrement répondu à notre attente. Nous voudrions qu'à la fin de chaque semestre tous les ouvrages importants parus dans le semestre précédent eussent été critiqués et que les articles fussent autant que possible proportionnés à

l'importance des ouvrages. Nous savons combien ces conditions sont difficiles à atteindre, mais nous faisons appel au zèle de tous nos collaborateurs pour en assurer l'exécution. Nous désirons également que le Bulletin historique ne soit pas simplement une revue des livres nouveaux, mais qu'il fasse connaître réellement le mouvement historique des divers pays, les tendances qui le dirigent, les pertes éprouvées par la science, etc.

Malgré nos efforts pour rendre aussi complètes que possible notre analyse des publications périodiques et des séances des sociétés savantes ainsi que notre chronique, elles offrent encore de nombreuses lacunes. A partir de cette année les publications des sociétés savantes françaises de province seront soigneusement analysées, mais pour l'étranger les renseignements sont plus difficiles à obtenir. Nous nous adressons non-seulement à nos collaborateurs, mais encore à nos lecteurs, pour qu'ils nous fournissent tous les renseignements qu'ils jugent dignes de figurer dans l'analyse des périodiques et dans la chronique, et nous signalent les lacunes qu'il serait nécessaire de combler. Nous prions aussi les auteurs et les éditeurs désireux d'annoncer l'apparition prochaine d'un ouvrage important, de vouloir bien nous en communiquer des épreuves ou des bonnes feuilles, pour qu'il nous soit possible d'en parler en connaissance de cause.

La *Revue historique* est déjà suffisamment répandue à l'étranger comme en France pour que tous ceux qui s'intéressent aux études historiques aient à cœur de contribuer à la rendre de plus en plus complète, et à en faire pour tous les travailleurs un répertoire et un guide exact et indispensable. La Direction de son côté ne négligera rien pour mériter l'accueil qui nous a été fait par les savants de tous les pays, et pour maintenir la Revue dans l'esprit de sévère impartialité scientifique que nous impose notre devise : *Ne rien dire qui ne soit vrai, oser dire toute la vérité.*

La Direction.

DE LA

CONFECTION DES LOIS

AU TEMPS DES CAROLINGIENS

Le petit-fils de Charlemagne a écrit dans un de ses capitulaires : *Lex fit consensu populi et constitutione regis*[1]. Cette phrase de Charles le Chauve signifie-t-elle, comme il semble à la première apparence, qu'au IXe siècle le droit de faire les lois appartînt à la nation? Signifie-t-elle au moins que ce droit fût partagé entre la nation et le roi? Telle est la question que nous nous proposons d'étudier ici. Pour la résoudre, il est clair qu'il ne suffira pas d'observer cette phrase isolément; il la faudra examiner au milieu de son contexte. Cela même ne sera pas assez : il sera nécessaire au préalable de passer en revue les documents divers de l'époque carolingienne qui peuvent nous renseigner sur la manière dont les lois étaient faites et sur la nature du pouvoir législatif au VIIIe et au IXe siècle.

Pour qui a lu complètement et de suite les capitulaires de Pépin, de Charlemagne, même de Louis le Pieux, il n'est guère possible de mettre en doute que l'autorité législative n'appartînt tout entière au prince. On n'y trouve jamais la marque de la volonté formelle et précise d'une assemblée nationale. Si l'on y rencontre fréquemment l'expression du *consentement général*, ces termes vagues ne peuvent pas être considérés comme l'indice d'une discussion ni d'un vote; quant aux fidèles et aux grands, dont l'adhésion est souvent mentionnée, ils n'ont pas été désignés par la nation et ne la représentent pas. Le vrai législateur est toujours le prince. Dans ses considérants, il allègue d'ordinaire, non la volonté d'une assemblée, mais son devoir de roi ou son

1. Edit de Pistes, ann. 864, c. 6, dans Pertz, *Leges*, t. I, p. 488, et dans Baluze, *Capitulaires*, t. II, col. 177.

désir de plaire à Dieu. Ce n'est pas la nation qui parle, c'est le roi. Il dit : nous ordonnons, nous prescrivons, nous défendons, il nous plaît[1]; et ce pluriel désigne, sans nul doute possible, la seule personne du prince. On ne saurait trouver durant ces trois règnes ni une loi que la population assemblée ait imposée au roi, ni une loi qui, proposée par le roi, ait été rejetée par la population. Charlemagne fut un législateur infatigable, et jamais législateur ne marqua son œuvre d'un cachet plus personnel; sa pensée et sa volonté respirent partout.

On a des exemples de pétitions adressées à l'empereur; mais elles ne sont pas rédigées par un peuple réuni en assemblée régulière[2]. Celle de l'année 803, dont le texte nous a été conservé, est particulièrement instructive. Elle porte ce titre : *Petitio populi ad imperatorem.* Croire qu'elle ait été composée par une assemblée nationale serait une erreur; car l'empereur, dans sa réponse, dit précisément qu'il attendra le temps de l'assemblée, *quando ad generale placitum venerimus.* Il est difficile aussi d'admettre que les mots *petitio populi* doivent être pris à la lettre et qu'il y ait eu un pétitionnement universel de la population. Il ne s'agit, à vrai dire, que de l'intérêt des évêques, et la demande a été certainement inspirée et dictée par eux, bien qu'elle soit présentée par un groupe de seigneurs laïques[3]. Cette pièce commence ainsi : « Nous tous, fléchissant les genoux, nous adressons cette prière à votre majesté afin que les évêques, à l'avenir, ne soient plus écrasés comme aujourd'hui par l'obligation d'aller à la guerre[4]. » Ce n'est certainement pas ainsi que

1. Carolus gratia Dei rex ... statuimus ... omnino prohibemus ... Decrevimus (*Capit. de* 769). — Placuit nobis ut comites nostri ... (*Capit. de* 793, c. 13). — Statuit dominus Rex (*Capit. de* 794, c. 2). — Volumus, statuimus, praecipimus (*Capitula add. ad. legem Langob.*, ann. 801). — Praecipimus omnibus ditioni nostrae subjectis (*Capit. de* 803, c. 3). — Placet nobis de teloneis ... De heribanno volumus ut missi nostri ... (3e *Capit. de* 805, c. 15 et 21). — Volumus firmiter omnibus in imperio nostro notum fieri ut .... (*Capit. de* 820).

2. En 803 (Baluze, *Capit.*, t. I, p. 405-408). — En 828 (Pertz, *Leges*, t. I, p. 326 et 332). — En 855 (Pertz, *ibid.*, p. 435).

3. Qu'ils soient des seigneurs, c'est ce qui résulte des mots : fidelibus nostris ... nostros homines cum eorum hominibus ... nos et nostri (Baluze, col. 408); qu'ils soient des laïques, c'est ce qui ressort avec une pleine évidence du texte tout entier; mais la pensée religieuse et la main de l'épiscopat se voient aussi partout.

4. Flexis omnes precamur poplitibus majestatem vestram ut episcopi deinceps, sicut hactenus, non vexentur hostibus; sed quando vos nosque in hostem pergimus, ipsi propriis resideant in parrochiis (Baluze, p. 405).

s'exprimeraient des hommes qui posséderaient une part de l'autorité législative, et il n'y a pas non plus dans le reste de cette longue pièce un seul mot qui fasse allusion à l'existence d'une assemblée délibérante. C'est à l'empereur seul qu'on demande une loi nouvelle, parce qu'on voit en lui l'unique auteur de la loi. Aussi l'empereur répond-il immédiatement et en son nom propre qu'il accorde ce qu'on lui demande.

Il y a sans doute une distinction à faire entre les simples capitulaires et les lois proprement dites. Plusieurs textes marquent que ces deux séries d'actes n'étaient pas absolument confondues[1]. Toutefois la limite qui les séparait est fort difficile à apercevoir. Les capitulaires embrassaient les mêmes matières que les lois; ils s'appliquaient aussi bien au droit civil qu'au droit criminel; ils décidaient les questions de succession, de mariage, d'affranchissement, de même qu'ils punissaient le meurtre, l'inceste, le parjure. Ils n'avaient pas moins de valeur dans la pratique que les lois, et les populations leur devaient la même obéissance. Il est assez visible que Charlemagne ne permettait pas qu'on dérogeât à ses capitulaires; Louis le Pieux et Charles le Chauve proclament plusieurs fois que leurs capitulaires doivent être observés par tous et à perpétuité[2]. Ce qui diminue d'ailleurs singulièrement la distance que l'on est tenté de supposer entre les capitulaires et les lois, c'est que l'on voit fréquemment les princes transformer leurs capitulaires en lois par leur seule volonté, ou ordonner de les écrire parmi les lois, ou enfin prescrire qu'on leur obéisse comme s'ils étaient des lois[3]. Les contemporains

1. Voyez le préambule du capitulaire de 817 dans Pertz, p. 205, et Hincmar, *de institutione Carolomanni* (*de ord. palatii*), c. 8.

2. Haec capitula ... ut sive nostris sive successorum temporibus rata forent (capit. de 817, Pertz, p. 205). — Quae capitula propter utilitatem imperii a cunctis inviolabiliter conserventur (*charta divisionis*, *anni* 817) — Illud capitulum per regnum nostrum observari regia auctoritate praecipimus (36e capitulaire de Charles le Chauve, art. 34, dans Baluze, t. II, col. 193). — Haec capitula permanere inconvulsa decernimus (40e capit. de Charles le Chauve, Baluze, col. 210).

3. Capitula quae in lege Salica mittenda sunt (*Capit. de* 803, dans Pertz, p. 112). — Capitula quae domnus Karolus imperator jussit ponere inter alias leges (Capit. de 803, Pertz, p. 113: Baluze, p. 390). — Capitula quae ad legem Bajoariorum Karolus imp. addere jussit (Pertz, p. 126). — Quaedam capitula quae in lege scribi jussimus (lettre de Charlemagne à Pépin roi d'Italie, dans Pertz, p. 150). — Capitula Domni Imperatoris quae pro lege tenenda constituit (3e capit. de 819, art. 12, dans Baluze, t. I, p. 610). — Jam non ulterius capitula, sed tantum lex dicantur, imo pro lege teneantur (Capitulaire de 821). — Capi-

distinguaient peu les uns des autres, et l'historien moderne a beaucoup de peine à en saisir nettement la différence. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, il est incontestable que les capitulaires étaient l'œuvre des rois seuls et de leur conseil intime; ils ressemblaient à ces *edicta, decreta, constitutiones* qui, quatre siècles auparavant, partaient du palais des empereurs romains[1]. La question est plus difficile à résoudre en ce qui concerne les lois proprement dites, et c'est sur ce point qu'il faut consulter les textes avec une attention particulière.

Eginhard rapporte que Charlemagne fit rédiger des recueils de lois pour les divers peuples de l'empire; il n'ajoute pas que ces codes aient été discutés et acceptés par les peuples[2]. Résumant l'œuvre législative qui fut accomplie sous ce règne, il la rapporte tout entière à l'empereur : « Il songea, dit-il, à réformer les lois de son peuple, à y ajouter ce qui manquait, à en retrancher les contradictions, à corriger ce qu'il y avait de vicieux en elles; il y fit d'ailleurs peu de changements et se contenta de les augmenter d'un petit nombre de chapitres[3]. » Nul indice d'une intervention des sujets.

La *lex salica emendata* ne contient pas trace d'une acceptation populaire ou des délibérations d'une assemblée. En 803, Charlemagne ajoute quelques chapitres nouveaux à la loi salique; nulle mention d'un vote national; les textes que nous avons portent simplement ceci : « Ici commencent les chapitres que le seigneur auguste Charles, en la troisième année de son autorité impériale, a ordonné d'ajouter à la loi salique[4]. » Un

tula quae pro lege habenda sunt (Capit. de 829). — Capitula quaedam legibus addidit (*Vita Ludovici ab anonymo*, c. 32). — Capitula avi et patris nostri quae Franci pro lege tenenda judicaverunt (cap. de Kiersi, 873, art. 8). — Capitula triginta et septem Karolus constituit et ut legalia per omne regnum suum observari praecepit (Annales Bertiniani, ann. 864). — Capitula regum quae tenere legaliter promulgaverunt (Hincmar, *ibid.*).

1. Les expressions toutes romaines, telles que *edictum, decretum, constitutio,* sont fréquemment employées par les rois carolingiens et remplacent le mot *capitula* ou s'associent à lui.

2. Omnium nationum jura quae scripta non erant describere ac litteris mandari fecit (Einhardi *Vita Karoli*, c. 29).

3. Quum adverteret multa legibus populi sui deesse ... cogitavit quae deerant addere et discrepantia unire, prava quoque corrigere ... pauca capitula legibus addidit (Id., *ibidem*).

4. Incipiunt capitula quae in lege salica domnus augustus Karolus ... praeponendo addere jussit (2e capitulaire de 803, Baluze, t. I, p. 387).

manuscrit porte ce préambule un peu différent : « Voici les chapitres que le seigneur Charles empereur a ordonné d'écrire dans son conseil et a prescrit de placer entre les autres lois[1]. » Deux années auparavant, Charlemagne, à titre de roi des Lombards, avait ajouté quelques chapitres au code de cette nation, et voici comment il s'était exprimé : « Charles, couronné de Dieu, empereur, auguste, aux ducs, comtes, et autres fonctionnaires publics préposés par nous aux provinces de l'Italie; comme nous étions venu en Italie et qu'à mesure que nous traversions les villes, un grand nombre de procès étaient portés en notre présence concernant les intérêts des églises, de l'état, ou des particuliers, nous avons terminé la plupart d'entre eux par un juste jugement après avoir fait donner lecture des articles de la loi romaine ou de la loi lombarde; pour d'autres, nous en avons remis l'examen à un autre temps, parce que le cas avait été omis par les législateurs ou que leur décision était tombée en oubli. Depuis lors, nous, considérant notre utilité et celle du peuple qui nous a été confié par Dieu, suppléant ce qui avait été omis dans la loi lombarde par nos prédécesseurs les rois d'Italie, tenant compte des circonstances et des temps, nous avons fait ajouter ces nouveaux articles qui manquaient à la loi, afin que les cas douteux fussent décidés, non par l'arbitraire des juges, mais d'après les règles émises par notre autorité royale; voici donc les chapitres qu'il nous a plu d'ajouter[2]. » Un tel langage permet-il de croire que les populations fussent réellement consultées?

1. Haec sunt capitula quae Domnus Karolus Magnus Imperator jussit scribere in consilio suo et jussit ea ponere inter alias leges (Baluze, t. I, col. 390). Un troisième manuscrit porte simplement : Incipiunt capitula legi Salicae quos instituit Karolus Imperator (Pertz, t. I, p. 112).

2. Karolus, Serenissimus Augustus ... Quo circa nos considerantes utilitatem nostram et populi a Deo nobis concessi, ea quae ab antecessoribus nostris Regibus Italiae in edictis legis Langobardicae ab ipsis editae praetermissa sunt, juxta rerum et temporis considerationem, addere curavimus, solliciti ut necessaria quae legi defuerant supplerentur, et in rebus dubiis non quorumlibet judicum arbitrium, sed nostrae Regiae auctoritatis sanctio praevaleret (Capitulaire de 801, dans Pertz, *Leges*, t. I, p. 83, et dans Baluze, t. I, p. 346). — Charlemagne ajouta de même quelques articles à la loi des Bavarois, et ces articles ne portent pas d'autre intitulé que celui-ci : Haec sunt capitula quae domnus Karolus addere jussit (Baluze, t. I, p. 207). — Toutes ces formules sont analogues à celles que nous trouvons employées par le même prince dans les additions à la loi salique.

Hincmar, dans le traité où il décrit les institutions et les procédés administratifs du règne de Charlemagne, attribue formellement au prince le droit de faire des lois nouvelles et même d'abolir les lois existantes. « Lorsqu'il se présentait un cas, dit-il, sur lequel les lois du siècle n'avaient rien décidé ou sur lequel leur décision était plus rigoureuse que la justice chrétienne et l'autorité de l'église ne le voulaient, il appartenait au prince, entouré de conseillers qui connaissaient également la loi du siècle et la loi de l'église, de décider lui-même et de statuer de telle sorte que les deux lois fussent conciliées si cela était possible, ou qu'au cas contraire la loi du siècle fût effacée pour laisser subsister la loi de Dieu [1]. » Le préambule d'un capitulaire de l'an 802 exprime en ces termes l'étendue du pouvoir législatif du prince : « Le sérénissime empereur a envoyé dans les différentes parties de son royaume les plus sages de ses grands ; partout où il se trouve dans les lois quelque chose qui soit contraire au bien et à l'ordre, il a ordonné qu'on le lui fît savoir, parce qu'il veut lui-même, avec l'inspiration de Dieu, le corriger [2]. »

Nous ne trouvons d'ailleurs dans aucun des recueils de lois qui ont été rédigés à cette époque un seul article qui impose au roi l'obligation de consulter la nation ou de faire voter une assemblée. Rien de semblable ne se voit non plus, fût-ce par simple allusion, dans les chroniques, ni dans les lettres qui nous sont parvenues de ce temps-là.

Il est bien vrai que le prince, dans les mêmes préambules où il annonce « qu'il décrète et statue », ajoute presque toujours « qu'il a consulté ses fidèles », « qu'il agit avec le consentement de tous », « qu'il est au milieu de son plaid, entouré des évêques, des comtes, de tous les grands » [3]. Ces formules reviennent sans

1. Hincmar, *ad proceres pro instit. Carolomanni*, c. 21 : Si quid tale esset quod leges mundanae statutum non haberent ... hoc ad regis moderationem perducebatur ut ipse cum his qui utramque legem nossent ... ita decerneret, ita statueret ut, ubi utrumque servari posset, utrumque servaretur, sin autem, lex saeculi merito comprimeretur, justitia Dei conservaretur.

2. Serenissimus Imperator Karolus ... ubi aliter quam recte et juste in lege esset constitutum, hoc diligentissimo animo exquirere jussit et sibi innotescere, quod ipse donante Deo meliorare cepit (1er capit. de 802, c. 1).

3. Visum est nobis una cum consultu fidelium nostrorum statuere. — Cum fidelibus nostris tam spiritualibus quam saecularibus tractantes, cum consensu et pari consilio invenimus. — Per consensum pontificum et procerum (Capitul., *passim*).

cesse, elles sont tout-à-fait dans les habitudes de la chancellerie carolingienne. Est-ce à dire que ce soit le plaid ou l'assemblée des grands qui ait fait la loi? Les textes ne disent rien de pareil. La loi a été faite au milieu du plaid, mais non pas par lui. L'auteur en est toujours le roi. « Nous conserverons, dit Charlemagne, les capitulaires que notre père Pépin a établis dans ses plaids [1]. » On lit dans la chronique de Moissac, à l'année 813 : « L'empereur réunit la grande assemblée du peuple, c'est-à-dire les évêques, les abbés, les comtes et tous les seigneurs du royaume des Francs, et là il établit ses capitulaires [2]. » On lit ailleurs : « Charles empereur auguste, avec les évêques, comtes, ducs et tous fidèles, a établi les capitulaires suivants dans son palais d'Aix [3]. » « L'empereur Louis réunit une grande assemblée de son peuple et là il ajouta aux lois tout ce qu'il jugea utile d'ajouter. » « Le même empereur, au milieu de son plaid, suivant son habitude, émit de nombreux statuts [4]. » Parmi tant de textes il n'en est aucun qui montre le peuple discutant et délibérant [5].

1. Capitula quae genitor noster Pippinus Rex in suis placitis constituit (Capit. de 779, c. 12). Capitula vero quae bonae memoriae genitor noster in sua placita constituit et in synodis, conservare volumus (Pertz, *Leges*, I, p. 37).

2. Fecit conventum magnum populi, et ibidem convenerunt episcopi, abbates, comites et senatus Francorum ad imperatorem, et ibidem constituit capitula (*Chron. de Moissac*, ann. 813).

3. 2e Capitulaire de 813 (Baluze, t. I, p. 506).

4. Habuit Imperator concilium magnum in Aquis et decrevit in ipsa synodo ut (*Chron. de Moissac*, ann. 815). — Imperator conventum publicum populi sui celebravit et quidquid utile judicavit superaddidit ... et capitula quaedam legibus addidit (*Vita Ludovici ab anonymo*, c. 32). — In eodem placito, secundum morem suum, multa admonuit, statuit et definivit (ibid., c. 40).

5. La chronique de Moissac, à l'année 802, s'exprime ainsi : Congregavit duces et comites et reliquum populum christianum cum legislatoribus (terme qu'assurément il ne faut pas traduire par législateurs, mais qui a plutôt le sens de *legum periti, legum magistri, juris doctores* que l'on trouve dans d'autres textes : voyez Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. IV, p. 327), et fecit omnes leges legere et tradere unicuique legem suam et emendare ubicunque necesse fuit. — Rien dans ces expressions n'indique une discussion populaire; Charlemagne réunit auprès de lui les grands et ce qu'on appelait alors le peuple, en ayant soin de rassembler surtout ceux qui étaient experts dans les lois; il fit lire les différents codes, remit à chaque peuple celui qui convenait et corrigea tout ce qui était à corriger. Le chroniqueur montre en tout cela le travail du prince et de ses conseillers, il ne montre nullement les délibérations d'une assemblée nationale. — Sur le caractère de ces assemblées, nous nous référons à un mémoire inséré dans les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, ann. 1876, p. 612.

Il était d'usage que le prince consultât « ses grands », c'est-à-dire les évêques et les comtes. Les uns et les autres, également nommés par le prince, dépendaient presque également de lui, du moins au temps de Charlemagne. Loin de représenter la nation, ils étaient plutôt les agents du pouvoir; ils en étaient surtout les conseillers naturels. Plusieurs capitulaires de Charlemagne, de Louis le Pieux, de Charles le Chauve, nous sont parvenus sous forme de questions, avec la réponse que les grands ont faite à chaque article[1]. Ils ont donné leur avis, parce que le prince le leur demandait; mais leur avis n'est pas ce qui fait la loi; l'acte législatif tire sa force, non de leur volonté, mais de celle du prince.

Hincmar explique avec une parfaite netteté quels étaient les procédés habituels de Charlemagne pour la confection des lois. « Lorsque les grands étaient réunis, on leur présentait, par la volonté du prince, les capitulaires que sa pensée avait conçus, par l'inspiration de Dieu, ou dont le besoin lui avait été manifesté dans l'intervalle des réunions. Après avoir reçu ces communications, ils en délibéraient article par article; le résultat de leur examen était mis ensuite sous les yeux du glorieux prince qui, avec la sagesse qu'il avait reçue de Dieu, adoptait une résolution à laquelle tous devaient obéir[2]. » Rien de plus clair que ce passage; le roi consulte ses principaux conseillers; il exige qu'ils examinent ses projets et qu'ils lui en donnent leur avis; mais c'est lui seul qui fait la loi.

Il n'est guère douteux qu'en 881 on ne se souvînt encore très-bien de la manière dont les lois avaient été faites au temps de Charlemagne. Or voici comment s'expriment sur ce sujet les Pères d'un concile tenu dans la province de Reims cette année-

1. Capitulaire de 789, dans Baluze, t. I, p. 210 et suiv. — Capitulaire de 811, ibidem, p. 478 et suiv. — 3e capitulaire de 819, ibidem, p. 607. — Capitulaire de Kiersy, de 877.

2. Proceres et primi senatores regni, ne quasi sine causa convocari viderentur (ces derniers mots, comme l'a remarqué M. Guizot, montrent bien que cette réunion ne constituait pas un droit pour les grands, mais une obligation), mox auctoritate regia per denominata et ordinata capitula quae vel ab ipso per inspirationem Dei inventa vel sibi nuntiata undique post eorum abcessum praecipue fuerant, eis ad conferendum vel ad considerandum patefacta sunt ... donec res singulae ad effectum perductae gloriosi principis auditui in sacris ejus obtutibus exponerentur, et quidquid data a Deo sapientia ejus eligeret, omnes sequerentur. (Hincmar, *ad proceres pro instit. Carlomanni*, c. 34.) Cf. Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, édit. de 1844, p. 221.

là : « Le grand empereur Charles, ainsi que l'un de nous l'a entendu de la bouche d'hommes qui l'ont connu, voulait toujours avoir autour de lui trois de ses principaux et plus sages conseillers; ils se succédaient près de sa personne à tour de rôle. Lui cependant avait toujours ses tablettes à écrire à portée de sa main, et la nuit au chevet de son lit; et, dès qu'il lui venait la pensée d'une chose utile au bien de l'église ou au profit du royaume, il en prenait note, et il en délibérait aussitôt avec ces trois conseillers qu'il avait près de lui. Puis, quand venait le temps de son plaid, ces mêmes articles qu'il avait mûrement discutés, il les présentait à l'ensemble de ses conseillers; enfin après avoir reçu leur commun avis, il les transformait en actes et veillait à ce qu'ils eussent leur plein effet[1]. » Ainsi, en 881, on se souvenait nettement que Charlemagne n'établissait jamais une loi sans qu'elle eût été examinée et discutée deux fois, d'abord par trois de ses conseillers intimes à tour de rôle, ensuite par l'ensemble des conseillers, *plenitudo consiliariorum*, c'est-à-dire par les *missi* et la plupart des prélats et des comtes. Quant au vote d'un peuple ou d'une assemblée indépendante, personne n'en avait souvenance. Nul ne pensait que l'autorité législative eût été partagée entre le prince et un autre pouvoir. Charlemagne avait eu seul l'initiative et la préparation des lois, comme il avait eu seul la décision définitive.

Il importe de ne pas confondre deux choses fort différentes, la confection de la loi et sa promulgation. Après que l'acte législatif avait été préparé et institué par le prince en son conseil, il restait à le faire connaître à la population et à lui assurer l'obéissance des hommes. Cette promulgation avait bien plus d'importance dans une société où la loi émanait du prince qu'elle n'en peut avoir dans nos sociétés modernes qui font elles-mêmes les lois par leurs représentants. Aussi s'opérait-elle suivant des règles et par des procédés que nous avons d'abord quelque peine

1. Carolus magnus Imp., sicut quidam nostrum ab illis audivit qui interfuerunt, nunquam sine tribus de sapientioribus consiliariis suis esse patiebatur, sed vicissim per successiones secum habebat. Et ad capitium lecti sui tabulas habebat, et quae sive in die sive in nocte de utilitate ecclesiae et de profectu regni sui meditabatur, adnotabat, et cum iisdem consiliariis quae secum habebat inde tractabat. Et quando ad placitum suum veniebat, omnia subtiliter tractata plenitudini consiliariorum suorum monstrabat et communi consilio ad effectum perducere procurabat (*Synodus apud S. Macram ann.* 881, dans Labbe, t. IX, col. 353-354).

à saisir, tant ils s'éloignent de nos habitudes présentes. Quelques textes vont nous les montrer.

En 803, une pétition dont nous avons déjà parlé est adressée à l'empereur pour que les règles du service militaire soient modifiées en ce qui concerne les ecclésiastiques. Ce n'est pas une mesure temporaire qu'on lui demande, c'est un acte législatif qui règle cette matière pour toujours : « Afin que toutes ces choses que nous vous demandons soient conservées à jamais dans les temps à venir par vos successeurs et par les nôtres, nous vous supplions de les faire insérer parmi vos capitulaires [1]. » Charlemagne répond sans nul délai et sans consulter aucune assemblée : « Nous accordons tout de suite ce que vous nous demandez. » Mais il ajoute qu'il ne peut pas immédiatement faire une loi qui soit valable pour tout l'avenir. Il faut attendre qu'il soit au milieu de son plaid général, « là où se trouveront la plupart des évêques et des comtes », pour qu'il puisse faire un acte législatif qui donne à sa concession le caractère de perpétuité. Est-ce à dire que ce plaid délibérera et votera comme une assemblée souveraine ? Charlemagne se contente de dire qu'il consultera ses fidèles, *consultu omnium fidelium*. Est-ce ce plaid qui sera l'auteur de la loi ? nullement : « Quand nous serons au milieu de notre plaid, nous confirmerons par écrit ce que nous venons de vous accorder, afin que cela dure dans tout l'avenir irrévocablement [2]. »

Ainsi, tout acte ayant caractère de loi ne pouvait être fait par le prince que dans le temps de l'assemblée générale et en sa présence. Hors de là, le prince pouvait émettre une volonté, ainsi qu'on le voit dans l'exemple même que nous citons, et cette volonté était immédiatement exécutoire sans qu'aucune assemblée fût consultée; seulement, l'avenir n'était pas engagé, et le prince pouvait toujours revenir sur sa décision. Pour que sa volonté passât, en quelque sorte, de l'état instable à l'état de loi

1. Postulata concedite ; ut ergo haec omnia a vobis et a nobis, sive a successoribus vestris ac nostris futuris temporibus absque ulla dissimulatione conserventur ... inter vestra capitula interpolare praecipite (8e capit. de 803, dans Baluze, *Capit.*, t. I, col. 408, et dans Walter, *Corp. juris germ.*, t. II, p. 192).

2. Quando ad generale placitum venerimus, scriptis firmare irrefragabiliter manenda firmissime cupimus ... ad proximum synodalem nostrum conventum ac generale placitum, ubi plures episcopi et comites convenerint, ista sicut postulatis firmabimus (Baluze, I, p. 408, 409).

perpétuelle et devînt « un capitulaire devant être tenu pour loi », la présence de l'assemblée générale était nécessaire.

Devons-nous croire que cette assemblée discutât régulièrement les propositions du prince? C'est une chose dont on ne trouve l'indication dans aucun document, et les passages d'Hincmar que nous avons cités plus haut montrent bien que, si les grands étaient consultés, le peuple du moins n'avait ni à délibérer ni à voter. Il n'y a pas d'exemple, depuis Pépin le Bref jusques et y compris Charles le Chauve, que le peuple ait jamais rejeté ou amendé une proposition du prince; on ne trouve même pas un mot qui indique qu'il ait eu ce droit. Une seule chose paraît dans les textes, c'est qu'il donnait son assentiment à la loi dont lecture lui était faite; cela s'appelait en langage officiel *consensus omnium*.

Les termes de la langue politique ne doivent pas toujours être interprétés d'après leur sens littéral et apparent; c'est par les faits et la pratique qu'on en peut connaître la vraie signification et la valeur. Or, nous avons une lettre de Charlemagne qui nous montre ce que ce *consensus* était dans la réalité. En 809, il écrivait à son fils Pépin qui administrait l'Italie : « On nous a rapporté qu'au sujet de quelques capitulaires que nous avons ordonné d'écrire dans la loi, il y a des pays où les hommes disent que nous ne les avons pas portés à leur connaissance, et pour cette raison ils refusent d'y obéir, d'y *consentir*, de les tenir pour loi. Tu sais pourtant ce que je t'ai dit sur cette matière; je te rappelle que dans tout le royaume confié à tes soins tu dois donner connaissance au peuple des nouveaux capitulaires et exiger qu'on leur *obéisse* [1]. » On voit assez par là combien peu la population était consultée. Il fallait lui notifier la loi et exiger « qu'elle y consentît et obéît » : mais personne ne pensait à la lui faire discuter ni à lui demander ses suffrages.

Quelquefois cette formalité était remplie dans le Champ de Mai ou plaid général, en présence de toute la population libre

1. Audivimus quod quaedam capitula quae in lege scribi jussimus, aliqui dicant quod nos nequaquam illis hanc causam ad notitiam per nosmetipsos condictam habeamus, et ideo nolunt eis obedire nec consentire neque pro lege tenere. Tu autem nosti quomodo tecum locuti fuimus de ipsis capitulis. Et ideo admonemus tuam dilectionem ut per universum regnum tibi a Deo commissum ea nota facias et obedire atque implere praecipias. (Baluze, *Capit.*, t. I, col. 462; Pertz, *Leges*, t. I, p. 150.)

du pays. C'est pour cela que la plupart des capitulaires, ceux du moins qui ont force de loi, portent la mention du plaid dans lequel ils ont été établis et promulgués[1]. C'est pour cela que les chroniques répètent fréquemment que le prince réunit l'assemblée générale et y publie des décrets. C'est pour cela enfin que nous rencontrons parmi les actes législatifs de Louis le Pieux cette mention singulière : « Voici des articles qui ont été réservés pour le plaid général afin qu'ils fussent portés à la connaissance du plus grand nombre[2]. » Dans ces grandes réunions, le peuple marquait son assentiment[3] suivant des formes qui nous sont inconnues, mais dans lesquelles il n'entrait certainement rien qui ressemblât à un vote. Il est étrange que, parmi tant de capitulaires, tant de chroniques, tant de lettres et d'écrits de toute nature, nous ne trouvions pas une ligne qui nous fasse connaître comment ce *consensus* se manifestait ni s'il était autre chose qu'une vaine formalité.

L'idée d'indépendance ne s'associait pas nécessairement à celle du *consensus*. Nous voyons, en effet, qu'en 797, Charlemagne édicta un capitulaire pour les Saxons. Il s'en fallait de tout qu'il traitât ces hommes en peuple libre. Il crut devoir pourtant appeler auprès de lui les Saxons des diverses bourgades, et il exigea d'eux un acte par lequel ils s'engageaient à *consentir* et à *s'accorder* à la loi nouvelle[4]. Cette sorte d'assentiment ressemblait beaucoup plus à un engagement que prenait la population d'observer la loi du prince, qu'à une participation effective de cette population au pouvoir législatif.

Il n'était pas absolument indispensable que les nouveaux capitulaires fussent présentés au plaid général. Quelquefois le

1. Datum in plena synodo (capit. de 794). — Hoc fuit datum ad Aquis tertio anno imperii Karoli Augusti, quando synodus ibi magna fuit (3e capit. de 803, c. 29). — Datum Aquisgrani in generali episcoporum et optimatum conventu (capit. de 797). — Data Wormatie in generali populi conventu (8e capit. de 803). — Capitula addita ad legem Salicam in generali populi conventu habito apud Aquisgranum (1er capit. de 819).

2. Haec sunt capitula quae ad plurimorum notitiam ad generale placitum sunt reservata (capit. de 829, dans Pertz, p. 329).

3. Statuit dominus Rex consentiente synodo (Capit. de 794, c. 2). — Capitula quae legi salicae per omnium consensum addenda esse censuimus (Capit. de 820, c. 5).

4. Congregatis Saxonibus de diversis pagis, omnes unanimiter consenserunt et aptificaverunt ut ... Omnes statuerunt et aptificaverunt ut ... Placuit omnibus Saxonibus ut ... (Capitulare Saxonum, anni 797).

roi se contentait d'en remettre des copies aux fonctionnaires des divers ordres, ducs, comtes, évêques, *missi*, et chacun de ceux-ci, revenu dans sa province, réunissait la population libre pour publier l'acte royal. Ainsi nous avons un capitulaire de 805 qui porte cet intitulé : « Capitulaire que nous voulons que les comtes et les évêques, de retour dans leurs provinces, portent à la connaissance des populations et fassent observer [1]. » Voici qui est plus clair encore : « Nous ordonnons que les capitulaires qui, avec le conseil de nos fidèles, ont été établis par nous, soient transcrits par les soins de notre chancelier, que les évêques et les comtes en reçoivent copie, et que chacun de ceux-ci en fasse faire une lecture publique, afin que notre volonté soit connue de tous [2]. » De même encore, Charles le Chauve termine une de ses lois par cette formule : « Nous établissons cette *constitution*, et nous voulons que, dans les cités, dans les tribunaux, dans les marchés, elle soit lue, reconnue, observée [3]. »

Il est bien vrai que le jour où on donnait lecture d'un acte législatif aux hommes assemblés, on leur demandait leur adhésion, *consensus ;* on leur posait la question *an consentirent*. S'agit-il ici d'accepter ou de rejeter ? Nullement ; les textes ne disent jamais cela. Le sens de la question est nettement marqué dans un document de l'année 803 qui est le procès-verbal d'une de ces petites assemblées locales. Il est ainsi conçu : « L'an troisième de notre maître Charles, auguste, ces chapitres de loi (*capitula legis*) ont été faits ; copie en a été remise au comte

1. Capitula quae volumus ut episcopi, abbates et comites qui modo ad casam redeunt, per singula loca nota faciant et observare studeant (Capitul. de 805, tiré d'un manuscrit de la bibliothèque nationale, n° 4995, cité dans Pertz, *Leges*, t. I, p. 130, et dans la *Patrologie latine* de Migne, t. 97, p. 281). — Excarpsum capituli Domni Imperatoris quem Jesse episcopus ex ordinatione ipsius Augusti secum detulit ad omnibus hominibus notum faciendum (4e capit. de 805, dans Walter, t. II, p. 212). — Haec capitula nostra missi nostri cognita faciant omnibus (3e capit. de 806).

2. Volumus ut capitula quae consultu fidelium nostrorum a nobis constituta sunt, a cancellario nostro episcopi et comites accipiant et unusquisque ea transcribi faciat et in suo comitatu coram omnibus relegat, ut cunctis nostra voluntas nota fieri possit (Capitulaire de 824, art. 24).

3. Hanc nostram constitutionem et in palatio nostro et in civitatibus et in mallis atque in placitis seu in mercatis relegi, adcognitari, observari mandamus (Capitul. de 861, Baluze, t. II, col. 154). — De même en 860 le même prince ordonne à ses *missi*, ut capitula nostra adcognitent et omnibus innotescant (Walter, t. III, p. 115-116).

Etienne afin qu'il les publiât dans la cité de Paris au mall public et en fît donner lecture en présence des scabins; ce qu'il a fait; et tous d'un commun accord ont déclaré qu'ils voulaient observer ces capitulaires à toujours dans l'avenir; et tous, scabins de l'évêque, scabins de l'abbé, scabins du comte, ont apposé leurs signatures[1]. » On remarquera ici que cette assemblée, qui est censée représenter toute la population libre d'un comté et qui agit en son nom, ne comprend guère que des scabins; or, les hommes qu'on appelait de ce nom n'étaient pas les élus du peuple; ils étaient, à cette époque, des fonctionnaires d'ordre inférieur qui assistaient le comte ou l'évêque dans l'administration de la justice et qui étaient choisis par ce comte ou cet évêque[2]. On remarquera encore dans ce document que la lecture de la loi a été faite par le comte, agent royal; qu'aucune discussion n'a eu lieu, ni aucun vote; qu'on ne s'est pas demandé si la loi existerait ou non; qu'il n'a été douteux pour aucun membre de cette assemblée que la loi ne fût déjà faite et achevée avant qu'ils ne se fussent réunis; qu'on a simplement demandé aux assistants s'ils s'engageaient à lui obéir toujours; qu'enfin sans nul débat, ils ont pris cet engagement et l'ont attesté par leur signature. On leur a demandé s'ils promettaient d'observer la loi, et ils ont promis; on ne leur a pas demandé de la discuter, et ils ne l'ont pas discutée.

Ce qu'on voulait obtenir par cette formalité, c'était que les hommes attestassent qu'ils avaient reçu notification de l'édit du prince; c'était aussi qu'ils donnassent une preuve publique de

1. Incipiunt capitula legis Imperatoris Karoli. Anno tertio domni nostri Karoli Augusti haec facta capitula sunt et consignata Stephano comiti ut haec manifesta fecisset in civitate Parisius mallo publico et ipsa legere fecisset coram scabinis; quod ita et fecit; et omnes in uno consenserunt quod ipsi voluissent omni tempore observare in posterum, etiam omnes scabini episcopi, abbatis, comitis manu propria subter firmaverunt (Pertz, *Leges*, t. I, p. 112, d'après le manuscrit de la bibl. nationale, n° 4995; *Patrologie latine*, t. XCVII, p. 255). Le même texte est cité par Baluze, Capit., t. I, col. 391, avec cette variante : omnes scabini, episcopi, abbates, comites; mais il n'est guère admissible que dans la petite assemblée locale de la cité de Paris présidée par le comte Etienne (qui fut en effet comte de Paris en 803, ainsi que l'attestent plusieurs diplômes) il se soit trouvé plusieurs évêques, plusieurs abbés et plusieurs comtes. Il serait d'ailleurs singulier que ces évêques et ces comtes fussent placés après les scabins. Il s'agit des scabins du comte de Paris, de ceux de l'évêque de la même ville et enfin de ceux de l'abbé de Saint-Germain.

2. Les scabins du comte étaient souvent choisis par le *missus* impérial (3e capit. de 803, c. 3).

leur volonté de l'observer toujours. N'oublions pas qu'il s'agissait de donner à cet édit un caractère de perpétuité, c'est-à-dire la valeur d'une loi. Il fallait donc que, de même que le prince s'engageait à ne jamais révoquer sa volonté, la population s'engageât à ne jamais y contrevenir[1]. Aussi la loi nouvelle devait-elle porter les signatures, du prince d'abord, ensuite des populations elles-mêmes ou du moins de ce qu'il y avait de plus considérable en elles. Nous lisons en tête d'une série de capitulaires de l'an 813 : « Charles, sérénissime empereur, auguste, a institué ces capitulaires, dans son palais d'Aix ; il les a confirmés de sa signature afin que tous les fidèles les confirmassent aussi de la leur[2]. » C'est à peu près ce que dit Charlemagne lui-même dans une instruction de l'année 803 : « Que le peuple soit interrogé au sujet des capitulaires qui ont été nouvellement ajoutés à la loi, et après que tous auront adhéré, que tous apposent leurs signatures[3]. » Gardons-nous de voir ici une population discutant la loi ; la loi est déjà faite et instituée avant que le peuple ne soit interrogé ; les capitulaires ont été déjà « ajoutés à la loi. » On ne demande pas à ce peuple s'il veut que ces capitulaires soient ou ne soient pas ; on lui demande s'il veut les observer ; *an velint in perpetuum observare,* c'est à cette question seule que les hommes répondent, ainsi que nous le voyons par le compte-rendu de l'assemblée du comté de Paris de cette même année 803 ; et

1. L'expression de ce double engagement se rencontre plusieurs fois dans les textes : Volumus ut, sicut nos omnibus legem conservamus, ita omnes comites nobis legem conservare faciant (Capit. ex lege Langobard., ann. 801, c. 28). — Haec capitula ... reges subscripserunt manibus propriis et inter se ac fideles suos perpetuo se conservaturos promiserunt (anno 851, Baluze, t. II, p. 45).

2. Carolus Serenissimus Imperator Augustus, constituit capitula ista in palatio Aquis ... quae et ipse manu propria firmavit ut omnes fideles manu roborare studuissent (2e capit. de 813, Walter, t. II, p. 260). — Capitula quae subscriptione principis et episcoporum ac caeterorum fidelium Dei confirmata fuere, consensu aliorum optimatum (Capit. de Charles le Chauve, ann. 843, Walter, t. III, p. 1). — Hoc ut ab omnibus fidelibus ecclesiae et nostris firmum esse credatur, firmiusque per saecula ventura custodiatur, propriae manus signaculo et episcoporum vel optimatum nostrorum sub jurejurando et subscriptionibus, pactum istud roboravimus (Décret de Louis le Pieux, Walter, t. II, p. 328).

3. Ut populus interrogetur de capitulis quae in lege noviter addita sunt ; et postquam omnes consenserint, subscriptiones et manufirmationes suas in ipsis capitulis faciant (3e capit. de 803, art. 19). — Comparer ce qu'on lit en tête de la loi des Burgondes : Constitutionis nostrae seriem placuit etiam adjecta comitum subscriptione firmari ut ... per posteros custodita perpetuae pactionis teneat firmitatem. Nomina eorum qui leges signaturi sunt vel (et) in posterum cum prole servaturi (Walter, t. I, p. 304).

cette question même est une simple formule qui ne laisse aucun doute sur la réponse. Puis, quand les hommes ont répondu affirmativement, on exige qu'ils attestent et certifient par leur signature la promesse qu'ils viennent de faire[1]. Cette signature ne saurait signifier que ce sont eux qui ont fait la loi ; elle signifie seulement qu'ils ont juré de l'observer. Elle n'est pas une preuve de liberté politique, elle est une marque d'engagement.

Sans doute il ne faudrait pas nier l'importance de cette sorte d'assentiment populaire. On voit aisément combien une promulgation ainsi faite en présence des hommes assemblés, sous forme de question, en leur demandant leur serment ou leur signature, diffère d'une simple promulgation par cri public ou par voie d'affichage. Un tel procédé ne permettait pas à un despote de faire des lois qui fussent notoirement contraires à l'intérêt public. Il assurait à la population un moyen de manifester ses vœux ou ses plaintes ; il lui accordait un certain rôle dans la confection des lois, il l'y intéressait directement. Mais l'historien ne doit pas s'y tromper. Cette interrogation, ce consentement et cette signature n'avaient rien de commun avec une discussion et un vote populaire. Loin que l'idée de liberté y fût contenue, les hommes y voyaient plutôt une forme de l'obéissance. Cela est si vrai que le mot *consentire* était souvent employé, dans la langue de ce temps-là, avec le sens d'obéir, ainsi que le prouvent plusieurs textes d'une clarté parfaite. Il désignait cet état d'âme par lequel la volonté se met d'accord avec la loi du prince, c'est-à-dire se soumet à elle. C'est en ce sens que Charlemagne écrit dans un capitulaire : « Que tous obéissent et *consentent* aux ordres impériaux, *obediant et consentiant.* » C'est encore ainsi qu'en 807 il se plaint que son fils Pépin n'ait pas encore contraint les hommes à « *obéir* et *consentir* à certains capitulaires ». De même encore en 806, quelques mois après avoir réglé de sa propre autorité le partage de ses états entre ses trois fils, il enjoint à ses *missi* d'exiger « que tous *consentent* pleinement au partage qu'il a établi »[2].

1. De même nous lisons dans une lettre d'Agobard (dom Bouquet, t. VI, p. 367), qu'en 817 Louis le Pieux ayant de sa propre autorité désigné Lothaire pour son successeur, il fit rédiger un acte et obligea tous les grands à le signer et à jurer de l'observer.

2. Unusquisque suos juniores distringat ut melius obediant et consentiant mandatis imperialibus (1er capit. de 810, art. 16). — Capitulis nolunt obedire neque consentire neque pro lege tenere (Epist. ad Pippinum, dans Pertz,

Au fond, ces formalités avaient surtout pour objet de donner à la loi plus de force; le législateur s'autorisait de cette adhésion universelle pour assurer la durée de son œuvre. Le prince alléguait volontiers le *consentement de tous,* comme si le peuple entier eût émis un vote unanime. Ainsi en 821, Louis le Pieux, confirmant un capitulaire de l'année précédente, ne manquait pas de dire que tous y avaient donné leur assentiment, quoique aucun de ses biographes ne mentionne ni cette année-là, ni en aucune autre, un fait aussi extraordinaire que le serait le vote de toute une population. Ainsi encore en 873 Charles le Chauve, parlant des capitulaires de ses deux prédécesseurs, dit que « les Francs ont jugé qu'ils devaient être tenus pour lois ». On se méprendrait beaucoup si l'on prenait ces expressions à la lettre.

Si en sortant du règne de Charlemagne on traverse celui de Louis le Pieux, on ne rencontre pas un seul texte qui marque que la nation ait le droit de délibérer sur ses lois. Les actes législatifs émanent toujours du prince seul et nulle assemblée nationale ne les discute. Hincmar qui résumait, au temps de Charles le Chauve, le traité qu'Adalhard avait écrit sur les règles administratives établies par Charlemagne, ne laisse pas supposer qu'aucune de ces règles ait été modifiée sous son fils. Ni les capitulaires, ni les chroniques, ni les lettres des contemporains ne marquent par le plus léger indice que les volontés du prince fussent soumises à l'acceptation et au vote de la population[1]. On distingue parmi les capitulaires de Louis ceux qui sont de simples instructions adressées à ses missi ou à ses comtes, *capitula missis data,* et ceux qui sont de véritables actes législatifs, *capitula quae pro lege habenda sunt;* il n'est pas plus fait mention dans ceux-ci que dans ceux-là d'une volonté populaire; les uns comme les autres émanent du prince seul[2]. C'est ordinairement dans des assemblées générales qu'il promulgue ses capitulaires et qu'il ordonne, par exemple, « de les ajouter à la

Leges, t. I, p. 150). — Ut ea quae statuimus, pleniter omnes consentire debeant (5e capit. de 806, art. 3). — C'est encore en ce sens qu'il est dit qu'en 797 les Saxons consenserunt et aptificaverunt ut ... sexaginta solidos solvant (Walter, t. II, p. 126). — Nous ne voulons pas dire que le mot *consentire* ait toujours cette signification; mais on sait combien il est fréquent dans la langue du moyen-âge qu'un mot ait plusieurs sens.

1. Voyez notamment le préambule du capitulaire de 816; on y voit clairement que le prince peut appeler à lui les évêques et les consulter, mais que la loi émane de lui seul.

2. Voyez, par exemple, Pertz, *Leges*, t. I, p. 353, et Walter, t. II, p. 384.

loi salique[1] ». Pour les actes les plus importants, il exige que les personnages les plus notables y apposent leur signature et jurent de les observer[2]. Ces règles et ces formalités sont les mêmes qu'au temps de Charlemagne et elles impliquent que le pouvoir législatif est resté tout entier dans les mains du prince.

On peut voir par une lettre de l'archevêque de Lyon, Agobard, comment et par qui les lois étaient préparées et discutées au temps de Louis le Pieux. Le prélat, écrivant à un ami, lui rapporte que l'empereur avait convoqué le *conventus*, c'est-à-dire la réunion des comtes et des évêques, à Attigny. Là, les grands étant rassemblés, les ministres du prince leur apportèrent un projet de loi dont l'empereur avait eu l'initiative et que ses conseillers intimes avaient rédigé. Un des ministres en donna lecture et demanda l'assentiment de l'assemblée. Or cette assemblée se composait, ou de comtes qui étaient des fonctionnaires nommés par le prince et révocables par lui, ou de prélats qui lui devaient leurs évêchés et leurs abbayes. Nulle discussion ne s'établit sur le projet de loi qu'on venait d'entendre; aucun vote n'eut lieu. Agobard seul, dont on connaît le caractère indépendant, prit la parole; d'un ton singulièrement modeste et avec l'humilité « qui convient quand on s'adresse à si grands personnages que les ministres du prince », il essaya, non pas de combattre le projet, mais d'y introduire un amendement et une addition. Les ministres se contentèrent de répondre qu'ils en parleraient à l'empereur, et aucune suite ne fut donnée à la demande du prélat, sur laquelle il n'y eut pas même de délibération. La lettre d'Agobard nous fait assister à cette séance; nous y voyons une assemblée ordinairement muette, nécessairement docile; elle reçoit les lois que lui envoie l'empereur; elle les discuterait si l'empereur voulait qu'elle les discutât; mais elle se borne ici à approuver et n'a ni le droit de rejet ni le droit d'amendement; et ce qui est plus significatif encore que tout cela, c'est que dans

1. Haec capitula domnus imperator Hludovicus, cum universo coetu populi in Aquisgrani palatio promulgavit atque legi salicae addere praecepit (1er capit. de 819, Walter, t. II, p. 329), Imperator conventum publicum celebravit et ... capitula quaedam legibus addidit (*Vita Ludov.* ab anonymo, c. 32).

2. Ainsi pour le partage de 817, Agobard écrivait plus tard à l'empereur : Gesta scribere mandastis, *scripta signare et roborare*, ac deinde *jurare* omnes *jussistis* ut talem electionem ac divisionem cuncti *servarent* (dom Bouquet, t. VI, p. 367). De même l'Anonyme (c. 34) dit : Conventum habuit in quo partitionem regni quam jamdudum fecerat *coram recitari* fecit et ab omnibus proceribus qui tunc affuere *confirmari*.

cette longue lettre où tout est décrit minutieusement, nous ne sentons à aucun signe qu'il existe une nation qui ait le droit de contrôler les volontés du prince et qui partage avec lui le pouvoir de faire ses lois[1].

Un autre contemporain de Louis le Pieux, Jonas, évêque d'Orléans, parle ainsi du respect que les sujets portent aux lois du prince : « Dès qu'un roi ou un empereur promulgue quelque édit qu'il notifie à ses sujets et pour lequel il exige l'obéissance, quel est l'homme, je vous le demande, qui n'écoute pas cette lecture la bouche béante et qui songe à autre chose qu'à se conformer à toutes les injonctions du roi[2] ? »

Si nous passons au règne de Charles le Chauve, nous n'y voyons pas que la nature de l'autorité législative ait été modifiée. On sait assez que ce prince a été souvent en lutte avec les seigneurs et qu'il a dû plusieurs fois se soumettre à leurs exigences. Parmi ses capitulaires il s'en rencontre qui lui ont été visiblement arrachés par la force. Mais ce que nous n'apercevons jamais, c'est qu'une nation, ou une assemblée représentant la nation, intervienne de quelque manière que ce soit dans l'œuvre législative. Là même où les grands exigent des concessions, ils les exigent de lui comme d'un pouvoir qui légifère seul. Ils ne songent pas à les faire ratifier par un autre pouvoir. Dans ces concessions mêmes qu'ils dictent, ils veulent que le prince parle en maître absolu.

Il ne faut pas d'ailleurs se méprendre sur le caractère du règne de Charles le Chauve. Ni les capitulaires ni les chroniques ne le présentent comme un prince qui ait été toujours sans vigueur. S'il a souvent plié, il s'est souvent raidi et relevé. Il s'est toujours souvenu de l'autorité de Charlemagne et a quelquefois réussi à l'exercer. L'édit de Pistes, de 864, en est une preuve entre bien d'autres[3].

1. Agobardi opera, ed. Baluze, t. I, p. 268. Bouquet, t. VI, p. 361. Baluze place cette séance vers la fin de l'année 822, et croit que le capitulaire dont il y fut donné lecture est celui qui porte la date de 823. Il suffit de le lire pour se convaincre qu'il est l'œuvre de l'empereur seul et de ses conseillers intimes; le prince y parle en son nom propre et comme un souverain absolu.

2. Cum quispiam regiae aut imperialis dignitatis apicem tenens, caeteris mortalibus imperans, aliquod edictum proponit quod a sibi subjectis et audiri diligenter et impleri fideliter velit, quis, rogo, subditorum non inhianter obaudit illiusque jussionibus obtemperare satagit ? (Jonas aurelian. ep., *de institutione regia*, c. 11, dans la Patrologie latine, t. 106, p. 301.)

3. Sequuntur capitula quae in mense Novembri domnus Karolus consultu

Avant de présenter l'analyse de cet édit fameux, voyons ce que rapporte l'annaliste contemporain au sujet de l'assemblée où il a été promulgué. « Le roi Charles, aux calendes de juin, tint son plaid général en un lieu appelé Pistes; là, il reçut les dons annuels et aussi le tribut que lui apporta le duc des Bretons; il fit aussi construire en ce lieu des forteresses sur la Seine pour empêcher les Normands de remonter le fleuve; enfin il institua 37 capitulaires avec le conseil de ses fidèles et suivant la coutume de ses prédécesseurs, et il ordonna qu'ils fussent observés comme lois dans tout son royaume. » Rien dans ce récit ne donne l'idée d'un roi subordonné à une assemblée souveraine[1].

L'édit est précédé d'une *annuntiatio*, c'est-à-dire de quelques paroles adressées par le prince à l'assemblée générale : « Nous vous remercions, dit-il, de la fidélité et du zèle que vous avez montrés à notre service, imitant en cela ce que vos prédécesseurs ont fait pour les nôtres; nous vous remercions d'être venus tous et de bonne intention à notre plaid.... Les règlements que nous avons établis, il y a trois ans, avec le conseil et l'accord de nos fidèles, ont été reçus et observés par vous avec zèle; de même aujourd'hui, en vue de notre commun salut, du bon ordre et de l'honneur du royaume, nous établissons de nouveaux règlements, avec l'accord et conseil de nos fidèles; nous voulons vous les faire connaître et vous les donnons en écrit afin que vous les puissiez plus pleinement entendre et qu'en recourant plus tard à cet écrit, dont nous ordonnons que lecture soit faite et que copie soit gardée dans chaque comté, vous les observiez constamment et sans nulle hésitation. Copie en sera donnée aussi aux évêques, afin que chacun d'eux dans son diocèse en fasse donner lecture et les fasse comprendre au peuple[2]. »

Tel est ce préambule; on y voit assez clairement que la loi

fidelium suorum in Silvaco edidit et per regnum suum a missis suis adnuntiari et observari praecepit (Capit. de Charles le Chauve, tit. 14). — Haec capitula dedit missis suis Domnus Karolus ut illa unusquisque missus in suo missatico exsequi procuret (tit. 15). — Capitula quae Karolus fecit apud Carisiacum palatium (tit. 23).

1. *Annales de Saint-Bertin*, édit. de la Société de l'Histoire de France, p. 136. — Cette partie des annales a été rédigée par Hincmar.

2. Quae nunc constituimus, vobis per scriptum nota facere volumus, ut illa plenius audire et ad illud scriptum recurrendo, quod in singulis comitatibus dari et relegi atque haberi praecipimus, firmius retinere et certius observare possitis. Quae etiam ab episcopis aperto sermone, ut ab omnibus possint intelligi, tradi volumus. (*Edictum Pistense, adnuntiatio domni Karoli*, dans Baluze, t. II, p. 173.)

n'a été préparée que par le roi et ses conseillers intimes, qu'aucune assemblée ayant un caractère national ne l'a discutée, et qu'enfin la population n'aura qu'à en prendre connaissance et à s'y soumettre.

Après cette *annuntiatio,* un fonctionnaire royal donna lecture du texte de l'acte législatif. « Charles, par la grâce de Dieu, roi. Faisons savoir que, dans ce plaid, avec l'accord et conseil de nos fidèles, nous établissons les articles suivants et enjoignons à tous de les observer sans nulle contradiction[1]. » Suivent 34 articles. Le 1er enjoint aux comtes de protéger les terres d'église. Le 2e et le 3e recommandent aux comtes et aux *missi* de veiller à la défense des orphelins, des veuves, des faibles, ainsi qu'au maintien du bon ordre. Dans le 5e le prince dit qu'il saura reconnaître les services de ses comtes et de ses *missi* et qu'il saura aussi punir leur négligence. Le 6e et le 7e ont pour effet de poursuivre plus sévèrement que par le passé le brigandage. Les 12 articles qui suivent sont relatifs à la monnaie; d'une part le prince ordonne de punir sévèrement les faux monnayeurs ; de l'autre, il maintient pour le roi seul et pour ses fonctionnaires le droit de frapper la monnaie, et l'on voit qu'il en fixe le poids et la loi à sa guise, sans que sur une matière si importante la population soit consultée. Les articles 20 à 22 règlent les poids et mesures qui devront être usités dans tout le royaume; les fonctionnaires publics *ministri reipublicae* devront veiller à ce qu'ils soient partout conformes aux étalons « envoyés du palais ». Le 25e interdit de vendre des armes aux étrangers sans permission du roi. Le 26e impose le service de guerre à tout homme libre « qui possède ou peut posséder des chevaux ». Ceux qui ne peuvent marcher à l'ennemi sont astreints à des gardes ou à des corvées (art. 26). Le 28e et les deux suivants règlent les devoirs des hommes libres, des colons des églises et des colons du roi. Le 32e défend à deux comtes voisins l'un de l'autre de tenir leurs tribunaux le même jour. Le 34e est particulièrement digne d'attention : « Plusieurs de nos comtes, dit le roi, nous ont consulté au sujet des hommes libres qui, pressés par la faim, se sont vendus comme esclaves. Nous nous sommes demandé, avec les évêques et nos autres fidèles, ce que nous devions faire à ce sujet. Dans

1. Haec quae sequuntur capitula una cum fidelium nostrorum consensu atque consilio constituimus et cunctis sine ulla refragatione observanda mandamus.

la loi salique, nous n'avons rien trouvé qui soit relatif à cette matière. Dans le 3e livre du recueil des Capitulaires, il n'est question que de l'homme qui se donne en gage. Nous avons cherché dans la Sainte-Écriture; elle dit que l'homme qui s'est livré en servitude sera esclave six ans et redeviendra libre la septième année. Nous nous sommes reportés ensuite à la loi qu'ont établie nos prédécesseurs, les célèbres empereurs de Rome[1], et nous y avons trouvé plusieurs articles relatifs aux hommes libres qui, pressés par la faim ou par quelque autre nécessité, vendent leurs enfants. L'un de ces articles nous a paru devoir être cité ici; il y est dit (c'est la 32e novelle de Valentinien III[2]) que si un homme libre, pressé par la faim, a vendu ses enfants, ceux-ci recouvreront la liberté en remboursant à l'acheteur le prix d'achat augmenté d'un cinquième. Nous voulons que cette même règle soit appliquée aux parents qui se sont eux-mêmes vendus. » Charles le Chauve cite à l'appui de son interprétation un passage de saint Grégoire et il termine en disant : « Voilà ce que nous, avec l'accord et le conseil de nos fidèles, nous voulons qu'on observe dans tout notre royaume en vertu de notre autorité royale[3]. » Rien de plus clair que ce chapitre; on y voit que, sur un sujet si grave, la population n'a pas été consultée ; le roi a décidé seul; sur ce point de droit particulièrement difficile, il a cherché des lumières partout dans les lois antérieures, dans les capitulaires, dans le droit romain, dans l'ancien testament, partout enfin, excepté dans les votes d'une assemblée.

La loi proprement dite s'arrête ici; il est visible que cette loi n'a été et ne sera discutée par aucune assemblée nationale, elle est l'œuvre du prince seul entouré de ses conseillers. Charles le Chauve ajoute encore : « Sachent nos comtes que dans chaque comté nous enverrons nos *missi* pour s'informer s'ils font observer ces règlements que nous établissons aujourd'hui et s'ils remplissent pleinement nos ordres: et si un comte est négligent ou

1. In lege etiam quam praedecessores nostri et nominatissimi imperatores constituerunt (c. 34). Il ne se peut agir ici de Charlemagne ni de Louis le Pieux, puisqu'il a parlé précédemment des capitulaires de ces deux princes. — Charlemagne aussi parle quelquefois de « ses prédécesseurs empereurs », voyez le 2e capit. de 805, c. 22, et le 3e de la même année, c. 24.

2. Novellae, ed. Hænel, p. 237-239.

3. Quod et nos per regnum nostrum, una cum consensu et nostrorum fidelium consilio, observari regia auctoritate praecipimus.

impuissant à les exécuter, nous en saurons trouver un autre qui veuille et sache faire observer ce que nous ordonnons[1]. »

Ce n'est pas tout ; il faut que la population entière connaisse les nouveaux règlements et leur obéisse. « Nous voulons, dit le prince, que, conformément au chapitre 24 du 2e livre des Capitulaires, ces articles qui ont été établis par nous, nos fidèles consultés, soient remis par notre chancelier aux évêques et aux comtes, et que chacun de ceux-ci en fasse faire une lecture publique dans son diocèse et son comté, afin que notre ordre et notre volonté soient notifiés à tous[2]. »

Après que lecture eut été donnée, au nom du roi, de ce long texte de loi[3], Charles le Chauve reprit la parole. Il ajouta une recommandation qui avait été omise : « Nous voulons, dit-il, et expressément ordonnons que toute forteresse élevée dans le royaume sans notre permission soit démolie, et nous chargeons de l'exécution de notre ordre nos comtes, sous peine de destitution. » Enfin, quand l'assemblée eut tout écouté en silence, sans nulle discussion, sans nulle forme de vote, le roi la congédia en ces termes : « Que ceux d'entre vous qui ont été cités en notre palais pour quelque cause à juger, restent jusqu'à ce que la cause soit jugée. Que ceux qui, pour un procès où ils sont demandeurs, ont besoin de demeurer auprès de nous, restent autant que cela leur sera nécessaire. Que nos vassaux avec leurs hommes restent aussi et marchent avec nous[4]. Quant aux autres, retournez chez vous, et, soit dans votre voyage, soit en votre maison, soit quand vous reviendrez vers nous, observant l'ordre établi par nous dans notre assemblée générale, allez avec la grâce de Dieu et la nôtre. Que Dieu nous accorde que, dans un bref délai et plus tard pendant une longue suite d'années, nous nous revoyions en santé et en joie, et que la miséricorde et la grâce de Dieu soient avec nous. »

Tel est l'édit de Pistes. Il fallait le citer en entier pour donner une idée de la manière dont les actes législatifs étaient préparés, édictés, promulgués, encore au temps de Charles le Chauve. Mais dans l'analyse que nous venons d'en faire, nous avons volontairement omis et réservé un article, celui-là même que nous pré-

1. Art. 35. — 2. Art. 36.

3. Post haec omnia lecta (Baluze, col. 195).

4. Ces *vassalli* ne doivent pas être confondus avec les comtes et autres ministri reipublicae ; il s'agit ici de chefs de troupes attachés personnellement au roi et qui doivent le suivre partout.

sentions au début de ce mémoire, celui où se trouve cette ligne : *lex consensu populi fit et constitutione regis.* Plusieurs historiens modernes, préoccupés peut-être de l'idée qu'il devait exister alors un grand système de liberté politique, ont volontiers traduit ces mots comme si Charles le Chauve avait voulu dire que la loi se faisait par la volonté commune du peuple, le roi n'ayant qu'à la promulguer[1]. Une telle affirmation serait unique au milieu de la multitude des textes carolingiens; elle serait en désaccord manifeste avec les renseignements très-précis qui nous montrent comment les actes législatifs étaient préparés, décrétés et promulgués; elle serait surtout en contradiction avec ce même édit de Pistes qui certainement n'est pas soumis à l'acceptation populaire. Pour comprendre le vrai sens de la phrase de Charles le Chauve, il faut lire le paragraphe tout entier où elle est contenue. Il est le sixième de l'édit, et il a pour objet de changer une ancienne règle de la procédure. D'après le vieux droit des Francs, nul ne pouvait être assigné en justice qu'en vertu d'une citation faite en sa propre maison, et aucun tribunal « de francs hommes »[2] ne pouvait condamner par contumace si l'on n'attestait pas par serment que l'accusé avait été assigné en son domicile. Or, le prince veut abolir cette vieille règle devenue inapplicable, et voici comment il s'exprime : « Il est parvenu à nos oreilles que plusieurs hommes des comtés qui ont été dévastés par les Normands, hommes qui possédaient autrefois des maisons et qui n'en ont plus aujourd'hui, pensent qu'il leur est permis de se livrer à tous les désordres; ils prétendent que, parce qu'ils n'ont plus de maisons où l'on puisse les sommer suivant la loi, ils ne peuvent pas être appelés en justice et qu'aucun jugement légal ne peut être prononcé contre eux[3].

1. Pardessus, *Loi salique*, dissertation première, p. 421. — Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. IV, p. 506. — M. Waitz rapproche de ce texte la phrase suivante : judici discenda lex est a sapientibus populi composita; mais les manuscrits portent *populo* et non pas *populi*, ce qui présente un sens fort différent; il faut d'ailleurs lire cette phrase dans le chap. 61 du capit. de 789, et l'on verra qu'elle n'a pas l'importance que M. Waitz paraît lui attribuer.

2. Sur les *franci homines*, et le *judicium francorum*, voir 1er capitulaire de 809, c. 30; 2e capitulaire de la même année, c. 1; l'édit de Pistes, c. 32 et le 3e capitulaire de Carloman, année 882, c. 9. Les expressions *coram francis hominibus* et *secundum judicium francorum* sont fréquentes dans les diplômes du IXe siècle. Il n'est pas besoin d'avertir que le mot *franci* ne désigne pas ici une race particulière.

3. Quia non habent domos ad quas secundum legem manniri ac banniri possint,

Eu égard à la malice de ces hommes, nous, avec l'accord et conseil de nos fidèles, nous statuons que, tel cas échéant, le comte enverra son agent à l'endroit où le coupable avait autrefois sa maison et qu'en cet endroit il le fera sommer à comparaître. » Ici, Charles le Chauve s'aperçoit que l'exécution de ses ordres rencontrera un obstacle dans un usage qu'observaient les tribunaux et suivant lequel, lorsqu'un accusé ne comparaissait pas, il fallait que les « francs hommes » jurassent qu'il avait été cité dans sa propre maison. Cette formalité rendrait l'application de la nouvelle loi fort difficile en justice puisqu'elle empêcherait le prononcé d'un jugement ; mais Charles le Chauve supprime la difficulté en exigeant « que les francs hommes jurent que le coupable a été cité et sommé pour faire réparation et justice, suivant la nouvelle ordonnance du roi, et que cette citation est légale[1]. » Cette formule suffira pour qu'il soit procédé au jugement, et les scabins pourront ordonner la confiscation des biens du coupable et son arrestation en quelque comté qu'il se trouve. — Tel est le langage de Charles le Chauve. On voit assez que ce serment qu'il exige des francs hommes est une innovation grave ; or, il n'a demandé pour établir une règle si nouvelle l'approbation d'aucune assemblée ; il ordonne et statue en maître souverain ; et c'est précisément pour instituer un serment si contraire à l'ancienne procédure qu'il prononce ces paroles : « parce que la loi tire son plein effet de l'adhésion du peuple et de la constitution du roi, *quoniam lex consensu populi fit et constitutione regis* ». Qu'on observe bien la suite de la pensée dans tout ce texte : loin que le roi veuille dire que la loi n'existe que par la volonté du peuple, il donne à entendre que le peuple doit obéir à la loi dès que le roi l'a établie,

dicunt quod de mannitione vel bannitione legibus comprobari et legaliter judicari non possint.

1. Franci jurare debeant quia secundum regium mandatum nostrum, ad justitiam reddendam vel faciendam, legibus bannitus vel mannitus fuit. (Baluze, t. II, ch. 177.) — Ces francs hommes, qui jurent devant le tribunal du comte et des scabins, sont probablement les mêmes hommes dont il est parlé dans l'article 32 du même édit de Pistes, *francos homines et advocatos,* et dans un capitulaire de 881, *francis hominibus mundanae legis documentis eruditis* (Walter, *Corp. jur. germ.*, t. III, p. 230). Ce terme désignait une catégorie d'hommes qui, dans la procédure des tribunaux locaux, jouaient un rôle important comme témoins et jureurs, *sacramentales, conjuratores,* peut-être aussi comme avocats et légistes. Il y a quelque apparence que ce sont ces mêmes hommes qui sont désignés dans d'autres textes par les expressions *legales viri, probi et legales homines.*

et cela jusqu'à changer les vieilles formes du serment en justice[1].

Les autres actes législatifs de Charles le Chauve ont le même caractère que l'édit de Pistes ; on n'y voit jamais qu'ils soient soumis à la discussion et au vote d'une assemblée nationale[2]. Nous ne citerons comme exemple que le fameux capitulaire de Kiersy-sur-Oise de 877 ; on l'allègue trop souvent comme un témoignage de l'extrême faiblesse de Charles le Chauve ; nous ne nous occuperons pas ici des relations qu'il signale entre le prince et les grands ; nous y chercherons seulement s'il marque par quelque indice que l'autorité législative appartînt à d'autres qu'au prince.

Nous lisons en tête de cet édit : « Ces capitulaires ont été établis par le seigneur Charles, glorieux empereur, avec l'adhésion de ses fidèles, à Kiersy, la seconde année de sa puissance impériale ; de ces capitulaires, il a lui-même rédigé les uns ; sur les autres, il a consulté ses fidèles et leur a ordonné de lui répondre. »

Nous distinguons, en effet, dans ce long édit, deux séries d'articles qui ne se ressemblent pas. Les huit premiers ont la forme de questions[3], et chacun d'eux est suivi d'une réponse des grands. Cette réponse, d'ailleurs, est toujours conforme à la pensée et à la volonté du roi ; elle n'est autre chose qu'une approbation formelle de chaque article, ou plutôt, elle est un engagement que les grands prennent de l'exécuter. « Votre premier article, disent-ils, comme vous l'avez décrété par l'inspiration de Dieu, nous l'approuvons tous et voulons le conser-

1. Il n'est pas inutile de remarquer que l'expression *lex fit* ou *facere legem* ne se rencontre jamais avec la signification de faire une loi. Au contraire *facere legem* se trouve employé dans le sens de faire justice, c'est-à-dire appliquer la loi. *Facere legem* est un terme de procédure, non un terme de législation ; aussi dans le passage qui nous occupe est-il question de l'application de la loi en justice et non pas de la confection de la loi. — Quant au mot *consensus*, il désigne ici, comme en beaucoup d'autres textes, l'adhésion obligatoire, c'est-à-dire l'obéissance. — Enfin le terme de *constitutio*, que l'on a traduit en ce passage comme s'il signifiait une simple promulgation, a toujours désigné l'acte spontané d'un souverain légiférant en son nom propre.

2. Capitulaires, *passim*. Cf. *Annales de Saint-Bertin*, ann. 873 : Regio ministerio, cum consilio fidelium suorum, secundum morem praedecessorum suorum leges paci ecclesiae et regni soliditati congruas promulgavit et ab omnibus observari decrevit.

3. Ce mode d'interrogation était d'un usage ancien ; on en trouve des exemples sous Charlemagne en 789, en 799, en 811, et sous Louis le Pieux en 819.

ver[1]. » — « Nous faisons la même réponse pour le second article. » — « Par le troisième, vous avez réglé, suivant les vues que Dieu vous a inspirées, la défense de votre royaume et la garde de votre fils; nous ne pouvons ni ne devons troubler cet ordre que vous avez établi, et nous ne connaissons rien qui soit meilleur[2]. » — « Vous nous demandez dans le quatrième comment nous pouvons être tranquilles à l'égard de votre fils, et votre fils à notre égard; nous répondons, sur le premier point, que nous ne demandons à votre fils aucune autre sécurité que de conserver chacun de nous dans son rang, suivant les dispositions que vous avez antérieurement établies et décrétées; sur le second point, nous répondons que nous voulons lui être fidèles comme on doit l'être à son seigneur. » Semblables réponses sont faites au cinquième, au sixième, au septième, au huitième article; elles sont toujours ce que le roi a souhaité qu'elles fussent; les grands disent qu'ils « sont prêts à faire ce que le prince a établi ». Le neuvième article et les 24 qui suivent n'ont plus la forme de question; aussi les grands n'ont-ils pas répondu et se sont-ils contentés d'écrire : « Les articles suivants n'ont pas besoin de réponse parce qu'ils ont été rédigés et décrétés par votre sagesse. » Viennent en effet 25 articles dans lesquels le prince statue seul en son nom propre et souverainement. Ils ne sont pas tous à l'avantage des grands; les grands ne manifestent néanmoins aucune opposition. Quant à une assemblée qui aurait discuté préalablement cet édit, il n'y en a pas la moindre trace. La volonté du prince est seule exprimée.

Ces 33 articles avaient été notifiés aux grands le 12 juin 877; deux jours après, Charles le Chauve fit faire une promulgation solennelle devant « le peuple » assemblé. Mais, comme le plus grand nombre de ces articles ne concernait que les comtes, les *missi* et autres fonctionnaires, il se borna à faire connaître au peuple ceux qui pouvaient l'intéresser. « Le 16 des calendes de juillet, le seigneur empereur Charles, en assemblée générale, annonça au peuple son départ pour Rome; il fit savoir quelles dispositions il avait prises pour son fils en son absence, quelles règles il avait établies (c'était le résumé des 33 articles précé-

1. Primum capitulum, sicut Deo inspirante decrevistis, omnes conlaudamus et conservare volumus.

2. Caetera capitula responsione non egent quoniam a vestra sapientia sunt disposita et diffinita, art. 9.

dents); puis il ajouta[1] qu'il se trouvait dans cet édit quelques articles dont il voulait que tous eussent connaissance; et il ordonna au chancelier Gozlin d'en donner lecture. » Enfin, après que cette lecture eut été faite, il prononça immédiatement la clôture de l'assemblée, suivant la forme ordinaire : « Chacun de vous, dit le prince[2], peut retourner chez lui avec la grâce de Dieu et la nôtre, à l'exception de ceux qui ont quelque motif pour rester près de nous ou qui ne se sont pas encore acquittés des dons annuels qu'ils nous doivent[3]. » On voit assez que tous ces procédés sont exactement l'opposé de ce qui aurait lieu si le pouvoir législatif appartenait ou au peuple lui-même ou à une assemblée. Dans cet édit de Kiersy, qui est le dernier de ses actes, Charles le Chauve parle encore en prince absolu.

Tels sont les textes et les faits. Il est possible sans doute, surtout en interprétant certaines expressions dans un sens qu'elles n'avaient plus au IXe siècle, d'y reconnaître un souvenir et comme un vestige de vieilles libertés disparues. On peut admettre aussi qu'il y eût au milieu de tout cela quelques germes de liberté pour l'avenir. Mais, si nous bornons notre regard au IXe siècle, si nous donnons aux mots le sens qu'ils avaient dans la langue du temps, si nous observons la pratique et la réalité telles qu'elles nous sont décrites par les documents si nombreux et si clairs de cette époque, nous ne reconnaissons nulle part que la nation, au temps des quatre premiers carolingiens, ait possédé ou ait seulement partagé avec ses rois la puissance législative.

FUSTEL DE COULANGES.

1. Quia de ipsis capitulis excerpta quaedam capitula habebat quae in illorum omnium notitiam recitari volebat. Tunc jussit Gauzlenum cancellarium ut haec sequentia capitula in populum recitaret.

2. Post haec lecta capitula, dedit omnibus licentiam cum Dei gratia et sua redeundi ad patriam, exceptis his quos specialiter pro specialibus causis considerandis vel pro dona liberanda secum aliquantis diebus manere praecepit. Edit de Kiersy, *in fine*. Baluze, t. II, col. 270.

3. Sur cette formule de dissolution des assemblées, comparer l'édit de Pistes de 869 qui se termine ainsi : Gratias vobis agimus quia fideliter secundum nostram commendationem in nostro venistis servitio. Et ite cum Dei gratia sani et salvi, et Deus nobis concedat ut iterum cum sanitate et gaudio ad suam voluntatem reconjungamur. Voir aussi les dernières lignes de l'édit de 864 que nous avons citées plus haut.

LES ÉTUDIANTS

DE

L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

AU XVIe SIÈCLE.

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LE

LIBER PROCURATORIS STUDIOSORUM.

Il existe aux archives de la Faculté de médecine de Montpellier un très-précieux manuscrit, qu'on croyait naguère perdu, et que j'ai eu la bonne fortune de pouvoir étudier sur place. Ce manuscrit est unique, et abonde en intéressants autographes : il a pour titre *Liber procuratoris studiosorum*[1].

C'est un registre du XVIe siècle, sur papier, de vingt-neuf centimètres de hauteur, et de vingt centimètres de largeur, couvert de basane fauve, avec courroie et boucle de fermeture, renfermant cent soixante-cinq feuillets non cotés. Il m'a paru historiquement et scientifiquement utile d'attirer sur lui l'attention. Tel est l'objet de la présente notice.

I.

Le Procureur des étudiants, à l'usage duquel était autrefois ce Registre, nous est connu par les Statuts de l'Université de médecine de Montpellier de 1534, que j'ai édités en 1871, dans mon Mémoire académique sur *la Renaissance à Montpellier*. Cette

1. Et immédiatement à la suite, comme complément explicatif de ce titre général : *Iste liber est conciliorum, expensarum et supputationum Universitatis medicine Montispessulani.*

qualification désigne le *Primus inter pares* élu par l'Université de médecine pour servir de mandataire à ses étudiants de divers ordres, dans toutes les circonstances où leurs intérêts ont besoin d'être représentés ou défendus. Ce mandataire était ordinairement un sujet de choix, digne de la confiance générale, et assez bien posé dans la savante corporation pour en protéger avec une efficace autorité l'honneur et les avantages.

Le paragraphe des Statuts de 1534 *De electione procuratoris baccalaureorum et studentium* est formel à cet égard. — « Comme le salut commun, » y est-il dit, « dépend de ceux « qui administrent dans les fonctions publiques, on doit apporter « un soin tout spécial à établir un Procureur, qui de bonne foi « et avec diligence se montre jaloux de l'honneur et des intérêts « de l'Université. Quiconque mène une vie déshonnête, qui- « conque s'adonne au jeu ou à la débauche est indigne de cette « charge, et doit en être exclu[1]. »

On exigeait du Procureur ainsi élu, indépendamment des garanties morales, certaines garanties pécuniaires, propres à répondre de l'argent qu'il était dans ses attributions de recevoir; et il ne se libérait, à l'expiration de son mandat, qu'en rendant ses comptes de recette et de dépense[2].

Le Procureur avait pour principale mission de faire observer les règlements de l'École et d'entretenir la concorde parmi les étudiants[3]. Il présentait les nouveaux venus, dans la huitaine de leur arrivée, aux Procureurs des docteurs et au Chancelier[4]. Il recevait et encaissait pour droit d'immatriculation deux livres tournois, et autant pour l'acte de baccalauréat[5]. Il portait le

1. Quia autem salus totius reipublicae consistit in his qui munia publica administrant, praecipua cura omnibus esse debet constituatur Procurator, qui bona fide et diligentia semper curet honorem et utilitatem universitatis. Is vero qui vitae est inhonestae, lusor, scortator, procuratione est indignus, nec in eam admittatur. *Statuts de* 1534, Archiv. de la Faculté de médecine de Montpellier.

2. Nemo vero confirmetur in Procuratorem, quin prius dederit cautiones pecuniarum recipiendarum, quae non liberabuntur, nisi postquam Procurator reddiderit bona computa accepti et expensi. *Statuts de* 1534, ibid.

3. Boni Procuratoris officium praecipuum est curare ut observentur statuta, pax et concordia foveatur. Ibid.

4. Item eos, qui de novo veniunt ad studendum, intra octo dies inclusive praesentet dominis Procuratoribus doctorum, et domino Cancellario. Ibid.

5. Item pro matricula accipiat a quolibet tantum summam duarum librarum turonensium. — Item pro actu baccalaureatus accipiat summam duarum librarum turonensium. Ibid.

bâton d'honneur, emblème d'autorité, dans les cortéges officiels et les cérémonies publiques.

Annuellement nommé, pour administrer les affaires de la communauté avec un conseil de bacheliers et d'étudiants de la même École, élus comme lui, à la Saint-Luc, au nombre de quatre, il était passible de révocation, s'il trompait sur ce point l'opinion générale. On pouvait de même le destituer, s'il devenait joueur, ou semeur de discorde, s'il n'observait pas ou ne faisait pas observer les statuts, s'il négligeait d'apporter la diligence nécessaire dans les anatomies, ou dans les autres devoirs de sa charge[1].

Tel était le Procureur des étudiants, dans l'ancienne Université de médecine de Montpellier. Les statuts de 1534 lui donnent le titre de *Procurator baccalaureorum et studentium*. Sa juridiction embrassait effectivement ces deux classes universitaires. On n'y échappait qu'en arrivant à la licence; et il cessait lui-même ses fonctions le jour où il parvenait à ce grade : car la licence ouvrait l'entrée du *Magistère*, et on n'était plus étudiant, une fois passé maître. Les bacheliers et simples étudiants constituaient dans l'École la partie la plus jeune, et par suite la partie remuante de la corporation.

Le Procureur dont il s'agit s'élisait alternativement parmi les bacheliers en médecine et parmi les simples étudiants, dans l'assemblée *per fidem* qui précédait la Saint-Luc, époque de l'ouverture de l'année scolaire; mais on le nommait aussi parfois à d'autres moments, quand il y avait nécessité.

Le Registre que j'ai entrepris de faire connaître, — le seul de ce genre qui soit resté aux archives de notre Faculté de médecine, — est relatif à la gestion du Procureur des bacheliers et étudiants, du 26 mars 1526 au 15 décembre 1535. Il embrasse

1. Sciat electus Procurator, se, non ad imperium vel dominationem, sed in administrationem esse constitutum. Proinde, si male gerat suum officium, fallatque alios de sua opinione, post duas aut tres admonitiones a publica congregatione factas cum matura et sana deliberatione, et congregatione ad hoc indicta, deponatur. — Item, si notum sit vulgo quod sit aleator, dissidii et rixarum seminator, si non curet observare statuta, si pro anatomia et aliis quae ad ejus officium pertinent, non sit diligens, deponatur. Quod si depositus Procurator vellet ob hoc sumere vindictam de his qui contra se juste deposuissent, neque post unam aut alteram monitionem desistat a malo proposito, et arma ferat, interdicatur illi scholis, intercedente decreto domini Cancellarii et Decani. *Statuts de* 1534, ibid.

conséquemment une des périodes les plus curieuses de l'histoire de la Renaissance à Montpellier. Vingt-six procureurs ont successivement régi notre jeunesse médicale entre ces deux dates, eu égard aux diverses circonstances qui ont empêché leur mandat de s'exercer jusqu'au terme de sa limite annuelle : Jean Tremolet, du 26 mars au 19 octobre 1526; — Albert Pelletier, du 19 octobre 1526 au 31 août 1527; — Bertrand Blanville, du 31 août au 20 octobre 1527; — Claude Mussard, du 20 octobre 1527 au 27 mars 1528; — Jean de Cadenet, du 27 mars au 7 avril 1528; — Philibert Demare, du 7 avril au 16 juin 1528; — Marcel Yerla, du 16 juin au milieu de juillet 1528; — Jean Myaulays, du 22 juillet au 18 octobre 1528; — Jean de Gasches, dit Le Bon, du 18 octobre 1528 au 22 janvier 1529, avec Jean de Solier pour vice-procureur; — Pierre de Broha, du 22 janvier au 6 juin 1529; — Étienne Jean, du 6 juin au 15 août 1529; — Étienne Lenesie, du 15 août au 19 octobre 1529; — Albert Pelletier, du 19 octobre 1529 au 11 janvier 1530; — Hercule Rinart et Guillaume Rondellet, du 11 janvier 1530 au 2 mai 1531; — François Cravesana, du 2 mai au 19 octobre 1531;— Nicolas Feynes, du 19 octobre au 27 novembre 1531; — François Bertrand, du 27 novembre 1531 au 19 février 1532; — Bernard Fageole-Baron, du 19 au 24 février 1532; — Guillaume Ferrand, du 24 février au 26 mai 1532; — Jean Fayan, du 26 mai au 19 octobre 1532; — Jean Perdrier, du 19 octobre 1532 au 20 octobre 1533; — Léonard Veirier, du 20 octobre 1533 au 19 octobre 1534; — Jacques Blecheret, du 19 octobre 1534 au 19 octobre 1535; — Pierre Fazendier, du 19 octobre au 1er novembre 1535, jour où, faute de répondant, il fut remplacé par Jean Bocaud, dont le commencement de procuratorie marque la fin de notre Registre.

Vingt-six Procureurs des bacheliers et étudiants, du 26 mars 1526 au 1er novembre 1535; nous verrons tout à l'heure la cause de ces changements si rapides.

Reconnaissons d'abord la variété d'origine de ces mandataires de nos étudiants : elle représente parfaitement celle de la jeunesse studieuse de l'École de médecine de Montpellier dans ce temps-là. A côté de Jean Tremolet, d'Albert Pelletier, de Guillaume Rondellet, de Léonard Veirier et de Jean Bocaud, seuls originaires, — sur les vingt-six, — du diocèse de Montpellier, — ou plutôt du diocèse de Maguelone, comme on disait alors, la translation

du siége épiscopal de Maguelone à Montpellier n'ayant eu lieu qu'en 1536, — figurent, non pas simplement des Nîmois, comme Pierre de Broha et Pierre Fazendier; des Toulousains et des Gascons, comme Jean de Gasches et Bernard Fageole-Baron, mais le Mendois Guillaume Ferrand; le Limousin Jean Fayan; le Dauphinois Étienne Jean; les Provençaux Jean de Cadenet et François Bertrand; les Bourguignons Claude Mussard et Philibert Demare; le Flamand Hercule Rinart; les Italiens Étienne Lenesie et François Cravesana; le Suisse Jacques Blecheret; le Breton Jean Myaulays, le Parisien Jean Perdrier[1]. On accourait alors de toutes les régions étudier la médecine à Montpellier. Albert Pelletier et Léonard Veirier, après avoir été reçus maîtres ès-arts à Paris, ne crurent pas pouvoir se dispenser de revenir à Montpellier pour leurs études médicales.

C'était le temps où Rabelais lui-même s'inscrivait sur notre Livre de matricule, et prenait à notre École ses grades de bachelier, de licencié, de docteur en médecine, avec la perspective d'y devenir professeur, — ce qui eut lieu, comme couronnement de ses études, au début de l'année scolaire 1537-1538.

Oui, Rabelais a professé à Montpellier la médecine. J'en ai retrouvé les preuves certaines dans nos archives universitaires. Il est couché sur un de nos registres, comme ayant perçu pendant le premier semestre de cette année-là l'écu d'or affecté, à titre d'honoraire, au professeur chargé de présider à une démonstration anatomique. Rabelais a disséqué des morts dans notre amphithéâtre de Montpellier, tout en se livrant sur les vivants aux autopsies morales qui ont immortalisé son nom.

Mais renfermons-nous dans le *Liber procuratoris studiosorum*, que j'ai entrepris d'analyser. Rabelais n'y figure que comme étudiant, ce registre ayant été clos antérieurement à sa réception comme docteur. Que de renseignements n'y a-t-il pas là, néanmoins, sur les préludes de son *acte triomphal*, et sur le milieu dans lequel s'est produite cette partie de son existence scientifique!

1. Cette procuratorie de Jean Perdrier semble avoir fait époque. Le Journal qui la concerne, dans notre Registre, se distingue calligraphiquement, et y est même précédé d'un beau frontispice historié, avec miniature à armoiries; treize splendides feuillets, exceptionnelle *illustration*.

II.

L'Université de médecine de Montpellier formait une corporation distincte de l'Université de droit et de théologie : elle avait sa bannière à part, sous laquelle, dans les cérémonies publiques, marchaient ses membres et ses suppôts; elle jouissait d'une juridiction propre, reposant sur des statuts spéciaux, dont les plus anciens lui avaient été donnés en 1220 par le cardinal Conrad, légat du saint-siége. C'était une société *sui juris*, s'administrant par elle-même, à l'ombre des priviléges et des libertés dont l'avaient successivement dotée pendant trois siècles les papes, les rois d'Aragon, de Majorque et de Navarre, en tant que seigneurs de Montpellier, et les rois de France, à partir de l'acquisition du fief épiscopal de Montpelliéret par Philippe le Bel, en 1293.

Dans cette École de médecine de Montpellier, la vie n'était pas toujours douce. On n'y avait pas moins de seize épreuves à subir, avant d'être proclamé docteur, — indépendamment de celle de maître ès-arts, garantie obligatoire d'études littéraires et scientifiques préalables. L'épreuve du baccalauréat, où on ne pouvait prétendre qu'après trois ans d'études médicales, durait quatre heures, à elle seule. Le candidat qui s'en acquittait d'une manière satisfaisante recevait de ses juges une des baies du laurier doctoral. Quand ensuite, arrivé au terme du délai prescrit pour la conquête de la licence, le bachelier voulait, après les trois cours publics qui lui étaient imposés à titre de stage, prendre ce second grade, on l'admettait à se présenter aux quatre examens *per intentionem*, — ainsi qualifiés parce qu'on les subissait avec l'intention de parvenir à la licence, *per intentionem adipiscendi licentiam*. Il lui fallait alors soutenir quatre thèses successivement, de deux jours en deux jours, sur un sujet assigné la veille, en parlant à propos de chacune d'elles au moins une heure; et, outre cela, deux autres thèses sur une maladie quelconque et sur un aphorisme d'Hippocrate, tirés au sort vingt-quatre heures avant la soutenance. Ces deux dernières thèses, séparées des quatre premières par un intervalle de huit jours, s'appelaient *Points rigoureux*. On les discutait ordinairement, de midi à quatre heures, dans la chapelle Saint-Michel de l'église Notre-Dame des Tables. Le candidat était tenu de répondre, pendant ces quatre heures, à toutes les questions qui

s'y rattachaient. Une fois admis, il allait, dans la huitaine, recevoir la licence de la main de l'évêque, ou de son vicaire-général, en présence de deux professeurs délégués par la Faculté.

Puis venaient pour lui les *Triduanes,* nouveaux examens qui avaient lieu, comme le mot l'indique, durant trois jours, matin et soir, une heure au moins chaque fois. Le doctorat n'était possible qu'après cette longue série d'épreuves. On le nommait « l'acte de triomphe » (*Actus triumphalis*), et son cérémonial avait pour théâtre l'église Saint-Firmin, — la paroisse de l'Université de médecine, — où on l'annonçait la veille au son de la cloche. L'École y conduisait le récipiendaire, musique en tête du cortége, et là, à la suite de discours ou de harangues en latin, on lui délivrait les insignes du grade suprême, devant une assemblée ordinairement très-nombreuse. Ces insignes consistaient en un bonnet de drap noir, surmonté d'une houppe de soie cramoisie, une bague d'or et une ceinture dorée; à quoi s'ajoutait la remise symbolique du livre d'Hippocrate. Le président, après la délivrance de ces insignes, faisait asseoir à son côté le nouveau docteur, puis lui donnait l'accolade et la bénédiction.

Le récipiendaire s'était fait accompagner par un parrain. La cérémonie achevée, il circulait parmi l'assistance, avec les insignes doctoraux, saluant et remerciant son monde, distribuant çà et là des gants, des dragées, ou des fruits confits.

Ce cérémonial fut simplifié en 1554 par un statut réformateur, qui en modéra la pompe et la dépense : mais ce statut lui-même maintint la pratique des vieux usages, pour quiconque voulait leur donner la préférence.

Ces usages primitifs étaient encore en pleine vigueur, à l'époque où remonte notre *Liber procuratoris studiosorum.* Ils furent alors codifiés dans les statuts du 16 décembre 1534, que j'ai publiés en 1871, dans mon mémoire académique déjà mentionné.

Le *Liber procuratoris studiosorum* trouvant dans la contemporanéité de ce petit code scolaire de 1534 une partie de son explication, il me paraît indispensable de lui faire quelques emprunts.

L'organisation de l'Université de médecine de Montpellier reposait, comme celle de presque toutes les Écoles du même genre, sur la base religieuse. Les statuts du 16 décembre 1534,

— reproduisant et sanctionnant une précédente codification de 1340, — débutent par la prescription d'une messe à faire dire et à entendre chaque dimanche, depuis la Saint-Luc jusqu'à Pâques. L'assistance y était de devoir rigoureux; et on avait, en cas d'absence, si on était licencié ou docteur, six deniers à payer, à titre d'amende; si on était bachelier, quatre deniers; si on était simple étudiant non gradué, deux deniers. Cette compensation proportionnelle s'encaissait au profit de l'École.

L'École faisait, en outre, célébrer une messe particulière, l'un des jours qui suivaient la Toussaint, pour les morts de l'Université. Les cours étaient ce jour-là suspendus.

Aucun docteur, aucun bachelier, aucun étudiant atteint d'excommunication, ne pouvait fréquenter l'École. L'entrée lui en était expressément interdite jusqu'après son absolution.

L'École était régie, sous le haut patronage de l'évêque, par le doyen, — le décanat appartenant de droit au plus ancien professeur en fonction, aux termes des statuts primordiaux du cardinal Conrad de 1220. La présidence revenait, en cas de légitime empêchement du doyen, au professeur le moins nouveau par la promotion.

Le chancelier ne primait pas encore, à cette époque : il se bornait, en général, à juger. Il prononçait judiciairement, soit entre les maîtres et les étudiants, soit entre les divers membres de la Compagnie et le public. Car l'École avait sa juridiction particulière.

C'était aussi le chancelier qui convoquait les assemblées *per fidem;* il réunissait de la sorte toute l'Université deux fois l'an; la première fois entre la Saint-Michel et la Saint-Luc, la seconde fois durant la semaine après Pâques. Dans la première de ces assemblées se réglait le programme des cours de l'année scolaire qui allait s'ouvrir, se distribuaient les clefs, soit des archives, soit de la caisse, s'élisaient les procureurs chargés de l'administration financière, etc.

Le chancelier répondait de sa gestion à l'évêque, conservateur des priviléges de l'Université, lequel avait à son égard droit d'admonition et de redressement. Il pouvait seul signer et sceller les certificats d'études, de matricule ou de grade; et ce n'était pas la moins importante de ses attributions. Que de fraudes à cet endroit! que de fausses lettres, que de faux diplômes, subreptice-ment timbrés du sceau de la Faculté, par audacieuse superche-

rie! que de faux bacheliers, que de faux licenciés, que de faux docteurs, pour la honte de notre Université et pour la perte du genre humain! Force fut de renouveler, vers le milieu du XVIe siècle, le sceau de l'École, et de changer la formule des lettres de licence, en s'appliquant à les rendre moins falsifiables[1].

Au-dessous du doyen, chargé de la direction de l'enseignement, et du chancelier, préposé à l'administration de la justice scolaire, venaient hiérarchiquement les régisseurs des intérêts matériels de l'Université. Cette branche de service avait pour chefs les procureurs des docteurs, au nombre de deux, et le procureur des étudiants. Ce dernier était pris, à tour de rôle, parmi les bacheliers et parmi les simples étudiants en médecine[2]. Mais, comme il ne pouvait suffire seul à toutes les affaires, on lui adjoignit, en 1533, deux coadjuteurs, l'un bachelier, l'autre étudiant[3].

La charge de procureur des étudiants fut supprimée, le 31 octobre 1550, par un arrêt des Grands-jours de Béziers. Mais elle était en plein exercice de 1526 à 1535, période qu'embrasse le Registre original, objet de cette étude.

1. Prescriptions de 1546 et de 1547. Cf. *Lib. procurat. studios.*, à la date du 10 mai 1534, au sujet du sceau en argent qui fut alors établi.

2. Cette coutume ressort nettement du procès-verbal de l'élection de Rondellet, le 18 octobre 1530 : « Ego Guillelmus Rondelletus Montispessulanensis fui electus in procuratorem in scolis regiis, omnium consensu. Nam ante festum procuratoris vices gerebam; qui bacalaureus debebat esse : sed quia id temporis nulli erant bacalaurei, scolastici vero erant multi, anatomen volebant, nec potuissent illud agere extra procuratorem, ob eam causam michi commiserunt; in festo Sancti Luce congregatione facta, post perlectionem decani, me confirmarunt; quibus, juxta statutum, pollicitus sum dare cautiones. » *Lib. procurat. studios.*, ann. 1530.

3. Délibérations du 30 septembre et du 2 octobre 1533 : « Fuit per me procuratorem expositum, — y dit le procureur Jean Perdrier, — quod in dies permulta eveniunt universitati negocia, nec potest solus procurator tantis negociis esse attentus, quum unumquodque negocium totum hominem poscat. Quare, visis omnibus, et mature consideratis, ut omnia melius gerantur et perfectius, fuit per dominos baccalaureos et scolares, nemine discrepante, deliberatum, quod de cetero, in sublevamen procuratoris, die proxima, scilicet prima post electionem procuratoris, eligerentur duo coadjutores, sive, ut rectius dicam, auditores. » *Lib. procurat. studios.*, ann. 1533. — « Anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo quarto, et die ultima mensis martii, fuerunt electi duo coadjutores, videlicet magister Bartasare Noier, Avinionensis, in medicina baccalaureus et magister Joannes Salloneus, scolaris, nemine reclamante, ad pulsum campane, ut moris est, congregatione solemniter celebrata : et ne quis illorum parum haberet fidei, fidejussores dedere, coram scriba Universitatis nostre. » (Ibid., ann. 1534.)

Période de démocratie scolaire, très-curieuse à contempler, où l'on voit, à diverses reprises, le procureur des étudiants user de son droit d'avertir ou d'admonester le professeur dont le cours n'était pas scrupuleusement fait, et de simples élèves ne pas craindre de rappeler les docteurs au strict accomplissement de leurs devoirs[1].

Cette liberté grande à l'égard des maîtres avait, toutefois, son bon côté : elle permettait d'obtenir des disciples une soumission personnelle d'autant plus complète aux règlements universitaires.

Tout bachelier, et, à plus forte raison, tout simple étudiant, était tenu, afin de constater sa présence à l'École, de faire inscrire sur un Registre spécial le jour de son arrivée et celui de son départ. Il devenait donc facile de vérifier, au moment d'une prise de grade, s'il avait régulièrement satisfait aux prescriptions de scolarité. En cas d'études commencées ailleurs, il devait en fournir la preuve par certificat et par témoins. Ces inscriptions d'arrivée et de départ coûtaient chacune deux deniers aux étudiants, quatre deniers aux bacheliers.

Le nouvel arrivé payait, en outre, comme droit d'immatriculation, vingt sous à la caisse de l'Université, pour l'entretien du mobilier scolaire, pour les frais de célébration de la messe du dimanche, et les autres besoins généraux.

Nul n'était, du reste, admis à étudier la médecine, s'il ne justifiait préalablement de ses connaissances dans les arts libéraux. Défense rigoureuse était d'inscrire sur le Registre d'immatriculation des sujets antérieurement voués à l'exercice des arts mécaniques[2].

1. Anno Domini millesimo V^c XXVIII°, et die IX^a novembris, conquerentibus studentibus medicine doctores ob malitiam non legere, ego vice procurator cum consiliariis ad eos accessi, simul cum notario et testibus, quos rogavi ut legerent, ut tenentur, alioquin, prout penes me habetur, ad superiorem querimoniam facerem; qui responderunt ut continetur in actis notarii, cui dedi, presentibus consiliariis, II sol. VI den. De Solario vice procurator. — Le même Registre mentionne, à l'année 1534, une suspension analogue des cours, *dominis doctoribus cathedrantibus nolentibus eorum lecturas exercere, secundum fundationem regis.* L'affaire fut, cette fois, portée devant l'évêque de Maguelone, qui mit les docteurs à la raison. — De là vraisemblablement l'usage où se maintinrent presque jusqu'aux derniers temps les conseillers des étudiants de venir déposer devant les assemblées *per fidem* du grand et du petit ordinaire, du plus ou moins d'exactitude des professeurs à s'acquitter de leurs fonctions. Tous les procès-verbaux du XVIe et du XVIIe siècle relatent cette pratique.

2. Cette défense ne se trouve pas seulement codifiée dans les Statuts généraux

On comprenait dès lors la nécessité d'une première éducation classique, pour pouvoir aborder fructueusement les études médicales. La maîtrise ès-arts ainsi exigée correspondait au double baccalauréat ès-lettres et ès-sciences d'aujourd'hui.

« Pas d'immatriculation, — dit formellement un statut du « 30 septembre 1517, — pour quiconque n'aurait pas fait « preuve de connaissances suffisantes en logique et en philoso- « phie. On interdira l'entrée des cours de médecine aux candi- « dats déclarés, après examen, incapables sur ces matières, « jusqu'à ce qu'ils se montrent en état d'en disserter convena- « blement. »

On n'accueillait pas non plus sans contrôle les certificats de toute provenance. Ceux que délivrait l'Université d'Orange, notamment, étaient presque mis à l'index. On ne recevait guère comme à-compte d'études médicales sérieuses que les attestations parisiennes; et encore s'appliquait-on à les discuter, à l'aide d'un minutieux examen[1]. On ne leur reconnaissait qu'une sorte

de notre Université de médecine, elle est aussi l'objet d'un règlement spécial du 17 novembre 1527, ap. *Privilèges et Statuts de l'Université de médecine de Montpellier*, fol. 111 r°.

1. Statut du 5 avril 1526. « Statuimus, — y règlent nos docteurs assemblés dans l'église Saint-Firmin, — neminem ex scolaribus posthac ante tempus praeordinatum gradum baccalaureatus accepturum, nec eo usurum tempore, quod alibi studendo consumpserit, nisi id fecerit in universitate nobili et famosa secundum medicinae facultatem : quam interpretati sumus esse illam in qua continuo medicae facultatis doctores in scholis publicis medicinam legunt et profitentur. Proinde nos universitates omnes quae sunt in Gallia, cum hoc exercitio careant, dempta Parisiaca, in qua exercitatio sufficiens invenitur [excludimus]. Et quum universitatis Parisiensis praetextu multi committuntur errores, multa perjuria, immensaeque fraudes, ut nos luce clarius percepimus, ordinamus et statuimus, quod posthac quicumque ex urbe Parisiorum ad hanc nostram universitatem advolabunt, examinentur in primis in logica disciplina physicaque, ut, cum idonei et capaces erunt, in album medicorum studentium reponantur. Praeterea sciscitabuntur ab eis procuratores, an in medicina apud Parisiensem universitatem studuerint, vel ne, et an velint uti gaudereque tempore illic in medicinae studio consumpto, quo brevius baccalaureatus gradum adipiscantur. Quod si profiteantur se illic operam medicinae impendisse, atque citra fraudem veros artis medicae scholares fuisse, propterea se velle uti gaudereque tempore quod illic in medicina consumpserunt, tunc procuratores cum illis de propositionibus, quae in his libris reperiuntur, quos Parisienses doctores publicitus et legunt et interpretantur, disceptabunt. Quod si idonei inventi sunt, dabunt litteras testimoniales sui studii dictis procuratoribus, cum testibus juramento sacratissimo astrictis, qui fidissime attestentur praedictos scholares illic in medicina studuisse, non omissis interim temporis quantitate, illiusque anni regentium nominibus. Quae omnia dicti procuratores exactissime observabunt, quo jus

d'équivalence préparatoire, en limitant leur validité à la constatation d'une simple aptitude aux épreuves du baccalauréat.

Les bacheliers avaient droit d'accompagner les docteurs auprès des malades, à l'exclusion des étudiants non gradués. Le baccalauréat était comme le passe-port indispensable pour pénétrer dans le domaine de la pratique médicale. Personne n'était admis à dresser d'ordonnance curative, sans ce premier grade. Le baccalauréat ouvrait à la fois la carrière de la clientèle et le noviciat de l'enseignement. On ne pouvait prétendre à la licence et au doctorat, qu'après avoir prouvé, au moyen de trois cours successifs convenablement applaudis, sa maturité pour le suprême honneur de la maîtrise en médecine.

Les bacheliers admis au stage professoral devaient acquitter, avant de commencer leur cours, un droit scolaire de vingt sous tournois, s'ils lisaient au Collége royal, ou de dix sous, s'ils enseignaient au Collége du Pape, — indépendamment des vingt sous qu'ils étaient tenus de débourser à l'occasion de leur examen de baccalauréat, en revêtant la chape magistrale.

La caisse commune de l'Université recevait, outre les vingt sous exigés, soit pour l'immatriculation, soit pour le baccalauréat, et outre les dix sous ou les vingt sous mentionnés à titre de droit de stage, les deux livres que remettait en numéraire au procureur des étudiants chaque nouveau venu, et les deux autres livres que lui donnait, à son tour, chaque nouveau bachelier, au moment de sa prise de grade.

Ces rétributions servaient à faire face aux nécessités communes de l'École, — en dehors des démonstrations anatomiques toutefois; car celles-ci devaient se suffire à elles-mêmes : et quand les douze deniers dont les Statuts prescrivaient aux étudiants le paiement pour assistance à chacune d'elles faisaient défaut, par stipulation de gratuité, c'était avec le produit du droit d'entrée de quinze deniers, toujours exigible des étrangers, qu'on en couvrait la dépense. La caisse commune de l'Université ne se chargeait de parer qu'aux besoins vraiment communs; et lorsque ses fonds étaient épuisés, sans que les dettes fussent toutes soldées, les membres de l'École se cotisaient extraordinairement, pour pou-

aequitasque omnibus observentur meritis, nec immeriti ante tempus ad baccalaureatus honorem gradumque promoveantur. » Archiv. de la Fac. de méd. de Montp., *Priviléges et Statuts*, fol. 99 r°.

voir subvenir, au moyen d'une contribution proportionnelle, à la pénurie financière de la Compagnie.

Restait-il, au contraire, de l'argent? on en déposait la moitié dans le trésor de l'Université; abri presque inviolable, dont quatre clefs différentes, confiées à diverses mains, garantissaient la sécurité. Cet argent-là ne pouvait se dépenser, même pour besoins communs, que par délibération de l'École régulièrement assemblée. L'autre moitié du reliquat était affectée à l'accroissement de la bibliothèque : on devait néanmoins n'acquérir pour elle que des livres de médecine ou de philosophie, grecs ou latins, choisis par le conseil des bacheliers et étudiants.

Des livres grecs ou latins! Remarquons cet article des Statuts de 1534, — antérieur à la mission de Guillaume Pellicier à Venise, et où semble se révéler l'influence du premier séjour de Rabelais à Montpellier.

C'était également au profit de la bibliothèque que trouvait son emploi l'écu d'or versé à la caisse de l'Université par le nouveau bachelier, à qui répugnait la dépense ou l'ennui du banquet traditionnellement imposé comme prélude professoral. Ce moyen, toutefois, devait donner d'assez faibles ressources, eu égard aux préférences de la plupart de nos médecins d'alors pour les joyeusetés gastronomiques[1].

La dépense, au reste, croissait pour nos étudiants à mesure qu'ils montaient en grade; et le futur licencié ne pouvait recevoir la consécration de son succès dans l'*examen rigoureux,* que moyennant le don préalable de quatre livres tournois à la caisse commune de l'Université.

Les versements faits à la caisse universitaire pour les besoins généraux ne dispensaient personne, néanmoins, d'avoir ensuite à payer aux examinateurs les droits dévolus à leurs fonctions. Le futur bachelier devait cinq sous tournois à chaque professeur, et dix sous au président de l'examen. Le futur licencié devait, quant à lui, neuf sous deux deniers à chacun de ses juges; et il avait, de plus, à leur fournir deux bouteilles de vin blanc par

1. Aussi y a-t-il dans notre *Liber procuratoris studiosorum* très-peu de mentions de paiements effectués de la sorte. J'y ai toutefois remarqué celle qui concerne le bachelier exemplaire Jean Bocaud, ainsi conçue : Anno 1534, die XVI^a mensis aprilis post Pasca, magister Joannes Bocaudus, laurea prima donatus, incepit legere suum primum cursum, pro quo recepi pro jure, vice convivii, quatuor libras. L. Veirerius. (Procuratorie de Léonard Veirier.)

jour, ainsi qu'au bedeau de l'Université, avec un certain nombre de pommes et d'oranges, à partir du moment où il recevait en préparation le sujet de ses *points rigoureux*. Le jour de leur discussion, il devait un écu à chaque docteur régent, assistant ou non à l'examen, et à chacun des docteurs libres présents à l'acte : à quoi il lui fallait encore ajouter vingt sous tournois pour chaque professeur, comme représentation du dîner auquel la Faculté avait droit, quand elle le menait recevoir à l'Évêché ses lettres de licence; — ce qui n'empêchait pas qu'il dût, par un nouveau surcroît de sacrifice, faire distribuer pendant l'examen assez de vin blanc et de gâteaux ou de fruits, suivant la saison, pour adoucir les longueurs de la séance; et qu'il dût, en outre, subvenir, une fois reçu, aux frais d'une collation, que partageaient, en compagnie des examinateurs, les notabilités de la ville, accourues, sur son invitation, pour applaudir à son succès.

Que d'argent de moins dans la bourse du nouveau licencié! Et il n'était cependant pas au bout de ses dépenses : il lui restait à envoyer par le bedeau au domicile de chaque docteur un massepain, garni de deux livres de dragées ou de confitures sèches de son choix, avec un beau cierge; ce dont il s'acquittait habituellement à l'issue de la collation.

Voulait-il, à la suite de tout cela, prendre rang parmi les docteurs? Il lui incombait obligation de donner à chaque professeur, en échange du festin, du bonnet, des gants, des droits de grade qui lui revenaient de la part du récipiendaire, deux écus et cinq sous tournois. Quant au professeur appelé par tour à présider la cérémonie, il devait recevoir la veille trente écus, comme honoraire privilégié.

Ainsi se traitaient financièrement les prises de grades, dans l'Université de médecine de Montpellier, à l'époque de notre *Liber procuratoris studiosorum*. Il faut aller jusqu'à l'arrêt des Grands-Jours de Béziers du 31 octobre 1550, pour trouver un adoucissement à ces ruineux tarifs.

On ne se faisait donc recevoir qu'à prix d'argent bachelier, licencié et docteur en médecine. Et que n'en coûtait-il pas, — en dehors de l'obtention, si chère par elle-même, de ces trois grades, — pour pouvoir suffire au train de vie journalier alors en vogue! Car nos étudiants étaient loin de passer pour des modèles d'austérité; et, si le travail occupait dans leurs habitudes

une des meilleures places, ils excellaient à se dédommager de la belle part qu'ils lui faisaient. Rabelais a été, à cet endroit, plus historien que romancier. Il ne lui était nullement nécessaire de se mettre l'imagination à la torture pour ses joyeux tableaux. Il trouvait parmi ses condisciples de Montpellier jusqu'à son oracle de la *Dive bouteille.*

III.

Rabelais commença à se mêler à nos étudiants en 1530, un peu avant l'ouverture de l'année scolaire. Son immatriculation porte sur le *Liber procuratoris studiosorum* la date du 17 septembre de cette année-là. Guillaume Rondellet remplissait alors les fonctions de procureur : ce fut à lui que Rabelais paya l'écu d'or exigé en pareil cas[1]. Le Registre marque ensuite qu'il fut reçu bachelier en médecine le 1er décembre de la même année[2], — après avoir sans doute justifié d'études médicales antérieurement faites à Paris. Rabelais ne tarda pas à expliquer à Montpellier les *Aphorismes* d'Hippocrate et l'*Art médical* de Galien : et c'est de cette exégèse, accomplie, selon son propre

1. « Franciscus Rabelaesus, diocesis Turonensis, solvit, die 17 septembris 1530, unum aureum, » est-il écrit de la main même de Rondellet sur le *Liber procuratoris,* — indication qui se trouve complétée, au fol. 109 du *Liber matriculae,* par cette note autographe de Rabelais : « Ego Franciscus Rabelaesus Çhinonensis, diocesis Turonensis, huc adpuli, studiorum medicinae gratia, delegique mihi in patrem egregium dominum Joannem Scurronium, doctorem regentemque in hac alma universitate. Polliceor autem me omnia observaturum, quae in praedicta medicinae facultate statuuntur, et observari solent ab iis qui nomen bona fide dedere, juramento, ut moris est, praestito. Adscripsique nomen meum manu propria, die decima septima mensis septembris, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo. F. Rabelaesus. »

2. « Franciscus Rabelaesus bacalareus, die prima decembris 1530, persolvit aureum unum. » — J'ai déjà signalé ailleurs la différence de cette date avec l'autographe de Rabelais couché sur le Registre des anciens actes de l'Université de médecine de Montpellier, de 1523 à 1559, où on lit au fol. 7 r° : « Ego Franciscus Rabelaesus, diocesis Turonensis, promotus fui ad gradum baccalaureatus, die prima mensis novembris, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo, sub reverendo artium et medicinae professore magistro Joanne Scurronio. Rabelaesus. » — Le 1er décembre est, je crois, la vraie date. Il serait inexplicable que la pieuse et apostolique Faculté eût fait un examen comme celui-là un jour de la Toussaint, universellement fêté et chômé. Rabelais aura par inadvertance écrit novembre, le 1er décembre, comme il l'eût écrit la veille, sans penser que le mois de novembre venait de finir, et qu'on entrait, ce jour-là, en décembre. Rien de plus fréquent que ce genre de méprise.

témoignage, devant un nombreux auditoire, qu'est sortie l'édition grecque des *Aphorismes*, qu'il a publiée à Lyon en 1532, chez Sébastien Gryphe, *ex fide vetustissimi codicis*[1].

La rédaction du *Liber procuratoris studiosorum* est donc, en partie, contemporaine du séjour de Rabelais à Montpellier; et c'est à cause de cette simultanéité que la signature de Rabelais et la trace de l'intervention ou de la coopération de Rabelais s'y rencontrent, à diverses reprises, durant toute l'année scolaire 1530-1531, et même un peu au delà[2].

Rabelais reviendra à Montpellier en 1537, demander à notre Faculté la licence et le doctorat en médecine. Il s'y inscrira même au nombre des professeurs libres, et y expliquera le texte grec des *Pronostics* d'Hippocrate : il y présidera, qui plus est, une anatomie, se posant ainsi à la fois comme helléniste et comme médecin-chirurgien[3].

Il a, conséquemment, connu à fond notre monde universitaire; il l'a pratiqué jusqu'à partager ses fêtes, ses banquets, ses divertissements scéniques. Que de naïfs souvenirs le *Pantagruel* ne renferme-t-il pas de la vie d'étudiant de son auteur! Rien de plus connu, par exemple, que la métamorphose de Rondellet en Rondibilis, et que « la morale comedie de celuy qui avoit espousé « une femme mute, » — cet ingénieux *patelinage*, où Rabelais joua en personne un des rôles, en 1531, lors de son premier séjour à Montpellier, avec ses « antiques amis, » nous dit-il,

1. Quum anno superiore Monspessuli *Aphorismos* Hippocratis, et deinceps Galeni *Artem medicam* frequenti auditorio publice enarrarem, annotaveram loca aliquot, in quibus interpretes mihi non admodum satisfaciebant. Collatis enim eorum traductionibus cum exemplari graecanico, quod, praeter ea quae vulgo circumferuntur habebam vetustissimum, literisque ionicis elegantissime castigatissimeque exaratum, comperi illos quamplurima omisisse, quaedam exotica et notha adjecisse, quaedam minus expressisse, non pauca invertisse verius quam vertisse. Id quod si usquam alibi vitio verti solet, est etiam in medicorum libris piaculare : in quibus vocabula unica, vel addita, vel expuncta, quin et apiculus inversus, aut praepostere adscriptus, multa hominum millia haud raro neci dedit..... Lugduni, idibus julii 1532. Rabelaes. *Aphorism. Hippocratis*, Epist. nuncupat., edit. 1532.

2. Notamment aux dates du 15 octobre, du 1er et du 15 décembre 1530, du 19 mars et du 23 octobre 1531. Voy. les fac-simile publiés en 1876 par M. le docteur Gordon.

3. Voy., pour tous ces actes Rabelaisiens, je le répète, les précieux fac-simile d'autographes, si intelligemment publiés, à l'aide de la photographie, par M. le docteur Gordon, dans son beau volume in-4°, intitulé : *F. Rabelais à la Faculté de médecine de Montpellier.*

Antoine Saporta, Guy Bouguier, Balthazar Noyer, Tollet, Jean Quentin, François Robinet, et Jean Perdrier.

« Le bon mary voulut qu'elle parlast. Elle parla par l'art du « medecin et du chirurgien, qui lui coupperent un encyliglotte, « qu'elle avoit sous la langue. La parole recouverte, elle parla « tant et tant, que son mary retourna au medecin pour remede « de la faire taire. Le medecin respondit en son art bien avoir « remedes propres pour faire parler les femmes, n'en avoir pour « les faire taire : remede unique estre surdité du mary, contre « cestuy interminable parlement de femme. Le paillard devint « sourd, par ne sçay quelz charmes qu'ilz firent. Sa femme « voyant qu'il estoit sourd devenu, qu'elle parloit en vain, de « luy n'estoit entendue, devint enragée. Puis, le medecin « demandant son salaire, le mary respondit qu'il estoit vraye- « ment sourd, et qu'il n'entendoit sa demande. Le medecin luy « jetta au doz ne sçay quelle pouldre, par vertus de laquelle il « devint fol. Adonc le fol mary et la femme enragée se rallierent « ensemble, et tant battirent les medecin et chirurgien, qu'ilz les « laisserent a demy mors. Je ne ris onques tant que je fis à ce « patelinage[1]. »

Rabelais s'est donc associé aux joies, comme au travail, de nos étudiants. Non-seulement il les a vus à l'œuvre, — ainsi que Molière après lui, pendant son séjour à Pézenas, — mais il a vécu de leur vie. Le *Liber procuratoris studiosorum* l'atteste en maints endroits, de même, sinon mieux encore, que le *Pantagruel*. Il nous le montre participant à leurs études, à leurs divertissements, à leurs banquets.

Or ces réunions gastronomiques étaient fréquentes. Banquet à la Saint-Luc, pour inaugurer la reprise des cours à l'issue des vacances; banquet pour faire les Rois, à l'Épiphanie; banquet pour fêter la réception de chaque bachelier, de chaque licencié, de chaque docteur; banquets d'arrivée et banquets d'adieu, pour les nouveaux venus et pour les partants; banquets de réconciliation pour fraterniser à la suite de querelles entre les divers membres de l'École, — festins non moins savamment préparés qu'allègrement savourés, où les commissaires, quand chacun payait son écot, se piquaient de paraître artistes, et où l'amphitryon, lorsqu'il supportait seul la dépense, à propos d'une prise

1. *Pantagruel*, livre III, chap. 34.

de grade, tenait à honneur de ne pas s'entendre accuser de lésinerie[1].

Combien impitoyables ne se montraient pas les camarades sur ce chapitre! Voici, à ce sujet, une curieuse anecdote extraite du *Liber procuratoris studiosorum*. Le procureur Jacques Blecheret, qui l'a authentiquée de sa signature, a eu la délicatesse de laisser en blanc le nom du bachelier, objet de sa verte fustigation. Mais le coup n'en portait pas moins, à l'époque où le public se trouvait à même de désigner du doigt la victime.

« L'an du Seigneur 1534, et le 21 novembre, X... a com-
« mencé à lire pour son premier cours. Il a donné, ce jour-là,
« une dînette; car on ne pouvait vraiment appeler banquet ce
« modeste goûter, servi dans une chambre dont l'étroite enceinte
« nous permettait à peine de ne pas nous morfondre à la porte.
« A ce spectacle, je me suis esquivé, sans rien prendre : il n'y
« avait ni nourriture ni place pour tant de monde. On pouvait
« dire de ce repas ce que les Apôtres dirent au Christ : Nous
« avons trois pains et deux poissons; mais qu'est-ce pour une si
« grande multitude? Le nouveau bachelier nous a joué ce tour,
« à l'instigation d'Étienne Mercier, boursier du Collége du Pape,
« — acharné comme ses confrères à la ruine de l'Université.
« Mais leur plan de destruction n'a pas abouti : c'est nous, bons
« universitaires, qui l'avons emporté[2]. »

L'Étienne Mercier qui nous est signalé comme chef d'une sorte

1. D'autant mieux qu'on soumettait parfois à une sorte d'essai les vins offerts aux convives. Témoin cette grave résolution, prise en assemblée universitaire, le 26 avril 1529, à l'égard des bacheliers mis en demeure de régaler les amis : « Conclusum est, quod posthac procurator, in principantium actibus publicis, pregustabit vinum, una cum duobus aut tribus, quos videbit egregios Bacchi ministros, ne cogantur feces ebibere scholastici. Nam ex vino male nos excepit quidam bacchalarius, his diebus. » *Lib. procurat. studios.*, ann. 1529. Procuratorie d'Albert Pelletier.

2. Anno Domini 1534, et die 21ª novembris, incepit legere (nom omis à dessein, marqué par un vide sur le Registre universitaire) pro primo suorum cursuum. Fecit merendam, nec convivium dici poterat, et in cubiculo angustissimo, ut vix caperi intus potuerimus. Sed quum vidi rem, sum egressus, nec gustavi quicquam, quia non erant cibi, nec locus pro tanta multitudine. De suo convivio poterat dici sicut dixerunt Apostoli Christo : Ecce sunt tres panes et duo pisces, sed quid inter tantos, ut unus modicum quid accipiat? Et hoc fecit instinctu Stephani Mercier, degentis in Collegio Pape cum ceteris ibi degentibus, qui nitebantur destruere Universitatem. Sed illis non cessit secundum animi sententiam, sed nobis bonis suppositis cessit. Ita est. — Blecheret procurator. *Liber procurat. studios.*, ann. 1534.

de cabale anti-universitaire[1], prêchait, du reste, lui-même d'exemple. Le *Liber procuratoris* nous le montre refusant, de son côté, toute dépense conviviale, à la suite de son baccalauréat : « chose indigne, ajoute Jacques Blecheret, attendu que l'obligation de régaler les camarades a été prescrite par arrêt du Parlement à tout bachelier, avant de débuter dans la chaire. » Étienne Mercier s'en tint, comme suprême concession, à faire, lui aussi, l'aumône d'un mince goûter, au grand scandale de nos médecins[2].

Ce double plaidoyer gastronomique faillit, néanmoins, coûter cher à son auteur. Une émeute éclata, le 30 avril 1535, contre Jacques Blecheret, à la tête de laquelle se mirent deux des bacheliers les plus hostiles à l'Université, Jean Pelat et Guillaume Clari. Momentanément apaisée, elle se renouvela, le 2 juillet, sur le bruit de la retraite de l'exigeant procureur. Maître Antoine Le Brun voulut alors prendre sa place : il promit force banquets, fit longtemps sonner la cloche, se présenta au Collége de médecine avec des soldats armés. Mais son entreprise fut bien vite réprimée, par l'arrivée de Blecheret, qu'on avait cru en fuite; et Le Brun, honteux et confus, devint aussi ridicule qu'il avait été téméraire[3].

1. A cette cabale appartenait le Pierre Arniès dont parle le même Registre : Anno Domini 1534 (1535) et die februarii (date omise), adeptus est gradum baccalaureatus magister Petrus Arnesius. Nichil solvit, utens more suo, quum olim juraverit et testificatus fuerit contra Universitatem, nitens destruere eam. Sed non cessit eis secundum animi sententiam, sed nobis, veris suppositis, qui tutati sumus rem nostram publicam cum divino auxilio, qui nunquam suos deserit. — Blecheret procurator. Ibid.

2. Anno Domini 1534, et die novembris (date omise), celebrata fuit congregatio, ad sonum campane ter pulsate, ut moris est, in primis scolis regiis; et quia magister Stephanus Mercier baccalaureus volebat legere, pro primo suorum cursum nichil dedit, quia juravit paupertatem, nisi quandam comessationem satis tenuem, quamvis dictum sit, per arestum curie Parlamenti, hoc quod facient convivium. — Blecheret procurator. Ibid.

3. Notum sit omnibus bonis suppositis, quod, die ultima aprilis, nihil fuit conclusum, etsi fuerit facta congregatio, propter seditionem magistrorum Joannis Pelati et Guillelmi Clari bacchalaureorum, qui semper nixi sunt perturbare Universitatem. Diebus autem ultima maii et [ultima] junii, propter impedimenta legitima, nulle sunt facte congregationes; sed die secunda julii, facto rumore per urbem a magistro Antonio Le Brun, procuratorem aufugisse, vocatis in suam sententiam nonnullis spe cibi, pulsata multo tempore campana, intendebat vel vi, vel amore procurator fieri, et milites armatos ad Gymnasium adduxerat. Sed dum supervenisset procurator, abiit, omnibus ludibrium. Ita est. — Blecheret procurator. *Lib. procurat. studios.*, ann. 1535.

On ne dit pas s'il paya à ses satellites la dette de gourmandise contractée à leur égard. Mais ce retour constant de la ripaille dans les affaires de nos médecins mérite d'être remarqué. Rabelais, spectateur de cette vie de bombance et d'aventures, aura dû y puiser largement pour son *Gargantua* et son *Pantagruel*.

C'est sans doute par suite de cette association d'idées que les recettes culinaires décorées du nom d'Apicius figurent, dans les premières éditions du XVIe siècle, parmi les traités de médecine jovialement *adulatrice*[1].

Notre *Liber procuratoris studiosorum* surabonde, dans la première partie surtout, de comptes de cuisine, de menus de banquets. Les procureurs des années subséquentes finissent par en concevoir une sorte de honte[2], et ils n'enregistrent plus que les festins tout à fait officiels.

Celui des Rois était ordinairement précédé d'une promenade carnavalesque à travers la ville, et de la représentation publique d'une sotie ou moralité. Nous avons dans le *Liber procuratoris studiosorum* les comptes détaillés des frais nécessités par l'exhibition de ces jeux scéniques. Leur préparation occupait les acteurs longtemps à l'avance. Ils apprenaient la pièce, quand ils ne la composaient pas eux-mêmes, louaient ou fabriquaient des costumes, construisaient et décoraient le théâtre, l'établissant en plein air, si le temps le permettait, dans un des carrefours les plus fréquentés, — souvent au bout de la Grand'rue, à l'endroit

1. Dans l'édition de Lyon 1541, notamment, ap. Sebast. Gryphium, in-8°. *Coelii Apicii, summi adulatricis medicinae artificis, de re culinaria libri decem. Subjunguntur in eodem volumine : B. Platinae Cremonensis, de tuenda valetudine, natura rerum et popinae scientia libri X; Pauli AEginetae, de facultatibus alimentorum, tractatus, Albano Torino interprete.*

2. Claude Mussard, par exemple; et il fait emplette, pour y remédier, d'un registre neuf, auquel on soude, en les mêlant par inadvertance, les notes de ses prédécesseurs Jean Tremolet, Albert Pelletier, et Bertrand Blanville. « Ex eo quod per codiculos, — écrit-il, à ce sujet, dans son journal de dépenses, — res Universitatis, et que in ea geruntur, ad ludum magis, quam ad memorie et honesti rationem, prisci hoc munere procuratorio functi indistincte scriberent, duos codices emptos curavi, quorum alter hic unus est, ab hoc die conciliorum dicte Universitatis et pecuniarum expensarum decretus ordini et calculo; alter autem receptis in nostram studentium cohortem, et artis medice laureis singulis donatis, ut facilius atque determinatius queque fiant in dicta Universitate cognoscantur. Sic pro duobus codicibus XXVII sol. — Cl. Mussardus procurator. *Lib. procurat. studios.*, januar. 1528.

de sa jonction avec les rues aujourd'hui appelées de Sainte-Foy, du Gouvernement et du Cardinal.

C'est là que nos étudiants jouèrent, en 1529, leur pièce de la *Résurrection de l'abbé*.

L'abbé était pour eux, comme le mot l'indique étymologiquement, une sorte de père, de protecteur, de patron; et il leur rendait, à ce titre, maints services. Mais les abus corrompent parfois les meilleures institutions, et ce Mentor ne se montrait pas toujours avec eux un modèle de vertu. Il favorisait beaucoup trop l'émancipation des nouveaux arrivants, ne se faisait même pas faute de leur enseigner ce que son devoir eût été de réprimer, et allait parfois jusqu'à se livrer à des violences contre les confrères[1]. Aussi avait-on éprouvé le besoin de mettre un terme à cette scandaleuse direction, et, ne pouvant réussir à ramener l'abbé à l'exercice de son vrai rôle, avait-on aboli sa charge. On avait, qui plus est, ordonné la vente de son chapeau au profit de l'Université, la démolition de la chaire où il trônait, et la suppression de toutes les pratiques se rattachant à ses attributions; de certaine danse, par exemple, à laquelle avaient coutume de se livrer ceux des étudiants qui voulaient passer béjaunes en médecine. Puis on avait, du même coup, mis un frein à la dissipation et aux folles dépenses résultant de ces pratiques, en réduisant à l'écu fixé pour droit d'immatriculation la somme exigible des nouveaux venus, et en limitant aux ressources personnelles de chaque bachelier la nature du banquet traditionnellement imposé à sa bourse[2]. Les étudiants en médecine ne

1. Constituerunt preffati doctores, cum baccallariis et studentibus, quod abbas non ducet deinceps ad lupanar et ad pirecausta, quae Stuphas dicunt, studentes de novo advenientes, cum reliqua baccallariorum et studentium caterva, ymo abrogabitur funditus consuetudo illa mala et illaudata. Statut du 11 octobre 1526, art. 4, ap. *Priviléges et statuts de l'Université de médecine de Montpellier*, fol. 100 v°. — Anno 1526, ab incarnatione Verbi sumpto, necnon die vicesima septima mensis junii, saluberrima medicorum studentium facultas sano consilio fuit congregata post prandium hora secunda in scolis secundis regiis, super duobus articulis, scilicet primo super depositione ipsius magistri Andree Groti, tunc abbatis, propter vilissima quae perpetrarat, scilicet ob percussionem violentam et aggressionem in me procuratorem, una cum Simone qui mecum erat, et maxime propter aggressionem quam fecit armatus, una cum magistro Guillermo Traverse, in magistrum Joannem Tremoleti, baccalaureum in medicina, necnon procuratorem Universitatis, etc. — Tremolet procurator. *Lib. procurat. studios.*, ann. 1526.

2. C'est en vertu de cet adoucissement, sans doute, qu'on lit sur le *Liber*

devaient plus avoir d'autre chef de leur corporation que le procureur annuellement élu pour surveiller leurs intérêts et pour administrer leur caisse particulière[1].

Ainsi avait décidé la Faculté, le 25 mai 1527.

Mais nos adeptes d'Hippocrate n'avaient pas tous acquiescé à ces mesures. Un assez grand nombre d'entre eux avait protesté en faveur du maintien de l'abbé; et l'ancien s'étant démis de ses fonctions, ils en avaient élu un nouveau, en s'opiniâtrant à reconstruire la chaire où il devait siéger, et à continuer l'usage de la danse récemment abolie, ainsi que celui du festival gastronomique[2]. Là-dessus, grave conflit. La chaire, à peine relevée, est une seconde fois renversée, sans qu'on sache par quelles mains : la démolition a eu lieu pendant la nuit. Aussitôt l'alarme est dans le parti lésé. Il obtient, à prix d'argent, un monitoire contre les auteurs inconnus de l'audacieux méfait, une sentence d'excommunication, qu'on fulmine dans les églises de Saint-Firmin, de Notre-Dame, de Saint-Matthieu; puis il fait de plus belle rebâtir la chaire abbatiale[3]. Le gouverneur de Montpellier

procuratoris, à la date du 13 janvier 1530 (1531) la note que voici : « Die decima tertia januarii, ego Hercules Rinart, Cameracensis diocesis, creatus fui baccalaureus, solvique prandiolum omnibus presentibus, tam baccalaureis quam studentibus, qui tunc aderant. » — Hercules Rinart procurator.

1. Archiv. de la Fac. de méd. de Montp., *Priviléges et statuts de l'Université*, fol. 108 r°.

2. « Ad majorem abbatiae confirmationem, petente domino abbate (Claudio de Montmorault), consentientibusque omnibus tum assistentibus, fuerunt ducti ad saltum tres scolastici, paucis ante diebus immatriculati,.... qui tres saltaverunt, et solverunt jura abbati. — In convivio post saltum, XXXVI sol. — In reditu saltus, in hospicio Corone, IIII sol. — Item pro tibicinibus, XX sol. — Item pro cathedra construenda, omnibus computatis, tum lapidibus ad hoc requisitis, tum labore operarii, XXV sol. — J. Myaulays procurator. *Lib. procurat. studios.*, ann. 1528.

3. Anno Domini M V° XXVIII°, die vero XII^a mensis septembris, celebrata fuit congregatio solennis, ad sonum campane, in scolis regiis, in qua super uno articulo fuit deliberatum. Propositum siquidem fuit cathedram abbatis medicorum, que, virtute quarumdam litterarum a parlamento Tholosano impetratarum, fuerat integritati sue restituta, a paucis diebus noctu a quibusdam malefactoribus fuisse penitus destructam, nec certus erat author tante nequitie. Quocirca illud visum est omnibus studentibus, canonice, ut moris est, congregatis, cedere in maximum contemptum et dedecus Universitatis, nec de tanta calumpnia tacendum esse, sed quoquo pacto reparandam esse injuriam. Sed quum, propter incertitudinem authoris ruine, non licebat procedere in persona judicialiter, decretum fuit, et ex matura omnium deliberatione conclusum fuit, ut procurator presens, nomine Universitatis, procederet per admonitionem, excommunicationem et reliqua ad

se joignit alors à l'autorité universitaire, et ordonna, à son tour, d'accord avec le parlement de Toulouse, qui avait d'abord soutenu le parti opposé, la suppression de cette troisième chaire[1].

Mais l'ordre du gouverneur ne fut donné que le 1er octobre 1529; et nos tapageurs eurent le temps de solenniser, à la fête des Rois de cette année-là, leur victoire éphémère[2], en y jouant la *Résurrection de l'abbé*. Ils la jouèrent publiquement, au carrefour de la Pierre[3], à l'extrémité orientale de la Grand'rue, en dépit de la résistance des docteurs et des écoliers opposants, au moyen d'une moralité dont ils payèrent sept livres la composition à un certain Pautelli, librettiste inconnu d'ailleurs[4], et où figurèrent, avec le personnage de leur abbé, la Justice et la Discorde, l'une châtiant l'autre. Costumes, musique, arquebusades, tout contribua à rehausser la représentation. Elle se termina par une farce en langue vulgaire, qui provoqua un rire inextinguible, au point de contraindre les acteurs eux-mêmes à déserter le jeu[5].

complementum talis negotii spectantia, satisfaciendo in requisitis ad hoc de publicis pecuniis. Et ita fuit conclusum. — J. Myaulays procurator. — Pro ferendis lapidibus,.... XV den..... Pro significanda excommunicatione, datum tribus curatis Sancti Firmini, Nostre Domine et Sancti Mathei, et etiam pro irregistranda admonitione apud eosdem, III sol. IX den..... Pro maledictione habenda a notario, IIII sol. II den. — Pro advocato in curia domini Magolonensis impetrante nobis eamdem, datum ei III sol..... Pro cathedra construenda, XX sol. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1528).

1. Archiv. départ. de l'Hérault, *Privil. univ. med. Montisp.*, fol. 81 et 84.— L'affaire n'était pas encore entièrement finie, quand Rabelais vint se faire immatriculer dans notre Université de médecine, le 17 septembre 1530; car la dernière pièce du *Liber procuratoris* la concernant est datée du 15 décembre 1530.

2. Éphémère historiquement, mais crue alors durable, et qui passionnait vivement les esprits. « *Vincit abbas, et non subversores Universitatis*, » lit-on en majuscules presque triomphales, au bas d'un des feuillets du *Liber procuratoris studiosorum*.

3. La Pierre ou la Peyre, dans la partie de la ville opposée au Peyrou. Antithèse topographique.

4. Nous avons encore la quittance des sept livres tournois reçues par Pautelli pour la composition de cette moralité. Elle porte la date du 14 janvier 1529, et se trouve annexée, comme pièce de comptabilité, au *Liber procuratoris studiosorum*.

5. Anno Domini millesimo quingentesimo XXIX a Nativitate, die XVII mensis januarii, in loco de la Piere, venerabiles suppositi medicine luserunt quandam moralitatem, sive sotticiam, qua monstraverunt Resurrectionem abbatis, auxilio Justitie factam, acriter puniendo Discordiam, que causa illius agitationis fuerat, et in fine faceciam quandam, ydiomate communi compositam, que astantes ad tantum risum provocavit, ut inter comedendum se putarent reges adductos ad

Cette exhibition fut, il va sans dire, suivie du banquet d'usage. Le banquet des Rois était un des principaux ; et nos étudiants en médecine nommaient pour y présider, ainsi qu'aux folies traditionnelles qui l'accompagnaient, un roi de circonstance. Ce roi avait charge de tout préparer et de tout surveiller, avec l'aide de son conseil, honneur qu'il acceptait gaiement[1], — sauf à se faire donner en échange, lorsqu'il n'était pas bien riche, l'exemption d'autres frais, au cumul desquels sa bourse n'aurait pu suffire[2]. Aussi désignait-on ce roi assez longtemps à l'avance, pour qu'il pût tout disposer, afin que rien ne manquât à la fête[3].

deserendum comestionem. (*Lib. procurat. studios.*, Vice-procuratorie de Jean de Solier.) — Le feuillet précédent contient le compte des dépenses de la représentation : « Primo dedi illi qui composuit proclamationem moralitatis et facecias, conventione facta, summam VII librarum. — Plus pro taffetasio, tam nigri, quam violacei coloris, et tela Lugdunensi pro duplicatione habituum, VI libr. III sol. — Plus in taffetasio violaceo, pro componendis manicis habituum et caputiorum, XXIIII sol. — Plus pro compositione habituum et caputiorum dedi sartori XVII sol. — Plus dedi Raymundo chirurgico, pro laboribus, sufflando fistulam,.... X sol. — Plus dedi Chauleto, pro pulsatione taborini, summam X sol. — Plus alteri pulsatori taborini de Suisse, VIII sol. — Plus pro taborinis conducendis, III sol. VI den. — Plus pro portandis astis ad Collegium et reportandis, etc.

1. Anno Domini millesimo quingentesimo XXVIII°, die vero XIII^a mensis decembris, congregati fuerunt venerabiles domini baccalaurei et studentes medicine Montispessulani, ad pulsum campane ter pulsate, ut moris est, in primis scholis regiis, ubi propositum fuit per procuratorem quottis annis ante festum Nativitatis Domini consuetum esse aliquem de numero studentium eligere in regem, secundum predecessorum ritum : quod factum est, ubi omnium matura deliberatione electus fuit magister Ludovicus Barralis, patria Occitanus, qui acceptavit tam grande bonum, omnibus gratias agendo pro tantis beneficiis, promittendoque facere debitum, ut tenetur. — Eodem die et hora, concessum est procuratori et consiliariis, omnium matura deliberatione, procurare compositionem proclamationis moralitatis et faceciarum, secundum antiquam consuetudinem. — De Solerio vice procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1528.)

2. Anno 1531, die nona decembris, fuit electus rex, more solito, magister Franciscus Cadenet, Provincius, qui munus accepit, cum pacto siquidem ut scilicet tum a convivio in principiis fiendo, tum ab avoto in baccalaureatu solvendo immunem faceremus, quod ex omnium consensu ita conclusum existit. — Bertrandus procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1531.) — Anno 1532, die decima februarii, adeptus est gradum baccalaureatus magister Franciscus Cravesana,.... cui remissa sunt jura Universitatis, tam baccalaureatus quam principii, qui fuit rex anni hujus. — Perdrier procurator. (Ibid., ann. 1532.)

3. C'est ce qui explique la présence, au bas d'une reddition de compte faite par Guillaume Rondellet, le 15 décembre 1530, de signatures comme celles-ci : *B. Noyer, rex medicorum, — M. Mulet cancellarius.* On venait alors d'élire les officiers ordonnateurs de la prochaine fête des Rois, et ils se paraient jovialement de leurs titres. Rabelais, témoin de cette carnavalesque manifestation, signe gravement après eux, au même procès-verbal : *F. Rabelaesus baccalaureus.*

La fête des Rois semble avoir été pour nos étudiants de Montpellier la fête de suprême liesse. Ils ne négligeaient rien pour sa célébration en commun, ni bruyants plaisirs de table, — au risque d'avoir à payer ensuite à leur hôte les verres cassés, — ni splendides mascarades à travers la ville, ni pompeuses fantaisies théâtrales. Que de piquantes révélations sur tout cela dans notre *Liber procuratoris studiosorum!*

Les jeux scéniques de nos élèves en médecine, qu'on ne connaissait encore que par le témoignage de Rabelais, apparaissent, dans ce Registre éminemment curieux, sous les aspects les plus variés : et peut-être les détails de mise en scène qu'on y rencontre çà et là aideraient ceux de nos savants qui s'intéressent aux origines du théâtre en France, à éclaircir certaines questions littéraires. Les études et les mœurs de nos adeptes d'Hippocrate revivent en plein dans les textes demeurés inédits du *Liber procuratoris,* et le premier séjour de l'auteur du *Pantagruel* à Montpellier s'en illumine de nouvelles clartés.

Notre vieux Registre scolaire, au milieu des renseignements uniques dont il surabonde au sujet des professeurs et des étudiants de la première partie du XVIe siècle, ne nous laisse pas ignorer les défauts de cette petite société. C'est une sorte de journal quotidien où on la suit progressivement, où on la prend sur le fait, sans étalage ni dissimulation, où elle retrace elle-même son histoire, par la plume de ses représentants. On a déjà vu, par l'affaire de la suppression de l'abbé, à quel point il était difficile d'y satisfaire tout le monde : les instincts d'insubordination qui y bouleversaient parfois les esprits sont burinés sur les feuillets de notre Registre par les continuels changements de procureur qui s'y produisent du 26 mars 1526 au 19 octobre 1532. Vingt-et-un procureurs en six ans, au lieu des six ou sept qui auraient dû régulièrement suffire ! Quel éclatant indice de troubles intérieurs, pour ne pas dire d'anarchie !

Ces habitudes d'indocilité survécurent aux discordes qui les avait mises en relief; et on eut bientôt, — à l'occasion des fêtes mêmes dont je viens de parler, — une preuve accablante du manque de dignité qui s'y mêlait. Je laisserai le procureur Léonard Veirier raconter le fait; rien ne saurait remplacer une aussi caractéristique accusation. Le nom de l'étudiant qu'elle a pour objet de flétrir a été barré à dessein sur notre Registre, par manière de châtiment et par mesure de haute délicatesse. Je

crois, néanmoins, pouvoir lire sous la rature Philippe Bringuier[1].

« Le 4 décembre 1533, Philippe Bringuier fut, selon la cou-
« tume, élu roi. Il accepta, à condition qu'on l'exempterait de
« tous les frais de baccalauréat, soit pour les droits d'examen,
« soit pour le banquet d'inauguration, et qu'on lui abandonnerait
« les deux écus au soleil déboursés par ceux que l'usage soumet-
« tait à cet impôt pour refus de la royauté. Il devait, en échange
« de cette faveur, suffire à toutes les obligations de sa charge,
« payer la collation, les trompettes, les ménétriers, les torches
« pour la promenade de la veille des Rois, et, le jour de la fête,
« outre les instruments, la construction du théâtre destiné à la
« représentation scénique, les costumes, la bannière, les danses,
« etc. Philippe Bringuier fut, moyennant cette promesse, agréée
« d'un commun accord, nommé roi[2]. »

Mais Bringuier ne tint pas sa parole; et il aggrava même le mécontentement général, en se rendant coupable de fautes tellement sérieuses, qu'on ne voulut pas en perpétuer le souvenir sur le Registre. L'Université paya à sa place; car nos étudiants auraient craint d'indisposer le public, en répudiant la créance du roi insolvable. Le procureur Léonard Veirier, de concert avec ses coadjuteurs Balthazar Noyer[3] et Jean Sallonée, se borna à

1. Le nom de Philippe Bringuier figure, d'ailleurs, en toutes lettres dans la quittance du ménétrier Guillaume Boissier, ainsi que dans la cédule du procureur Léonard Veirier, annexées au Registre. — Ce Philippe Bringuier était originaire de Figeac.

2. Anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo tertio, die quarta decembris, fuit electus rex, more solito, (nom rayé) qui munus subivit, cum pacto sequenti, ut scilicet tum a convivio in principiis faciendo, tum ab avoto in bacca solvendo immunem faceremus, et ulterius elargirentur duo scutata solis, elargita ab hiis qui regiam majestatem reccusarunt, electione eorum facta, ut extat in consuetudine; et hoc ex omnium consensu conclusum existit, dummodo debite et honeste (même nom biffé) et complete suam perficeret dignitatem, et adimplendo pactum sequentem, scilicet la coullation, les trompettes, les menestriés, le salut, les torches, et c'est la vigille des Roys; le jour des Roys les tabourins de Suisse, les trompettes, les menestriés, les dances pour le soir, et le eschaffault et livrées et porte guidon : et sub hac conditione electus fuit. — A la marge du Registre, en regard du nom supprimé : Hic obliterari meruit, propter ejus facinora perpetrata, que non licet scriptis mandare. Sed sibi caveant procuratores, ne talia illis contingant, licet impune non evaserit. L. Veyrerius procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1533.)

3. Celui-là même dont parle Rabelais, au chapitre 34. déjà cité, du troisième livre du *Pantagruel*.

faire attendre les créanciers[1]. Il ne manqua pas toutefois de maudire le mauvais camarade qui avait si indignement obéré la caisse et deshonoré l'École. *Sibi caveant procuratores, ne talia illis contingant, licet impune non evaserit*, lit-on à la marge de notre Registre.

De là le soin qu'apportent les statuts de nos médecins à discipliner jusqu'aux récréations communes. « Plus de banquets « publics, — disent ceux de 1534, — plus de ces fêtes dont pro- « fitent les étudiants pour se livrer à des promenades armées à « travers la ville. Le jour de la Saint-Luc, le procureur invitera « à un modeste pique-nique les divers membres de l'Université, « et, à la fin du dîner, fera ou fera faire par délégation un dis- « cours en latin, où il leur recommandera une réciproque bien- « veillance et une mutuelle charité. Il engagera les docteurs à « s'acquitter soigneusement de leurs leçons, et conviera les « bacheliers et étudiants à les suivre avec exactitude, en en tirant « tout le fruit possible, et en s'exerçant entre eux à de pacifiques « discussions. Un second banquet aura lieu pour fêter les Rois, « et le procureur y remerciera, ou fera remercier, en latin éga- « lement, les docteurs, au sujet des travaux déjà accomplis, avec « prière de les continuer, en même temps qu'il exhortera les « étudiants à leur venir en aide par les efforts les plus assidus. « Celui qui remplira, dans ces deux banquets des Rois et de la « Saint-Luc, la fonction d'orateur, recevra en récompense un « écu d'or, le jour de son baccalauréat, s'il est encore simple « étudiant; et s'il est déjà bachelier, il n'aura pas à payer de « dîner pour l'inauguration de son premier cours. En cas d'en-

1. Anno Domini 1534, solvi pro illo qui regiam majestatem subire voluerat ex indigno, ut omnes satis norunt, ex concensu Universitatis, summam duorum scutatorum cum signo solis, pro instrumentis musicalibus a Guilliermo Boicerio, sic vocato, qui incervierat pro solemnitate Regum dictum regem. Renuens solucionem dicto Boicerio, voluit illum in jus vocari. Sed, ne illud in dedecus Universitatis verteretur, quod tunc temporis eramus exosi a plerisque, et ne preberetur ansa male dicendi, dictum Boicerium conveni, una cum magistro Bartesac Noier, baccalaureo, et magistro Johanne Salloneo, coadjutoribus, et illi feci cedulam, nomine Universitatis, hic affixam, et a dicta solutione illum remoravi, donec reciperentur a me pecunie ab Universitate, et contracto peracto hinc ad paucos dies. Abiit rex ille, ospite insalutato; et sic remansit Universitas onerata solvendo illius debita. Et ita acero me solvice, teste chirographo meo subscripto, necnon coadjutorum : videre est quare. L. Veirier procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1534.) Ci-joints le reçu de Guillaume Boissier, ménétrier de Montpellier, et la cédule de Léonard Veirier.

« seignement déjà en train, il aura droit, de la part de ses « camarades, au premier écu d'or que consignera le plus pro- « chain bachelier arrivant à l'examen.

« Si quelques autres bacheliers ou étudiants voulaient, à la « suite de cette allocution latine, jouer une comédie devant « l'assemblée, il leur serait loisible d'y procéder, pourvu qu'elle « ne fût injurieuse à l'égard de personne.

« Ces deux banquets de la Saint-Luc et des Rois se feront aux « frais communs des étudiants, et avec leur pleine liberté de « consentement, sans luxe ni superfluité, et surtout sans rixe.

« Les bacheliers et étudiants, — ajoutent plus loin les mêmes « Statuts, — ne se permettront plus désormais à travers la ville « la promenade armée dont ils avaient coutume de donner le « spectacle, par manière de cortége au roi traditionnellement « élu parmi eux chaque année. L'élection de ce roi cessera « d'avoir lieu, comme étant plus préjudiciable qu'utile; et on « s'abstiendra à l'avenir de toutes ces folies, en cas d'affaires « graves[1]. »

Nos étudiants se produisaient alors plus qu'aujourd'hui. Le *Liber procuratoris* les montre s'associant aux professeurs et aux docteurs libres, pour aller faire visite, tantôt au grand-maître de France[2], tantôt au roi lui-même, de passage à Montpellier[3]. François Ier leur en témoigna sa reconnaissance, en confirmant, au profit de nos médecins, le don annuel de cinq cents livres déjà octroyé par Charles VIII et Louis XII, pour les

1. Statuts de 1534, *De negotiis communi impensa persequendis*, et *De non amplius eligendo rege.* En voir le texte original dans mon Mémoire de 1871 sur *la Renaissance à Montpellier*, p. 117 et 121.

2. Anno Domini 1533, die lune undecima augusti,.... intravit in urbem dominus modiperator Francie, quod est Le Grand Maistre de France, cui factus est solemnis introitus; et die sequenti, que dicebatur duodecima augusti, Reverendi domini doctores, una cum bacalaureis et studentibus, qui pro tunc erant in urbe, iverunt salutatum predictum dominum Le Grand Maistre, in domo domini Gubernatoris; et eodem die abiit ab urbe. — Perdrier procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1533.)

3. Anno predicto (1533) die decima sexta augusti, accessit ad hanc urbem Montispessulani serenissimus Francorum rex Franciscus, hujus nominis primus, et regina, cum filiis et filiabus, qui antea non fuerant, quos tota Universitas salutavit; et a rege sunt impetrati domini cathedrantes, scilicet quatuor regentes ordinarii, mercedem suarum lectionum ordinariam [recepturi], scilicet cuilibet summam centum librarum turonensium, et summam centum librarum pro reparatione Collegii. Perdrier procurator. — Anno predicto, die 24a augusti, discessit rex ab urbe Montispessulani, cum suo comitatu. (*Lib. procurat. studios.* Ibid.)

honoraires de quatre régents et pour les réparations de leur École.

L'Université de médecine de Montpellier, justement fière des faveurs royales et de sa forte organisation, constituait à la fois une importante compagnie et une famille dévouée, où, malgré les écarts de quelques espiègles, régnaient, à défaut de parfaite concorde, une parfaite intelligence des intérêts communs et un merveilleux esprit de corps, toujours en éveil pour le maintien des communes prérogatives.

On était loin de fraterniser ainsi avec les étudiants de la Faculté de droit. On les invitait bien par députation aux banquets, soit des Rois, soit de la Saint-Luc, à charge de réciprocité; mais la paix ne tenait qu'à un fil avec cette jeunesse rivale, et on savait, en temps de guerre, lui résister. Témoins ces deux passages si caractéristiques de notre *Liber procuratoris*.

« Le 20 février 1532, a eu lieu à l'École, au son de la cloche « trois fois tintée, selon la coutume, une réunion où il a été « décidé que, si les légistes se permettaient de nous jouer outra- « geusement dans leur exhibition scénique, nous serions tous « armés, pour pouvoir repousser leur insultant défi. Sur la « mission qui m'a été donnee de faire face à cette éventualité, « j'ai dépensé pour le louage de six arquebuses trente sous, — « pour poudre à canon et balles quinze sous, — pour port de « harnois et de piques au Collége de médecine, deux sous, — « pour fourniture de masques, dix sous, — pour corde à arque- « buse, un sou. — Perdrier, procureur[1]. »

« Le 10 février 1534, l'École, convoquée par la cloche, « sonnée à trois reprises, conformément à l'usage, a résolu que, « si les légistes avaient l'audace de donner représentation à « notre détriment, nous nous armerions tous, afin de résister à « leur outrageuse provocation. J'ai, en conséquence, acheté du « marchand Jean Focard, neuf halecrets, moyennant quarante

1. Anno millesimo quingentesimo tricesimo secundo, die 20^a^ februarii, fuit facta congregatio in scholis regiis, campana ter pulsata, ut moris est, in qua fuit conclusum, quod, si legiste luderent in nostrum opprobrium, omnes essent armati, ad repellendam illorum vim, ac fierent per me munimenta ad hoc necessaria : pro quibus exposui, primo pour le louage de 6 harquebutz, 30 sol.; pour pouldre a canon et bouletz, 15 sol.; pour ceulx qui ont apporté les harnoys et piques au College, 2 sol.; pour le louage des masques, 10 sol.; pour corde a haquebutz, 1 sol. — Perdrier procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1532-1533.)

« livres tournois. Il a été convenu en assemblée des étudiants et « des bacheliers, que nous les garderions en réserve pour les « besoins de l'Université. J'ai, en outre, dépensé pour le port de « ces halecrets un sou quatre deniers; et j'ai, de plus, déboursé « dix sous pour louage d'arquebuses. — Veirier, procureur[1]. »

La guerre se renouvelait donc assez fréquemment entre les deux Écoles, puisque nos médecins prenaient, en dernier lieu, le parti d'acquérir des cottes de mailles, des cuirasses, appropriées à leur usage personnel, et toujours disponibles, le cas échéant.

Mais tout cela, s'ajoutant au reste, compliquait la situation financière. Heureusement les bourses les mieux garnies se piquaient de générosité; et, grâce aux sacrifices que multipliait, selon les besoins communs, l'esprit de corps, les dépenses finissaient par se trouver couvertes. L'essor du sentiment de fraternelle solidarité qui animait nos étudiants en médecine permettait même aux plus pauvres de s'affranchir du paiement d'une partie des droits scolaires : mais cette faveur ne s'accordait que par délibération de la Faculté; et on poussait assez souvent la délicatesse jusqu'à dissimuler sur les redditions de comptes le nom du concessionnaire.

On ne s'astreignait pas, néanmoins, rigoureusement à cette réticence; car l'étudiant qu'on favorisait ainsi, pour cause de pauvreté, s'engageait d'ordinaire à compenser cette exemption lorsqu'il en aurait les moyens; et il importait alors de conserver son nom[2].

1. Anno 1534, die 10ª februarii, fuit facta congregatio in scolis regiis, campana ter pulsata, ut moris est, in qua fuit conclusum, quod, si legiste luderent in nostrum opprobrium, omnes scolares armarentur, ad illorum vim repellendam. Quare per me empta fuere arma a domino Joanne Focardo mercatore, que in sermone nostro Halecretz apellamus, pro quibus exposui quadraginta libras turonenses, et hoc pro novem numero, ut constat per notarium Universitatis. Dictum fuit ut in posterum hec supradicta arma ad utilitatem et comoditatem Universitatis servarentur : et ita fuit deliberatum per congregationem tam baccalaureorum quam studentium, quare pernecessaria nobis fuerunt pro tempore. Et pro primis munimentis ad hoc necessariis exposui : primo pour le louaige des harquebutz, X sol. ; pour ceulx qui ont apporté les halecretz, 1 sol. IIII den. Hec arma emi sumptibus meis propriis, pro Universitate subvenienda, unde mihi obligata est per manum notarii, nomine De Nemauso, pro summa hic contenta. — L. Veirerius procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1534-1535.)

2. Die decima mensis maii 1531, facta congregatione in Collegio Pape, ad pulsum campane, more solito, baccalaurei omnes ac scolares qui tunc aderant consentierunt..... quod Nicolaus Aipassa, modo juraret se inopem, traderetque procuratori apodiciam se, cum ad pinguiorem fortunam pervenerit, daturum Uni-

IV.

On payait, dans notre École de médecine de ce temps-là, jusqu'à l'assistance aux démonstrations anatomiques : douze deniers tournois par anatomie pour les étudiants, quinze deniers pour les étrangers. Le spectacle avait par sa rareté le privilége d'attirer dans le sanctuaire d'Hippocrate, à côté des médecins de profession, nombre de profanes, hommes du monde, hommes d'Église même, désireux de s'initier à la connaissance de la structure du corps humain ; et chacun indifféremment, pour parer aux frais de l'autopsie, acquittait le prix de la place qu'il venait occuper dans l'amphithéâtre. On eut bien parfois l'idée d'y admettre gratuitement, dès le principe, les étudiants; mais, comme c'était leur caisse qui subvenait aux nécessités de la dissection, et comme la présence des spectateurs étrangers aurait été insuffisante à les couvrir toutes, on exigea d'abord une rétribution uniforme de quiconque pénétrait dans la salle. Ce surcroît de dépense ne revenait, à la vérité, pour nos étudiants que de loin en loin : car on ne soumettait guère à ce genre d'études que les cadavres des suppliciés, ou de certains inconnus, morts dans les hôpitaux. Le *Liber procuratoris* enregistre une anatomie pour l'année 1526; deux anatomies pour l'année 1527; deux anatomies pour l'année 1528; quatre anatomies pour l'année 1529; deux anatomies pour l'année 1530; trois anatomies pour l'année 1531; cinq anatomies pour l'année 1532; trois anatomies pour l'année 1533; cinq anatomies pour l'année 1534; deux anatomies pour l'année 1535, où s'arrêtent les renseignements de cette nature, avec le livre lui-même.

On confiait ordinairement le soin de l'autopsie et de la démonstration à un des meilleurs maîtres de l'École. Les anatomies des dix années que je viens de relever sont faites par Jean

versitati aureum, sicut mos est, reciperetur sub titulo paupertatis. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1531.) — Au commencement du Registre se lit un relevé des concessions et des engagements de cette nature, pour les quinze ans compris entre 1520 et 1535. Onze noms y figurent, parmi lesquels, chose assez curieuse, celui du Philippe Bringuier auteur du scandale dont il a été question plus haut. On n'a donc pas eu tort de le traiter sévèrement, puisqu'il manquait ainsi aux devoirs de la reconnaissance, en même temps qu'à sa dignité.

Schyron, Jean Faucon, Denis Fontanon, Antoine Gontier et Antoine Saporta. On donnait un écu d'or au professeur chargé d'*interpréter* ainsi *l'histoire du corps humain*. Le surplus de la recette était affecté aux frais matériels de l'opération et de ses suites.

Ils étaient assez considérables : car on n'avait pas alors de provisions de laboratoire, comme aujourd'hui; tout se payait selon les besoins du moment.

Voici, à titre d'exemple, la carte des dépenses réalisées pour la seconde anatomie de l'année 1527, que présida le professeur Jean Faucon. Je l'emprunte au compte du procureur Claude Mussard. On y reconnaîtra l'enfance de l'art chirurgical, et on me saura peut-être gré de cette visite à un amphithéâtre de dissection, si différent de ceux de notre époque.

Le grand anatomiste André Vesale n'avait alors que treize ans, et Jean Gonthier, son maître, n'était pas lui-même encore bachelier en médecine, ce qui relève d'autant plus le mérite d'initiative de l'École de Montpellier pour cette branche d'enseignement.

Je traduis, en l'abrégeant, le texte du *Liber procuratoris studiosorum*.

« Compte détaillé des dépenses faites par le procureur Claude « Mussard, à l'occasion de l'anatomie humaine pratiquée durant « sa charge.

« Pour l'éminent et très-savant maître Jean Faucon, doctis- « sime interprète de l'histoire du corps, un écu. — Pour le pro- « secteur, vingt sous. — Pour le vase de verre, destiné à rece- « voir les intestins, ainsi que pour le feu et les étoupes, cinq sous « dix deniers. — Pour l'encens employé à assainir la salle, dix- « huit deniers. — Pour le garde de l'hôpital, qui a bénévolement « livré le cadavre, cinq sous. — Pour la femme dudit garde, qui « a prêté le linceul dans lequel on l'a apporté à l'École, deux « sous, afin de la mieux disposer à nous avertir, lorsqu'il se « présentera des corps propres à la dissection. — Pour les « hommes qui ont amené le cadavre de l'hôpital au Collége de « médecine, deux sous. — Pour le vin qui a servi à le laver, et « pour ceux qui l'ont lavé, deux sous. — Pour une livre de « chandelles, nécessaires à la poursuite de la dissection dans la « soirée du jour de l'autopsie, seize deniers. — Pour le suaire « d'ensevelissement, et pour les tabliers et linges de dissection, « sept sous. — Pour la préparation du cercueil et de la fosse,

« l'appel des prêtres, le port des cierges qu'ont exigés les funé-
« railles, neuf deniers. — Pour les peines du bedeau de l'Univer-
« sité, qui a concouru à l'opération, en ouvrant les portes, en
« entretenant le feu, en fournissant de son mobilier nombre
« d'ustensiles dont on avait besoin, cinq sous. — Pour sa femme,
« qui a ensuite nettoyé la salle, douze deniers. — Pour ses
« enfants, qui ont également prêté assistance, soit en aidant les
« opérations, soit en courant chercher tout ce qu'il fallait, quatre
« deniers. — Pour le prêtre de Saint-Claude et pour le fossoyeur,
« six livres. — Pour les prêtres qui ont accompagné le corps au
« cimetière Saint-Barthélemi, et pour les pauvres qui leur ont
« fait cortége, neuf sous. — Pour le prêtre ou prieur de l'hôpital,
« deux sous. — Pour les porteurs qui ont transféré le corps au
« lieu de la sépulture, quatre sous. — Pour les prêtres de Saint-
« Matthieu, trois sous quatre deniers. — Au cimetière de l'église
« Saint-Barthélemi, douze deniers. — Pour le lit ou brancard
« du curé de la paroisse Saint-Firmin, quatre livres. — Pour le
« cercueil, douze sous. — Pour les chapes, la croix, et les prêtres
« de Saint-Firmin, sept sous. — Pour une messe, dite à l'inten-
« tion du disséqué, vingt deniers[1]. »

On s'appliquait alors, comme on voit, à dédommager le sujet sur lequel s'étudiait le corps humain par une ample compensation d'honneurs funèbres. Mais on se lassa bientôt d'un cérémonial si compliqué; et dès l'année 1532 les dépenses à cet égard apparaissent remarquablement simplifiées.

Il n'était pas, d'ailleurs, toujours nécessaire de traiter le mort avec tant de façon, — lorsqu'il s'agissait d'un criminel notamment; et c'était dans cette catégorie surtout que s'approvisionnaient nos anatomistes, depuis que l'autorité civile leur avait permis, en 1377, de revendiquer pour l'exercice du scalpel les pendus et autres suppliciés[2]. Aussi se tenait-on constamment aux aguets, et ne perdait-on pas de vue les fourches patibulaires.

Le 18 janvier 1527, le bruit s'étant répandu, vers la nuit, que le prévôt des maréchaux allait procéder à une exécution capitale, le procureur de l'Université tint vite conseil avec les bacheliers et étudiants en médecine; et on décida de réclamer le futur

1. *Lib. procurat. studios.*, ann. 1527, Index pecuniarum per Claudium Mussardum procuratorem expensarum, pro sectione corporis humani.

2. J'ai publié dans mon *Histoire de la Commune de Montpellier*, III, 442, les lettres du roi de Navarre Charles le Mauvais, du 11 juin 1377, relatives à cette concession.

pendu, pour en faire, cette fois, non pas une simple anatomie, mais, comme s'exprime le procès-verbal de l'assemblée, une anatomie sèche, à la manière de celle que possédaient les chirurgiens. Le prévôt ayant refusé de livrer le cadavre, il fallut surseoir à ce dessein[1]; et on se dédommagea en achetant à Aiguesmortes, le 23 novembre 1529, un squelette avarié par l'humidité, auquel manquaient plusieurs os[2].

Notre École de médecine en était donc encore réduite à n'avoir pas même un squelette lui appartenant, et à envier le seul qu'eussent à Montpellier les barbiers-chirurgiens.

Les dissections y devenaient moins rares, cependant; et, le jour même où on envoyait à Aiguesmortes le bedeau de l'Université prendre le squelette que désigne notre Registre, on installait dans l'amphithéâtre d'anatomie une table en pierre, avec une chaire professorale et un banc, à l'usage des élèves[3].

Cette installation était, certes, loin de valoir celle qu'offre aujourd'hui le grand amphithéâtre de notre Faculté de médecine, dû aux largesses de Chaptal; car son ensemble ne coûta qu'un écu et dix-huit sous : mais on montrait par là que les études anatomiques s'enracinaient dans notre École, et que, si les étudiants ne pouvaient encore se passer de recourir, pour se procurer

1. Anno a Virgineo partu 1527, die januarii mensis decimo octavo, incircumscripti et perinsignes viri domini bacchalarei et studentes arti medice apud Montempessulanum que subsequuntur conclusum et confirmatum uno consensu omnes esse voluerunt. — Quum sub noctem, eo die, latrunculator regius, qui vulgo dicitur Prevost des mareschaulx, quendam cruci adjudicavisset, existimassetque procurator optimum fore, si corpus illud, quod erat vitam suspendio finiturum, imploraret a dicto latrunculatore ad exiccationem et consumptionem, ut artis est, quo fieret anathomia sicca, qualem chyrurgi asservant in templo Beatorum Cosme et Damiani, dicti domini, audita propositione, consenserunt omnes pecunias dicte Universitatis ad id genus negocii expendendas esse; quod et conclusum fuit. Verum, quia dictus latrunculator ipsum funus denegavit, missum fuit opus et infectum. — C. Mussard procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1527.)

2. Vicesima tertia mensis novembris anni 1529, facta est congregatio in scholis regiis, ut moris est, ad pulsum campane, in qua actum est, omnibus consentientibus, de nuncio mittendo ad oppidum dictum Aigues mortes, pro anatomia sicca comparanda. Missus est autem bidellus Universitatis minister, cui dedi pro omnibus rebus XV sol. Retulit autem destitutam quibusdam ossibus, praeter haec et corruptam, propter nimiam humiditatem..... Pellitarius procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1529.)

3. Eadem die 23 novembris, composita est cathedra lapidea in Theatro anatomie, pro qua dedi lapidariis VIII sol. — Item pro tabula superposita lapidi anatomie, et pro scanno dicto lapidi proximo, I aur. X sol. — Pellitarius procurator. (*Lib. procurat. studios.*, Ibid.)

tous leurs moyens de travail, à l'enlèvement furtif des cadavres, soit dans les hôpitaux, soit dans les cimetières, on avait, néanmoins, la ferme intention de ne plus restreindre désormais l'enseignement de la médecine à l'interprétation purement orale des textes.

L'autorité, à son tour, éprouvait le besoin de témoigner plus de condescendance à l'égard des demandes de nos médecins. Le prévôt des maréchaux ne refuse plus, à partir de là, à nos étudiants les cadavres des suppliciés; et il suffit d'être immatriculé, pour avoir droit d'assister gratuitement aux anatomies auxquelles ils donnent lieu[1]. Le paiement n'est plus de mise que pour les cas exceptionnels, et on en fait alors mention expresse dans le compte du procureur. La dissection passe à l'état de coutume scolaire. On n'en suspend désormais la pratique qu'en temps d'épidémie, et on dit pourquoi. Voici, à ce propos, un passage assez curieux du journal du procureur Léonard Veirier, à la date de 1533.

« Savoir faisons à tous les suppôts de l'Université, qu'entre le « 5 septembre et la fête des Rois les assemblées et les leçons de « l'École n'ont été accompagnées d'aucunes démonstrations « anatomiques, à cause de l'intempérie de la saison, et de la « peste qui régnait dans les hôpitaux[2]. M'y étant un jour pré-

1. Anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo secundo, die vero vicesima nona octobris, quia rumor factus erat per urbem, quod latrunculator regius, qui vulgo Praepositus mareschalorum vocatur, nomine De la Voulte, quendam cruci adjudicavisset, existimans ego procurator fore optimum corpus illud, quod erat vitam suspendio finiturum, a dicto latrunculatore implorare, ac assumptis mecum quibusdam ex dominis bachalaureis et studentibus, feci suplicationem dicto latrunculatori ac domino Claromontensi, qui libenter dederunt, et dictum corpus reliquerunt, ad anatomiam faciendam. Quibus sic peractis, pulsata campana, more solito, ac congregatione habita in scolis regiis, visum fuit quod pro introitu theatri anathomie matriculati essent exempti a persolutione, extranei vero et peregrini solverent consuetum. Insuper decretum ac constitutum fuit Reverendum dominum Antonium Saportam fore sectionis interpretem. — Perdrier procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1532.) — Anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo secundo, die 21^a decembris, congregatione habita in scholis regiis, more solito, campana ter pulsata, fuit conclusum per me procuratorem, habito majoris et sanioris partis consilio, quod de cetero qui essent de gremio matriculatorum pro introitu theatri anatomie nihil persolverent. Et hac die fuit facta anatomia hominis. — Perdrier procurator. (Ibid.)

2. La peste était fréquente, à Montpellier, dans ce temps-là. Celle qui se trouve ici mentionnée avait fait déserter la ville dès le mois de mai. « Omnibus Universitatis suppositis sit notum, — lisons-nous sur un feuillet précédent du même Registre, — quod ab hoc tempore, scilicet 7 maii 1533, nulle fuerunt facte congregationes, nec fuerunt recepti in matricula, propter periculum pestis, quod

« senté, avec l'abbé des chirurgiens, pour y trouver un sujet « propre à la dissection, on nous en offrit un, atteint d'un char- « bon au pied. A cette vue, nous nous mîmes vite à fuir. A quels « périls ne sont donc pas exposés les pauvres procureurs! Et il « y a pourtant des brouillons qui nous font la guerre. Vivent « les bons procureurs! A bas les perturbateurs[1] ! »

Cette boutade laisserait deviner, alors même que les autres documents se tairaient là-dessus, à travers quelles difficultés se traînait parfois l'administration de notre École de médecine.

On ne s'acheminait pas moins vers la pratique, de plus en plus générale, de la méthode d'observation. Rien ne le prouve mieux que l'impitoyable sévérité dont notre manuscrit mentionne çà et là le déploiement à l'égard des empiriques.

Le 11 septembre 1526, — nous dit-il, — le procureur Jean Tremolet ayant surpris l'un d'eux, Jean Lafont, devant la maison du docteur Griffi, l'entraîna au Collége de médecine, et se mit aussitôt à visiter, de concert avec nombre de suppôts de l'École, les onguents et les poudres renfermés dans son escarcelle : après quoi on convoqua la Faculté, pour statuer sur le sort du captif. La majorité demanda qu'il fût, selon l'usage, promené sur un âne à travers la ville, des verges enflammées à la figure, aux mains et aux jambes, au milieu du cortége des étudiants en armes; et l'avis ainsi ouvert devint pour le malheureux une sentence de condamnation[2].

erat in urbe in tantum, ut fuerimus coacti urbem relinquere. — Perdrier procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1533.)

1. Omnibus suppositis Universitatis sit notum, quod a tempore scilicet quinta septembris usque ad festum Regum, multe fuerunt facte congregationes, et lecture similiter, nulle tamen celebrate fuere anathomie, et hoc propter intemperiem aeris et pestis, que vigebat in cenodocio. Cum una dierum illuc proficiscerer cum domino abbate cirurgicorum, gratia inveniendi subjecti sectioni apti, nobis occurrit tandem unum, laborans carbunculo in pede. Hoc percepto, statim fugam arripuimus. Quare videre est quibus periculis obnoxii sint procuratores. Tamen subversores aliter sentiunt. Vivant boni procuratores, invitis subversoribus; et cetera intelligenti! — L. Veyrerius procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1533.)

2. Anno Domini 1526, et die undecima septembris, ego subsignatus cepi et arripui coram domo Reverendi domini Griffi quemdam empiricum, Joannem de Fonte nuncupatum, quem quidem ad Collegium duxi, et ibi emplastra et unguenta nonnulla, necnon pulveres quosdam, una cum abbate, in marsupio et bursa visitavi, testibus etiam nonnullis presentibus studentibus, et nonnullis aliis peregrinis et alienis : super quo empirico saluberrima medicorum facultas personaliter fuit congregata in scolis secundis regiis uno super articulo, utrum dictus empiricus modo solito veniret equitando super asino, cum scopis accensis et ardentibus

Pareil châtiment atteignit Bernard Calmètes, qu'on découvrit, le 18 juillet 1532, achetant chez un libraire des livres de médecine, et qui ne put justifier d'aucun grade. Il eut beau alléguer qu'il exerçait depuis nombre d'années l'art de guérir en France et en Espagne. La Faculté, en assemblée générale, le déclara empirique, et prononça que, pour l'honneur des priviléges de l'École, il parcourrait la ville, monté sur l'âne de parade, la mitre de pénitence à la tête, et les verges aux mains et aux pieds, mais sans qu'il lui fût fait d'autre mal. Bernard Calmètes se soumit à la punition, et ne recouvra sa liberté qu'au seuil du Collége de médecine, après avoir expié par la grotesque promenade sa présomptueuse imprudence[1].

La rigide Faculté ne ménageait pas plus les femmes que les hommes, quand elle les prenait en flagrant délit d'exercice illégal de la médecine. Mais rien toutefois ne certifie qu'elle les ait astreintes à la même peine publique. La femme d'un fustier de la porte de Lattes, accusée d'avoir, le 14 septembre 1533, empoisonné, en voulant le guérir empiriquement, le nommé Edmond La Barbe, aide du chirurgien royal maître Girard, est simplement assujettie, par le conseil des bacheliers et étudiants, à comparaître comme sorcière devant les Conservateurs des priviléges de l'Université. Le gouverneur de Montpellier, saisi de la plainte par le procureur Jean Perdrier, entreprend une enquête[2].

ejusdem faciem, manus, tibias et indumenta;.... et major necnon sanior pars medicorum, studentium et baccalariorum premature opinata est affirmative, videlicet eumdem empiricum super asinum ponendum, et more solito aliorum similia agentium affligendum, comitatu omnium studentium et scolasticorum, armis potentibus munitorum, necnon altera manu scopa accensa et ardenti occupata. Idcirco ego procurator subsignatus, mentibus et votis baccalariorum et aliorum studentium medicine obsequi paratissimus, concludo predictum, more solito, venire equitandum..... Jo. Tremolet procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1526.)

1. Qui respondit non habere gradum nec matriculam, et tamen per multos annos practicasse medicinam, tum in Hyspania, tum in Gallia. Quo audito, deliberatum fuit ipsum custodiendum ad diem proximum, quod factum fuit; ubi, consultata ejus confessione, hora octava celebrata fuit solemnis congregatio, in qua proposita fuit dicti Calmetas causa, et per dominos baccalarios et scolasticos conclusum, ipsum esse empiricum, et debere, juxta consuetudinem et honorem privilegiorum, ascendere asinum..... Et conclusimus sententialiter quod ad consuetudinem super asinum mitratus et scopis precinctus per urbem deduceretur, sine alia injuria; ad quam quidem sententiam se libere submisit. Quapropter *galandement* ipsum deducimus per urbem..... ad Collegium usque. — Fayanus procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1532.)

2. Anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo tertio, die vigesima sep-

Mais notre manuscrit ne nous en a pas transmis le résultat.

Le meilleur moyen de prévenir les dangers inhérents à l'exercice irrégulier de la médecine, était d'affermir les garanties propres à rassurer la société contre les écarts du charlatanisme.

L'autorité ne manqua pas à ce devoir : témoin la série des prescriptions qui durant tout le moyen âge recommandent la sévérité dans les épreuves conduisant à l'obtention des grades[1]. La même sévérité est ordonnée par Charles VIII[2], puis par François Ier[3]; et nos docteurs s'en prévalent pour n'admettre à la pratique de la médecine que les bacheliers dûment approuvés[4].

La pratique de la chirurgie n'était pas soumise à de moindres garanties. Nous en avons pour preuve la déclaration de François Ier du 24 août 1533, exigeant des chirurgiens « qu'ils « soient trouvés suffisants et capables par justice et loyal examen « par les maistres jurez et deputez à ce faire[5]. »

On en vint même à fortifier l'enseignement en le spécialisant, à établir des cours particuliers à l'usage des chirurgiens[6].

On spécialisa jusqu'à l'apothicairerie. Elle eut son collége à

tembris, facta fuit congregatio in scolis regiis, convocatis ad sonum campane ter pulsate Universitatis suppositis, in qua ego Jo. Perdrier procurator declaravi quod uxor magistri Claudii Fabri fusterii, commorantis prope portam Latarum, contraveniendo nostris privilegiis, de practica medicine se intromitens, die 14a septembris, dedit cuidam cirurgo Emondo La Barbe, famulo magistri Girardi, sirurgici regii, quoddam farmacum, vel, ut rectius dicam, venenum, in potu, quo epoto predictus Emondus, die martis, qui decima sexta dies erat septembris, triste suis prebuit spectaculum. Hiis auditis, per dominos bacchalaureos et studentes fuit opinatum, quod predicta mulier sortilega convocaretur in jus coram nostris Conservatoribus, et datum est onus michi procuratori prosequendi predictum processum, nomine Universitatis..... Facta fuit inquesta, juncto mecum magistro Johanne Bossuge, procuratore regio ville Montispessulani, quam inquestam habet dominus gubernator..... J. Perdrier procurator. (*Lib. procurat. studios.*, ann. 1533.)

1. Voy. mon *Hist. de la Comm. de Montp.*, III, 80, 107, 431, 440, etc. Cf. Archiv. de la Fac. de méd. de Montp., *Priviléges et Statuts de l'Université de médecine de Montpellier*, fol. 85.

2 Lettres de janvier 1484 et de mai 1496, ap. Astruc, *Mém. pour serv. à l'hist. de la Fac. de méd. de Montp.*, p. 104 et 109.

3. Lettres du 13 janvier 1517, ap. *La Renaissance à Montpellier,* Pièces justificatives, n° 3.

4. Statuts du 30 septembre 1517, ibid.

5. Archiv. de la Fac. de méd. de Montp., *Arrêts et déclarations concernant l'Université de médecine*, fol. 98. Cf. Lettres de Charles VIII du mois de mai 1496.

6. Accord du 4 décembre 1547, ap. Archiv. départ. de l'Hérault, *Privileg. Univ. med. Montisp.*, fol. 127. Cf. Arrêt des Grands jours de Béziers, du 31 octobre 1550, ap. *La Renaissance à Montpellier*, Pièces justificatives, n° 7.

part, dont les membres s'engageaient à ne rien « entreprendre « sur la charge des sieurs medecins et chirurgiens, en ordonnant « ou administrant aucuns médicaments qui ne seroient par eux « ordonnés respectivement selon leur profession, » et à dénoncer quiconque leur ferait illégalement concurrence[1].

Les apothicaires, néanmoins, n'exerçaient que sous la surveillance de la Faculté. Le chancelier et les professeurs devaient visiter, deux fois chaque année, leurs officines[2]; moyen de les tenir en éveil, et de sauvegarder, avec l'autorité de l'École, les conquêtes de la science.

Nos études médicales étaient donc en progrès, dès la première moitié du XVIe siècle. Cela ressort de l'examen auquel je viens de me livrer du *Liber procuratoris studiosorum*, manuscrit vraiment unique, dans les feuillets duquel on sent, jour par jour, vivre et se développer l'École hippocratique de Montpellier.

V.

Un registre original de cette valeur en apprend beaucoup plus sur notre École que toutes les chartes officielles du même temps.

Il nous initie aux passions scolaires d'une période profondément troublée, et, en nous faisant toucher du doigt la nécessité du nouveau code qui vint, en 1534, rétablir l'ordre au sein de ce monde médical, nous permet d'applaudir, du même coup, à la pacification qui s'en est suivie. Le procureur Jacques Blecheret est tout fier de pouvoir dire, en déposant ses fonctions, qu'après avoir trouvé l'Université en proie au désordre, il la laisse parfaitement calme et réconciliée. Il y avait naguère divorce entre les étudiants et les docteurs : il y a maintenant, grâce à l'entente de l'illustre évêque de Maguelone Guillaume Pellicier et du vénérable doyen de la Faculté Jean Schyron, complète intelligence entre les divers membres de l'École, au profit des sérieuses études, et pour l'honneur de la savante corporation[3]. Le temps n'est

1. Serment des apothicaires de Montpellier, Archiv. de la Fac. de méd. de Montp.

2. Arrêts de 1517 et de 1550. Cf. Lettres de Charles VIII du mois de mai 1496.

3. « Nichil moror labores absumptos, quamvis possim dicere cum Severo illo imperatore Romano, qui in mortis articulo gloriabatur, dicens : Gratulor michi quod rem publicam undique turbatam inveni, et undique pacificatam relinquo. Nam cum inter studentes et doctores esset divortium, auxilio domini episcopi

plus, où, par suite de la continuité des discordes intestines, les procureurs, manquant de la force nécessaire pour tenir le gouvernail, se voyaient réduits à le remettre, à peine installés, à des successeurs, tout aussi incapables qu'eux de diriger le navire à travers tant d'écueils. Les procureurs se succèdent désormais régulièrement, et on ne sent plus le même besoin de coucher sur le Registre affecté à leur usage journalier l'historique de leur gestion. Le *Liber procuratoris studiosorum* demeure fermé, sans que le nouveau procureur Jean Bocaud, — un des plus habiles à manier la plume cependant, puisque, à propos de son baccalauréat en médecine, brillamment passé le 23 mars 1534, Léonard Veirier l'avait qualifié, dans ses notes administratives, de *juvenis profecto literarum omnium peritissimus*, — songe à poursuivre au delà du 15 décembre 1535 la Chronique scolaire habituelle, quoique cependant notre Registre offrît encore plusieurs feuillets inoccupés.

C'est, par suite, au 15 décembre 1535 que se ferme le *Liber procuratoris studiosorum* de l'Université de médecine de Montpellier. Il avait été ouvert le 26 mars 1526, au commencement de la procuratorie du bachelier Jean Tremolet.

Il embrasse donc un ensemble d'un peu plus de dix années : période des plus variées en incidents, des plus orageuses, des plus critiques, au milieu de laquelle intervient la grande figure de Rabelais, dont notre manuscrit explique plus d'un trait.

Un recueil de documents de cette importance méritait, — il m'a semblé, — une étude particulière. A une époque comme la nôtre, où l'enseignement supérieur est le point de mire de tant d'esprits, son histoire ne saurait être indifférente à personne. Puissé-je, par cette rapide analyse d'un aussi précieux répertoire de textes non encore vulgarisés, avoir rendu service au monde savant!

A. GERMAIN.

Magalonensis et domini Scyronii, pax composita fuit. Doctores omnes legerunt toto ordinario, et tandem adeptus sum finem optatum; et sic imponitur finis mee procurationi. » Reddition de compte par Jacques Blecheret, du 3 novembre 1535. *Lib. procurat. studios.*, ann. 1535.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

NOTRE-DAME DE PARIS APRÈS LA TERREUR

(1795-1802),

D'après les registres originaux de la Société catholique *de cette église*[1].

Le régime de la Terreur n'a véritablement commencé pour Paris et pour les départements qu'au mois de novembre 1793; ainsi le culte avait été libre jusqu'alors pour les assermentés, malgré les tentatives de la Commune et la honteuse faiblesse de l'évêque Gobel; les processions de la Fête-Dieu étaient même sorties dans les rues, cinq mois après la mort du roi, sans occasionner le moindre désordre[2]. Mais à peine la Convention nationale eut-elle décrété l'athéisme en proclamant le culte de la Raison, que les municipalités rivalisèrent d'ardeur pour fermer et dépouiller les édifices religieux. Toutes les paroisses de Paris étaient sous le séquestre le 24 novembre, et le conventionnel Grégoire nous apprend, dans sa très-curieuse *Histoire des sectes,* que 2,346 églises furent transformées en temples de la Raison dans l'espace de vingt jours.

Cette profanation dura cinq mois à peine, parce que Robespierre guillotina les Chaumette, les Gobel, les Anacharsis Cloots et autres grands prêtres de la divinité nouvelle, et daigna reconnaître, le 18 floréal an II (7 mai 1794), l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Comme la fête de l'Être suprême et les trente-cinq autres solennités qu'avait instituées la Convention se célébraient en grande pompe sur la place publique, les temples désormais inutiles furent convertis en magasins; la cathédrale de Paris dut à la fraîcheur de ses voûtes de recevoir 1,500 tonneaux de vin que la République destinait à ses armées.

1. Ces registres sont en la possession de l'auteur.

2. Manuel voulut, mais en vain, s'opposer aux processions et à la messe de minuit en 1792. — Le principal du collége des Quatre-Nations, dénoncé pour avoir célébré la Saint-Charlemagne le 28 janvier 1793, ne fut pas inquiété. Au mois d'août de la même année la Convention fit imprimer un discours de l'abbé Audrein sur la liberté des cultes.

Après la chute de Robespierre, le courageux Grégoire qui avait osé, même au plus fort de la Terreur, présider la Convention en costume d'évêque et garder la tonsure ecclésiastique, réclama hautement, dans un discours à jamais célèbre, la liberté de tous les cultes[1]. Ses paroles furent accueillies par les vociférations de ses collègues, qui passèrent à l'ordre du jour, mais le signal était donné : deux mois plus tard, le 3 ventôse an III (24 février 1795), les mêmes législateurs furent obligés de promulguer, sur la proposition de l'incrédule Boissy d'Anglas, un décret dont voici les premiers articles :

Art. 1. Conformément à l'art. VII de la Déclaration des droits de l'homme et à l'art. CXXII de la Constitution, l'exercice d'aucun culte ne peut être troublé.

Art. 2. La République n'en salarie aucun.

Art. 3. Elle ne fournit aucun local ni pour l'exercice du culte ni pour le logement des ministres, etc.

En conséquence de ce décret, les églises et chapelles qui n'avaient pas été séquestrées par l'État ou par les municipalités ne tardèrent pas à s'ouvrir, et nous lisons dans une feuille du temps le premier-Paris que voici :

« On s'aperçoit dans cette ville que la liberté des cultes n'est point « illusoire; plusieurs églises étaient ce matin (24 ventôse an III — « 14 mars 1795) si pleines de fidèles, que leur surabondance formait « de longues queues, comme aux portes des boulangers et des bou- « chers. Beaucoup de boutiques étaient fermées, et des citoyennes « endimanchées remplissaient les promenades. Il paraît que c'est la « classe laborieuse qui est la plus attachée à la religion, à en juger « par les personnes qui assistaient à la messe. La messe était pour « certaines gens aussi nécessaire qu'un bon repas après un long

1. *Discours sur la liberté des cultes.* — Paris, chez Maradan, an III, 40 p. in-8°. Voici quelques phrases détachées de ce discours qui est une belle œuvre littéraire en même temps qu'une belle action :

« Un peuple qui n'a pas la liberté des cultes sera bientôt sans liberté...

« La liberté des cultes existe en Turquie, elle n'existe point en France; le « peuple y est privé d'un droit dont on jouit dans les états despotiques, même « sous les régences de Maroc et d'Alger. Ne parlez plus de l'Inquisition, vous en « avez perdu le droit; car la liberté des cultes n'est que dans les décrets, et la « persécution tiraille toute la France...

« Quelqu'un a cru faire preuve de génie en disant que la religion catholique « est celle de Catherine de Médicis et de son fils. Cet argument équivaut à « celui-ci : la République française est celle de Robespierre...

« — Projet de décret : Les autorités constituées sont chargées de garantir à « tous les citoyens l'exercice libre de leurs cultes, en prenant les mesures que « commandent l'ordre et la tranquillité publique. »

« jeune ; mais comme tout est mode et affaire de circonstance dans « ce pays, il arrivera, comme par le passé, que le dimanche sera « plutôt une occasion de plaisir et de dissipation que de véritable « dévotion. Au surplus, cette liberté a calmé beaucoup de consciences « timorées, elle a éteint le foyer d'un volcan prêt à éclater, et ratta- « ché à la Révolution beaucoup d'individus que l'intolérance en « éloigna plus que toute autre cause. » (*Journal des municipalités, rédigé par le cit. Lamiral.* N° 13 (28 ventôse an III [1]).

La première église qui s'ouvrit à Paris d'une manière continue et comme paroisse fut Saint-Médard, dans le quartier populeux des Gobelins, et le conventionnel Saurine [2] y célébra la grand'messe le 1er mai 1795; ensuite la municipalité donna aux catholiques les monuments qui lui furent réclamés, jusqu'au nombre de douze; enfin, le 24 thermidor an III (11 août 1795), les vingt-trois clefs de Notre-Dame furent officiellement remises par le comité civil de la section de la Cité à la *Société catholique* qui en avait fait la demande. C'est encore à Grégoire que revient l'honneur d'avoir rendu au culte notre vieille cathédrale : non content de confesser sa foi au péril de ses jours, cet homme apostolique organisa la victoire du catholicisme sur les dispositions hostiles de la Convention; il publia des mandements et des lettres qui eurent un grand retentissement, il fit paraître le 12 floréal an III (1er mai 1795) un journal religieux [3], et son nom figure le premier sur la liste des citoyens qui réclamèrent les clefs de Notre-Dame; il n'a pas craint, de même que ses deux collègues Royer et Saurine, de mettre la croix épiscopale devant sa signature.

Aux soixante-six personnes qui avaient demandé l'ouverture de l'église métropolitaine s'en joignirent immédiatement beaucoup d'autres, et le procès-verbal de tradition, que j'ai sous les yeux, ne compte pas moins de cent quatre-vingt-huit noms. Chose curieuse, les hommes sont en très-grande majorité sur cette liste, et presque tous sont des négociants ou des bourgeois, voire même des hommes

1. Le culte avait été solennellement rétabli à Sens le 1er mars; on avait fermé toutes les boutiques, et la municipalité tout entière assista aux offices. A Lille au contraire les églises n'étaient point rouvertes le 26 novembre. — *Annales de la Religion,* passim.

2. Évêque de Dax et plus tard évêque concordataire de Strasbourg; c'est une des plus nobles figures du clergé constitutionnel, qui en compte beaucoup.

3. Les *Annales de la Religion;* cette feuille curieuse, dont beaucoup d'articles sont très-remarquables, parut sans interruption tous les samedis jusqu'en 1804. Elle est indispensable à qui veut connaître l'histoire religieuse de cette époque, car les faits qui s'y trouvent relatés sont en général d'une exactitude parfaite. On y trouve, d'après la correspondance de Grégoire, une foule de détails sur l'histoire de la Révolution en province.

très-distingués dans tous les genres, comme Agier, président du tribunal révolutionnaire après Fouquier-Tinville et jurisconsulte célèbre, comme le graveur Duvivier, comme le notaire Jacquinot, le littérateur Poan Saint-Simon, l'ingénieur Pasumot, et beaucoup d'autres encore.

Une fois en possession de l'église Notre-Dame, la nouvelle Société catholique ne perdit point de temps; elle agit avec une telle entente et déploya une telle activité que l'on put célébrer solennellement l'office de l'Assomption le 15 août 1795, quatre jours seulement après la remise des clefs[1]. Et cependant la vieille basilique avait subi des dégradations considérables; plus une vitre aux fenêtres, quelques planches mal jointes tenaient lieu de portes, les différentes parties de l'édifice étaient dans un état de délabrement complet, et l'on y chercha vainement alors un petit coin où pût se retirer le prêtre de garde. La Terreur avait porté partout la hache et le marteau, et les tonneaux de la République occupaient l'espace demeuré libre. C'est dans ces conditions difficiles que la Société catholique voulut faire de Notre-Dame non-seulement une paroisse, mais encore, s'il était possible, une église cathédrale. Nous allons maintenant dépouiller les registres originaux de son conseil de fabrique, et suivre pour ainsi dire jour par jour les généreux efforts de cette poignée d'hommes; on se persuadera facilement, en parcourant les procès-verbaux de leurs assemblées générales ou particulières, que cette Église constitutionnelle tant maudite par certains catholiques a rendu au catholicisme français des services immenses : elle a singulièrement facilité la tâche de l'ambitieux qui s'est laissé proclamer le restaurateur du culte alors que 35,000 paroisses étaient régulièrement desservies en 1799, deux ans avant le Concordat[2]. Grégoire et ses collègues avaient *réconcilié* l'église et y avaient officié pontificalement le 15 août 1795, mais d'autres soins réclamaient leur attention, et ils laissèrent la Société catholique s'organiser librement

1. « Avant-hier la cathédrale de Paris a été ouverte pour la première fois « depuis la persécution. C'était le jour de la fête patronale. Après avoir récon- « cilié l'église, nous y avons fait l'office divin avec la plus grande solennité. Un « concours immense de fidèles remplissait toute l'étendue de cette basilique, « excepté dans les parties qui ne sont point encore débarrassées de tout ce qu'on « y a déposé. Hier l'office s'y est fait également, et l'on continuera. »

Lettre de Grégoire à ses grands-vicaires de Blois (30 thermidor an III — 17 août 1795).

Cette lettre fait partie d'une correspondance ms. de Grégoire avec ses diocésains de 1791 à 1801.

2. Le premier consul a établi, non pas le culte, mais le budget du culte : bien des gens s'imaginent que c'est la même chose.

sous la direction du *Presbytère* de Paris, car l'évêque Gobel n'avait pu être remplacé. Il y eut une première assemblée générale dans le transept, « l'an de J.-C. 1795, 3e de la Rép. franç. une et indivisible, « le jeudi 27 août, ou décadi 10 fructidor, » et le bureau fut immédiatement constitué. On choisit pour président le citoyen Oudet, dépositaire des clefs, et pour secrétaire le jurisconsulte Agier[1]. Après avoir pourvu aux nécessités les plus pressantes, et réglé la desserte de l'église, grâce au concours désintéressé des curés qui composaient le Presbytère et du conventionnel Royer, évêque de l'Ain, l'assemblée procéda séance tenante à la création d'un comité d'administration composé de six membres. Ce comité devait se réunir toutes les fois que besoin serait, et rendre compte de sa gestion aux assemblées générales des cent quatre-vingt-huit, qui se réunirent d'abord de dix en dix jours et bientôt tous les mois.

Les deux registres qui renferment les procès-verbaux de l'assemblée générale et ceux du comité ont été donnés après le Concordat à Grégoire, qui rassemblait soigneusement tous les matériaux d'une *Histoire ecclésiastique de la Révolution française,* et c'est dans les papiers de Grégoire qu'on les a retrouvés. Le premier de ces deux registres a moins d'importance que l'autre, car les assemblées générales ne faisaient guère que renouveler le comité ou approuver ses opérations, et d'ailleurs elles étaient peu fréquentées ; le 13 septembre 1800 (26 fructidor an VIII), les signataires du procès-verbal de tradition, qui seuls avaient droit de voter, n'étaient plus que vingt-trois au lieu de cent quatre-vingt-huit. Nous analyserons donc simplement les procès-verbaux du comité, le champ est encore assez vaste, et nous suivrons depuis 1795 jusqu'en 1802 cette petite société de gens honnêtes et convaincus qui luttèrent victorieusement, au prix des plus grands sacrifices, contre la misère, contre la mauvaise volonté du gouvernement, contre l'ingratitude et l'injustice de ceux mêmes dont ils faisaient si généreusement les affaires.

—

La Société catholique de Notre-Dame avait en caisse le 11 fructidor an III (28 août 1795) la modique somme de 1,014 livres 15 sous, fruit de ses deux premières quêtes, et l'on devait alors aux menuisiers qui déblayèrent le chœur et firent les travaux d'aménagement indispensables plus de 1,500 livres. Il fallait en outre solder à bref délai de gros mémoires qui n'avaient pas encore été donnés par les

1. Ce dernier avait commencé par organiser le culte à Saint-Étienne-du-Mont, et il fit imprimer en 1795 le règlement de la Société catholique de cette paroisse; c'est une pièce fort curieuse à étudier.

ouvriers maçons, tapissiers et serruriers; il fallait faire enlever au plus tôt les vins de la République[1], et payer les employés de l'église, savoir les citoyens Durand, sacristain, Himaire et Labail, gardiens, et Marie, bedeau; il fallait enfin s'assurer le concours de quatre chantres, de deux serpents et de cinq prêtres, car on ne pouvait pas assimiler Notre-Dame à une paroisse de village : l'affluence des fidèles y était considérable, et l'on avait besoin d'un personnel nombreux pour les baptêmes, mariages, enterrements, premières communions, confirmations et ordinations, qui eurent lieu dès ce moment comme par le passé. Le premier soin du comité fut donc de se procurer de l'argent, la chose du monde la plus rare à cette époque de notre histoire. On sait en effet que les expédients financiers de la Convention et la mise en circulation de 10 milliards d'assignats au mois d'août 1795, émission qui fut portée en janvier 1796 à 45 milliards, avaient amené une crise monétaire épouvantable. L'or et l'argent se cachaient; on pouvait à grand'peine échanger contre un louis d'or de 24 francs 3,600 livres en assignats[2], en un mot la gêne était alors partout, et chez les malheureux rentiers plus que chez tous les autres.

Le comité ne se laissa pas décourager par ces difficultés; il fit appel à la générosité des fidèles et ordonna que ses membres quêteraient à tour de rôle aux deux portes de l'église; de cette façon il se crut en mesure de fixer le budget à 17,700 fr. par an, ou 1,475 fr. par mois, répartis de la manière suivante : le « desservant en chef » ou archiprêtre, 3,600 fr.; chacun de ses quatre coopérateurs, 2,100 fr.; les quatre chantres et le serpent 600 fr.; le sacristain 900; et enfin 1,200 fr. pour les deux gardiens. Mais aussi chacun faisait de son mieux pour seconder ces louables efforts; l'assemblée générale du 22 octobre 1795 offrait 614 livres 10 sous à son comité; la citoyenne Himaire, femme du suisse, faisait don d'un grand registre et d'un voile de calice; le citoyen Magnier consentait à « prêter » une chaire à prêcher. Bientôt les dons se multiplièrent : l'Hôtel-Dieu prêta des pupitres, un bénitier, des cierges, des canons d'autel, etc.; le citoyen Bertrand, de l'hospice d'Humanité, « prêta » 3 confessionnaux; différentes personnes donnèrent une foule d'objets dont l'énumération nous ferait sourire aujourd'hui : une nappe damassée, 2 nappes ordinaires, 8 serviettes offertes par le citoyen Philidor, 3 troncs pour les offrandes en numéraire, un gobelet d'argent qui fut vite échangé chez un orfèvre contre un calice en cuivre doré, 2 écus

1. Cet enlèvement coûta 200 livres.
2. En 1797 l'assignat n'était plus qu'au 344e de sa valeur.

de 6 livres transformés aussitôt en 2,200 livres d'assignats, un Christ d'ivoire, un balai de crin qui fut très-apprécié, car le sacristain se plaignait amèrement d'en manquer, des flambeaux, une somme de 7 livres 4 sous pour acheter 12 bouteilles de vin, des lampes, de l'huile à brûler, etc., etc.

On trouva bientôt aussi les cinq prêtres qui avaient été jugés nécessaires pour la desserte de l'église; c'étaient : 1° le citoyen Clausse, ancien curé constitutionnel de Saint-André-des-Arcs qui se trouvait sans emploi depuis la démolition de cet édifice; 2° les citoyens Lévrard, ancien vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, Fauchier, ancien curé de Sceaux-les-Chartreux, Boulanger, ancien gardien des capucins de Chartres, et enfin le citoyen Edme-Louis de Sauvigny, ancien vicaire épiscopal de Bordeaux. En même temps il se présenta des chantres, mais on refusa absolument « ceux qui « étant dans les ordres se seraient mariés, ou les laïcs qui auraient « prostitué leur voix en chantant sur les théâtres; » quelques fidèles s'offrirent à faire provisoirement l'office de chantres.

Ainsi la Société catholique de Notre-Dame semblait entrer dans une ère de prospérité; mais de nouvelles difficultés ne tardèrent pas à s'élever. Le gouvernement s'opposait à la mise en œuvre des matériaux informes qui encombraient l'église, et l'on ne pouvait protéger contre le froid ni les fidèles, ni le prêtre de garde; d'autre part la susceptibilité de quelques personnes faisait naître une querelle fâcheuse. On voulait investir le citoyen Clausse, principal desservant, de toute l'autorité du Presbytère « pour établir dans Notre-« Dame un ordre fixe et invariable, » c'est-à-dire qu'on le chargeait « de présider aux offices publics, de faire, diriger et surveiller les « instructions, d'assurer à tous les fidèles, et principalement aux « enfants et aux malades, tous les secours de la religion. » La chose était très-naturelle et très-régulière; cependant l'évêque de l'Ain, Royer, fort honnête homme au fond et tout dévoué à la cause que soutenait la Société catholique, mais d'un esprit borné et d'un caractère peu sociable, s'irrita de cette mesure qu'il jugeait attentatoire à l'autorité des évêques. Il s'écria qu'il ne voulait pas de presbytérianisme; « tant que l'église de Paris sera sans évêque, dit-il en propres « termes, j'irai exercer mes fonctions à Notre-Dame. Qui que ce soit « que le Presbytère y envoie n'y travaillera que sous moi. » Toutes les démarches du comité pour faire respectueusement entendre raison au révérendissime évêque furent inutiles, Royer déclara qu'il irait officier à Notre-Dame le 15 novembre. C'est alors que les administrateurs, pour éviter un esclandre, ordonnèrent au sacristain « de « rassembler en un paquet tous les effets appartenant au citoyen

« Royer, évêque de l'Ain, et de les lui porter le lendemain avant huit « heures du matin. » Royer ne s'attendait pas à ce coup de vigueur, il fut exaspéré, et l'affaire parut s'envenimer encore davantage. Mais comme les uns et les autres étaient animés d'un esprit véritablement chrétien, chacun fit un retour sur soi-même : l'évêque regretta sa vivacité, le comité convint que le renvoi des effets était peu convenable, et dans ces conditions il ne fut pas difficile d'amener une réconciliation. Le Presbytère, cause innocente de tout le mal, fit une démarche auprès du citoyen Royer pour le prier de venir faire à Notre-Dame, le samedi 19 décembre 1795, l'ordination des quatre-temps ; l'entrevue se termina, dit le procès-verbal, « d'une manière « singulièrement amicale et touchante, » et la paix intérieure fut aussitôt rétablie pour ne plus être troublée.

Les derniers mois de l'année 1795 et l'année 1796 tout entière se passèrent sans incidents remarquables ; le comité s'efforça d'assurer la célébration du culte avec toute la décence voulue, et il eut la satisfaction d'y parvenir. Il défendit absolument de venir chanter au lutrin, comme le faisaient gratuitement quelques amateurs, des motets ou morceaux de fantaisie qui allongeaient l'office et causaient du trouble ; il empêcha l'abus du *casuel* de se renouveler, et fit placer dans la chapelle des fonts baptismaux, comme dans la sacristie, des troncs pour la subsistance des ecclésiastiques ; il ordonna enfin, pour empêcher « des gens irréligieux d'entrer et de rester couverts « dans l'église, » que l'on afficherait aux deux portes de Notre-Dame l'avis suivant :

« *Consigne pour les gardiens de l'église.*

« Les gardiens avertiront les citoyens qui entreraient dans cette « église le chapeau sur la tête qu'ils doivent y rester découverts, ou « sortir. Ceux qui refuseraient de référer à cet avis seront conduits « devant le juge de paix. »

Quant à la situation financière, elle mérite d'être étudiée avec quelques détails, car les chiffres ont aussi leur éloquence. Les dons en nature ou en espèces que l'on faisait à l'assemblée générale ne pouvaient pas suffire, et il fallut recourir à tous les moyens possibles de se procurer de l'argent ; on songea d'abord à placer des troncs dans l'église, puis on fit quêter aux portes les membres du comité, mais sur quinze personnes il y en avait à peine trois qui donnaient, et l'on dut employer un moyen qui répugnait fort au rigorisme des citoyens Agier et Audran : on décida que les quêtes se feraient dans les rangs des fidèles, au milieu des offices, « en prenant toutefois les « précautions nécessaires pour qu'elles se fissent dans un temps très-

« court, pour que les fidèles ne fussent pas troublés dans le saint « exercice de la prière, et que le respect dû à la maison de Dieu fût « invariablement maintenu. »

Grâce à ces expédients, on avait en caisse, le 1er janvier 1796, une somme de 6,519 livres; la dépense acquittée se trouva être de 3,985 livres, et il resta 2,534 livres; cette avance permit de faire un traitement au citoyen Marchand, vénérable ecclésiastique qui aidait les cinq autres, et d'augmenter de 25 livres par mois les honoraires du serpent. On put en outre acheter deux confessionnaux, reconnus indispensables pour le prochain carême, engager deux nouveaux chantres[1] à raison de cent livres par mois, porter de 50 à 75 livres les émoluments des gardiens et fournir gratuitement la cire pour les sacrements de baptême et de mariage[2], ainsi que pour les cérémonies funèbres. Enfin l'abondance des fonds permit de faire remplacer au corps de garde le citoyen Clausse, qui avait le dimanche précédent chanté la grand'messe et prêché deux fois, bien qu'il eût exercé toute la nuit ses fonctions de garde national au poste de sa section. Bientôt même on porta le traitement des ecclésiastiques à 800 livres par mois, c'est-à-dire à 14 francs environ, car les assignats étaient alors au cinquante-huitième de leur valeur; et l'on acheta un ciboire moyennant 1,400 livres, ou 24 francs. Au 15 mai 1796, le comité possédait 61,767 livres, environ 1,065 francs, et son passif ne dépassait pas 58,190 livres; la situation continuait donc à être bonne, aussi le comité put-il se préoccuper de différentes questions d'un ordre plus relevé, s'opposer à la trop grande fréquence des saluts, défendre le paiement des messes, et empêcher qu'on ne dît des messes basses pendant la messe paroissiale; l'esprit de réforme qui avait inspiré la constitution civile du clergé se maintenait dans toute sa rigidité primitive, et les chrétiens du IVe siècle n'auraient pas désavoué leurs pieux descendants.

L'année 1797 fut aussi calme que la précédente, aussi ne mentionnerons-nous, pour éviter la satiété, que les incidents les plus remarquables. La pénurie d'argent commença par être très-grande à cause de la dépréciation toujours croissante des assignats; on ne trouvait dans les troncs que 12 ou 15 sous, et encore ils étaient mauvais pour la plupart! Il fallut donc se résigner à louer les chaises

1. On versait à boire aux chantres dans la sacristie même pour les empêcher d'aller s'enivrer au dehors; le comité trouva qu'ils en abusaient et refusa tout crédit pour cet objet.

2. On mariait donc à Notre-Dame en février 1796, et Joséphine de Beauharnais, si elle s'en était souciée, aurait pu ne pas attendre la veille du sacre pour faire bénir son union avec le général Bonaparte.

de Notre-Dame à raison d'un sou par chaise, et seulement aux messes basses. On put ainsi équilibrer le budget pour quelques mois, et le comité fut en mesure de faire d'assez grosses dépenses[1]. Il voulait même débarrasser les bas-côtés du chœur pour les processions, mais il ne donna pas suite à ce projet, parce que « le déplace-« ment des décombres ne laisserait pas moins en évidence les affreuses « déprédations qui rendent méconnaissable et horrible à voir cette « partie de l'église. »

Au mois d'août, la vieille cathédrale fut mise par le Presbytère à la disposition des évêques de France réunis en concile, et le comité décréta que les quêtes de vêpres seraient toutes consacrées à venir en aide aux membres de ce concile; quelques-uns d'entre eux n'avaient pu se mettre en route qu'après avoir vendu leurs draps de lit! En septembre on fit une descente dans les caves de l'église pour y chercher des reliques enterrées par le citoyen Himaire à l'époque du « vandalisme, » et le procès-verbal de cette exhumation fut soigneusement dressé. Enfin, le 29 octobre, on chanta un *Te Deum* solennel « en action de grâces de la conclusion de la paix avec l'em-« pereur. » L'affluence des fidèles était considérable; depuis longtemps le chœur ne suffisait plus, bien qu'il pût contenir 500 personnes; il fallait le réserver exclusivement au clergé et aux hommes, en laissant aux femmes le transept et la nef. Les comptes du trésorier furent vérifiés le 31 août; il avait reçu depuis le 1er mai de l'année précédente 39,672 livres en assignats, 900 livres en mandats, 5,013 livres 1 sol 3 deniers en numéraire. Les dépenses s'étaient élevées à la totalité des assignats et des mandats, et en outre à 4,815 livres 13 sous en numéraire; il restait donc environ 200 francs au comité. C'était un fort beau résultat, et l'on commençait à prendre confiance, mais l'année 1798 ne devait pas s'écouler d'une manière aussi tranquille.

Les difficultés commencèrent à surgir dès le mois de janvier : le commissaire de police exigea que les clefs de Notre-Dame lui fussent toutes remises, les jours de semaine à deux heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes à six heures du soir. C'est qu'en effet le Directoire, beaucoup plus hostile au catholicisme que la Convention elle-même, ne négligeait rien pour entraver l'exercice du culte. Après

1. Il y eut un surcroît de dépense pour le balayage de l'église à la suite d'une inconcevable cérémonie dont le procès-verbal ne donne pas le détail; il s'agissait de renouveler, le 21 janvier 1797, le serment de haine à la royauté que tout bon républicain devait prêter. C'est bien étrange, mais reportons-nous à cette époque si tourmentée; ne fallait-il pas, sous peine d'être persécuté de nouveau, montrer que le trône et l'autel sont choses très-différentes?

avoir décrété la translation du dimanche au *décadi*, dont les chevaux mêmes et les autres bêtes de somme ne voulaient pas[1], Rœderer, La Réveillère-Lépaux et leurs amis imaginèrent d'introduire à Notre-Dame la secte bizarre des théophilanthropes. Un théophilanthrope se présenta donc le 26 février 1798 pour savoir quand ses coréligionnaires pourraient venir « s'entendre avec les administrateurs du « culte catholique de l'église Notre-Dame relativement aux arrange- « ments à prendre concernant l'exercice de chaque culte en particu- « lier, et aussi concernant différents points de localité. » On lui donna rendez-vous au 5 mars, et ce jour-là en effet cinq délégués de la Société théophilanthropique se présentèrent, le prêtre apostat Chassant, l'un d'entre eux, portant la parole. Ce dernier exhiba ses papiers, qui étaient parfaitement en règle, et témoigna l'intention « de faire l'exercice de son culte dans ledit édifice concurremment « avec les citoyens qui exerçaient le culte catholique, et aux heures « qui lui étaient assignées par l'arrêté de l'administration centrale « du département de la Seine en date du 20 pluviose an VI (8 février « 1798). » Il avait l'intention de prendre le chœur de l'église, et il demandait à se servir pour l'exercice de son culte de l'autel des catholiques, « si toutefois l'assemblée n'y trouvait point de répu- « gnance ; » dans le cas contraire, l'intention de la Société était d'en faire construire un derrière celui qui existait, et les administrateurs catholiques seraient tenus de faire enlever le leur chaque fois que la société théophilanthropique viendrait exercer son culte dans le « Temple de la Raison. »

Le comité catholique se trouvait dans un cruel embarras ; il ne pouvait refuser sans voir aussitôt la persécution renaître, mais il ne pouvait pas davantage partager la possession de l'église avec une secte antichrétienne : on voit tous les jours des catholiques et des protestants officier à tour de rôle dans le même édifice, mais je ne sache pas qu'une pareille entente soit jamais possible entre chrétiens et juifs ou musulmans. Le comité prit donc une résolution digne à la fois de sa prudence et de son dévouement aux principes : il abandonna aux théophilanthropes le chœur et la nef, et se réserva exclusivement le croisillon nord, qui peut contenir 600 ou 800 personnes ; il se fit pour ainsi dire une église à part dans la vaste basilique. L'autel fut adossé à la grande porte latérale, que cachaient des tapisseries ; on plaça des deux côtés les six anges de bronze qui décorent aujourd'hui le sanctuaire ; l'orgue fut abandonné parce que les théophilanthropes s'en servaient pour leurs offices ; enfin les

1. Grégoire : *Mém.* 2, 85.

deux gardiens Himaire et Labail furent sommés d'opter pour l'une ou pour l'autre des deux sociétés : leur choix fut bientôt fait, et on les conserva.

Au reste les théophilanthropes ne furent pas longtemps un embarras pour le comité. Malgré la protection du gouvernement, ils ne purent faire de prosélytes, et l'année 1798 n'était pas écoulée, qu'ils avaient dû se retirer et laisser le champ libre aux catholiques. Le procès-verbal ne s'étend guère, comme on le pense bien, sur les faits et gestes des théophilanthropes, mais leur présence à Notre-Dame est signalée pour la dernière fois le 28 mai 1798 [1]; le 15 octobre il était question dans le comité de construire un autel au milieu de la nef, et le 19 novembre on proposait d'acheter des bancs pour les placer dans le chœur et dans la nef. Il n'y avait plus de concurrence que de la part des municipalités; elles s'emparaient de l'église tous les décadis pour les assemblées primaires et pour les mariages civils, en exigeant que tous les signes extérieurs du culte fussent enlevés ou voilés ces jours-là.

Ces déplacements continuels étaient fort coûteux; cependant, à force de sagesse et d'économie, le comité fit face à toutes les dépenses. Il avait reçu du 15 fructidor an V au 15 fructidor an VI (1er septembre 1797-1er septembre 1798) la somme de 6,356 livres, probablement en numéraire, et dépensé 5,928 livres; il lui fut donc possible d'installer avec une certaine solennité le citoyen Royer, qui venait d'être élu évêque métropolitain de Paris [2]. On construisit une estrade pour le jour de son intronisation (15 août 1798), on lui réserva une chapelle et un confessionnal, on lui acheta une belle armoire pour serrer ses effets; enfin, après s'être concerté avec les administrateurs des autres paroisses de la capitale, on prit l'engagement de lui assurer tous les mois un minimum de 50 francs, « l'administra-« tion se réservant la douce satisfaction d'augmenter ce traitement, « s'il était possible. »

Depuis ce moment jusqu'en 1801 la Société catholique fut tantôt au-dessus et tantôt au-dessous de ses affaires; il fallut à de certains moments réduire de moitié les dividendes répartis chaque mois entre les desservants et les employés de Notre-Dame, quelques semaines

1. Depuis le 18 brumaire an VIII (9 octobre 1799) ils se restreignirent même aux quatre temples de la Reconnaissance, de l'Hymen, de la Victoire et de la Jeunesse (Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Sulpice et Saint-Gervais). — Grégoire : *Hist. des Sectes*, tome I, p. 452.

2. Il fut élu par 2339 voix sur 2393 votants. Le détail de toutes ces affaires est consigné dans un autre registre ms. d'une grande importance, le Registre des délibérations du Presbytère de Paris.

plus tard on se retrouvait dans l'abondance et l'on comblait aussitôt le déficit. Ainsi le 28 germinal an VII (17 avril 1799) le comité avait en caisse 1,149 francs 72 centimes et demi, car on ne comptait plus par livres, sous ni deniers, et la dépense s'était élevée seulement à 359 fr. 25 c. C'était une réserve de 799 fr. 47 c. et demi, elle permit de solder l'arriéré, d'offrir au révérendissime évêque une indemnité supplémentaire, parce que les paroisses de Saint-Étienne-du-Mont et de Sainte-Marguerite ne le payaient point, de faire célébrer un service funèbre en l'honneur du général Joubert, de réparer la toiture de Notre-Dame et de faire mettre des vitres aux fenêtres, enfin de remplacer la porte de la sacristie, où les vases sacrés, qui étaient en cuivre doré, venaient d'être volés [1]. Au commencement de 1800, au contraire, le comité remarquait avec chagrin « un certain « refroidissement dans la générosité d'un certain nombre de fidèles, » il se plaignait que les recettes « s'affaiblissaient de jour en jour. » Il dut en conséquence diminuer le traitement de tous les fonctionnaires ecclésiastiques, dont le désintéressement ne se démentit point, et réduire les émoluments des quatre chantres, qui réclamèrent bien haut et finirent cependant par se soumettre. Il se produisit pour la première fois depuis 1795 un déficit sérieux. Pour le combler on chargea la citoyenne Batouflet de quêter aux messes basses; elle y consentit, mais elle exigea le cinquième, puis la moitié des sommes ainsi recueillies, et il fallut en passer par ses exigences.

Ces alternatives de richesse relative et de quasi-mendicité nous conduisent sans incident remarquable jusqu'au milieu de l'année 1801 qui amène un surcroît de prospérité; les recettes se montent alors au chiffre de 1,100, de 1,400, de 1,500 fr. par mois, et cela montre mieux que tout le reste combien l'état des esprits facilita la paix religieuse qui s'imposa dès lors à Bonaparte. Tout semblait annoncer une pacification prochaine et une réconciliation avec Rome que le comité catholique souhaitait avec ardeur. Ainsi le 28 thermidor an IX [2] (16 août 1801), l'évêque Royer répondit à l'un des membres qui demandait le renvoi d'un chantre ivrogne « que, « comme tout annonçait un nouvel ordre de choses, il convenait « d'attendre cette époque, qui n'était pas éloignée. » Un peu plus

1. 28 brumaire an VII. L'évêque Royer, pénétré de douleur, vint apporter au comité, de la part d'un fidèle anonyme, une cuiller à ragoût en argent qui fut vendue 36 francs et contribua à l'achat de nouveaux ciboires.

2. Le second concile national que les Constitutionnels avaient réuni à N.-D. se sépara le lendemain, par ordre de la police et « parce que la prompte séparation de l'assemblée lui paraissait l'un des moyens les plus propres à assurer la pacification de l'Église de France. »

tard, le 28 vendémiaire an X (20 octobre 1801), l'évêque annonça des exercices spirituels « pour demander les bénédictions du ciel sur « le gouvernement qui travaillait avec tant de succès à l'extinction « des divisions religieuses, » et il entra dans quelques détails « sur « la situation actuelle des choses à cet égard, et sur sa visite à « S. Em. Mgr le cardinal-légat. » Enfin, le 22 germinal an X (12 avril 1802), le comité reçut avis du gouvernement, « attendu « l'établissement du nouvel ordre de choses en exécution du Con- « cordat passé entre le Premier Consul et Sa Sainteté, » que l'église Notre-Dame serait fermée toute la semaine sainte « pour les prépa- « ratifs nécessaires à la cérémonie qui doit avoir lieu le jour de « Pâques en cette église, où le gouvernement devait assister. »

En attendant, ce nouvel ordre de choses réduisait la Société catholique à l'indigence, et ses membres durent écrire à Portalis pour savoir ce qu'ils deviendraient. Dans l'intervalle, le président du comité eut une entrevue « avec le citoyen Bernier, évêque d'Orléans, « administrateur provisoire du diocèse pour son organisation. » Il fut convenu avec lui que l'on dresserait une liste des ecclésiastiques de Notre-Dame, « pour qu'ils fussent employés dans le saint minis- « tère. » Ensuite les délégués du comité firent visite à M. du Belloy, leur nouvel archevêque ; ils furent reçus, dit le procès-verbal, « d'une « manière distinguée, » et le prélat les pria « de vouloir bien conti- « nuer leurs fonctions, son église ayant besoin de personnes zélées, « et dont le dévouement lui serait utile dans les circonstances pré- « sentes. » Le nouveau curé de Notre-Dame, le citoyen Delaroue, accueillit également bien le comité ; mais toutes ces politesses étaient peu sincères. On travaillait en dessous main, on excitait sourdement le gardien Labail et les autres subalternes à se révolter contre le comité, on refusait à ce dernier la quête fructueuse du jour de Pâques, et enfin l'archevêque écrivait une lettre ambiguë qui semblait intimer à la Société catholique l'ordre de se dissoudre. Le comité se plaignit à Portalis, qui fut très-étonné et qui donna tort à l'archevêque. Les tracasseries n'en continuèrent pas moins, et toujours avec le même manque de franchise. Le chapitre métropolitain prit le chœur pour lui et relégua « la paroisse » dans la chapelle de la Vierge, qui était presque complètement obstruée par des planches. Le comité s'entendit pourtant avec le curé ; on le pria de désigner les ecclésiastiques qu'il choisissait pour ses coopérateurs, et on leur assura séance tenante un traitement en rapport avec les ressources de la caisse et avec le service qu'ils auraient à faire. La bonne volonté des administrateurs était même si grande qu'ils payèrent le 28 messidor (17 juillet) une somme de

608 fr. 25 c. aux nouveaux fonctionnaires, et 473 fr. 65 c. le 28 fructidor (15 septembre). Et pourtant les difficultés croissaient de jour en jour; le vénérable Du Belloy, avec ses quatre-vingt-treize ans, n'était pas homme à pouvoir agir directement, et le chapitre empiétait constamment sur les droits de la paroisse. On adressa donc de nouvelles plaintes à Portalis, qui promit de publier un règlement précis pour faire cesser toutes les contestations, et qui le publia en effet le 9 floréal an XI (29 avril 1803), tout à l'avantage des évêques.

Qu'arriva-t-il ensuite? que devint cette petite Société si digne d'estime et d'admiration? Nos procès-verbaux ne le disent point. Le 112e et dernier folio de leur deuxième registre annonce une prochaine séance pour le 15 vendémiaire an XII (8 octobre 1803), mais il est à croire que cette séance n'eut pas lieu, et que les administrateurs laïcs de Notre-Dame furent congédiés comme des laquais devenus inutiles : ce fut la récompense de leur abnégation et de leur absolu dévouement à la cause du catholicisme français, qu'ils venaient de faire triompher après sept années de luttes incessantes.

Telle est l'histoire abrégée d'une association religieuse comme il y en eut beaucoup en France à partir de 1795. Ce que la Société des Cent quatre-vingt-huit fit alors à Notre-Dame, une infinité de sociétés analogues le firent bientôt dans les différentes paroisses de Paris et en province. Sans rien demander à un gouvernement que l'on savait animé des plus mauvaises dispositions, les catholiques rétablirent le culte dans plus de 30,000 églises; et l'art français leur doit la conservation de plusieurs chefs-d'œuvre. Ils recevaient les monuments à la condition expresse de les réparer et de les entretenir à leurs frais; ils ne faillirent pas à ce devoir, ils s'imposèrent les plus grands sacrifices et empêchèrent ainsi nos plus belles cathédrales de tomber en ruines. Le dévouement de ces nobles cœurs a été jusqu'à ce jour ignoré de la postérité, mais il est temps que justice soit rendue à chacun; laissons au Premier Consul la gloire d'avoir réconcilié Rome et la France sans sacrifier les libertés gallicanes, mais reconnaissons en même temps que, sans le Premier Consul et sans la cour de Rome, les catholiques français avaient su reconstituer sur des bases solides une église parfaitement orthodoxe; ils avaient résolu ce difficile problème de l'Église libre dans l'État libre.

A. Gazier.

LETTRES DE SISMONDI

ÉCRITES PENDANT LES CENT-JOURS.

En publiant dans le premier fascicule de la *Revue* une conversation inédite entre Napoléon Ier et Sismondi, j'exprimai l'espoir de pouvoir publier un jour les lettres que Sismondi écrivait de Paris, pendant les Cent-Jours, à sa mère, qui était restée à Pescia. Aujourd'hui, grâce à la bienveillante courtoisie du Dr C. Desideri, qui possède l'original de ces lettres inédites, je suis en état de remplir la promesse faite aux lecteurs de la *Revue*.

Je n'insisterai pas longtemps sur l'importance de ces lettres; elle saute aux yeux à la première lecture. Je me contenterai de donner une idée succincte de ce qu'elles contiennent. C'est un véritable journal adressé par Sismondi à sa mère, personne fort instruite et douée d'un rare bon sens, et à laquelle il portait une tendresse touchante [1]. A part quelques répétitions inutiles, quelques détails trop personnels ou certains passages peu importants, nous avons cru que cette correspondance méritait d'être publiée intégralement.

Elle nous montre un illustre publiciste, un historien justement célèbre, un libéral sincère et un noble caractère qui, assistant au grand drame des Cent-Jours, l'observe et l'étudie avec une attention toujours croissante et médite d'en écrire l'histoire. Ce projet ne fut pas exécuté; mais en attendant il ne résiste pas au besoin de communiquer ses remarques, ses impressions, jour par jour, heure par heure, à la personne qu'il aimait le plus au monde, à sa mère. Nous avons ainsi une histoire moins littéraire, moins savamment composée, mais peut-être par là même plus vraie.

A cette importance historique s'en joint une autre que nous appellerons psychologique. Sismondi, d'une vieille famille italienne établie depuis très-longtemps en Suisse, ardent libéral et républicain, se montre à nous comme partisan de Napoléon Ier. Il ne peut être accusé d'avoir cédé à une faiblesse coupable, aux flatteries, au désir

1. Ce journal était écrit quotidiennement sous forme de lettres et expédié tous les huit jours, ou même à des intervalles encore plus éloignés aux moments de trouble où les communications devenaient peu sûres; d'autres lettres plus courtes étaient envoyées plus fréquemment et à tout hasard. Nous n'avons pas voulu couper le journal pour insérer à leur date ces lettres plus courtes; aussi se trouveront-elles souvent imprimées après des portions du journal d'une date postérieure.

d'obtenir les faveurs intéressées de l'échappé de l'île d'Elbe. Ces lettres prouvent au contraire que Sismondi ne démentit jamais la noble fierté et l'indépendance de son caractère. Ce qui le rendit alors favorable à Napoléon, dont il ne pouvait s'empêcher d'admirer le génie, ce fut d'un côté la pensée qu'il n'était pas assez puissant pour nuire à la liberté, et de l'autre le mépris que lui avait inspiré le gouvernement des Bourbons. Mais quand il exprima son opinion dans des articles de journaux sur la nouvelle constitution impériale, et quand Napoléon, après avoir eu avec lui l'entretien que nous avons publié, lui offrit la croix de la Légion d'honneur, Sismondi demanda que le décret fût retiré, pour que personne n'eût le droit d'élever des doutes sur l'indépendance désintéressée de ses jugements. Ce qu'il écrit à sa mère dans cette occasion ne laisse plus de place au doute; il ne lui cache rien, ou plutôt il lui confesse tout pour ainsi dire. C'est même le principal attrait de ces lettres de voir comment Sismondi, indigné par la conduite mesquine du gouvernement des Bourbons, et d'autant plus frappé de l'intelligence nette et précise des actions et des paroles de l'empereur, qui parlait merveilleusement alors le langage libéral, se laissa tromper au point de le croire capable de restaurer et de sauver réellement la liberté. Nous voyons dans ses lettres ces illusions se former, et d'une façon si naturelle, qu'elles pourraient nous gagner nous-mêmes, si nous n'avions pas été instruits par une plus longue expérience. Il est curieux, après cela, d'entendre la voix de sa mère qui, du fond de la petite ville de Pescia, lui écrit avec son rare bon sens de femme : « Rappelle-toi « qu'il n'a jamais été qu'un tyran; pense que si jamais le parti que « tu défends aujourd'hui triomphait, la liberté de notre Genève « serait perdue pour toujours. » C'est là une très-intéressante étude de caractère : si nous surprenons chez l'illustre historien une illusion regrettable, nous ne pouvons qu'admirer davantage la noblesse et l'ingénuité de son âme.

A l'importance historique et psychologique de ces lettres, les observations et jugements sur la littérature, l'histoire, la politique, qu'on y trouve, ajoutent un nouvel intérêt : car Sismondi, tout en observant et en décrivant d'une manière admirable les grands événements de la fin du premier empire, enregistrait au passage les faits secondaires. Ici il s'arrête pour décrire une maison de campagne de Chateaubriand qui lui semble, comme celui qui l'habite, « de l'affec- « tation en relief. » Là, comparant les écrits de Mme de Staël à ceux du même Chateaubriand, il fait observer que si dans les premiers on rencontre parfois des pensées obscures, une étude plus approfondie y fait presque toujours découvrir une idée juste, une observation

fine, bien que mal rendue; dans les autres, au contraire, la pensée s'enveloppe d'un nuage toujours plus épais, et la pauvreté des idées se cache sous l'harmonie des périodes. Ces menus détails n'ajoutent pas une importance considérable aux lettres de Sismondi, mais elles leur donnent un plus grand attrait.

La première lettre de Sismondi est datée de Genève, 1er janvier 1815[1]; il y annonce son départ prochain pour Paris où il allait, sans se douter aucunement de l'avenir, surveiller l'impression de son Histoire des républiques italiennes. Le 8, il écrit de Paris, qu'il connaissait déjà et où ses ouvrages, surtout les premiers volumes de son Histoire, l'avaient rendu célèbre. Aussi fut-il aussitôt reçu dans le grand monde et invité à dîner chez le duc de Wellington; dès les premiers jours il reconnut l'état déplorable où se trouvait la France. « Le roi, écrivait-il dans une lettre du 21 janvier, n'est pas sans « intelligence, mais ceux qui l'entourent font tout au monde pour « qu'on doute de sa bonne foi. Ils vont disant bien haut que la Charte « n'est qu'un leurre pour tromper le peuple, mais qu'elle ne peut « durer longtemps. Le roi a peu d'amis, il est presque isolé, *et il « s'imagine remplir ses devoirs royaux lorsqu'il pose pour des por- « traits.* » Il lui est impossible de s'habituer à cette révolution étonnante qui nous fait voir « l'extrême faiblesse mise précisément au « lieu où était, il y a deux ans, l'extrême force. »

Pendant les deux mois de janvier et de février, les lettres de Sismondi nous intéressent par les détails qu'elles nous donnent sur lui-même, sur son caractère, sur la vie qu'il mene et surtout sur la société qu'il fréquente. Tous les hommes éminents, toutes les femmes distinguées qui formaient alors la haute société parisienne défilent sous nos yeux. Mme de Staël, avec qui il était intimement lié depuis dix-huit ans, Benjamin Constant, le prince et la princesse de Léon, Mme de Dolomieu, M. Guizot, le duc de Broglie, M. et Mme de La Ferronnays, Mme de Duras, Mme de Rumford, etc., se trouvaient parmi ses relations journalières. Son journal nous offre un vivant tableau du Paris lettré et élégant au commencement de 1815[2].

Le 8 mars, la scène change brusquement, lorsqu'il annonce la grande nouvelle du débarquement de l'empereur; il se réjouit de se trouver à Paris dans un moment aussi solennel. « C'est digne d'un « historien, écrit-il..., les événements sont moins importants à sai-

1. Nous n'avons pas publié cette lettre.

2. Nous avons conservé les passages relatifs aux projets de mariage de Sismondi. Ils le font voir sous un jour peu poétique, mais curieux. Il faut se rappeler d'ailleurs qu'il avait alors 42 ans.

« sir que le développement des caractères. » Au premier instant, il doute que Napoléon puisse vaincre, il craint qu'il ne soit écrasé; mais le 11, il annonce déjà que l'empereur vaincra sans brûler une seule cartouche. « Il est impossible, ajoute-t-il en parlant du gou-« vernement de Louis XVIII, de voir un gouvernement plus *papier* « *mâché* que celui-là : il est tombé quelques gouttes de pluie dessus, « et le voilà tout de suite fondu dans la boue. » Suit une longue lettre commencée le 13 mars et continuée pendant plusieurs jours de suite. Elle contient une description fidèle du grand et rapide changement d'opinion qui se fait remarquer à Paris, au milieu d'une grande apathie. Les proclamations de Napoléon sont affichées à la porte de ceux qui mettent sa tête à prix. Gens à la cocarde blanche et gens à la cocarde tricolore se promenaient côte à côte aux Tuileries. Des gamins criaient : « Vive le Roi! » et quand la foule, surprise, se retournait, ils ajoutaient : « de Rome, et son papa. » On se croyait délivré du joug de l'étranger par le triomphe de l'empereur, parce que c'étaient les étrangers qui avaient ramené les Bourbons. Cependant le spectacle offrait plutôt l'image d'un peuple qui regarde comment la liberté lui est donnée, que d'un peuple qui se lève pour reconquérir son indépendance. Puis arrive l'empereur, à la tête de l'armée envoyée pour le combattre; il dort tranquillement aux Tuileries à la place de ceux qui, la veille, devaient l'anéantir. Tout cela frappe vivement l'imagination de Sismondi, et le subjugue : il admire la modération du langage qu'emploie Napoléon; ses proclamations lui plaisent. Les Bourbons au contraire, chaque jour, chaque heure, travaillent à grandir le mépris qu'il avait déjà pour eux. Il y a dans les Tuileries non moins de trente-quatre cuisines; partout l'on mangeait; partout une odeur de cuisine insupportable, « et des armées « de marmitons qui avaient remplacé la vieille garde. » Puis en un clin d'œil tout rentre dans l'ordre et reprend l'air martial. Le roi en arrivant à Menin disait avoir fait « une perte irréparable et dont il ne se « consolerait jamais. Tu croirais peut-être, écrit Sismondi à sa « mère, qu'il songeait à la perte d'un royaume et de l'honneur. Non! « C'est une paire de pantoufles perdues dans un porte-manteau qui a « été volé. Il trouvait de bon goût, continue Sismondi, de faire cette « plaisanterie qui devait attester son courage et sa philosophie. Sans « mettre en doute ni l'un ni l'autre, il nous permettra aussi de ne « regretter sa chûte qu'après la perte de ses vieilles pantoufles. »

Tout en comprenant les motifs des sentiments de Sismondi contre les Bourbons, nous sommes étonnés qu'il n'ait pas vu que Napoléon était entraîné fatalement à recommencer la guerre, et qu'en aucun cas les alliés ne se seraient résignés à le voir de nouveau gou-

verner la France, et reconstituer l'empire. Il en est pourtant ainsi; il croyait que tout le monde avait intérêt à la paix et que par suite tout le monde finirait par la vouloir; il croyait que Napoléon se serait senti trop faible pour ne pas renoncer à toute conquête, et pour ne pas vouloir de bonne foi rétablir son royaume sur la base d'une liberté sage et durable. Animé et fortifié par ces sentiments, il accueillit avec joie la nouvelle constitution de l'empire et la vanta dans les journaux. Plus tard, il publia à part son *Examen de la constitution française,* et à ce propos il écrivit à sa mère : « J'ai « défendu la modération, la cause de la vraie liberté et des gens « comme il faut; mais ils m'en savent d'autant plus mauvais gré. « Je sais bien que si je voulais ce serait pour moi le moment de faire « un grand chemin dans le monde, mais je suis bien décidé à garder « intacte mon indépendance. » Il refusa en effet, comme nous l'avons dit, la croix de la Légion d'honneur.

Le milieu où il vivait entretint l'ardeur de ses espérances : il croyait à la paix avec une ténacité telle qu'à la fin de mars, quand on armait de toutes parts, quand sa mère elle-même, de Pescia, l'avertissait qu'il se faisait illusion, il comptait encore sur le *bon sens* des alliés. Le 9 juin seulement le bandeau tombe de ses yeux, et il écrit : « D'un moment à l'autre, le canon va tonner. » Le 12, il ajoute que l'empereur est parti, et le 18, quand le sort de la France se décidait à Waterloo, il note qu'à Paris « on vivait dans le monde « comme auparavant, avec le même luxe, et que les dîners n'étaient « pas moins exquis. » Le 23, il raconte la défaite de Waterloo d'après les premières nouvelles arrivées à Paris, et ajoute avec amertume que la Bourse a tout de suite beaucoup monté.

Après l'abdication de l'empereur, commence la dernière partie de cette correspondance. Sismondi voit bien qu'il s'est fait de grands ennemis en France et en Suisse. Il restera cependant toujours l'ami de ceux qui ont vraiment souffert des désastres infligés à la France et à la liberté qui pourrait encore être sauvée, d'après lui, si le duc d'Orléans était proclamé roi. Il va bientôt partir, mais il veut observer « en historien » la fin des événements qui pourtant lui causent une profonde tristesse. « Cette belle France est perdue, s'écrie-t-il; « nous nous acheminons vers un partage semblable à celui de la « Pologne. Peut-être écrirai-je l'histoire de ce grand drame, parce « que personne ne peut connaître mieux que moi le jeu des partis « qui s'agitent ici. » Le récit de la rentrée des Bourbons, des émotions que ce retour excita, fait l'intérêt de cette dernière partie. Il se proposait d'être désormais un simple spectateur, mais son âme était cruellement frappée par les horreurs qu'il voyait commettre. « Les

« alliés et surtout les Prussiens, dit-il, saccagent le pays sans « pitié. Ils font sentir aux pauvres qu'ils dépouillent, aux bourgeois « qu'ils foulent aux pieds, qu'ils sont poussés uniquement par la « fureur de la vengeance. « Nous ne voulons pas quitter la France, « disent-ils, qu'elle n'ait le même aspect que si le feu du ciel y avait « passé. » Je pourrais encore supporter le douloureux spectacle des « souffrances des riches, mais celles des pauvres m'affligent à l'excès; « il faut que je m'éloigne. » Et pourtant il recueillait sur des feuillets épars, tous les renseignements qu'il ne pouvait envoyer par la poste à sa mère. « Ils serviront pour l'histoire des Cent-Jours que je veux « écrire, ou, si je ne puis réaliser ce projet, ils serviront de matériaux « à la postérité. » Malheureusement cette histoire ne fut pas écrite, et nous ne savons ce que sont devenues les notes qu'il avait prises.

Jusqu'à son départ et pendant son voyage pour retourner en Suisse, Sismondi est toujours de plus en plus attristé par les exactions que commettent les alliés. Dans la lettre commencée le 16 juillet, il écrit : « Les Prussiens surtout écrasent le pays avec la « ferme intention qu'il ne puisse jamais se relever. Il y a plus de « huit jours qu'ils sont entrés dans Paris, mais le pillage des vil- « lages environnants ne continue pas moins. Il n'y a aucune horreur « qu'ils ne commettent..... et quand on porte plainte à M. Blücher, « il répond : « Quoi, ils n'ont fait que cela! Allez, ils auraient dû faire « davantage encore. »

Enfin il quitte la France qui lui était devenue si chère, et dont il ressentait toutes les passions, toutes les espérances; sa pensée revient toujours à Napoléon Ier. « On l'accuse, dit-il, de n'avoir pas abdiqué « avant la guerre pour sauver la France; mais c'est exiger trop « d'héroïsme. On l'accuse de n'avoir pas osé se tuer sur le champ de « bataille; mais si l'on eût excusé un pareil suicide, on ne pourrait « certainement pas prétendre l'imposer. » « Le retour du roi, écrit- « il le 1er août, en frissonnant au spectacle de la désolation des pro- « vinces françaises, sera le signal de la mort d'un million d'hommes, « tant ce malheureux pays est soumis aux peines de toute sorte, à la « faim, aux persécutions! » Il ne rappelle pas cependant ou ne voit pas que Napoléon Ier était coupable pour sa bonne part de tous ces désastres. Le 19 août, il commençait à Genève la dernière de ces lettres qu'il termina ensuite à Coppet, où il retrouva Mme de Staël. « Tu me « dis, écrit-il à sa mère, que si le parti auquel je m'étais lié avait « triomphé, la liberté de notre chère Genève serait perdue; mais je « crois le contraire. Ce parti n'avait plus assez de force pour penser « aux conquêtes. Pour le moment, je crains qu'on ne se soit décidé à « échanger Genève contre Alexandrie, ce qui serait pour nous le pire

« de tout. » Sismondi n'avait aucune sympathie pour la maison de Savoie, et plus d'une fois il avait écrit à sa mère que si Genève était réunie au Piémont, il irait s'enterrer pour toujours à Pescia. D'ailleurs ni ses craintes ni celles de sa mère ne furent réalisées.

Ces lettres sont donc comme une photographie de l'état de la France telle que Sismondi la vit et la jugea pendant les Cent-Jours, et une photographie non moins exacte de ses sentiments personnels. A ce double point de vue, nous l'avons dit et nous le répétons encore, elles ont une importance historique et psychologique plus grande peut-être que n'eût été celle de l'histoire des Cent-Jours s'il l'avait écrite. Cela ne veut pas dire que cette histoire n'eût pas été précieuse pour tout le monde; on doit la regretter, comme on regrette les notes qu'il n'avait cessé de prendre pendant ces journées si pleines de tragiques événements[1].

P. Villari.

I.

Paris, hôtel de Clarence, rue Grenelle-Saint-Germain, nº 26.
Dimanche, 8 janvier 1815.

J'arrive, bonne mère...., et je suis impatient de te dire que j'ai fait mon voyage très-heureusement, et que je suis très-content de mon arrivée..... Je partis le mercredi 4, à 7 heures du matin..... Il n'y avait que moi dans la diligence, qui à Gex fut mise sur un traîneau. A Méry je trouvai un voyageur de Nyon, homme d'assez bonne compagnie, et qui est venu jusqu'ici. Cependant nous faisions d'autres recrues plus passagères, et j'eus l'occasion de causer avec beaucoup de gens de provinces diverses, sur les révolutions et la guerre dont ils avaient été témoins, et ces sentiments recueillis au hasard étaient une étude curieuse qui m'a fait voir une vivacité de patriotisme et d'honneur national, qu'on ne connaissait guère autrefois en France. Le Roi est aimé et l'on est reconnaissant de sa bonne conduite; en même temps on juge Bonaparte avec impartialité. On fait une juste part à ses beaux talents, on s'indigne des invectives que les gazettes contiennent souvent contre lui; mais l'on trouve que ses fautes dans les deux der-

1. Nous ne nous sommes point astreints à reproduire exactement l'orthographe ni la ponctuation de Sismondi; elles n'offrent aucune particularité intéressante, et il est sans intérêt de conserver des fautes d'inattention dues à la rapidité de la plume. Nous n'avons ajouté des notes au texte que dans les cas où elles étaient indispensables à son intelligence. — Sans cela nous eussions grossi démesurément un document déjà très-long, et d'ailleurs il s'agit d'une époque si connue qu'il est aisé d'identifier tous les personnages qui figurent dans cette correspondance.

nières années devaient amener et rendre désirable sa chûte. Partout cependant on désire la guerre, pour *laver* (relever?) l'esprit national et c'est presque le seul *bienfait* qu'on attende encore du Roi. Nous couchâmes le jeudi à Dijon, et en partant le vendredi nous étions dix dans la berline. C'était beaucoup trop par la fatigue qu'on se donne les uns aux autres, mais entre eux il y avait un lieutenant-colonel des dragons, qui a fait toutes les campagnes de la Révolution en Egypte, en Syrie, en Italie, en Russie, en Saxe, et enfin en Champagne, qui peut-être né soldat, s'était avancé par son mérite, parce qu'il entendait et aimait son métier. Il avait toujours bien vu ce qu'il avait vu, il le contait très-bien, et ses récits, tantôt des batailles du Caire et des Pyramides, tantôt de la vie commune du soldat en Egypte, de la bonne harmonie qui s'était établie entre eux et les habitants du Caire, de la retraite de Saint-Jean-d'Acre, où ils avaient été forcés d'abandonner les pestiférés, tantôt des désastres de Moscou, de la fuite continuelle de l'armée, des écailles de saleté dont ils étaient couverts, sans trouver jamais d'eau pour se laver non plus que le temps de l'essayer, sans armes, couverts d'habits de femmes ou de paysans, les yeux hagards, devenus insensibles au sort de leurs amis et de leurs compagnons d'armes : tout cela était fort intéressant, faisait passer rapidement le temps et frappait l'imagination. Il contait aussi la dernière campagne de Paris, le désordre continuel dans l'administration, qui avait laissé constamment le soldat manquer de pain, le manque d'harmonie dans les plans, ou plutôt dans leur exécution, et les preuves continuelles de la trahison des maréchaux, surtout de Marmont. La conversation de cet homme a été pour moi un livre curieux et instructif; cependant il ne s'emparait point du discours et il fallait le questionner. Nous sommes arrivés ici à six heures (le samedi soir, 7 janvier); à sept j'ai été rendu dans mon hôtel qui est fort joli. Ma chambre est assez grande, et tout à fait jolie, le plafond est haut, elle a deux grandes fenêtres sur une cour, qui ont neuf grands carreaux de hauteur et quatre de large. La cheminée est de marbre, le lit blanc, un joli papier gris, des chaises et des fauteuils jaunes. Il me paraît que j'y serai très-bien. J'y ai trouvé une gentille lettre de Mme de Dolomieu, qui m'annonçait qu'elle serait chez elle à neuf heures; je me suis habillé en effet, et je m'y suis rendu; je l'y ai attendue quelques moments, pendant qu'on allait la chercher chez Mademoiselle Charlotte[1]. Je l'ai trouvée en deuil, car son frère de Bavière vient de mourir; mais assez bien de santé, et si tendre, si amicale, si franche dans le plaisir qu'elle montrait de me revoir que cela m'a rendu extrêmement heureux. Son mari est rentré vers onze heures, et nous sommes restés jusqu'après onze heures et demie à causer..... Elle m'a dit que Madame de Staël avait fait des imprudences et était soupçonnée d'intrigues, que surtout elle lui repro-

1. Mlle de Bower, sœur de Mme de Bower, auteur dramatique, dont une pièce, *Les Suites d'un Bal masqué*, eurent un instant de célébrité.

chait de n'avoir aucune vérité, et elle m'a fort tenu en garde contre toute action dans laquelle elle pourrait vouloir m'engager. Je l'ai bien assurée comme je t'assure, toi, que je m'en donnerai bien de garde..... Adieu, bonne mère, je t'aime tendrement, et je te demande ta bénédiction.

II.

Paris, 9 janvier, lundi soir, pour partir le mardi 17 janvier.

J'ai mis ce matin, bonne mère, une lettre pour toi à la poste, avant de commencer mes courses, et à onze heures je me suis mis en mouvement pour parcourir la ville, après m'être arrêté dans un café pour déjeuner et lire les papiers. De là chez la princesse de Léon, où j'ai trouvé son mari, dont la figure est assez agréable, et qui a été fort prévenant pour moi. J'ai causé plus d'une heure avec lui ou elle, jusqu'à ce que le duc de Rohan, son père, que je n'aime guère, est (*sic*) arrivé. Elle a été extrêmement amicale pour moi, et elle avait envoyé à Mme de Dolomieu un billet très-gracieux, que je devais trouver à mon arrivée. De là chez la princesse Jablonowska qui a une vivacité de reconnaissance pour ce que j'ai fait pour son fils extrêmement touchante, et qui cherche toutes les manières de me témoigner son amitié. Puis chez Mme Torras que j'ai trouvée fort bien de santé, et son mari toujours de même : ils m'ont parlé de toi avec beaucoup d'attachement. Ensuite chez Mme Dupont de Nemours, dont les enfants de P.... sont arrivés hier d'Amérique. Tu sais qu'elle voudrait me faire épouser l'une des filles; enfin chez Mme de Staël. Partout j'ai été reçu avec beaucoup de tendresse. Je me retrouve à Paris comme si je n'en étais pas sorti [1], et je m'y sens fort heureux. Rocca [2] avait eu une lettre de Murray qui parlait de moi, de manière à faire croire qu'il voulait entrer en traité. Sir J. Mackintosh est parti depuis huit jours, et il a promis de me procurer dans quinze jours une réponse. J'ai dîné chez Mme de Dolomieu... avec Mme de Montjoie, sa sœur, et Mlle Pauline de Bower, les deux premiers objets de sa tendresse. J'ai trouvé la sœur une personne sensée aussi bien que spirituelle. Nous nous sommes bientôt trouvés tous assez à notre aise. Mme Albertine de la Ferronays, autre amie intime de Mme de Dolomieu, est arrivée bientôt après. Elle est sœur de Mme de Blacas dont le mari gouverne la France ; le sien de mari (*sic*) est premier gentilhomme du duc de Berry. Tu vois que du premier jour je me trouve aussi près de la cour que je l'étais, il y a deux ans, des hommes au pouvoir.

Mardi 10. — Mon Dieu, maman, cette malheureuse princesse de Léon, elle n'est plus; je suis arrivé pour la voir mourir. Je l'avais quittée vers deux heures et demie, à quatre heures elle a renvoyé, pour

1. Sismondi y avait séjourné en 1813.
2. M. de Rocca était marié avec Mme de Staël depuis 1812.

s'habiller, d'autres visites qui m'avaient succédé; elle est restée seule un moment devant son feu, il s'est allumé à sa robe, elle s'est trouvée au milieu d'une colonne de flammes; elle a couru, crié, sonné, personne n'était auprès; en trois minutes tous ses habits ont été brûlés sur elle; son corps partout n'était plus qu'une plaie. Quand son portier, puis son mari sont entrés, ils l'ont trouvée évanouie sur son fauteuil brûlé comme elle. Elle a encore beaucoup souffert jusqu'à minuit, et elle est morte ce matin à 9 heures. Quand nous l'attendions hier, quand nous parlions si gaiement d'elle, quand je lisais son billet si amical, elle était dans les dernières agonies. J'en suis désespéré, c'était le second objet de mes affections à Paris[1], et l'une des personnes que j'aimais le plus au monde. A deux heures ce matin, comme j'avais déjà fait plusieurs visites marchandes, je revenais chez Mme de Dolomieu, où j'espérais la trouver à deux heures et demie. En passant devant les Tuileries j'ai entendu sonner deux heures, j'ai pensé que j'avais encore le temps de faire visite à Mme la duchesse de Duras[2]. Je suis monté chez elle au palais. Elle m'a dit: Sans doute, vous êtes bien triste comme nous. — De quoi? — De la princesse de Léon. — Eh! mon Dieu, quoi donc? — Quoi! vous ne savez rien; je ne veux pas me charger de vous l'apprendre. — Je ne pouvais pas supporter cette réticence, mais quand elle me l'a dit j'ai été renversé. J'ai couru cependant chez Mme de Dolomieu. Elle se roulait sur son lit de désespoir, elle parlait, criait, riait, comme une folle. Cet état effrayant a duré plusieurs heures, à présent elle est calmée par l'excès de sa fatigue. Je ne l'ai presque pas quittée de tout le jour, avec les amies dont hier j'avais fait la connaissance. Mme de Léon l'aimait par-dessus toute chose au monde, et c'est moi qui avais commencé leur liaison, qui en faisais le nœud. Cette pauvre chère Georgine se réjouissait si franchement de mon retour, elle en parlait avec tant de joie à tous ceux qui me le redisent aujourd'hui, à Mme de Juigné, qui est venue là ce soir. Nous faisions hier de si doux projets pour le reste de l'hiver. Mon Dieu, mon Dieu, que c'est affreux! Sa mère, son mari, sont immobiles de désespoir, comme des statues. On n'en peut tirer ni une parole ni une larme. Etrange destinée que je sois arrivé la veille de cet affreux événement!

Jeudi 12. — Je n'ai pas touché hier à cette lettre, bonne mère, on m'avait dit que je ferais plaisir à cette malheureuse famille en écrivant quelque chose pour les journaux sur cet affreux événement. Je l'ai fait la nuit passée; j'ai été devancé, il est vrai, par d'autres, dans le *Journal des Débats,* mais l'on insérera mon article dans la *Gazette de France.* Je ne l'ai pas écrit, je ne l'ai pas relu sans verser beaucoup de larmes; après qu'il sera imprimé je te l'enverrai dans une prochaine lettre. Mme de Dolomieu est toujours bien malheureuse, bien exténuée, mais

1. Mme de Dolomieu était le premier.
2. Le duc de Duras était premier gentilhomme de la chambre.

elle n'a plus de convulsions. La comtesse de Serent supporte cet événement avec un courage religieux, qui est une sorte de stoïcisme catholique ; le mari est désespéré ; il ne voit presque que Mme de Dolomieu. Ils ont quitté la maison qui portait partout des traces d'incendie ; ils ne veulent plus y rentrer ; je le verrai moi-même incessamment. Je me distrais parce que mes habitudes ne sont pas rompues ; je partage mon temps entre Mme de Dolomieu et les courses que j'ai à faire, mais j'en garde dans le cœur une profonde douleur.

Vendredi 13. — Ce matin j'ai passé une heure à l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, pendant l'office de cette malheureuse princesse. Mme de Dolomieu y était allée avant moi, et il semble que cela lui avait fait du mal. Après avoir été passer aussi une heure chez elle, j'ai commencé mes visites du faubourg Saint-Honoré, que j'avais un peu négligées. J'ai été chez Mme de Rumford que j'ai trouvée avec plaisir et quelque surprise tournée vivement en faveur des idées libérales. Elle m'a retenu plus d'une heure et, avec toute la rudesse dont je l'accuse quelquefois, il faut convenir qu'elle m'a très-bien reçu. J'y dînerai lundi. J'ai été ensuite chez Mme d'Aguesseau, où j'ai trouvé Mme de Ségur[1]. C'est du parti archi-aristocratique, mais j'en suis content parce qu'ils conviennent que ceux qui ne veulent point de constitution, font suspecter la bonne foi du Roi. Elle veut au contraire que cette constitution se maintienne et elle en est contente. Puis chez Mme de la Briche[2] avec qui nous n'avons point parlé de politique, mais qui a été fort aimable pour moi, et enfin chez Mme de Souza, dont le fils M. de Flahaut a aujourd'hui des tracasseries avec le gouvernement, et donne sa démission, afin d'avoir le moyen de défendre un général Excelmans, son ami intime, compromis pour avoir écrit au roi de Naples, car la cour d'ici a contre celle de Naples une furieuse animosité. J'ai dîné chez Mme de Staël avec le duc de Broglie, qu'on dit qui épouse sa fille, et j'ai passé la soirée chez Mme de Dolomieu avec ses deux amies et M. et Mme de la Ferronays. Elle est toujours couchée sur son lit ayant de la fièvre et se trouvant fort accablée.

Dimanche soir 15. — J'ai recommencé, bonne maman, hier et aujourd'hui à aller dans le monde. Hier, après avoir fait dans la matinée plusieurs visites, et avoir passé la prima sera chez Mme de Dolomieu, j'allai à huit heures chez Mme de Staël, qui me présenta à lord Wellington, et ensuite à M. de la Fayette : l'un et l'autre furent extrêmement aimables pour moi. Mme de Staël avait une soixantaine de personnes dans son salon, et l'on y pouvait trouver plusieurs conversations assez agréables. Ce jeune duc de Broglie, qu'elle destine à sa fille, est certainement un des plus spirituels comme un de ceux qui ont le plus d'idées libérales. Le duc de Richelieu, l'ancien gouverneur d'Odessa, était aussi un homme bon à connaître. M. de la Fayette

1. Elle était fille de Mme d'Aguesseau.
2. Belle-mère de M. Molé.

témoigne beaucoup de regrets de ne m'avoir pas vu à mon précédent séjour à Paris. Il me dit avoir compté me rencontrer chez Mme de Tessé sa tante, qui est morte l'année passée ; mais comme il vit toujours à la campagne, nous nous étions manqués. Vers dix heures, M. de Bérenger[1] me prit dans sa voiture pour me mener chez Mme la duchesse de Lévis, qui m'avait invité et qui me reçut fort bien, mais au milieu de plus de cent personnes. J'y vis M. de Chateaubriand et M. de Lally Tolendal. M. de Bérenger me présenta aussi à la duchesse de Mouchy (Mme Charles de Noailles) qui parut très-empressée d'entrer en conversation avec moi. Aujourd'hui, après ma tournée de visite à Mme de Dolomieu, j'ai fini ma soirée chez Mme de la Briche, où j'ai revu plusieurs de mes anciennes amies du faubourg Saint-Honoré, et plusieurs autres qui me reconnaissaient et me faisaient politesse, mais que je ne reconnaissais pas. Je joins ici l'article que j'ai écrit pour la *Gazette de France :* il paraît qu'il a fait plaisir à la famille, et qu'elle en est reconnaissante. La vieille duchesse de Rohan[2], chez laquelle je ne suis pas entré aujourd'hui, parce que la duchesse d'Orléans était chez elle, m'a fait témoigner ses regrets de ce que je m'étais retiré, et prié de repasser. J'y irai demain.

Lundi soir 16 *janvier.* — Voici un peu plus que la révolution d'une semaine, bonne maman, depuis que ma dernière lettre est partie. Cette semaine comprend un bien terrible événement; dans une même lettre tu trouveras ma joie de revoir une amie, mon malheur de la perdre, et encore ma rentrée dans les habitudes, dont elle faisait autrefois partie : que tout cela te paraîtra rapide ! Et quelquefois nous nous étonnons de ce que nous ne faisons pas plus de progrès pour consoler Mme de Dolomieu. Aujourd'hui je suis retourné chez la duchesse de Rohan, qui m'a reçu avec une extrême affection, comme un homme qui partageait toute sa douleur. Elle était la seule de sa famille à qui Mme de Chabot montrât mes lettres. Elle est extrêmement affligée. Elle dit que la mère, Mme de Serent, est effrayante à voir : loin de se plaindre, elle dit sans cesse qu'elle est très-bien, qu'elle dort, qu'elle mange, qu'elle ne mourra point, parce qu'elle est destinée à voir avant elle mourir tous les siens. J'avais été ce matin chez M. Suzanne (?) que j'ai manqué encore une fois ; mais je suis à présent son voisin, en sorte que je l'attendrai, et j'espère réussir avec lui à faire la commission de Tonino[3] : le très-bon état où se trouvent les finances de France est fait pour donner du crédit à tous ces papiers. J'ai fait visite dans la matinée à Mme Torras Gardelle et à la duchesse de Beauvilliers, finissant par Mme de Dolomieu. J'ai dîné chez Mme de Rumford, avec plusieurs membres de l'Institut, et M. de Souza, et j'ai passé la soirée chez les Suard, où ils célébraient l'anniversaire de leur mariage. Il y avait une assemblée

1. Le comte Raymond de Bérenger, pair de France.
2. Mère du duc de Rohan et grand'mère du prince de Léon.
3. Diminutif d'Antonio, prénom du beau-frère de Sismondi, M. A. Forti.

très-nombreuse, ou j'ai retrouvé toutes mes anciennes connaissances, les Crillon, Barbé-Marbois, Barthélemy, et toute la famille de Beauvilliers, qui me montre toujours beaucoup de prévenances. M. de Lally y a amené un montreur de lanterne magique qui nous a fait passer en revue toute la vie de M. Suard. Adieu, bonne mère; je pense avec repos que tu as peu de feu, et pas de robes combustibles, mais prends garde à toi en toute chose, et pense que mon bonheur et mes plus douces jouissances sont attachées à toi. Je t'embrasse.

III.

Paris, jeudi 19 janvier, pour partir le 24.

Je ne suis point tranquille sur notre correspondance. Tu es si voisine de l'île d'Elbe que cela donne ici de la défiance, toutes les grosses lettres pour la Toscane sont sûrement ouvertes, et j'ai bien peur que cela ne cause de grands retards..... Je ne te conterai pas toutes les visites que je fis dans la journée. Une des plus agréables fut à la duchesse de Beauvilliers, qui plus que jamais s'est montrée pleine de prévenance pour moi. Je finis ma soirée chez Mme de Staël où il y avait une brillante assemblée; mais à la fin il ne restait plus que M. et Mme de Bérenger, M. de Lally et moi, et c'est alors que s'engagea entre elle et M. de Bérenger une discussion où elle montra plus d'éloquence et d'esprit que je ne lui en avais vu développer de longtemps. M. de Bérenger, que je vis hier, en était encore dans le ravissement. Le duc de Wellington m'invita hier à dîner avec tout le corps diplomatique. Il y avait plus de soixante personnes. Presque seul je n'étais pas en habit habillé, mais il y eut tant de gens qui se firent présenter à moi, que cet embarras de costume ne me dura guère. Un de ceux avec qui je causai le plus longtemps fut le chevalier Brito, ambassadeur de Portugal, que M. de Souza me fit connaître, et qui fort satisfait de ma littérature portugaise, me donna beaucoup de nouveaux renseignements sur le Portugal. Tous les ministres étaient là; j'avais à ma gauche à table le ministre des finances et celui de la marine, à ma droite M. de Wellesley Pole, frère de L. Wellington. Je causai beaucoup avec l'un et l'autre, tantôt en français, tantôt en anglais ; beaucoup ensuite avec un M. Villiers, un des premiers membres de l'institution Africaine[1], qui me regardait par conséquent comme son confrère. Après neuf heures nous passâmes dans le salon de lady Wellington, où il se forma une brillante assemblée, et où l'on fit de la musique. Le duc de Berry et le duc d'Orléans n'y vinrent qu'après que je n'y étais plus. Je me trompe, j'y étais encore, mais je ne fus pas averti et je ne les connus pas. J'avais passé après onze heures chez la duchesse de Duras, où je finis la soirée en petit comité, et où je retrouvai Mme de Staël, qui déjà avait été chez lord Wellington, mais pas au dîner, tout d'hommes.

1. Société anglaise pour l'abolition de l'esclavage, fondée en 1807.

Vendredi 20 *janvier*. — Nos journaux, bonne mère, nous donnent lieu de croire qu'il y a eu des troubles à Gènes, au moment où l'on y a publié l'infâme traité qui cède sans conditions cette République à la maison de Savoie. J'en pourrais concevoir des inquiétudes de plus d'un genre, mais la première qui me frappe c'est la crainte que nos communications n'en soient troublées.

Samedi 21 *janvier*. — Je fus interrompu hier au beau commencement de ma lettre. Je ne puis m'empêcher de m'attrister, bonne mère, sur les sottises de la haute politique. Cet abandon de Gènes aux Piémontais est aussi imprudent qu'il est d'une insigne mauvaise foi, et loin d'y voir, comme quelques Genevois, des chances d'échange en notre faveur, je n'y vois que de nouveaux sujets d'inquiétudes. Les menaces contre le roi de Naples dont nos gazettes sont pleines, ne sont pas moins imprudentes. Elles s'accordent bien avec ce que je prédisais l'année passée, et elles peuvent d'un moment à l'autre mettre l'Italie en combustion.

Ici nous ne sommes guère plus sages. Mardi nous eûmes ici comme une petite émeute sur laquelle les journaux gardent un profond silence, mais qui sans avoir aucune suite fâcheuse, indique les dispositions du peuple. Mlle Raucourt est morte, et on devait l'enterrer mardi. Mais le curé de Saint-Roch, pasteur de sa paroisse, n'a pas voulu la recevoir à l'Eglise comme comédienne et excommuniée. Il a opposé même des ordres supérieurs, et les grandes portes de l'Eglise ont été barricadées. La foule s'est aussitôt attroupée autour du convoi, maudissant ces *calotins* (les prêtres) qui prenaient les Français pour des Espagnols, et voulaient ramener ces sottises d'excommunications. Les portes de Saint-Roch ont été enfoncées, le catafalque a été porté jusqu'au milieu du chœur. La foule qui s'était déjà grossie jusqu'à cinq ou six mille personnes, a allumé tous les cierges qui se trouvaient dans l'Eglise. Ce n'était pas tout cependant ; il fallait quelque prêtre pour dire l'office sur le corps et ils s'étaient tous cachés. Le hasard en a fait passer un dans la rue. « Allons, Calotin, lui a-t-on dit, va faire ton f... métier, » et on l'a conduit dans l'Eglise où il a dit les offices des morts, tout le peuple répondant. Le roi, à qui l'on avait envoyé une députation, attendait une décision de l'archevêque de Reims, qui ne se pressait pas de paraître ; mais quelqu'un a pris sur lui d'annoncer que le Roi avait décidé qu'on rendrait tous les honneurs funèbres à Mlle Raucourt, et que depuis le concordat il n'y avait plus d'excommuniés. Ce message prétendu[1] a été accueilli avec des acclamations de : Vive le Roi ! à bas les Calotins ! et chacun s'est retiré en paix. Aujourd'hui nous avons une autre cérémonie dont on attend l'issue avec quelque inquiétude ; c'est la pompe funèbre de Louis XVI dont on a déterré de prétendus os (son corps avait été détruit avec de la chaux),

1. Ce prétendu message est en effet devenu historique, et l'on croit d'ordinaire que ce fut Louis XVIII qui envoya un prêtre de sa chapelle célébrer l'office des morts pour Mlle Raucourt.

que la famille royale et toute la noblesse portent en pompe à Saint-Denis. Le sentiment national repousse en effet le meurtre du roi, comme une tache nationale; mais on voit trop dans toutes les pompes actuelles le triomphe d'un parti qui est loin d'être le plus fort, et il se développe à présent un mépris et une haine pour le clergé et la noblesse qui étaient loins (*sic*) autrefois d'être le sentiment national. Le Roi ne manque pas d'esprit, mais outre que tous ceux qui l'entourent prennent à tâche de faire douter de sa franchise, et disent hautement que la charte constitutionnelle n'est qu'un appât pour amuser le peuple, et qu'elle ne peut durer, le Roi lui-même s'enfermant dans l'étroite coterie de quelques courtisans ne fait rien par lui-même, ne se montre point, ne voit personne, et s'imagine remplir ses devoirs royaux lorsqu'il pose pour des portraits. Il est au neuvième, et les jours sont pris avec d'autres peintres pour plusieurs semaines encore. M. de Blacas est tout content d'avoir trouvé cette manière de l'*occuper*. La duchesse d'Angoulême qu'on déteste, et qui est en effet une personne sèche et rebutante, prend sur elle de donner les ordres, et travaille quelquefois, dit-on, avec les ministres. C'est un changement auquel on ne s'accoutume pas encore, que l'extrême faiblesse mise précisément au lieu où était il y a deux ans l'extrême force.

Dimanche 22. — La pompe funèbre s'est fort bien passée et n'a été troublée par aucune clameur, mais par le froid qui est à présent très-vif. Toute la cour a été à peu près neuf heures à Saint-Denis ou en chemin, et tout le monde assure que jamais on n'a plus horriblement souffert. L'Eglise était une glacière, et ce qu'il y a de plus étrange, le discours de l'abbé de Boulogne[1], le meilleur orateur du temps, était également à la glace. Trois morceaux insérés dans les journaux par MM. de Chateaubriand, de Lally et Villemain, ne valaient guère mieux, et l'illumination elle-même de l'Eglise paraissait mesquine. Tout cela nous était raconté avec détail par M. de la Ferronays, premier gentilhomme du duc de Berry, chez qui nous avons soupé en tout petit comité aux Tuileries. Pendant la cérémonie qui était éternelle, je ne sais quel duc a tiré un petit bout de perruque de sa poche, et se l'est accommodé sur la tête en guise de bonnet de nuit. Mme de Montjoie dit que dès qu'il a commencé à faire obscur elle a relevé son jupon sur ses épaules. (Les châles ne sont point permis dans l'habit de cour.) Quelquefois le vieux prince de Condé qui radote tout à fait, la faisait rire. En voyant les prêtres occupés de cérémonies, il a demandé à haute voix : « Qu'est-ce que font ces gens-là ? » Et n'ayant pas compris la réponse, il a repris : « Ah ! ils travaillent, ils sont bien heureux, ça les réchauffera. » Dans une cérémonie presque aussi lugubre, et où on lui

1. Étienne-Antoine Boulogne (et non de B.) n'était pas un simple abbé, il était évêque de Troyes, depuis 1809. Voy. sur sa vie agitée la *Biogr. Univ.* de Michaud, t. LIX, p. 924.

avait recommandé la gravité, il disait au duc de Berry : « Mon neveu, prenez bien garde de ne pas me faire rire. » Adieu, bonne mère; je devrais déjà avoir une lettre de toi que j'attends avec impatience. Je t'embrasse mille et mille fois, et te recommande de te soigner. Le pauvre chevalier de Boufflers est mort. Voilà deux pertes parmi mes amis.

IV.

Paris, lundi 23 janvier 1815, p. le 24.

Dans la lettre qui partit hier, je ne te disais plus un seul mot de cette pauvre princesse de Léon ; ce serait cependant une image bien infidèle de ma pensée, si tu croyais que j'ai cessé de m'occuper d'elle. Je vois tous les jours Mme de Dolomieu, et nous ne sommes guère un moment ensemble seuls sans en parler. Je vois aussi avec une sorte de plaisir sa grande belle mère, la duchesse de Rohan, qui y est extrêmement sensible ; ses autres parents commencent déjà à rentrer dans le train de vanité et d'ambition qui doit les distraire d'elle, et sa mère, qui sans doute est et sera toujours très-affligée, a une manière si sèche et si déplaisante qu'elle ne se mettra en harmonie avec personne. Je suis fort étonné de ne point entendre parler de ses papiers, d'autant plus que je n'ai aucun doute que dans son testament elle m'en a légué une partie. J'ai vu hier aussi M. Dumont, qui arrive de Genève et va en Angleterre ; il m'a donné d'assez bonnes nouvelles de la marche de nos délibérations ; et une de celles qui me fait le plus de plaisir c'est que notre session approche de son terme, en sorte qu'on ne fera plus probablement grand chose jusqu'à celle du mois de mai, où je serai, si ce n'est pour l'ouverture, au moins pour les plus importants débats.

Mardi 24 janvier. — Je ne puis m'empêcher, bonne mère, de te parler un peu de politique. Tous nos intérêts y sont tellement liés qu'on ne peut s'en distraire une fois qu'on a porté ses regards sur ce sujet. Lord Wellington est parti cette nuit pour Vienne d'une manière inattendue ; il laisse ici cependant le reste de l'ambassade britannique. On dit qu'il va remplacer Lord Castlereagh qui revient à Londres pour le Parlement ; cependant ce voyage est fort extraordinaire. En même temps il court des bruits de guerre qui me viennent d'une trop haute source pour n'y pas donner beaucoup d'attention. La nation témoigne ici une haine violente aux Anglais et aux Autrichiens, et paraît au contraire bien disposée pour les Prussiens et les Russes; cependant les vues du cabinet étant dans une direction toute contraire, c'est une alliance avec l'Angleterre et l'Autriche qui paraît être conclue, et c'est à la Prusse et à la Russie qu'on veut faire la guerre, pour empêcher l'incorporation de la Saxe et de la Pologne. Il y a dans ce système d'alliances de certains points d'accord avec mon désir, mais il y en a d'autres qui lui sont directement contraires. On croit d'abord que la France recouvrera la Belgique en renonçant à ses colonies, et c'est tout

ce que je désire le plus ; j'aime encore à la voir liée avec l'Angleterre, et défendant l'indépendance de la Saxe ; mais d'autre part elle veut maintenir le partage de la Pologne[1], elle veut dépouiller Murat en Italie, et peut-être elle veut secrètement attaquer les pays libéraux, les pays à constitution. Tout projet nouveau de guerre me donne de l'inquiétude pour notre indépendance genevoise, pour la sûreté de l'Italie, pour l'existence de la Suisse elle-même. D'autre part, il faut craindre et les succès de la cour dans une guerre qui n'est point conforme à l'opinion nationale, et ses revers, qui pourraient en un moment faire éclater une révolution. La situation de l'Europe est encore fort inquiétante, et l'ambition démesurée et déhontée (*sic*) des puissances qui ont renversé Bonaparte, pourrait bien amener aussi leur renversement à elles-mêmes. Je dînai avant-hier chez M. Delessert avec M. Dumont, et j'eus de longues conversations avec M. Humboldt, le voyageur, qui était là. J'en sortis après dix heures pour venir achever la soirée au Palais-Royal, non pas dans la partie publique, mais dans celle qui sert d'habitation aux princes. Il était assez étrange que je passasse successivement une soirée aux Thuileries, et la suivante dans la maison du duc d'Orléans. C'était chez Mme de Montjoie, sœur de Mme de Dolomieu. Elle est dame d'honneur, et en même temps l'amie intime de Mademoiselle[2]. Il n'y avait avec Mme de Dolomieu et Mlle Charlotte de Bower, que M. et Mme de la Ferronays, un suisse, M. de Tschann[3], et moi. Nous nous amusâmes à comparer le style de Mme de Staël à M. de Chateaubriand. J'avais fait naître la discussion quelques jours auparavant, en disant que lorsqu'il y a quelque obscurité dans Mme de Staël, si on s'acharne à la comprendre, on trouve toujours qu'elle couvre quelque idée très-fine et très-ingénieuse, mais qu'elle n'a pas assez mûrie pour la bien exprimer ; tandis que dans les points obscurs de M. de Chateaubriand, plus on les étudie, et plus on voit s'épaissir les ténèbres, plus on se convainc que ce sont des mots dont il a cherché le choc harmonieux, et qui ne couvrent qu'une pensée pauvre ou triviale. Mme de Montjoie avait préparé les ouvrages de l'un et de l'autre, et plus nous en lûmes alternativement, plus nous nous confirmâmes dans ce que j'avais avancé. Hier j'allai aux obsèques du chevalier de Boufflers, où je souffris prodigieusement du froid. Je terminai ma matinée chez M. Gallois[4] avec M. Dumont. Je dînai chez la princesse Jablonowska avec Mme de Dolomieu et M. et Mme de Bower, nous eûmes encore le soir Mme de Montjoie et Mme de la Ferronays et je terminai ma soirée chez M. Suard. J'ai tout à fait gagné l'amitié de tous ces amis de Mme de Dolomieu, et nous

1. C'est-à-dire que la France voulait empêcher la Russie de la prendre tout entière pour elle seule.

2. Madame Adélaïde. Mme de Montjoie n'était pas mariée. On l'appelait Madame parce qu'elle était chanoinesse.

3. Il était le chargé d'affaires de la confédération.

4. Membre de la Chambre des députés.

vivons ensemble à présent comme si nous étions intimes depuis des siècles. Aujourd'hui je dois dîner chez M. de Lannoy, le père de Mme de Bérenger, je finirai je crois ma soirée chez Mme de Rumford. Je ne t'ai donné aucun détail sur ma manière économique de vivre ; elle diffère à quelques égards de celle que j'avais adoptée il y a deux ans. Je me suis procuré une bouilloire et un petit appareil de déjeuné, et je fais mon café tous les matins. J'ai de même acheté du pâté froid et du fromage de cochon, et lorsque je ne suis pas invité dehors j'ai ainsi chez moi un petit dîner qui me plaît au moins autant que celui des restaurateurs et qui est bien plus économique, car il me coûte beaucoup moins même que mon dîner de Genève. Aussi je crois qu'à tout prendre je dépenserai moins ici que je ne faisais à Genève, n'était que j'ai eu au commencement plusieurs emplettes à faire. C'est moins la prodigalité de l'argent que celle du temps que je me reproche. J'en donne tant au monde qu'il ne m'en reste point pour travailler, et dans le vrai je n'ai rien fait depuis que je suis ici. Je veux cependant me mettre à présent à quelque chose de plus sérieux.....

V.

Jeudi 26 janvier 1815.

..... Mes précédentes lettres d'ici auront calmé en partie ta tendre inquiétude, tu auras vu que je me trouvais aussi bien dans la société qu'il y a deux ans. Le funeste événement qui m'attendait ici à mon arrivée a couvert d'un crêpe toutes nos relations, il m'a causé à moi-même un violent chagrin, mais de ces chagrins, il faut en convenir, qui n'empoisonnent pas la vie parce que l'amie que j'ai perdue ne manque pas à mes habitudes, et qu'ayant passé deux années sans la voir, ne plus la voir n'est point une nouveauté. Cette manière de porter un malheur te confirmera-t-elle dans le jugement que tu portes sur la diminution de ma sensibilité ? Je m'examine moi-même, et je ne saurais bien me juger. Peut-être en multipliant trop ses relations, diminue-t-on en effet la part d'affection qu'on donne à chacune ; peut-être en ayant trop de points de comparaison, a-t-on le tort de juger trop ses amis, et a-t-on raison d'appeler *gâterie* le soin pour nous de ceux qui nous recherchent, parce qu'ils nous forcent à choisir enfin entre des amis trop nombreux par d'autres règles que celles du cœur. Tes remarques, bonne maman, me mettent en défiance de moi-même ; je m'observe, je m'observerai, je ne serai point, et ne deviendrai point, je puis t'en répondre, indigne de toi. Quant aux succès de société, à ceux qui sont dus à l'union du caractère à l'esprit, il ne me semble pas que j'aie rien perdu d'un hiver à l'autre. Je me trouve aussi aimé par mes anciens amis, aussi recherché par les nouveaux. Je n'ai pas plus de difficulté qu'alors à gagner la bonne amitié de ceux que d'autres n'obtiennent qu'après une sorte de siége, en sorte que je crois que je n'ai rien perdu. Ainsi dans cette société intime de Mme de Dolomieu, toute

formée d'émigrés ou d'amis rentrés que je ne connaissais point, je me trouve accueilli, choyé, comme un ami intime, par sa sœur Mme de Montjoie, par son amie Mlle Charlotte, par M. et Mme de la Ferronays, qui cependant à cause de la faveur dont ils jouissent, à cause de la parenté avec le vrai Roi de France, M. de Blacas, leur beau-frère[1], sont en général, pour d'autres, très-difficiles à aborder.

Samedi 28. — Je compte, bonne maman, avoir pour mettre ici dedans une lettre de Mme de Dolomieu, je lui lus ta dernière, qui était si jolie, si sensible, si spirituelle, que j'avais besoin de me glorifier même des leçons que tu me donnais, et des reproches que tu m'adressais, et dans son enchantement, elle cria à deux ou trois reprises qu'elle voulait t'écrire ; cependant elle ne le fit pas le jour même, et quelquefois ce besoin de parler à celui qui vient de vous donner des impressions agréables s'évapore avec le souvenir. Toujours du moins t'aime-t-elle beaucoup et me parle-t-elle souvent de toi. L'autre jour quand nous faisions un petit soupé chez M. de la Ferronays, elle me porta ta santé, et sa sœur s'y associa. — Hier..... je vis Mme d'Aguesseau qui, occupée de conduire au bal sa belle Georgine, n'a pas des soirées chez elle, et ne reçoit plus que les matins. J'allai aussi chez mes bons Dupont. Je rencontre chez Mme Dupont cette petite fille de P...., qui a le visage en pointe comme un chat, mais qui cependant n'est pas laide. Je ne sais pas juger légèrement les gens, mais quoique je l'observe avec attention, je ne lui vois développer ni esprit ni manières. Je n'ai pas entendu souffler un mot sur leur fortune, mais j'ai bien lieu de croire qu'il n'y en a point du tout ; son apparence et celle de toute sa famille me le fait croire. Il me semble aussi que s'il y avait quelque chose de bon à dire, M. Dupont qui a tourné autour du sujet deux ou trois fois, sans jamais rien dire de fortune, sans jamais rien répondre sur la mienne, aurait bien trouvé moyen de me mettre au fait. Ce sont donc des idées à abandonner je crois tout à fait. Pour me marier il faudrait trouver une femme que ma réputation littéraire touchât assez pour que cela lui tînt lieu d'autres avantages. Autrement je me présente au marché avec trop peu de chances, tandis que je porte mes prétentions trop haut. Voici la lettre de Mme de Dolomieu qui arrive ; tu vois comme elle est toute aimable. Elle me rappelle tes craintes sur les assassinats[2].

1. M. de la Ferronnays et M. de Blacas avaient épousé deux sœurs, Mlles de Montsoreau.

2. Voici le début et les dernières lignes de cette lettre de Mme de Dolomieu : « Monsieur votre fils, Madame, ne sera point *assassiné* « dans les rues de Paris ; il se portera bien tout le tems que vous nous « le laisserez, et soyez sûre que non-seulement je ne permettrai pas « qu'on vous l'éparpille dans toute la ville, comme ce monsieur dont vous « avez lu l'histoire, mais s'il avait mal au bout du doigt nous nous en serions « occupés en amis véritables : ne le croyez point isolé, ne vous tourmentez pas « pour lui ; et pensez au bonheur de le retrouver content et heureux. Il est « arrivé ici au moment où un cruel malheur m'a rendu ses soins et son amitié

Il y en a eu un, en effet, il y a trois mois, qui a rempli les journaux de France, puis de l'étranger. C'est un homme coupé en trois morceaux et semé dans des quartiers différents. Son assassin s'est trouvé être son frère. Cela ne rentre point dans la classe commune des crimes. Sans doute c'est la preuve d'une bien bonne police que de n'avoir en trois mois qu'un assassinat à conter dans une ville de six cent mille âmes; ce serait à peine six assassinats par année pour toute la Toscane. L'ordre et la sûreté sont parfaits, et l'on ne s'aperçoit pas des effets redoutés d'avance du licenciement des soldats.

Dimanche 29. — Je dînai hier chez Mme de Staël avec une compagnie assez agréable. Pour le coup, le mariage de sa fille avec le duc de Broglie (âgé de 29 ans) paraît fait. Elle lui donne, si elle n'est pas payée[1], 400,000 francs, elle en ajoute 200,000 si elle est payée, et elle a tout lieu de croire qu'elle le sera. Ses fils seront catholiques, les père et mère décideront de la religion des filles et M. de Broglie promet verbalement de les faire protestantes. Il est lui-même grand ami de la liberté, grand ennemi des prêtres[2], et sûrement l'un des hommes les plus spirituels, les plus nourris des pensées publiques de son temps. Je vois ce mariage avec plaisir. Je me suis déjà assez lié avec le mari. Ils viendront ensemble cet été à Coppet. Si je voulais me marier, moi, je ne doute pas que je n'obtinsse tout de suite cette belle Georgine de Mme d'Aguesseau dont tu me crus amoureux il y a deux ans. On lui assurait 12,000 liv. de rente à présent, 12 autres mille après la mort de son père, Lord Morpeth; et Mme d'Aguesseau, sa mère, demanderait qu'elle vînt passer chaque année six mois chez elle à Paris. Elle est protestante, elle est fort bien élevée, elle est fort belle, elle est jetée dans la plus brillante société de France et d'Angleterre. Mais elle est fille adultérine, et elle ne peut par conséquent jamais parler de sa famille sans embarras. C'est ce qui fait précisément qu'elle est difficile à marier, et que je l'obtiendrais sans peine. Je ne puis pas dire que cela me fît grand chose. La première chose à savoir c'est ce que cela te ferait à toi. Après m'en être instruit, il serait temps d'examiner le caractère et l'esprit de la personne.

Hier, le soir, j'avais trois soirées. J'en manquai une, chez la duchesse de

« doublement nécessaires, une douleur commune doit encore resserer (*sic*) nos « liens; mais je n'en suis pas encore au point où l'on jouit du bonheur. M. votre « fils est une consolation pour moi, mais hélas! j'ai le cœur trop malade pour « pouvoir être heureuse..... J'ai arraché de lui la lecture d'une de vos lettres; il « se fait tirer l'oreille pour l'acquit de sa conscience, mais si vous voyiez comme « il est fier de vous faire connaître, comme il est orgueilleux de votre esprit..... « Certes il peut bien se glorifier des lettres les plus aimables que je connaisse; et « j'ai lu celles de Mme de Sévigné. Ceci n'est pas un compliment, Madame. »

1. Mme de Staël réclamait les 2 millions que Necker avait déposés en caution au Trésor en quittant le ministère. Elle obtint justice grâce à M. de Blacas.

2. Expression qui signifie évidemment : hostile à la domination du clergé, et non : hostile à la religion, ce que le duc de Broglie ne fut jamais.

Levis; j'en trouvai une autre fort ennuyeuse, chez Mme Guizot, dont le mari, secrétaire du ministre de l'intérieur, est à présent un homme fort puissant; la troisième était chez Mme Hope, c'était un bal fort brillant. On m'y fit des présentations d'Anglais à ne pas finir, et je commence à ne plus savoir tous ceux que je connais. J'y trouvai d'ailleurs foule de presqu'amis : M. de Souza, un M. Villiers de l'institution Africaine à qui je m'accroche toujours, le prince de Beauveau avec toute sa jolie famille, la duchesse de Beauvilliers, la duchesse de Courlande, Mme Nathalie de Juigné, amie de Mme de Dolomieu, une spirituelle dame de Chatenay, qui semble jouer le rôle des grandes coquettes. Je m'y amusai passablement. Ce soir je dîne chez M. de Lannoy, père de Mme de Bérenger. Je suis retenu pour toute la semaine. Adieu, bonne chère mère.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — La perte la plus sensible que la science historique ait éprouvée dans ces derniers temps est celle de M. Eugène Despois. Ce n'est pas que ses travaux historiques soient nombreux; absorbé jusqu'en 1870 par les modestes occupations pour lesquelles il avait quitté à la suite du coup d'État une brillante carrière, il a attaché son nom à peu d'ouvrages et ceux qu'il a publiés appartiennent plutôt à la critique et à l'histoire littéraire qu'à l'histoire proprement dite[1]. Nous lui devons cependant un souvenir à cause de son résumé de la révolution d'Angleterre de 1648 (Bibliothèque Utile), à cause surtout du tableau des fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention qu'il a ironiquement intitulé : *Le Vandalisme révolutionnaire* (Germer Baillière). Ce livre aura peut-être surpris plus d'un lecteur, car les historiens de la Révolution se sont plus attachés à faire connaître les luttes des partis dans la Convention que les résultats durables et féconds de son activité. Par ce livre, Despois a donc servi l'histoire en même temps que la cause de la Révolution, qui lui était si chère. On consultera toujours avec intérêt un ouvrage où est exposée avec impartialité et esprit l'origine de tant d'institutions dont nous sommes fiers aujourd'hui. A côté de ce que la Convention a fait pour la science, les lettres et les arts, Despois avait à examiner les destructions qui ont valu à la Révolution ce triste renom de vandalisme. En ce qui concerne les monuments artistiques, il a montré, à l'aide des rapports de Grégoire et de Dom Poirier, qu'ils avaient beaucoup moins souffert qu'on ne l'a dit. Le chapitre qu'il a consacré à la destruction systématique des documents historiques est au contraire à la fois moins

1. Les Satiriques latins, les Lettres et la Liberté, le Théâtre sous Louis XIV, les deux premiers volumes de l'édition de Molière dans la collection des *Grands Écrivains de la France*.

personnel et moins concluant; il ne fait guère qu'y reproduire les arguments de MM. Henri Bordier, Vallet de Viriville et Huillard-Bréholles, et il justifie bien mal la Législative quand il dit qu'elle usait du droit de légitime défense en ordonnant la destruction des titres qui pouvaient servir à une restauration du passé. La véritable raison qui doit rendre indulgent pour les actes de vandalisme révolutionnaire, c'est que l'ancien régime n'avait pas appris aux hommes de la Révolution le respect des monuments artistiques et des documents historiques, c'est que la Révolution, pas plus que l'ancien régime, ne pouvait apprécier l'intérêt d'une foule de documents dont nous déplorons la perte aujourd'hui.

M. Charles Dauban, né le 19 janvier 1820, mort le 4 août de cette année, a laissé beaucoup plus d'ouvrages que M. Despois et presque tous sont des ouvrages historiques. Ceux qu'il a écrits pour les lycées ne nous occuperont pas, mais il est impossible de ne pas parler de ses publications sur la Révolution, qui ont obtenu un certain succès. Il a donné une nouvelle édition plus complète des *Mémoires de Mme Roland*, et, comme introduction à ces mémoires, il a écrit une *Étude sur Mme Roland et son temps* (Plon, 1864) qui se compose en notable partie de fragments des mémoires et des lettres de cette femme remarquable. Il a été aussi l'éditeur de sa correspondance avec Mlle Cannet, ainsi que des mémoires inédits de Pétion, Buzot et Barbaroux. Enfin il a exploité la curiosité du public pour l'époque révolutionnaire en publiant, sous des titres qui pourraient faire croire à des œuvres originales, des compilations hâtives, confuses et rebutantes : *la Démagogie en* 1793 (1868); *Paris en* 1794 *et* 1795 (1869); *les Prisons de Paris sous la Révolution* (1870).

Nous ne ferons que mentionner la mort de M. Frédéric Lock, auteur d'une histoire de la Restauration (Bibliothèque Utile) et d'une continuation de l'histoire des Français, de Th. Lavallée, et celle du P. Hyacinthe de Valroger, qui s'est occupé d'exégèse et d'archéologie préhistorique.

Nouvelles publications. — L'approche de la fin de l'année a provoqué, comme d'habitude, la publication d'un assez grand nombre d'ouvrages historiques. Nous en déterminerons dès à présent la valeur en attendant que la *Revue* consacre à chacun d'eux un examen spécial et approfondi.

Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, par Ernest Desjardins (de l'Institut). Tome Ier. Introduction et géographie physique comparée; époque romaine, époque actuelle, contenant 15 cartes en couleur et une eau-forte tirées à part et 23 figures

ntercalées dans le texte. — Les découvertes de l'archéologie et de l'épigraphie ont tant ajouté dans notre siècle à ce que les textes écrits nous apprennent de la Gaule romaine, que le moment semble venu d'en coordonner les résultats. C'est ce que M. Desjardins a entrepris de faire pour ceux de ces résultats qui intéressent la géographie. Avant d'aborder la géographie politique et administrative, il a voulu décrire l'état physique de notre pays à l'époque romaine et de nos jours. Cette description forme l'objet du premier volume, le seul qui ait encore paru. Le plan de l'auteur est celui qui est suivi dans les ouvrages de géographie moderne : orographie, hydrographie, description des côtes, sol et climat, productions. Mais, tandis que le pur géographe se borne à décrire la nature qu'il a sous les yeux, M. Desjardins, appliquant l'histoire à la géographie, recherche les transformations physiques de la France ; c'est ainsi qu'il expose les modifications subies par les embouchures du Rhin et du Rhône. Il est amené aussi à faire mainte allusion aux événements historiques accomplis sur le théâtre que son principal but est de faire connaître, à fixer par exemple l'endroit où Annibal a franchi les Alpes. Ce volume soulève trop de questions de détail pour que nous puissions faire autre chose que d'indiquer le plan original sur lequel il est conçu et constater l'abondance des matériaux mis en œuvre.

Charlemagne, par Alph. Vétault, avec une introduction par Léon Gautier (Mame). Le règne de Charlemagne nous paraît être un des sujets qui se prêtent le mieux à un travail de vulgarisation, comme celui de M. Vétault, parce que c'est un de ceux sur lesquels la critique s'exerce depuis longtemps, dont toutes les sources sont connues et mises à leur vraie place. Si l'auteur avait l'avantage, en abordant ce sujet, de trouver un terrain bien préparé, il lui restait à vaincre les difficultés inhérentes à toute œuvre de vulgarisation. Faire ressortir les résultats et le vrai caractère du rôle de Charlemagne, préciser, sans les fausser, les traits d'une figure encore indécise, malgré tout, pour la plupart des lecteurs, telle était la tâche qu'il avait à remplir. Il s'en est parfaitement acquitté. La façon dont il comprend les idées de Charlemagne paraît originale et vraie. Le but de l'empereur n'était pas, comme on le dit souvent, de restaurer l'empire romain, de faire revivre la civilisation antique, mais d'arrêter les invasions en fixant et en civilisant les populations de l'Europe centrale et de fonder une république chrétienne dont la papauté serait le centre. Il ne faut pas en faire le représentant de la race germanique ou de la race romane; ce qu'il représente, c'est le christianisme, seul dépositaire de la civilisation antique, seul agent d'une

civilisation supérieure encore. Lorsqu'on ne voit plus en lui un nouveau César, mais le civilisateur des races germaniques et slaves, le premier fondateur des états chrétiens, son œuvre cesse de paraître précaire et l'on est frappé au contraire de ses résultats durables et définitifs. Si M. Vétault a bien caractérisé le rôle de Charlemagne, il n'a pas moins bien réussi à nous faire connaître sa personne, sa vie privée, sa culture intellectuelle. Quand on a lu son livre, on se fait une idée nette de l'homme et de l'empereur.

Ce volume ne s'adresse pas seulement au grand public. Des dissertations où l'époque de Charlemagne est étudiée à différents points de vue par les savants les plus compétents lui donnent aussi un caractère scientifique. C'est d'abord (éclaircissement I) un résumé de l'histoire poétique de Charles, par M. Léon Gautier. Viennent ensuite des observations de M. Anatole de Barthélemy sur les monnaies de Charlemagne (éclaircissement II), une description du costume ecclésiastique, civil et militaire, par M. Demay (éclaircissement III), une carte de l'empire en 806, au moment de son partage entre Charles, Pépin et Louis, carte dressée par M. Aug. Longnon et accompagnée d'une note explicative (éclaircissement IV), enfin l'explication des illustrations, toutes empruntées à l'art carolingien et aux plus belles œuvres que le grand empereur ait inspirées (éclaircissement V). Nous devons mentionner aussi une introduction pleine de chaleur, de M. Léon Gautier, à qui on doit encore d'avoir choisi et expliqué les illustrations, groupé les collaborateurs, donné de l'unité à l'œuvre collective et surveillé l'exécution et l'impression du volume; nous ne serions pas juste si nous négligions de dire qu'au point de vue typographique, cette publication est tout à fait digne de la grande réputation de M. Mame.

Le Conseil d'Etat avant et depuis 1789; *ses transformations, ses travaux et son personnel.* Étude historique et bibliographique, par Léon Aucoc (Impr. nat.). — L'auteur n'a pas voulu écrire une véritable histoire du corps où il s'est fait une place si éminente, mais, appelé à reconstituer les archives et la bibliothèque du Conseil d'État, il a profité de cette occasion pour en étudier et en retracer à grands traits les vicissitudes. Le titre de son livre consacre cette erreur historique fort répandue qui, rapprochant le Conseil d'État moderne du Conseil du roi de l'ancienne monarchie, semble voir dans le premier une imitation ou même une restauration du second. Celui-ci, considéré dans son ensemble, était à la fois un conseil de gouvernement (conseil d'en haut, conseil des finances, conseil des dépêches) et une cour de cassation (conseil des parties), c'était le principal

ressort du gouvernement, parce que l'omnipotence royale s'exerçait par lui. C'est dire qu'il présentait avec ce que nous appelons aujourd'hui le Conseil d'État bien plus de différence que d'analogie. Pour éviter l'erreur accréditée par l'emploi d'un même nom pour deux choses aussi différentes, il serait bon de réserver le nom de Conseil d'État à l'institution créée en l'an VIII et de donner celui de Conseil du roi au conseil de l'ancien régime, le nom de Conseil d'État ne s'appliquant à cette époque qu'au conseil d'en haut. Quoi qu'il en soit du lien que M. Aucoc semble établir entre le Conseil du roi et le Conseil d'État, l'aperçu historique qu'il nous donne sur l'un et sur l'autre n'omet rien d'essentiel et révèle la connaissance de la plupart des ouvrages et des documents relatifs au sujet[1]. C'est même par les renseignements bibliographiques qu'il contient que son ouvrage sera surtout utile : l'indication des nombreux recueils et traités concernant le Conseil du roi, la liste de tous les actes royaux dont il a été l'objet, simplifieront notablement la tâche de celui qui voudra entreprendre une histoire approfondie et détaillée de ce Conseil.

Les Réformes sous Louis XVI, par E. Semichon (Didier). — Persuadé qu'on n'a pas assez rendu justice à l'activité réformatrice de Louis XVI, l'auteur a voulu en réunir les preuves dans ce volume. Il étudie les réformes introduites dans les différents services, finances, marine, armée, puis les tentatives faites pour organiser un certain contrôle, créer une sorte de vie publique (assemblées provinciales, notables) et éviter ainsi la réunion des États généraux. L'ouvrage de M. Semichon porte dans sa composition et dans son style les traces de la précipitation ou peut-être de l'inexpérience. Il allègue à l'appui de ses dires des documents dont la fausseté est depuis longtemps démontrée, par exemple les lettres de Louis XVI et de Marie-Antoinette, publiées par M. Feuillet de Conches. Néanmoins on ne le lit pas sans intérêt et sans profit. On y trouve beaucoup de renseignements puisés souvent, il est vrai, à des ouvrages de seconde main, mais quelquefois aussi à des sources inédites. La partie la plus neuve est sans contredit celle où l'auteur a décrit, d'après les procès-verbaux, le fonctionnement de l'assemblée provinciale de la Normandie, de l'assemblée secondaire du département d'Eu et de Neufchâtel et de la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de Rouen. La

1. Le plan de l'ouvrage de M. Aucoc ne lui permettait pas de dépouiller les arrêts du conseil des dépêches et du conseil des finances, qui forment aux Archives (série E) deux collections volumineuses. D'ailleurs ces collections manquent encore d'une table alphabétique.

conclusion de M. Semichon, c'est que l'opposition du Parlement et de la presse fut la cause principale de la Révolution. Il y en a une qui les domine toutes et à laquelle on peut toutes les ramener; c'est la faiblesse de Louis XVI, son défaut d'énergie et de persévérance. Nous n'avons pas besoin d'en chercher les preuves ailleurs que dans le livre de M. Semichon. Saint-Germain, Turgot, Necker, Calonne, Brienne sacrifiés au Parlement et à la Cour, les édits abolissant les corvées[1], et les maîtrises et jurandes[2] retirés, les assemblées provinciales mal soutenues contre leurs adversaires[3], proclament assez haut la mollesse du roi et la nécessité de l'initiative prise par l'assemblée du Tiers.

Telle paraît être aussi l'opinion de M. Foncin dans l'ouvrage qu'il vient de présenter comme thèse à la Faculté des lettres de Paris, sous le titre d'*Essai sur le ministère de Turgot* (Germer Baillière). Autant le travail de M. Semichon est décousu et paraît hâtif, autant celui de M. Foncin est mûri, approfondi, complet. On y reconnaît un homme maître de son sujet. Les questions si diverses sur lesquelles s'est portée l'activité de Turgot y sont exposées avec une lucidité et une compétence qui montrent que l'auteur les a étudiées ailleurs que dans l'histoire, et qu'il s'est fait une opinion sur chacune d'elles. Pour faire connaître les réformes de Turgot, il a souvent consulté avec fruit les documents d'archives. C'est dans les mémoires, les correspondances, les pamphlets du temps, qu'il a étudié l'impression produite par ces réformes sur les contemporains. Les mêmes documents l'ont mis à même de donner une idée des coteries qui divisaient la cour et qui se trouvèrent réunies un instant contre Turgot. L'admiration que lui inspire le grand ministre ne nuit jamais à son impartialité. Peut-être cependant n'insiste-t-il pas assez sur ce qui lui manquait pour être un véritable homme d'État; le talent de manier les hommes et, pour nous servir d'un mot vulgaire, l'entregent. Plus appliqué à se concilier ses adversaires et à déjouer leurs intrigues, il aurait peut-être réussi à se maintenir au pouvoir.

Mémoires posthumes de Odilon Barrot, tomes III et IV (Charpentier). — Les deux derniers volumes des Mémoires d'Odilon Barrot embrassent la période qui s'étend de l'élection de Louis-Napoléon

1. Elles ne furent définitivement abolies qu'en 1787.

2. Quoi qu'en dise l'auteur, l'édit d'août 1776, avec ceux qui le complétèrent et l'aggravèrent, rétablissait bien le système des corporations, dont il supprimait seulement certains abus. Voyez Levasseur, *Hist. des classes ouvrières*, II, 401 et suiv.

3. Voyez l'ouvrage de M. Semichon, 180-182.

Bonaparte au coup d'État. Bien que ce soit la seule époque de sa vie où l'auteur ait exercé le pouvoir, ces volumes n'offrent pas de ces révélations que l'on cherche dans les ouvrages de ce genre et qui découvrent les ressorts secrets des événements. On y trouve du moins des fragments nombreux et une analyse assez complète des discussions parlementaires pendant le ministère de l'auteur (20 décembre 1848-31 octobre 1849) [1]. Ce n'est pas ici le lieu d'exprimer les réflexions que cette lecture nous suggère; il y a cependant deux observations dont nous ne pouvons nous empêcher de faire part au lecteur. La première, c'est que le malentendu qui exista entre l'Assemblée constituante et le ministère sur le but de l'expédition en Italie fut imputable à ce dernier, car les mémoires constatent qu'interrogé deux fois à ce sujet, il refusa de répondre. On ne peut non plus se défendre de cette impression que le cabinet, et particulièrement M. Barrot, a poussé bien loin ou les illusions (était-ce possible?), ou le souci d'un accord apparent, en se portant fort à chaque instant devant l'Assemblée de la loyauté du président. Par là M. Odilon Barrot ne conjurait pas le danger d'un conflit, il ajournait seulement ce conflit jusqu'au moment où le pouvoir exécutif, n'ayant plus devant lui que des adversaires complètement divisés et déconsidérés, pourrait engager la lutte à coup sûr. Il n'est guère possible de douter qu'en donnant au contraire sa démission à la première manifestation inconstitutionnelle du président, le cabinet l'aurait découvert et exposé à une attaque contre laquelle il n'était pas encore préparé [2].

Ouvrages en préparation. — Parmi les ouvrages dont la publication est prochaine, le seul qu'il nous ait été donné de connaître est celui de M. Bardoux : *Les légistes, leur influence philosophique et politique sur la société française;* sujet aussi périlleux qu'intéressant, parce qu'il est très-difficile à délimiter, les doctrines des légistes ayant peut-être moins d'unité qu'on ne croit, et leur influence s'étant manifestée partout, dans le droit public et dans le droit privé, au sein des États généraux et au sein des parlements. M. Bardoux a échappé à ces difficultés en se bornant à écrire un volume de considérations sur les légistes. On trouvera cependant dans son livre autre chose encore que des faits connus et des vues souvent justes et

1. Il faut signaler aussi quelques documents inédits, parmi lesquels des lettres du président de la République, de M. Léon de Maleville, etc.

2. D'autres Mémoires, dont le premier volume a paru récemment, ceux de M. Philarète Chasles (Charpentier), renferment beaucoup d'anecdotes piquantes et des portraits tracés avec verve et pénétration; mais les inexactitudes et les falsifications volontaires qu'on y découvre à chaque page leur ôtent tout crédit.

bien présentées. Comme il n'aime pas moins les particularités de l'histoire, surtout quand il s'agit de sa province, que les vues d'ensemble, il a très-heureusement introduit dans son esquisse deux figures plus finies que le reste, deux types de légistes au xve et au xvie siècle. L'un est Jean de Doyat, bailli d'Auvergne sous Louis XI, l'autre Jean de Basmaison, avocat au présidial de Riom, auteur du *Sommaire discours des fiefs et arrière-fiefs* (1579).

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que la Collection des Grands Écrivains de la France, publiée par la maison Hachette, va s'augmenter d'une édition de Saint-Simon, que préparent en ce moment, sous la direction de M. Ad. Regnier (de l'Institut), deux savants bien connus par leurs travaux sur le xviie siècle, MM. A. Cheruel et A. de Boislisle. Cette édition, dont le texte sera fort amélioré et accompagné de notes nombreuses, se composera de 35 vol. in-8° ou environ. Le premier volume est sous presse. Elle sera aussi tirée à petit nombre dans le format in-4° et, sous cette dernière forme, ornée de portraits du temps reproduits par l'héliogravure, d'après les avis et les indications de M. Georges Duplessis.

G. Fagniez.

ALLEMAGNE.

Travaux relatifs a l'histoire grecque. — Le nombre des travaux relatifs à l'histoire grecque publiés dans les derniers temps en Allemagne n'est pas considérable, surtout quand on le compare à celui des ouvrages sur l'histoire romaine. Tandis que par exemple le succès bien mérité de M. Mommsen n'a pas empêché deux autres savants, M. Peter (qui, il est vrai, avait commencé à publier son premier ouvrage sur l'histoire romaine avant M. Mommsen), et M. Ihne, d'écrire à leur tour l'histoire de Rome, dont une partie a en outre été traitée par le regretté M. Clason, continuateur de Schwegler ; personne n'a jusqu'à présent pensé à faire concurrence à M. Curtius pour l'histoire grecque, et nous pouvons dire, sans craindre d'être démenti, que personne ne l'entreprendra de sitôt. On aurait tort d'en conclure que nos savants ne s'occupent guère de l'histoire grecque. Les titres d'ouvrages spéciaux que nous citerons plus bas montreront que le contraire est le vrai. Le fait dont je viens de parler tient à d'autres raisons qu'il serait

impossible d'exposer ici toutes, mais on pourra indiquer les causes de l'absence d'ouvrages généraux dans le genre de celui de M. E. Curtius. La principale se trouve dans le caractère de cet ouvrage lui-même. Si son premier volume excita, lors de sa publication, une opposition très-violente de la part de certains savants (M. Ross entre autres), le tableau de l'époque de Périclès, contenu dans le second volume, fut jugé généralement un morceau si brillant et si profond que personne ne pouvait se flatter de pouvoir le surpasser, et le troisième volume a consacré le succès de l'auteur en montrant qu'il était passé maître dans l'art si difficile de réunir en un seul tableau le récit d'événements arrivés dans différents états indépendants, mais qui pourtant ont influé l'un sur l'autre. La faveur que le public accorde toujours à l'ouvrage de M. Curtius est prouvée par le nombre des éditions. En 1874, ont paru la 4e édition du premier et du second volume, et la 3e édition du troisième; cette nouvelle édition se distingue, comme les précédentes, par le soin avec lequel l'auteur a profité des résultats des dernières recherches, et en outre par un appendice très-utile : deux tables, une table chronologique très-détaillée et une table alphabétique, dues à M. Carl Curtius, parent de l'auteur, et auteur lui-même de travaux estimables sur l'épigraphie grecque[1]. Personne ne pense donc chez nous à écrire une autre histoire générale de la Grèce; il s'agit seulement soit d'entrer dans le détail des événements racontés par M. Curtius, soit d'écrire les parties de l'histoire grecque qu'il a dû laisser de côté d'après le plan qu'il s'était tracé.

Parlons d'abord des ouvrages qui appartiennent à cette dernière classe. M. Curtius s'arrête à Alexandre; il ne raconte que l'histoire de la Grèce proprement dite, et il ne paraît pas qu'il ait l'intention de traiter de sitôt, soit l'époque qui a suivi la bataille de Chéronée, soit l'histoire des Grecs qui demeuraient à l'ouest de la mer Ionienne. Quant à la continuation de l'histoire de M. Curtius au point de vue chronologique, il y aurait donc à écrire d'abord l'histoire d'Alexandre le Grand et de ses successeurs, puis l'histoire de la Grèce sous les Romains. Mais le premier de ces sujets a été traité d'une manière si brillante par M. Droysen dans l'*Histoire d'Alexandre le Grand*, (Hamb. 1833), et dans l'*Histoire des successeurs d'Alexandre* (2 volumes, Hamb. 1836-1843), que personne jusqu'ici n'a tenté de refaire l'histoire de cette époque si féconde en personnages remarquables, et en événements d'une importance très-grande, surtout pour

1. *Zeittafel und Register zu Curtius' griechischer Geschichte,* Band I-III. Berlin. 1874. In-8°.

l'histoire de l'Asie occidentale. Il n'en est pas de même de l'*Histoire de la Grèce sous les Romains*, qui n'avait pas encore été écrite. M. Hertzberg, professeur à l'Université de Halle, connu déjà par plusieurs travaux estimables sur l'histoire ancienne, a comblé cette lacune. Il y a consacré trois volumes, dont le dernier a paru en 1875[1]. Le troisième volume va de Caracalla jusqu'à la fin du règne de Justinien Ier. Son principal intérêt consiste dans la peinture de la vie intellectuelle et morale des Grecs de cette époque, peinture dans laquelle l'université d'Athènes occupe une place importante. L'auteur décrit avec soin les institutions universitaires; il nous fait connaître les principaux professeurs et nous initie à la vie des étudiants qui ressemblait assez à celle des étudiants allemands d'aujourd'hui. Nous assistons à leurs études et à leurs divertissements, aux moyens qu'ils emploient pour augmenter le nombre des auditeurs de leurs professeurs préférés (« chasses au renard[2] » selon l'heureuse expression de l'auteur); parmi eux nous rencontrons des dames qui étudient la philosophie et les lettres. Enfin l'auteur nous intéresse à la douleur des derniers professeurs de l'Université qui, lors de sa suppression par Justinien, émigrèrent en Perse, mais pour revenir bientôt. L'*Histoire de la Grèce depuis la fin de l'antiquité*, par le même auteur, ouvrage dont le premier volume vient de paraître (voy. *Rev. hist.*, I, p. 283), forme la suite du travail dont nous venons de parler.

L'importance de l'histoire grecque provient surtout du rôle brillant qu'ont joué les habitants de la Grèce proprement dite et ceux de l'Asie mineure; il est clair néanmoins que nous aurions tort de négliger l'histoire des Grecs occidentaux. Les habitants de Syracuse, de Tarente, de Crotone, de Naples, de Marseille, se sont distingués soit par leur valeur guerrière, soit par leur civilisation avancée, quelquefois même très-raffinée, soit enfin par la part qu'ils ont prise au développement des arts et des sciences; et l'on sait que, s'ils n'ont jamais formé tous un seul empire, il y a pourtant plus de rapports entre les différents états de la Grèce occidentale, qu'entre eux et la Grèce proprement dite. Une histoire des Grecs occidentaux serait donc possible. Mais ce travail présenterait des difficultés énormes provenant surtout de l'influence exercée sur

1. C. F. Hertzberg, *Die Geschichte Griechenlands unter der Herrschaft der Rœmer, nach den Quellen dargestellt.* Dritter Theil von Septimius Severus bis auf Justinian I, avec le titre spécial : *Der Untergang des Hellenismus und die Universitæt Athen.* Halle. 1875. In-8°.

2. On appelle en Allemagne *renards* (Füchse) les étudiants de première année, et ceux qui viennent d'entrer dans une corporation universitaire.

les villes grecques de l'Italie par les différents peuples italiques, dont on ne connaît pas encore parfaitement l'histoire ni le véritable caractère ethnographique. Un travail plus restreint mais très-intéressant était à faire pour la Sicile seule, dont les villes grecques et surtout Syracuse ont eu des époques d'une puissance et d'une splendeur extraordinaires. L'auteur de ce bulletin a tenté quelque chose de semblable en écrivant l'*Histoire de la Sicile ancienne*, dont le second volume a paru en 1874[1]. Il ne s'est pas borné aux villes grecques, il a regardé la Sicile comme un tout, et les vicissitudes des villes phéniciennes de l'île ne l'intéressent pas moins que celles de Syracuse ou d'Agrigente. Le second volume raconte l'histoire de la Sicile depuis l'invasion des Athéniens jusqu'au commencement de la première guerre punique, c'est-à-dire jusqu'au commencement de la période romaine; il comprend donc surtout l'époque des tyrans et des guerres avec les Carthaginois. Mais l'auteur n'a pas voulu écrire seulement l'histoire politique et militaire de cette époque : la vie entière des habitants forme le sujet de son travail qui contient p. ex. un long chapitre sur la bucolique sicilienne en général et sur Théocrite en particulier. Le plus grand soin a été consacré à la géographie et à la topographie de l'ancienne Sicile, et les cartes qui sont jointes au volume, et dont la base est la nouvelle carte de la Sicile par l'état-major italien (51 feuilles), servent à expliquer les siéges que Syracuse a eu à soutenir, les combats qui ont eu lieu autour d'Agrigente et de Motye, la victoire de Timoléon sur le Krimisos, etc. L'auteur exposera dans un troisième volume les vicissitudes de la Sicile sous la domination romaine.

Avant d'entrer dans une énumération des travaux spéciaux sur l'histoire grecque, publiés dans les derniers temps, je voudrais faire une remarque générale qui, si elle ne touche pas spécialement les études sur l'histoire grecque, est peut-être de nature à intéresser tous ceux qui suivent le mouvement littéraire en Allemagne. Le grand nombre des travaux qui paraissent tous les ans chez nous sur des sujets tirés de l'histoire ou de la philologie, tient à deux raisons particulières. Il y a toujours un grand nombre de jeunes gens qui, après avoir étudié la philologie, désirent obtenir le titre de docteur, indispensable pour ceux-là seuls qui se vouent à la carrière universitaire, mais qu'on ne demande pas à ceux qui occuperont des places de professeur aux lycées. Or, presque toujours les thèses (dissertations) qu'on présente à la faculté sont imprimées. Cela fait déjà un nombre

1. Ad. Holm, *Geschichte Siciliens im Alterthum*. Zweiter Band. Mit 7 Karten. Leipzig. 1874. In-8°.

assez grand de travaux spéciaux. Puis, il est d'usage que les lycées publient chaque année, avec les notices scolaires, un traité sur un sujet d'érudition, écrit tour à tour par chaque professeur de l'école. Cela fait annuellement plusieurs centaines de mémoires plus ou moins réussis, plus ou moins utiles. Depuis longtemps, l'utilité de cette obligation imposée aux lycées a paru douteuse, par des raisons qu'il est facile de deviner. Il est peu probable que dans un lycée qui compte peut-être un petit nombre de maîtres, il y en ait chaque année un seul qui soit capable de livrer un mémoire digne d'être imprimé. La conséquence naturelle en est qu'on imprime beaucoup de travaux qui mériteraient de rester dans les tiroirs des auteurs. Un autre inconvénient de l'usage en question est qu'on se procure difficilement ces travaux qui ne sont pas un objet de commerce ordinaire pour la librairie. Jusqu'à l'année dernière, ils étaient seulement échangés entre les différents lycées. Aujourd'hui, il est devenu un peu plus facile de se les procurer, puisque la librairie B. G. Teubner de Leipzig, célèbre par ses publications philologiques, les reçoit en dépôt. En outre les lycées ont été dispensés de l'obligation de donner chaque année un traité scientifique ou littéraire. On espère que le nombre des « programmes », comme on les appelle, diminuera, ce vaudrait peut-être mieux pour la science. Il serait à désirer qu'il en fût de même pour les thèses de doctorat ; celles-ci ne se vendent pas non plus, et on ne sait plus où trouver les auteurs qui, leurs études une fois terminées, ne restent guère dans la ville universitaire où ils ont passé leurs examens. Il n'est pas rare que celui qui, ayant eu connaissance de la publication d'une thèse qui l'intéresse, voudrait se la procurer, reste des mois entiers sans l'avoir, heureux s'il la reçoit enfin. Dernièrement, M. Mommsen, dans le second de ses articles très-remarqués sur la collation des grades universitaires, publiés dans les *Preussische Jahrbücher*, a proposé de réunir les thèses, d'après les sujets qu'elles traitent, en volumes qu'on se procurerait par la voie de la librairie ; mais cette proposition n'est qu'un détail d'un vaste plan de réformes concernant la collation des grades dans les universités, plan qui ne paraît pas devoir être réalisé de sitôt, puisque jusqu'à présent il n'a rencontré ni l'adhésion des universités allemandes non-prussiennes, ni même celle du ministre de l'instruction publique en Prusse, qui a adhéré seulement à la suppression de la promotion *in absentia*, mais n'a pas voulu appuyer la formation de l'union universitaire projetée par M. Mommsen. Les choses ne changeront donc probablement pas de longtemps encore, et beaucoup de travaux, qu'un rapport sur l'histoire ancienne pourra citer comme imprimés en Allemagne, seront à peu près perdus pour la science.

Si je ne devais pas me borner aux livres parus dans les derniers temps, jaurais beaucoup de choses à dire de la première partie du livre de M. A. Schmidt, professeur à Iéna, et auteur d'ouvrages très-curieux sur la Révolution française (voyez *Revue historique*, I, p. 562) : *Époques et Catastrophes*[1], traitant du siècle de Périclès, tableau très-intéressant de cette époque si importante ; l'auteur a voulu surtout y jeter une lumière nouvelle sur le rôle que joua Aspasie, méconnue entièrement par ceux qui ont écrit l'histoire sur la foi de vers d'Aristophane mal compris. — En 1875, a paru un travail de M. Busolt[2] qui traite la période de 394-355 av. J.-C., depuis la bataille de Knidos jusqu'à la fin de la guerre sociale. Il expose la fondation de la confédération athénienne, son organisation (chap. 2, généralement reconnu excellent), son développement, la coopération de cette confédération avec les Lacédémoniens et leurs alliés contre Thèbes, enfin la guerre sociale elle-même.

Dans le journal philologique, *Hermes*, qui se publie à Berlin, M. E. Curtius a fait paraître deux travaux sur l'histoire du Péloponèse ; je me permettrai de les analyser, parce que tout ce qui sort de la plume de M. Curtius mérite une attention particulière. Le premier a pour titre : *Études sur l'histoire de Corinthe*[3], c'est une espèce d'abrégé de l'histoire de cette ville célèbre et pourtant peu connue. L'auteur expose l'importance de Corinthe pour la civilisation grecque. Corinthe est dans les temps anciens l'amie et l'alliée de Chalcis ; dans la guerre entre Chalcis et Erétrie (guerre dite Lélantique) qui divisa la Grèce entière, Corinthe était probablement du côté des Chalcidiens. On a cherché l'époque de cette guerre ; M. Curtius montre avec beaucoup de probabilité qu'elle eut lieu vers la fin du VIIIe siècle. Les Corinthiens envoyèrent à cette époque Ameinoclès à Samos, pour aider les Samiens à construire des trières. Or, Samos étant alliée des Chalcidiens, si les Samiens avaient besoin d'une flotte, ce qui suppose une guerre importante, cette guerre peut très-bien avoir été celle entre Chalcis et Érétrie ; les colons de cette dernière ville avaient été chassés un peu auparavant de l'île de Corcyre par les Corinthiens. Après avoir parlé de la monnaie corinthienne,

1. A. Schmidt, *Epochen und Katastrophen*. Berlin. 1874. In-8°. I. *Perikles und sein Zeitalter*. P. 1-179.

2. G. Busolt, *Der zweite athenische Bund und die auf der Autonomie beruhende hellenische Politik von der Schlacht bei Knidos bis zum Frieden des Eubulos*. Mit einer Einleitung : *Zur Bedeutung der Autonomie in den hellenischen Bundesverfassungen*. Abdruck aus dem siebenten Supplementbande der *Jahrb. f. klass. Philologie*. Leipzig. 1875.

3. E. Curtius, *Studien zur Geschichte von Korinth*. Hermes X, p. 215-243.

M. Curtius émet l'hypothèse heureuse qu'à Corinthe il y eut de bonne heure une timocratie qui devint le modèle de celles d'Athènes et de Rome. Il expose (p. 230 et suiv.) les idées dont dut s'inspirer Périandre, l'organisateur le plus habile du système colonial des Corinthiens dans le golfe Adriatique, la résistance qu'opposèrent aux Corinthiens les Corcyréens et l'influence croissante des Athéniens dans l'ouest. Auparavant Corinthe avait été l'amie d'Athènes, mais du moment qu'Athènes devint une grande puissance maritime, il y eut entre elles rivalité et inimitié, ce qui se montre surtout dès l'époque des guerres médiques. Corinthe devait tâcher de se maintenir à tout prix dans les positions importantes de l'ouest. M. Curtius trouve la trace de ces efforts des Corinthiens dans une inscription remarquable, sur la date de laquelle on avait déjà émis plusieurs hypothèses. C'est une inscription de Naupaktos, qui contient des dispositions sur une colonie des Locriens à Naupaktos. Or, quand les Athéniens prirent Naupaktos (462 av. J.-C.), les Locriens la tenaient (ἐχόντων, Thuc. I, 103). C'est de cette garnison locrienne que, selon la supposition très-probable de M. Curtius, parle l'inscription en question. — Le second travail, qui est d'une étendue moindre, étudie l'amphiktyonie de Kalauria[1]. Cette amphiktyonie se trouve mentionnée seulement chez Strabon (p. 374). Depuis Otfr. Müller, on a généralement supposé que cette confédération appartenait à l'époque mythique des ancêtres d'Agamemnon; Orchomenos, qui en fait partie, serait la célèbre ville béotique. M. Curtius montre au contraire qu'il est beaucoup plus probable que c'est la ville arcadienne de ce nom qui faisait partie de l'amphiktyonie de Kalauria, et que cette confédération s'était formée peu de temps avant la seconde guerre messénienne. M. Curtius croit que c'est Pheidon d'Argos qui forma cette amphiktyonie anti-dorienne, il ne méconnait pas la difficulté qui résulte de la circonstance que la ville d'Argos elle-même ne faisait pas partie de l'amphiktyonie de Kalauria; il cherche à l'écarter d'une manière ingénieuse qu'il serait trop long d'exposer ici.

Un livre qui a fait beaucoup de bruit parmi ceux qui s'occupent chez nous de l'histoire grecque, mais qui, ayant déjà paru en 1873, ne saurait être jugé ici, est l'ouvrage de M. Müller-Strübing, sur *Aristophane et la critique historique*[2]. Ce livre, plein de digressions et de longueurs, provenant surtout de ce que l'auteur n'a pu s'empê-

1. E. Curtius, *Der Seebund von Kalauria.* Hermes X, p. 385-392.

2. *Aristophanes und die historische Kritik.* Polemische Studien zur Geschichte von Athen im fünften Jahrhundert vor Ch. G. von H. Müller-Strübing. Leipzig. 1873. In-8°.

cher de dire trop de bien de lui-même et trop de mal des autres — Thucydide parmi les anciens et M. Curtius parmi les modernes lui sont particulièrement antipathiques — tend à montrer qu'à beaucoup d'égards, l'histoire d'Athènes au ve siècle reste encore à faire et que les historiens l'ayant faussée par esprit de parti, ce n'est que par une attention toute spéciale à des allusions et à des notices isolées qui se trouvent dans d'autres auteurs, qu'on peut retrouver la vérité. Les résultats nouveaux auxquels M. Müller-Strübing croit être arrivé, n'ont guère trouvé grâce devant des critiques impartiaux : après M. Schmidt et M. Gelzer, qui ont combattu les idées de M. Müller-Strübing, le savant éditeur de Thucydide, M. Classen, ancien directeur du lycée de Hambourg, a prouvé dans la préface du 5e volume de son excellent Thucydide[1], que M. Müller-Strübing a été injuste envers le célèbre historien grec, et qu'il lui arrive de citer à l'appui de ses thèses des passages d'inscriptions grecques qui ne sont que des suppléments de Boeckh, abandonnés aujourd'hui par la critique. Naturellement M. M.-Str., dont personne ne méconnaît l'érudition et la sagacité, a trouvé aussi des défenseurs, et il est probable qu'une de ses thèses favorites, celle sur l'importance des fonctions du ταμίας τῆς κοινῆς προσόδου pour l'histoire du ve siècle avant J.-C., sera encore le sujet de discussions parmi ceux qui écriront sur l'histoire grecque.

Qu'il me soit permis de citer maintenant quelques travaux de moindre étendue. M. Labahn s'est occupé de l'histoire de la ville de Clazomènes[2]; M. Schwen de celle de Byzance, jusqu'à Philippe de Macédoine[3], dans des thèses qui, par des juges compétents, ont été jugées soigneusement faites. M. Burghaus traite l'histoire du roi Cléomènes Ier de Sparte[4], dans deux programmes d'Anclam, 1874 et 1875; M. Hoeck[5], dans un mémoire bien fait, étudie les rapports des Athéniens avec la Thrace et les pays de la Mer noire, de 378 à 338. J'ajoute en note le titre d'autres monographies estimables, presque toutes ou thèses ou programmes[6].

1. *Thukydides erklært von J. Classen.* Fünfter Band. Fünftes Buch. Berlin. 1875. In-8°. Vorbemerkungen p. 1-28.

2. J. Labahn, *De rebus Clazomeniorum.* Diss. Greifsw. 1875.

3. B. G. Schwen, *Historia Byzantiorum civitatis inde ab urbe aedificata usque ad aetatem Philippi Macedonis.* Diss. Hal. 1875.

4. G. Burghaus. *Kœnig Cleomenes I von Sparta.* Theil 1 und 2. 1874-1875.

5. A. Hoeck, *De rebus ab Atheniensibus in Thracia et in Ponto ab anno a. Chr. CCCLXXVIII usque ad annum CCCXXXVIII gestis.* Diss. Kiel 1876.

6. B. Nœldechen, *Die Schlacht bei Salamis.* Quedlinburg. 1875. In-4°.

P. Schwieger, *De Cleone*, Diss. Gott. 1875.

Une branche des études historiques cultivée avec beaucoup de faveur en Allemagne, est la recherche des sources des différents historiens. A ce point de vue, nous avons à nommer surtout l'appendice du livre de M. Oncken, professeur à Giessen, sur la doctrine politique d'Aristote[1], dans lequel sont analysés les travaux d'Hérodote, d'Ephore, d'Aristote, d'Héraclide du Pont, de Philochore et d'autres, sur les constitutions de Sparte, de Crète et d'Athènes; puis des travaux de M. Queck sur la vie de Pélopidas[2] par Plutarque, de M. Laudien sur les historiens d'Alexandre[3], de M. Müller sur la vie de Dion[4], sujet traité déjà il y a deux ans, par M. Bachof, dans une thèse de Goettingue.

Des questions chronologiques importantes ont été traitées par M. Unger[5]; M. Bursian a écrit un mémoire sur les acteurs chez les Grecs[6].

Des questions de géographie ancienne ont été traitées dans plusieurs travaux. Parmi eux un des plus importants est le livre de M. C. Wachsmuth, professeur à l'université de Goettingue, sur *la Ville d'Athènes dans les temps anciens*[7]. Ce livre contient, outre des recherches topographiques, une histoire de la ville d'Athènes au point de vue monumental. Un assez grand nombre de travaux de peu d'étendue ont été provoqués par les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik. D'abord les savants allemands se montrèrent peu disposés à croire

W. Gœtz, *Der Hermokopidenprozess.* Nürnb. 1875.

C. Grundner, *Quo tempore et quo duce bellum Salaminium gestum sit.* Diss. Jen. 1875.

O. Kæmmel, *Die Berichte über die Schlacht von Kunaxa.* Philol. XXXIV.

R. Eckhart, *Die politischen Beziehungen Persiens zu den griechischen Staaten bis* 387 *v. Chr.* Elbogen. 1875.

P. Knoll, *Die Ansiedlungen der Athener im* 5. *Jahrh.* Rost. 1875.

W. Grüner, *Korinth's Geschichte und Verfassung wæhrend der Pentekontaetie.* Leipz. 1875.

1. W. Oncken, *Die Staatslehre des Aristoteles in historisch-politischen Umrissen.* Zweite Hælfte. Mit einem Anhang : *Aristoteles' historisch-politische Studien über Sparta, Kreta und Athen.* Leipz. 1875. In-8°.

2. G. Queck. *Beitræge zur Quellenkunde Plutarchs.* Studtgard. 1875.

3. C. F. Laudien, *Ueber die Quellen zur Geschichte Alexanders des Grossen in Diodor, Curtius und Plutarch.* Kœnigsb. 1875.

4. H. Müller, *De fontibus Plutarchi vitam Dionis enarrantis.* Gryphisw. 1876.

5. Unger, *Zur Zeitrechnung des Thukydides* dans les *Sitzungsber. der phil. Classe der k. bair. Akad. d. Wiss.* München. 1875.

6. C. Bursian, *Schauspieler und Schauspielkunst im griech. Alterthum.* Histor. Taschenbuch. 5. Folge. 5. Jahrg. P. 1-34. Leipz. 1875.

7. C. Wachsmuth, *Die Stadt Athen im Alterthum.* Band I. Mit 2 lithogr. Tafeln. Leipzig. 1874.

que M. Schliemann, en plaçant Troie à Hissarlik et non à Bounarbaschi, eût touché juste. Depuis, l'importance des découvertes de l'infatigable chercheur a été appréciée à sa juste valeur, et la plupart des critiques s'accordent maintenant à dire que les restes trouvés par M. Schliemann doivent être ceux de Troie, bien que la description qu'Homère donne de cette ville ne s'accorde que médiocrement avec ce que les fouilles de M. Schliemann ont mis au jour.

Je donne au bas de la page les titres des principaux articles publiés sur cette question, dans les derniers temps. Aussi bien M. Christ que M. Steitz et M. Keller penchent d'une manière plus ou moins décidée pour Hissarlik. M. Hercher veut surtout prouver qu'on ne doit pas chercher dans les poèmes d'Homère une description exacte du véritable terrain de la guerre, et que le poète l'a arrangé tel qu'il lui convenait pour les besoins de son récit[1].

Sous peu nous aurons des travaux spéciaux sur les résultats historiques des fouilles d'Olympie, pratiquées, comme on sait, par ordre du gouvernement allemand, sous la direction d'une commission dont le membre le plus influent est M. Curtius, l'historien de la Grèce. On vient d'y trouver, outre des fragments importants de statues et de métopes, des inscriptions plus ou moins bien conservées, publiées déjà en partie dans l'*Archaeologische Zeitung* de Berlin, avec des commentaires dus à M. Curtius lui-même et à M. Kirchhoff, professeur à Berlin et épigraphiste connu ; on prévoit que non-seulement l'histoire de l'art grec, mais encore l'histoire politique de la Grèce, tirera grand parti des découvertes d'Olympie, mais jusqu'à présent il serait prématuré d'en parler. M. Hirschfeld, chargé d'inspecter les fouilles d'Olympie et de diriger des fouilles à Pergame, a fait en Asie mineure des voyages archéologiques, importants pour l'épigraphie et la topographie, dont il a rendu compte dans les Bulletins de l'Académie de Berlin, et dans l'*Archaeologische Zeitung*[2].

Des fouilles entreprises par le gouvernement autrichien dans l'île de Samothrace, et dont les résultats ont été publiés dans un livre qui a

1. W. Christ, *Die Topographie der troianischen Ebene und die homerische Frage.* München. 1874. Sitzungsber. der k. bayer. Akademie.

A. Steitz, *Die Lage des homerischen Troia.* Jahrb. f. Phil. 111, 225-263.

O. Keller, *Die Entdeckung Ilions zu Hissarlik.* Freib. 1875.

R. Hercher, *Ueber die homerische Ebene von Troia.* Abh. der k. Akad. d. Wiss. zu Berlin. Berl. 1875. S. 101-134.

2. G. Hirschfeld, *Vorläufiger Bericht über eine Reise im südwestl. Kleinasien.* Monatsber. der berl. Akad. 1874-1875.

G. Hirschfeld, *Teos.* Arch. Zeitung VIII. P. 23-30.

G. Hirschfeld, *Kelainai-Apameia Kibotos.* Abh. d. k. Acad. d. Wiss. Berlin. 1876. P. 1-26.

paru dernièrement[1], n'ont pas été sans importance pour l'histoire proprement dite; mais le principal intérêt qu'elles excitent est plutôt d'un caractère purement archéologique; je m'abstiens donc d'en parler ici, en renvoyant le lecteur à l'ouvrage lui-même, dont les planches magnifiques donnent une idée très-claire des objets découverts par la mission autrichienne, dirigée par M. Conze, professeur d'archéologie à l'université de Vienne. Il était à prévoir que ces fouilles ne répandraient pas de lumière sur les célèbres mystères de Samothrace; mais on a trouvé dans quelques temples des emplacements qui, d'après leur forme, paraissent avoir été affectés à la célébration de certains sacrifices; et c'est déjà quelque chose.

L'on sait généralement de quelle utilité sont les inscriptions pour les études de l'histoire ancienne. Les inscriptions grecques avaient été recueillies dans le célèbre *Corpus inscriptionum graecarum* commencé aux frais de l'Académie de Berlin, par M. Boeckh, et continué par M. Franz, M. Curtius, etc. Depuis quelque temps, le nombre toujours croissant des inscriptions nouvellement découvertes rendait la publication d'un nouveau recueil nécessaire. L'Académie de Berlin a cru utile de commencer par un *Corpus inscriptionum Atticarum*, dont le premier volume a été publié en 1873, par M. Kirchhoff; il va jusqu'à l'archontat d'Euclide. La seconde partie (jusqu'à Ol. 150) sera publiée par M. Koehler, secrétaire de l'institut archéologique allemand à Athènes; la troisième par M. Dittenberger, professeur à l'université de Halle. On espère pouvoir publier bientôt le premier fascicule de la seconde partie contenant les *psephismata*. Outre les inscriptions de l'Attique, on doit publier encore les inscriptions grecques de l'Italie; ce travail a été confié à M. Kaibel, de Berlin. — Ceux qui, pour des travaux historiques, sont obligés de consulter des inscriptions grecques, savent combien il est difficile de s'assurer qu'aucune inscription nouvellement publiée n'a échappé à leurs recherches; ils me sauront donc gré de leur signaler le rapport très-complet publié annuellement sur l'épigraphie grecque, par M. C. Curtius, dans l'utile recueil de M. Bursian, professeur à l'université de Munich[2]. Il y énumère d'après l'ordre géographique les inscriptions publiées dans les différents journaux ou dans des

1. *Archaelogische Untersuchungen auf Samothrake.* Ausgeführt im Auftrage des k. k. Minist. für Kultus und Unterricht, etc., etc., von A. Conze, A. Hauser, G. Niemann. Mit LXXII Tafeln und 36 Holzschn. Wien. 1875. In-4°.

2. *Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft.* Herausgegeben von C. Bursian. Berlin. Le premier volume a commencé à paraître en 1874; aujourd'hui le second et le troisième volume sont en cours de publication.

mémoires spéciaux, et il en signale en peu de mots le contenu et l'importance.

Un livre d'une très-grande utilité pour l'étude de l'histoire grecque, est la nouvelle édition du premier volume du *Manuel des antiquités grecques*, par K. Fr. Hermann[1]. Ce volume contient les antiquités politiques. La nouvelle édition, qui est la cinquième, a été commencée par M. Baehr, professeur à Heidelberg, et après la mort de ce savant elle a été terminée par M. Stark, également professeur à cette université. C'est un livre qui contient en quelque sorte la matière d'une histoire grecque. Il se compose d'un texte, divisé en paragraphes indiquant sommairement la matière, et de notes qui donnent les renvois nécessaires, ordinairement les passages des auteurs anciens, *in extenso*. La division de l'ouvrage, qui mérite d'être consulté par tous ceux qui étudient l'histoire grecque, est la suivante : la première partie contient les origines des états et du droit public de la Grèce; la seconde, l'histoire des Doriens, particulièrement des Lacédémoniens; la troisième, le développement politique des états grecs en général (royauté, aristocratie, tyrannie, démocratie); la quatrième, le tableau des colonies grecques et de leur état politique; la cinquième, l'histoire d'Athènes; la sixième, le tableau de quelques fédérations importantes pour l'histoire grecque (Thessalie, Béotie, ligue Étolienne, ligue Achéenne). Partout on trouve cités et appréciés les derniers travaux sur chaque matière, les éditeurs n'ont rien laissé échapper à leur attention. Il y a en outre un appendice, extrêmement utile, dû à la plume de M. Gelzer, également professeur à Heidelberg et auteur des rapports sur l'histoire grecque, contenus dans le recueil cité plus haut de M. Bursian. Cet appendice contient : 1° la série des rois de Lacédémone; 2° les rois et les archontes d'Athènes; 3° une table alphabétique des éponymes athéniens connus; 4° une table alphabétique des dèmes d'Athènes, avec l'indication des tribus auxquelles ils appartenaient dans les différentes époques; 5° les tribus athéniennes avec les dèmes qui en sont connus. Une table alphabétique des matières et des additions très-copieuses terminent le volume, un des plus utiles, dans sa forme modeste, qui aient paru depuis longtemps sur l'histoire politique de la Grèce.

Je termine mon bulletin en vous adressant quelques notices sur

1. *Lehrbuch der griechischen Antiquitæten*, von Dr K. Fr. Hermann. Erster Theil. *Lehrbuch der griechischen Staatsalterthümer aus dem Standpunkt der Geschichte entworfen.* Fünfte Auflage, unter Benutzung des vom Verfasser hinterlassenen Handexemplars neu bearbeitet von Dr J. Ch. F. Bæhr und Dr K. B. Stark, Professoren in Heidelberg. Heidelberg. 1874-75.

l'histoire de la littérature grecque. Il y a peu de temps que parut la quatrième édition de la première partie d'un ouvrage justement célèbre, l'*Histoire de la littérature grecque* de M. Bernhardy[1]. La mort a surpris l'auteur pendant qu'il préparait cette nouvelle édition, ainsi le livre a jusqu'à la 35e feuille la forme que l'auteur a voulu lui donner; pour le reste on a réimprimé la troisième édition avec les additions et les corrections que M. Bernhardy y avait déjà faites.

Gottfried Bernhardy naquit le 20 mars 1800, à Landsberg, sur la Warthe. Il étudia la philologie à l'université de Berlin. En 1825, il devint professeur extraordinaire dans cette même université; en 1829, professeur ordinaire à l'université de Halle, où il est resté jusqu'à sa mort, arrivée le 14 mai 1875. Il a publié un grand nombre de travaux philologiques, par exemple la syntaxe grecque (1829), la grande édition de Suidas, des articles sur Épicharme et Euripide dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, etc. Mais son principal titre de gloire sont ses grands travaux sur l'histoire de la littérature grecque et de la littérature romaine. Le Manuel de la littérature romaine parut en 1830, 5e édition, 1869-1872; celui de la littérature grecque en 1836. Mais Bernhardy n'a pu terminer cet ouvrage. La première partie contient ce qu'il appelle l'histoire intérieure « innere Geschichte », c'est-à-dire l'histoire du développement général de la littérature chez les Grecs; la seconde partie, qui devait étudier les auteurs classés d'après les genres de littérature, ne comprend que la poésie. M. Bernhardy n'a pu écrire l'histoire de la prose, empêché par les devoirs de ses différentes charges (il était aussi bibliothécaire en chef de l'université, directeur du séminaire philologique et membre de la commission pour les examens), et par la nécessité de faire entrer dans les nouvelles éditions des parties déjà publiées de son grand ouvrage, les résultats des dernières recherches des savants.

Il manquait donc une histoire complète de la littérature grecque. Il est vrai que M. Bergk, ancien professeur à Halle, vivant maintenant à Bonn, qui avait déjà publié un abrégé de l'histoire de la littérature grecque dans l'encyclopédie d'Ersch et Gruber (dans l'article « Grèce »), a commencé une « *Griechische Litteraturgeschichte*, » mais le premier volume, qui a paru en 1872, comprend à lui seul 1024 pages, et ne va que jusqu'à l'année 776 avant J.-C. Il n'est donc pas probable que l'auteur, qui n'est plus jeune, puisse jamais terminer un ouvrage conçu sur un plan si vaste. Il semblait même peu probable qu'au-

1. G. Bernhardy, *Grundriss der griechischen Litteratur*. Vierte Bearbeitung. Theil 1. *Innere Geschichte der griechischen Litteratur*. Halle. 1876. In-8°.

cun savant pût, réduit à ses seules forces, mener à bonne fin un travail si gigantesque; c'est pourquoi plusieurs hellénistes se sont réunis pour nous donner une histoire de la littérature grecque digne de notre temps. Ce sont MM. Blass, Schuster, Teuffel, Eberhard Volkmann, Wagenmann; M. Teuffel, professeur à Tubingue et auteur d'une belle histoire de la littérature romaine, aura la direction de l'ouvrage entier. Il sera divisé en neuf parties : 1re Poésie épique de l'époque classique (auteur : M. Volkmann, à Jena); 2e Poésie lyrique et dramatique du même temps (M. Teuffel); 3e Historiens grecs; 4e Éloquence (M. Blass, professeur à Kœnigsberg, connu par ses ouvrages sur les orateurs grecs); 5e Philosophie (M. Schuster, à Leipzig); 6e Époque Alexandrine (M. Volkmann); 7e Auteurs païens de l'époque romaine (Ier-VIe siècle) (M. Eberhard); 8e Auteurs chrétiens de la même époque (M. Wagenmann à Goettingue); 9e Les auteurs byzantins. Les différentes parties seront publiées séparément. M. Teubner annonce que probablement la sixième et la huitième partie paraîtront les premières.

Ad. Holm.

SUÈDE.

La Suède, qui a eu ses jours de grandeur, garde avec soin les trésors de ses souvenirs historiques, et son patriotisme s'est traduit dans l'amour de son histoire; favorisée par soixante années de paix au dehors et de tranquillité intérieure, elle s'est mise courageusement à l'œuvre, et travaille avec persévérance et avec succès à reconstituer les annales de son passé.

Signalons tout d'abord les études archéologiques. Depuis une trentaine d'années, surtout depuis l'organisation du Musée national de Stockholm, elles ont pris une extension considérable. L'immense travail du classement des antiquités dans ce Musée fut confié à M. B.-E. Hildebrand, dont la vaste érudition et l'infatigable activité ont été vivement appréciées même à l'étranger. Les collections qu'il rendit accessibles au public savant formèrent des connaisseurs et des érudits; elles s'enrichirent de plus en plus à mesure qu'on en comprit mieux l'importance; enfin des sociétés archéologiques se créèrent dans presque toutes les provinces, et par leurs publications plus ou moins périodiques fournirent des matériaux très-importants pour l'histoire des origines et de la civilisation de notre pays.

Publications archéologiques. — L'année 1875 a vu paraître la seconde partie des *Antiquités suédoises* du Dr O. Montelius; elle est consacrée à la reproduction des principaux types de l'âge du fer suédois, c.-à-d. de la période comprise entre la naissance de J.-C. et l'an 1050 de notre ère environ. Cet ouvrage, publié en français, ne contient pas d'autre texte que l'indication succincte des lieux et des circonstances où les monuments originaux ont été découverts; mais l'exactitude scrupuleuse de ses reproductions figurées le rend indispensable à ceux qui étudient l'archéologie suédoise. — Le livre de M. H. Hildebrand, *les Peuples préhistoriques de l'Europe*[1], s'adresse à un public plus considérable : c'est une sorte de précis des connaissances archéologiques; la 4e et la 5e livraison dernièrement parues indiquent les caractères principaux qui distinguent l'âge paléolithique et une partie de l'âge néolithique. L'archéologie du moyen âge est représentée par l'ouvrage du même auteur intitulé *l'Art religieux en Suède au moyen âge*[2]. Cette monographie est comme l'avant-coureur d'un grand travail sur l'histoire de l'art et de la civilisation en Suède pendant la même période.

L'Académie royale d'archéologie à laquelle est confiée la garde des collections de l'État, et qui est chargée de veiller au nom du gouvernement à la conservation des antiquités éparses dans le pays, continue la publication de ses *Bulletins mensuels;* en outre, elle a fait paraître la deuxième partie d'une description détaillée des médailles royales et autres qu'a entreprise son secrétaire, M. Bror-Émile Hildebrand.

La Société d'anthropologie fondée récemment à Stockholm publie une Revue dont le 1er volume a paru en 1875. Ce dernier contient, outre le compte-rendu des séances, un article de M. Chr. Lovén sur *le Peuple Acca;* un mémoire très-important de M. Gustave Retzius sur la méthode et sur l'état présent des études crâniologiques; enfin un travail de M. Montelius sur les divers types des haches en silex appartenant à l'âge de la pierre. Soutenu par une subvention de l'État, l'éminent archéologue R. Dybeck a publié un nouveau fascicule de sa revue (*Runa*); il y rend compte de ses voyages d'exploration, principalement dans la province de Vestmanland. On a aussi travaillé avec ardeur à l'impression du compte-rendu des séances du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique. Le volume, composé de 65 feuilles d'impression, allait paraître quand l'édition tout entière fut détruite par un incendie

1. *De fœrhistoriska Folken i Europa.*
2. *Den Kyrkliga konsten i Sverige under Medeltiden.*

(19-20 déc. 1875). On se remit à l'œuvre sans délai : la nouvelle édition vient d'être livrée au public. Le même sinistre avait anéanti en même temps un ouvrage de M. Montelius, la *Bibliographie de l'archéologie préhistorique en Suède pendant le* XIXe *siècle,* destiné à être distribué aux membres du congrès au nom de la Société d'archéologie. Il a été également réimprimé sans retard et vient de paraître.

Publications relatives au moyen age. — Il y a deux cents ans environ que l'on commença chez nous à comprendre l'importance des publications de textes historiques. Ces textes furent admis tout d'abord dans les ouvrages d'érudition comme pièces justificatives; c'est ainsi que fit Hadorph, le savant éditeur des chroniques suédoises du moyen âge. Au XVIIIe siècle, ils formèrent des collections spéciales qui jouirent d'une faveur toujours croissante; mais dans cette voie les progrès les plus considérables ont été accomplis pendant le dernier demi-siècle. MM. Schlyter et Collin ont entrepris, sous le titre de *Corpus juris Suegothorum antiqui*, la publication des lois et coutumes provinciales de la Suède au moyen âge. De savantes introductions, des notes rédigées avec la critique la plus perspicace, enfin une abondante table des matières ont fait de cet ouvrage un des monuments les plus solides, un des principaux ornements de notre littérature historique.

Presque dans le même temps fut commencée la publication du *Diplomatarium Suecanum.* Cette collection, entreprise sur un plan très-vaste, devait contenir, non-seulement des documents publics, mais aussi des actes privés, tels que testaments, actes de vente, etc. La plus ancienne pièce est de l'année 817. Le 1er volume, paru en 1829, est dû à J.-G. Liljegren, antiquaire du royaume, qui publia aussi le second un peu plus tard. L'un et l'autre laissent beaucoup à désirer : l'auteur a souvent manqué de critique et a admis parmi les actes authentiques un grand nombre d'actes apocryphes, surtout de bulles pontificales. Il rachète toutefois ces défauts par la masse considérable de matériaux qu'il a rassemblés, et que les historiens, aujourd'hui encore, consultent sans cesse. Succédant à Liljegren, M. B.-E. Hildebrand a fait paraître trois nouveaux volumes qui vont jusqu'à l'année 1347, et atteignent le chiffre de 4274 documents. M. Hildebrand s'est acquitté de sa tâche en érudit consommé. Entre autres innovations heureuses, il a fait suivre chaque volume d'un *régeste*, qui en rend l'usage très-commode. Par cet excellent travail, comme par son magnifique ouvrage illustré, *les Sceaux suédois du moyen âge*[1], M. Hildebrand a fait faire un progrès notable à l'histoire

1. *Svenska sigiller under medeltiden.*

du moyen âge dans notre pays. Quand ses fonctions d'antiquaire du royaume le détournèrent vers d'autres travaux, la publication du *Diplomatarium* subit un arrêt d'une dizaine d'années; elle fut alors reprise par la Direction des archives de l'État. Elle se poursuit actuellement en deux séries auxquelles viendra s'ajouter une troisième, si les forces actives dont les archives de l'État disposent se trouvent suffisantes. Le premier volume qui ait été publié depuis la reprise de cet important travail a commencé de paraître en 1875 sous le titre de *Recueil des diplômes suédois depuis* 1401. L'auteur du présent article en est l'éditeur [1].

De son côté, le ministère des affaires étrangères décida, il y a quelques années, de faire réunir et de publier un recueil des traités et conventions conclus par la Suède depuis l'origine de son histoire, et conservés dans nos archives ou dans celles d'autres pays. L'ouvrage ne devait pas être une simple collection de pièces; il devait aussi contenir l'exposé des questions politiques si nombreuses et si compliquées qui forment la trame de notre histoire extérieure. L'exécution de cette difficile entreprise fut confiée à M. O.-S. Rydberg, employé de ce ministère. La première partie de son travail n'est pas encore terminée; je crois devoir cependant en parler dès aujourd'hui avec quelque détail.

Ce 1er volume [2] s'arrête à l'année 1335; il commence par une bulle de Pascal Ier (822), qui envoie Ebo, archevêque de Reims, avec le titre de légat chez les peuples du Nord, afin d'y travailler à la propagation du christianisme. Un grand nombre des documents recueillis par le zèle infatigable de M. Rydberg manquent totalement dans le *Diplomatarium Suecanum;* ceux qui s'y trouvent déjà ont été publiés avec plus de soin par le nouvel éditeur; la chronologie surtout a été de sa part l'objet de discussions approfondies. La pièce qui porte le n° 205 (Convention dite de Novgorod) est un exemple remarquable de son inépuisable érudition : avec les annotations dont il l'accompagne, elle n'occupe pas moins de 70 pages. L'éditeur conclut en lui assignant la date du 12 août 1323. Nous nous résumerons en disant que le *Recueil des traités de la Suède* est un ouvrage de tous points excellent.

Tandis que le *Diplomatarium Suecanum* renferme les documents publics et privés intéressant l'histoire intérieure de la Suède, que le

1. *Svenskt diplomatarium från och med* 1401, utgifvet af Riksarchivet genom Carl Silfverstolpe. Första delen, första Häftet. Stockholm Norstedt. Le 2e fasc. vient de paraître. — (Nous donnerons en mars un compte-rendu de cet important ouvrage.)

2. *Sveriges Traktater med fræmmande makter,* utgifna af O. S. Rydberg. Första delen. Stockholm, Norstedt.

Recueil des traités comprend les instruments diplomatiques intéressant son histoire extérieure, une troisième collection consacrée à l'histoire locale a été commencée dans ces derniers temps. A l'exemple des villes allemandes, les villes suédoises firent rédiger au moyen âge des *Livres des Sentences* (Tänke-böcker), où l'on enregistrait toutes les affaires traitées devant le bourgmestre et le *magistrat* de la ville; ainsi, l'on y trouve de très-nombreuses copies d'actes de vente, d'échange, de donation de terrains situés dans la ville. Ces actes nous reproduisent l'exacte image de la vie sociale et des mœurs au moyen âge. Les grandes villes sont naturellement celles qui ont pu laisser de pareils livres à la postérité. Stockholm en possède une série très-complète et très-précieuse : pour en assurer la conservation, les magistrats municipaux en ont décidé la publication aux frais de la ville, et ils ont confié ce travail à la *Société pour la publication des documents relatifs à l'histoire scandinave.* Les plus anciens registres de la capitale ont été brûlés en 1419; mais, depuis cette même année jusqu'à la Réforme, ils se suivent sans interruption. La 1re partie (1420-1474) est publiée par M. Hans Hildebrand; les renseignements qu'on y trouve sont si nombreux, qu'ils permettent de retracer le plan de la ville au xve siècle; or, comme l'on sait que les rivages sur lesquels Stockholm a été bâti ont subi avec le temps des modifications considérables, il est intéressant de pouvoir bien connaître la topographie d'une ville témoin de tant de combats et de siéges pendant le moyen âge.

Ajoutons de plus que les magistrats municipaux ont pris les mesures nécessaires pour la publication de tous les priviléges de la capitale qui sont parvenus jusqu'à nous.

La *Revue historique* a déjà, dans son dernier numéro (II, 667), annoncé la fin du 3e volume des *Scriptores rerum Suecicarum medii aevi.* Interrompue pendant plusieurs années après la publication du second volume, cette œuvre fut reprise en 1867 : le feu roi Charles XV en confia la continuation à une commission composée du Dr Reuterdahl, archevêque du royaume, du Dr Malmström, professeur d'histoire, et du Dr Styffe, bibliothécaire de l'Université d'Upsal. Quand, après la mort du premier, M. Carlson, conseiller d'État, fit partie du triumvirat, la rédaction du prochain volume fut demandée au Dr C. Annerstedt, qui s'est acquitté de sa tâche de la façon la plus méritoire.

La seconde partie, publiée en 1871 avant la première, contient les extraits les plus importants des auteurs ecclésiastiques; la 1re, qui vient de paraître, renferme surtout des extraits d'annales historico-politiques. Le nombre des « Annales et annotationes historicae » qui

s'y trouvent s'élève au chiffre respectable de 13. La plupart ont, il est vrai, déjà été imprimées; mais réunies en un seul volume, elles seront d'un usage beaucoup plus facile. Certaines n'ont été retrouvées que dans ces derniers temps, comme par exemple les *Annales Sigtunenses* (1208-1288) découvertes il y a quelques années dans une terre seigneuriale du Vestmanland. Celles même qui ont pu déjà être utilisées par les historiens doivent une plus grande valeur à la manière dont le nouvel éditeur les a publiées. Chacune d'elles est précédée d'un examen critique sur son importance, sur son auteur, sur l'époque où elle fut rédigée, sur les manuscrits qui nous l'ont conservée. Le texte lui-même est enrichi de notes nombreuses et instructives, où M. Annerstedt montre qu'il est parfaitement au courant de la science.

Après les annales purement suédoises, viennent des extraits de chroniques danoises et allemandes. Là le choix était particulièrement délicat : les destinées des pays du Nord sont si intimement unies au moyen âge, qu'il est souvent difficile de distinguer ce qui appartient en propre à l'histoire suédoise. L'éditeur, afin de ne pas être débordé par la richesse des matériaux, devait procéder avec une grande discrétion. M. Annerstedt a su en effet se tenir dans des limites que l'on peut généralement regarder comme justes. Parmi les chroniqueurs étrangers auxquels il a été fait des emprunts, nous citerons Saxon le grammairien, Adam de Brême, le franciscain Detmar et ses continuateurs, Albert Krantz, Æneas Sylvius, etc. — Il serait à désirer que le 4e volume, destiné à contenir, outre diverses « annotationes » géographiques et généalogiques, des extraits des vieilles sagas scandinaves et des chroniqueurs russes, fût rédigé par la même main qui a si bien mérité de l'histoire de la Suède au moyen âge.

Nous ne ferons que mentionner ici l'ouvrage publié par M. C.-G. Styffe, bibliothécaire de l'Université d'Upsal, sous le titre de *Matériaux pour servir à l'histoire de la Scandinavie*[1]. Nous ne pourrions en donner qu'une trop rapide analyse; l'importance des problèmes que M. Styffe y agite demande un compte-rendu détaillé.

Aucune des grandes collections dont nous venons de parler ne dépasse la période du moyen âge ; mais il en est d'autres qui se rapportent à une époque plus rapprochée de nous. A côté du *Diplomatarium Suecanum*, les conservateurs employés des Archives de l'État ont com-

1. *Bidrag till Skandinaviens historia*, ur utländska arkiver samlade och utgifna af C. G. Styffe. Fjerde Delen. Stockholm, Norstedt. — Voy. plus loin aux comptes-rendus critiques.

mencé une nouvelle série de documents : ils l'ont inaugurée en publiant la *Registrature* de Gustave Ier (Wasa)[1]. On entend en suédois par le terme de registrature la grande collection de volumes in-folio dans lesquels ont été copiés tous les actes émanant de la chancellerie royale (les divers ministères). Malgré quelques lacunes, cette collection peut être regardée comme complète. Elle commence avec les premières années du règne de Gustave Ier. Avant que les rouages administratifs fussent devenus plus compliqués, il n'existait dans la chancellerie royale que deux sortes d'expéditions : l'une comprenait, sous la forme d'un journal, les affaires courantes; il n'en reste malheureusement que quelques fragments; dans l'autre, ou *registrature*, étaient transcrites toutes les lettres royales relatives à l'administration militaire, ecclésiastique et civile. La partie qui se rapporte au règne de Gustave Ier offre une importance toute particulière. Le libérateur de la Suède, le fondateur de sa puissance, fut en même temps le réformateur de la société religieuse; sa *registrature* présente donc un double intérêt. Ajoutons à cela qu'une partie des lettres copiées sur ces registres ont été dictées par Gustave Ier lui-même, et qu'elles attestent la profondeur de ses vues et son habileté. La postérité reconnaissante admire à juste titre la sagesse politique de ce roi qui, par des remèdes violents, mais efficaces, empêcha la Suède de s'effondrer, et dont l'inflexible volonté réussit à fonder l'ordre et la liberté légale au milieu de l'anarchie et du chaos légués par le moyen âge. Mais les réformes radicales proposées par Gustave Ier et acceptées à la fameuse diète de Vesterås en 1527 devaient nécessairement provoquer dans le pays une grande agitation, et l'exécution des décrets adoptés par cette diète, exciter des révoltes. La dernière partie de la publication qui nous occupe en ce moment comprend l'année 1529 pendant laquelle il y eut des soulèvements dans diverses parties du pays. En Vestrogothie et surtout en Småland, l'insurrection s'étendit rapidement, et la bourgeoisie de Jönköping alla même jusqu'à mettre la main sur la sœur du roi. Cachant ses propres desseins, tandis qu'il avait, dès le début même des troubles, pénétré ceux de ses ennemis, Gustave Ier parla d'abord le langage de la douceur; mais quand les chefs de la sédition eurent été contraints de se rendre à la diète des seigneurs (herredag) de Strengnäs, il déposa contre eux un acte d'accusation, qui était en même temps l'apologie de sa conduite, véritable chef-d'œuvre de

1. *Konung Gustaf den förstes Registratur ;* med understöd af Statsmedel i tryck utgifvet af kongl. Riksarchivet genom Victor Granlund; vi. 1529 — Stockholm, Norstedt.

logique et de pénétration. Les insurgés ne pouvaient être sauvés; un d'eux cependant, le grand-maréchal du royaume, Thure Jönsson, l'ennemi le plus acharné du nouvel ordre de choses, obtint sa grâce, mais dut quitter le pays. Dans l'exil, il continua ses intrigues, qui obligèrent le roi Gustave à entretenir une correspondance très-active avec les provinces de son royaume ou avec les pays étrangers. Toutes ces lettres, lettres politiques ou lettres administratives sont des documents d'un très-grand prix; elles fournissent à l'historien les matériaux les plus solides pour reconstituer cette grande image de Gustave Wasa, de ce roi qui, sorti des rangs du peuple, a su fixer sur lui l'attention de la postérité[1].

L'éditeur de ces précieux documents, M. Granlund, archiviste aux Archives du royaume, a cru devoir en reproduire le texte avec une exactitude servile. Il est bon de dire qu'on n'est pas encore arrivé en Suède à s'entendre sur le meilleur système de transcription des documents.

Il y a un peu plus de dix ans, la représentation nationale subit des modifications importantes : les ordres privilégiés abandonnèrent volontairement leurs droits, et remirent au peuple le choix de ses représentants. Par cet acte, la noblesse suédoise peut être considérée comme ayant clos son histoire. Ne vivant dès lors plus, pour ainsi dire, que dans ses souvenirs, elle a voulu en assurer au moins la conservation; et, pour permettre aux générations futures de prononcer le verdict de l'histoire sur « les morts », dont l'antique dieu de la Saga dit que c'est la seule chose qui ne meurt pas, elle a confié à deux personnes compétentes le soin de rédiger et de publier deux séries différentes des procès-verbaux de l'ordre aux diètes suédoises[2]. L'une, qui commence avec les dernières diètes du règne de Gustave-Adolphe, est actuellement arrivée jusqu'à l'année 1655; de l'autre, qui comprendra les diètes de la période dite « de la liberté », la 1re partie vient de paraître; elle se rapporte aux années 1719-

1. A propos de Gustave Wasa, nous croyons devoir mentionner un ouvrage déjà un peu ancien, intitulé : *Sveriges inre historia fran Gustaf den fœrste, med sarskildt afseende påfœrvaltning och ekonomi*, af Hans Forssell; andra delen 1875. Stockholm, Norstedt. La seconde partie porte la date de 1875, mais les deux sections qui la composent étaient auparavant déjà l'une et l'autre dans le domaine public. L'auteur a été depuis appelé au ministère des finances. Il est regrettable que ces nouvelles fonctions aient enlevé M. Forssell aux études historiques dans lesquelles il avait fait un si brillant début.

2. *Sveriges Ridderskaps och Adels Riksdags protokoll.* Femte delen 1655. Stockholm, Haggstram.—Idem, *frœn och med år* 1719. Första delen. Stockholm, Norstedt.

1720. Les procès-verbaux sont accompagnés de nombreux appendices.

Publications diverses. — Tandis qu'une nouvelle édition de l'*Histoire du peuple suédois* par Erik-Gustave Geyer, le chef-d'œuvre de la littérature historique en Suède, était accueillie avec une extrême faveur, la continuation de cet ouvrage, entreprise par M. Carlson, aujourd'hui ministre de l'instruction publique et des cultes, est arrivée à son 4e volume. Geyer s'était arrêté à la fin du règne de Christine; M. Carlson a publié l'histoire de la Suède sous les rois de la maison palatine[1]. Les deux ouvrages ont été traduits en allemand et font partie de la collection de l'histoire des peuples européens publiée par Heeren et Ukert. Le tome V de M. Carlson a même déjà paru sous cette forme; mais l'édition ne dépasse pas l'année 1689.

Dans le 3e volume, M. Carlson avait fait l'histoire de la diète célèbre de 1680 où furent décidées la révision sévère des actes des régents ou tuteurs du royaume, et la réduction des biens de la noblesse; puis il avait exposé la politique extérieure qui, sous la direction de deux grands hommes d'État, Johan Gyllenstierna et Benkt Oxenstierna, devait conduire au *Traité de garantie* signé le 30 oct. 1681 à La Haye. Dans le volume suivant, il suit la même méthode : il étudie d'abord la diète de 1682 où furent prises les résolutions définitives concernant la réduction des biens de la noblesse et la création de l'armée dite *Indelta;* puis il revient à la politique extérieure.

La diète de 1682 fut très-orageuse : les 4 ordres ne purent s'entendre; la réduction des biens nobles, cet acte qui provoqua une si grande révolution dans tous les rapports publics et privés, fut entièrement abandonnée au roi et opérée au profit du despotisme royal. La monarchie absolue que les guerres précédentes avaient établie en fait et qu'un décret de la diète de 1680 établit en droit, se fit dès lors sentir dans toute sa force. Elle ne dura cependant pas longtemps, et plus d'un parmi les adversaires les plus acharnés de l'absolutisme put être témoin du nouveau système qui inaugurait le règne « de la liberté » et qui fut accueilli avec tant d'enthousiasme.

L'idée fondamentale de la politique extérieure de Charles XI fut l'indépendance de la Suède en face des puissances étrangères et de leurs subsides. Aussi fut-il obligé de faire supporter au pays l'entretien d'une armée et d'une marine. C'est alors qu'il créa l'*Indelta*,

1. *Sveriges historia under konungarne af Pfalziske huset.* Fjerde delen. Stockholm, Norstedt.

c.-à-d. l'armée « répartie » ou cantonnée dans les campagnes, et composée de soldats fournis par les propriétaires terriers au prorata de la superficie et de la valeur des propriétés. Les efforts de Charles XI pour obtenir de la sorte une armée permanente ne lui étaient pas inspirés par l'ambition militaire; mais il avait éprouvé à ses dépens la vérité du vieil adage « si vis pacem, para bellum », et il prenait à l'avance des mesures définitives.

S'il était menacé à l'intérieur, il ne l'était pas moins au dehors, mais il sut conjurer les dangers extérieurs comme il avait conjuré ceux du dedans. Une des mesures les plus graves que prit Charles XI pendant la période à laquelle est consacré le 4e volume de M. Carlson, est l'abandon de l'alliance française. Une circonstance futile l'y détermina. Après que la Suède fut entrée dans la coalition contre la France en 1687, Louis XIV ne renonça pas à l'espoir de regagner son alliance. Son représentant à la cour de Stockholm, le marquis de Feuquières, qui connaissait parfaitement les affaires intérieures de notre patrie, avait vu, après la conclusion du traité de garantie et la chute du sénat suédois, son influence si profondément ébranlée qu'il demanda son rappel. Il fut remplacé par le marquis de Bazin qui à son arrivée devait offrir une augmentation de subsides annuels : 500,000 liv. en temps de guerre et 150,000 en temps de paix. Mais Charles XI venait d'adopter un nouveau cérémonial, et avait décidé qu'un seul sénateur, au lieu de deux comme auparavant, irait chercher les ambassadeurs étrangers pour leur première audience. Après un mois de négociations à ce sujet, Bazin refusa de se résigner au nouveau cérémonial; il prétendit que la mesure avait été prise contre lui, bien qu'elle eût été récemment appliquée à la réception de l'ambassadeur danois. Bazin retourna en France, son projet d'alliance en poche, et, pendant dix ans, Louis XIV n'eut pas d'ambassadeur accrédité en Suède.

M. Carlson tient pour vraisemblable que dans cette circonstance le grand-chancelier Benkt Oxenstierna aura cherché à faire naître un conflit pour mettre à néant les projets d'alliance de la France. En effet, à peu près en même temps que Bazin, était arrivé à Stockholm un ambassadeur impérial, le comte d'Althon, chargé aussi par son maître de négocier un traité d'alliance avec la Suède. Ces négociations, qui réussirent parfaitement, avaient pour objet le maintien des traités de Westphalie et de Nimègue. L'alliance de la Suède avec l'empereur et l'empire eut pour effet immédiat de jeter le Danemark et le Brandebourg entre les bras de la France, et Charles XI put craindre un moment une guerre à la fois sur terre et sur mer; mais une escadre hollandaise vint mouiller dans un des ports suédois et

bientôt après les Turcs furent défaits sous les murs de Vienne; cette victoire fut célébrée en Suède par une fête d'actions de grâces. Enfin la trève de Ratisbonne vint donner la paix à l'Europe et les puissances, fatiguées par tant d'années de guerres et d'agitations, purent se recueillir et travailler à leur développement intérieur.

Le reste du volume que nous analysons traite de l'introduction d'une nouvelle loi ecclésiastique, ainsi que des diètes de 1686 et 1689.

Un livre de M. Olof Nilsson nous transporte à un demi-siècle plus tard; il est intitulé : *Intervention du Danemark dans la question de la succession au trône de Suède pendant les années* 1739-1743[1], et dépeint cette triste période où tous les partis, tant étrangers qu'indigènes, intriguèrent pour donner à la Suède un roi de leur choix.

Le parti des *Chapeaux* était arrivé au pouvoir à la diète de 1739; il était lié, comme on sait, avec la France, et désirait conclure avec elle une alliance qui lui permit d'exécuter ses plans hostiles contre la Russie. Pour tâcher d'entraîner le Danemark dans cette alliance, il mit en avant le projet de choisir le prince royal de Danemark ou peut-être même le roi Christian VI, comme héritier de la couronne suédoise. Ce projet, renouvelé de la désastreuse union de Calmar, plaisait fort au Danemark; mais ce pays se défiait de la Suède; de là entre la cour et le ministre danois à Stockholm, un échange très-actif de dépêches dont M. Nilsson a tiré un grand profit. Cependant la diète de 1741-1743 vint à s'ouvrir, presque au moment où l'armée suédoise capitulait à Helsingfors. L'opinion se retourna alors contre les *Chapeaux* auxquels on devait cette guerre malheureuse, et qui allaient sans doute avoir des comptes sévères à rendre. On chercha donc à détourner l'attention de la diète; l'ambassadeur français, Lanmary, qui désirait en même temps empêcher l'union de la Suède avec l'Angleterre, devenue presque inévitable, s'entendit de nouveau avec le parti des *Chapeaux* pour remettre sur le tapis la question de la succession au trône. M. Nilsson fait un récit très-détaillé de toutes les intrigues qui se nouèrent à cette circonstance. La France et les *Chapeaux* travaillaient en commun; ils réussirent enfin à nommer Charles-Pierre-Ulrich, duc de Holstein, petit-fils de la sœur de Charles XII, Hedvige-Sophie. Mais presque aussitôt ce jeune prince fut choisi pour succéder à l'impératrice de Russie, Elisabeth, et la nouvelle de sa conversion au culte grec vint mettre un empêchement absolu à son élection en Suède. Aussi les intrigues reprirent-elles de

1. *Danmarks upptrædande i den svenska tronfæljarefrågan åren* 1739-1743. Malmö. Les 2 premiers fascicules ont paru en 1874 et 1875.

plus belle. Le Danemark crut devoir changer son ambassadeur à Stockholm, et y envoya M. de Berckentin, avec ordre, dans le cas où l'union politique des deux pays serait définitivement rendue impossible, de faire cause commune avec la France et de favoriser le duc de Deux-Ponts-Birkenfeld, qu'on essaierait de marier avec une princesse danoise. Dans le cas contraire, si l'Angleterre prenait le dessus, l'ambassadeur danois devait se retourner de son côté. Durant ces pourparlers, le désordre intérieur arrivait à son comble, et forçait les divers partis à reconnaître qu'il fallait mettre enfin un terme à une liberté qui avait dégénéré en anarchie. Ce fut l'œuvre de Gustave III, le fils du prince qui fut enfin élu.

L'ouvrage de M. Nilsson s'arrête à l'élection définitive d'Adolphe-Frédéric; mais les recherches consciencieuses qui lui ont servi de base en ont fait un travail d'une importance réelle pour l'histoire politique de la Suède.

Mentionnons aussi trois ouvrages écrits pour le grand public, mais par des hommes qui ont étudié l'histoire aux sources mêmes. Le premier, intitulé : *Histoire de la Suède depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*[1], se composera de 6 parties dont la rédaction est confiée à des auteurs différents. Les deux premiers fascicules de la 1re partie, contenant le commencement de l'histoire primitive de la Suède, par M. O. Montelius, et un de la seconde, qui est consacrée au moyen âge, par M. H. Hildebrand, ont seuls paru jusqu'ici. Le nom des auteurs appelés à prêter leur collaboration à cette œuvre vraiment nationale est un gage que le texte répondra dignement à ce qu'on a le droit d'attendre d'un livre écrit pour le peuple.

La 3e partie des *Récits de l'histoire de Suède* commencés par C.-G. Starbäck et continués par P.-O. Bäckström vient de paraître[2]; elle comprend le règne de Christine depuis sa majorité.

L'ouvrage de MM. Starbäck et Bäckström a pris pour modèle les *Récits de l'histoire suédoise à l'usage de la jeunesse*, par le professeur André Fryxell[3]. Le Nestor des historiens actuels de la Suède y travaille depuis plus d'un demi-siècle, et a déjà fait paraître 43 livraisons; il a déposé dans ce vaste travail les principaux fruits d'une activité infatigable; si les détails ne répondent pas toujours aux exigences de la critique historique, c'est pourtant un beau et noble

1. *Sveriges historia från ældsta tid till våra dagar*. Stockholm, Linnström. Illustré.

2. *Berættelser ur Svenska historien* af C. G. Starbæch. Trettonde delen. Stockholm, Beyer.

3. *Berættelser ur Svenska historien*, af. And. Fryxell.

but que d'inspirer aux jeunes gens de plusieurs générations l'amour de l'histoire nationale. La dernière partie, où sont dépeints les principaux personnages de l'époque d'Adolphe-Frédéric et de Louise-Ulrique, mérite d'être particulièrement signalée pour le portrait qu'il trace d'Emmanuel Svedenborg. Les admirateurs de cet homme remarquable trouveront sans nul doute que les jugements de l'auteur sont parfois trop sévères.

Revues périodiques et sociétés savantes. — La Suède possède depuis 1875 une Revue spécialement consacrée à l'histoire[1]. Les deux premiers fascicules de la *Bibliothèque historique,* fondée par M. Carl Silfverstolpe, ont été analysés ici même[2]. M. Silfverstolpe s'était proposé tout d'abord de donner la première place dans sa revue à la publication de documents historiques; mais la faveur avec laquelle le public lettré accueillit son entreprise l'a obligé à modifier son plan; désormais la *Bibliothèque historique* sera consacrée surtout à des travaux personnels. A côté des articles de fond, la Bibliothèque contiendra l'indication et l'analyse de tous les ouvrages suédois ou étrangers concernant l'histoire de Suède, et chaque année on y trouvera la bibliographie complète des publications historiques parues chez nous dans le courant de l'année précédente.

La *Société royale pour la publication des manuscrits relatifs à l'histoire de Suède*, qui compte 60 années d'existence, a déjà fait paraître 50 volumes; ils contiennent des matériaux d'un choix excellent et d'une importance réelle pour l'étude de notre histoire. Une des dernières publications de la Société est le *Livre des Sentences de la ville de Stockholm* dont nous avons parlé plus haut. Le président actuel de la Société est S. E. le grand-maréchal du royaume, comte G.-A. de Sparre.

Les statuts de l'*Académie suédoise* désignent la poésie et l'éloquence comme le but principal de ses travaux; mais l'acte de fondation, dû à la plume de Gustave III, contient aussi que l'Académie devra « prononcer l'éloge des grands hommes qui ont ou gouverné, ou servi et délivré la patrie, et par là répandre la gloire du nom suédois et de la langue suédoise ». L'histoire entra donc par cette porte à l'Académie; il est même curieux de constater que le premier ouvrage couronné par elle fut un éloge du sénateur comte Lennart Torstensson écrit par son fondateur même. La collection de ces éloges historiques est fort précieuse. Sans doute la rhétorique y tient la plus grande

1. *Historiskt bibliotek,* utgifvet af C. Silfverstolpe. Stockholm, Klemmings Antiqvariat. — Ny Fœljd, Norstedt.

2. *Rev. hist.*, I, 585, et II, 317.

place; mais les plus récents, surtout ceux qu'ont prononcés MM. Carlson et Svedelius, sont de véritables pages d'histoire. L'éloge de Svante Sture, l'une des victimes de la cruauté soupçonneuse d'Eric XIV, lu par M. Svedelius à la grande séance annuelle de 1875, fut écouté avec une vive attention, et atteste une fois de plus le talent, l'éloquence et les vues profondes qui distinguent les ouvrages de cet auteur.

Le même roi qui fonda l'Académie suédoise donna aussi à l'*Académie des belles-lettres*, créée par sa mère, la reine Louise-Ulrique, une organisation toute nouvelle qu'indique suffisamment le nom, sous lequel elle est actuellement connue, d'*Académie de belles-lettres, d'histoire et d'antiquités*. Les nouveaux statuts désignent l'histoire comme le principal objet de son activité littéraire. Les nombreux travaux historiques insérés dans ses *Mémoires* ont en général une grande valeur. Le tome XXVII, publié en 1876, contient entr'autres le discours de réception prononcé par M. C. T. Odhner, professeur à l'Université de Lund, sur la *Participation de la Suède à la paix de Westphalie, et l'établissement de la puissance suédoise en Allemagne*[1].

Après avoir montré que dans la pensée de Gustave-Adolphe, l'établissement de la puissance suédoise dans la Baltique n'avait pas seulement pour but une extension de territoire, mais surtout la défense et la protection du pays, l'auteur suit le développement de la politique extérieure du roi. Une de ses victoires diplomatiques les plus décisives fut l'alliance qu'il arracha à moitié à la Poméranie. On l'a parfois accusé d'avoir, par la convention de Stralsund, enlevé injustement cette ville à son légitime souverain : M. Odhner répond en disant que, comme ville hanséatique, Stralsund avait le droit de conclure des alliances avec les puissances étrangères, et qu'ainsi la convention était valable. De même, la convention conclue à Stettin avec le duc de Poméranie a été présentée par certains auteurs comme un piége tendu par le roi à l'électeur de Brandebourg. M. Odhner rappelle à ce sujet que Gustave-Adolphe ne contesta jamais les droits de l'électeur sur la Poméranie, mais que le gouvernement de tutelle établi durant la minorité de la reine Christine interpréta plus tard à son profit, mais d'une manière peu scrupuleuse, les clauses de la convention[2].

1. *Sveriges deltagande i Westfaliska Fredskongressen och grundlæggningen af det svenska vældet i Tyskland.*

2. Cette convention stipulait que si le duc de Poméranie venait à mourir avant que son successeur éventuel, l'électeur de Brandebourg, fût entré dans l'alliance suédoise, ou si cette succession était disputée à l'électeur par d'autres puissances, le roi de Suède occuperait la Poméranie jusqu'à ce que le successeur

Dans le chapitre second, sont indiquées les mesures prises par la Suède pour l'administration intérieure de la Poméranie. Puis l'auteur fait l'historique des négociations préliminaires poursuivies de 1636 à 1645, et qui devaient aboutir à la paix de Westphalie. Dans un des premiers pourparlers qui s'engagèrent sur la participation des États de l'empire au congrès, M. Odhner oppose le langage toujours digne et modéré des négociateurs suédois aux récriminations acerbes du comte d'Avaux contre la maison de Habsbourg. La brillante victoire de Torstensson à Jankowitz décida enfin l'empereur à admettre au congrès les États de l'empire. Bientôt après le plénipotentiaire impérial, Maximilien de Trautmansdorf, souleva la question des satisfactions réclamées par les cours étrangères; cette question intéressait directement la Suède à cause de ses prétentions sur la Poméranie; aussi les plénipotentiaires suédois reçurent-ils l'ordre d'exiger tout d'abord le duché tout entier, et de plus divers évêchés allemands; on céderait ensuite pas à pas « *testitudineo gradu* » s'il le fallait. Mais le souci de ses intérêts personnels ne faisait pas oublier à la Suède ceux des États de l'empire, dont elle voulait assurer l'indépendance; et les négociateurs furent chargés de faire marcher de front la question de la Poméranie et celle des indemnités.

M. Odhner s'étend longuement encore sur les négociations proprement dites. La France ne voulait pas soutenir la Suède dans toutes ses prétentions. Son ambassadeur à Stockholm, Chanut, réussit, de connivence avec le favori de Christine, Magnus de la Gardie, à fortifier les sympathies de la reine pour la France; en même temps, la campagne d'Allemagne de 1646 fut indécise. Ces circonstances forcèrent le sénat suédois à rabattre un peu de ses prétentions. Puis Salvius, jaloux de son collègue Oxenstierna, pour arriver à conclure l'affaire et pour en avoir tout l'honneur, commit la faute de découvrir prématurément la limite extrême des concessions tracée dans ses dernières instructions. Malgré tous ses efforts ultérieurs, la Suède n'obtint pas davantage et dut abandonner la Poméranie postérieure.

M. Odhner résume ainsi la part prise par la Suède dans ces longues négociations : « Si l'on admet, dit-il, que l'avenir de l'Allemagne dépendait du protestantisme et de l'indépendance des États protestants, l'on doit reconnaître que c'est la Suède qui, par ses victoires et ses négociations, a rendu possible le développement ultérieur de l'Allemagne. Sans doute la Suède visait plus à ses propres intérêts qu'à l'avenir de l'Allemagne....; mais on ne doit pas oublier qu'à

eût été désigné et qu'il eût ratifié l'alliance, tout en indemnisant la Suède des frais de la guerre.

bien des égards les intérêts de la Suède et de l'Allemagne étaient solidaires, comme par exemple dans les questions ecclésiastiques, et qu'en débattant ces questions, la Suède montra une louable fermeté. Sans se laisser séduire par les appâts que lui présentait le parti contraire, ni décourager par la pusillanimité de ses coréligionnaires, elle a su arracher aux catholiques morceau par morceau les garanties nécessaires à la sécurité future du protestantisme en Allemagne. »

Nos deux Universités d'Upsal et de Lund publient chacune annuellement une revue dans laquelle les diverses sciences sont représentées par des travaux faits la plupart en vue d'obtenir des chaires universitaires ou des places dans nos lycées. La dernière dissertation insérée dans l'*Annuaire de l'Université d'Upsal* traite de la politique extérieure de la Suède pendant les années 1676-1680[1]. Le chef véritable de cette politique fut l'habile homme d'État Johan Gyllenstierna, qui s'appliqua, tout en persistant dans l'alliance française, à cultiver avec soin celle du Danemark « parce que les dissensions mutuelles des trois États du Nord étaient cause de leur faiblesse, et qu'une Scandinavie *unie* pouvait devenir grande et puissante, pouvait se défendre elle-même et faire entendre sa voix dans le conseil des nations. » Il ne fut pas donné à Gyllenstierna de consolider son œuvre, mais une partie de ses plans fut reprise par le jeune roi qui sur beaucoup de points trouva en lui son modèle.

Outre les sociétés créées dans nos Universités sous les auspices des professeurs d'histoire, Upsal possède une association qui s'est donné pour but de réunir les matériaux de l'histoire de Charles XIV-Jean (Bernadotte) et de célébrer annuellement la mémoire du fondateur de notre dynastie actuelle. Cette association publie aussi chaque année des *Actes*. Le dernier fascicule contient des considérations sur Charles XIV-Jean et diverses anecdotes relatives à ce roi. Ce mémoire et une esquisse intitulée : *L'empereur Napoléon et le roi Charles XIV-Jean,* ont pour auteur M. G. Svederus; il y a ajouté une bibliographie des sources suédoises et étrangères où l'on peut puiser pour l'histoire de ce monarque. Les jugements sévères qu'y prononce l'auteur sur divers historiens étrangers témoignent de bonnes études critiques; mais parfois l'on sent trop que le but de l'association est plutôt l'apothéose que l'histoire impartiale du grand homme dont elle a pris le nom.

C. DE SILFVERSTOLPE.

1. *Œfversigt af Sveriges yttre politik under åren* 1676-1680. Par M. M. Höyer. *Upsala.*

REVUE
DES TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'INDE
PUBLIÉS EN 1875.

L'histoire générale de l'Inde comprend trois parties principales, l'histoire de l'Inde âryenne, celle de l'Inde musulmane, celle de l'Inde anglaise. Ces divisions d'ailleurs ne sont pas seulement de longueur très-inégale : le commencement et la fin de chacune d'elles varient pour les diverses parties de l'Inde auxquelles les trois grandes conquêtes successives ne se sont étendues que graduellement. Elles n'en sont pas moins les plus naturelles, d'abord parce qu'elles correspondent à la domination de trois races et, ce qui est plus important, à la diffusion de trois civilisations différentes; ensuite parce que la nature particulière des sources d'informations ouvertes pour chacune d'elles imprime un caractère distinct aux études qui peuvent lui être actuellement consacrées.

C'est naturellement pour l'histoire de l'Inde anglaise que les informations sont à la fois les plus abondantes et les plus sûres. Les études qui se poursuivent sur ce domaine sont de même ordre que celles qui portent sur l'histoire moderne et sur l'histoire contemporaine des peuples européens. Elles produisent, soit en Angleterre, soit dans l'Inde même, des livres et des mémoires dont l'intérêt ne peut être aussi grand pour nous que pour les maîtres du pays, ou même dont l'intérêt est encore à l'heure actuelle plutôt politique que scientifique au sens ordinaire du mot. Nous nous bornerons donc, dans la revue annuelle que nous entreprenons, à signaler, quand il y aura lieu, ceux de ces travaux qui, soit par la période de temps ou par l'étendue des territoires qu'ils embrasseront, soit par l'importance des événements racontés ou par la nature des matériaux mis en œuvre, nous paraîtront devoir fixer l'attention des amis des études historiques en général.

Les documents que nous possédons sur la période précédente de l'histoire de l'Inde sont plus sujets à caution. Les chroniques où ont été retracés les règnes des despotes musulmans doivent exciter les mêmes défiances qu'inspiraient à Tacite les annales des premiers empereurs romains ... *res*, *florentibus ipsis*, *ob metum falsae*, *postquam occiderant*, *recentibus odiis compositae*. Mais si la tâche de l'historien est ici plus difficile et exige un sens critique plus délicat, elle s'exerce toujours en somme dans des conditions analogues à

celles qui sont faites d'ordinaire à l'investigation historique. La succession des dynasties et des différents princes de chacune d'elles, les principaux événements de leurs règnes, et surtout une chronologie certaine, offrent du moins un bon nombre de points de repère fixes entre lesquels les recherches ne sont pas exposées à de trop grands écarts. Aussi l'histoire littéraire et l'histoire religieuse d'une part, les différentes branches de la philologie, l'épigraphie, l'archéologie, la numismatique de l'autre, c'est-à-dire les sciences qui d'ordinaire servent seulement ou de complément ou d'auxiliaires à l'histoire proprement dite, gardent-elles pour cette période leur caractère distinct qui nous permettra d'omettre dans notre revue les travaux qui y sont exclusivement consacrés.

Il en est tout autrement pour la première période de l'histoire de l'Inde, celle que nous appelons la période âryenne. Nous nous trouvons ici en présence d'un phénomène presque unique dans l'histoire des peuples civilisés. Nous constatons qu'un de ces peuples, et l'un des mieux doués de notre propre race, a pendant longtemps, et alors qu'il était déjà en possession d'une vaste littérature, négligé de fixer le souvenir des événements passés, si bien que quand cette tâche a été entreprise çà et là dans les différents royaumes entre lesquels il était divisé, ses historiens n'ont su remplir que de fables, souvent monstrueuses, la lacune qu'il avait laissée se creuser pendant tant de siècles. Même sur le moyen âge indien les récits des auteurs indigènes ne nous fournissent que des données fragmentaires et qui sont généralement d'une extrême sécheresse. Mais ce qui nous manque surtout c'est, excepté pour les rois de Ceylan, une chronologie vraiment digne de ce nom, et dont les dates les plus essentielles puissent être fixées, du moins avec une approximation de quelques années, et non, comme c'est trop souvent le cas, de quelques siècles. Si l'histoire de l'Inde âryenne n'est plus tout à fait aujourd'hui le chaos que les premiers investigateurs ont eu à débrouiller, si là aussi, comme le promettait l'épigraphe d'un livre publié en 1852 et dont nous annoncerons tout à l'heure une nouvelle édition, la lumière commence à poindre[1], il s'en faut pourtant de beaucoup que les nouveaux ouvriers n'aient plus qu'à remplir des cadres déjà tracés ou à mettre en œuvre des matériaux suffisamment élaborés.

Il résulte de là que pour cette période, la plus intéressante de l'histoire de l'Inde en ce qu'elle est seule exclusivement indienne, on ne pourrait, en laissant de côté les sciences que nous énumérions

1. Nil desperari. — Auch hier wird es tagen (Weber, *Academische Vorlesungen über indische Literaturgeschichte*).

tout à l'heure, donner qu'une idée tout à fait insuffisante de l'activité déployée dans un champ d'études qui irrite d'autant plus la curiosité du public qu'il l'a jusqu'à présent moins satisfaite. Nous ne croirions pas remplir l'attente de nos lecteurs si nous ne comprenions ici parmi les travaux historiques les publications, de quelque nature qu'elles soient, qui fournissent des matériaux à l'histoire.

Cette chronique toutefois n'a pas la prétention d'être complète. Non-seulement nous ne nous proposons de signaler que les travaux les plus importants, mais parmi ceux-ci mêmes il en est un grand nombre qui se publient dans l'Inde, et qui font partie de recueils dont les uns ne nous parviennent pas et les autres ne sont mis à notre disposition qu'avec des retards assez longs, et quelquefois assez irréguliers, dans les bibliothèques publiques. Nous espérons d'année en année réparer au moins quelques-unes des omissions que nous ne pouvons éviter aujourd'hui. En revanche nous remonterons quelquefois un peu au-delà de l'année précédente pour les publications qui nous parviennent dans ces conditions.

Nous passerons successivement en revue les ouvrages ou les articles relatifs à chacune des trois grandes périodes de l'histoire de l'Inde, en renvoyant à la fin les livres qui embrassent l'ensemble de cette histoire. Pour la période âryenne nos subdivisions ne seront pas fondées, à l'exception de la première, sur une chronologie encore trop mal établie, mais nous grouperons autant que possible les travaux de même ordre.

Période aryenne. — *Temps primitifs.* M. Ludwig a préludé à sa traduction complète du Rig-Veda dont la première moitié vient de paraître, par deux opuscules, dont l'un intéresse l'histoire des religions de l'Inde (*Die philosophischen und religiœsen Anschauungen des Veda in ihrer Entwickelung*, Prague, 1875. Tempsky), et dont l'autre, intitulé *Die Nachrichten über Geographie, Geschichte, Verfaszung des alten Indien*, et publié dans les Mémoires de l'Académie de Bohême (1875), semble rentrer plus directement encore dans notre sujet. Malheureusement les données historiques renfermées dans le recueil des hymnes sont bien maigres, et de plus le départ de ce qui peut être considéré comme vraiment historique et de ce qui est purement mythologique est bien difficile à faire. Pour la période védique, et dans une forte mesure aussi pour la période brâhmanique, l'histoire des idées est et restera toujours, non-seulement la partie la plus attrayante de l'histoire de l'Inde, mais la seule qu'on puisse espérer de fixer avec quelque certitude [1].

1. M. Duncker lui a donné une place tout à fait prédominante dans la partie

Histoire de la littérature.— Sur ce domaine nous avons à citer en première ligne la publication d'une seconde édition des *Akademische Vorlesungen über indische Literaturgeschichte* de M. Weber (Dümmler, 1876). Le savant professeur de Berlin n'a pas modifié le texte primitif de ce livre qui a été longtemps le seul traitant de l'ensemble de la littérature sanskrite et qui est encore sans comparaison le plus important. Mais il l'a enrichi de notes qui, imprimées en petit caractère au bas du texte, ont grossi de 60 pages le volume de l'ouvrage entier. Il est inutile de dire que ces notes n'omettent aucun des points sur lesquels la science a fait quelque progrès depuis 1852. Une traduction anglaise de l'ouvrage ainsi complété est annoncée par la maison Trübner. — Sous le titre de *Indian Wisdom* (Londres, Allen et Cᵉ, 1875), M. Monier Williams a publié un livre qui embrasse également toute la littérature sanskrite, mais qui n'a guère de commun avec celui de M. Weber que le sujet lui-même. Les *Akademische Vorlesungen* sont principalement consacrées à l'examen des questions chronologiques. M. Weber n'y donne une analyse un peu détaillée que des seuls ouvrages qui étaient peu connus encore lors de la première édition, principalement de ceux qui appartiennent à la littérature védique, et il ne s'attache en général dans ces ouvrages mêmes qu'aux données qui peuvent servir à en fixer la chronologie, d'ailleurs purement relative. Au contraire M. Monier Williams, comme il l'annonce dans un sous-titre, tout en présentant « une courte histoire des principales parties de la littérature sanskrite, avec un bref exposé de la condition passée et présente de l'Inde, morale et intellectuelle, » s'est proposé avant tout de fournir des « exemples des doctrines religieuses, philosophiques et morales des Hindous, en citant de nombreux fragments des ouvrages eux-mêmes. M. Barth en a donné dans la *Revue critique* (27 novembre 1875, nº 48) un compte-rendu où l'on remarquera en particulier une discussion sur la date des lois de Manu que M. Monier Williams reporte cinq siècles av. J.-C. Le critique montre que l'auteur a selon toute vraisemblance exagéré beaucoup l'antiquité de ce monument. Après ces deux œuvres d'ensemble nous avons encore à citer deux monographies d'un grand intérêt. L'une est le livre du Rev. F. Kittel, intitulé : *Nâgavarma's Canarese Prosody, edited with an introduction to the work and an essay on Canarese Literature* (Mangalore et Londres, 1875. Trübner). Les ouvrages écrits dans la langue du pays de Canara reproduisent, ou du moins prennent le plus sou-

consacrée à l'Inde de son Histoire de l'Antiquité, qu'on peut lire maintenant dans le tome III de la quatrième édition (Duncker. Leipzig, 1875).

vent pour base des ouvrages sanskrits, et la chronologie de cette littérature, en général assez bien fixée, peut fournir pour la date des œuvres de la littérature mère au moins des limites inférieures (voy. *Lit. Centr. Bl.* 1875, n° 43. A.W.). — Le sujet du livre de M. Burnell, intitulé : *On the Aindra school of sanskrit grammarians* (Mangalore, Basel Mission. Londres, Trübner, 1875) est bien aride en apparence. Mais de toutes les parties de l'histoire littéraire, l'histoire de la grammaire est peut-être celle à laquelle se rattachent les plus importantes questions relatives à l'histoire générale de l'Inde. Ici d'ailleurs l'intérêt s'augmente par la constatation de nouveaux rapports entre la littérature sanskrite et les littératures dravidiennes. — Dans l'introduction de son livre intitulé *Religious and moral sentiments metrically rendered from sanskrit writers*, M. Muir a traité la question de l'influence que, selon certains indianistes, le christianisme aurait exercée sur plusieurs œuvres de la littérature sanskrite. Le savant auteur s'est borné à résumer l'état de cette question; mais, comme l'a fait remarquer M. Barth (*Revue critique*, 30 octobre 1875), la conclusion qui ressort de son résumé, aussi clair que complet, c'est que dans l'état présent de nos connaissances une pareille influence ne peut être démontrée. A ce propos citons encore pour mémoire la protestation de M. Growse contre les idées du plus autorisé parmi les partisans de l'influence chrétienne, publiée dans l'*Indian Antiquary* (octobre 1874, n° 35, p. 300), sous ce titre : *Strictures on prof. Weber's Krishnajanmāshthamī.* — L'époque de Kâlidâsa et l'authenticité de quelques-uns des ouvrages qui lui sont attribués ont fait l'objet d'articles publiés par le pandit Shankar Pandurang dans le *Special Number* du *Trübner's Record,* p. 34, et par un autre savant indigène Kâçinâth Trimbak Telang dans l'*Indian Antiquary* (mars 1875, n° 40, p. 84). — M. Barth, en rendant compte dans la *Revue critique* (1875, n° 25) de la traduction des stances de Bhartrihari par M. Regnaud, a présenté sur l'âge et la formation de ce recueil d'intéressantes observations, auxquelles on pourra comparer l'opinion de Kâçinâth Trimbak Telang, citée par M. le professeur Tawney de Calcutta dans l'*Indian Antiquary* (janvier 1875, n° 31, p. 1), à propos de sa traduction du *Nîtiçatakam;* le savant hindou, suivant une tendance générale chez les indigènes, accepte l'attribution du recueil au roi Bhartrihari et lui reconnaît une assez haute antiquité. — Nous renvoyons à l'*Indian Antiquary* pour d'autres articles intéressant à des degrés divers l'histoire de la littérature indienne.

Vie du Buddha. La vie du Buddha appartient-elle à l'histoire? Un travail où cette question est traitée et résolue négativement appar-

tient du moins à notre chronique par l'intérêt historique de la conclusion négative elle-même. Nous voulons parler du mémoire considérable publié par M. Senart dans le *Journal Asiatique* et tiré à part sous ce titre : *La légende du Buddha, son caractère et ses origines* (Paris, Ernest Leroux, 1875). Sans nier l'existence d'un fondateur quelconque du Buddhisme qui d'ailleurs, selon son expression, « représente un postulat logique autant qu'une réalité historique », l'auteur réduit les principaux traits de la prétendue histoire du Buddha à une pure légende formée d'anciens mythes naturalistes. Ce résultat, qui sera certainement contesté, qui l'est déjà (voir l'article de M. Weber dans la *Jenaer Literaturzeitung*, 1876, n° 18), mais qui doit renfermer au moins une grande part de vérité, a d'ailleurs une portée qui dépasse le cercle des études buddhiques. Si la légende du Buddha renferme un ensemble de mythes identiques à ceux dont sont composées les figures de K*r*ish*n*a et des autres incarnations de Vish*n*u, elle peut les présenter quelquefois sous une forme plus ancienne ou plus complète, et constituer ainsi un anneau de la chaîne qui rattache à la mythologie primitive les récits de l'épopée brâhmanique. — Quelques réserves qui puissent être faites en faveur du caractère historique de certaines biographies du Buddha, ce caractère du moins ne pourra être revendiqué pour l'ouvrage chinois, anciennement traduit du sanskrit, dont M. Sam. Beal a récemment donné une traduction anglaise sous le titre significatif de *The romantic legend of Sâkhya-Buddha*, et que nous ne mentionnons que pour mémoire. — L'histoire proprement dite est peu intéressée également à une publication qui est pourtant de la plus grande importance pour les études buddhiques, celle des Jâtakas, écrits d'un caractère presque exclusivement moral, dont M. Fausbœll entreprend une édition qui devait être accompagnée d'une traduction par le regretté M. Childers, sous ce titre : *The Jâtaka, together with his commentary, being tales of the anterior births of Gautama Buddha.* La première partie du volume I du texte a paru en 1875 (Londres, Trübner), à peu près en même temps que les études publiées par M. Feer dans le *Journal Asiatique* (V, p. 358, VI, p. 243) sur les mêmes écrits. Ils nous appartiennent ici surtout par les données très-précieuses qu'ils fournissent pour la solution d'une importante question d'histoire littéraire, celle de l'origine et des vicissitudes des fables indiennes. On y trouve en effet un grand nombre de récits de ce genre sous une forme probablement fort ancienne. — Nous ne pouvons quitter le sujet du buddhisme sans signaler la réimpression du grand ouvrage d'Eugène Burnouf, l'*Introduction à l'histoire du Buddhisme*, avec une préface de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Publication de chroniques. — Les chroniques émanant d'auteurs contemporains des faits qu'ils racontent sont un genre de documents que nous avons bien rarement à notre disposition pour l'histoire de l'Inde âryenne. C'est donc un véritable événement que la découverte et la publication d'un ouvrage de ce genre, le *Vikramânka-deva-carita*, vie du roi Vikramâditya-tribhuvana-malla de Kalyâna, composée par son vidyâpati Bilhana. Nous devons l'une et l'autre à M. Bühler[1] (Bombay, 1875, n° 14 de la *Bombay-sanskrit-series*). Le livre comprend avec l'histoire de Vikramânka celle de ses deux prédécesseurs, son père Someçvara I, appelé Âhava-malla, et son frère Someçvara II. Ces princes appartiennent à la dynastie Câlukya et ont régné au XIe siècle dans le Dekhan. Nous avions d'eux déjà des inscriptions qui se trouvent, en partie confirmées, en partie éclairées par le récit de Bilhana. L'auteur nous donne en même temps son autobiographie qui est intéressante pour l'histoire des mœurs de l'Inde à cette époque (voyez *Literarisches Centralblatt*, 1875, n° 43, l'article de M. Weber). — Au même ordre de documents se rattache le *Dvaiârsharâya*, ouvrage où est racontée l'histoire des rois Solanki d'Anhillawâdâ Pattan, aux XIIe et XIIIe siècles, et précieux surtout pour l'histoire des mœurs et des superstitions de cette époque. L'*Indian Antiquary* en a commencé l'analyse dans son volume IV, p. 71, et l'a continuée p. 236 et 265.

Question des ères. La chronologie du moyen-âge indien n'a pu être jusqu'à présent fixée d'une manière définitive, malgré le secours des inscriptions assez nombreuses qui nous ont été conservées de cette période, et cela à cause de l'incertitude qui règne encore sur les ères d'après lesquelles certaines de ces inscriptions sont datées. Quelques-unes des questions que soulève le choix à faire entre les différentes ères connues ont été de nouveau agitées dans ces derniers temps. M. Burnell (*Elements of south-indian palaeography*, voir ci-après) attribue une origine tardive, non-seulement à l'ère *samvat* de Vikramâditya (56 av. J.-C.), mais encore à l'ère Çaka ou ère de Çâlivâhana (78 ap. J.-C.), dont la première mention expresse ne remonterait pas au-delà du Ve siècle. En effet l'inscription du roi Cera Arivarman datée de Çaka 169 (247), que M. Eggeling a mentionnée dans un article lu au congrès des orientalistes tenu à Londres

1. Nous apprenons par le *Trübner's Record* (1876, n°s 112 et 113) que M. Bühler se prépare à rendre un nouveau et signalé service aux études sur l'histoire de l'Inde. La collation de nouveaux manuscrits, la comparaison des inscriptions et des médailles, lui ont permis d'améliorer considérablement le texte de la *Râja-taranginî* (Chronique des rois de Kachmir), et on nous fait espérer de lui une nouvelle traduction de cet ouvrage.

en 1874 (*Trübner's Record*, Special number, p. 38), serait d'après M. Burnell un faux remontant tout au plus au xe siècle. — M. Fergusson, dans une brochure qui n'a pas été mise dans le commerce (*Notes on the Saka, Samvat and Gupta eras*. Londres, mars 1875), est du même avis que M. Burnell en ce qui concerne l'ère sa*m*vat dont il place l'invention vers l'an 1000. L'ère Çaka au contraire serait déjà, selon lui, celle des inscriptions des princes turushkas, et aurait été fondée par l'un d'eux, le roi Kanishka. Enfin l'ère d'après laquelle datent les Guptas ne serait plus, comme le supposaient M. Lassen (*Indische Alterthumskunde,* II, 2e édit., p. 959) et M. Kern (*Over œnige Tijdstippen der Indische Geschiedenis*, voyez *Revue critique* du 7 novembre 1874), l'ère Çaka, mais commencerait en 319, se confondant ainsi avec l'ère de Vallabhî telle qu'elle est fixée d'après le témoignage de l'historien arabe Albiruni. — Cette dernière question a fait le sujet d'une correspondance entre MM. Fergusson et Bhâ*n*dârkar insérée dans les numéros 33, 35 et 37 (p. 235, 303, 344) de l'*Indian Antiquary*. Le second de ces savants, après avoir contesté l'opinion généralement reçue sur le point de départ de l'ère de Vallabhî, a renoncé à ses objections, et s'est d'ailleurs prononcé avec M. Fergusson pour l'identification des deux ères de Vallabhî et des Guptas. — Nous avons rappelé tout à l'heure l'opinion de MM. Burnell et Fergusson sur la date relativement très-moderne à assigner à l'usage de l'ère sa*m*vat. Néanmoins le général Cunningham, dans l'*Archæological survey of India,* III, 31, 39, n'hésitait pas à rapporter à l'ère connue sous ce nom (dont le sens est simplement « année »), et par conséquent à faire remonter à l'an 51 av. J.-C. une inscription datée de sa*m*vat 5. Les idées de ce savant sur l'antiquité de l'ère sa*m*vat sont aujourd'hui partagées par M. Dowson (*Journal of the royal asiatic Society*, vol. VII, part. II, 1875, p. 376. *Notes on a Bactrian Pali Inscription and the samvat era*), qui croit trouver dans une inscription du roi Gunu-phara (Gondhophares) la preuve que l'ère de 56 av. J.-C. était usitée au moins dans le second siècle après cette date, et qui conclut à y rapporter toutes les inscriptions dont la date est accompagnée uniquement du mot *samvat* ou *samvatsara*, en particulier les inscriptions de Mathurâ[1].

Épigraphie. La science de l'épigraphie indienne s'est enrichie récemment d'un ouvrage magistral, le plus important qui se soit produit sur ce domaine depuis les travaux de Prinsep. Comme ceux-

1. Nous apprenons que M. Bühler a récemment défendu l'ancienneté de l'ère sa*m*vat dans un numéro de l'*Indian Antiquary* que nous n'avons pas encore à notre disposition.

ci avaient fondé l'épigraphie de l'Inde septentrionale, les *Elements of South-India Palæography* de M. Burnell (Mangalore, 1874, Basel mission; Londres, Trübner et Cᵉ) vont fournir une base solide à l'étude des inscriptions du Dekhan qui avaient été jusqu'à présent beaucoup plus négligées. En classant les alphabets du sud de l'Inde et en les rapportant à leurs types primitifs, M. Burnell a été naturellement conduit à aborder la question de l'origine de ces types et de la date à laquelle remonte l'usage de l'écriture dans l'Inde. Il n'hésite pas à attribuer à l'écriture indienne, ainsi qu'on l'a fait d'ailleurs jusqu'ici, une origine sémitique, et il incline à en dériver les plus anciens types d'une écriture araméenne en usage à Babylone au temps des Achéménides. Quant à la date de leur introduction il ne croit pas devoir la reculer au-delà de la fin du IVᵉ siècle. M. Weber (*Jenaer Literaturzeitung*, 1875, nº 24) est d'accord avec M. Burnell pour rapprocher de nous l'époque où l'écriture commença d'être employée dans l'Inde à des usages littéraires, tout en pensant qu'elle a été usitée plus tôt dans les relations commerciales. M. Barth (*Revue critique*, 1875, II, p. 117) croit cette solution peu compatible avec le fait considérable du développement antérieur d'une littérature en prose, et d'une littérature technique; la composition même, sinon la transmission, d'œuvres de ce genre implique suivant lui l'usage de l'écriture. Un autre point, également fort intéressant, traité par M. Burnell, est l'origine de la numération écrite des Hindous. Ce sujet soulève deux questions distinctes, celle de l'origine des chiffres, et celle de l'établissement de la valeur de position. Les chiffres indiens, d'où dérivent les chiffres arabes, dériveraient eux-mêmes de signes employés par les Égyptiens dans l'écriture hiératique, et non des lettres initiales des nombres ainsi qu'on l'a prétendu autrefois. A cette opinion de l'auteur, admise par M. Barth, M. Weber oppose celle de Hænkel (*Geschichte der Mathematik*), d'après laquelle les ressemblances des signes hiératiques et des signes indiens seraient purement accidentelles et faciles à expliquer par la simplicité d'un procédé consistant à exprimer le nombre d'unités par le nombre de traits. Personnellement, M. Weber admet l'explication de Hænkel pour les trois premiers nombres seulement, et revient pour les suivants à l'explication ancienne. Quant à la valeur de position, M. Burnell en attribue l'invention aux néo-pythagoriciens : elle aurait été transmise aux Hindous avec l'astronomie grecque. Ici encore M. Weber cite l'opinion de Hænkel niant que les néo-pythagoriciens aient connu la valeur de position. De son côté M. Barth prouve, contre l'allégation de M. Burnell, qu'Aryabha*tta*, astronome hindou du vᵉ siècle (cf. *Revue critique*, 1875, I, p. 242,

l'article du même critique sur l'édition de l'*Aryabhatîya* par M. Kern), connaissait déjà ce principe de numération écrite : il n'est donc nullement démontré que les Hindous n'en soient pas les inventeurs [1]. — Après le travail d'ensemble de M. Burnell sur l'épigraphie du Dekhan, il faut citer les articles publiés dans l'*Indian Antiquary*, par M. Lewis Rice, par M. Eggeling, une discussion entre ces deux savants (III, p. 262 et 309), une communication de M. Eggeling au congrès de Londres (*Trübner's Record. Special number*), sur différentes inscriptions de l'Inde du sud et sur les données chronologiques qui peuvent en être tirées. — Le mémoire de M. Burnell *On some Pahlavi inscriptions in south India*, réimprimé avec des additions dans l'*Indian Antiquary* (III, p. 308), a provoqué dans le même journal (IV, p. 153, 183, 311) une discussion entre M. Richard Collins et l'auteur. Le premier est disposé à admettre la conversion d'indigènes de la côte de Malabar par saint Thomas, apôtre des Indes, tandis que M. Burnell considère les inscriptions dont il s'agit comme émanant de manichéens ou de gnostiques convertis au IXe siècle par des missionnaires nestoriens. — Deux lettres adressées en 1875 à l'*Athenæum* (nos 2481 et 2494) par le général Cunningham annonçaient, la première qu'il avait pris de nouvelles copies des inscriptions d'Açoka, la seconde qu'il avait trouvé à Allahabad une nouvelle inscription, à la vérité fort courte, du même prince. Dans une lettre plus récente (*Athenæum* du 29 avril 1876), le même savant annonce la découverte de nouvelles inscriptions dont l'une, émanant d'Açoka, porterait la date de 252 à compter du nirvâna de Buddha : si ce point était bien établi, la date de 544 av. J.-C. pour le nirvâna devrait être définitivement abandonnée comme trop reculée. La même lettre renferme encore une importante nouvelle, celle de la publication prochaine du premier volume du *Corpus inscriptionum indicarum* [2].

Archéologie. L'exploration des ruines monumentales de l'Inde se poursuit aux frais du gouvernement anglais. Interrompue en 1866,

1. A propos des emprunts possibles de la science indienne à des pays étrangers, citons encore le résumé donné par M. Whitney dans la série II de ses *Oriental and linguistic studies*, sous le titre *On the lunar zodiac of India, Arabia and China*, de la longue discussion qu'il a soutenue, d'abord contre M. Biot, ensuite contre M. Weber, sur l'interminable question des *Nakshatra*. Cette question, selon M. Whitney, reste ouverte; mais il y a lieu d'attendre avec une certaine confiance, plutôt qu'avec incrédulité, la production de preuves qui attribueraient définitivement à quelque pays de l'Asie centrale ou occidentale l'invention du zodiaque lunaire.

2. Signalons encore, sauf à y revenir l'année prochaine, la publication des *Records of the Gupta dynasty*, par M. Edward Thomas. Londres, Trübner, 1876.

elle a été reprise en 1870 par le général Cunningham, auquel elle avait été déjà précédemment confiée, et qui dans ses dernières recherches, limitées à la vallée du Gange, a été aidé par M. Beglar[1]. Une autre mission a été confiée à M. Burgess, l'éditeur de l'*Indian Antiquary*, qui a été chargé en 1871 d'explorer la présidence de Bombay, et particulièrement les temples creusés dans le roc de cette partie de l'Inde. Il a trouvé dans les caveaux de Badâmî une inscription du roi Ma*n*galîçvara, datée de Çaka 500 (578 ap. J.-C.). C'est la première date certaine qu'on ait obtenue pour un caveau brâhmanique. Elle permet de croire que les caveaux brâhmaniques d'Elora ne sont pas tous plus modernes que les moins anciens des caveaux buddhiques, et donne à penser, d'après les monuments figurés qu'on y trouve, que la forme actuelle du panthéon indien est plus ancienne qu'on ne croyait (*Indian Antiquary*, vol. IV, oct. 1875)[2]. — La découverte la plus importante du général Cunningham, celle des sculptures et des inscriptions de Bharahut (à 120 milles au s.-o. d'Allahabad), reproduisant avec leurs titres les sujets d'un certain nombre de Jâtakas buddhiques, et qu'il rapporte au IIIe siècle avant notre ère, a fait encore dans l'année 1875 l'objet de discussions dans l'*Academy* (3 avril et 1er mai 1875). — C'est également en 1875 qu'a été publié le premier volume de la magnifique publication confiée à Râjendralalamitra : *Antiquities of Orissa*, et la partie des *Marsden's Numismata Orientalia* intitulée *Ancient Indian Weights* par M. Edward Thomas. — Signalons enfin l'apparition de l'*History of Indian and Eastern Architecture* par M. J. Fergusson (Londres, Murray), formant le 3e volume de la nouvelle édition de l'*History of Architecture :* cet ouvrage est entièrement refondu et augmenté du double.

Histoire de Ceylan. M. T. W. Rhys Davids a publié dans le *Journal of the royal asiatic Society* (vol. VII, part. II, 1875), outre deux anciennes inscriptions singalaises renfermant des détails historiques importants (p. 353), un fragment de la grande chronique des rois de Ceylan, du Mahâva*m*sa, dont le texte n'avait pas encore été édité, et dont la traduction n'avait été donnée que dans des recueils peu accessibles. Ce fragment est le 39e chapitre de l'ouvrage, traitant du règne de Kâçyapa le parricide[3] et de son frère Moggallâna I. — On

1. Le dernier volume paru de l'*Archæological Survey of India* est le tome V, renfermant le compte-rendu des explorations de 1872-1873.

2. Les premiers fascicules de l'*Archæological Survey of Western India* viennent de paraître.

3. M. Blakesley, dans le *Journal of the royal asiatic Society*, vol. VIII, part. I, donne une description du roc de Sigiri dont ce roi s'était fait une forteresse.

annonce une édition des 60 derniers chapitres, non encore publiés, du même ouvrage, accompagnée d'une traduction en singalais par deux savants indigènes (*Academy*, 15 janvier 1876). — Un jeune savant allemand, M. Paul Goldschmidt, a été chargé par le gouvernement anglais de relever toutes les inscriptions encore existantes dans l'île entière. D'après le premier rapport qu'il a présenté sur les résultats de sa mission dans la province du centre-nord, et qui a été reproduit par l'*Academy* (20 novembre 1875), les inscriptions qu'il relève apporteront peu de données nouvelles à l'histoire et offriront surtout un intérêt linguistique. Plus récemment il a annoncé la découverte d'une longue inscription rédigée, non en pâli, mais en sanskrit, et datant du IVe ou du Ve siècle après J.-C. (*Academy*, 8 janvier 1876).

Inde musulmane. — L'année 1875 a vu paraître le vol. VI de l'ouvrage posthume de sir H.-M. Elliot, édité et continué par M. le professeur J. Dowson (*The history of India, as told by its own historians.* The Muhammedan period. Londres, Trübner). Cette vaste publication est moins une histoire proprement dite qu'une collection de matériaux pour l'histoire. La traduction des chroniques en forme le fond; mais ces récits sont éclairés par des notes et accompagnés d'introductions quelquefois très-détaillées; la vie des écrivains est racontée et leur caractère apprécié; les matériaux en un mot ne sont pas seulement rassemblés, mais scientifiquement élaborés. Le volume VI contient des chroniques relatives au règne d'Akbar et deux autobiographies de Jahângir.

Inde anglaise. — Le volume III de l'ouvrage de M. Kaye intitulé *A History of the Sepoy war in India* 1857-1858 (Londres, Allen) a été publié en 1875. — Bien que nous ne comprenions pas dans cette chronique les simples récits de voyages contemporains[1], malgré l'intérêt qu'ils peuvent offrir pour la connaissance des mœurs et des institutions, nous croyons devoir faire une exception pour un livre publié en France par un Français et qui a eu l'honneur non-seulement d'être apprécié très-favorablement en Angleterre, mais d'être traduit en langue anglaise, l'*Inde des Rajahs*, de M. Rousselot (Paris, Hachette).

Histoires complètes. — Parmi les travaux qui embrassent toute l'histoire de l'Inde, nous citerons au premier rang la continuation de l'ouvrage de M. Talboys Wheeler, *The history of India* (Londres,

1. Les voyages plus ou moins anciens sont plutôt de notre domaine. Signalons donc ici un ouvrage qui ne rentrait exactement dans aucune de nos divisions, la *Storia dei viaggiatori italiani nelle Indie orientali* de M. de Gubernatis (Livourne, Vigo, 1875).

Trübner). La première partie du volume IV et dernier consacré à la période musulmane a paru récemment. Elle a suivi d'assez près le volume III dont la publication remonte à l'année 1874 et qui était consacré au buddhisme et à la renaissance brâhmanique. Les différents volumes de l'Histoire de M. Wheeler, dont chacun forme d'ailleurs un tout complet, ne sont que des œuvres de seconde main dont le principal mérite est dans la clarté et le charme de l'exposition. Malheureusement l'auteur paraît ne consulter que les travaux anglais et l'insuffisance des sources auxquelles il puise a été surtout sensible dans les volumes consacrés à l'histoire ancienne de l'Inde[1].

Signalons encore une publication un peu plus ancienne, celle de M. L. J. Trotter, *The History of India, from the earliest times to the present day* (New-York. Pott. Yung et Cie, 1874), qui renferme un abrégé de l'histoire entière de l'Inde. Dans ce livre, écrit à un point de vue tout pratique, c'est l'histoire de l'Inde anglaise qui est de beaucoup la plus développée. Il a été favorablement apprécié dans l'*Academy* (1875, 3 avril, n° 152). — En 1874 également M. John Garrett avait publié *A classical dictionary of India, illustrative of the mythology, philosophy, literature, antiquities, arts, manners, customs, etc. of the Hindus* (Madras, Higginbotham). — Enfin M. Marshmann vient de donner un abrégé de son Histoire de l'Inde sous ce titre : *History of India from the earliest period to the close of the East-India Company's Governement. Abridged from the Author's larger work* (Blackwood — Voyez *Academy*, 18 mars 1876). Un quart du volume est consacré aux périodes antérieures à la conquête britannique.

Abel Bergaigne.

1. Si les travaux anglais publiés sur ce dernier sujet ne sauraient fournir à eux seuls des matériaux suffisants même à une œuvre destinée au grand public, que dire, hélas! des travaux français, et du secours qu'ils peuvent prêter à un auteur écrivant après la trop longue éclipse qu'ont subie chez nous les études indiennes! Or M. Carre, dont l'ouvrage intitulé *L'ancien Orient* (Paris, Michel Lévy, 1875. 2 vol.) aurait pu être cité plus haut pour la part, d'ailleurs considérable (297 pages du volume II), qui y est faite à l'Inde ancienne, en est réduit à citer les leçons, traduites en français, de M. Max Müller sur quelques points de la mythologie et de l'histoire des religions indiennes, et à ignorer un ouvrage capital comme l'Histoire de la littérature védique du même savant qui n'existe que dans le texte original anglais. L'Histoire de la littérature sanskrite de M. Weber (1re éd.), qu'il cite d'après la traduction de M. Sadous, aurait pu cependant le préserver de bien des écarts, et, pour ne citer qu'un exemple, lui inspirer des doutes sur l'antiquité fabuleuse (de 1400 à 1000 av. J.-C.) qu'il attribue encore aux lois de Manu.

NOTE ADDITIONNELLE AU BULLETIN HISTORIQUE DES PAYS-BAS.

(*Numéro d'octobre* 1876.)

Un de nos collaborateurs nous adresse la lettre suivante :

Messieurs, permettez-moi d'ajouter quelques lignes au *Bulletin* de mon collègue M. *Wijnne* qui, en faisant ressortir le mérite de ses contemporains, n'a eu que le tort de s'oublier lui-même. Je me fais un devoir de signaler par votre entremise, à l'attention de l'étranger, tout ce que nous devons au zèle et au talent de M. Wijnne, depuis plusieurs années, et cela malgré les devoirs multiples que lui ont imposés, jusqu'en 1875, ses fonctions de recteur du Gymnase de Groningue. Heureusement, depuis que l'Université d'Utrecht a fait l'acquisition de M. Wijnne, où il occupe la chaire d'histoire et d'antiquités, il a trouvé plus de loisir pour ses études favorites. C'est la vérité historique qu'il recherche avant tout. Esprit clair et méthodique, impartial et judicieux, il nous a dotés de manuels d'*Histoire universelle* et d'*Histoire nationale*, très-appréciés, et dont le premier (en 4 volumes) en est à sa sixième édition (*Algemeene Geschiedenis*). La partie moderne s'étend jusqu'au voyage du Schah de Perse, et pour ce qui concerne la Hollande, jusqu'à la malencontreuse guerre d'Atchin (Atjeh). — Le premier volume de l'*Histoire des Pays-Bas* (*Geschiedenis van de Nederlanden*), imprimée, comme tous les ouvrages de notre honorable collègue, à Groningue (1873), s'arrête au départ du comte de *Leicester*, le favori d'Elisabeth, et son gouverneur-général dans nos provinces, en 1587, départ qui coïncide avec la mort de *Marie-Stuart;* — ainsi qu'avec l'établissement du gouvernement républicain chez nous, sous la direction mâle et ferme d'*Oldenbarnevelt* (256 pages de texte; notes et remarques, 76 pages). — L'*Histoire nationale* (*Geschiedenis van het Vaderland*), fort répandue dans nos écoles, a eu quatre éditions. — M. Wijnne est fort estimé aussi pour les *Essais et Dissertations* qu'il a fait paraître de temps à autre sur des points controversés d'histoire et de droit public, et qui après avoir vu le jour çà et là, épars dans nos revues, ont été recueillis en 1872 par l'auteur, sous le titre un peu vague de *Geschiedenis* (vol. de 347 pages). Il y est question 1° (d'après les ouvrages de Waitz et Roth) du développement et de la nature du régime féodal; 2° de la constitution de la République des Provinces-Unies; 3° de plusieurs points d'accusation mis à la charge de l'infortuné avocat de Hollande et Westfrise, *Oldenbarnevelt* (p. 37-229); 4° de l'infâme procès intenté, en 1672, à l'héroïque *Corneille de Witt*, frère du grand pensionnaire, et 5° de l'assassinat des deux frères (p. 230-280); 6° d'un incident relatif à la guerre maritime avec l'Angleterre, en 1671, qui quelques mois après servit de prétexte à Charles II pour la déclarer à la République; 7° de l'origine de la guerre de trente ans, d'après Gindely; 8° de l'ouvrage de M. H. de l'Épinois, *Galilée, son procès*, etc.; 9° des rapports de droit public qui ont existé autrefois entre les Pays-Bas et l'empire d'Allemagne, et 10° de l'opinion émise par le professeur *Pierson* dans ses souvenirs de l'Histoire de Prusse, au sujet du partage de la Pologne.

Vous m'obligerez, Messieurs, en insérant cette note supplémentaire dans la *Revue historique*, afin que justice, — tardive, il est vrai, — soit rendue aux écrits de M. Wijnne.

Recevez, etc.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Histoire de Jérusalem et d'Hébron depuis Abraham jusqu'à la fin du XVe siècle de J.-C. Fragments de la chronique de Moudjîr-ed-dyn, traduits sur le texte arabe par Henri Sauvaire, etc. — Paris, E. Leroux, 1876, 346 p., in-8°.

La traduction de M. Sauvaire laisse bien loin derrière elle, pour l'exactitude, celle qu'avait donnée Hammer de plusieurs morceaux de ce texte important. La chronique arabe de Moudjîr-ed-dyn, abstraction faite des généralités où se complaisent les narrateurs orientaux, contient sur l'état de la Palestine au xve siècle et la description de Jérusalem à la même époque de précieux renseignements. L'auteur, qui était né à Jérusalem, et qui paraît y avoir exercé à un moment des fonctions assez élevées, avait à sa disposition les archives musulmanes de la ville, et il les met fréquemment à contribution. On comprend quelle valeur ce fait donne à certaines de ses assertions.

La précision des informations recueillies par Moudjîr-ed-dyn font de son ouvrage un document particulièrement bon à consulter pour ceux qui s'occupent de la géographie et de l'archéologie palestiniennes.

Sous le rapport historique proprement dit, l'auteur n'a fait, pour les époques antérieures, que compiler ou résumer les écrits de ses devanciers; il faut d'ailleurs reconnaître qu'il a apporté dans ce travail ingrat assez de discernement et d'exactitude : même de ce chef son ouvrage offre, à défaut de renseignements nouveaux, de réelles commodités.

De l'an 872 à l'an 900 de l'Hégire le récit de Moudjîr-ed-dyn aborde les événements contemporains et devient tout à fait personnel; c'est pour cette période la seule source qui nous tienne au courant de l'histoire de la Palestine. Il est juste d'ajouter que si l'on excepte quelques événements saillants, la narration, tombant dans le menu détail, perd à ce moment en intérêt général ce qu'elle gagne en originalité.

La traduction partielle publiée par M. Sauvaire n'intéresse pas seulement les arabisants, dont elle recueillera certainement les suffrages : elle a sa place marquée dans toute bibliothèque où la Terre Sainte est représentée.

Ch. Clermont-Ganneau.

Geschichte der Stadt Metz, von Westphal, major in der Armee. I Theil : bis zum Jahre 1552. Metz, G. Lang, 1875. xii, 389 p. In-8°.

Les ouvrages sur l'histoire de Metz ne manquent pas. Quoi qu'il en

puisse être de l'aversion souvent reprochée aux Messins pour les lettres et les arts, ils ont en tout cas cultivé avec zèle l'histoire de leur ville natale. Sans parler des publications plus anciennes, comme celles de Meurisse, nous n'avons qu'à rappeler les chroniques éditées par MM. Huguenin et de Bouteillier, les études de M. Prost, l'*Histoire de la ville de Metz* de M. Worms, et bien d'autres écrits. Aussi n'est-ce pas tant l'absence d'un livre où l'on pût trouver le tableau des événements accomplis au pays messin qui a poussé l'auteur à composer le présent ouvrage; c'est plutôt le besoin d'interpréter d'une façon fort différente de ses prédécesseurs les faits rapportés par les documents plus anciens.

La nouvelle *Histoire de Metz,* dont nous avons à rendre compte ici, est l'œuvre d'un officier de la garnison de Metz. C'est une tentative assurément curieuse, que de voir un militaire en activité de service trouver les loisirs et, nous ajouterons volontiers, la capacité nécessaire pour mener à bonne fin pareille entreprise, quelques années à peine après une conquête certes trop inattendue pour qu'il ait pu songer d'avance à un pareil travail.

M. W. a fait preuve de connaissances historiques très-sérieuses dans la rédaction de son ouvrage, il a su profiter des travaux de ses devanciers qui lui rendaient, il est vrai, la tâche assez facile, et à part certaine tendance dont nous aurons à reparler tout à l'heure, on ne trouve que peu d'erreurs à relever dans ce premier volume.

Le résumé de l'histoire de la Gaule septentrionale sous la domination romaine est bien fait, et si l'histoire générale des époques mérovingienne et carlovingienne est bien trop longuement traitée à notre avis, cela s'explique par le désir de dire quelque chose sur ces longs siècles où nous ne savons à peu près rien sur l'histoire spéciale de Metz. Nous retrouvons bien dans ces pages quelques-unes de ces erreurs traditionnelles, qui semblent résister à toutes les persécutions de la critique, comme la rédaction de la loi salique par le roi Pharamond, la bataille gagnée par Clovis à Tolbiac, etc., mais en somme ces fautes ne sont pas nombreuses. Ce qui frappe davantage le lecteur, c'est une certaine inexpérience dans la composition littéraire, qui a fait enchevêtrer parfois à l'auteur ses différents chapitres, ou plutôt ses différents paragraphes, d'une façon souvent fort malencontreuse, comme p. ex. à la page 70, où la généalogie, fort confuse d'ailleurs, des principales familles princières de l'ancienne Austrasie vient inopinément couper le récit.

Pour l'histoire de la ville au moyen âge, on peut lui reprocher d'avoir consacré trop peu de pages au développement intérieur et constitutionnel de la cité; les travaux à utiliser ne manquaient pas; nous ne citerons que la thèse de M. Klipffel sur les *Paraiges messins* et sa longue étude sur *Metz, cité impériale,* qui forme un volume des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique,* et dont M. W. semble ignorer complétement l'existence. Le volume s'arrête à la date de 1552, au

moment où Metz devient une ville française. C'est à cette date surtout et sur ce point historique que s'accentuent les divergences entre l'auteur et ses prédécesseurs. Comme la presque totalité des écrivains modernes qui ont écrit sur Metz étaient Messins ou originaires d'autres parties de la France, il était assez naturel que leur sentiment patriotique leur fît considérer cette annexion, fort inattendue d'ailleurs et peu loyalement opérée, comme un simple retour à la mère-patrie. Ils ont exposé les sentiments des Messins d'alors à travers le voile de leurs sentiments modernes et la vérité historique en a certainement souffert. Pour lui rester fidèle, il faut bien avouer que ce n'est pas avec joie que les Messins virent arriver les troupes françaises, et que sans les intrigues du cardinal Robert de Lenoncourt et la connivence du maître échevin Gaspard de Heu, l'entrée de Montmorency ne se serait point faite sans tentative de lutte et sans effusion de sang.

Sur ce point donc — nous tenons à le dire, parce que nous allons avoir à le combattre sur un autre terrain — M. W. a raison ; la réunion de Metz à la France ne fut pas un acte d'adhésion spontanée ou réfléchie de la part de ses habitants, et s'il y avait alors des partisans de cette réunion dans la ville, ils y étaient en minorité. Les Messins étaient-ils Allemands pour cela, et se séparaient-ils avec douleur d'une patrie chérie en cessant d'appartenir à l'empire d'Allemagne ? C'est là la grande question qui revient sans cesse dans notre volume, à travers les questions de détail, qui en détermine l'esprit, et qu'il faut bien aborder en quelques mots, quelque brûlante qu'elle puisse paraître aujourd'hui.

Metz n'est plus aujourd'hui une ville française; l'a-t-elle été dans le passé ? Cette question pouvait sembler oiseuse il y a quelques années, mais elle a été chaudement débattue depuis lors. Les troupes allemandes occupent le Metz actuel ; les savants et les archéologues du nouvel empire ne seraient pas fâchés de l'occuper aussi, non pas seulement par droit de conquête, mais encore par droit de naissance. Les Messins, de leur côté, sont tout naturellement moins disposés que jamais à se laisser octroyer une origine germanique. Les historiens messins disent qu'ils ont été séparés de la France en 921, et qu'ils y ont fait retour en 1552. Non, répondent les écrivains allemands ; vous avez été Francs d'Austrasie, c'est-à-dire Allemands, jusqu'en 921, et de 921 à 1552 vous avez formellement fait partie de l'empire d'Allemagne, et vous êtes retournés en 1870 à votre ancienne patrie. Entre ces deux propositions laquelle est la vraie ?

On devine sans peine quelle est l'opinion défendue par M. W. J'ai hâte de dire qu'il la défend avec une modération relative très-grande, sans phrases blessantes, avec des arguments purement scientifiques. C'est un écrivain de sens rassis, et l'on peut discuter librement avec lui. Ce qu'il dit p. ex. de la nationalité de Charlemagne (p. 53) est fort raisonnable et d'accord avec la pure vérité historique. Néanmoins, il nous semble avoir obéi dans les chapitres où s'agite la question de

race et de nationalité aux idées courantes de ses compatriotes, bien plus que ne l'y autorisaient les données historiques.

Les faits généraux sont indiscutables en eux-mêmes. Il est évident que Metz a fait nominalement partie du Saint-Empire romain-germanique pendant six siècles. Mais avait-il pour cela la nationalité allemande ? Deux choses surtout marquent, ce me semble, le cachet de la nationalité, la communauté des sentiments patriotiques et le langage. Or comment pourrait-on prouver cette communauté de sentiments entre Metz et l'Allemagne ? On ne peut s'arrêter, en vérité, à des expressions sans grande valeur, comme lorsque les Messins s'appellent « la porte et l'écu du Saint-Empire contre la France et la Bourgogne », dans certains documents adressés à la cour impériale. En fait, qu'ont-ils été pour l'empire ? Qu'ont-ils demandé en 1404, au roi Robert, et qu'ont-ils sans cesse fait confirmer depuis par ses successeurs ? Le privilége de n'avoir jamais un homme à fournir pour les guerres de l'empire, ni d'avoir à verser un écu dans les caisses de l'État. Il est extrêmement rare de voir siéger les représentants de Metz sur le banc des villes libres aux diètes de l'empire. Ils se sont tenus complétement en dehors de toute la politique allemande, du xe au xvie siècle. Sans doute ils étaient état de l'empire; mais, à un moment donné, la Lombardie, la Bourgogne et jusqu'à la Provence ont également figuré parmi les pays soumis aux empereurs d'Allemagne. Quelqu'un a-t-il été assez hardi pour en conclure que Lombards, Bourguignons et Provençaux étaient Allemands ?

Reste la question de la langue; celle-là est plus complexe. M. W. veut que vers 921 la frontière des deux langues ait été considérablement plus à l'ouest qu'en 1552; il cite une foule de noms d'endroits du pays messin qui, d'après lui, seraient incontestablement d'origine germanique. Je ne veux point le chicaner sur ce point. Il se pourrait fort bien que les vainqueurs germains aient imposé des noms teutoniques à des localités principalement habitées par des populations gauloises. Mais admettons pour le moment le fait allégué par M. W. Que prouve-t-il, sinon que la romanisation du pays, s'accomplissant précisément pendant la période la plus germanique de l'histoire du pays messin, était dans les lois de la nature, qu'elle s'accomplissait en dépit même des liens officiels avec l'Allemagne, et qu'il est impossible par suite d'y voir une contrainte quelconque, un mouvement artificiel, comme celui qu'on opère en sens inverse aujourd'hui. Jamais, au moyen âge, l'allemand n'a — je ne dis pas régné — mais eu seulement une existence officielle à Metz. La première charte du xiie siècle qui n'est plus en latin se rédige en français; quand les empereurs d'Allemagne, Charles IV p. ex. écrivent au magistrat de Metz, c'est en français qu'ils le font. Conçoit-on une pareille condescendance, si l'allemand avait été la langue d'une part, quelque minime qu'elle fût, de la bourgeoisie — je ne dis pas la population — messine ? Sans doute, il y a eu des Allemands à Metz. Dans une ville frontière, si près du Palatinat, du

Luxembourg et du pays de la Saar, si rapprochée de l'Alsace, si commerçante au dehors, le contraire serait étonnant. Mais il ne faudrait point confondre cette colonie étrangère, cette population flottante, avec la bourgeoisie de la cité. J'accorderai même davantage; on a tort de nier — comme l'ont fait certains auteurs messins — que dans le premier tiers du XVIe siècle, aux alentours de la Réforme, il n'y ait eu dans Metz une espèce d'accroissement de l'élément allemand, et qu'à cette époque la langue allemande n'y ait conquis, pour ainsi dire, son droit de bourgeoisie, dans une certaine mesure[1]. Mais c'était là un phénomène tout récent et sans doute aussi tout passager.

Si M. W. a donc raison quand il affirme qu'on pouvait encore entendre parler l'allemand dans les rues de Metz en 1552, il en tire des conséquences tout à fait illégitimes en donnant à Metz une population d'origine germanique, et je ne comprends pas qu'il se moque des écrivains messins, de M. Worms p. ex., parce qu'il a dit dans son histoire que « l'étranger, arrivant dans Metz, entendant parler partout le français, se croyait déjà en France. » Il est pourtant bien clair que tel devait être le cas, puisque tous les documents officiels, toutes les chroniques, toutes les pièces privées, contrats, etc., sont rédigés en français, ce qu'on ne peut nier, à moins de fermer les yeux à l'évidence. L'atmosphère intellectuelle et morale était celle du reste de la Gaule restée française. Maintenant nous ne ferons aucune difficulté à reconnaître qu'il est certain que les Messins du XVIe siècle n'aimaient pas la France autant qu'ils l'aiment aujourd'hui, mais nous ne voyons pas ce que gagnerait l'Allemagne à cet aveu, car il est tout aussi certain qu'ils n'aimaient guère l'Allemagne non plus, il y a trois siècles, et qu'aujourd'hui ils l'aiment encore beaucoup moins qu'autrefois[2]. R.

1. Pour ne citer qu'un exemple, nous rappellerons que Philippe de Vigneulles rapporte à l'année 1517 que l'*atour* porté contre le comte d'Effensten fut proclamé officiellement dans les deux langues sur la place de la cathédrale.

2. Nous ferons en terminant quelques menues remarques. M. W. n'est pas conséquent dans sa manière d'écrire les noms propres lorrains ; il germanise les uns, tout en laissant aux autres leurs formes françaises. Ainsi il écrit *Créhange* et *Bolchen, Finstingen* et *Volmerange, Hettange* et *Leiningen*, etc. Trop souvent aussi son style est émaillé de mots français (*fermes, cabaretiers, hôtel, pompiers,* etc.), sans qu'on comprenne pour quel motif il ne s'est point servi des mots équivalents de sa propre langue. — P. 16, il écrit « Sigebert Gemblours » au lieu de Sigebert de Gembloux. — P. 170. Il n'y a jamais eu de *comtes de Saverne;* n'aurait-il pas d'ailleurs su que *Saverne* est le nom français de *Zabern?* — P. 196. Qu'est-ce qu'un *arborestrier?* — P. 229. L'auteur ne semble pas savoir que *marquis* est la traduction tout à fait exacte du titre allemand de *markgraf.* — P. 254. Il appelle Frédéric IV l'empereur que tous les historiens appellent Frédéric III ; on ne compte pas d'ordinaire l'anti-césar Frédéric le Beau d'Autriche. — Remarquons encore que M. W. a une façon bizarre de supprimer partout la particule *von* dans ses phrases. Il écrit *graf Bitsch, graf Bar, cardinal Périgord, ritter Lunéville,* ce qui fait un effet bizarre.

Karin Månsdotter, en monografi af Alfred Gustaf Ahlqvist[1]. Stockholm, imprimerie centrale, 1874. VIII-144 p. In-8° avec 2 pl. lithogr. Prix : 3 fr. 50.

« La présente esquisse de la vie de Karin Månsdotter, lit-on dans la préface, est une mosaïque composée de toutes les notions et allusions que fournissent les sources. Personne ne comprend mieux que l'auteur lui-même, que cette mosaïque ne donne pas une image vivante de la personne de Karin, de son développement intellectuel, de son entourage et de ses destinées. » Que ce modeste aveu ne nous fasse pourtant pas trop déprécier le travail de M. Ahlqvist; car, s'il est difficile, comme il le remarque lui-même, « d'ajouter de nouveaux renseignements, à ceux qui ont été publiés par J. O. F. Rancken[2], » ce n'est pourtant pas impossible. M. A. l'a montré en tirant des archives de Copenhague, d'Upsala et de Stockholm, un certain nombre de faits inconnus avant lui. Néanmoins, malgré toutes les additions qu'il a faites aux nombreuses mais brèves notices des historiens suédois et étrangers, et à la monographie de Rancken, la seule qui ait précédé la sienne, il reste d'énormes lacunes dans la vie de Karin. Tantôt nous en connaissons les plus minimes détails, tantôt nous en ignorons les événements les plus importants; par exemple : les traits de cette belle personne ne nous ont pas été conservés par un seul portrait authentique; mais, en revanche, on sait par les comptes de la garde-robe royale, des années 1565 et 1566, comment elle était vêtue de la tête aux pieds. De même les comptes du naïf sommelier Sven Jonsson nous apprennent par le menu le nom des personnes que Karin fréquentait, le nombre des mesures de vin qu'elle avait reçues pour les traiter, mais on sait à peine la date exacte de son mariage avec le roi Érik XIV, et de la naissance des enfants qu'elle en eut. On a fait la supputation des paires de chaussures qu'elle usait chaque année, et l'on n'est pas bien fixé sur le jour et le mois, pas même sur l'année de sa naissance. Le roi Érik, son époux, n'était guère mieux instruit que nous, bien que, en sa qualité d'astrologue, il tînt sérieusement à préciser l'heure et même la minute où avait reçu le jour celle dont il voulait, un peu tardivement, tirer l'horoscope. Une fois, il admet qu'elle est née à Stockholm, le 6 novembre 1550, à 7 heures 20 minutes après midi ; une autre fois, il adopte la date du 6 octobre de la même année, à 7 heures 56 après midi. Et pourtant, quoique l'année ne varie pas dans ces deux annotations, il y a lieu de croire, avec les anciens historiens, que Karin vint au monde en 1549 et non en 1550. Ces incertitudes nous indiquent déjà combien était obscure l'origine de la femme dont le fils de Gustave Vasa fit une reine de Suède. Le père de Karin, après avoir été caporal dans la garde

1. *Catherine, fille de Magnus,* monographie par Alfred Gustave Ahlqvist.

2. *La reine Karin Månsdotter,* essai biographique, en suédois, dans *Suomi,* recueil publié par la Société de littérature finnoise. Helsingfors, 1849. In-8°.

royale, était devenu geôlier; sa mère était revendeuse, et elle-même, dans son enfance, elle courait les rues de la capitale pour vendre des noix et des pommes aux passants. Le reste de la famille n'était pas d'un rang supérieur, on en peut juger par ce fait : lorsque Karin fut assise sur le trône des Vasa et qu'elle disposait des trésors et des magasins royaux, elle ne crut pas pouvoir offrir à ses oncles, à l'occasion de ses noces, de plus agréables présents que des tonneaux de sel. Cette humble origine, en contraste si frappant avec la haute position qu'occupa plus tard l'héroïne de M. Ahlqvist, n'a pas peu contribué à lui valoir et à lui conserver jusqu'à nos jours la popularité dont elle jouit. Mais, quoique Karin ne paraisse pas avoir eu la faiblesse d'en rougir, ce fut pour elle une source d'ennuis de toutes sortes, et pour le roi Érik une des principales causes de sa chute. On ne saurait blâmer les grands seigneurs de lui avoir fait un grief de cette alliance avec une femme perdue. Le droit du sang l'autorisait seul à régner sur eux : en dépouillant volontairement ses enfants du prestige qui eût fait leur principale force, il tenait une conduite d'égoïste et d'insensé; et il l'était aussi ce prince *dilettante,* fort instruit, artiste à ses heures, passablement bien doué, mais conduit par le caprice et sans esprit de suite. Elle n'était pas moins égoïste, la femme qui avait grandement contribué par son luxe à appauvrir le trésor royal; qui, après avoir été l'une des favorites du roi, avait su se faire épouser (vers 1566), et par surcroît d'ambition se faire couronner solennellement (le 5 juillet 1568). Cette outrecuidance de parvenue fut la goutte d'eau qui fit déborder la coupe déjà trop pleine. Les princes du sang et les grands levèrent, presque aussitôt après, l'étendard de la révolte; et le roi, abandonné de ses troupes, dut abdiquer; il expia par une longue captivité, et plus tard par sa mort tragique (1577), les actes de fureur et de folie qui avaient déshonoré son règne. Karin paraît lui avoir été fidèle dans le malheur, bien qu'il se soit plaint, peut-être dans un de ses moments non lucides, d'avoir été torturé par elle; elle voulut partager sa prison, et après son élévation et pendant son veuvage, elle se conduisit mieux qu'on ne devait l'attendre d'une femme qui avait passé par le sérail du roi, non sans lui donner des motifs de jalousie; aussi les reines et les princesses de Suède eurent-elles pitié de son infortune, et les trois premiers successeurs d'Érik XIV firent-ils à Karin une position digne de la veuve d'un roi. Elle termina paisiblement ses jours dans son vaste domaine de Liuksiala, près Tammerfors, en Finlande, le 13 septembre 1612. Elle paraît avoir été bonne et sans rancune, mais le peu que l'on sait d'elle ne justifie guère la légende que lui ont faite les bonnes gens, et que poëtes et artistes embellissent à l'envi. L'auréole qui entoure cette figure assez commune est de date relativement récente, et les nouveaux détails que nous fait connaître M. Ahlqvist ne serviront pas beaucoup à grandir son héroïne ni à l'élever plus haut sur son piédestal.

E. Beauvois.

Marie Stuart, son procès et son exécution, d'après le Journal de son médecin et la correspondance de son geôlier, par M. R. Chantelauze. Paris, Plon, 1876. In-8°. Prix : 7 fr. 50.

L'interminable controverse à laquelle l'histoire de Marie Stuart a donné lieu, après avoir langui pendant quelque temps, a de nouveau éclaté dans ces dernières années avec une vivacité et une vigueur tout à fait surprenantes. En Angleterre et en Écosse, en France et en Amérique, le débat s'est ravivé, et, selon toute apparence, est plus loin que jamais de s'éteindre. Les avocats et les adversaires de cette reine infortunée, bien que plus modérés dans leur langage que ne l'étaient il y a trois siècles leurs prédécesseurs, ont une égale confiance dans la justesse de leurs conclusions. Il semble au premier abord incompréhensible qu'une si grande masse de talent et de recherches ait été dépensée pour prouver que la souveraine d'un royaume éloigné et à demi barbare fut ou ne fut pas complice du meurtre d'un mari parfaitement méprisable; et de fait, si le caractère et la conduite de Marie Stuart avaient été seuls en jeu, le monde se serait depuis longtemps fatigué de ces disputes. Mais il se trouve que son histoire est inséparablement liée à celle de la Réforme; elle fut en Grande-Bretagne le représentant attitré de l'ancienne foi et l'on sait que non-seulement elle se vit enlever d'abord son royaume, puis la vie, par les plus fermes défenseurs de la nouvelle religion, mais que ceux-ci regardaient sa ruine comme essentielle au succès de leur cause. C'est donc à l'élément religieux que la controverse doit toute son âpreté; ce fut longtemps une habitude parmi les écrivains protestants de dénoncer Marie Stuart comme une femme pernicieuse qui avait été justement punie pour ses crimes, et parmi les écrivains catholiques de la vénérer comme une martyre de sa foi; mais dans le dernier siècle et dans le nôtre, où l'on a un sens plus juste de la vérité historique, et bien que les préjugés religieux soient encore partout très-puissants, nous voyons que la reine d'Écosse a trouvé parmi les écrivains protestants quelques-uns de ses plus habiles défenseurs.

Marie Stuart était accusée en Écosse d'avoir participé au meurtre de son mari et en Angleterre d'avoir conspiré la mort d'Élisabeth. Le présent livre ne discute pas la vérité ou la fausseté de la première de ces accusations; mais il jette un jour nouveau et très-intéressant sur la vie de la reine prisonnière en Angleterre. On sait qu'un médecin français nommé Bourgoing fut constamment à son service durant les dernières années de sa captivité et surtout qu'il fut témoin de sa mort sur l'échafaud. Nous ne connaissions guère jusqu'ici de lui que son nom; mais on a découvert il y a quatre ans environ à Cluny un manuscrit qui, d'après l'opinion de M. Delisle, est ou du XVIe, ou de la première partie du XVIIe siècle, et qui contient un récit, par un témoin oculaire, des sept dernières semaines de la vie de la reine. Ce manuscrit a été publié avec de copieuses notes explicatives par M. Chantelauze; il y a ajouté l'histoire complète du prétendu complot de Babington qui fut la

cause occasionnelle de la mort de la reine accusée de complicité. Dans ce récit préliminaire, il s'est habilement servi des nombreux documents contemporains qui ont été mis en lumière dans ces dernières années, et surtout des lettres de sir Amias Paulet qui ont été publiées en 1874 et qui concordent avec le journal sur nombre de points. Le manuscrit n'est pas autographe; mais l'authenticité du Journal ne peut être mise en doute, car il rapporte des faits que le médecin de Marie seul a pu connaître.

Le journal commence par un récit de l'arrestation des deux secrétaires de la reine pour leur prétendue complicité dans l'affaire Babington. Les circonstances sont bien connues, mais elles sont ici décrites avec plus de minutie que dans les lettres de Paulet. Nous y trouvons aussi, pour la première fois, un récit détaillé du dernier voyage de Marie, de Chartley à Fotheringay. Elle fit le trajet dans une voiture qui avait été préparée pour elle plusieurs années auparavant par l'ambassadeur français, M. de Fénelon; une escorte de deux cents cavaliers bien armés et équipés accompagnait la royale prisonnière. C'est un fait significatif que pendant ce voyage, ses gardiens firent de sérieux efforts pour lui arracher l'aveu de son crime. Si les preuves avaient été aussi fortes qu'ils le prétendaient, ils n'auraient pas ainsi cherché à lui persuader de se condamner elle-même. Le journal nous apprend que la tentative fut reprise à Fotheringay avant et après le procès; mais toujours avec le même résultat. En vain Paulet pressa maintes fois la reine d'avouer son crime et de se fier à la clémence de sa souveraine : Marie ne pouvait avoir confiance en de tels avis, et sa réponse à de telles ouvertures fut invariablement la même : elle dit qu'étant retenue prisonnière contre toute loi et toute raison, elle avait le droit indéniable de chercher du secours auprès des princes étrangers, mais elle affirmait solennellement qu'elle n'avait jamais conspiré d'une façon directe ou indirecte contre la vie d'Élisabeth.

Sur le dérisoire procès de Fotheringay, le journal fournit un récit beaucoup plus complet qu'aucun de ceux que nous connaissions jusqu'ici. La relation contenue dans les procès d'État d'Howell, dans Camden et dans Hardwick, a été fournie pour une bonne part, sinon complétement, par les secrétaires de lord Burghley. Ses discours y sont rapportés avec soin à la première personne, tandis que ceux de la reine sont presque toujours donnés à la troisième. On sait que la permission demandée avec insistance par l'ambassadeur français à Londres, M. de Châteauneuf, de pouvoir fournir à la reine une assistance légale pour son procès, fut repoussée d'une façon péremptoire, et qu'elle dut paraître devant 36 juges désignés pour instruire son procès, sans avocat ni conseil d'aucune sorte; mais ce fut une circonstance heureuse pour la réputation de Marie Stuart que la requête de l'ambassadeur français ait été repoussée, car elle n'a jamais paru plus à son avantage que dans son procès à Fotheringay. Le courage intrépide avec lequel elle tint tête à ses accusateurs, la présence d'esprit avec laquelle elle découvrait et

montrait la faiblesse des preuves alléguées contre elle, les élans d'éloquence naturelle avec lesquels elle rompait la monotonie des interrogatoires, ont été l'objet d'une admiration universelle. Quant à la façon dont les débats furent conduits, l'extrait suivant du journal suffira pour montrer que son sort était fixé d'avance, et qu'elle le savait bien : « Sa Majeste respondit tantost a ung tantost a l'autre, sans aulcun ordre, mays, oyant la lecture d'un poinct, donnoit sa response, sans que l'on luy demandast par interrogation s'il estoit vray ou non. Car leurs façons n'estoient que de toujours lire ou parler pour persuader aux seigneurs que la Reyne estoit coupable, addressans tousjours leurs parolles aux seigneurs et accusanz la Reine en sa présence avecq une confusion et sans ordre quelconque, ny que personne leur respondit ung mot; de sorte que la pauvre princesse nous dict, estant retournée en sa chambre, qu'il luy souvenoit de la Passion de Jésus-Christ, et qu'il luy sembloit, sans faire comparaison, que l'on faisoit ainsi en son endroit comme les Juifs faisoient a Jésus-Christ, qui crioient : « tolle, tolle, crucifige! » et qu'elle s'asseuroit qu'il y en avoit en la compaignye qui en avoient pitié, et qu'ils ne disoient pas ce qu'ils pensoient. » (p. 518).

Lord Burghley qui, malgré la présence des jurisconsultes de la couronne, prit la direction du procès, était désireux de prononcer la sentence sans délai, mais Élisabeth, remplie d'irrésolution, finit par renvoyer la cause à la Chambre de l'étoile. Le lord trésorier en éprouva un violent dépit, et Walsingham lui-même regarda l'hésitation de sa maîtresse à verser le sang de sa cousine comme une marque spéciale de la colère divine. Quelques jours après le procès, Paulet eut une entrevue avec sa prisonnière, et exprima sa surprise de la voir si calme et si indifférente, quand il avait été prouvé qu'elle s'était rendue coupable d'une horrible conspiration pour assassiner la reine. Marie répondit qu'elle n'avait pas de motif pour s'émouvoir du passé, sa conscience lui disait bien qu'elle avait été l'objet d'accusations injustes. Paulet lui dit que ces détours étaient inutiles et qu'elle ferait mieux d'avouer et de se repentir, puisque ses crimes avaient été si clairement prouvés. Marie répliqua qu'elle était femme et qu'aucune créature humaine n'était sans péché; mais pour le crime en question, il savait bien qu'elle en était innocente; il savait que son crime véritable était sa religion, et pour cela, elle était prête à mourir; elle ne souhaitait rien de mieux. Paulet dit que ce n'était pas une question de religion, mais de meurtre, de révolte et d'invasion, et que coupable comme elle l'était, elle ne devrait pas et ne pouvait pas nier son crime. Marie répondit que ses ennemis avaient besoin de trouver un autre prétexte que le vrai pour accomplir leur dessein. Paulet répliqua qu'il ne s'agissait pas de religion, et quant à lui, il osait affirmer que personne n'avait souffert pour sa religion pendant le règne d'Élisabeth; il ne savait pas ce que les lords avaient fait, mais on disait qu'ils avaient trouvé les preuves si convaincantes qu'ils avaient rendu une sentence de mort. Marie dit alors qu'elle se savait condamnée avant même son arrivée à Fotheringay; ces messieurs

avaient seulement accompli certaines formalités pour en imposer au monde. Quant à elle, elle ne s'inquiétait pas de ce qu'ils faisaient. Il était aussi facile à une bande de voleurs et de brigands de tuer un voyageur désarmé qu'il leur était facile de faire ce qu'ils voudraient d'une prisonnière sans défense qui était à leur merci (Journal, p. 543).

Marie employait alors une bonne partie de son temps à lire l'histoire; un jour elle fit remarquer à son gardien que plus de princes et de nobles avaient péri de mort violente en Angleterre qu'en aucun autre pays (p. 545). Nous retrouvons cette conversation avec de plus grands détails dans les lettres de sir Amias Paulet. Marie lui fit remarquer, dit-il, « que ce pays était accoutumé à verser le sang. Je répondis que si elle voulait lire les chroniques d'Écosse, de France, d'Espagne ou d'Italie, elle trouverait que ce royaume avait moins versé le sang que toute autre nation chrétienne, mais qu'il était nécessaire de le verser lorsque des attaques dangereuses étaient dirigées contre ce royaume. » (Letter Books of Paulet, p. 301.)

Le 18 nov., lord Backhurst et Beale, clerc du conseil privé, arrivèrent à Fotheringay et annoncèrent à Marie qu'une sentence de mort avait été prononcée contre elle; mais bien des semaines s'écoulèrent avant qu'Élisabeth pût se décider à signer l'ordre fatal. Tous les récits s'accordent à dire qu'elle passa un hiver beaucoup plus malheureux que sa victime; et nous savons par le comte de Leicester que la fameuse lettre adressée par Marie à sa royale cousine après sa condamnation — lettre dont l'éloquence n'a jamais été surpassée, — lui arracha des larmes; mais cette lettre resta toujours sans réponse. Par suite du silence d'Élisabeth, Bourgoing nous dit que Marie écrivit une seconde fois, et il nous donne une copie de cette lettre qui était datée du 12 janvier, mais qui ne fut sans doute jamais envoyée. L'intention où fut Marie d'écrire une seconde fois nous est connue par une lettre de Paulet à Davison (10 janvier) : « elle envoya auprès de moi Melvill et son médecin (Bourgoing); après quelques moments de causerie, ils me demandèrent au nom de leur maîtresse si j'avais reçu une réponse à sa lettre; je répondis que non. Ils me dirent alors qu'elle voulait écrire de nouveau, et que, la lettre une fois terminée, elle me l'enverrait pour prendre connaissance du contenu et pour la sceller; à quoi je répliquai que je ne dirais rien sur ce sujet, soit pour opposer un refus péremptoire, soit pour promettre de faire parvenir la lettre. » (Letter Books of Paulet, p. 347.) Il est donc fort possible que la lettre contenue dans le Journal et publiée aujourd'hui pour la première fois, ait été remise à Paulet, mais n'ait jamais été envoyée à Élisabeth. Nous savons en effet qu'il ne craignait rien tant que de voir la reine se repentir et faire grâce de la vie à sa cousine.

La fin nous est connue. Le 21 janvier, Paulet, certainement de sa propre autorité, informa la reine d'Écosse qu'elle allait être privée des services de son vieux et fidèle serviteur, Melvill, et de son aumônier Du Préau. Melvill eut la permission d'assister à son supplice, mais elle

ne revit plus son conseiller spirituel. Le souvenir de Richard II lui revint à l'esprit; ses gardiens pouvaient avoir l'intention de lui enlever un par un tous ses serviteurs, puis de la mettre secrètement à mort. Elle exprima ses craintes à Paulet qui s'indigna de pareils soupçons; indignation que nous devons croire sincère : car, tout bigot sans remords qu'il était, nous savons qu'il refusa résolûment d'assassiner sa prisonnière.

Le Journal de Bourgoing sera lu avec soin par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de cette célèbre princesse; la meilleure partie est le récit du procès qui contient de nombreux détails, supprimés, pour des raisons que l'on devine, par ses accusateurs.

John Hosack.

Der Ursprung des dreissigjaehrigen 1607-1619. Erstes Buch : Der Kampf um Donauwœrth im Zusammenhang der Reichsgeschichte dargestellt von Felix Stieve. München, Rieger, 1875, xv, 484, 152 p., in-8°.

Parmi les événements avant-coureurs de la guerre de Trente Ans on mentionne avec raison, comme l'un des plus mémorables, l'annexion de la ville libre protestante de Donauwœrth *violemment consommée* par le duc Maximilien de Bavière, le 17 décembre 1607. Ce fut cet événement en effet qui provoqua parmi les princes protestants menacés la création de *l'Union évangélique*, à laquelle Maximilien opposa sur-le-champ la *Ligue catholique* dont il devint le chef. Une fois les deux partis enrégimentés et ligués ainsi sous deux bannières différentes, au mépris des constitutions de l'empire, la lutte devait fatalement s'engager au premier incident nouveau, et c'est ce qui eut lieu, après la *défenestration* de Prague.

Qu'est-ce qui avait amené cette rupture de la paix publique et l'oppression de Donauwœrth? Un fait des plus futiles en apparence et qui montre bien à quelles causes infiniment petites sont dus parfois les plus importants bouleversements de l'histoire. Près de Donauwœrth, dont la population se composait presque tout entière de partisans de la Réforme, se trouvait le couvent des bénédictins de Heiligenkreuz. Les moines avaient plusieurs fois déjà essayé de traverser la ville, en procession, bannières déployées, pour narguer la population luthérienne. En 1605 ils tentèrent de nouveau de réaliser leur projet. Les autorités municipales se présentèrent sur leur route et leur intimèrent l'ordre, non pas même de rebrousser chemin, mais seulement de rouler leurs bannières et de baisser leurs croix, en cessant leurs chants, pendant le trajet à travers la ville. Le prieur, esprit fanatique et qui cherchait à tout prix un conflit, refusa et somma le fonctionnaire municipal d'enlever lui-même les bannières, s'il l'osait. Celui-ci, craignant un piége, s'y refusa d'abord, puis, comme il fallait en finir,

il ordonna à un bourgeois catholique qui se trouvait là de prendre la grande bannière du couvent et de l'appuyer contre le mur d'une chapelle catholique. Les religieux se refusèrent avec obstination à venir la reprendre. Elle resta là, exposée aux intempéries de la saison, fut renversée par le vent, se brisa, les petits enfants s'emparèrent de la croix et des peintures qui l'ornaient et bientôt elle n'exista plus. C'est ce qu'avaient voulu les moines de Heiligenkreuz; ils pouvaient faire sortir maintenant de cette scène, plus grotesque que tragique, un procès de lèse-religion.

On était en effet à l'époque où la réaction catholique redoublait d'efforts en Allemagne et triomphait sur toute la ligne contre le protestantisme désuni, timoré et manquant de chefs capables. L'empereur Rodolphe II, élevé par les jésuites espagnols, leur était resté complètement dévoué. Il s'agissait de ramener au catholicisme tous les états protestants de l'empire, grands et petits, et toute une série de papes énergiques, secondés par le zèle de la Compagnie de Jésus, avaient travaillé avec succès à cette œuvre difficile. Déjà beaucoup de villes impériales avaient été « nettoyées d'hérétiques » par des procédés violents et la force brutale; on voulut y joindre Donauwœrth. Accusés devant la Haute-Cour aulique de Vienne, les magistrats de Donauwœrth essayèrent en vain de démontrer leur innocence en sauvegardant leurs droits. On leur demandait des concessions énormes et l'aveu d'une culpabilité qu'ils ne pouvaient songer à avouer puisqu'elle n'existait pas. C'est sur cette résistance qu'on comptait. Après des négociations prolongées, malgré l'intervention timide et partant peu efficace des princes protestants, Rodolphe II mit la ville « rebelle » au ban de l'empire. Le plus puissant des princes catholiques d'Allemagne, le duc Maximilien de Bavière, fut chargé de mettre l'arrêt à exécution. Abandonnée par la lâcheté de ses coreligionnaires, Donauwœrth sans défense vit entrer les Bavarois dans ses murs. Mais quand une fois Maximilien fut dans la ville, il refusa d'en sortir. Par de nouvelles intrigues il obtint l'envoi en possession temporaire de la petite république, et pour être bien sûr de la garder, il se mit à travailler, par tous les moyens de la persuasion comme de la violence, à la conversion des habitants de la cité. Les états protestants de l'empire se répandirent bien en doléances et proférèrent même des menaces, mais aucun prince n'eut le courage de braver le courroux de l'empereur et les armes de Maximilien, en recourant lui-même à la force pour défendre le bon droit. La Bavière garda son butin et le traité de Westphalie lui confirma la possession de ce microscopique état protestant, devenu, et resté jusqu'à nos jours, une petite ville bavaroise, entièrement catholique.

Telle est, en quelques mots, le tableau historique auquel M. Stieve a consacré son volumineux travail. On pourrait trouver que c'est beaucoup que six cent cinquante pages pour raconter les conséquences d'une procession manquée, mais quand on songe quelles furent les suites de cet événement, de si mince importance en lui-

même, on n'est pas fâché de trouver, une fois au moins, le récit exact et détaillé de cette affaire de Donauwœrth, dont on parle tant dans les ouvrages relatifs à la guerre de Trente Ans et que nous voyons exposée pour la première fois ici dans son enchaînement historique, d'après les documents des archives[1].

M. S. a traité son sujet avec tout le calme et l'impartialité de l'historien; tout en racontant un des chapitres de l'histoire allemande, où l'antagonisme entre les deux partis religieux qui se disputaient alors avec un acharnement sans pareil se manifeste avec le plus de violences, il a su rester dans des termes d'une équité parfaite et rien dans son volume ne permet de supposer une préférence ou du moins n'autorise à la signaler ici.

Mais ce n'est pas l'impartialité seulement que je voudrais relever dans le volume de M. S. Je tiens à y signaler encore un sens historique très-net et très-sûr dans les questions générales. Ce qu'il dit de la situation de l'Allemagne vers la fin du XVIe siècle, son portrait de Maximilien de Bavière, son tableau de la triste politique des princes protestants d'alors, montrent en lui un écrivain qualifié pour aborder des sujets plus vastes et pour les traiter avec succès.

Je dois faire deux remarques seulement; l'une porte sur la ponctuation, qui, parfois, est on ne peut plus bizarre et manque en maint endroit. Pour qui n'est point Allemand de naissance, il y a là matière à des erreurs fréquentes. En second lieu, je dois regretter que les *cent cinquante* pages de notes aient été rejetées en arrière. Ce ne sont pas en effet des appendices, ou des notes plus volumineuses. La plupart de ces renvois se composent d'un chiffre, ou d'une ligne ou deux de texte. Qui pourrait avoir la patience de revenir sans cesse en arrière, pour vérifier ces annotations aussi nombreuses?

R.

The first two Stuarts and the Puritan revolution, 1603-1660; by Samuel R. Gardiner. London, Longmans et Co, 1876; 1 vol. in-12, 215 p. Prix 2 sh. 6 d. (Epochs of modern history).

Sous le titre d'*Epoques de l'histoire moderne,* la maison Longmans et Ce fait paraître une série de récits historiques qui se rapportent à l'histoire anglaise et européenne de l'époque chrétienne; ce sont de jolis petits volumes où les divisions sont bien marquées, où des notes marginales résument la matière des paragraphes, et qui sont munis d'index; enfin qui offrent tout le confortable auquel le public anglais est accoutumé. Ces récits sont accessibles à tous sans cesser d'être scientifiques. Ils ne font pas avancer la science, mais dépouillés de

1. Je ne veux pas avoir l'air d'oublier le travail consciencieux publié sur l'affaire de Donauwœrth, par M. Lossen, il y a quelques années; mais c'est une simple brochure.

tout l'appareil de l'érudition, ils font connaître au grand public le résultat des recherches antérieures. M. Gardiner a publié dans cette collection une histoire de la guerre de Trente Ans, et le récit de la révolution puritaine en Angleterre.

Le domaine de M. Gardiner est le XVIIe siècle. Il a fait paraître sur cette époque 6 beaux volumes qui racontent en détail l'histoire de l'Angleterre de 1603 à 1628. On pouvait penser et l'on espérait que l'auteur ne s'arrêterait pas à cette dernière date, et cet espoir devient aujourd'hui une certitude. M. Gardiner le prouve en effet expressément dans sa préface, en faisant remarquer que jusqu'à l'année 1634, il appuie son récit sur des recherches personnelles, ce qui donne à son petit livre un intérêt particulier; et si, à partir de cette date de 1634, il construit avec les matériaux amassés par d'autres, il est intéressant cependant de connaître dès à présent les jugements portés sur les faits et sur les personnes par le futur historien de cette période : subsisteront-ils en entier? La chose est peu probable. Déjà le portrait de Charles Ier, tel que M. Gardiner le trace avant la révolution proprement dite, paraît être plus flatté que celui que l'on retrouve dans la seconde partie du volume : on peut donc croire qu'un changement s'est opéré et que l'auteur juge différemment la personne du roi et sa politique. Sans doute la face des choses, avant et après l'époque où le pays resta sans parlement, avait beaucoup changé; mais cette seule raison suffit à peine pour rendre compte de la différence signalée plus haut. Il est curieux aussi de comparer le présent volume aux ouvrages plus détaillés de l'auteur, et l'on admire l'art avec lequel il sait dégager de la masse des détails les points essentiels et caractéristiques; c'est ainsi que souvent la pensée de l'auteur et l'expression deviennent plus claires et plus précises. Le danger, c'est de pousser la généralisation trop loin; ainsi à propos de Jacques Ier par exemple, en parlant non de sa politique, mais de son caractère comme homme privé, il dit : sa vie fut vertueuse et honnête (p. 35). Ne retrouve-t-on pas là un préjugé de l'auteur en faveur du « héros » de ses deux premiers ouvrages? — De même Buckingham, qui est à vrai dire le héros du troisième ouvrage de M. Gardiner, paraît plus favorablement traité que dans presque tous les historiens anciens ou récents, Ranke excepté; mais cette fois c'est avec raison. On peut être plus sévère pour cette phrase : « la justice sans égard aux personnes » (p. 76) qui serait la devise de l'histoire de Strafford; mais on est d'accord avec l'auteur lorsqu'il définit la mise en accusation de Strafford « an appeal to the rule of the law from the rule of the will », exemple, soit dit en passant, du tour rapide et sententieux que M. Gardiner donne à ses jugements (Cf. pages 124, 126, 131, le parallèle qu'il trace entre Pym et Falkland). C'est surtout dans les passages de cette sorte que l'on voit les progrès accomplis par l'auteur. Il montre avec une parfaite évidence les liens qui rattachent la révolution proprement dite au gouvernement de Jacques Ier et à la politique des Tudors, et le caractère nécessaire et fatal de son développement tout entier. Enfin, et comme éloge

final, l'auteur ne prend pas le mot d'ordre d'un parti; mais il sait montrer que les faits portent avec eux le germe de leurs développements postérieurs. N'est-ce point là un résultat excellent, et qui place l'auteur parmi les meilleurs historiens anglais?

Marie de Médicis dans les Pays-Bas (1631-1638), par Paul Henrard. 1 vol. in-8°, 651 p. 1876, Baudry.

Le titre de cet ouvrage ne donne qu'une idée insuffisante de son importance et de son intérêt. Il n'y est pas question seulement du séjour de Marie de Médicis dans les Pays-Bas; on y trouve aussi des renseignements nouveaux sur des événements auxquels Marie de Médicis ne prit aucune part, mais qui pouvaient influer sur sa destinée, tels que les intelligences de la noblesse belge avec la France, les négociations entre les Etats généraux des Pays-Bas et ceux des Provinces unies. Il faut louer l'auteur d'avoir compris que rien de ce qui pouvait modifier la situation de la reine-mère n'était en dehors de son sujet et d'avoir montré le lien qui rattachait les complots tramés par les réfugiés français à la guerre européenne d'où la France devait sortir victorieuse. C'est principalement dans les archives de Bruxelles et de Simancas que M. H. a puisé les faits nouveaux qu'il a mis en lumière. Il a tiré beaucoup moins parti des dépôts français, notamment de la Bibliothèque nationale, qui lui offrait cependant des documents aussi nombreux qu'intéressants. Aussi reste-t-il passablement à dire après lui — il le reconnaît lui-même — sur les rapports de Marie de Médicis avec Louis XIII, avec Gaston d'Orléans et avec Richelieu. S'il est incomplet à ce point de vue, son livre jette en revanche un jour nouveau sur les intrigues et les divisions des émigrés, et sur l'histoire de la Flandre espagnole. Les rectifications et les observations que nous avons à soumettre à l'auteur sont peu nombreuses.

Ce n'est pas pour *fuir les explications* de Richelieu (p. 18) que Louis XIII alla à Versailles le 11 novembre 1630, puisqu'il fit dire au cardinal de venir l'y retrouver. Force est bien de se fier ici au témoignage de Claude de Saint-Simon, seul confident des sentiments du roi, unique témoin de sa conduite dans cette circonstance.

Comme le dit M. H., il est impossible de reconnaître dans la lettre de Marie de Médicis à Louis XIII, que M. Cousin a le premier publiée[1], celle qui fut remise par le P. Caussin au roi le 8 décembre 1637. Dans celle-ci la reine-mère demandait à rentrer en France et à recouvrer la jouissance de ses biens séquestrés en s'engageant à ne plus se mêler des affaires de l'État[2]. L'autre, où la reine, loin de descendre à la prière, attaquait le cardinal avec une fierté qui ne manquait pas de grandeur ni d'éloquence, est évidemment une réponse à la lettre du roi

1. *Mme de Hautefort. Appendice*, note 3.
2. P. Griffet, III, 109.

de la fin de juillet 1631[1], et ne lui est guère postérieure en date. Elle ne peut donc avoir été remise par le P. Caussin, qui ne devint confesseur du roi qu'en 1637. En parlant de la disgrâce du Père jésuite, M. H. a commis deux légères inexactitudes. Ce ne fut pas directement, mais par l'intermédiaire de Chavigni, que le roi informa Richelieu des conseils qu'il recevait de son confesseur[2]. Celui-ci ne resta pas à Rennes jusqu'à la mort du roi; d'abord exilé dans cette ville, il s'était vu, à la suite d'une lettre au supérieur général de son ordre, reléguer au fond de la Bretagne, à Quimper[3]. M. H. a du reste bien apprécié la part de mademoiselle de la Fayette dans les intrigues qui se nouèrent autour d'elle. Elle y fut mêlée plutôt par les espérances que les ennemis du cardinal fondaient sur elle, par le rôle qu'ils lui attribuaient dans leurs projets, que par son intervention personnelle. Pure de toute ambition, n'appréciant dans sa faveur que la confiance et l'amour du roi, son attachement pour Anne d'Autriche était le seul sentiment qui pût la rendre hostile à Richelieu, et M. H. a parfaitement raison de dire que ses entretiens avec Louis XIII, soit à la Cour, soit à la Visitation, laissaient le plus souvent la politique de côté. Lorsqu'il y était question de Richelieu, ce n'était pas assurément dans des termes sympathiques, mais on se tromperait complètement en se représentant mademoiselle de la Fayette comme poursuivant le renversement du cardinal et sans cesse occupée à aigrir le roi contre lui. Il en était autrement du *petit père* qui, sous prétexte de remplir ses devoirs de directeur, cherchait à éveiller les scrupules du roi au sujet de ses alliances avec les puissances hérétiques et de l'éloignement de la reine-mère, et ne reculait pas, pour perdre Richelieu, devant les insinuations les plus perfides. Il est certain que Louis XIII ne défendit pas toujours son ministre et ne coupa pas court tout de suite aux accusations de son confesseur. Le récit fait par le P. Caussin au doyen du conseil Lezeau et recueilli par celui-ci donne à cet égard des détails trop précis pour avoir été inventés et que le silence intéressé de Richelieu ne saurait infirmer. Au reste la lettre[4] qu'il écrivit au roi pour lui arracher le renvoi du P. Caussin montre qu'il n'ignorait pas l'impression produite par les conseils de celui-ci et qu'il croyait nécessaire de menacer de sa retraite si le confesseur était maintenu.

Il n'est pas juste de dire que Richelieu s'opposa à l'inhumation de Marie de Médicis en France (p. 642). Le 17 juillet 1642, en prévision de la mort de la reine qui avait eu lieu le 3, mais dont il n'était pas encore instruit, il conseille au roi d'envoyer à Cologne un de ses gentilshommes et un commis de l'Epargne porteur de lettres de change de la valeur de 100,000 livres pour faire prendre le deuil à la maison de la défunte et amener son corps en France[5]. Le 3 octobre l'envoyé du

1. *Mercure franç.*, XVII, 348.
2. Mém. de Richelieu, éd. Michaud, III, 225.
3. P. Griffet, III, 121.
4. P. Griffet, III, 115, et Avenel, V, p. 1067.
5. Avenel, VII, pièce 21.

roi, le sieur de Penni, était à Wesel et sollicitait des passe-ports du prince-électeur et du général Hazfeld pour se rendre à Cologne. L'évêque d'Osnabruck, chef du conseil de l'archevêque, qui se trouvait alors à Bonn, crut à tort ou à raison que son maître ne voulait accorder un passe-port qu'après avoir consulté l'empereur, et les généraux impériaux firent comme le prince-électeur. Le 22 octobre celui-ci protesta qu'il n'avait pas été le premier à soulever cette difficulté bien que les généraux prétendissent s'autoriser de son exemple, qu'il n'avait rien tant à cœur que de voir le sieur de Penni remplir sa mission et il envoya un passe-port et un sauf-conduit. Quant aux sauf-conduits des généraux, il fallut attendre la réponse de l'empereur. Le passe-port impérial arriva à Cologne le 10 novembre. Remis entre les mains des officiers de la reine défunte, il fut porté par un trompette au sieur Penni qui avait reçu le 9 celui de don Francesco de Mello[1]. Le P. Griffet s'est donc trompé en disant que Penni ne fut envoyé à Cologne qu'après la mort de Richelieu[2]. Des retards qu'on ne saurait imputer au cardinal, pas plus que ceux dont nous venons de parler, peuvent expliquer pourquoi l'inhumation à Saint-Denis n'eut lieu que le 8 mars de l'année suivante. En général l'animosité de Richelieu ne durait pas plus longtemps que la lutte et, le but atteint, la victime lui devenait parfaitement indifférente; dans cette circonstance il n'était pas homme à sacrifier de hautes convenances à des rancunes que l'impuissance et les humiliations de son ennemie avaient dû déjà désarmer.

Signalons en terminant quelques erreurs de détail imputables à l'auteur ou à l'imprimeur : duchesse d'*Ornano* au lieu de : duchesse d'*Ognano* (p. 386); *Blabet* au lieu de *Blavet* (p. 330); Saint-Simon le *grand* écuyer du roi (p. 378) au lieu de : le *premier* écuyer; P. *Monad* au lieu de P. *Monod* (p. 609); *Urbain IV* au lieu d'*Urbain VIII* (p. 639). G. F.

Louis XIII et Richelieu. Étude historique accompagnée des lettres inédites du roi au cardinal de Richelieu, par Marius Topin. 1 vol. in-8° (Didier).

M. Marius T. a trouvé aux archives des affaires étrangères 244 lettres de Louis XIII à Richelieu, dont 18 seulement étaient connues; en y ajoutant 4 lettres tirées des mss. de la Bibliothèque nationale et 12 autres déjà imprimées, il a formé un recueil de 260 lettres qu'il publie dans le volume dont nous venons de transcrire le titre. Il profite de cette occasion pour étudier le rôle de Louis XIII et ses rapports avec Richelieu, et il s'efforce de démontrer que ce rôle a été diminué par l'histoire et que ces rapports ont toujours été empreints de confiance et

1. Ces détails sont tirés d'une relation des démarches faites par les officiers de la reine, pour empêcher les détournements de Fabroni et faciliter l'arrivée de Penni. Cette relation va du 3 juillet au 10 novembre, et fait partie d'un vol. de la collection Béthune, coté Fr. 3746.

2. III, 494.

d'affection. Son livre soulève donc deux questions distinctes que nous examinerons successivement.

Les documents publiés par M. T. n'augmentent pas la part que les documents précédemment connus permettaient d'attribuer à Louis XIII dans les événements de son règne. Pas plus après qu'avant la publication de ces lettres, on ne peut lui faire honneur ni de la conception ni de la direction des affaires, on doit seulement reconnaître qu'il les suivait avec un grand intérêt, qu'il y apportait certaines qualités, par exemple la connaissance du personnel militaire[1], et qu'enfin, à défaut d'initiative et d'application, il avait du discernement et savait reconnaître l'utilité des mesures qui lui étaient proposées. Son plus grand mérite fut donc de comprendre la politique de son ministre et de s'y associer; en la soutenant il fit preuve non-seulement de jugement, mais d'un patriotisme plus fort que les liens du sang et du cœur.

Ses lettres nous le montrent, comme les autres documents, s'occupant surtout des détails de la guerre et du choix des personnes. En 1634 il dresse un état de l'artillerie et des munitions qu'il juge nécessaires au marquis de la Force (lettre 49). En 1635, il met en marge d'un mémoire de Richelieu les noms des officiers déserteurs, de ceux qui sont retournés à leurs postes, de ceux que la maladie empêche de s'y rendre (lettre 82). En 1636, il suggère au cardinal des idées dont nous ne pouvons malheureusement pas apprécier la valeur, le mémoire qui les contenait ne nous étant pas parvenu (lettre 152). En 1640 il imagine de diminuer de moitié la somme allouée pour chaque homme aux capitaines chargés de lever des compagnies supplémentaires, et il se procure ainsi 10900 hommes au lieu de 8000, sans excéder les ressources mises à sa disposition par le surintendant; il fixe en même temps les lieux de réunion des recrues et trace leur itinéraire jusqu'à Amiens (lettre 209). La même année il traite avec des marchands de toile pour la fourniture de mèches à mousquet (lettre 210). En 1640, il assigne aux armées leurs quartiers d'hiver[2].

En dehors des opérations militaires, Louis XIII déployait bien peu d'initiative, et son rôle se bornait le plus souvent à approuver et à adopter les propositions de son ministre[3]. C'était celui-ci qui dictait les lettres et préparait les discours du roi, rédigeait les instructions des négociateurs et les plans de campagne, proposait les nominations. Louis XIII avait-il à donner une audience[4], à pourvoir à une charge[5], était-il embarrassé par une simple question d'étiquette[6], il consultait Richelieu. Généralement celui-ci recevait le premier les courriers et

1. *Lettres et papiers d'État de Richelieu,* IV, 617 et n. 1, V, 92.
2. *Lettres et papiers d'État de Richelieu,* VII, 142.
3. Ibid., III, 836-838.
4. Lettre 144, 187.
5. *Lettres et pap. d'État,* IV, 425.
6. Lettre 227.

c'était lui qui annonçait les nouvelles au roi. Parmi les grandes qualités qui sont indispensables aux hommes d'État et qui manquaient à Louis XII, il faut compter l'esprit de décision, la persévérance, l'application. A part ses vertus privées, on ne peut guère lui reconnaître qu'un certain goût pour les choses de la guerre, du courage, le sentiment de sa dignité royale, et nous le répétons, parce que c'est sa meilleure recommandation auprès de la postérité, — un patriotisme éclairé et énergique qui lui fit comprendre et soutenir les grands desseins de son ministre.

En le soutenant contre ses ennemis, en le maintenant pendant dix-huit ans au pouvoir, sacrifia-t-il ses sentiments personnels à l'intérêt du pays? supporta-t-il avec peine une autorité qu'il jugeait nécessaire, mais qui humiliait son amour-propre et contrariait ses affections? Les lettres publiées par M. T. prouvent, après les documents déjà connus, que Louis XIII n'eut pas à faire violence à ses sentiments pour conserver Richelieu à la tête des affaires et qu'il ne songea jamais sérieusement à se passer de ses services. Sa sollicitude constante pour la santé du cardinal, son émotion en le quittant et en le revoyant, les faveurs qu'il lui prodigue, ce sont là des preuves convaincantes de l'affection qu'il lui portait. Assurément il ne s'agit pas ici d'un attachement comme celui que le roi éprouva pour ses favoris, pour Cinq-Mars par exemple, et qui était accompagné des susceptibilités et des puérilités de l'amour. L'attachement du roi pour Richelieu était plus mâle et plus sérieux dans son principe et son caractère, il était fondé sur ce qu'il y avait en lui de meilleur et de plus élevé, sur son amour du pays, sur les lumières naturelles et le sens droit qui lui permettaient d'apprécier la politique de son ministre.

Il faut le remarquer, l'influence de Richelieu sur Louis XIII ne s'exerçait jamais d'une façon impérieuse et qui pût blesser l'amour-propre du roi. Elle était aussi respectueuse dans sa forme qu'ingénieuse dans ses moyens. Le cardinal n'imposait jamais des résolutions arrêtées, il présentait des avis fortement motivés, il n'agissait pas toujours directement sur l'esprit du roi, il le gagnait aussi à ses idées par les agents dévoués qu'il plaçait auprès de lui.

Il ne faudrait pas croire toutefois que les rapports de Richelieu et de Louis XIII aient toujours été sans nuage. Comment cela eût-il été possible avec la nature ombrageuse du roi? L'année 1635 fut, entre autres, signalée par plusieurs accès de mauvaise humeur du roi contre son ministre. Au mois de juillet, Louis XIII voulut rappeler auprès de lui ses gardes, que Richelieu au contraire croyait utile de laisser à l'armée. Le roi fut blessé de ce que Richelieu, dans un mémoire qui ne nous a pas été conservé, semblait le rendre responsable des suites de ce rappel[1]. Parti pour l'armée malgré l'avis du cardinal, il s'impatienta de n'y rien faire, et, sous l'influence du comte de Soissons et du comte

1. *Lettres et pap. d'État de Richelieu*, V, 80, 85, 86, 93.

de Cramail, il crut voir dans les lenteurs de l'administration militaire et dans la formation d'un détachement pris aux dépens de son corps d'armée l'intention de le réduire à l'inaction[1]. Mais ces soupçons bientôt dissipés, pour renaître, il est vrai, à la première occasion, ne mirent pas un instant en péril le pouvoir de Richelieu.

La méfiance et l'impatience naturelles du roi donnèrent souvent des espérances aux ennemis de Richelieu. Ces espérances étaient aussi entretenues par l'accueil favorable que le roi faisait aux médisances dont son ministre était l'objet. La facilité avec laquelle il ouvrait l'oreille à la calomnie et encourageait la médisance contre ses serviteurs est au nombre des défauts dont le cardinal l'engage à se corriger[2]. Richelieu crut même que les projets de Cinq-Mars contre sa personne avaient reçu l'approbation du roi[3]; et en cela il était trompé par ses appréhensions ordinaires, car il y avait longtemps que Cinq-Mars s'était aliéné le cœur du roi par sa légèreté et sa présomption[4], et si Louis XIII écoutait les propos malveillants du grand écuyer, c'était vraisemblablement, comme il écoutait en 1635 ceux de Tresmes et de Cramail, pour connaître ses projets.

Nous conclurons en disant que, si le livre de M. T. ne grandit pas le rôle de Louis XIII, il précise sa participation aux affaires et témoigne, d'accord avec les documents déjà connus, qu'il voyait en Richelieu non un ministre incommode et tyrannique, mais un serviteur dévoué de l'État, dont, malgré des froissements passagers, il ne songea jamais à se séparer.

A d'autres points de vue, ces lettres n'ajoutent que peu de chose à nos connaissances sur cette époque. Sèches, laconiques, péniblement écrites, leur lecture est rendue plus difficile encore par la servilité avec laquelle l'éditeur les a reproduites. Il ne s'est pas contenté d'en conserver, comme il le devait, l'orthographe; il n'y a introduit ni ponctuation, ni apostrophes, ni grandes lettres initiales. Le texte est généralement correct. Plusieurs passages cependant appellent des corrections. «..... Qu'il faut voyier eus aux passages..... » (lettre 55). Le mot *eux* est inutile. Lettre 65 : « je n'ay adjouté..... », lisez : « j'en ay adjouté... » Lettre 141 : au lieu de *creches* lisez : *evechés*. Lettre 154 : *M. de Souvié*, ne faut-il pas lire : *Souvré?* Lettre 164 : *Moncaut* probablement pour *Montaut*.

1. *Ibid.*, 215, n. 1.

2. *Lettres et pap. d'État de Richelieu*, III, 179.

3. « Vous aurez beaucoup de peine à raprivoiser l'esprit d'Amadeau [Richelieu] qui, sçachant le consentement du Chesne [Louis XIII], aura toujours peur aux lieux où ce que l'on a voulu faire pourroit estre fait, tandis que ceux qui estoient destinés à l'execution seront presens. » Lettre de Richelieu à Noyen et Chavigni, du 4 juillet 1642. *Ibid.*, VII, 8.

4. Au siége de Perpignan, Louis XIII lui disait dans un accès de colère : « Allez, vous m'êtes insupportable..... allez, orgueilleux, il y a six mois que je vous vomis. » P. Giffet, III, 455-456.

Les notes sont exactes et répondent à presque toutes les questions soulevées par le texte. Toutefois M. T. aurait dû nous apprendre qui était le marquis de T. que le roi envoie à sa mère en 1622 pour avoir de ses nouvelles. Ne serait-ce pas le marquis de Thémines? — Il nous laisse ignorer ce que c'était que *Monsegneur* nommé dans la lettre 14. — Le nom de Claude de Rouvroi est imprimé deux fois, *Rouvroil* notamment, p. 182, n. 3. Ceci n'est qu'une faute typographique, mais ce personnage a été aussi pour M. T. l'occasion de plusieurs erreurs. Dans la même note il lui donne le titre de grand écuyer, bien qu'il n'ignore certainement pas que Claude de Saint-Simon exerça seulement la charge de premier écuyer. Le chevalier de Saint-Simon dont il est question dans la lettre 79 n'est pas le favori du roi, mais son frère puiné Louis de Saint-Simon, chevalier de Malte, capitaine au régiment des gardes. Appliquant le passage relatif au chevalier de Saint-Simon à Claude de Saint-Simon, M. T. dit de ce dernier (p. 237, n. 3) : « Le favori du roi venait de former un régiment des gardes, composé de cinq compagnies. Son titre de chevalier était passé à son frère, depuis qu'au mois de février précédent il avait été lui-même créé duc et pair... »

Claude de Saint-Simon n'avait pas levé et ne pouvait pas lever un régiment des gardes, les gardes du corps n'ayant jamais formé plus d'un régiment à quatre compagnies; il venait de lever (juillet 1635) un régiment de cavalerie[1]. Il fut fait chevalier de l'ordre en 1633 et il fit donner le collier en même temps à son frère aîné le marquis de Saint-Simon. C'est peut-être le souvenir confus de cette circonstance, rappelée par l'auteur des Mémoires, qui a fait croire à M. T. que Claude de Saint-Simon s'était dessaisi de sa dignité de chevalier de l'ordre au profit de son frère, chose absolument impossible. Le favori de Louis XIII est appelé dans une lettre de Bouthillier du 6 septembre 1635 M. le Premier, non pas à cause de sa charge de premier gentilhomme de la chambre (p. 256, n. 1), mais en sa qualité de premier écuyer. Tout le monde sait qu'on appelait ainsi le premier écuyer de la petite écurie, comme on désignait le grand écuyer sous le nom de M. le Grand. D'ailleurs Claude de Saint-Simon avait vendu sa charge de premier gentilhomme en devenant duc et pair[2], c'est-à-dire vers le commencement de l'année 1635[3]. — Armand de Cambout, marquis de la Force, mourut non pas en 1666 (p. 189, n. 1), mais le 16 décembre 1665. — On écrit aujourd'hui Coislin et non Coalin (p. 267, n. 1). Quel est l'abbé de *Chaily* dont parle le roi dans la même lettre? — La supérieure dont il est question dans la lettre 179 est la supérieure du Val-de-Grâce. M. T. aurait dû le dire. — Il n'aurait pas été superflu d'expliquer

1. P. Anselme, VIII, 806.
2. *Mém. de Saint-Simon*, éd. Cheruel, I, 53.
3. Les lettres d'érection de la terre de Saint-Simon en duché-pairie sont du mois de janvier, elles furent enregistrées par le Parlement et par la Chambre des comptes au mois de février et de mars.

aussi ce que Louis XIII entend par « ceux des Marais » dans la lettre 219. Tous les lecteurs ne comprendront pas que le roi veut parler de la société brillante et dissipée où vivait Cinq-Mars et qui se réunissait au Marais.

Les commentaires et les récits de M. T. sont bien supérieurs en intérêt aux documents qu'ils sont destinés à éclaircir et à compléter. L'auteur y fait preuve d'une connaissance sérieuse de la première moitié du XVIIe siècle, et il y soutient avec chaleur et talent les deux thèses qui font le fond de son livre. Après nous être prononcé sur ce qu'elles contiennent de vrai, il ne nous reste plus qu'à signaler dans cette partie de l'ouvrage quelques erreurs de détail. On ne peut pas dire que l'introduction que M. Avenel a placée en tête de son recueil soit un « résumé de la vie du cardinal » (p. 15), car le savant éditeur s'est borné à y mettre en lumière les débuts de Richelieu, et s'arrête à l'époque où il devint premier ministre. La princesse de Condé ne doit pas être comptée au nombre des maîtresses de Henri IV (p. 31, n. 2). L'union de Henriette-Marie de France et du prince de Galles (1625) ne fut pas l'œuvre du connétable de Luynes, mort en 1621 (p. 43), mais de Richelieu. — Au moment de l'assassinat du maréchal d'Ancre, Luynes avait d'autres charges que celle de capitaine du Louvre (p. 54); il était notamment gouverneur d'Amboise et grand fauconnier de France.

G. F.

Œuvres du cardinal de Retz, nouvelle édition publiée par MM. A. Feillet et J. Gourdault; Paris, Hachette, 1870-75 : les trois premiers volumes.

La collection des grands écrivains de la France compte parmi les meilleurs titres de la librairie Hachette à l'estime et à la reconnaissance des amis des lettres. Le fondateur de cette maison regardait avec raison cette vaste entreprise comme le couronnement d'une carrière consacrée à la propagation des fortes études et des meilleures méthodes d'enseignement. Donner des grands écrivains classiques qui sont l'honneur de notre pays et que tout esprit cultivé doit connaître, des éditions qu'on pût considérer sinon comme absolument définitives (il n'y a rien de définitif en ce monde), du moins comme appropriées aux exigences croissantes de l'érudition; revoir les textes sur les manuscrits et les éditions originales ou réputées les meilleures; les annoter et les commenter; placer ce difficile travail de révision et d'annotation sous la direction d'un esprit éminent qui pût y introduire l'unité, telle était la pensée de M. Hachette. Lorsqu'il mourut, en juillet 1864, quatre de nos principaux classiques, Corneille, Racine, Malherbe et Mme de Sevigné, étaient en cours de publication, sous la haute direction de M. Ad. Régnier, qui, depuis seize ans, se consacre à cette tâche avec un zèle que rien ne

lasse, avec une érudition qui n'est jamais en défaut. Les héritiers de M. Hachette ont dignement continué l'entreprise de leur auteur et ajouté à la collection quatre autres classiques : La Bruyère et La Rochefoucauld, l'un et l'autre presque terminés, Molière, dont les trois premiers volumes font le plus grand honneur à M. Despois, et enfin le cardinal de Retz, dont les œuvres complètes seront pour la première fois réunies dans une seule et même édition.

C'est de cette édition de Retz, destinée à former huit volumes dont trois seulement ont vu le jour, que nous venons entretenir les lecteurs de la *Revue historique,* en essayant de leur faire toucher du doigt les difficultés qu'elle présente, tant au point de vue de la constitution du texte que du commentaire qui doit l'accompagner.

Allons d'abord au-devant d'une question qui se présentera sans doute à plus d'un esprit. Retz a-t-il droit à l'honneur qu'on lui fait; mérite-t-il d'être classé parmi les grands écrivains de la France, à côté des Pascal, des Sévigné, des La Bruyère? Qu'on fasse pareil honneur à Saint-Simon (et c'est en effet le projet de MM. Hachette), tout le monde y souscrira volontiers. Saint-Simon malmène la langue; il lui impose des associations de mots inusitées, tout ensemble audacieuses et pleines de bonheur; il la violente; il le prend de haut avec elle, en grand seigneur qu'il est; il la traite comme un duc à brevet. Mais au milieu de ses violences, de ses intempérances et de son désordre, il reste toujours un esprit original, un peintre énergique, un penseur plein de vigueur et d'ampleur : il écrit à la diable pour l'immortalité, disait Chateaubriand.

Retz appartient-il à cette forte race des génies créateurs et primesautiers? En 1718, lorsque ses *Mémoires,* le seul titre qu'il ait réellement à l'attention des lettrés, parurent pour la première fois, Jean-Baptiste Rousseau en porta le jugement que voici : « C'est un salmigondis de bonnes et mauvaises choses, écrites tantôt bien, tantôt mal, entremêlées de beaucoup de particularités curieuses, mais d'un bien plus grand nombre de détails peu intéressants et fort ennuyeux. Le premier tome est semé de quantité de traits fort jolis et de pensées très solides à propos de bagatelles; les autres ne sont presque rien que du verbiage à propos de choses sérieuses. »

Le jugement pourra paraître sévère : on verra pourtant, quand nous exposerons la façon dont s'est constitué le texte, qu'il a son explication et ne manque pas de perspicacité. Sainte-Beuve, de nos jours, s'est chargé de le rectifier, non sans tomber toutefois, du moins à notre sens, dans un excès opposé. N'est-ce pas surfaire un peu le mérite littéraire du héros de la Fronde que de lui reconnaître un style plein de feu, une langue neuve et originale avec propriété, où l'expression est gaie volontiers, pittoresque en courant, toujours dans le génie français, pleine d'imagination cependant[1]? Il est vrai que le judicieux critique se

1. *Causeries du lundi,* t. V, p. 50, 51.

hâtait de corriger par quelques réserves ce qu'il y a d'exagéré dans ces éloges. « Il faut ajouter, disait-il, qu'il y a bien des inégalités dans cette langue. Les derniers volumes ont de la langueur. » C'est au fond ce qu'avait déjà dit Voltaire, auquel il faut toujours revenir pour la note exacte et la juste mesure : « Il y a des endroits dignes de Salluste; mais tout n'est pas égal. » Non, la langue de Retz n'est ni concise, ni marquée au coin de la propriété du terme et de la correction; l'affectation, les antithèses forcées, les figures de mauvais goût la déparent. Mais elle brille par un certain air de grandeur, par une verve facile et abondante. A la longue on se fait à cette manière un peu lâchée, bien qu'animée et riche de couleur, on goûte le jet libre et hardi de la pensée et l'on trouve du charme, même à ses familiarités et à ses négligences.

M. Ad. Régnier, quand on lui parla d'introduire le cardinal de Retz, non dans un recueil de Mémoires relatifs à l'histoire de France, où sa place était marquée jusqu'ici, mais parmi les grands écrivains, se posa sans doute les raisons et les objections que nous ne faisons qu'indiquer ici : il en pesa le fort et le faible, et si, à la fin, il donna son adhésion au projet des éditeurs, nous devons nous incliner devant le sentiment d'un juge si compétent. Que Retz soit donc le bienvenu dans l'illustre cénacle où le voilà introduit, pourvu qu'il soit entendu que sa place n'est pas à l'avant-scène ni au balcon, mais aux stalles du pourtour.

On comptait déjà vingt éditions des Mémoires de ce Catilina mitré, toutes plus ou moins imparfaites, il est vrai, toutes présentant des altérations de texte et, par suite, d'assez nombreuses obscurités. La première parut en 1717, un an avant la conspiration de Cellamare. Car, ainsi qu'on l'a remarqué avant nous, ce livre que le conventionnel Legendre appelait le Bréviaire des révolutionnaires, a trouvé à toutes les époques de troubles civils un regain de popularité. « Il me rend, disait Brossette, ligueur, frondeur et presque séditieux, par contagion. »

Cette édition de 1717 porte la rubrique de *Nancy et Amsterdam,* mais en réalité, c'est à Paris qu'elle fut imprimée, ainsi que l'attestent les *Essais* du marquis d'Argenson. Consulté par le Régent sur les effets que ce livre pouvait produire, d'Argenson se porta garant de son innocuité. « Les malheurs du cardinal de Retz, dit-il au Régent, sont une leçon pour les brouillons et les étourdis. On ne conçoit pas pourquoi cet homme a laissé sa confession générale par écrit. Si on l'a fait imprimer dans l'espérance que sa franchise lui vaudrait son absolution de la part du public, il la lui refusera certainement. » L'effet de la publication fut tout différent de celui qu'avait présagé d'Argenson : Philippe V et la duchesse du Maine se chargèrent de la commenter. Aussi le gouvernement, instruit par ce précédent, refusa-t-il son approbation aux nombreuses éditions qui suivirent et qui, toutes, portent au titre

des noms de villes étrangères. Toutes aussi, imprimées d'après des copies subreptices et faites à la hâte, sont pleines de fautes innombrables et grossières. Il faut toutefois excepter de cette condamnation celle qui date de 1719, et à qui les nouveaux éditeurs ont fait l'honneur d'emprunter diverses parties qui forment lacune dans le manuscrit dont nous allons parler.

C'est seulement pendant la seconde année de la Restauration que les fameux Mémoires parurent sans déguisement à Paris. De 1817 à 1828, quatre éditions, correspondant toutes à des époques de lutte parlementaire fort ardente, suffirent à peine à satisfaire la curiosité du public, et cependant leur texte restait toujours aussi infidèle qu'incomplet. Enfin, en l'année 1834, le manuscrit original, conservé avant la Révolution de 1789 dans la bibliothèque de l'abbaye de Moyen-Moûtier, au diocèse de Toul, fut repris par la bibliothèque royale dans la succession du conseiller d'État Réal, et, trois ans après, MM. Champollion en reproduisirent le texte dans la collection Michaud et Poujoulat. Sainte-Beuve, qui écrivit à propos de cette reproduction les articles sur Retz dont nous citions tout-à-l'heure quelques lignes, ne fut qu'à demi satisfait de cette édition : « Il reste à faire encore en plus d'un endroit, disait-il, pour établir un bon texte; on en a désormais tous les éléments. » C'est ce souhait que MM. Hachette ont entrepris de satisfaire; mais on va voir que l'auteur des *Causeries du lundi* s'avançait beaucoup en affirmant qu'on avait désormais tous les éléments d'un bon texte.

Le manuscrit si heureusement reconquis par l'État présente en effet diverses lacunes, dont une très-longue à son commencement : la première page est marquée 529; les précédentes ont été arrachées. Les nouveaux éditeurs ont dû combler ces lacunes au moyen du texte de l'édition de 1719, en ayant soin de placer au bas des pages un relevé des variantes offertes par les autres éditions. Pour tout le reste, ils ont contrôlé le texte du manuscrit original au moyen de quatre copies anciennes, mais qui s'éloignent de lui en beaucoup d'endroits. Il était d'autant plus nécessaire de tenir compte des différences de rédaction existant entre l'original et ces copies, que l'une d'elles provient, comme l'original lui-même, du monastère de Moyen-Moûtier et porte par conséquent avec elle le cachet de son authenticité. Les trois autres sont la propriété de MM. Hachette, de Chantelauze et Caffarelli : la première, très-différente de ces trois autres, peut être considérée comme une seconde rédaction des Mémoires.

Ajoutons ici un détail important emprunté à l'excellente notice que M. Feillet avait préparée pour la nouvelle édition : l'original, bien que donné pour autographe, n'est point entièrement de la main du cardinal, et atteste, en maints endroits, la coopération de deux religieux, dom Jean Picart et dom Humbert Belhomme, qui lui servaient de secrétaires. M. Dumont, dans son *Histoire de Commercy,* nous apprend

que quand le premier de ces religieux prêtait sa plume pudibonde au cardinal et que celui-ci en était arrivé à quelque aventure graveleuse, le moine scandalisé faisait un appel à la pudeur du prélat, qui, moins scrupuleux, lui répondait : « J'ai fait cela ; ainsi point de honte à le dire. » Mais peut-on affirmer que dom Picart se soit toujours rendu à la volonté du narrateur et n'ait pas parfois substitué sa propre prose à la sienne ? Dans le second volume du manuscrit, 36 feuillets sont de l'écriture de ce religieux ; à la page 1195, la description du combat à coups de chandeliers avec Mme de Guémené est de sa main et très-probablement de sa façon.

La collaboration de ce moine pudibond et celle de son confrère dom Belhomme, ne donnerait-elle pas la clef de ces inégalités que nous signalions en commençant dans la rédaction des Mémoires, et n'explique-t-elle pas, en partie du moins, les jugements opposés qu'on a portés sur leur valeur littéraire ? Ajoutons que Retz paraît avoir écrit ou dicté ses confidences à bâtons rompus, dans les rares intervalles de repos que lui laissaient les querelles politiques et religieuses, et les avoir retouchées plusieurs fois dans les dix dernières années de sa vie, ainsi que M. Bazin en fournit la preuve dans un travail manuscrit confié par ses héritiers à feu M. Hachette et qui doit trouver place dans la nouvelle édition. Ce sont là encore autant de raisons servant à expliquer les différences notables que présentent les diverses copies connues des fameux Mémoires.

Nous devions entrer dans ces détails pour montrer à quel point est pénible et délicat ce travail de révision et de constitution du texte, auquel les nouveaux éditeurs ont dû se livrer. Si ardu qu'il fût, il n'exigeait pourtant que de la patience et du discernement. La vraie difficulté résidait dans le commentaire historique qui, presque à chaque page, doit éclairer, reviser et souvent contredire les faits racontés et les opinions émises par un conteur passionné, impétueux, libre dans ses jugements, tel qu'est Paul de Gondi. Il y avait là bien des écueils à éviter, bien des preuves de modération, de sagacité et d'exactitude à fournir.

Si les meilleurs juges en effet sont, comme on l'a vu, divisés sur le mérite littéraire de l'historien de la Fronde, ils ne le sont guère moins sur la valeur historique de son œuvre, point bien autrement essentiel pour un annotateur. Entre la défiance un peu systématique de Bazin et le confiant enthousiasme de Sainte-Beuve, il y avait à découvrir un juste milieu de bon sens sagace et impartial, et à s'y maintenir sans jamais perdre pied ni s'égarer. Le premier de ces écrivains, l'auteur si autorisé de l'*Histoire de Louis XIII,* tient les récits de Retz dans la plus médiocre estime, au point de vue de la sincérité. « Presque nulle part, dit-il, cette narration si vive, si animée, si riche de couleur, ne se trouve avoir ou la substance, ou tout au moins les proportions de la vérité. » Le second exalte, au contraire, la fidélité, l'exactitude, la véracité de l'historien de la régence d'Anne d'Autriche. « Il n'est pas de plus beau ni de plus véridique tableau (je dis véridique, car cela se

sent comme la vie même) que celui du début de la régence et de cet établissement presque insensible, et par voie d'insinuation, auquel on assista alors, de la puissance du cardinal Mazarin. Cette douceur et cette facilité des quatre premières années de la régence, suivies tout d'un coup et sans cause apparente d'un mécontentement subit et d'un souffle de tempête, sont décrites et traduites dans ces pages, de manière à défier et à déjouer tous les historiens futurs. »

Sans nier le bien fondé de ces éloges, il nous sera permis de remarquer qu'ils s'appliquent au début des Mémoires, à ce premier tome où J.-B. Rousseau reconnaissait « quantité de traits fort jolis et de pensées très-solides à propos de bagatelles. » Mais le reste! Tous ces volumes où les moines secrétaires ont mis la main; qu'ils ont même peut-être (et c'était le sentiment de M. Bazin) refaits à leur manière sur une première et hâtive rédaction de l'auteur; où ils ont peu à peu et par voie d'insensible influence exercé sur l'esprit du narrateur dont la verve faiblissait sous le poids de l'âge, insinué leurs préjugés, leurs miévreries et leurs scrupules, tous ces volumes ont-ils droit au même respect que le dernier? Et ce premier volume lui-même est-il, au point de vue de la sincérité, à l'abri de toute critique? La Rochefoucauld disait de Retz, dont il connaissait à fond le caractère : « Il aime à raconter, il veut éblouir indifféremment tous ceux qui l'écoutent par des aventures extraordinaires, et souvent son imagination lui fournit plus que sa mémoire. » Un jour que, devant un nombreux auditoire, le cardinal s'abandonnait à un de ces récits où l'invention tenait plus de place que la vérité, quelqu'un le lui ayant fait remarquer: « Que voulez-vous, répondit-il, à force de raconter ces circonstances, je me suis persuadé insensiblement qu'elles sont vraies, et j'ai oublié qu'elles sont de mon invention[1]. » En réalité il y avait dans son fait moins de spontanéité et d'entraînement d'imagination qu'il voulait le faire croire. Au sentiment d'un excellent juge, M. R. de Chantelauze, quand Retz étale avec une telle complaisance tant de fautes et de scandales, il a un but caché et très-perfide; c'est de gagner la confiance du lecteur par une apparente franchise et de l'empêcher ainsi d'aller plus avant, de peur de lui découvrir le fond de certaines choses qu'il tient à voiler à tout prix.

Sent-on maintenant, en présence d'aveux pareils à ceux qu'on vient de lire et de ce système habile de dissimulation, en présence aussi de jugements si opposés et émanés d'historiens ou de critiques tels que ceux que nous avons cités, sent-on à quel point est utile et embarrassant le commentaire historique d'un écrivain aussi contesté et qui prête autant au soupçon, un commentaire éclairé, impartial, portant sur des faits précis, et appuyé de preuves? Remarquons-le en effet, les appréciations qu'on a lues plus haut, toutes contradictoires qu'elles paraissent, n'en contiennent pas moins l'une et l'autre une part de

1. *Journal de Trévoux* de 1717, p. 1933, et *Notice* en tête de la nouvelle édition, p. 16.

vérité. Sainte-Beuve, jugeant de loin et de haut, se plaçait au point de vue de l'ensemble et de l'effet général des tableaux; Bazin, persuadé qu'on ne connaît bien que ce qu'on regarde de très-près, n'avait guère égard qu'à la vérité des détails. Or, c'est du côté de l'exactitude des détails et des petits faits que Retz laisse surtout à désirer. M. Alphonse Feillet, qui a publié les deux premiers volumes de la nouvelle édition, n'hésite pas à reconnaître qu'il a trouvé bien des fois le conteur *en flagrant délit d'erreur ou de mensonge volontaire*[1]. Ces erreurs et ces mensonges, il fallait sa longue intimité avec les hommes et les événements du XVIIe siècle pour les réfuter avec autorité.

De longue date, M. Feillet était préparé à ce travail par sa collaboration au *Cabinet historique* de M. Louis Paris et par ses études sur la *Misère au temps de la Fronde et de saint Vincent de Paul.* Il s'y consacra pendant plusieurs années et réunit, pour le mener à bien, de nombreux documents auxquels viennent s'adjoindre ceux que feu M. Hachette avait lui-même recueillis, et, parmi les plus précieux, ces notes inédites de M. Bazin dont nous avons parlé, et la première des copies que nous avons également mentionnées et qui provient de la vente faite après le décès de M. Luzarches, ancien maire de Tours. La mort et les terribles événements de 1870-1871 ont surpris M. Feillet au milieu de ce grand travail, dont ils ont anéanti les fruits et même les instruments. La maison qu'il habitait à Neuilly fut détruite pendant les luttes de la guerre civile. Déjà affaibli par la maladie, il ne put résister au coup qui le frappait et succomba le 6 février 1872, laissant sa tâche interrompue. M. J. Gourdault a été chargé de la continuer : déjà, dans des circonstances analogues, il avait accepté pareille mission pour les œuvres de La Rochefoucauld, dont M. Gilbert avait commencé la publication. C'est donc à M. Gourdault seul que revient à partir du troisième volume, publié l'an dernier, l'honneur et aussi le péril de l'entreprise. Il porte vaillamment ce lourd fardeau, aidé du concours de MM. Coster et Henri Régnier fils[2], en s'attachant à reproduire, avec plus de fidélité encore que ne l'avait fait M. Feillet, le manuscrit original, mais en réduisant beaucoup le nombre des variantes empruntées aux éditions anciennes. Il est difficile pourtant de ne pas remarquer que le commentaire historique a quelque peu perdu de son abondance à la mort de M. Feillet et à la destruction de ses manuscrits.

Cette remarquable édition, qui formera huit volumes, comprendra, outre les Mémoires, seule œuvre qui donne un durable éclat au nom de Retz, les *Pamphlets* qu'il composa au temps de la Fronde, *la Conjuration de Fiesque,* sorte de libelle dirigé contre Richelieu, des discours, des sermons, des mandements, et enfin la correspondance du cardinal, en partie inédite. Une notice biographique et un lexique de la langue de Retz termineront l'ouvrage.

Jules Loiseleur.

1. *Notice* en tête du tome Ier, p. 67.
2. M. Régnier est mort depuis que cette notice a été écrite.

Histoire du règne de Louis XIV : récits et tableaux, par M. Casimir GAILLARDIN. 5 vol. in-8°. Paris, Lecoffre, 1871-75 (l'ouvrage s'arrête à l'année 1697).

L'ouvrage de M. Gaillardin a un mérite, celui de présenter un tableau complet du règne de Louis XIV. Guerres, diplomatie, gouvernement intérieur, querelles religieuses, intrigues de cour, lettres, sciences et arts, tout y est traité en détail. Si l'on excepte les trois volumes que M. H. Martin consacre à cette longue période dans son *Histoire de France*, nous n'avions jusqu'ici que des monographies sur l'époque de Louis XIV. M. Gaillardin, profitant des travaux de ses devanciers, a voulu nous montrer dans toutes ses faces le siècle du grand roi, on lui saura gré d'avoir entrepris une pareille tâche.

Malheureusement son livre est loin d'être sans défauts, et prête plus à la critique qu'à l'éloge.

Il pèche d'abord par le style. En voici quelques preuves. Tome Ier, p. 27 : « La fureur des duels décimait la noblesse de ses propres mains. Ce goût ferrailleur, jactance sanglante de gentilhomme, était encore, par l'habitude de tout décider à coups d'épée, un aliment de l'esprit de sédition. » I. 39 : « La politique extérieure de Richelieu n'a au début qu'un nom : anti-autrichienne, que le succès change bientôt en celui de suprématie française. » I. 278 : « Les finances, voilà sous l'ancienne monarchie l'embarras perpétuel du gouvernement, le véritable rongeur de toutes les prospérités, le trouble-jouissance de toutes les gloires. » I. 344 : « On a cru reconnaître dans l'agitation de 1648 un avant-goût de 1789, une première tranchée ouverte devant l'ancien régime. » M. Gaillardin veut-il railler la fécondité des romanciers et des poëtes de la Fronde, il écrit (III. 262) : « Le roman n'a pas *abdiqué*. La Calprenède *met en route* Faramond ou l'histoire de France; mais une mort prématurée l'arrête au 7e volume... Les Scudéry ne sont pas *épuisés*... *L'indestructible* Madeleine traversera toutes les splendeurs du règne pour ne mourir qu'en 1701. Le théâtre regorge d'auteurs de tragédies, de comédies, *qui ne laissent pas respirer le public*. » De toutes les expressions vicieuses employées par l'auteur, la plus choquante, à mon avis, est celle-ci : « Louis XIV était à 23 ans *maître passé* en dissimulation » (III. 33). M. Gaillardin paraît ignorer d'où vient cette locution : « passer maître ». Il doit savoir cependant que sous l'ancien régime il y avait des corporations, que dans ces corporations on distinguait les apprentis, les compagnons et les maîtres, et que les compagnons *passés* ou devenus *maîtres* occupaient les plus hauts degrés de la hiérarchie industrielle. Pourquoi donc M. Gaillardin par la façon dont il dénature cette expression donne-t-il à penser qu'il n'en soupçonne pas l'origine? — Toutes les phrases de l'ouvrage ne ressemblent pas à celles que j'ai citées. Mais le style en est généralement mou, plat, terne et monotone; on ne trouverait pas dans ces cinq volumes une page écrite avec fermeté et précision.

M. Gaillardin ne semble pas douter que l'historien est tenu de

prouver tout ce qu'il avance. Il est dans son livre des assertions hasardées, que l'auteur pourtant se contente d'énoncer, comme si l'on était obligé de le croire sur parole. D'autre part, quand il indique ses sources il le fait d'une manière telle que toute vérification est impossible. On trouve à chaque page des notes comme celles-ci : « Madame de Motteville ; René Rapin ; Omer Talon ; Racine, fragments ; collection de Pierre Clément ; Rousset, histoire de Louvois ; journal d'Olivier d'Ormesson ; Basnage ; Dépôt de la guerre. » Les notes sont quelquefois moins brèves ; mais toujours elles sont incomplètes. J'ajoute que M. Gaillardin a négligé de consulter beaucoup d'ouvrages précieux. Il ne connaît pas : Ranke, *Histoire de France au* XVIe *et au* XVIIe *siècle,* ni le livre de Ch. Weiss, ni l'*histoire de Madame de Maintenon,* par M. de Noailles, ni Forbonnais, ni l'*histoire de la Fronde* par M. de Saint-Aulaire, ni la thèse de M. A. Thomas *(une province sous Louis XIV),* ni le *Journal du Parlement de Paris.* Les *Registres de l'Hôtel-de-Ville pendant la Fronde* ne sont cités que deux ou trois fois ; le *Journal* d'Olivier d'Ormesson ne l'est pas plus souvent. Je ne pousse pas plus loin cette énumération ; on voit déjà suffisamment que M. Gaillardin s'est peu soucié de rassembler autour de lui toutes les lumières propres à éclairer son sujet. Un autre tort, beaucoup plus sérieux, c'est qu'il conserve dans l'étude de l'histoire des préoccupations peu favorables à la recherche de la vérité. Son livre est une œuvre de parti et non une œuvre de science.

Ce défaut éclate surtout dans les chapitres où il traite des questions religieuses.

M. Gaillardin est très-dur pour les jansénistes. Il ne se demande pas quelles furent les causes qui donnèrent naissance à cette secte ; il n'examine pas les services qu'ils rendirent à la société et à l'église elle-même. Soit par ardeur religieuse, soit par étroitesse d'esprit, il ne voit en eux que des hérétiques et il les poursuit de ses anathèmes les plus fougueux. « Le jansénisme, dit-il, détruira la foi par l'indifférence, la pratique par la surcharge des devoirs ; à ce double titre il sera plus funeste à la religion que toute la philosophie de Voltaire » (I, 97). Il va jusqu'à appeler « péronnelles » les religieuses de Port-Royal (III, 92). Il prétend, sans le prouver, que les jansénistes se sont mêlés activement aux troubles de la Fronde, et il n'est pas éloigné de les considérer comme les ennemis de la royauté (I, 88). Il prend contre Pascal la défense des jésuites. Il trouve dans les *Provinciales* un passage où l'auteur, pour ne point compromettre ses amis, déclare qu'il n'est pas de Port-Royal ; le voilà aussitôt qui accuse Pascal de « mentir sciemment et de la manière la plus hideuse » (II, 213). Il signale quelques erreurs dans les citations que Pascal emprunte aux casuistes de la Compagnie ; il se fonde là-dessus pour dire que la morale des jésuites a été calomniée et qu'au fond elle est très-pure (II, 215). On ne s'en douterait guère en lisant le chapitre que M. Huber lui consacre[1] ;

1. Huber. *Les Jésuites,* trad. franç., 3e édition, II, p. 48, 98.

M. Gaillardin, il est vrai, avoue que certains théologiens ont fait exception ; mais il soutient que la Société de Jésus n'est pas responsable de ce qu'écrivent tous ses membres. Cet argument est sans valeur d'après le texte même des *Constitutions*. « La législation de l'ordre, qui impose l'uniformité à la vie extérieure de tous les jésuites, imprime également l'unité à leurs pensées.... *Les ouvrages imprimés ne peuvent être publiés sans l'approbation du général,* qui en confie la censure à trois hommes dont l'orthodoxie et le sens droit sont éprouvés[1]. » Si M. Gaillardin regrette les persécutions dont Port-Royal fut l'objet, ce n'est pas qu'elles lui paraissent trop cruelles, c'est plutôt parce qu'elles attiraient à cette maison « l'intérêt de la foule » (III, 93). Enfin la passion l'emporte au point qu'il refuse aux jansénistes le nom de *chrétiens* (III, 94). Et M. Gaillardin affirme qu'il fait « de l'histoire impartiale » !

C'est à peu près de la même façon qu'il parle des protestants, avec cette différence pourtant qu'ici le ton est moins âpre. Mais son but a été de justifier Louis XIV des mesures qu'il a prises contre eux, voilà sa thèse. Dans la pensée d'Henri IV, l'édit de Nantes n'était que provisoire, et ce roi « remit à ses successeurs le soin de retoucher son œuvre », quand ils seraient en état de le faire (I, 6). Richelieu aurait bien voulu supprimer le protestantisme ; seulement il ne pensait pas « que le temps fût venu où la réforme, comme toutes les œuvres de l'erreur, finirait par la stérilité ou la désuétude » (I, 46)[2]. Louis XIV était d'abord porté à la tolérance ; il la pratiqua dans son royaume et il s'efforça de la propager au dehors ; mais plus tard lorsqu'il eut été convaincu par de nombreuses expériences « que les gouvernements et les peuples protestants ne voulaient de liberté que pour eux seuls, il se laissa aller à n'être pas plus tolérant que les défenseurs de la tolérance » (III, 146). Il y a là autant d'erreurs que de mots.

Henri IV déclare expressément dans le préambule de l'édit de Nantes que cet acte est « perpétuel et irrévocable »[3]. Les concessions qu'il avait faites aux calvinistes ne lui semblaient pas exagérées. Ceux-ci en effet étaient loin de former, même après 1598, un état dans l'Etat. Ils ne jouissaient pas d'une entière liberté de culte, et leurs priviléges politiques n'étaient pas aussi grands qu'on se plaît souvent à le répéter. Ils ne pouvaient s'assembler, ni s'imposer des taxes que dans certains cas nettement déterminés (art. 82 de l'édit). Ils avaient environ 80 places de sûreté, mais peu solides en général. D'ailleurs, comme les passions étaient encore fort vives, il était nécessaire de protéger la faiblesse numérique des protestants contre toute entreprise des catholiques ou des gouvernements futurs : il n'y avait pas d'autre moyen de prévenir le retour des guerres civiles. En somme, l'édit de Nantes

1. Huber, I, 122.
2. M. Gaillardin ne donne pas cette phrase comme étant de Richelieu ; c'est donc une appréciation personnelle.
3. Isambert, XV, 172.

n'offrait aucun danger, et rien ne prouve qu'Henri IV, s'il eût vécu, l'eût jamais modifié. C'est de bonne foi et avec plaisir qu'il avait accordé aux calvinistes tous ces avantages; il avait confiance qu'ils n'en abuseraient pas. Il se rappelait que les protestants avaient été les plus fermes défenseurs de la France et de la royauté contre les Espagnols [1]. De tels services méritaient une récompense et Henri IV la leur donna en leur assurant la liberté religieuse.

Louis XIV avait à leur égard de tout autres sentiments. Dès le commencement de son règne personnel, il travailla à rétablir dans son royaume l'unité de foi. Un morceau célèbre que Pellisson rédigea sous ses yeux vers 1671 ne laisse aucun doute sur ce point [2]. M. Rousset cite deux dépêches qui montrent aussi d'une façon très-claire les intentions du roi. Le 18 décembre 1664, le chevalier de Grémonville, rendant compte à Louis XIV d'une conversation qu'il avait eue avec le confesseur de l'empereur Léopold, se félicitait d'avoir dit « *que le roi n'avait d'autre application que d'extirper l'hérésie,* et que si Dieu par sa grâce continuait le bonheur de son règne, on verrait dans peu de temps qu'elle s'éteindrait en France. » Le 17 décembre 1665, Louvois blâmait en ces termes le marquis de Pradel d'avoir blessé les croyances d'une ville hollandaise : « La conduite que cet officier a tenue, *quoique très-conforme aux sentiments intérieurs de S. M.,* est tout à fait contraire à la manière dont elle désire que l'on vive à l'égard d'un peuple extrêmement jaloux de sa religion et qui n'est que trop bien informé du *désir que S. M. a d'abaisser ceux qui sont de celle qu'ils professent* [3]. » De 1661 à 1670, un grand nombre d'édits furent rendus contre les protestants; dans ce court intervalle j'en compte une vingtaine, dont quelques-uns sont odieux, comme celui du 24 octobre 1665 [4]. On peut juger par là de l'esprit de tolérance que, d'après M. Gaillardin, Louis XIV montra au début de son règne. Le roi n'avait contre les protestants d'autre grief que leur hérésie. Mais, dans les idées du temps quiconque avait une religion différente de celle du prince, était par cela seul un rebelle. Le roi, en outre, étant le père de ses sujets, se croyait tenu de travailler lui-même à leur salut, et de les arracher aux peines éternelles de l'enfer, en les englobant de gré ou de force dans l'église catholique. Tels furent les motifs qui déterminèrent la révocation de l'édit de Nantes [5].

M. Gaillardin n'approuve pas les rigueurs que les réformés eurent à subir de 1675 à 1685. L'intention était bonne et l'on avait raison de vouloir ramener les calvinistes. Mais il aurait fallu implorer la per-

1. Voir à ce sujet la curieuse réponse de Henri IV aux remontrances du Parlement. Toulouse, *Lettres missives,* 2e vol., p. 182.

2. *Mémoires de Louis XIV*; édit. de M. Dreyss, II, 456.

3. Rousset, *Histoire de Louvois,* III, 434, note 2.

4. Isambert, XVIII, 64.

5. Louis XIV songea même à chasser de France les Juifs (*Corresp. des contrôleurs généraux avec les intendants,* publiée par M. de Boislisle, t. I, p. 148).

suasion et non la violence. Il était mauvais d'acheter les consciences à prix d'argent et d'envoyer des dragons en mission dans les contrées protestantes ; car des conversions ainsi obtenues ne paraissent être ni sincères ni durables. Et M. Gaillardin ajoute : « Il arriva à Louis XIV, comme à tous ceux qui n'ont pas grâce d'état, et qui ne savent pas attendre, de compromettre et de gâter son œuvre » (V, 95). Mais l'œuvre en elle-même était excellente. Voilà dans quelle mesure l'auteur condamne la conduite du roi.

Son grand souci est de démontrer que le clergé n'a été pour rien dans les horribles persécutions qui précédèrent et qui suivirent la révocation. Ici encore M. Gaillardin, par zèle religieux, a commis de grosses erreurs.

Le pape, dit-il, « toujours inflexible dans la justice et la sagesse » (V, 111), n'était pas satisfait des procédés de Louis XIV à l'égard des hérétiques. Mais sur quoi se fonde cette assertion ? M. Gaillardin cite d'abord, sans en discuter la valeur, un manuscrit intitulé *Nouvelles du temps,* et où l'on raconte que le nonce présenta au roi quelques objections contre les édits ; la principale, c'est qu'ils produisaient un mauvais effet en Allemagne (V, 106). Un autre texte est emprunté aux *Mémoires* de Legendre ; celui-ci prétend que le pape blâmait « le motif et les moyens de ces conversions à milliers dont aucune n'était volontaire » (V, 111). De qui Legendre tient-il ce fait ? M. Gaillardin n'en dit rien. Il s'appuie enfin sur un passage d'un livre publié à Paris en 1688 et où se trouvent exprimées les mêmes idées. Ces idées lui semblent « évidemment inspirées de Rome » (V, 112) ; mais il n'en fournit point la preuve. On voit que M. Gaillardin se contente de peu. A ses arguments il est permis d'opposer plusieurs faits caractéristiques. Le 16 novembre 1685, le pape félicita, par un bref, Louis XIV de la révocation. Au mois de mars 1686, il célébra cet événement par un *Te Deum.* D'après une dépêche de l'ambassadeur de France à Rome, Innocent XI dit à un de ses cardinaux : « Quand le roi aurait été obligé d'employer la force, il aurait bien fait de s'en servir[1]. »

Quelques évêques refusèrent de recourir à la violence ; mais ils furent en petit nombre. Saint-Simon, parlant des traitements infligés aux calvinistes, atteste que « de la torture à l'abjuration et de celle-ci à la communion il n'y avait souvent pas vingt-quatre heures de distance », et que « presque tous les évêques se prêtèrent à cette pratique[2] ». Les Assemblées du clergé de 1660 à 1685 furent ardentes à réclamer de Louis XIV des mesures de rigueur. M. Gaillardin a dû voir dans une note de M. Rousset un résumé de leurs demandes[3]. On cite quelquefois comme témoignage des sentiments d'humanité qu'on attribue aux

1. H. Martin, XIV, 55. — Noailles, *Histoire de Madame de Maintenon*, II, 447, 452.
2. T. XIII, p. 116.
3. *Histoire de Louvois,* III, 437.

évêques la harangue que l'abbé Colbert lut en leur nom au roi le 21 juillet 1685. Il glorifie Louis XIV de ne pas combattre l'hydre du calvinisme par « le fer et le feu », de ne pas entreprendre contre les religionnaires une guerre qui serait « sainte », mais « sanglante », de « gagner le cœur des hérétiques », et de leur ouvrir, pour rentrer dans le sein de l'église, « un chemin semé de fleurs [1] ». C'est ainsi que les prélats qualifiaient et approuvaient tant d'édits inspirés par un esprit de fougueuse intolérance.

M. Gaillardin se garde de mentionner en tout ceci le Père de la Chaise, confesseur du roi. Ce personnage pourtant semble avoir joué un grand rôle dans l'affaire des conversions. Il faisait partie du conseil de conscience ; les intendants étaient en correspondance avec lui [2], et une lettre de Madame de Maintenon donne à penser qu'en ces matières il était souvent consulté et écouté [3]. Quant à Bossuet, M. Gaillardin affirme « qu'il se comporta avec douceur et que sa rigueur contre la doctrine ne s'étendit jamais aux personnes » (V. 116). D'après lui, l'évêque de Meaux se contenta d'agir par la persuasion ; il prêcha, il écrivit, et de sa plume sortirent alors l'*Histoire des variations* et les *Avertissements aux protestants,* « deux chefs-d'œuvre de controverse incomparables, qui ne laissent de refuge aux erreurs qu'il y a confondues que dans l'*aveuglement volontaire* des passions humaines » (V, 117). La « douceur » de Bossuet à l'égard des réformés est une légende. Si dans son diocèse la persécution fut moins dure qu'ailleurs, c'est qu'il y avait peu à faire, les protestants n'étant pas plus de 3,000 en 1685. Beaucoup d'excès cependant y furent commis. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire la lettre que le pasteur Frotté publia après la révocation en réponse à un mandement où Bossuet vantait sa propre modération. Frotté avait été curé dans le diocèse de Meaux ; il entre dans les plus grands détails, il cite des noms, des faits précis, il indique la profession des personnes dont il parle, leur âge même. Ce sont là des garanties de véracité. Il raconte qu'une fois on amena de force dans le palais épiscopal les protestants de plusieurs villages pour les obliger à se convertir ; un « officier de guerre » se tenait à côté de Bossuet afin d'intimider les peureux. A Claye, Bossuet fit défendre à un chirurgien d'exercer sa profession ; par son ordre on enleva une femme à son mari pour cette seule raison « qu'elle encourageait ses compagnes à tenir bon ». Un jour l'évêque se rendit au même village avec des cuirassiers et dit aux religionnaires que s'ils n'abjuraient pas « on ferait entrer le lendemain chez eux des gens de guerre qui leur feraient tourner la

1. Ce discours a été rédigé par Racine (*Œuvres complètes*, édit. de M. P. Mesnard, V, 356, 364). M. Gaillardin croit à tort (V, 109) qu'il a été composé pour remercier Louis XIV de l'édit de révocation. L'édit est du 22 octobre, et ce discours du 21 juillet.

2. *Mémoires* de Foucault, p. 79.

3. Citée par M. Rousset, III, 486.

cervelle ». A La Ferté-sous-Jouarre, un médecin de 80 ans fut jeté dans un couvent par Bossuet, de même pour Madame de la Sarmoize et sa fille. Des dragons furent logés dans plusieurs maisons[1]. Cette conduite s'accorde avec les principes que Bossuet a souvent exposés. Il dit dans sa *Politique* : « Le prince doit employer son autorité pour détruire dans son état les fausses religions[2]. » « Ceux qui ne veulent pas souffrir que le prince use de rigueur en matière de religion.... sont dans une erreur impie[3]. » Il s'exprime aussi nettement dans une lettre écrite à Bâville, quinze ans après la révocation : « Je suis et j'ai toujours été du sentiment que les princes peuvent contraindre par des lois pénales tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'église catholique[4]. » Pourquoi M. Gaillardin ignore-t-il tous ces faits, et s'il les connaît, pourquoi n'en parle-t-il pas ?

Une des questions que M. Gaillardin a étudiées avec le plus de complaisance est celle de la déclaration de 1682. A ses yeux, en effet, elle a une grande importance, puisqu'elle se rattache à la question de l'infaillibilité pontificale. Des discussions très-vives s'engagèrent sur ce point aux approches du Concile de 1870. Les uns, comme l'abbé Loyson, soutenaient que les quatre articles étaient conformes aux traditions de l'église gallicane et aux sentiments du clergé du XVIIe siècle[5]. Les autres, comme M. Gérin et l'abbé U. Maynard, prétendaient que la déclaration de 1682 fut l'œuvre personnelle de Louis XIV et de Colbert, qu'en la provoquant le roi empiéta sur le domaine spirituel et qu'il força la main au clergé pour l'obliger à la sanctionner[6]. M. Gaillardin partage cette dernière opinion.

L'origine des querelles de Louis XIV avec le Saint-Siége ce fut l'affaire de la régale. La « régale » était le droit qu'avait le roi de percevoir les revenus des bénéfices vacants. Quelques provinces du midi de la France n'étaient pas soumises à ce droit. Louis XIV, par sa déclaration du 10 février 1673, l'étendit à tout le royaume. Deux évêques résistèrent; l'un d'eux en appela au pape; de là des luttes qui aboutirent à la déclaration de 1682. M. Gaillardin explique l'édit de 1673 par le désir qu'avait le roi « de rassembler de l'argent pour la guerre de Hollande et d'imposer partout sa domination » (IV, 319). Il l'en blâme naturellement; et cela lui est d'autant plus facile qu'il néglige de citer les arguments invoqués par la cour. Ces arguments sont énu-

1. La lettre de Frotté a été publiée dans le *Bulletin du protestantisme français* (2, 13, p. 97). On la trouvera aussi dans la *Revue politique* (numéro du 9 janvier 1875, article de M. Despois).

2. *Politique tirée de l'Écriture sainte,* livre VII, art. 3, proposit. 9e.

3. *Ibid.,* proposit. 10e.

4. *Œuvres complètes,* édit. de Besançon, 1840, t. XVII, p. 412.

5. J. Th. Loyson, *L'Assemblée du clergé de France de* 1682.

6. Ch. Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de* 1682. — Article de l'abbé U. Maynard sur *l'Assemblée de* 1682 dans la *Revue des Questions historiques* (livraison du 1er avril 1870).

mérés dans un long mémoire de Colbert [1], et ils ne sont pas sans valeur :

1° Beaucoup de domaines du clergé proviennent des donations royales. Ces biens sont astreints aux mêmes obligations que les autres fiefs. Or, les seigneurs peuvent s'approprier les fruits de leurs vassaux tant que ceux-ci n'ont pas rendu hommage. Donc le roi doit toucher les revenus de tout bénéfice de fondation royale, tant que le titulaire n'a pas prêté le serment de fidélité, et à plus forte raison tant que le titulaire n'est pas nommé ;

2° Aux termes du droit coutumier, « la garde noble, la garde seigneuriale et la garde royale des biens des mineurs donnent la jouissance de ces biens aux pères, ou aux seigneurs féodaux, ou au roi. Or, le roi a un droit de garde et de protection sur toutes les églises du royaume. Il peut donc percevoir les fruits de celles qui sont vacantes ; car la vacance est pour elles l'équivalent de ce qu'est la minorité pour les biens laïques.

A ces raisons développées par Colbert s'en joignait une autre dans la pensée du roi. En vertu de l'idée qu'il se faisait de la royauté, Louis XIV très-sincèrement s'arrogeait une sorte de domaine éminent sur toutes les terres du royaume. Il se considérait comme le seul et unique propriétaire du sol français ; ses sujets n'en étaient que les usufruitiers. Or, il n'établissait à cet égard aucune distinction entre les biens du clergé et les biens des particuliers [2]. On ne voit pas, en effet, comment ce qui aurait été vrai pour les uns aurait été faux pour les autres. Comme il se croyait autorisé à disposer des domaines de l'église et à en user suivant les besoins de l'Etat, il trouvait tout naturel de percevoir au moins les revenus des bénéfices vacants. Aujourd'hui de telles prétentions nous paraissent étranges ; mais elles n'avaient rien d'exorbitant à une époque où les principes féodaux avaient encore une grande force, et où la souveraineté royale, entendue de la façon la plus large, était la base même de l'édifice politique.

La querelle entre la cour de France et le Saint-Siége ayant été envenimée par des fautes réciproques et surtout par l'emportement de Louis XIV, Innocent XI le menaça d'excommunication (V, 61). C'est alors que le roi voulut déterminer nettement les bornes de l'autorité pontificale. Louis XIV et Colbert agirent sur les élections des prélats qui devaient être chargés de ce soin. Faut-il en conclure, comme le font MM. Gaillardin, Gérin et Maynard, que l'Assemblée de 1682 était très-mal composée? En ce cas, c'est condamner le clergé de France tout entier. Or, M. Gaillardin avoue lui-même (III, 399) que « sous ce règne, le corps épiscopal, au moins dans son ensemble, eut un caractère justement honoré. » Comment expliquer, même en tenant compte de la pression exercée par la cour, qu'un tel corps n'ait nommé en

1. *Lettres et instructions de Colbert,* tome VI, p. 103 et suiv.

2. *Mémoires de Louis XIV* (édit. Dreyss), I, 250, note 2 ; II, 121. — Voir aussi le préambule d'un édit d'août 1692 dans Isambert, t. XX, p. 165.

1681 que de mauvais prélats? Parmi ceux qui furent délégués, quelques-uns pouvaient n'avoir que des vertus ou des talents médiocres; mais la grande majorité était parfaitement recommandable. D'ailleurs la question n'est pas là. L'important en ceci est d'examiner si la déclaration de 1682 était bien l'expression des sentiments du clergé gallican. Or, je remarque : 1° que tous les membres de l'Assemblée la signèrent, même Bryas, de Cambrai, qui seul trouve grâce devant l'abbé Maynard; 2° que, dans les années suivantes, aucun évêque n'y fit la moindre opposition. La Sorbonne, il est vrai, se montra rebelle à l'ordre qu'elle reçut de l'enregistrer. Mais d'abord il n'est pas certain que sa résistance fut provoquée surtout par un motif religieux. En outre, il s'agirait de savoir quel était depuis cinquante ans l'esprit de l'enseignement à la faculté de théologie, et si les doctrines ultramontaines n'y avaient pas été introduites récemment à la place de celles que professaient jadis ses plus illustres docteurs.

Quoi qu'en dise M. Gaillardin (V, 85), les quatre articles n'en étaient pas moins conformes aux traditions de l'Église de France. Il suffit de se rappeler la pragmatique sanction rendue à Bourges en 1438, dans une assemblée qui comprenait un grand nombre d'évêques, d'abbés et de docteurs des universités[1] : cette assemblée adopta pleinement les décrets des conciles de Constance et de Bâle qui contenaient la substance de la déclaration de 1682. Je sais que la pragmatique fut momentanément abolie par Louis XI; mais ce fut contre le gré du clergé. En 1510, le concile national de Tours décida « *servam cum esse jus commune antiquum et pragmaticam sanctionem regni, ex decretis sacrosancti concilii Basiliensis desumptam*[2]. » Plus tard, lorsque François Ier eut conclu le concordat de 1516, le clergé en fut très-irrité. Le roi réunit au mois de février 1517 une assemblée de prélats, de chanoines, de docteurs en théologie, de parlementaires, et il leur fit expliquer les motifs qui l'avaient obligé à supprimer la pragmatique. Le clergé n'y dissimula pas son mécontentement[3], et à la fin de 1518 il n'était pas encore résigné[4]. Ainsi les doctrines énoncées dans les quatre articles n'étaient pas une nouveauté. Ce qui, pour beaucoup de personnes, paraissait nouveau au XVIIe siècle, c'était la théorie de l'infaillibilité personnelle du pape. L'abbé Fénelon le déclarait expressément[5]; et Bossuet, parlant des principes formulés en 1682, disait qu'ils avaient été depuis longtemps reçus par le clergé gallican; « *maneat inconcussa.....*

1. Isambert, IX, 46.
2. Isambert, XI, 604.
3. Idem, XII, 115.
4. Idem, XII, 158.
5. M. Gazier a publié dernièrement (*Revue politique*, 23 janv. 1875) un mémoire qu'il attribue en toute certitude à l'abbé Fénelon. L'auteur anonyme écrit la phrase suivante : « Des deux grandes prétentions des papes....., celle de disposer des couronnes est la plus ancienne....., mais celle de l'infaillibilité personnelle *est presque née de nos jours.* »

prisca illa sententia Parisiensium. » (Floquet, *Bossuet, précepteur du Dauphin,* p. 574.)

Un esprit plus scientifique et moins exclusif que M. Gaillardin se serait demandé pourquoi Louis XIV, malgré sa dévotion, porta au Saint-Siége de si rudes coups et intervint si fréquemment dans les questions religieuses. Ce n'est point par excès d'orgueil ni par besoin de domination qu'il agit de la sorte (V, 1 et 53). En général, il faut se garder d'expliquer les faits par l'état intellectuel ou moral des personnages historiques; car ces personnages n'ont pas toujours été libres de penser de telle ou telle façon; leurs sentiments, leurs idées ont été le plus souvent déterminés par la situation où ils se trouvaient, et cette situation elle-même avait été amenée par la série des événements antérieurs. Si, partant de ce principe, on recherche les motifs qui poussèrent Louis XIV à entrer en lutte avec le Saint-Siége, on reconnaîtra que ce furent surtout les croyances de son siècle au sujet du pouvoir royal. Alors en effet, on vit apparaître à cet égard une théorie nouvelle, celle du droit divin. Elle ne se produisit pas spontanément; on en peut découvrir l'origine dans le calvinisme primitif d'une part, dans la Ligue de l'autre[1]. Mais c'est seulement au XVIIe siècle qu'elle acquit toute sa précision. Celui qui l'a exposée avec le plus de netteté est Bossuet. « Les princes, dit-il, agissent comme ministres de Dieu et ses lieutenants sur la terre..... Dieu les fait oindre par ses prophètes d'une onction sacrée, comme il fait oindre les pontifes de ses autels; mais, même sans l'application extérieure de cette onction, ils sont sacrés par leur charge..... Le service de Dieu et le respect pour les rois sont choses unies..... Vous êtes des Dieux; c'est-à-dire vous avez dans votre autorité, vous portez sur votre front un caractère divin[2]. » Ces idées ne sont point particulières à Bossuet; elles avaient cours aussi dans la magistrature. Le 18 mai 1643, Omer Talon disait dans un lit de justice « que le siége de S. M. représentait le trône du Dieu vivant; » il appelait le roi « une divinité visible[3]. » En avril 1665, le premier président déclarait que les rois sont « une portion de la divinité[4]. » On lit enfin dans un discours de Lamoignon à Louis XIV : « Cette compagnie vous regarde comme une image vivante de la divinité, comme un législateur auguste qui d'une main puise les lois dans le sein de Dieu même, et de l'autre nous en confie le précieux dépôt pour le

1. Dès le temps d'Henri IV, Jean de la Taille écrivait dans les *Singeries de la Ligue :*

Les rois, enfants du ciel, sont de Dieu les images;
Jupiter en prend cure et les garde d'outrages.
Il les fait révérer, réputant les honneurs
Être à lui-même faits, qu'on rend à ses seigneurs.

2. *Politique.* Livre III, art. 2, propos. 1re, 2e, 3e; livre V, art. 4, prop. 1re.
3. Isambert, XVII, p. 8 et 9.
4. *Journal d'Olivier d'Ormesson,* II, 350.

communiquer à ses peuples[1]. » Ainsi Louis XIV, lorsqu'il se proclamait le « lieutenant de Dieu[2] », ne faisait que s'approprier une doctrine déjà fort répandue. On conçoit dès lors qu'il dût se croire autorisé à envahir le domaine spirituel. Sa puissance n'était-elle pas, comme celle du pape, d'origine divine? En quoi le lieutenant de Dieu était-il inférieur au vicaire de Jésus-Christ? Le roi ne recevait-il pas directement les inspirations du Très-Haut? Pourquoi donc, même en matière de discipline ecclésiastique et de dogme, s'en serait-il rapporté aux décisions du Saint-Siége? Les dogmes que le roi, d'après la volonté de Dieu, considérait comme vrais, avaient-ils besoin d'être soumis au pape et approuvés par lui? Louis XIV ne s'en rendait peut-être pas bien compte; mais ce furent là les principes qui dirigèrent sa conduite envers Innocent XI. Nous avons de la peine à les comprendre aujourd'hui, tant ils sont contraires à nos idées! mais qui sait si nos théories sur la souveraineté du peuple ne paraîtront pas aussi bizarres dans trois siècles?

J'en ai dit assez pour montrer par quels défauts pèche l'ouvrage de M. Gaillardin. L'auteur a une mauvaise méthode, et il ne traite pas les questions historiques avec la rigueur qu'exige toute étude scientifique. Il est partial et superficiel; il n'a pas l'esprit critique : sur chaque point douteux, il adopte l'opinion la plus conforme à ses croyances et à ses préjugés. Ce livre en somme n'a qu'une valeur médiocre. Il a cependant obtenu de l'Académie française une de ses plus belles récompenses; car il a remporté en 1875 le grand prix Gobert. Est-ce pour sa valeur littéraire? Nous avons donné des échantillons du style de M. Gaillardin.

Pariser Zustænde vøhrend der Revolutionszeit (1789-1800), par Adolf Schmidt, professeur ordinaire d'histoire à l'Université d'Iéna. Iéna, librairie Mauke (Hermann Dufft), 3 parties : 1874-1876. xi-336, viii-336 et xii-392 p.

M. Schmidt s'est donné la tâche fort louable d'extraire de ses « Tableaux de la Révolution française » composés d'après les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris (3 vol., 1867-70. Leipzig,

1. Fr. Monnier. *Le chancelier d'Aguesseau*, p. 484.

2. *Mémoires* (édit. Dreyss), II, 285, 287, 421. — Le duc de Montausier écrivit pour le Dauphin des maximes dont il avait l'intention de faire un ouvrage intitulé : *Éducation d'un grand prince*. M. Dreyss dans son introduction aux *Mémoires de Louis XIV* en cite quelques-unes (Tome I, p. ccxi-ccxvi) : « C'est Dieu qui fait régner les rois. — Le prince ne dépend en ce monde que de Dieu seul. — Dieu a établi les rois pour exécuter sa justice. — Le prince est lieutenant de Dieu dans son État, et une de ses images en terre. » — M. Gaillardin ne dit pas un mot de tous ces faits si importants.

Veit et Cie), les principaux résultats, et de les rendre accessibles au grand public sous une forme résumée. Certes, personne n'était aussi autorisé que lui pour entreprendre ni aussi capable de mener à bien un pareil travail, et l'on conçoit la mauvaise humeur avec laquelle il s'exprime sur les ouvrages superficiels de Dauban qui se mit à cultiver après lui le même champ. D'ailleurs, la narration la plus heureuse ne peut remplacer, ni comme utilité, ni comme intérêt, la lecture même des papiers de la police secrète de Paris. Un membre éminent de la Convention et des Cinq-Cents, Mathieu de Mirampal, en a pleinement reconnu la valeur, en disant : « Le bureau central est le véritable point d'observation pour cette grande commune ; là seulement on peut la connaître, là seulement on peut savoir tout ce qui se passe. Les rapports de la surveillance, contrôlés les uns d'après les autres, apprennent à l'administrateur attentif quelle est la véritable situation des esprits ; là seulement peuvent se recueillir les traditions, les souvenirs, les données de l'expérience ; un événement y est commenté par un autre, des bruits publics rapprochés décèlent un plan ; là, en un mot, paraît et se dessine le Paris réel ; partout ailleurs, ce n'est que Paris apparent, ce ne sont que des traits épars. » En France même, des juges compétents ont déclaré que les publications de Schmidt sont une des plus importantes qu'ait suscitées l'histoire de la Révolution française. On peut les mettre sur le même rang que les travaux de Mortimer-Ternaux, de Rocquain et autres. Elles cherchent à détruire ce qu'on a nommé « la légende révolutionnaire » et à substituer l'histoire véritable à la fable convenue.

D'ailleurs cette source de l'histoire révolutionnaire est, par sa nature même, renfermée dans certaines limites : elle ne sert que pour l'histoire de Paris, et ne touche pour ainsi dire pas au reste de la France. L'état des esprits dans la population parisienne, ses manifestations dans les rues, dans les cafés, au théâtre et dans les clubs, sa situation morale et économique, voilà ce que nous espérons apprendre à connaître dans ces rapports de police, et dans le livre que M. Schmidt en a tiré. Du reste, si l'on songe au rôle éminent que Paris a joué dans l'histoire de la Révolution, on ne pourra pas estimer trop haut ce qui fournit des renseignements nouveaux et instructifs sur sa vie intérieure, surtout lorsque nous pouvons par là reconnaître qu'à Paris même les événements révolutionnaires, à partir de 1792, n'ont pas été le moins du monde l'œuvre du peuple soulevé en masse, mais de minorités auxquelles les autres n'osaient résister avec une égale énergie.

Il aurait peut-être été bon que M. Schmidt se fût contenté d'enregistrer ces faits, au lieu d'y joindre à l'occasion des remarques qui ne peuvent qu'affaiblir l'impression produite par son récit. Nous ne lui reprochons pas d'avoir porté souvent ses regards de la capitale sur le reste du pays, bien que le lecteur puisse parfois douter si le peuple dont il parle est le peuple de Paris ou le peuple français en général. Nous ne lui reprochons pas non plus des remarques qui appartiennent

plus à la politique qu'à l'histoire, comme celle-ci : « Une grande nation qui souffre que sa représentation parlementaire établisse son siége d'une façon permanente et immuable au milieu d'une population variée, cosmopolite, et qui s'augmente dans une progression constante, commet un crime contre elle-même et contre son avenir » (I, 33). Mais nous aurions sans peine vu disparaître les remarques générales sur « la frivolité française et l'impudeur dans la satisfaction de désirs immoraux » (II, 91), parce qu'elles peuvent donner à un Français l'occasion de prendre une revanche amère en faisant la peinture de certains scandales qui ont pour théâtre la capitale de l'empire allemand. Nous avons encore été moins capables de pénétrer assez profondément avec l'auteur (I, 24) dans les secrets de la philosophie de l'histoire pour partager avec lui la conviction que « la convocation des Etats généraux, l'abolition du système féodal à moitié ruiné déjà et tombant en poudre, le sacrifice patriotique accompli dans la nuit du 4 août, la substitution du régime représentatif au régime absolu, étaient commandés par la nécessité de l'histoire universelle, » tandis que « les journées de juin, août et septembre 1792, la condamnation et l'exécution de Louis XVI, la destruction du parti girondin et l'établissement du régime de la Terreur dépassent ce qu'exigent les nécessités de l'histoire universelle. » Mais nous nous résignons à admettre provisoirement que ces événements ont conduit au Directoire, le Directoire au Consulat, le Consulat à l'Empire, et l'Empire à ces bouleversements dans les Etats et dans l'ordre social en Europe, que nous aussi nous regardons comme imposés par les « nécessités de l'histoire universelle » et dont un des fruits a été, par exemple, la grande œuvre législative de Stein et de Hardenberg.

La nature des sources utilisées par l'auteur a encore limité son sujet d'une autre façon : les agents de la police secrète rédigent toujours leurs rapports à un point de vue très-circonscrit. Ces documents ne peuvent être, par leur valeur historique, comparés aux relations des ambassadeurs vénitiens. Ces derniers sont des hommes d'État importants qui exposent à un tribunal composé d'hommes éclairés les résultats d'observations longues et étendues. Les agents de la police se donnent bien plutôt pour but de pousser l'autorité dans une voie où il leur semble bon d'entrer. Plusieurs d'entre eux n'ont pas une grande intelligence; d'autres prouvent qu'ils connaissent le monde et les hommes, et leurs récits présentent plus d'intérêt qu'aucun roman. Conformément à la nature de leurs fonctions, ils cherchent à pénétrer de préférence dans les recoins obscurs de la société humaine, et font souvent des rapports sur des choses qu'ils ont vues ou entendues, mais qui sont indifférentes à l'histoire. De matériaux si divers, M. Schmidt, avec un bonheur extraordinaire, a tiré ce qu'il y a de plus important. On ne peut rien lire de plus instructif que le second volume de son ouvrage, pour s'expliquer l'extrême influence que les faits économiques ont exercée sur la situation de la capitale et par suite sur l'histoire de la Révolution. L'antagonisme

du riche et du pauvre, les commencements du socialisme, les peintures effrayantes de la fureur du jeu, l'accroissement des crimes et de l'immoralité, l'effet produit par les assignats et le maximum, la disette et la misère qui en furent la conséquence, tels sont les sujets que l'auteur a traités avec autant de précision que de mouvement. Dans le premier volume, au contraire, il cherche à peindre les éléments divers qui composaient la population parisienne, à expliquer ses inclinations et ses antipathies, à décrire l'apparition des « bâtonniers », l'importance des cafés politiques, la fin des clubs des Cordeliers et des Jacobins, et à donner une histoire de la *jeunesse dorée.* Ce dernier point est traité avec un soin tout particulier, et l'auteur a déployé un grand appareil de recherches pour montrer que jusqu'ici, en France et en Allemagne, on a commis beaucoup d'erreurs au sujet de la jeunesse dorée. M. Schmidt essaie de prouver que le nom de *jeunesse dorée* « n'a jamais existé comme désignation contemporaine d'un parti, comme désignation employée même dans les luttes des partis » (I, 175). D'après lui, l'origine de cette légende doit remonter à la représentation de la pièce « Le concert de la rue Feydeau » qui eut lieu en février 1795 et qui fournit aux Jacobins l'occasion de désigner sous le nom de « peuple doré » les jeunes gens de Paris en opposition à la jeunesse des faubourgs. Pagès, le premier, dans son *Histoire secrète de la Révolution française* (1797), an V, t. II, p. 255 et ss., a, d'après A. Schmidt, introduit dans l'histoire le mot même de « jeunesse dorée ». C'est lui aussi qui, tout à fait à tort, nous montre déjà cette jeunesse dorée au 9 thermidor, et lui fait aussitôt après chanter « le Réveil du peuple », tandis que ce chant a été composé vers la fin de janvier 1795. On doit sans doute admirer la patience et l'érudition que l'auteur a déployées dans cette recherche minutieuse. Elle peut servir de modèle pour tous les travaux de ce genre, et il vaudrait la peine, par exemple, de remonter de la même façon jusqu'à l'origine des dénominations de partis employées dans la révolution anglaise, comme celles de Cavaliers et de Têtes-rondes. Cependant, bien que les résultats obtenus par cette recherche ne laissent place à aucun doute, on se demande si elle ne se résume pas pour une grande partie en une querelle de mots ; car, aussi bien, il est certain que l'expression de *Muscadins*, à tort ou à raison, a été appliquée comme désignation de parti aux jeunes gens par leurs adversaires, et cette expression a, au fond, le même sens que celle de jeunesse dorée. Ce qui est vraiment important, c'est d'avoir donné la preuve historique que la jeunesse parisienne n'était pas un instrument de Fréron, qu'elle agissait au contraire avec une complète indépendance, et que leur alliance n'a guère duré plus de trois mois, pendant lesquels les deux partis eurent le même but.

Ce n'est pas seulement dans le chapitre sur la jeunesse parisienne que l'auteur s'est posé plusieurs fois en adversaire de H. von Sybel ; dans d'autres passages encore il s'appuie sur des chiffres et des

dates pour combattre le célèbre historien dont il partage d'ailleurs complétement les vues générales. Une critique pénétrante et très-souvent juste est dirigée contre certaines sources françaises, comme Mercier et le Moniteur, et contre nombre de récits postérieurs d'auteurs français. On trouvera cependant attaquables plus d'une assertion de l'auteur à leur égard, et plus d'une opinion exprimée isolément. Je ne puis par exemple me ranger à son avis quand il dit que « le premier envahissement des Tuileries le 20 juin 1792 fut *exclusivement* l'œuvre des Jacobins » (I, 93). De même certains vers du « Réveil du peuple », dont le caractère est suffisamment sanguinaire, me semblent avoir été accueillis par M. Schmidt avec trop de faveur (I, 254, cf. I, 269, 274). N'y a-t-il pas une contradiction à dire (I, 222) que la jeunesse parisienne paraît si puissante que « personne, pas même la Convention, n'osait lui résister », tandis qu'aussitôt après (I, 225) elle est obligée de souffrir l'apothéose de Marat?

Le troisième volume est digne des deux premiers. On y trouve tout d'abord la suite et la fin du chapitre intitulé : « État social » (p. 1-191) ; il dépeint la misère qui régna pendant les derniers jours de la Convention et sous le Directoire; le *budget des farines* de la ville de Paris y est étudié avec une critique pénétrante, et parmi les causes de la misère, une des plus importantes, c'est à savoir l'énorme gaspillage des deniers publics, y est mise en relief avec des preuves saisissantes. Non moins instructives sont les pages où est tracé le tableau lamentable de l'administration financière. On y voit comment la fermeture de la Bourse, le 14 décembre 1795, ne fit pas cesser l'agiotage, comment l'emprunt forcé de 600 millions en espèces du 10 décembre 1795 manqua son but, comment les assignats, au lieu de diminuer, augmentèrent jusqu'au moment où ils furent remplacés par des « mandats ». L'histoire de ces mandats est suivie jusqu'à la loi du 23 décembre 1797 qui fut « comme le dernier acte de ce long drame ». Des matériaux qu'il a sous la main, M. Schmidt tire cette conclusion que la France n'est pas sortie de ses embarras financiers par les « tributs levés sur l'Europe », comme on l'a souvent répété, mais par ses propres ressources et aussi par la banqueroute. Il fait également justice de cette fable que les distributions de viande et de pain auraient tout à coup cessé à Paris dès les premiers jours du Directoire. Il montre l'influence de la misère sur les menées socialistes du printemps de 1796 et sur les coups de force du mois de juin suivant. Incidemment, il fournit sur le prix de la main-d'œuvre et des vivres des données statistiques qui rendent son livre non moins instructif pour les économistes que pour les historiens.

Le tableau de la situation religieuse n'est pas moins triste, et la profonde connaissance des faits a permis à l'auteur de la tracer d'une main aussi sûre. Nous nous déclarons incompétent pour décider si la Révolution française était capable d'introduire une réforme religieuse

dans l'esprit des temps nouveaux ou de reprendre pour la pousser plus loin « l'œuvre réformatrice du XVIe siècle qui avait avorté ». Mais il est certain que les mesures prises pendant le cours de la Révolution française au sujet de la religion « firent naître une résistance désespérée et une ardente réaction ». Il ne faut pas demander à l'auteur une histoire complète de la Constitution civile du clergé ni du culte de la Raison ou de l'Etre suprême, ni du nouveau calendrier, ni des fêtes des décades, ni des théophilanthropes, etc. ; mais toutes les péripéties de la lutte déclarée ou secrète engagée entre l'ancienne religion qui maintenait sa domination sur les masses contre les réformateurs qui n'avaient pas craint de se servir de moyens violents et illégitimes, sont éclairées d'une nouvelle lumière par les documents dont M. Schmidt nous donne d'importants extraits. C'est ainsi que nous lisons avec le plus vif intérêt les rapports de Dupin, commissaire dans le département de la Seine, et de Guyel, commissaire directorial du canton de Pierrefitte ; plus tard, d'autres commissaires nous apprennent comment, après le 18 brumaire, le culte républicain devint celui de Bonaparte, et nous remarquons dans le concordat de 1802 la victoire de l'ancienne puissance spirituelle, dont la situation politique était changée sans doute, mais dont l'influence sur les esprits s'était agrandie.

La dernière partie et non la moins importante de ce volume est consacrée à une étude sur « l'état de l'instruction publique et des écoles ». C'est ici que les fautes commises par la France de la révolution peuvent le mieux instruire la France contemporaine, et sur ce sujet l'auteur a des paroles inspirées par les plus nobles sentiments et dignes d'exciter l'attention de la génération présente. Sans doute nous ne savons pas bien ce qu'il entend par cet enseignement de la religion dans les écoles primaires « auquel les élèves de toutes les religions peuvent prendre part, et qui leur fait connaître d'une façon également calme et impartiale, d'une part les principes communs à toutes les religions et actes religieux, d'autre part les dogmes particuliers à chacune d'elles ». Tant qu'on n'aura pas trouvé un catéchisme et un maître qui réalisent cet idéal, nous ne connaissons pas de meilleur moyen pour sortir d'embarras que de laisser l'enseignement religieux aux soins de chaque religion. Mais par cette même raison nous souscrirons de tout notre cœur à ces paroles : « l'école doit exister uniquement pour l'éducation intellectuelle et non pour l'éducation politique ou religieuse ; et si la France est toujours restée en arrière en fait d'instruction primaire, malgré les progrès très-réels accomplis sous la monarchie de juillet, c'est précisément parce qu'elle s'est fort peu intéressée à l'instruction en elle-même, et qu'elle a cherché bien plutôt à la mettre au service de certains intérêts de partis ou de certains préjugés nationaux » (p. 391).

Dans cette partie, l'auteur suit la même marche que dans la précédente. Il montre comment en matière d'instruction publique la Révo-

lution a bien plus détruit qu'elle n'a créé, comment la loi de la Convention sur l'instruction publique ne fut appliquée que lentement et imparfaitement, comment s'alluma entre les écoles publiques et les écoles libres une guerre semblable à celle du culte catholique et du culte républicain ; comment enfin se produisit une réaction qui, sous Napoléon, prit un caractère militaire et dynastique. M. Schmidt appelle l'attention sur un fait intéressant que lui a fourni l'étude d'actes nombreux émanés de villages du département de la Seine. Ces villages, dont les habitants à la fin du XVIIe siècle savaient presque tous écrire, comme le montrent leurs signatures, pouvaient à peine, immédiatement avant la Révolution, montrer une ou deux personnes qui en fussent capables ; la très-grande majorité signaient d'une croix. L'auteur en conclut que l'instruction primaire, favorisée encore pendant le XVIIe siècle, avait décliné pendant le XVIIIe siècle avec une effrayante rapidité, et il cherche à expliquer le fait en montrant que la vie politique du peuple sous les Bourbons disparaissait peu à peu. Les réunions fréquentes des assemblées de villages, qu'on avait précédemment favorisées, entraînaient la nécessité d'une certaine éducation populaire ; mais dès que la centralisation accroissant toujours eut fait disparaître les droits essentiels des communes, les éléments de culture intellectuelle périrent aussi. Il était bon que M. Schmidt, après avoir indiqué les fautes commises par la Révolution, ne nous laissât pas oublier les vices de l'ancien régime ; car s'il est louable de mettre fin à la « légende révolutionnaire », on ne peut cependant pas oublier dans quel état la Révolution trouva la France, et quelles difficultés elle eut à combattre. On ne peut lui rendre pleine justice qu'en considérant les faits dans leur ensemble, et qu'en faisant effort pour comparer non-seulement la France moderne, mais même l'Europe moderne à l'ancienne.

M. Schmidt ne s'était pas donné une tâche aussi vaste. Il serait fort injuste de le blâmer de n'avoir porté la lumière que sur une partie des côtés obscurs de son sujet, au lieu d'en faire ressortir les côtés brillants. De toute manière son livre tiendra parmi ceux qui ont été écrits sur la Révolution un rang éminent, et si les vérités qu'il contient font au lecteur l'effet d'une boisson amère, ce n'est pas, qu'on y songe bien, un poison, mais une médecine salutaire[1].

Alfred Stern.

1. Il faut remarquer que M. Schmidt, dans la préface de ce 3e volume, a signalé de la façon la plus flatteuse, non-seulement la *Revue historique* en général, mais en particulier aussi les recherches de M. J. J. Guiffrey sur les *Comités des Assemblées révolutionnaires* (*Rev. hist.*, I, 438 et suiv.).

La philosophie de l'histoire en Europe. Vol. I, par R. FLINT[1]. Londres et Edimbourg, Blackwood et Sons, 1874. In-8° de XXII et 609 p.

De ce livre on peut dire en toute vérité ce qui est trop souvent une phrase vide de sens, qu'il « répond à un besoin profondément senti. » La Faculté de philosophie de l'Université de Gœttingue vient de fonder un prix pour un sujet ainsi conçu : « Exposer les tentatives faites depuis l'antiquité pour arriver à une philosophie de l'histoire ; » et elle a témoigné par là qu'un tableau satisfaisant de ces tentatives nous manquait encore. Il est vrai qu'un tel sujet offre des difficultés peu communes : il exige pour les vaincre non-seulement une lecture considérablement étendue et une solide connaissance des diverses branches de la science ; mais on peut s'étonner même qu'il y ait lieu de le traiter. Il devrait être aussi peu permis de parler d'une philosophie de l'histoire que d'une philosophie de la physique ou de toute autre science. C'est uniquement par un artifice de langage que dans ce cas spécial on fait de la philosophie d'une science une science à part. Aussi cette scission contre nature entre les études historiques et la « philosophie » qui s'en dégage a-t-elle produit les conséquences les plus dangereuses ; des esprits philosophes se sont plus d'une fois hasardés sur un terrain où, manquant d'une connaissance suffisante des faits historiques, ils ont dû à chaque pas aboutir à une conclusion fausse ; et d'autre part les historiens de profession qui possédaient la parfaite connaissance des faits, ont dédaigné souvent d'en tirer des conclusions générales comme il est d'usage dans le domaine des autres sciences. Si jamais division du travail a été pernicieuse, ç'a été la séparation entre l'œuvre du philosophe et celle de l'historien.

Cependant ce qui a été fait dans ce domaine a malgré tout une si grande importance que depuis longtemps déjà l'on avait pu former le vœu de le voir résumé dans un tableau d'ensemble. M. le professeur Flint a entrepris de satisfaire ce vœu au moins en partie. Il se propose « de donner un aperçu des tentatives les plus remarquables qui ont été faites dans les cent cinquante dernières années pour découvrir les lois qui règlent les choses humaines, et de signaler les mérites principaux et les principales fautes qu'il y trouve. » Comme on le voit, l'auteur se renferme dans le cercle des cent cinquante dernières années sans oublier cependant le travail des époques antérieures. Une « introduction » de 62 p. traite des plus importantes productions littéraires de l'antiquité et du moyen âge qui touchent à son sujet, et il les étudie à la lumière de certaines idées générales qui se sont développées peu à peu, comme

1. *The philosophy of history in Europe.* I : *The philosophy of history in France and Germany,* by Robert Flint, prof. of moral Philosophy and political Economy. University of St-Andrews.

celle du progrès en histoire et celle de l'unité de l'espèce humaine. A cela s'ajoute « l'histoire de la philosophie de l'histoire » en France et en Allemagne et pour chacun des deux pays quelques chapitres d'introduction préparent le lecteur à l'analyse des principaux ouvrages parus dans ces cent cinquante dernières années. Un second volume composé sur le même plan doit être consacré à l'Italie et à l'Angleterre, et de plus contenir plusieurs appendices bibliographiques où sera brièvement analysée toute une liste d'ouvrages dont le texte ne parle pas.

L'œuvre tout entière de M. le professeur Flint a son origine dans ses leçons à « l'Institut philosophique d'Edimbourg. » Cette origine a sans doute profité à la forme extérieure du livre. Bien qu'il traite une matière hérissée de difficultés, il se lit facilement et avec plaisir. Il n'est nulle part surchargé de science, sans être léger ni superficiel. Au contraire l'auteur s'oriente avec la plus grande aisance au milieu des nombreux ouvrages français et allemands qui rentrent dans son sujet. Il accorde même un regard à des publications littéraires peu connues, et l'on n'a besoin que de citer les noms des écrivains dont il parle pour donner une idée des richesses contenues dans son livre. Les quatorze chapitres consacrés à la France sont les suivants : Bodin et le Cartésianisme, Bossuet, Montesquieu, Turgot, Voltaire, Condorcet, l'école théocratique (Bonald, Maistre, Ballanche, etc.), Saint-Simon et Fourier, Cousin et Jouffroy, Guizot, suite de l'école socialiste (Buchez et Leroux), Aug. Comte, l'école démocratique (Michelet et Quinet), suite de l'école démocratique (Tocqueville, Odysse Barot, Ferron, Laurent). Pour ce qui est de l'Allemagne, le premier chapitre traite du développement de l'historiographie allemande ; les douze chapitres suivants sont : l'origine de la philosophie de l'histoire en Allemagne (Leibnitz, Iselin, Wegelin, Schlœzer, von Müller), Lessing, Herder, Kant et Schiller, Fichte, Schelling, l'école de Schelling (Stutzmann, Steffens et Gœrres), Fréd. Schegel, Krause, Hegel, Schelling, Bunsen et Lasaulx, Lazarus, Lotze et Hermann.

Un coup d'œil jeté sur cette riche liste de noms peut déjà provoquer chez le lecteur plusieurs réflexions. On est obligé de demander pourquoi manquent certains noms qu'on s'attendait à y trouver, tandis que d'autres moins importants y occupent une place éminente. Comment se fait-il que Guill. de Humboldt ne soit mentionné qu'à l'occasion de Lazarus (p. 581)? que l'introduction de Gervinus à l'histoire du XIXe siècle et son historique n'aient pas trouvé dans ce tableau la moindre place, que surtout des historiens de profession soient mis dédaigneusement après les philosophes de profession? Sans doute la plupart d'entre ceux-là se sont bien gardés d'imaginer des systèmes de philosophie de l'histoire; mais ceux mêmes qui, comme par exemple Ranke, ont une aversion déclarée pour tout travail d'imagination et pour toute généralisation des faits, laissent toujours voir qu'ils sentent un vif besoin de considérer ces faits à des points de vue généraux. Tocqueville

me paraît être le type le plus élevé de cette classe d'historiens philosophes, et lorsque trente pages sont consacrées à Cousin, l'auteur de la « Démocratie en Amérique » en aurait mérité bien plus de deux. Même parmi les historiens allemands de l'époque de la réforme, au lieu d'une série de noms pris au hasard et qui pour la plupart n'ont rien à voir ici, un *Sébastien Franck* aurait dû être nommé avec honneur, d'autant plus que nous possédons une excellente monographie de ce personnage [1]. D'ailleurs pour le choix des auteurs qui méritent d'être cités, philosophes ou historiens, ou l'un et l'autre, on ne peut établir aucune règle sûre, avant d'avoir défini l'expression même de philosophie de l'histoire, et expliqué avec précision d'autres expressions trop vagues, telles que développement, loi, volonté libre et nécessité, etc., ainsi que l'auteur l'a tenté en divers endroits. M. Flint nous fait espérer que ces questions seront traitées à la fin de son ouvrage, ils en seront comme la conclusion.

Un autre reproche que nous sommes tentés de faire au savant écrivain est plus grave; nous ne pouvons pas nous empêcher de trouver malheureuse la disposition de son ouvrage. La division en quatre parties, qui en rompt l'unité, est purement artificielle : elle repose sur la nationalité des écrivains. Sous les titres France, Allemagne, Italie, Angleterre, les auteurs sont rangés isolément, autant que possible suivant l'ordre chronologique. Nous osons exprimer l'opinion que M. Flint a détruit par là en grande partie le charme et la valeur de son travail. Il fait lui-même (p. 8) cette juste remarque : « la philosophie de l'histoire ne peut être séparée des faits historiques; elle y est contenue. » S'il en est ainsi, pourquoi donc séparer « l'histoire de la philosophie de l'histoire » des faits historiques; pourquoi la décomposer en biographies isolées; surtout pourquoi tenir tant de compte du fait de la nationalité, alors que la science moderne met en relation constante les diverses nations? M. Flint a bien senti cette faute de son plan; il a plusieurs fois essayé de rétablir une relation entre les idées de la philosophie historique et les idées politiques et sociales de l'époque. En France surtout ce rapport est trop évident pour qu'on puisse le laisser échapper. Montesquieu, Voltaire, Condorcet, ne peuvent être compris si on ne les place pas au milieu du mouvement général du XVIIIe siècle. Ballanche et Bonald apparaissent comme les représentants de l'école théocratique; Saint-Simon, Fourier, Buchez, Leroux, comme ceux de l'école socialiste; Guizot l'historien et Guizot homme politique sont une même personne, et si l'on veut bien juger un livre comme l'Ancien régime et la Révolution de Tocqueville, il faut songer au temps où il fut écrit.

1. Hermann Bischof. *Sebastian Franck und deutsche Geschichtschreibung*. Eine von der philosoph. Facultæt zu Tübingen gekrœnte Preisschrift. Tübingen, E. Riecker, 1857. (Cf. Hase : *S. Franck* 1869.)

Il n'en va pas autrement pour les autres pays. A l'école théocratique française, répond en Allemagne une pareille école. L'esprit de la réaction politique, de la poésie romantique, et la ferveur pour l'idéal du catholicisme et du moyen âge ont exercé leur influence en même temps dans les deux pays. C'est briser les liens naturels qui les unissent et s'exposer à des répétitions fatigantes que de considérer isolément Bonald, Maistre, Ballanche, en les séparant de K. L. Haller (qui méritait une mention), de Schlegel, etc. L'école de Hegel en Allemagne et dans les autres pays forme un tout. Bolingbroke, Hume, Gibbon sont pénétrés de ce même esprit du XVIIIe siècle, qui eut sur le continent une action si considérable. En un mot, l'idéal d'un livre, comme celui que M. Flint s'est proposé d'écrire, serait selon moi de commencer par tracer une esquisse complète du mouvement intellectuel d'une époque déterminée, puis, sans s'occuper de la différence des nationalités, de réunir soit des systèmes complets, soit les indications indirectes et occasionnelles, en un mot tout ce que cette époque a fait pour ce qu'on a coutume d'appeler la philosophie de l'histoire. Dans cet enchaînement on aperçoit sur-le-champ les puissantes influences qui engendrent les progrès des diverses sciences dans la façon de considérer l'histoire de l'humanité. Il est évident que les idées sur les origines de notre race, sur l'état primitif des peuples et des états, idées qui sont d'une si grande importance pour la philosophie de l'histoire, ont au siècle dernier subi l'influence décisive des récits rapportés par de célèbres voyageurs dont il n'est pas besoin de citer les noms. Les recherches des grands géographes, les résultats de la linguistique, de la psychologie, de l'ethnographie, etc., modifient, en devenant le bien commun des nations, toutes les idées sur la marche de l'histoire universelle. L'essor qu'a pris la statistique avec Quetelet a, comme on sait, influé d'une façon remarquable sur certaines œuvres à la fois historiques et philosophiques, bien qu'elles n'aient pas toujours fait un usage légitime des données de la statistique. Aujourd'hui l'on peut déjà reconnaître l'influence du Darwinisme sur un livre comme celui de F. v. Hellwald : « Histoire de la civilisation dans son développement naturel, jusqu'à nos jours » (Augsbourg, 1874 sec. Ed. 1876); c'est ainsi que chaque ouvrage historico-philosophique, à côté des idées originales de l'auteur, porte sur son front la marque de son époque. Tout cela devrait être développé, non dans les limites restreintes d'un seul pays, mais dans un tableau où tiendraient place tous les peuples de notre civilisation. Car le travail intellectuel de notre temps fera sans doute dans la plupart des cas distinguer plus ou moins le caractère propre du génie de la nation à laquelle appartient chaque travailleur; mais il est un bien commun pour lequel il n'y a pas de barrière.

Bien que M. Flint ait dédaigné de suivre cette route, son livre est pourtant très-utile et très-digne d'éloges. L'analyse des ouvrages, à laquelle sont jointes de courtes notices biographiques, est presque toujours

heureuse. Le jugement de l'auteur est prudent et sûr. Il n'aime pas les généralisations précipitées et ne craint pas d'appeler les utopies maladives de leur vrai nom. Sa polémique contre Buckle (p. 9, 89), Lewes (p. 173), J. S. Mill (p. 175, 250) paraît assez juste. Dans d'autres cas au contraire, les jugements de M. Flint provoquent la contradiction. On trouvera exagérée sa critique de quelques travaux de Michelet (p. 290). Il est injuste envers Lessing en lui reprochant (p. 368) de ne faire honneur de l' « éducation de l'humanité » qu'aux juifs et aux chrétiens. Dans le célèbre petit écrit qui porte ce titre, Lessing s'est bien gardé de vouloir donner autre chose qu'un précieux fragment. Au § 54 il parle expressément d'une « partie de l'humanité que Dieu a voulu comprendre dans un plan unique d'éducation », à côté duquel d'autres plans pour d'autres peuples peuvent fort bien trouver place, bien que d'ailleurs, pour compléter l'allégorie, il soit forcé de marquer fortement le contraste entre la partie de l'humanité qui est civilisée et celle qui grandit dans la sauvagerie. Il ne mérite pas non plus le reproche d'avoir compris le mot révélation dans un sens trop étroit quand il l'identifie à celui d'éducation; car ce que Lessing a compris sous le mot révélation, M. Flint ne le dit pas. C'est à la théologie qu'il emprunte cette expression; et ce n'est pas sans une douce ironie qu'il remarque au § 3 : « en théologie, il peut y avoir une grande utilité et aussi soulever des difficultés nombreuses à se représenter la révélation comme une éducation de l'humanité ». De même le reproche qu'il a fait à M. Rosenkranz (p. 347) est mal fondé. Il conteste, à ce que prétend M. Flint, qu'en Allemagne on ait emprunté à la France l'idée de la Philosophie de l'Histoire. Mais il donne une preuve insuffisante de ce qu'il avance quand il nomme Iselin et Wegelin « les premiers auteurs allemands qui aient tenté d'écrire l'histoire au point de vue philosophique » et quand il remarque avec triomphe que « ils étaient tous deux Suisses, c'est-à-dire d'un pays qui a possédé et possède encore une grande influence comme intermédiaire intellectuel entre la France et l'Allemagne ». En outre M. Flint se contredit lui-même plusieurs pages plus loin (p. 356) en montrant la grande influence que Leibnitz a exercée sur Wegelin. D'ailleurs nous sommes loin de nier que le mérite de la priorité sur ce point appartient à Montesquieu et à Turgot, et nous trouvons tout-à-fait à sa place la remarque de la p. 351, où l'auteur se moque d'un écrivain qui appelle Iselin « le premier philosophe de l'histoire digne d'être cité depuis... Orose ».

Au milieu de tout cela, on peut relever quelques fausses indications. L'auteur fait paraître (p. 336) la chronique de Cario pour la première fois en 1499, tandis que la première édition est de 1532. Il se serait bien gardé de parler avec tant de confiance du dessein prêté à Henri IV et à Sully d'établir une « république chrétienne », s'il avait connu le Mémoire de Moritz Ritter (Mémoires de l'Acad. bav. des Sciences,

3e classe, vol. XI) ou même seulement l'Histoire de France de Ranke (II, 104). Jean Martin Chladenius et son livre « Science générale de l'histoire » ne sont pas aussi inconnus dans leur patrie que M. Flint le pense, ce qui résulte, par exemple, des remarques de Wachler (Hist. des recherches et des compositions historiques. Vol. II, 2e partie (1818), p. 825). C'est sans doute par suite d'une faute d'impression qu'on voit l' « Histoire de l'esthétique en Allemagne » par Lotze datée de 1863 au lieu de 1868. Çà et là l'auteur interrompt son exposition par des digressions théologiques ou politiques dont nous nous serions bien passés dans un ouvrage de science; nous songeons aux considérations sur « Dieu et Satan » (p. 469), aux remarques sur la guerre et la paix perpétuelle, à la mention « de la nation bavaroise » (p. 318) etc. Mais nous ne nous arrêterons pas plus longtemps à des minuties de cette sorte, et nous finirons en souhaitant que M. Flint puisse nous donner bientôt la suite de son intéressant ouvrage.

A. Stern.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Revue des questions historiques.** Octobre. — Vigoureux. Le Patriarche Abraham (travail savant et consciencieux, mais gâté par des opinions préconçues; voy. par exemple le passage sur la circoncision, p. 400-401). — Gérin. Innocent XI et la Révolution de 1688 (article intéressant dont les éléments sont tirés des Archives des affaires étrangères; prouve pertinemment l'inauthenticité des deux lettres du cardinal d'Estrées à Louvois, du 18 décembre 1687 et du 29 juin 1688, publiées par sir G. Dalrymple dans ses *Memoirs of Great Britain and Ireland* et d'après lesquelles Casoni, secrétaire d'Innocent XI, aurait eu connaissance de l'expédition de Guillaume d'Orange, à qui le pape aurait fourni de grosses sommes d'argent; mais il ne prouve pas que le pape n'ait pas manqué de clairvoyance au point de vue catholique en facilitant cette expédition par son attitude hostile envers la France et favorable à l'Empire et au prince d'Orange. Curieux détails sur le projet d'enlèvement de Casoni, formé par Louis XIV. Pourquoi M. G. injurie-t-il gratuitement le gallicanisme en général à propos des iniquités de Louis XIV?). — H. Stevenson. L'Hymnographie de l'Eglise grecque (mémoire important sur le rhythme des cantiques grecs, mais n'offrant aucun intérêt pour l'histoire). — Audiat. Le mot de Bailly allant à l'échafaud (rejette avec raison l'authenticité de la célèbre parole: *Je tremble, mais c'est de froid*). — Doinel. Un Episode inconnu de la vie de Malebranche (publie une admirable lettre de l'abbé de Rancé au philosophe, du 9 avril 1672, prouvant que celui-ci eut un instant l'idée de se faire trappiste). — P. Pierling. Une nouvelle histoire de Russie (analyse du premier vol. de l'Histoire de Russie d'Ilovaïski, Moscou, 1876). — Lelièvre. Erreurs et Mensonges historiques de M. Ch. Barthélemy (montre que cette compilation n'est que la reproduction de dissertations vieillies impudemment plagiées et données pour le résultat de longues recherches personnelles. La juste exécution accomplie par M. L. est d'autant plus louable que M. B. se donne pour un ardent défenseur du catholicisme). — Courriers anglais, russe et italien. — Revue des périodiques français et allemands. — Bibliographie.

II. — **Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.** 5e livr. 1876. — A. Molinier. Actes inédits de Philippe-Auguste (un diplôme, deux mandements et une lettre patente relatifs aux priviléges de l'évêché de Lodève). — Guigues. Confédération d'amitié entre six seigneurs du Bugey, 1544. — *Comptes-rendus*. Deville. Recueil de documents et statuts relatifs à la corporation des tapissiers de 1288 à 1875. (Douet d'Arcq; article très-important qui est moins un compte-rendu qu'un article de fonds sur l'histoire de la tapisserie, appuyé sur des recherches et des pièces originales). — Wey. Rome (Lecoy de la Marche; nous

avons été surpris de voir la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* trouver, avec M. W., que le procès de Galilée était une *affaire courtoise de formes et de formules* et que le gouvernement italien a été plus funeste à Rome et à ses trésors artistiques que le gouvernement pontifical). — Cramail. Abbaye royale de Saint-Pierre-de-Chaumes-en-Brie (Lot). — Dupré. Etude sur les institutions municipales de Blois (Giry, travail mal fait, l'auteur ne comprend pas l'ancien français; quelques renseignements et documents intéressants).

III. — **Chroniques du Languedoc.** 5 sept. — Mémoire adressé à Malesherbes en 1775 par un prisonnier du fort Brescou, près d'Agde. — Falgairolles. L'Enseignement primaire à Vauvert au xviie et au xviiie siècle. — Lettre du duc de Montmorency, écrite le 26 juillet 1632 (curieuse). = 20 sept. — Le Journal de Malenfant (suite; continué dans le n° du 5 nov.). = 5 oct. — Fleury. Liste des diocèses dont il est traité dans le Gallia Christiana. — Corbière. Jean Durand et David Barbut (suite; continué 5 nov.). = 20 oct. — Thénard. Montpellier et ses docteurs (suite). = 5 nov. — Etablissement des frères de la doctrine chrétienne à Uzès en 1749. — Falgairolles. Histoire du temple protestant de Vauvert. = 20 nov. — Etat du diocèse de Narbonne vers 1675. — (La publication du journal de Faurin continue.)

IV. — **Revue historique nobiliaire.** Juill.-oct. 1876. — Comte de Luçay. Le comté de Clermont en Beauvaisis (travail important). — Finot. Extraits des dénombrements de la baronnie d'Apremont en Franche-Comté, de 1488 à 1549. — Sorbier. Liste des fiefs d'Auvergne et du Velay. — Sandret. Répertoire généalogique pour le règne de Philippe-Auguste. — Delavau. Listes des dépendances du duché de Châtellerault au xviie siècle.

V. — **Revue des documents historiques.** Juill.-août 1876. — Lettre de Fabricio di Carretto, 42e grand maître de Rhodes, à François Ier, pour l'engager à entreprendre une croisade (17 mai 1517). — Mariage de Louis XV. — Jean d'Orléans, duc d'Angoulême (documents relatifs à sa mise en liberté, 1444).

VI. — **Revue de législation.** 1876, 5e livr. — P. Appleton. Etude sur les sponsores, fidepromissores et fidejussores. (Episode des luttes entre la plèbe et les patriciens au viie siècle de Rome; les lois *Apuleia*, *Furia* et *Cicereia* ont été faites pour défendre les débiteurs contre les créanciers. M. A. place la première en 652 de Rome, 102 avant J.-C., la loi Furia en 655-99; la loi Cicereia à une date voisine mais indécise. Quant à la loi Cornelia qui devait protéger les riches contre l'excès des cautionnements, elle doit être de 666 ou 673-88 ou 81; la fidejussion a eu pour but de régler d'une manière rigoureuse la forme du cautionnement). — Demelic. Le droit coutumier des Slaves méridionaux (suite, cérémonies et usages relatifs au mariage).

VII. — **Revue de Gascogne.** Août-sept. 1876. — Kerviler. Salomon de Virelade (sa correspondance avec Séguier pendant qu'il est

président à mortier à Bordeaux, 1660-1665, fin dans le n° de nov.). — Barrère. Une trahison sur la ville d'Agen (dernier jour de la ligue dans l'Agenais, 1594-1595). — Gaubin. La Devèse (fin, 1454-1610. Ce travail intéressant est malheureusement gâté par un fanatisme religieux regrettable). — Dubord. Les Fondations civiles de l'abbaye de Gimont. — La Plagne Barris. Le Paréage de Mielan (charte de fondation de la bastide de Miélan, juillet 1289, intéressant pour l'histoire municipale). = Oct. — Dubord. Fondation de la ville de Gimont (suite dans le n° de nov.). — Brevet de Jeanne d'Albret pour l'exercice du culte protestant (1567). — Trois lettres adressées à Jean et à Sanson d'Antras. — Récit de l'expulsion des huguenots de Barcelone (fin), par le seigneur de Lau en 1591. — L. Couture. L'édition napolitaine de Dadine d'Auteserre (très-intéressante notice qui vient de paraître en appendice dans le tirage à part de l'Essai si érudit et si exact de M. T. de Larroque sur Auteserre). = Nov. — Capitulation accordée à Jean V d'Armagnac (1472).

VIII. — **Revue de Champagne et de Brie.** Sept. — Service funèbre célébré en 1610 dans la cathédrale de Troyes pour le repos de l'âme de Henri IV, d'après les registres capitulaires conservés aux archives de l'Aube, par Alex. Assier. — L'Abbaye royale de Saint-Pierre de Lagny (suite dans les livr. d'oct. et de nov.). — Comte Riocour. Extraits des archives des actes de l'état civil à Châlons-sur-Marne (suite dans la livr. de nov.). — Besancenet. Une famille champenoise (les Bugnot; suite dans la livr. d'oct.). — Lettre du général de Dampierre à Danton et rapport de Fouché en mission dans l'Aube, publiés par M. Truelle Saint-Evron. = Oct. — Le général Lochet. — Didier. Les princes de Guise, leur rôle, leur mission au xvie siècle. = Nov. — Werly. Numismatique rémoise. — Neymark. Colbert et son temps. La société et la vie au xviie siècle (détails sur la vie privée tirés du *Livre commode*, d'Abraham du Pradel).

IX. — **Journal des Savants.** Août 1876. — Maury. Les Institutions militaires de la France (d'après MM. Boutaric et Favé, fin dans le n° de sept.). — Wallon. Les Esclaves chrétiens (d'après M. Allart). — J. Girard. Recherche sur Délos (d'après M. Lebègue, fin dans le n° de sept.). = Sept. — Giraud. Le mariage de Marie Stuart avec François II (grâce à des lettres de Henri II, publiées en 1688 et 1713 et restées presque ignorées jusqu'ici, M. G. met en lumière les négociations qui eurent lieu avec le versatile Jacques Hamilton, régent d'Ecosse, pour l'amener à consentir au mariage de Marie Stuart avec le Dauphin, négociations qui eurent pour résultat la cession du duché de Châtellerault à Hamilton. Le traité qui avait décidé cette cession avait été signé à Châtillon, le 27 janvier 1548 et non 1547 comme le dit M. G., sans faire attention que l'année à cette époque finissait à Pâques. Cette erreur de date entraîne une confusion complète dans le récit. L'acte donné comme du 5 février 1548 est de 1549, et postérieur comme son texte même l'indique d'ailleurs à la venue de Marie en France ; le

traité de Châtillon a été signé avec Henri II et non avec François Ier, comme le prétend M. G. ; enfin cet acte loin d'être d'un an antérieur aux lettres patentes du 8 et du 28 avril 1548, leur est connexe. Cette série d'anachronismes infirme plusieurs des appréciations de M. G. sur la conduite de Hamilton ; la mise en lumière de ces pièces n'en est pas moins intéressante). = Oct. — Longpérier. Le Louis de 5 sous (détails et documents très-curieux sur les monnaies de contrefaçon répandues en Orient au XVIIe siècle, *luigini*).

X. — **Revue archéologique.** Sept. 1876. — Schlumberger. Sceaux des chevaliers de l'Hôpital (XIIIe siècle, en outre *jeton du trésor d'outremer*). — Perrot. Inscriptions de Cyzique (découvertes par M. Carabella).

XI. — **Romania.** Juill. 1876. — P. Meyer. Influence des Troubadours sur la poésie des peuples romans.

XII. — **Revue critique.** N° 36. — Houssaye. Le cardinal de Bérulle et Richelieu; Topin. Louis XIII et Richelieu (T. de Larroque, trouve M. H. injuste pour Richelieu et combat la thèse de M. T. qui veut faire de Louis XIII et Richelieu deux hommes supérieurs, unis par l'amitié la plus vive). — Giry. Analyse et extraits d'un registre des archives municipales de Saint-Omer (1166-1778) (G. F. important pour le droit municipal). = N° 42. — Gaffarel. La Floride française (T. de L., ajoute des détails sur les mss. de la *Reprise de la Floride*). = N° 43. — Le Fort. La Bibliothèque d'Alexandrie et sa destruction (Graux; cf. *Rev. Hist.* I, 2, l'article de M. Chastel que M. G. paraît ne pas connaître ; pour lui la question est insoluble, le texte d'Orose étant inintelligible). = N° 45. — Pingaud. Les Saulx-Tavannes (R. article favorable). — Œuvres de Retz, éd. p. Feillet et Gourdault (Guiraud, quelques critiques adressées à M. G.). = N° 46. — Wallon. Le Clergé de 89 (Lot, cf. *Rev. Hist.* II, 2). — Taine. L'Ancien régime (Lot, article d'une brièveté et d'une sévérité excessives; quelque justes que puissent être certaines critiques de M. L., le livre de M. T. méritait une étude plus approfondie et plus détaillée. Cf. *Rev. Hist.* II, 1). — Meray. La Vie au temps des cours d'amour (livre agréable, mais plein d'erreurs). = N° 47. — Busolt. Der Zweite athenische Bund (Perrot, article important, traite la question des rapports d'Athènes et de ses alliés). — I. Goll. Die franzœsische Heirath (G. F., remarques intéressantes. Cf. supra, *comptes-rendus*).

XIII. — **Polybiblion.** Août 1876. — Masson. Publications relatives à la littérature anglaise du M. A. (suite en sept.). — Martinov. Dernières publications sur la Bulgarie (article intéressant).

XIV. — **Revue politique et littéraire.** 2 sept. — Rambaud. Les Partisans de Pougatchef (fin). = 9 et 16 sept. — Talmeyr. Le Maharajah Rendgit-Singh, d'après les mémoires inédits d'un général français (très-curieux récits de la destinée brillante et étrange d'un des derniers princes indiens qui aient eu de grandes capacités politiques et

militaires. Rendgit mourut en 1839). = 30 sept., 7 et 14 oct. — E. Havet. Le Christianisme dans les Prophètes. = 21 oct. — Van den Berg. Le comte Schouvalov et le général Ignatiev. = 28 oct. — O. Douen. La tolérance de Fénelon (M. D. qui a déjà écrit un volume piquant sous le même titre que cet article, résume ici en quelques pages claires, bourrées de preuves et de textes irréfutables, la démonstration que Fénelon ne fut tolérant ni envers les protestants, ni envers les jansénistes, et dépassa les violences de Bossuet. Il montre dans Ramsay l'origine de la légende). = 11 nov. — Bigot. E. Dupin. — Bardoux. Les Légistes en 89. — E. Desjardins. Le Pays gaulois et la patrie romaine. = 18 nov. — Leger. L'Autriche-Hongrie et la Question d'Orient. — Gebhart. Rabelais et la Renaissance. — Van den Berg. Le cardinal Antonelli.

XV. — **Le Correspondant.** 10 sept. — L'abbé O. Delarc. Un Pape alsacien : Léon IX et les Normands en Italie (fragment d'un ouvrage publié depuis sous le même titre, et dont la *Rev. Hist.* rendra compte prochainement). = 25 sept., 25 oct., 10 et 25 nov. — Comte de Baillon. Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre (étude consciencieuse et intéressante, où l'auteur a utilisé un certain nombre de documents inédits. On peut lui reprocher de juger trop légèrement le duc de Buckingham). = 10 oct. — A. Langlois. Un Américain à Paris (curieux extraits des lettres et mémoires de Georges Ticknor, qui visita trois fois la France en 1818, 1838 et 1857, et qui chaque fois fréquenta la plus haute société; les détails qu'il fournit sur les principaux personnages politiques de la restauration et du gouvernement de Juillet sont très-intéressants et très-instructifs). = 10 nov. — Comte de Champagny. Etudes historiques sur l'empire romain (introduction à la nouvelle et définitive édition que M. de C. publie de son livre *les Césars;* elle est surtout dirigée contre les historiens tels que Stahr en Allemagne et M. de Saint-Ybars en France, qui ont essayé de réhabiliter les mauvais empereurs, et se termine par des déclamations contre les « révolutionnaires de 1870 »). — Ed. Le Blant. Polyeucte et les conditions du martyre (l'éminent historien établit que le zèle iconoclaste de Polyeucte est en dehors des règles communes de l'église qui défendaient le martyre volontaire : voilà pourquoi Polyeucte n'a pas trouvé place dans le martyrologe, si toutefois celle des deux relations de la mort de Polyeucte qui a servi de thème au grand Corneille n'est pas apocryphe). — P. Perret. Deux moments de notre histoire (analyse du *Journal du siége de Paris,* par Pigafetta, en 1590; les excès des Ligueurs ne furent pas moindres, dit l'auteur, que ceux de la Commune de 1871, ils sont cependant moins blâmables, parce que les Ligueurs se battaient au nom de la foi catholique. Cette raison est déjà bien étrange; mais que dire de cette allégation que la Ligue fut « un mouvement vraiment national ? ») = 25 nov. — Léo Quesnel. Le Prince Albert (d'après *The life of Prince Consort,* par M. Th. Martin et les mémoires de Stockmar).

XVI. — **Revue de France.** Août 1876. — Alph. Paillard. Les

Grandes remontrances et l'exil du Parlement en 1753 (suite et fin en sept. et oct.). — L. Dupont. Tours et Bordeaux (souvenirs de 1870-71, amusants, mais remplis de cancans et de calomnies, suite en sept., oct. et nov.). — Ernouf. Le Royaume de Cachemire au xviie et au xviiie s. (fin en sept.). — E. de Barthélemy. Une Maîtresse et une Amie de Louis XIV (Mme de Soubise et Mlle de Chausseraye, fin en sept.). — Michiels. Les Portraitistes de Charles-Quint et de Philippe II (fin en oct.). = Oct. — H. Bonhomme. La Condamine, d'après sa correspondance inédite. — H. d'Ideville. E. Desages et sa correspondance (M. D. a été directeur politique aux Affaires étrangères de 1830 à 1848). = Nov. — O. Noel. Etudes historiques et économiques sur le commerce de la France depuis la Révolution. — Documents sur l'entrée des troupes à Paris, 21 mai 1871.

XVII. — **Revue du Monde catholique.** 10 oct. — Cyrille. Les Réformes en Turquie (suite le 25 nov.). = 25 oct. — L. Gautier. Charlemagne (reproduction de la chaleureuse préface mise en tête de l'ouvrage de M. Vétault; insiste sur le rôle religieux de Charles). = 10 nov. — Galouye. Trois vœux de Voltaire réalisés (le roi de Prusse empereur d'Allemagne, l'Alsace et la Lorraine conquises par la Prusse, l'Hôtel de Ville détruit; rapprochements curieux). = 25 nov. — Bouniol. Royer Collard.

XVIII. — **Revue des Deux-Mondes.** 1er juin. — O. d'Haussonville. J. Michelet, sa vie et ses œuvres; suite et fin. — L.-G. Schlumberger. Les Principautés franques d'Orient d'après les plus récentes découvertes de la numismatique (étude intéressante et neuve). — Ch. de Mazade. Le comte de Cavour (suite : le règne ministériel de Cavour, la préparation de la guerre). = 15 juin. — Jurien de la Gravière. Les Marins au xvie siècle : I. Sébastien Cabot et Hugh Willoughby. II. (1er juill.), Chancelor à la cour d'Ivan le Terrible. III. (1er août), Stephen Burrough, Jenkinson et la Compagnie moscovite. IV. (1er oct.), Anthony Jenkinson chez les Moscovites et les Tartares. V. (15 oct.), Jenkinson chez les Turcomans et à la cour du Sophi (récits pleins d'intérêt). = 1er juillet. — A. Maury. Les Anglais en France au xive siècle, et la délivrance du territoire sous Charles V (étude substantielle sur la constitution des forces militaires de la France au xive siècle, et surtout du temps de du Guesclin). — L. Boucher. Lord Macaulay, sa vie et sa personne. = 15 juillet. — A. Laugel. Lord Palmerston; I, les débuts de Palmerston et son rôle jusqu'en 1848; II (livr. du 15 août), sa vie politique depuis 1848 jusqu'à sa mort (l'auteur s'attache à montrer dans le célèbre diplomate anglais l'ennemi de la France et surtout à défendre contre son animosité la royauté de Juillet. Ces articles ont paru à la librairie Germer Baillière dans un volume intitulé : *L. Palmerston et L. J. Russell*). — Ch. de Mazade. Le comte de Cavour; suite : la guerre de 1859 et la paix de Villafranca. = 1er août. — An. Leroy-Beaulieu. L'Empire des Tsars et les Russes :

le paysan, l'émancipation des serfs et ses conséquences (on regrette que, de ces curieuses études, l'auteur tarde tant à faire un livre ; la lecture en est trop morcelée, et le cadre d'un article de revue leur est désavantageux en les rendant monotones). = 15 août. — St-René Taillandier. Les Souvenirs du conseiller de la reine Victoria. V, le mariage de la reine. — A. Geffroy. La Nouvelle école française de Rome : ses origines, son objet, ses premiers travaux. — H. Gaidoz. Les Nationalités de la Hongrie : les Serbes du Banat, leur histoire et leur état politique. — H. Blaze de Bury. Louis XIII et Richelieu, à propos du livre récent de M. Topin (critique très-juste de ce livre ingénieux mais gâté par le paradoxe; M. B. de Bury dit très-bien : « il y a en histoire une moyenne de vérité acquise avec laquelle il faut compter. Tout le monde ne se trompe pas durant deux siècles, et lorsque les mémoires du temps et les récits des historiens tombent tous d'accord, je me demande s'il suffira aujourd'hui de quelques lettres fort habilement commentées pour changer l'aspect du débat. » Voy. aussi dans le *Temps* des 20 et 23 mai 1876 deux art. de M. Loiseleur). = 1er sept. — d'Assier., l'Évolution historique des peuples. — Montégut, les Derniers Vikings et les premiers rois du Nord (d'après Dasent, *the Vikings of the Baltic*, et Carlyle, *Early Kings of Norway*). — Mazade, Cavour (suite). — Mezières, le Procès de Galilée (d'après D. Berti).

XIX. — **Revue chrétienne.** Sept. 1876. — E. de Guerle. Edgar Quinet (fin en oct.). = Oct. — R. Saint-Hilaire. Grœn van Prinsterer (notice nécrologique). — Lichtenberger. Le Temple neuf de Strasbourg (fin en nov.). = Nov. — E. Stapfer. La secte des Esséniens.

XX. — **Le Spectateur militaire.** 15 sept. — Chenu. Expédition du Mexique (suite en oct., notes au jour le jour). — Poullet. Les opérations de l'armée de l'Est (suite en oct. et nov.; étude approfondie qui est tout à l'honneur de M. de Freycinet et écrasante pour M. Leperche, chef d'état-major de Bourbaki; celui-ci semble n'avoir eu aucune part à la campagne qu'il était censé diriger). = 15 nov. — Du Casse. Le Rôle des Armées françaises dans les Révolutions politiques. Déc. 1851 (études des plus inexactes; représente le soulèvement du 4 décembre comme une insurrection formidable, quoiqu'il ressorte des textes mêmes cités par M. D. C. qu'elle n'a eu aucune importance et a été en quelque sorte provoquée par les généraux conspirateurs; de plus, il passe entièrement sous silence le massacre du boulevard, accompli sur une foule désarmée; prétendre juger le coup d'état du 2 décembre au point de vue militaire indépendamment du point de vue politique est impossible, puisque le but des massacres comme celui de la bataille était de terrifier Paris et de faire croire à la province qu'on l'avait arrachée à un grand danger).

XXI. — **Journal officiel.** 19 sept. — Baudrillart. Les Somptuosités de la table au moyen âge (suite le 27 sept., 8, 13 et 17 oct.). = 21 sept. — Masseras. Washington (cf. *Rev. hist.* II, 2, p. 647; cette

étude, faible d'ailleurs, est restée inachevée). = 23 sept. — Béchard. Les Esclaves chrétiens (d'après M. Allart, suite le 5 oct.). = 6 oct. — Vidal-Lablache. La Terre et les Hommes (à propos de la géographie d'E. Reclus, article intéressant). = 7 oct. — Notice sur la collection de portraits historiques de Clouet, conservés à Howard Castle, comté d'York, et publiée par les soins de L. Ronald Gower (Hachette). = 12 oct. — Notice sur le château de Canossa, d'après le *Times*. = 15 oct. — L'Instruction publique dans l'Aube, avant 1789 (d'après la brochure de M. Babeau, l'*Instruction primaire dans les campagnes avant* 1789). — Béchard. Un drame maritime au xvie siècle (suite les 18 et 19 oct., 4 et 15 nov. et 1er déc.; articles beaucoup trop longs, car ils n'ajoutent rien aux travaux de MM. Parkmann et Gaffarel; ce défaut est d'ailleurs celui de la plupart des articles du *Journal officiel*, ils rééditent ce qui a déjà été publié dans des livres récents au lieu de les critiquer). = 23 oct. — Notice sur Pierre Desceliers, géographe du xvie siècle, d'après une communication de M. Malte Brun à la Société de géographie. = 11 nov. — L'Art romain au iie siècle. = 3 déc. — Drumont. Le budget de Paris de 1774-76 (article très-intéressant).

XXII. — **Le Temps** a publié, dans le courant d'octobre et de novembre, une série d'articles très-approfondis de M. Loiseleur sur les *Points obscurs de la vie de Molière*.

XXIII. — **L'Instruction publique** a publié dans le dernier semestre une série d'articles de M. A. Dupont, sur la Constitution et les Magistratures romaines (compilation consciencieuse sans grande originalité).

XXIV. — **Académie des inscriptions et belles-lettres.** = *Séances*. = Le 4 août, suite du travail de M. Deloche sur les Gaulois. — Le 18 août, M. Duruy fait une lecture sur les idées de la littérature au iie siècle après J.-C. — Le 8 septembre, M. de Wailly examine la valeur historique de la *Chronique de Rains*. C'est une œuvre exclusivement littéraire et pleine de fables. — Le 22 septembre et le 6 octobre, M. Germain lit un mémoire sur la Faculté de droit de Montpellier (1160-1793). — M. Desjardins lit le 13 octobre un discours sur le Pays Gaulois et la Patrie Romaine (cf. *Rev. polit.*), où il montre que le sentiment de la patrie n'existait pas en Gaule. Il exista un instant à Alesia, pour mourir aussitôt. Rome laissa aux Gaulois des patries municipales subordonnées à la seule patrie romaine. — Le 17 novembre, M. Weil restitue l'épitaphe des Athéniens morts à Chéronée. = *Comptes-rendus*. — Juill.-sept. — Lagneau. Des Alains, des Theiphales, des Agathyrses et de quelques autres peuplades sarmates dans les Gaules.

XXV. — **Académie des sciences morales et politiques.** = *Séances*. — Le 23 septembre, M. Armingaud communique un mémoire sur la Maison de Savoie et ses Archives. Après un dithyrambe en l'honneur des princes de Savoie, M. A. expose l'intérêt qu'offre au point de vue

de la France, l'ouvrage de M. N. Bianchi, sur les *Documents politiques des archives piémontaises*. — Le 14 et le 21 octobre, M. Drapeyron communique l'analyse du ms. 7,176, bibl. nat. fonds fr., 2e p., contenant un projet de croisade contre Constantinople, assez curieux, rédigé en 1688 par ordre de Louis XIV. — Le 21, M. Berthold Zeller lit un intéressant travail sur la conspiration de Biron, d'après la correspondance de l'ambassadeur toscan. — Le 4 et le 11 novembre, M. Giraud lit un mémoire sur les *Nouveaux bronzes d'Osuna*. — Le 11, lecture d'un nouveau chapitre de M. Zeller sur les événements qui suivirent la mort de Biron, les efforts de Sully pour combattre la prodigalité du roi, la funeste influence de la marquise de Verneuil et de Marie de Médicis. Henri IV sort très-amoindri de ces études. — Le 18 novembre, M. Gebhart lit un mémoire sur Machiavel où il fait ressortir le patriotisme qui a animé sa conduite politique et l'honnêteté relative de ses actes. = *Comptes-rendus*. Sept.-oct. — Vuitry. Les monnaies et le régime monétaire de Hugues Capet à Philippe le Bel, 987-1285 (variation de la nature et de la valeur des monnaies jusqu'à Saint-Louis; cet intéressant travail a été tiré à part). — Sayous. La Politique et les guerres de Matthieu Corvin (fragment de l'*Histoire des Hongrois* qui vient de paraître). — Armingaud. Cosme de Médicis et sa correspondance inédite (classification de cette correspondance).

XXVI. — **Académie française**. — La séance du 30 Nov. dans laquelle M. Rousset répondait à M. Charles Blanc devait être consacrée à la mémoire d'un historien, M. de Carné. Malheureusement M. Charles Blanc, tout en accordant de justes éloges au livre de M. de C. sur les États de Bretagne, n'a point apprécié sa valeur comme historien et s'est contenté de lui reprocher avec une rudesse peu académique ses préventions cléricales et son style vague et tendu. M. Rousset au lieu de combler les lacunes du discours de M. Blanc s'est borné à faire à ses critiques des réponses plus hautaines que concluantes et à louer les rapports de M. de C. sur le prix Monthyon. — A la séance annuelle des cinq académies qui a eu lieu le 25 oct. M. Bersot a fait avec infiniment d'esprit l'histoire des vicissitudes par lesquelles les diverses Académies ont passé.

XXVII. — **Bulletin de la Société du protestantisme français**. Sept. 1876. — Lettre de Coligny, 1571 (prouvant sa sollicitude pour la sécurité du commerce). — Arrêts des Grands Jours du Languedoc (1666-1667). — Placet relatif à un enfant enlevé pour cause de religion en 1783. — Bordier. Notice sur les archives de Saint-Martin-le-Grand à Londres (entr'autres un précieux *Livre des Actes* de 1560 à 1565). = Oct. — Bonnet. Jean Macard (prédicateur réformé à Paris, d'après les vingt-une lettres de Macard écrites en 1558 et insérées par Ath. Coquerel dans son *Précis de l'Hist. de l'Égl. réf. de Paris*. — Lettres de Farel et de Toussain à Nicolas d'Esch, réformé messin, 1525-26 (publiées et excellemment annotées par M. Hermingard). = Nov. — Gaufrès. Histoire du Plan

d'Etudes protestant (curieux mémoire où M. G. montre que le système d'études secondaires classiques aujourd'hui suivi en France a eu son origine dans les maisons fraternelles (*fraterhaüser*) créées en Hollande à la fin du XIVe siècle, par Gérard Groote. Du gymnase de Saint-Jérôme à Leyde, Jean Sturm transporta ces méthodes à Strasbourg quand il y organisa le Gymnase, 1538, et ce Gymnase fut imité dans toutes les villes protestantes; la *ratio studiorum* élaborée par les jésuites en 1584-86, 1591 et 1599, fut une imitation du système de Sturm, et l'Université de Paris imita les jésuites en 1600). — Mémoire de Sturm sur l'organisation du gymnase de Strasbourg. — Correspondance de Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, avec le duc Christophe de Wurtemberg (suite, 1563).

XXVIII. — **Bulletin de la Société de l'Histoire de France.** M. G. de Cosnac publie un 2e supplément aux Mémoires de Daniel de Cosnac (lettres intéressantes de Mazarin, 1654-1655).

XXIX. — **Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris.** Juill.-Août 1876. — A Longnon. Catalogue de documents sur Paris exposés par l'Union centrale des Beaux-Arts. — Tisserand. Note sur les publications de la ville de Paris. = Sept.-Oct. — Dufour. Une fabrique de liards à Corbeil, 1655 à 1658. — Laloy. Les Miracles du cimetière Saint-Médard. — Cousin. Lettre rectificative au sujet du catalogue de M. Longnon.

XXX. — **Bulletin de la Réunion des officiers**. 7 Oct. 1876. — L'Angleterre et la Russie dans l'Asie centrale (suite le 14, 21, 28 Oct. et 4 Nov.) = 14 Oct. — Un camp d'instruction sous Louis XIV (Compiègne 1698) = 21 oct. — L'artillerie à l'armée d'Italie en 1796. = 28 Oct. — Instruction tactique du prince de Schwartzenberg en 1813. = 11 Nov. — Hist. de la milice anglaise.

XXXI. — **Revue d'Alsace.** Oct.-Déc. 1876. — Schmidt. Livres et bibliothèques de Strasbourg au moyen âge (art. excellent, plein de curieux détails). — Benoit. Notes sur l'Alsace par Cadet de Gassicourt, pharmacien de Napoléon (très-amusantes). — Ingold et Rossé. Siége de Huningue en 1813 et 1815 (d'après les registres de la mairie). — Mossmann. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente-Ans (tirés des archives de Colmar, 1631-32 : les Suédois en Alsace, reddition de Colmar).

XXXII. — **Historische Zeitschrift.** 3e fasc. 1876. — Bezold. La Doctrine de la souveraineté du peuple au M. A. (article très-intéressant : cette doctrine, née du droit romain, s'est surtout manifestée à l'époque de la lutte du sacerdoce et de l'Empire chez les ennemis de l'Empire et parallèlement à la doctrine du droit divin et du pouvoir absolu des rois; l'aristotélisme est venu renforcer la théorie, dont saint Thomas est le plus éminent représentant; au XIVe siècle la théorie passe à la pratique, dans l'Empire avec Louis de Bavière, en France avec les États

généraux, en Angleterre avec le Wycliffisme. Aux grands conciles du xve siècle la théorie passe du domaine de l'État à celui de l'Église et l'Université de Paris l'enseigne. A partir de la Renaissance les théories de la souveraineté populaire se mêlent aux idées républicaines que l'étude de l'antiquité et les traditions des républiques italiennes avaient fait naître. La Réforme fut d'ailleurs un dérivatif). — Ulmann. Turenne et Reinhold von Rosen (cet article a pour but d'expliquer les motifs qui ont amené les restes de l'armée de Bernard de Saxe-Weimar, commandés par Reinhold von Rosen, à faire défection de l'armée de Turenne en 1647). — A. Schaefer. Les derniers jours d'Élisabeth de Russie (d'après les dépêches de Mercy-Argenteau, 1761). — Lehmann. Les Mémoires de Knesebeck (répond aux attaques dont son livre intitulé : *Knesebeck et Schoen,* a été l'objet, et attaque de nouveau l'autorité des Mémoires de Knesebeck, pour les années 1811-1812). — *Comptes-rendus.* Plus de deux cents pages sont consacrées à des comptes-rendus d'ouvrages relatifs à la géographie générale (Peschel, *Vœlkerkunde*), à la géographie du M. A. (Spruner-Menke, *Atlas,* 3e éd.), à l'histoire des Croisades (Riant), à l'histoire d'Allemagne, au M. A. (Arnold, *Ansiedlungen,* Heller, *Beziehungen Frankreichs u. Deutschlands*, etc.), à l'histoire d'Allemagne au xvie siècle (Druffel), à l'histoire de la guerre de Trente Ans (Stieve, Brendel, Hunziker, etc.), à l'époque de la Révolution et de l'Empire, à l'histoire provinciale (*Alt-preussiche Monatschrift;* publications de la Société d'histoire de Prusse; Cartulaire de Mecklembourg; Cartulaire de Dresde et Pirna; documents sur l'histoire de Westphalie; Westphal, *Hist. de Metz;* Sources de l'histoire de Styrie; Monumenta Boica; Cartulaire de Saint-Gall, etc.), à l'histoire de Hollande, à l'histoire d'Angleterre (Calendar of State Papers, domestic series 1649-1650; Gardiner, *the two first Stuarts;* L. Russel); à l'histoire de France (Topin, *Louis XIII et Richelieu*); à l'histoire de Norwège (Zorn, *Staat u. Kirche in Norwegen bis zum Schluss des* 13. *Jahrh.*); à l'histoire de Pologne; à l'histoire de Russie (Bernhardi, 2e vol.), à l'histoire de Grèce (Herzberg, *Geschichte Griechenlands von Arcadius bis zum lateinischen Kreuzzuge*, important article de F. Hirsch).

XXXIII. — **Forschungen zur deutschen Geschichte**. 3e fasc. — Riezler. Date de la rédaction de la *Lex Baiuwariorum.* Voici les conclusions de ce travail : les titres I et II auraient été promulgués par Pépin entre 748 et 752; le t. III peut-être par Charles Martel, mais en tout cas pas par un prince antérieur; les t. IV (moins les chap. 30 et 31), V et VI seraient la partie ancienne et non remaniée plus tard, rédigée entre 613 et 638; les chap. 30 et 31 seraient du temps de Tassilon III, de même que le t. VII; les t. VIII à XXII auraient été remaniés entre 696 et 716; les ch. 21 du t. VIII et 5 du t. XVII sont plus récents. Les cinq appendices appartiendraient tous au règne de Tassilon III. — K. Rieger. Étude critique sur la *Vita Meinwerci* (rédigée vers 1155 par un moine anonyme du monastère d'Abdinghof; la chronique de l'évêque Meinwerk de Paderborn offre une réelle valeur historique). — R. Roeh-

RICHT. Le siége d'Acre (1189-1191). — Frhr. SCHENK ZU SCHWEINSBERG. De la signification du mot landgrave (contrairement à Waitz, pour qui les landgraves sont des comtes qui se sont réservé essentiellement le droit de rendre la justice, l'auteur regarde le landgraviat comme une institution nouvelle, le roi donnant en fief une partie de sa puissance judiciaire sur un territoire déterminé, à charge de maintenir la paix sur ce territoire). — F. KATT. Wallenstein *duc* de Friedland (W. porta officiellement le titre de duc à partir du 13 juin 1625; l'empereur le lui reconnut alors comme dédommagement des 20,000 hommes qu'il leva à ses frais). — Chr. MEYER. Maximilien II et la maison de Cüstrin (d'après une correspondance inédite conservée aux archives secrètes de l'État à Berlin). — ZARNCKE. Sur un passage d'Aubri de Trois-Fontaines (ce récit, qui se trouve à l'année 1122, du voyage d'un patriarche indien, nommé Jean, à Rome, est emprunté à une *Relatio* particulière dont M. Z. fixe la rédaction au 5 mai 1122). — J. FICKER. Contribution à l'histoire du tribunal aulique de l'empire. — E. DUEMMLER. Deux poésies du XIIe siècle (la seconde de ces poésies est intitulée : *Rithmus de imperatore Friderico primo*). — LIEBERMANN. Date de la composition des *Leges Henrici I* (l'auteur leur assigne une date immédiatement postérieure à 1118). — J. HARTTUNG. Contributions à l'histoire de Henri II d'Allemagne. — P. WINOGRADOFF. L'affranchissement dans les lois barbares donne-t-il la liberté complète? (Oui, la liberté complète, mais non la plénitude des droits; celle-ci s'acquiert au service du roi et disparaît quand il cesse). — HARTMANN. Contributions à l'histoire primitive du droit salien. — WAITZ. Formules du Jugement de Dieu.

XXXIV. — **Jenaer Literaturzeitung,** 1876, n° 14. — USINGER, Die Anfænge der Deutschen Geschichte (DAHN, art. sévère). — KRAFFT, Briefe u. Documente aus der Zeit der Reformation im 16 Jahrh. (SCHAARSCHMIDT). = N° 16. — POSSE, Codex diplomaticus Saxoniae regiae (SEIDEMANN). — Travaux sur l'histoire contemporaine (STOECKERT). = N° 18. — SENART, la Légende du Buddha (WEBER, long article très-favorable). = N° 20. — HEINEMANN, Codex diplomaticus Anhaltinus (MENZEL). = N°s 21 et 33. — SILVERSTOLPE, Historiskt Bibliotek (HŒHLBAUM, jugement favorable). = N° 23. — DROYSEN, Geschichte der Preussischen Politik, t. V (SCHAEFER, M. D. est un constant apologiste de la politique de Frédéric II). = N° 24. KŒPKE u. DUEMMLER. Kaiser Otto der Grosse (RIEZLER, art. très-favorable). — VON DER ROPP. Zur skandinavischen Geschichte des XV. Jahrh. (HŒHLBAUM, ouv. très-utile, mais d'une lecture souvent difficile). = N° 26. O. LORENZ. Deutschlands Geschichtsquellen im M.-A. (BERNHARDI : la nouvelle édit. de cet important recueil est excellente). = N° 27. KLEBS. De scriptoribus aetatis sullanae (PETER, attaque les conclusions de ce travail qui tend à prouver que Tite-Live et Diodore ont puisé à une source commune; que d'une part Appien et Dion Cassius ont utilisé Tite-Live; de l'autre Velléius et Granius Licinianus soit Tite-Live soit l'auteur commun; qu'enfin Plutarque a, pour ses Vies de Sylla et de Marius, emprunté tout ou presque tout à

Tite-Live). = N° 28. *Scriptores rerum prussicarum*, vol. V. (Ewald : analyse détaillée). = N° 32. Luterbacher. De fontibus librorum XXI et XXII Titi Livii (Peter, bon résumé des travaux antérieurs). = N° 33. Registrum Kœnigs Christian des Ersten (Hœhlbaum, public. faite sans critique et sans soin). = N° 34. Schoene. Eusebii chronicorum libri duo, Vol. I (Mendelssohn, compte-rendu très-élogieux). — Moerikofer. Geschichte der evangelischen Flüchlinge in der Schweiz (Schott, ouvrage excellent). = N° 35. A. Dumont. Fastes éponymiques d'Athènes (Dittenberger : ces textes sont en général bien lus, mais les lacunes mal comblées; les discussions chronologiques montrent de la pénétration, mais prêtent souvent à la critique; rectifications intéressantes). = N° 38. Quellen zur Geschichte des Bauernkriegs im Oberschwaben, hsggben v. L. Baumann (Pressel : recueil très-important). — Stojentin. De Julii Pollucis in publicis Atheniensium antiquitatibus enarrandis auctoritate (Schoell : bon travail sur les sources de Pollux). = N° 41. I. Gentile. Clodio e Cicerone (G. Peter : bon travail, au courant de la science). — Bienemann. Briefe u. Urkunden zur Geschichte Livland in den Jahren 1558-1562, t. V (Hœhlbaum : excellent recueil; ce volume est encore supérieur aux précédents). = N° 43. Diplomatarium Islandicum 834-1264. Copenhague, Moellers 1857-1876 (Maurer, œuvre importante de M. Sigurdsson; la méthode laisse peut-être à désirer). = N° 44. Schultz. Geschichte der Stadt u. des Kreises Kulm. 1re partie, j. 1479 (Perlbach : très-mauvais travail). — Rathgeber. Die handschriftlichen Schætze der früheren Strassburger Stadtbibliothek (Wiegand : ce travail abonde en erreurs et en lacunes). = N° 45. Th. von Kern. Geschichtiche Vortræge (Stieve : ouvrage posthume; essais très-remarquables). — Eckardt. Russiche u. Baltische Characterbilder; — Livland im achtzehnten Jahrh. (Winkelmann : le premier de ces livres est surtout intéressant). = N° 46. Mueller. Bonifacius. Werner. Bonifacius (Nippold : art. considérable, véritable histoire critique des travaux exécutés sur Boniface, fait grand cas, à tort, de celui de M. W.). = N° 48. Hansische Geschichtsblaetter; Hanserecesse, v. 1431-1476, bearb. v. Ropp. Hansisches Urkundenbuch, bearb. v. Hœhlbaum. Hansische Geschichtsquellen v. Francke u. Crull, 2 v. (Heinemann, importante publication de la *Société pour l'histoire Hanséatique*).

XXXV. — **Preussiche Jahrbücher.** Juillet 1876. — H. Delbrück. Whigs et tories, I (suite en sept.). — S. E. Koebner. Macaulay (à propos de " The Life and letters of Lord Macaulay, by Trevelyan ". = Août. — Ernst von der Brüggen. La société Polonaise sous Stanislas Auguste, I (suite en sept.). — Lettres de Niebuhr et de Reimer (à propos du 27 août 1876, leur centenaire, et de la biographie de Niebuhr, par J. Classen). — D. Klatt. Deux ouvrages sur l'Inde : M. Duncker, Histoire de l'Antiquité, 3e fasc. (indien), 4e édit. corrigée. A. Weber, Leçons académiques sur l'histoire de la Littérature indienne, 2e édit. augmentée. = Septembre. — E. Curtius. William Martin Leake et la redécouverte des pays classiques (à propos de " Brief memoir of the

life and writings of the late Lieutnant-Colonel W. M. Leake", par J. H. Marsden. — La véracité des biographes contemporains de Michel-Ange, Vasari et Condivi.

XXXVI. — **Unsere Zeit.** 1er Juillet 1876. — H. Bartling. La 3e République en France : présidence du maréchal de Mac-Mahon ; suite dans les livraisons des 1er sept., 1er nov. et 15 nov. = 15 Juillet. — Le Pérou, son histoire contemporaine et sa situation actuelle — Katscher. II. Taine (les origines de la France contemporaine). *Notice nécrologique :* Julius V. Mohl. = 1er Août. — Walter Rogge. L'Autriche depuis la réforme électorale de 1873 : le ministère Bitto-Ghyczy. = 15 Août. — Lauser. L'histoire contemporaine de l'Espagne. = 15 Septembre. — Th. Wenzelburger. La République du Transwaal. — Rogge. La campagne économique du Reichsrath et la fusion des partis en Hongrie (suite). = 1er Octobre. — L'histoire intérieure du Danemark dans les douze dernières années. = 15 Octobre. — L'histoire intérieure de la Prusse depuis 1866, par Oppenheim. = 1er Novembre. — Rogge (suite). = 15 Novembre. — Rogge. Le comte Anton Auersperg (Anastasius Grün. — Art. nécrologique).

XXXVII. — **Deutsche Rundschau.** Août. — Les Journées de Mars 1848 à Posen, d'après les Mémoires inédits du général von Brandt (ce numéro contient neuf lettres du général. Le récit qu'elles interrompent continue et finit dans la livr. de sept.). = Octobre. — H. von Sybel. L'Assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt (M. de S. a trouvé aux Archives de la guerre à Vienne des documents qui prouvent que le gouvernement autrichien n'a jamais eu l'intention de faire assassiner nos plénipotentiaires; on voulait seulement s'emparer de leurs papiers). — Zeller. Le Procès de Galilée. — L. von Meerheimb. La Guerre de sécession (simple essai, qui ne fait connaître rien de nouveau, mais qui tire bon parti des sources et des histoires déjà publiées; suite dans la livr. de nov.) = Novembre. — H. Geffcken. Fondation du royaume de Belgique (travail très-consciencieux; l'auteur suit surtout l'*Essai politique et historique sur la révolution belge*, par Nothomb, dont la 4e édition vient de paraître).

XXXVIII.—**Neues Archiv der Gesellschaft für æltere deutsche Geschichtskunde.** Vol. II, 1er fasc. — Frensdorff. Plan d'un recueil de constitutions municipales à publier dans les *Monumenta Germaniae.* — Lettres de M. H. Pabst pendant son séjour en Italie (1869-70). — Holder-Egger. La Chronique du comte Marcellin (analyse de ses sources). — Pflüger. Vie de Conrad par Wipon (soutient que Wipon a été employé par les *Annales Sangallenses* et non celles-ci par Wipon, comme l'a prétendu Steindorff). — Breitenbach. Sources et autorité de la Chronique de Reichnau, par Gallus Œhem (reproduit des diplômes perdus et deux sources, connues seulement par lui; des Annales de Saint-Gall et une chronique du xive et du xve siècle. — *Mélanges :* Huit priviléges pontificaux, publiés par P. Ewald (Alexandre II, Adrien IV, Alexandre III, Victor IV, Lucius IV, Célestin III, Clé-

ment III, Urbain II). — Poésies latines originaires de la France, publiées par Duemmler.

XXXIX. — **Fraser's Magazine.** Septembre 1876. — Wratislaw. Le Parlement sanglant de Wilemore (prouve la fausseté du récit du Massacre des nobles hongrois par Wenceslas IV en 1389, rapporté d'après un manuscrit du xvie siècle, par Pelzel, dans sa vie de Wenceslas). — J. Piggot. Les Abbayes Cisterciennes du Yorkshire (notice intéressante). = Octobre. — Hamilton. Les sessions trimestrielles des juges royaux sous Jacques II (suite). — Newmann. Causes de la guerre de Crimée (à propos de l'histoire des origines de la guerre de Russie, par H. Richard). = Novembre. — Kilian. Les Bulgares (historique de la question bulgare). = Décembre. — Hutchison. Mélanchton (considéré surtout comme professeur).

XL. — **Macmillan's Magazine.** Nov. 1876. — H. P. Edwards. Mots historiques (s'occupe surtout des mots modernes, fabriqués ou authentiques, en montre la formation ou les déviations). = Décembre. — H. Elliot. Le Colonel Barré et son temps (fils d'un réfugié protestant de La Rochelle, commença par la carrière militaire, contribua à la conquête du Canada et de 1761 à 1790 siégea avec distinction au Parlement, où il suivit la fortune de lord Shelburne; il fit deux fois partie du ministère et mourut en 1802; c'était un orateur d'opposition puissant, surtout dans l'invective).

XLI. — **The Academy.** 5 août 1876. — Twiss. Histoire de la marine marchande, par M. Lindsay (bon travail). — Webster. Études historiques sur Bayonne, par Balasque et Dulaurens (livre solide et agréable). = 12 Août. — O' Connor Morris. Biographie du vicomte Althorp, par Sir Le Marchant (important pour l'histoire politique contemporaine). — Essington. La vie de l'amiral Parker, par Phillimore (1781-1866). — Hosack. Les lettres de la Cassette (suite le 26 août; sur deux de ces lettres conservées à Hatfield, l'une est tout à fait innocente et est adressée à Darnley, elle fut plus tard interpolée; l'autre, adressée à Bothwell, prouve que la reine n'était pas complice de l'enlèvement de Stirling). = 19 Août. — Goldsmid. Souvenirs de la dynastie des Gupta, par M. Thomas (important pour l'histoire de l'Inde et sa chronologie). = 26 Août. — Chester. Histoire du Hertfordshire, par J. Cussans (bon travail). = 2 Septembre. — Mackay. Histoire de l'ancienne Écosse, par W. Skene (très-important pour l'histoire des races celtiques jusqu'au ixe siècle). — Gardiner. Histoire d'Angleterre au xive siècle, par C. Pearson (a de la valeur, mais les jugements sont peu sûrs). — M. Stern publie deux lettres d'E. Ludlow du 30 mai 1666 et du 25 janvier 1671, tirées des archives de Berne. = 9 Septembre. — Boscawen. Notice nécrologique sur G. Smith. = 16 Septembre. — Creighton. Essais sur l'histoire d'Italie, par Mme Mignaty (sans valeur et mal écrit). = 23 Septembre. — Bund. Histoire des impôts en Angleterre, par Dowell (tout à fait insuffisant). — Peacock. Notice sur un

livre rare de J. Howell intitulé : *Some sober inspections made into the carriage and consults of the late Long Parliament* (1656). = 30 Sept. — Boase. Lectures sur l'histoire de l'Église juive, par A. Stanley; 3e série: de la captivité à l'ère chrétienne (remarquable). — Hadrien IV, par Bauer (bon travail). = 7 Octobre. — Davies. Vie de C. R. Sumner, évêque de Winchester, par G. Sumner. = 21 Octobre. — Stallybrass. Histoire des Mongols, par H. Howorth (livre utile, mais contenant beaucoup d'erreurs). — Lettres inédites relatives aux événements de 1684-87, tirées du *British Museum*. = 28 Octobre. — Warner. Les premiers Plantagenets, par W. Stubbs (résumé clair, mais peu attrayant). — Chester. La Syrie et l'Égypte et les cinq dernières sultanes, par M. Barker. — Les Triumvirats romains, par Merivale (très-bon). — L'Empire Athénien, par Coy (bon).

XLII. — **The Athenaeum.** 19 Août. — Histoire d'Arbroath, par G. Hay. = 26 Août. — Le Œra-Linda Book (ce soi-disant manuscrit frison du XIIIe siècle a été reconnu par les paléographes et les fabricants de papier comme remontant à trente ans environ). = 2 Sept. — Glasgow (notice hist. très-intéressante). — Howorth. La Vie d'Alfred, par Asser (en conteste énergiquement l'authenticité). = 9 Septembre. — Histoire ecclésiastique d'Irlande, p. W. Killen (livre de controverse plus que d'histoire). — Les races primitives des États du Pacifique dans l'Amérique du Nord, par H. Bancroft. = 23 Septembre. — L'Inspection du Yorkshire en 1584-85, par Robert Glover, et en 1612 par Richard Saint-Georges Norroy, pub. par J. Forster (utile pour l'hist. généalogique). = 14 Octobre. — Histoire de France, par E. Sewell (mauvais). = 21 Octobre. — La Vie du prince Albert, par Th. Martin (livre précieux par les extraits du journal et des lettres du prince). — Histoire d'Angleterre depuis la Grande Charte jusqu'à Henri VII, par J. Rowley (très-insuffisant). = 28 Octobre. — William Stafford's compendious or brief Examination of certain ordinary complaints of divers of our countrymen in these our dayes. A. D. 1581 (ce petit traité, attribué à Shakspeare et publié par la *Shakspeare Society,* est important pour l'histoire économique).

XLIII. — **Edinburg Review.** Octobre 1876. — Native races of North America, par H. Bancroft, 5 vol. — Sir Philip Sidney, sa vie, ses ouvrages. — Dictionnaire des Antiquités chrétiennes, par le Dr Smith.

XLIV. — **Quarterly Review.** = Octobre 1876. — Horace Walpole et ses lettres. — Contes et traditions des Esquimaux, esquisse de leurs habitudes, de leur religion, etc., par H. Rink. — La Monarchie papale.

XLV. — **Westminster Review.** Oct. 1876. — Vie de L. Althorp.

XLVI. — **Archivio storico italiano.** 4e livr. — Une Nonne du XIIe siècle (documents, suite). — C. Guasti. Les Manuscrits Torrigiani (suite; analyses et transcriptions de lettres écrites au nom du cardinal

Jules de Médicis du 5 octobre au 21 décembre 1518; se continue dans la 5e livr.). — A. Bozzoni. Lettres de l'abbé Galiani au marquis Tanucci (de Paris, nov. et déc. 1762 et janv. 1763, et dans la 5e liv. de janv. à juin 1763. La transcription des noms propres laisse parfois à désirer : Bar-sur-Leine pour Bar-sur-Seine, Auspach pour Anspach, etc.). — G. Rocchi. Pompeo Neri (professeur de droit et économiste distingué du XVIIIe siècle [1706-1776], P. Neri fut un des agents les plus actifs des réformes opérées en Toscane par les grands-ducs Lorrains. Suite dans la 5e liv.). — G. Ricciardi. Une relation authentique du coup de main tenté par Murat en Calabre en 1815 (cette relation, publiée en 1843 à Paris, a été écrite par un nommé Galvani, natif de Corse, secrétaire particulier de Murat dans l'expédition qui échoua si tristement à Pizzo). — C. Cantu. Le « Conciliatore » (suite : Adeodato Ressi et Romagnosi; Confalonieri. Dans la 5e livraison il est question de G. Pecchio et S. Trechi, de Manzoni, de Capponi et des Toscans). — 11e Supplément aux notices bibliographiques de M. Reumont sur les travaux publiés en Allemagne sur l'histoire d'Italie (fin dans la 5e liv.). — F. Donati. Requête adressée par le poëte Burchiello aux officiers municipaux de la commune de Sienne qui l'avaient condamné à l'amende et mis en prison pour offenses faites à plusieurs bourgeois de la ville (déc. 1439). — Les archives nationales en Prusse. = 5e livr. — C. Minieri-Riccio. Le règne de Charles Ier d'Anjou (suite), du 2 janvier 1275 au 31 décembre 1283).

XLVII. — **Archivio Veneto**. T. XII, 1re partie. — Gfroerer. Histoire de Venise depuis sa fondation jusqu'en 1084 (traduite de l'allemand par M. Pinton. M. Fulin promet de faire suivre cette publication de notes rectificatives). — A. Zalla. *Opitergium,* aujourd'hui Odezzo; ses traditions, son port, son emplacement, son histoire. — C. Giuliari. La Bibliothèque capitulaire de Vérone (suite). — Vincenzo Padovan. La Numismatique vénitienne (réédition corrigée du *Sommario della Nummografia* du même auteur). — G. Campelli. Le Pape Pie VI à Vérone, le 11 mai 1782. — A. Ceruti. La Bibliographie de l'histoire vénitienne contenue dans les manuscrits de l'Ambrosienne; 2e partie.

XLVIII. — **Archivio Storico Lombardo**. 30 septembre. — F. Peluso. Fra Sabba da Castiglione, gentilhomme milanais du XVIe siècle (connu surtout comme auteur des *Ricordi*, qu'il rédigea vers la fin de sa vie et qu'il publia en 1541 et 1546, ouvrage qui eut beaucoup de succès pendant longtemps, oublié aujourd'hui). — La Nonciature vénitienne de Mgr Agostino Cusani, de 1704 à 1706 (fin; contribution importante à l'histoire de la guerre de la succession d'Espagne). — Carlo Visconti. L'armée du duc Galéas Sforza en 1472-74 (transcription de vingt documents qui jettent une vive lumière sur la composition de cette armée, sur son armement, sur la force des condottieri de Sforza, etc.). — Description du martyrologe d'Adon et du nécrologe de Crémone. — Trivulzio. Les Bijoux de Ludovic le More, duc de Milan, mis en gage (pièce). — Caffi. Les Créanciers de la duchesse Bianca-Maria Sforza

(pièce). — Le même : Le Château de Pavie. — S. Labus. Rapport sur l'*Archivio civico milanese* (1875-1876).

XLIX.—**Archivio Storico Siciliano**. Nuova serie; anno I, fasc. 1.— Ce recueil vient de subir une transformation : il devient l'organe de la *Società siciliana per la storia patria*, qui y publiera les mémoires lus dans ses séances mensuelles. Il continuera de paraître tous les trois mois, mais avec un plus grand format. Le présent fascicule est consacré en partie aux Actes de la Société. Il contient ensuite une monographie de Galvano Lancia, fils de Manfred, par Frederico Lancia.

L. — **Archivio Storico per le provincie Napoletane,** publicato a cura della Società di storia patria. 1re partie. 1er et 2e fascicules. — B. Capasso. Les Sources de l'histoire des provinces napolitaines de 568 à 1500 (le nouveau recueil ne pouvait inaugurer ses publications par un travail plus utile ni mieux étudié). — *Il primo libro de le Chroniche de li antiqui Rè del regno de Napoli et successioni de regni et de morte de Rè con guerre, et che tracta tucta la vita de li Rè con multi pontifici* (compilation d'un chanoine de Sessa-Aurunca, nommé G. Fuscolillo, mort vers 1571. L'éditeur, M. Capasso, a conservé partout l'orthographe du manuscrit original dont il est le possesseur). — Notices extraites des archives et des bibliothèques : C. Minieri Riccio. Extraits des Registres angevins conservés à Naples, sur la guerre de Sicile en 1282, 1283 et 1284. — S. Volpicella. Voyage du cardinal d'Aragon en 1517, 1518, par un prêtre de Molfetta, don Antonio de Beates. — Avis du *conseil collatéral* de Naples sur les tumultes survenus lors de la publication de l'*Istoria civile del regno di Napoli*, de P. Giannone. — S. Volpicella. Maso d'Aquosa et la gabelle du *scannagio* à Molfetta. — La Mort de Jean-Vincent Starace, élu du peuple de Naples en 1585. — L'Université de Naples en 1714 (rapport d'un certain E. Caravita sur la situation de l'Université et les réformes possibles). — Deux décrets municipaux de Pestum, pub. par G. de Petra. — Faraglia. Budget du royaume de Naples en 1591 et 1592. — S. Volpicella. Camillo Tutini, publiciste du xviie siècle. — G. de Blasiis. Relation de la peste de Naples en 1656, par un auteur contemporain anonyme. — Stornaiuolo. Inscriptions inédites d'Aquino. (Cet ensemble de mémoires et de documents est fort intéressant et de bon augure pour l'avenir du nouvel *Archivio storico;* il est regrettable cependant que la place réservée à la bibliographie et aux annonces soit si exiguë. Il serait fort utile pour le public studieux que cette partie reçût de plus grands développements.)

LI. — **La Rivista europea**. 1er Sept. — C. Paoli. D'une récente publication de Chroniques italiennes (analyse des *Chronache dei secoli XIII e XIV*. Voy. *Rev hist.*, II, p. 666).

LII. — **Nuove Effemeridi siciliane.** Sept.-Oct. — S. di Pietro Puglisi. Etudes historiques sur Novara de Sicile (ville aujourd'hui détruite, et qui s'élevait au lieu dit la Rocca Silvateste; les Arabes y firent un long séjour). — L. Castelli. Catalogue des mss. qui se trouvaient à la bibliothèque de S. Martino delle Scale avant 1866; fin. —

J. Carini. Supplément à Ducange : extraits des diplômes siciliens. — V. Bellini. Lettres inédites d'hommes illustres cencernant la Sicile.

LIII. — **Rivista internazionale.** Cette Revue a cessé de nous parvenir depuis le mois de septembre. Nous ignorons si elle existe encore.

LIV. — **Archivio storico, etc., di Roma.** Ier vol., 3e fascicule. — F. Gori. Le pape Paul IV et ses neveux les Carafa, d'après de nouveaux documents (suite. Travail plein d'intérêt et de nouveauté; le présent numéro contient le texte du traité entre Henri II et Paul III pour la libération de l'Italie; la biographie de la famille Carafa; les procès contre Philippe X, le duc de Florence, le chanoine Lottino, assassin du cardinal Ridolfi, le fiscal Pallantieri, etc., etc.; les pourparlers de l'alliance projetée par le cardinal Carafa avec les luthériens et les Turcs; la disgrâce des Carafa et enfin la célèbre affaire de la duchesse de Paliano. M. G. croit faire connaître le premier les pièces du procès de la duchesse et par suite révéler sa culpabilité niée jusqu'ici; mais Stendhal dans le récit intitulé : *la duchesse de Palliano*, l'avait peinte comme coupable, et avait analysé et traduit très-fidèlement les pièces données *in extenso* par M. G.).

LV. — **Revista contemporanea.** 15 Août. — Gabriel Rodriguez. L'Espagne et la liberté. Appréciation très-remarquable de l'œuvre posthume de Montalembert; l'auteur relève avec raison plusieurs jugements erronés ou injustes du célèbre catholique libéral sur la révolution de 1867). = 30 août. — P. Estasén. La théorie de l'évolution appliquée à l'histoire. (Conclusion du travail commencé dans le n° du 30 juillet.) = 15 octobre. — Juan Perez de Guzman. Le côté aimable d'un roi sévère. (Réunion d'historiettes destinées à réhabiliter le caractère et les idées politiques de Philippe II. Ce n'est pas en usant de procédés aussi puérils que l'historien pourra placer dans son vrai jour le rôle de cette puissante personnalité. Les attaques de l'auteur contre la « critique hérétique (!) et étrangère » sont simplement ridicules et font sourire tous ceux qui savent dans quelle mesure la « critique catholique et espagnole » a contribué à la connaissance exacte de la maison d'Autriche au XVIe siècle. De telles fantaisies ne sont pas à leur place dans la Revue de D. José del Perojo.)

LVI. — **Revista de España.** 13 Juillet. — Fermin Lasala. Monarchie de 1830. = 28 Juillet. — Patricio de la Escosura. Henri VIII d'Angleterre jugé par un aventurier espagnol à son service (suite dans les livraisons des 13 et 28 août, 13 et 28 septembre, 13 et 28 octobre et 13 novembre. = 13 août. — Hermenegildo Giner. Notes sur le Collége des Espagnols à Bologne. — Yrles e Juglés. Expédition des Espagnols contre Alger en 1784. = 13 oct. — Pedro Perez de la Sala. Histoire de l'usure (suite dans les livraisons des 28 oct. et 13 nov.). = 28 Nov. — Conde de Fabraquer. Conspiration du duc de Medina-Sidonia pour devenir roi d'Andalousie.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. le général Louis Susane, auteur de l'Histoire de l'ancienne infanterie française (1849), de la Cavalerie française (1874, 3 vol.), de l'Artillerie française (1874) et de l'Infanterie (1875-1876, 3 vol.), est mort le 1er octobre dernier.

— M. Léopold Delisle vient de publier le 1er volume de l'*Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*. Ce 1er volume comprend la Théologie. Il est précédé d'une introduction très-importante sur la formation du fonds français. Le 2e volume contiendra la jurisprudence, les sciences et les arts ; il est sous presse. Les autres volumes suivront de près : le manuscrit est entièrement terminé.

— La *Société archéologique de Sens* vient de commencer la publication d'une série de documents inédits en faisant paraître la Chronique de Saint-Pierre-le-Vif (Sens, Ch. Duchemin, 1876).

— La *Société d'archéologie de la Drôme,* qui vient de terminer sa dixième année d'existence, donne dans la 39e livraison de son Bulletin deux tables des travaux qu'elle a publiés. Un grand nombre parmi les plus importants sont relatifs à l'histoire.

— Publications lyonnaises. La *Société littéraire* a chargé l'archiviste de la ville, M. Guigue, de publier le *Cartulaire municipal*, dit *Cartulaire d'Étienne de Villeneuve.* Un volumineux appendice de pièces justificatives contiendra des documents du plus haut intérêt sur la lutte entre l'Église et les citoyens de Lyon. Le *Polybiblion*, à qui nous empruntons ces détails, annonce en outre que M. Guigue a réuni sur l'époque de l'histoire lyonnaise antérieure à celle que le Cartulaire municipal aidera à nous faire mieux connaître, plus de deux cents pièces inédites, et que pour les publier il ne manque à M. Guigue que des souscripteurs : nous souhaitons qu'il en trouve parmi les lecteurs de la *Revue historique.*

— Le troisième volume de la *Bibliothèque des Écrivains de la Compagnie de Jésus* par feu Augustin de Backer vient de paraître par les soins des PP. Aloïs de Backer et Ch. Sommervogel. C'est une bibliographie très-bien faite de tous les ouvrages publiés par les Jésuites, depuis la fondation de l'ordre jusqu'en 1873.

— M. Th. Malvezin, l'auteur de l'Histoire des Juifs à Bordeaux, va publier l'*Histoire du Parlement de Bordeaux,* depuis sa création jusqu'à sa suppression (1451-1790), par Boscheron des Portes.

— Notre collaborateur M. A. Giry va publier, avec M. A. Girard, un *Recueil de documents relatifs à l'histoire de la technique de l'art au moyen âge* (Coll. des Doc. inéd.); les textes seront accompagnés de traductions et commentaires.

— Le t. XI de la réimpression des *Historiens de France* est en vente (Palmé).

— La collection des *Patrologies latine et grecque* de l'abbé Migne vient d'être achetée par MM. Garnier frères, qui feront réimprimer les volumes détruits par l'incendie.

— M. Duret vient de publier le premier volume d'une *Histoire de Quatre-ans,* 1870-74 (Charpentier), qui nous conduit jusqu'au 4 septembre. Ce récit, clair, intéressant et consciencieux, est surtout remarquable par l'esprit d'impartialité qui l'anime. L'auteur, dont les convictions républicaines sont bien connues, a su parler de l'Empire et de sa chute en véritable historien, et le succès qui l'a accueilli témoigne d'un véritable progrès dans l'esprit public.

— L'*Histoire des Hongrois* de M. E. Sayous vient de paraître (Didier, Cf. *Rev. hist.*, octobre 1876, p. 574). Dans la séance de l'Académie des sciences morales du 9 décembre M. Giraud a fait un juste éloge de cette œuvre importante.

— Le vol. V et dernier de l'*Histoire des Romains jusqu'à la fin du règne des Antonins*, par M. V. Duruy, a paru à la librairie Hachette; mais nous sommes heureux d'apprendre que cet important ouvrage sera continué.

— Les deux volumes de M. Himly sur la *Formation territoriale des États de l'Europe centrale* viennent de paraître à la même librairie.

— M. Gabriel Monod termine en ce moment un travail sur l'*Itinerarium Ricardi* et le poème inédit d'*Ambroise* sur la 3e croisade, dont il prépare l'édition avec M. G. Paris pour la collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France. Ses recherches l'ont amené aux conclusions suivantes : le poème est l'œuvre d'un jongleur de la suite de Richard d'Angleterre qui a assisté à la croisade, et qui s'est servi pour le récit du siége d'Acre, antérieur à l'arrivée des rois d'Occident, de documents écrits en Terre-Sainte et qui se retrouvent dans une des continuations de Guillaume de Tyr. Quant à l'*Itinerarium Ricardi* il est l'œuvre de Richard, prieur de la Trinité de Londres, comme l'a démontré M. Stubbs, mais il n'a presque aucune valeur originale. Le premier livre est important, car il est la reproduction d'un récit latin composé par un témoin oculaire, très-probablement Gui de Bazoches; il y ajoute un récit d'origine allemande de la croisade de Frédéric Barberousse; les derniers chapitres et quelques passages disséminés sont traduits du poème d'Ambroise. Le reste de l'ouvrage est entièrement traduit du poème français. Çà et là se trouvent des additions originales de source anglaise.

— Parmi les thèses de sortie de l'École des chartes qui seront soutenues au mois de janvier 1877, nous signalerons : *André :* Diplomatique pontificale au xve s. — *Bonnault:* Les sires de Picquigny, vidames d'Amiens. — *Delaborde:* Les sires de Joinville. — *Delahaye :* Réforme ecclésiastique au xie s. — *Dufourmantelle :* Marine militaire en France au commence-

ment de la guerre de Cent Ans. — *Dumaine :* Savari de Mauléon. — *Martel :* De l'enregistrement des actes de droit privé. — *Neuville :* Le Parlement de Poitiers. — *Prudhomme :* Le Conseil delphinal, 1337-1453. — *B. de la Rochebrochart :* Commanderies du Temple en Poitou.

— L'*Association bretonne* a tenu à Vitré, du 3 au 10 septembre dernier, son 4e congrès. Parmi les travaux de la section d'archéologie, on signale les suivants : M. l'abbé Lemée, sur les origines chrétiennes de la Bretagne; M. G. de Courson, sur le chapitre cathédral de Rennes et le cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes; M. Ropartz, sur le Parlement de Bretagne; M. de Blois, sur les matières bénéficiales; MM. de la Bigne-Villeneuve et Audran, sur les institutions municipales de Rennes et de Quimperlé; M. Mac-Culloch sur les familles vitréennes établies dans les îles anglo-normandes; M. de la Borderie, sur la correspondance de Charles VIII publiée par le duc de la Trémoille et la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

— MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy vont publier les tomes V et VI de l'ouvrage sur les *Anciens évêchés de Bretagne.*

— Au *Congrès archéologique de France* qui s'est ouvert à Arles le 25 septembre, M. le Dr Barthélemy a lu un mémoire relatif à la maison des Baux, enrichi de nombreuses chartes inédites, et M. Fabre, de Béziers, un mémoire sur l'Histoire des communes de l'Hérault.

— Parmi les discours de rentrée des tribunaux, nous remarquons ceux de M. Gourdès à Aix sur le marquis d'Argenson; de M. Du Boys à Grenoble sur l'utilité des études historiques pour les magistrats; de M. Tixier de la Chassagne à Limoges sur l'histoire de nos franchises nationales au XVIIIe siècle; de M. Sauzet à Lyon sur Pomponne de Bellièvre, chancelier de France; de M. Jouvion à Montpellier sur l'étude de l'histoire.

— Nous complétons aujourd'hui la liste des cours d'histoire de nos divers établissements d'enseignement supérieur.

Paris. — École des Hautes-Etudes : *Monod :* Histoire des sources latines de l'histoire de France du VIe au XIIIe siècle; Études critiques sur le règne de Hugues Capet. — *Roy :* Les sources de l'histoire de France au XVe siècle; l'administration sous les fils de Philippe le Bel. — *Thévenin :* Explication de la *Germanie* de Tacite; les institutions judiciaires du M. A. d'après les chansons de geste. — *Giry :* Origine des institutions municipales en France. — *Rayet :* Archéologie grecque. — *Desjardins :* Épigraphie et antiquités latines. — *Clermont-Ganneau :* Archéologie et antiquités sémitiques.

Faculté des lettres : *Lacroix :* Histoire diplomatique et militaire sous Louis XIV. — *Egger :* les Historiens grecs jusqu'à Denys d'Halicarnasse. — *Perrot :* Archéologie grecque.

Aix. — (La Faculté des lettres n'a pas de professeur d'histoire.)

Chambéry. — *Suérus :* Les Institutions politiques de la France avant la Révolution. L'Europe méridionale : Turquie, Italie, Espagne.

Lyon. — *Berlioux :* l'Europe du Sud-Est ou le pays des Grecs, des Turcs et des Slaves du Midi (Dans un cours public municipal, M. Berlioux étudiera les pays allemands de l'Elbe et de la Baltique. Le cours public de la Faculté est accompagné de conférences). — *Belot :* Histoire des États-Unis au XIXe siècle. — Principales époques de la législation française, époque féodale (Cours municipal : Histoire des peuples de l'Orient et de l'Égypte). — *Léotard :* Expédition de saint Louis en Afrique; relations entre l'Orient et l'Occident pendant les derniers siècles du moyen âge. — *Bayet :* Inscriptions grecques chrétiennes. — *Bloch :* Histoire des assemblées politiques de Rome. Par le nombre comme par le caractère de ses cours, la Faculté des lettres de Lyon est de toutes les Facultés de France celle qui se rapproche le plus de ce que doit être un véritable enseignement supérieur.

— M. de Rozière traite cette année au Collége de France de l'*Histoire du droit privé en Gaule du Ve au Xe siècle.* — Ce cours s'adresse particulièrement aux aspirants au doctorat en droit.

— Notre collaborateur M. E. Lavisse vient d'être nommé professeur d'histoire moderne à l'École normale supérieure.

— Nous avons signalé dans notre dernière chronique (p. 658) l'acte d'incurie par lequel une partie des archives du Havre ont été dispersées. Nous devons ajouter que l'administration centrale s'est empressée de faire faire une enquête par M. de Beaurepaire, archiviste du département, et par M. de Rozière, inspecteur général des archives. A la suite de cette enquête, il a été décidé qu'il serait fait un règlement pour la conservation et la vente des archives communales analogue à celui qui existe pour les archives départementales. A quelque chose malheur est bon.

— A propos d'un passage du premier article de M. Dareste sur Hotman (*Rev. hist.*, II, p. 9), où l'auteur attribue à Jean Sturm la fondation du gymnase de Strasbourg, un de nos collaborateurs nous adresse la rectification suivante. Jean Sturm ne fut pas le fondateur du Gymnase; mais bien plutôt Jacques Sturm. Celui-ci fut avec Nicolas Kniebs et Jacques Meyer un des trois scolarques qui, en 1528, ouvrirent les premières écoles publiques et qui, en 1536, proposèrent au Sénat la création d'une école secondaire unique. Ce fut le Gymnase protestant. Jean Sturm fut appelé par eux, en 1638, comme recteur du nouvel établissement. Bayle dans son dictionnaire, Melchior Adam (*Vitae germanorum jureconsultorum...* Haidelbergae, 1628) et avant lui Heinricus Pantaleo (*Prosopographiae heroum atque illustrium virorum totius Germaniae...* Basilae, 1566), font tous remonter à Jacques Sturm l'honneur de la fondation du Gymnase. — Nous devons cependant faire remarquer que Jean Sturm ayant fourni le plan tout entier de l'organisation du nouveau gymnase, il peut à bon droit en être dit le créateur (Cf. *Bull. de l'histoire du protestantisme,* 15 novembre 1876).

Belgique. — L'Académie royale de Belgique (section des lettres)

vient de mettre au concours pour 1877 cinq questions. Nous signalerons la 2e et la 5e : Étude historique sur les institutions de charité en Belgique depuis l'époque carlovingienne jusque vers le milieu du XVIe siècle (2e question, prix de 600 fr.); écrire l'histoire de la réunion aux Pays-Bas des provinces de Gueldre, Utrecht, Frise et Groningue (5e question, prix de 1000 fr.). Les mémoires pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin; ils devront être remis avant le 1er février 1878.

Prix Stassard : Notice sur Simon Stévin (prix de 600 fr.). Les mss. devront être remis avant le 1er février 1881.

Pays-Bas. — La Hollande et les sciences historiques ont fait une grande perte par la mort subite de M. J. de Bosch Kemper, né au mois de mars 1808, décédé à Amsterdam en octobre 1876. Voyez sur ses ouvrages la livraison d'octobre-décembre 1876, p. 606, 607.

Parmi les livres nouveaux parus en Hollande, nous signalerons les suivants : Julius Grossmann, *Die Amsterdammer Bœrse vor zwei hundert Jahren*, ein Beitrag zur Geschichte der Politik und des Bœrsenwesens in der mittleren Europa (1672-1673), nach den Akten des Wiener Staats-Archives. Haag, Nyhoff. — G.-W. Wreede, *Laurens Pieter van de Spiegel en sijne Sijdgenooten* (1737-1800), 3e partie. Middelbourg. W. Altorffer. — W. G. Brill, *Voorlesingen over de Geschiedenis der Nederlanden*, 2e partie, 4e section. Leyde, Brill. — J.-A. Wijnne, *Algemeene Geschiedenis*, 1re, 2e, 3e et 4e parties. Groningue, Wolters.

Suisse. — Nous ajoutons à la liste de notre dernier numéro les cours de l'Université de Berne. — *Duby :* Histoire romaine. — *Hidber :* Histoire suisse depuis les origines jusqu'à la fin du XVe siècle; Histoire suisse de 1813 à 1848; Mœurs et civilisation de l'État bernois avant la Réforme; diplomatique; sphragistique. — *Stern :* Histoire de la Révolution française; exercices pratiques.

— M. P. de Segesser vient de réunir en un volume de *Kleinere Schriften* les brochures de politique et d'histoire contemporaines qu'il a publiées depuis 1859.

— M. le chancelier de Stuerler vient de faire paraître le 2e volume des *Fontes rerum Bernensium*, comprenant les documents de 1218 à 1300.

Italie. — Mme la marquise Emilia Campana di Cavelli, auteur d'un ouvrage important sur les *Derniers Stuarts à Saint-Germain-en-Laye*, est morte le 13 avril dernier.

— Le 16 novembre est mort à Florence le baron Foucques de Vagnonville, de Douai, laissant à la bibliothèque de cette dernière ville ses livres et de nombreux documents sur Jean Bologne, et à la ville de Florence son riche musée étrusque.

— Le réglement pour les Facultés des lettres et les Instituts supérieurs, approuvé par décret royal du 8 octobre, indique comme chaires

obligatoires : l'archéologie, l'histoire ancienne, l'histoire moderne, la géographie (art. 3). — Chaque Faculté doit avoir un séminaire pédagogique divisé en trois sections, philologique, historique et philosophique. La section historique comprend des professeurs d'histoire ancienne, d'histoire moderne, de géographie, d'archéologie et de littérature italienne (art. 15).

— La Bibliothèque nationale de Florence, par la généreuse libéralité du comte Piero Guicciardini, s'est enrichie d'une remarquable collection de plus de 6,000 volumes relatifs à la réforme religieuse du XVIe s. Cette collection avait été déposée à la Bibliothèque dès 1866; mais ce n'est qu'en 1875 que le préfet de la Bibliothèque a été autorisé à en recevoir la consignation régulière au nom de la ville de Florence, comme donataire, et du gouvernement, comme dépositaire. D'après une condition imposée par l'illustre donateur, cette très-intéressante collection historique, que l'on peut dire plutôt unique que rare, ne doit être jamais aliénée de Florence.

— La même bibliothèque a acquis, en 1875, de M. le chevalier Giovanni Nencini (à d'excellentes conditions, qui constituent presque un don), une collection d'environ 15,000 volumes. On y remarque 600 vol. d'éditions aldines, y compris les contrefaçons; plus de 150 éditions de Dante; 100 éditions de Pétrarque; les très-rares *Annales typographici* de Maittaire et de Panzer, etc.

— L'illustre abbé Giuseppe Valentini, ci-devant préfet de la Bibliothèque de Saint-Marc de Venise, mort en 1875, légua par son testament du 22 décembre 1874, à cette bibliothèque, la maison qu'il possédait et qu'il habitait à Venise, avec ordre de la vendre aux enchères publiques, et de constituer, avec le prix de la vente, un fonds dont les intérêts seraient dépensés en achats d'ouvrages historiques.

— Le marquis Gino Capponi, par son testament en date du 7 déc. 1854, a laissé les mss. de sa riche bibliothèque à la Bibliothèque nationale et aux Archives d'État de Florence. Ces dispositions viennent d'avoir leur effet. Un catalogue de ces mss. avait été rédigé autrefois par M. C. Milanesi (Florence, Galileiana, 1845). Les pièces reçues par la Bibliothèque sont au nombre de 385; celles qui ont été données aux Archives, au nombre de dix, plus deux copies modernes du *Liber secretorum* de Lorenzo Celsi (1363-66), et d'un registre de lettres de Benedetto Buondelmonti à Goro Gheri, évêque de Fano (1519), dont l'original fait partie des volumes donnés à la Bibliothèque. Le marquis G. Capponi avait déjà, de son vivant, donné plusieurs documents aux Archives.

— Nos voisins d'Italie ont une gracieuse coutume : lorsqu'un homme de lettres se marie, ceux de ses amis qui s'occupent des mêmes études que lui font imprimer avec luxe en l'honneur des nouveaux époux quelque document rare ou inédit, quelque travail d'érudition accompagné d'une épître dédicatoire. Nous venons de recevoir toute une série de

charmantes publications qui ont vu le jour à l'occasion du mariage de notre collaborateur M. Cesare Paoli, archiviste à Florence, avec Mlle Silvia Martelli. En voici la liste : *A. d'Ancona :* Poème (Sermintese) de Pucci sur la guerre de Florence contre Pise en 1342 (inédit). — *G. Palmieri Nuti :* Récit en vers par Venturino da Pesaro d'un défi entre Italiens et Espagnols et du combat qui eut lieu à Sienne en 1508 (d'après une ancienne édition). — *A. Gherardi :* Fête (armeggeria) donnée par Bartolommeo Benci à Marietta Strozzi le 14 février 1464 à Florence (déjà publié par Fanfani, Il Borghini II, 542). — *E. Piccolomini :* lettres latines adressées au notaire S. Bartolomeo Dei, 1492-93 (inédit). — *G. Sforza :* Lettres inédites d'A. Bertolini de Sarzane (1831-1843, inédit). — *I. del Badia :* les associations populaires (Potenze) de fêtes dans la campagne florentine. De son côté M. *Paoli* publiait pour le mariage de M. F. Bicchieri avec Mlle T. Vespignani des extraits des dépêches inédites de S. Girolamo Tantucci, envoyé par le gouvernement de Sienne à Florence, *sur la défaite de Montemurlo* en 1537.

— M. Saltini, archiviste à Florence, va publier un ouvrage sur *Bianca Capello et la cour de François I de Médicis,* sujet qu'il a déjà abordé dans plusieurs lectures à la *Societa Colombaria.* Nous espérons que M. Saltini trouvera beaucoup de souscripteurs et de lecteurs.

— En décembre 1875, s'est fondée à Naples une *Società di Storia patria per le provincie napoletane.* Certes, s'il y a une province en Italie qui ait le droit d'avoir une société d'histoire, c'est bien l'ex-royaume de Naples qui a une histoire importante et indépendante, de riches archives, des antiquités remarquables et de nobles traditions scientifiques. La Société est née sous des auspices favorables; elle compte déjà plus de deux cents membres qui se sont inscrits parmi les promoteurs, elle a reçu du gouvernement et de la ville de larges subventions, et a pu commencer aussitôt la publication de son *Archivio storico* (voy. Analyse des Revues, p. 226). Parallèlement à cette revue qui paraît tous les trois mois, la Société publiera des *Monumenti di storia patria per le provincie napoletane* qui seront divisés par séries et contiendront des chroniques, des histoires, des biographies inédites ou devenues rares; des pièces d'archives : chartes ou registres, lois, statuts et coutumes, explications historiques d'œuvres d'art et inscriptions; il en paraîtra par an un ou plusieurs volumes in-4°.

— Le 8e volume des *Atti e memorie* publiés par la Commission royale d'histoire pour les provinces de Parme et Modène contient : 1° dix lettres de Cinzio Giraldi, qui donnent d'intéressantes informations sur la vie et les œuvres de leur auteur; 2° onze lettres d'Alde Manuce le jeune où il donne des renseignements sur plusieurs de ses travaux, entre autres une Vie de Côme Ier de Médicis et une description de l'Italie; 3° un mémoire de M. Ronchini au sujet de la sculpture sur bois dans le Parmesan; 4° une notice de B. Pallastrelli sur une monnaie du roi Didier qui se trouve au Musée britannique.

— La *Deputazione veneta di storia patria,* fondée en 1873 et constituée l'année suivante, a fait paraître le premier volume de ses Mémoires; il contient les Régestes des *Libri Commemoriali* de Venise. La Société a promis de publier le cartulaire de Padoue, en attendant celui de Venise, les statuts de Vérone et ceux de Trévise.

— Les Abbruzzes vont avoir aussi leur *Archivio storico,* recueil où M. Giuseppe Pistelli, professeur d'histoire au lycée de Teramo, se propose de publier des chroniques et autres documents qu'il a réunis.

— La Société lombarde des sciences et lettres a donné comme sujet de concours, pour le prix Cossa, l'histoire des doctrines économiques de Lombardie aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. — Le terme du concours est fixé au 31 mars 1877.

ANGLETERRE. — Le ms. de l'ouvrage sur *Babylone* que le célèbre orientaliste M. G. Smith préparait pour la *Society for promoting Christian knowledge* est actuellement sous presse; M. Sayce s'est chargé de la révision des épreuves. Deux autres volumes de la série *Ancient history from monuments*, le *Sinai*, par le major Palmer, et les *Cités et îles grecques de l'Asie mineure*, par M. W. Vaux, sont également sous presse.

— Dans sa dernière réunion, le Comité de publication de la *Camden Society* a décidé de faire paraître en 1877-78 les ouvrages suivants : 1° *Letters from and to members of Christ Church. Canterbury*, publiés par M. Sheppard; 2° le second volume des Chroniques de Whriothesley, contenant les règnes d'Édouard VI et de Mary, par M. Hamilton; 3° les Débats de la Chambre des lords en 1624, par M. Gardiner. La Société va prochainement mettre en distribution les *Collections of a Citizen of London* publiées par M. Gardiner; les documents relatifs à William Prynne sont sous presse.

— Les tomes IV et V de la *Vie de Milton*, par le prof. Masson, vont paraître chez Macmillan et C°. En même temps M. A. Stern fait paraître le premier volume d'une Vie de Milton en allemand (Leipzig, Duncker et Humblot).

— M. de Gray Birch vient de réviser l'*Histoire des Saxons* de Kemble et d'en préparer une nouvelle édition (Quaritch).

— M. J.-B. Sheppard, dont le rapport sur les *Chartae antiquae* de Canterbury remplit presque tout le 5e vol. publié par la commission des manuscrits historiques (1876), vient de dresser un nouveau rapport sur les *Libri registrales* conservés à la bibliothèque de la cathédrale. Ces livres sont au nombre de 28; le livre D contient des copies de testaments depuis l'an 1500; le livre G, des copies de bulles depuis l'an 1060 et des chartes, dont la plus ancienne remonte au roi Canut; le livre O, des copies de chartes depuis l'an 615; le livre H contient divers traités en français et des proverbes anglais (Academy, 30 sept.).

— La seconde série des fac-simile de chartes anciennes publiés par le British Museum est sur le point de paraître; elle contient des spécimens de chartes saxonnes. Chaque fac-simile est accompagné d'une transcription.

— Nous avons déjà parlé des importants documents historiques que M. Stevenson a copiés au Vatican. Le prochain rapport du *Deputy keeper* des Archives doit en donner la liste.

— La *Royal Society of literature* vient de publier la chronique d'Adam de Usk, prêtre et courtisan anglais de la seconde moitié du XIVe siècle, d'après le manuscrit original et unique conservé à la Bibliothèque harléienne; l'éditeur est M. Thompson, du Bristish Museum.

— On annonce l'apparition du 4e et dernier volume de l'appendice du *Black book of the Admiralty*, publié par M. Travers Twiss sous la direction du *Master of rolls*. Il contient une collection importante de lois maritimes du moyen-âge; entre autres les lois d'Amalfi, de Gotland, de Flandre, du roi Amaury de Jérusalem, etc.

— M. Prendergast va publier un volume de feu Charles Haliday de Dublin sur *les guerres des Normands en Irlande*. — Miss Stokes prépare une carte de l'Irlande explicative du même sujet.

— Un philologue écossais, M. Ross, va publier un travail pour démontrer que les Annales de Tacite sont une falsification du XVe siècle due au Pogge.

— M. le baron Heath vient de publier pour le Roxburgh Club un *Récit en vers du divorce de Catherine d'Aragon*, écrit par W. Forrest, chapelain de Marie Tudor. Ce récit est intitulé Histoire de la seconde Grisélidis.

— Notre collaborateur M. J.-B. Mullinger va publier chez Longmans un ouvrage sur *la Renaissance littéraire carlovingienne.*

— Notre collaborateur M. S. Rawson Gardiner fait imprimer deux nouveaux volumes : *le Gouvernement personnel de Charles Ier* (1628-1637); il a employé de nombreux documents tirés des archives de Paris, Venise, Bruxelles, Simancas.

Allemagne. Un des doyens de la science allemande, M. H. Pertz, est mort le 7 octobre 1876, âgé de 81 ans. Son nom restera éternellement attaché à la grande collection des *Monumenta Germaniae historica* qu'il a dirigée pendant cinquante ans. Sa biographie de Stein, médiocre comme œuvre littéraire, est remplie de documents précieux. Son mémoire sur les maires du Palais est aujourd'hui vieilli.

— Notre collaborateur M. Adolf Holm, professeur à Lubeck, a été nommé professeur d'histoire ancienne à Palerme.

— Le professeur Carl von Noorden a accepté une chaire à l'Université de Leipzig et doit y commencer son cours à Pâques 1877.

— Pendant qu'en France on commence la publication d'une *Encyclopédie des sciences religieuses* (Fischbacher), en Allemagne on fait paraître une seconde édition de la *Real Encyclopaedie*, de Hertzog.

— Nous achevons de donner la liste des cours d'histoire des Universités allemandes :

Fribourg en Brisgau. — *Holst* : Histoire d'Allemagne, de la réforme

à la paix de Westphalie. — *Simson* : Histoire d'Allemagne de Charlemagne aux Hohenstaufen. Sources de l'histoire d'Allemagne au moyen-âge.

Giessen. — *Hæfner* : L'époque de Périclès. Histoire romaine jusqu'à la mort de César. — *Weiland* : Histoire de France au moyen-âge depuis Hugues Capet. — *Oncken* : Histoire allemande depuis 1648 jusqu'à nos jours. Exercices pratiques sur Frédéric-le-Grand.

Gœttingue. — *Gilbert* : Historiographie romaine jusqu'à Tite-Live. — *Pauli* : Histoire moderne jusqu'à 1815. Introduction à l'histoire de Prusse. — *Steindorff* : Diplomatique. Antiquités germaniques. — *Wachsmuth* : Histoire romaine, Explication de Polybe. — *Weizsæcker* : Histoire de la Révolution. Histoire d'Allemagne au xive et au xve s. — *Wüstenfeld* : Histoire de l'Italie au moyen-âge.

Gratz. — *Krones* : Histoire d'Autriche. Le sol historique de l'Allemagne. Introduction à l'histoire d'Allemagne. — *Mayer* : Développements de la civilisation en Autriche au moyen-âge. — *Pichler* : Antiquités romaines. — *Weiss* : Histoire moderne de 1789 à 1830. Sources de l'histoire du moyen-âge. — *Wolf* : Histoire de la civilisation orientale. Histoire des traités internationaux européens depuis 1648. — *Zwiedinek-Südenhorst* : Histoire d'Italie au xvie et au xviie s.

Heidelberg. — *Dærgens* : Histoire de la Révolution. — *Erdmansdærffer* : Histoire d'Angleterre au xvie et au xviie siècle. Histoire du xixe siècle, depuis le traité de Vienne jusqu'à 1850. — *Gædeke* : Histoire de Prusse de 1640 à 1786. Histoire d'Allemagne depuis 1517. — *Gelzer* : Rome ancienne. Histoire de l'antiquité jusqu'à Alexandre le Grand. — *Kleinschmidt* : Histoire de la Révolution française. — *Scherrer* : Explications de la *Germanie* de Tacite. Histoire des institutions allemandes. — *Winkelmann* : Histoire des institutions allemandes.

Kiel. — *Hasse* : Histoire d'Allemagne du xiie au xve siècle. Critique de la *Vita Conradi II*. — *Moebius* : La *Germanie* de Tacite. — *Schirren* : Paléographie et diplomatique. — *Volquardsen* : Histoire de l'empire romain.

Marburg. — *Caesar* : Antiquités religieuses de la Grèce. — *Herrmann* : Histoire de la Révolution. — *Lenz* : Histoire de la Réformation. — *Nissen* : Histoire romaine depuis la mort de Sylla. — *Varrentrapp* : Histoire d'Allemagne. Soulèvement de l'Europe contre Napoléon Ier.

Vienne. — *Büdinger* : De la domination romaine. — *Fournier* : Histoire de la Révolution; critique des sources de l'histoire d'Autriche. — *Gurlitt* : Développement de la Constitution athénienne. — *Hirschfeld* : Antiquités romaines d'après l'épigraphie. — *Horawitz* : Histoire de la Réformation. — *Karabacek* : Histoire des Croisades. Constitution des Mamelucks. Histoire des Turcs jusqu'à la paix de 1856. — *Lorenz* : Histoire d'Autriche. — *Poley* : Antiquités de l'Inde. — *Rieger* : Paléographie. — *Sickel* : Diplomatique. — *Zeissberg* : Histoire des Hapsbourg

aux XVe et XVIe s. Sources de l'histoire d'Autriche au moyen-âge. — *Zitkowsky* : Histoire d'Allemagne à l'époque des Croisades.

WURTZBOURG. — *Henner* : Histoire de Bavière. Origines des constitutions municipales allemandes. — *Ludwig* : Histoire universelle depuis la Révolution française. Histoire d'Allemagne. — *Schaeffler* : Encyclopédie des sciences auxiliaires de l'histoire. — *Wegele* : Histoire de la Révolution et de Napoléon.

PAYS SCANDINAVES. — En janvier 1877 paraîtra à Stokholm une *Revue du Nord, pour les sciences, l'art et l'industrie,* commune aux trois pays scandinaves. Une donation (d'environ 650,000 fr.) placée sous la surveillance de l'Académie des sciences, et fondée par le consul général J. Letterstedt († 1862), fournira les frais de cette publication. Le directeur en sera le Dr R. TENGBERG. La Revue contiendra des articles de fond, des bulletins et des comptes-rendus critiques, ainsi qu'une bibliographie scandinave. Les articles traiteront principalement des relations des pays scandinaves entre eux. La plupart des savants les plus éminents ont promis leur collaboration.

LISTE DES OUVRAGES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

E. DE BARTHÉLEMY, Charlotte-Aurélie de la Trémoille, in-8°, Fischbacher. — BERTIN et VALLÉE, Etude sur les Forestiers et l'établissement du comté héréditaire de Flandre, in-8°, 112 p. — BERTRAND, Archéologie celtique et gauloise, in-8°, Didier. — BORDE, Histoire de l'île de la Trinidad sous le gouvernement espagnol. I. 1498-1797 ; in-8°, Maisonneuve. — BOUKHAROW, La Russie et la Turquie depuis le commencement de leurs relations politiques jusqu'à nos jours, Amsterdam, Jan Schüitemacher. — BRUNSWICK, Recueils de documents diplomatiques relatifs à la Serbie et au Monténégro (2 vol. in-8°. Constantinople, Weiss). — Comte DE BUTENVAL, Etablissement en France du premier tarif général des douanes, 1787-1791 ; in-8°, Guillaumin, 205 p. — CARRÉ, Le Régime municipal à Périgueux aux deux premiers siècles de l'empire romain, in-12, Périgueux, Dupont. — CASTERAS, Histoire de la Révolution dans le pays de Foix et l'Ariége, in-8°, Thorin. — CAVROIS, Cartulaire de Notre-Dame des Ardents d'Arras, in-8°, Arras, Bradier. — CREUX, La Libération du territoire en 1818, in-12, Didier. — DEBERLE, Histoire de l'Amérique du Sud depuis la conquête jusqu'à nos jours, in-12, G. Baillière, *Bib. d'hist. cont.* — L'abbé DELARC, Un Pape alsacien, in-8°, Plon. — Comte DELABORDE, Eléonore de Roye, princesse de Condé, 1535-1564 ; in-8°, Fischbacher. — DELAUNAY, Etude sur Alain Chartier, in-8°, Thorin. — L'abbé DEMIMUID, Pierre le Vénérable, in-8°, Palmé. — DESJARDINS, Géographie historique et administrative de la Gaule romaine ; vol. I, gr. in-8°, Hachette. — DESMAZE, Les Communes et la Royauté, in-8°, Willem. — DOUBLE, L'Empereur Titus, in-12, Fischbacher. — DURUY, Histoire des Romains, t. V, in-8°, Hachette. — FAYARD, Aperçu historique sur le Parlement de Paris, vol. I, in-8°, Picard. Lyon, Scheuring. — FIALHO, don Pedro II empereur du Brésil, in-8°. Bruxelles, Weissenbruch. — L'abbé GUILLOUD, Saint-Irénée et son temps, in-8°. Lyon, Briday. — GREGOROVIUS. Lucrèce Borgia ; trad., 2 vol. in-8°, Fischbacher. — D'HUGUES. Une province romaine sous la

République, in-12. Didier. — Jurien de la Gravière. La station du Levant, 2 vol. in-8°. Plon. — Labour. La Châtellenie suzeraine d'Oissery, in-12. Dammartin, Lemarié. — Reiset. Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France, in-18. Didot. — Martens. Recueil des traités et conventions conclues par la Russie avec les puissances étrangères, in-8°, 3 vol. Saint-Pétersbourg, Devinent. — Metzger. La République de Mulhausen, 1717-1798, in-8°. Mulhouse, Bufleb. — Baron de Nervo. Gustave III, roi de Suède, et Anckarstroëm, 1745-1792, in-8°, Calmann Lévy. — Vie du général baron Pajol, par son fils, 3 vol. in-8°. Didot. — Péchenard, Jean Juvénal des Ursins, in-8°. Thorin. — Comte de Prokesch-Osten. Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie, vol. I, in-8°. Plon. — Ristelhuber. L'Alsace à Morat, in-8°. Champion. — Roget. Histoire du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'escalade, t. III, liv. 3 et 4, in-32. Genève. — Sayous. Histoire des Hongrois, 2 vol. in-8°. Didier. — Correspondance du comte de Serre, 1796-1824, vol. I et II, in-8°. Vaton. — De Smedt. Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam, in-8°. Palmé.

Adams. Geschichte von Japan, vol. I, 8°. Gotha, Perthes. — Bachmann, ein Jahr bœhmischer Geschichte : Georgs von Podiebrad Wahl, Krœnung und Anerkennung, in-8°. Vienne, Gerold. — Budinsky. Die Universitæt Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter, in-8°. Berlin, Hertz. — Bulle. Geschichte der neuesten Zeit 1815-1871, 2 vol. in-8° Leipsig, Veit. — Clement. Lex salica und Malbergische Glossen, in-8°. Berlin. Grieben. — Dahn. Langobardische Studien, I, Paulus diaconus, in-8°. Leipzig, Breitkopf et Hærtel. — Dændliker. Ursachen und Vorspiel der Burgunderkriege, in-8°. Zurich, Schultess. — Gilbert. Rom und Carthago in ihren gegenseitigen Beziehungen, 513-536, in-8°. Leipzig, Duncker et Humblodt. — Hagenmeyer. Ekkehardi Uraugiensis abbatis Hierosolymita, mit Erlæuterungen und einem Anhange; 1re partie, in-8°. Tubingue, Fues. — Hillebrand. Italia, vol. III. Leipzig, Hartung u. Sohn. — Heistergergk. Die Entstehung des Colonats, in-8°. Leipzig, Teubner. — C. von Hœfler. Der Deutsche Kaiser und der letzte deutsche Papst : Karl V und Adrien VI, in-8°. Vienne, Gerold; Zur Kritik und Quellenkunde der ersten Regierungsjahre Karls V, gr. in-4°. Vienne, Gerold. — Hœlzl. Fasti praetorii, 687-710, in-8°. Leipzig, Hinrichs. — Hudemann. Geschichte des Rœmischen Postwesens, in-12. Berlin, Calvary. — Kelle. Die Jesuiten-Gymmasien in Œsterreich, in-8°. Munich, Oldenbourg. — Kruener. Johannes von Rusdorf, in-8°. Halle, Gesenius. — C. von Noorden. Europæische geschichte im 18. Jahrhundert; 1re partie : der Spanische Erbfolgekrieg, 2 vol. in-8°. Dusseldorf, Buddeus. — Oncken. Œsterreich und Preussen im Befreiungskriege, vol. I, gr. in-8°. Berlin, Grote. — Philippson. Heinrich IV und Philipp III, 1598-1610, 3 vol. in-8°. Berlin, Duncker. — Roth von Schreckenstein. Herr Diethelm von Krenkingen, abt von Reichenau, 1170-1206, und Bischof von Constanz, 1189-1206, in-8°. Carlsrhue, Braun. — Schirrmacher. Briefe u. Akten zur Geschichte des Religionsgespræges zu Marburg, 1529, und des Reichstages zu Augsburg, 1530, in-8°. Gotha, Perthes. — Seelheim. Georg Spalatin als sæchsischer Historiograph, in-8°. Halle, Gesenius. — Simson. Jahrbücher des frænkischen Reichs unter Ludwig dem frommen, 2e vol. in-8°, 831-840 Leipzig. Duncker et Humblot. — Spitta. Zur Geschichte Abdul-Hassan al Asaris, in-8°. Leipzig, Hinrichs. — Stieve. Das Kirchliche Polizeiregiment in Baiern unter Maximilian Ier, 1596-1651, 8°. Munich, Rieger. — Voigt. Moritz von Sachsen, 1541-1547, in-8°. Leipzig, Tauchnitz. — Werner. Alcuin und sein Jahrundert, in-8°. Paderborn, Schœningh. — Wattenbach. Geschichte des rœmischen Papsthums, in-8°.

Berlin, Hertz. — Wüstenfeld. Die Statthalter von Aegypten zur Zeit der Chalifen; 4e partie. Gœttingue, Dieterich.

Freeman. Historical and architectural Sketches, chiefly Italian, in-8°. London, Macmillan. — Freeman. History and conquest of the Saracens, 2e éd., in-12. Macmillan. — Mahaffy. Classical antiquities : I, Old Greek life (Coll. des *history Primers*, Macmillan). — Mignaty. Sketches of the historical past of Italy from the fall of the roman empire to the earliest revival of letters and arts, in-8°. London, Bentley. — York-Powel. Early England up to the Norman conquest. Longmans. Coll. des *Epochs of modern history*.

Bibliotheca historica italica, cura et studio societatis Longobardicae historiae studiis promovendis, vol. I, in-4°. Milan, Brigola. — Cannonero. Dell' antica città di Sibari e dei costumi de' Sibariti. Rome, Bocca. — Capasso. Historica diplomatica regni Siciliae inde ab anno 1250 ad annum 1266, in-4°. Naples, imp. de l'Université, 1874. — Capasso. La Famiglia di Masaniello, episodio della storia napoletana nel secolo xvii, in-8°. Naples, imp. de l'Université. — Ciampi. I Cassiodori nel v e nel vii secolo, in-32. Imola, Galeati. — Omaggio della società historica lombarda, al septimo centenario della battaglia di Legnano, in-8°. Milan, Brigola. — Sante Pieralisi. Correzioni al libro Urbano VIII et Galileo Galilei, pub. da D. Berti, in-4°.

Kleen. Communen; insurrektionen i Paris 1871, in-8°. Stockholm, Nordstedt. — Silfverstolpe. Svenskt diplomatarium från och med år 1401, 1re et 2e part., in-4°. Stockholm, Norstedt. — Steenstrup. Indledning i Normannentiden, in-8°. Copenhague, Klein.

Erratum du précédent numéro.

P. 583, note ; ajouter le nom de l'éditeur, Macmillan.
— 615, ligne 24, *au lieu de :* Drithemicy *lire :* Trithemius.
— 616, — 42, — Hutte — Hutten.
— 617, — 17, — Weraker — Wernher.
— — 20, — Waldtermülle — Waldseemüller.

Par suite d'un malentendu, cet article sur M. Janssen a été tiré sans que l'épreuve ait été revue et corrigée, ce qui explique l'altération de presque tous les noms propres.

P. 619, ligne 29, *au lieu de :* Bothvell *lire :* Bothwell.
— 646, — 10, — Sorey — Sorcy.
— 658, — 4, — Bordier — Bordin.
— 665, — 3, — Fenwick — Fenwich.
— 666, — 4, — *Italiani* — *Orientali.*

Erratum du présent numéro.

P. 93, n. l. 2, *au lieu de :* eurent, *lire :* eut.
— 132, n. Cet article paraîtra en mars.
— 186. *Effacez les lignes* 33 *à* 42, *de :* De toutes *à :* l'origine. *Maître passé* se disait au xvie et au xviie siècle aussi bien que *passé maître.*
— 196, l. 27, *au lieu de :* væhreud, *lire :* wæhrend.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

MICHEL PSELLOS

PHILOSOPHE ET HOMME D'ÉTAT BYZANTIN AU XIe SIÈCLE

SA VIE ET SES ŒUVRES

D'après les récentes publications de M. Constantin Sathas[1].

L'histoire de l'Empire byzantin, depuis une vingtaine d'années, a emprunté aux événements qui se passaient ou se préparaient en Orient comme un intérêt d'actualité. Elle a été l'objet de travaux importants en France, en Allemagne et en Angleterre. En Russie on manifeste un zèle encore plus vif pour ces études, puisque c'est à Byzance qu'il faut chercher une partie des origines de la Russie orthodoxe[2]. Depuis que les divers pays grecs, soumis à l'empire turc ou à la monarchie hellénique, ont repris conscience de leur unité, les savants de Constantinople et d'Athènes se sont attachés à l'histoire de la *Romanie* comme à l'histoire même de la patrie commune. Les noms de Justinien, d'Héraclius, des Comnènes, des Paléologues ne sont pas moins populaires dans les écoles grecques que chez nous ceux de Charlemagne, de saint Louis ou de Philippe-le-Bel. Celui de Constantin Dragasès, le dernier empereur, s'est même conservé dans

1. *Bibliotheca Graeca Medii Aevi*, t. IV et V, Paris, 1874 et 1876. — Voir aussi deux études de M. Sathas dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, années 1874 et 1875.

2. Voir notamment MM. Ikonnikof, *Essai sur le rôle civilisateur de Byzance dans l'histoire russe*, Kief, 1869; — Feodor Ouspienski, *Nikitas Acominate de Chones, écrivain byzantin*, Saint-Pétersbourg, 1874; — Ilovaïski, *Histoire de Russie*, premier fascicule, et *Recherches sur les Origines de la Russie*, Moscou, 1876 (tous ces ouvrages sont en russe).

la mémoire des masses, comme le prouve une chanson récemment publiée par M. Legrand[1].

Les Hellènes ont avec raison le culte de leur moyen-âge; c'est la période de transition par laquelle la Grèce moderne se rattache à la Grèce antique. Le lien qui unit le présent au passé est même plus visible chez eux que chez aucune autre nation européenne. Nul peuple, pendant une série de plus de trente siècles, n'est resté à ce point identique à lui-même. Que de transformations n'avons-nous pas subies pendant une période de moitié plus courte : tour à tour Gaulois, Romains, et Français seulement depuis le IXe siècle? Nous avons parlé des idiomes celtiques et des patois latins, et quelles vicissitudes n'a pas éprouvées le français proprement dit? Nous sommes des Néo-Latins comme les sujets du roi Georges sont des Néo-Grecs, mais le grec d'un ouvrier d'Athènes est encore du grec. Comme le disait naguère M. Rangabé, « la langue d'aujourd'hui est celle de Xénophon, de Plutarque, de Lucien et de l'Évangile ».

Ce ne sont pas seulement les Grecs, mais tous les peuples de l'Europe orientale qui se prennent d'intérêt pour les annales de Byzance : les Croates, les Serbes, les Bulgares, les Roumains, y retrouvent les hauts faits de leurs ancêtres et leurs titres à la possession du sol qu'ils occupent. On peut dire que les travaux scientifiques des Grecs, des Russes et des autres Slaves ont fait sortir cette histoire du domaine de l'érudition pure et l'ont rangée parmi les histoires vivantes. Le souffle des passions nationales est venu animer cette poussière et provoquer une résurrection. Où nous n'avions vu longtemps qu'une dissolution et une décadence, les héritiers de Byzance voient l'éclosion des nations modernes. Il n'y a plus de Bas-Empire comme au temps de Lebeau : il y a le moyen-âge gréco-slave, aussi fécond que le moyen-âge latino-germain. D'ailleurs n'est-ce pas une grande page de l'histoire universelle qui nous est restituée? Byzance a été l'un des organes essentiels du développement de l'humanité; elle a été l'intermédiaire nécessaire entre l'Asie et l'Europe, entre le monde antique et le monde moderne. C'est par

1. *Recueil de Chansons populaires grecques.* Paris, Maisonneuve, p. 74-77 : « Et un Turc le frappa sur la tête — et le pauvre Constantin tomba de sa jument — et il resta étendu dans la poussière et dans le sang. — Ils lui coupèrent la tête et la plantèrent au bout d'une lance — et ils ensevelirent son corps sous le laurier. »

elle que les idées et les sciences des Persans, des Arabes et des Chinois ont pu passer en Europe; c'est par elle que les traditions de la Grèce classique ont pu se conserver jusqu'au moment où les Italiens et les Français ont réussi à se dégager de la barbarie. Du Ve au XVIe siècle, aucun peuple n'eut une mission historique plus haute que les Gréco-Romains de Constantinople.

Deux fois, à la veille des croisades, la monarchie byzantine a jeté un certain éclat. Au IXe et au Xe siècle, règne la dynastie macédonienne, illustrée par le législateur Basile Ier, les savants princes Léon VI et Constantin Porphyrogénète, Nicéphore Phocas, qui reprit l'offensive contre les Arabes, Zimiscès, le vainqueur des Russes, Basile II, *l'exterminateur des Bulgares;* du XIe au XIIe siècle règne la dynastie des Comnènes, dont plusieurs princes unirent à une bravoure admirée même de nos croisés la finesse diplomatique de véritables Hellènes. Entre Basile *le Bulgaroctone* et Alexis Comnène se place une période plus obscure, plus déshéritée de grands noms et de grands exploits; et cependant, même dans cette triste époque, nous retrouvons l'Empire d'Orient fidèle à sa double mission, maintenant dans l'Orient troublé une ombre de l'ancienne *paix romaine*, assurant la perpétuité de la civilisation hellénique.

Il est un homme alors qui résume en lui-même les mérites et les défauts de l'esprit grec ; c'est Michel Psellos, homme d'Etat influent et fécond polygraphe. Son nom est depuis longtemps célèbre : mais son caractère et son rôle historique ne nous sont bien connus que grâce aux dernières publications. Les érudits du XVIIe siècle, en voyant se multiplier les ouvrages attribués à Psellos, remarquant qu'ils portaient à la fois sur la politique et sur l'astronomie, sur la médecine et la musique, sur la théologie et sur la démonologie, et qu'ils formaient comme une vaste encyclopédie, ne purent imaginer qu'ils fussent l'œuvre d'un seul homme; c'est ainsi qu'ils ont admis avec Allatius l'existence de deux, de trois et même de quatre Psellos. En réalité il y en eut deux; mais nous n'avons à nous occuper que du Psellos de Constantinople, qui fut le grand savant, le Photius du XIe siècle. On a de lui des centaines d'opuscules sur les sujets les plus divers, une multitude de lettres, des discours, des poésies et enfin une *Histoire* qui affecte le caractère tout personnel de mémoires. Son prodigieux labeur littéraire, qui s'accommodait cependant d'une vie toute d'action, fait penser à Voltaire. Sans doute il y a

loin du philosophe byzantin du XIe siècle au philosophe parisien du XVIIIe : trop visible est la différence des races, des époques et des civilisations ; et pourtant on saisit entre eux plus d'un point de ressemblance. Psellos comme Voltaire excellait à tourner des petits vers comme à disserter sur la physique; comme lui, il a touché à tout ; il a une verve caustique, une curiosité universelle ; il fut pour son siècle un penseur hardi et un philosophe singulièrement novateur. Ministre ou confident de quatre empereurs et de trois impératrices, écrivain et orateur célèbre, en relation avec tous les hommes d'Etat et tous les hommes d'esprit de l'époque, ses brochures, ses discours, sa correspondance, son *Histoire*, que j'appellerai ses « mémoires pour servir à l'histoire de son temps », constituent la source d'informations la plus considérable sur tout le mouvement politique et intellectuel du XIe siècle. Ces riches matériaux étaient jusqu'à présent presque ignorés; du XVIIe au XIXe siècle Combefis, Lequien, Dübner, Hase avaient successivement promis de publier son *Histoire* sans pouvoir réaliser leurs projets. M. Miller en a du moins traduit quelques fragments [1], mais l'édition restait à faire. Une sorte de mauvais sort, depuis trois cents ans, retenait l'écrivain byzantin dans le sommeil du manuscrit : M. Sathas a rompu le charme et consacré aux écrits historiques et politiques de Psellos deux volumes de sa *Bibliothèque* [2]. Le zèle du gouvernement grec et des particuliers continue à soutenir M. Sathas dans cette vaste entreprise, dont plusieurs revues ont déjà signalé

1. *Comptes-Rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1867; une traduction ou réduction du récit des deux ambassades entreprises par Psellos au nom de Michel VI au camp d'Isaac Comnène. — *Journal des Savants*, janvier 1875, avril et mai 1876. — M. Miller avait aussi commencé une traduction latine pour l'édition projetée de Hase, mais elle ne s'est pas retrouvée dans les papiers de ce dernier.

2. Le tome IV de la *Bibliotheca* comprend une préface de l'éditeur, M. Sathas, l'*Histoire* ou les *Mémoires* de Psellos, ses oraisons funèbres de Michel Kéroularios, de Constantin Likhoudis et de Jean Xiphilin, tous trois patriarches de Constantinople. Le tome V comprend l'éloge funèbre de la mère de Psellos et de quelques autres personnages, des panégyriques de Constantin Monomaque et de l'archevêque Jean, des écrits polémiques en vers et en prose, ses lettres inédites et d'autres opuscules. — Quant aux volumes précédents de la *Bibliotheca*, le tome Ier comprend des œuvres inédites de Nicétas Choniate, de Michel Attaliote, de Théodore Métochite, etc.; le tome II est consacré aux chroniqueurs grecs du royaume de Chypre ; le tome III aux histoires également inédites de Césarios Daponté, Serge Makraeos, Anastase Gordios, etc.

l'importance, et c'est M. Zafiropoulo qui a fait les frais du monument élevé à Psellos. La publication de l'*Histoire* était une œuvre hérissée de difficultés : l'unique manuscrit[1] où elle se trouve conservée a été corrompu par l'ignorance du copiste et la barbarie de son orthographe, au point d'en être inintelligible : c'était, suivant l'expression de M. Miller, une « nouvelle étable d'Augias » à nettoyer. Il fallait, pour venir à bout de cette tâche, non-seulement un habile paléographe, mais un helléniste consommé; disons mieux, un helléniste qui fût un Hellène. M. Sathas a donc rendu à la science un important service[2]; il serait plus grand encore s'il avait pu joindre à son texte une traduction en quelque langue plus abordable que le grec du XIe siècle. Que n'a-t-il du moins jeté çà et là quelques notes pour éclaircir les difficultés de sens et surtout expliquer les réticences calculées de l'historien? Psellos est à la fois maniéré comme un sophiste et boutonné comme un courtisan : il veut qu'on l'entende à demi-mot, or nous avons perdu la clef de beaucoup de ses allusions.

Tels sont les matériaux à l'aide desquels on peut essayer de reconstituer l'histoire de Psellos et de son temps.

I.

Enfance et éducation de Michel Psellos.

Constantin Psellos, — car c'est après son entrée en religion qu'il adopta le prénom de Michel, — naquit à Constantinople en 1018. Sur sa famille nous trouvons de précieux renseignements dans l'éloge funèbre qu'il a consacré à sa mère. Il nous apprend que son père descendait d'une race qui avait compté des patrices et des consuls; mais, comme c'était le cas de beaucoup de nobles byzantins, sa fortune ne répondait pas à sa nais-

1. Manuscrit n° 1182 de la Bibliothèque Nationale, qui renferme, outre Psellos, 1° Léon le Diacre publié en 1819 à Paris et en 1828 dans la *Byzantine* de Bonn par Hase, — 2° Michel Attaliote, publié dans le même recueil par feu M. Brunet de Presles en 1853, — 2° Jean Scylitsès, dont la dernière partie seulement a paru en 1647 dans la *Byzantine* de Paris.

2. M. Miller, *Journal des Savants*, janvier 1875 : « M. Sathas a purgé le texte de Psellos d'une innombrable quantité de fautes qui le déshonoraient. Et il ne s'agit pas ici seulement de fautes provenant de la prononciation, par conséquent faciles à reconnaître surtout pour un Grec : il y avait des erreurs telles qu'il a fallu une profonde connaissance de la langue et une critique habile pour retrouver la véritable leçon sous certains mots singulièrement défigurés. »

sance; les nobles grecs n'avaient pas les préjugés de ceux d'Occident; il chercha dans un petit commerce le pain de sa famille. Psellos nous a tracé en quelques lignes le portrait paternel :

« C'était un homme simple et honnête, et, sans avoir rien d'efféminé, tout pétri de douceur et de bonté, inaccessible à la colère, impassible au choc des événements. Jamais je ne l'ai vu ni s'irriter, ni se troubler; jamais il ne se laissa emporter jusqu'à frapper un homme, ni à ordonner de le frapper : l'âme toujours sereine, peu prompt à la parole, il parlait cependant agréablement lorsque l'occasion l'exigeait. Laborieux même à l'excès, il n'était point au service des volontés d'autrui, et quand il avait conçu un dessein il l'exécutait lui-même sans recourir au ministère de personne. Il parcourut la vie légèrement, sans faire un faux pas, d'une marche toujours égale, semblable à l'huile qui coule sans bruit. Sa taille était celle d'un cyprès d'une belle venue, droit comme un jonc, et dont les rameaux se développent et s'étalent régulièrement. Il avait de beaux yeux au regard gai, d'une expression gracieuse et avenante, ombragés de sourcils non pas élevés et insolents, mais correctement dessinés et réguliers, qui témoignaient de la droiture de son cœur. Rien qu'à le regarder, avant même de l'entendre parler, avant de l'avoir vu à l'œuvre, ceux qui se piquent d'être physionomistes auraient pu découvrir ses vertus cachées et proclamer qu'il était en notre siècle comme une étincelle de la simplicité antique. Que si l'on voulait faire mon portrait, on n'aurait qu'à prendre celui-ci pour modèle; car je me suis éloigné de plus en plus du type maternel et je ressemble à mon père comme un aiglon ressemble à l'aigle, comme l'ombre ressemble au corps [1]. »

Ainsi dans le portrait de son père nous devons trouver celui de Psellos lui-même. Il avait cette taille haute et droite, ces sourcils bien dessinés, ces yeux au regard limpide : ajoutons-y le grand nez aquilin, le bec de vautour dont se moquaient ses ennemis. Il avait cet air d'honnêteté et de candeur qui ont dû lui être d'un grand secours dans ses fourberies de courtisan et ses ruses de diplomate. On doit seulement s'étonner que le brave homme qui parcourut la vie « comme une huile qui coule sans bruit » ait eu pour fils le plus remuant, le plus actif et le plus

1. Sathas, *Bibliotheca graeca medii aevi*, t. V, p. 19.

intrigant des hommes d'État du XIe siècle. Comment cet honnête bourgeois « peu prompt à la parole » a-t-il pu donner le jour au plus loquace des orateurs et au plus abondant des polygraphes? Si Psellos ressemble à son père pour le physique, au moral il devait être le portrait de sa mère. Celle-ci avait tout ce qui manquait à son mari. Elle était vraiment l'homme de la maison et son mari fut trop heureux d'avoir une telle compagne : « la providence divine lui avait donné en son épouse, non pas un auxiliaire et un lieutenant, mais un chef qui avait l'initiative pour toutes les grandes choses. » C'est à elle que Psellos doit en partie ce qu'il fut; aussi est-ce de sa mère, non de son père, qu'il prononça l'éloge funèbre, et s'il y parle de son père, il a soin de s'en excuser comme d'une digression. Les révélations de Psellos dans ce singulier panégyrique nous permettent de pénétrer dans l'intérieur d'un ménage byzantin, de nous asseoir au foyer d'un noble, ou plutôt d'un petit bourgeois de Constantinople. On se croirait dans quelque maison de la rue Saint-Denis ou du Marais; le mari, honorable petit marchand, est d'un caractère timide et apathique; la femme a de la décision et de l'initiative pour deux. Elle est fière de ses ancêtres, ambitieuse pour son fils. Elle a des songes qui lui présagent pour cet enfant le plus bel avenir. Nul peuple n'a été plus songeur que les Byzantins, et parfois les rêves se réalisaient. Beaucoup rêvaient de la pourpre impériale et les exemples des grands parvenus, comme Justinien, Léon l'Isaurien ou Basile le Macédonien, n'étaient faits pour décourager personne[1]. La mère de Psellos, dans ses rêves ambitieux, s'est-elle élevée aussi haut? son fils ne nous le dit pas. D'ailleurs, même au-dessous du trône, il y avait dans la hiérarchie byzantine assez de belles places dont elle pouvait se contenter pour son fils. Quand Psellos, âgé de huit ans, sortit de l'école primaire, les parents et alliés, réunis en conseil de famille, opinèrent pour qu'on lui fît apprendre quelque métier, qui lui permettrait de gagner bientôt sa vie. Sa mère se récria, allégua ses songes et les présages d'avenir. Les bons parents, superstitieux comme des Byzantins, durent s'incliner. Psellos continua ses études; mais avec les faibles ressources du ménage, les maigres bénéfices du petit commerce, quelles privations l'ambitieuse mère ne dut-elle pas s'imposer, faire subir à son docile

1. Voir mon *Empire grec au Xe siècle*, p. 25.

mari? Ils furent dédommagés par les progrès de l'enfant. Il semble qu'on faisait d'assez fortes études[1] dans les écoles secondaires de Constantinople, puisque Psellos savait toute l'Iliade par cœur et pouvait en expliquer la prosodie, les tropes et toutes les figures. Quand il rentrait à la maison, sa mère se chargeait du rôle de répétiteur : « O ma mère, s'écrie Psellos, tu n'étais pas seulement à mes côtés comme une sage conseillère, tu étais ma collaboratrice et mon inspiratrice. Tu m'interrogeais sur ce que j'avais fait à l'école, ce que m'avaient enseigné mes maîtres, ce que j'avais appris de mes camarades. Puis, tu me faisais réciter mes leçons, et l'on eût dit que rien n'était plus agréable à écouter qu'une leçon d'orthographe, ou de poésie, les règles de l'accord des mots ou de la construction. Je te revois encore, avec des larmes d'admiration, lorsque tu veillais avec moi bien avant dans la nuit, tombant de sommeil sur ta couche, à m'entendre réciter, et que tu me soufflais le courage et la persévérance mieux que Minerve ne faisait à Diomède. » Il se produisait alors des scènes touchantes qu'on croirait empruntées à la vie austère et laborieuse de notre petite bourgeoisie contemporaine. Cette mère n'avait pas fait d'études qui lui permissent de guider son enfant par tous les chemins de la science. Son bon sens naturel, sa finesse de femme se trouvaient en défaut devant certaines difficultés. Le répétiteur et l'élève se regardaient également embarrassés. Mais voici où commence la différence entre Paris et Byzance. « Alors, continue Psellos, tu élevais tes mains vers Dieu, tu frappais à coups redoublés ta poitrine, priant le ciel de m'éclairer de ses lumières. » Psellos n'est pas seul à faire l'éloge de cette admirable femme : la fille de l'empereur, Anne Comnène, nous la montre également prosternée dans l'église de la Mère de Dieu et passant de longues veilles à prier et à pleurer pour son fils[2]. « J'ai contracté envers toi une double dette, dit encore Psellos; non-seulement tu m'as donné le jour, mais tu m'as illuminé des splendeurs de la science; tu n'as pas voulu t'en reposer sur des maîtres; tu as voulu toi-même la semer dans mon cœur. »

D'écolier, Psellos allait devenir un étudiant. Malheureusement

1. Sur les études à Constantinople, voir Hergenrœther, *Photius, Patriarch von Constantinopel*, Ratisbonne, 1867, t. I, p. 322 et s.

2. Anne Comnène, édition de Paris, p. 114, édition de Bonn, p. 258.

Psellos eut la mauvaise chance de tomber justement sur cette période d'abaissement intellectuel qui s'étend de Constantin Porphyrogénète à Constantin Monomaque. Les grands établissements d'instruction fondés par le premier étaient tombés. Le gouvernement ne faisait plus rien pour les hautes études, et les professeurs étaient bien obligés de vivre de leur enseignement. Ni les brillantes dispositions du jeune élève, ni les supplications de sa mère, ni les présages d'avenir qu'elle invoquait ne pouvaient leur tenir lieu d'honoraires. Ce fut un grand désespoir pour elle quand son fils fut obligé de suspendre ses études. Mais qu'y faire? le ménage était pauvre et Michel avait une sœur aînée qu'il adorait et qu'il fallait doter. Il dut accepter une place de clerc auprès d'un haut personnage qui allait remplir dans une province d'Occident les fonctions de juge. « Alors pour la première fois, remarque notre citadin, casanier comme un bourgeois de Paris, — pour la première fois sorti de la ville, je pus contempler ses murailles et ses tours; pour la première fois, je puis le dire, je vis la campagne. » Il avait alors seize ans!

Il venait à peine de quitter Constantinople quand ses parents perdirent leur fille. Dans cette cruelle épreuve, c'était leur seule consolation que de pouvoir rappeler leur fils auprès d'eux. Les raisons d'argent et de famille qui les avaient obligés à l'éloigner n'existaient plus. Il y avait place pour lui à leur foyer désolé. La lettre qu'ils lui écrivirent ne laissait rien soupçonner de leur malheur ; même ils lui donnaient des nouvelles de sa sœur comme à l'ordinaire. Ils se réservaient de le préparer eux-mêmes à la triste nouvelle. Le hasard en disposa autrement. Ici je laisse la parole à Psellos; on aime à retrouver dans ce cœur, que d'arides études ou les âpres soucis de la politique semblent avoir desséché, un tel accès de douleur sincère. Il y a plaisir aussi à retrouver, sous la convention, le formalisme et le bel esprit qui caractérisent la vie byzantine, l'éternel fond de la nature humaine :

« Je venais de franchir le mur d'enceinte, j'étais en ville et je me trouvais près du cimetière où reposait le corps de ma sœur. C'était justement le septième jour après ses funérailles et beaucoup de nos parents s'étaient rassemblés là pour pleurer la défunte et offrir à ma mère des consolations. J'avisai un d'entre eux, un brave homme sans malice, qui n'était pas dans le secret du pieux artifice dont mes parents avaient usé pour me rappeler.

Je lui demandai des nouvelles de mon père et de ma mère et de quelques-uns des miens. Lui, sans chercher d'ambages ni de détours, me répondit tout franc : « Ton père fait les lamentations funèbres sur la tombe de sa fille ; ta mère est à ses côtés, inconsolable, comme tu le sais, de son malheur. » Il dit et je ne sais plus ce qu'alors j'éprouvai. Comme frappé du feu du ciel, inerte et sans voix, je tombai à bas de mon cheval. La rumeur qui s'éleva autour de moi frappa l'oreille de mes parents : une autre lamentation éclata, les gémissements recommencèrent plus violents encore à mon sujet, comme un brasier mal éteint qu'un coup de vent a rallumé. Ils me regardèrent d'un air égaré et pour la première fois ma mère osa lever son voile, sans souci d'exposer son visage aux regards des hommes. On se penchait sur moi, chacun s'efforçait de me toucher, cherchant à me rappeler à la vie par ses gémissements. On m'enleva à demi mort et on me transporta près du tombeau de ma sœur [1]. »

Il faudrait lire beaucoup de chroniqueurs avant de trouver un tableau aussi caractéristique des mœurs byzantines. On voit que même à Constantinople, même parmi les classes lettrées, se perpétuaient les anciens usages populaires de la Grèce. A certains jours déterminés, on voit les familles se réunir pour improviser sur la tombe des morts ces lamentations que les reines et les princesses d'Homère, d'Eschyle et de Sophocle font entendre sur le corps inanimé de Patrocle ou de Polynice. Cette coutume ne se rencontre plus aujourd'hui que chez les paysans de certains cantons : il est curieux de la retrouver au XIe siècle dans la capitale de l'Empire. Ces vieux usages, survivant à l'influence des mœurs romaines et au triomphe de l'orthodoxie, devaient donner à la vie byzantine, si artificielle et si raffinée, un cachet national, rural même, très-marqué. Il y avait là comme deux civilisations juxtaposées, l'une maniérée et cosmopolite, l'autre populaire et tout hellénique. Le contraste des deux éléments est encore plus vif quand on voit Psellos, le futur philosophe et le futur ministre, reprendre pour son propre compte la psalmodie funèbre, comme eût pu le faire le dernier paysan du Péloponèse, improviser une lamentation qui ramène les tournures et les expressions traditionnelles, tandis que ses parents assemblés autour de lui gémissent en chœur et forment à ses plaintes

1. Sathas, *Bibliotheca*, t. V, p. 29 et s.

rhythmées un lugubre accompagnement. Il y a certainement dans son improvisation une pointe de bel esprit, mais on ne sait trop si elle tient à l'afféterie d'un lettré ou bien au goût étrange de la poésie primitive.

« Lorsque j'ouvris les yeux, et que je vis le tombeau de ma sœur, je compris toute l'étendue de mon malheur et, revenant à moi, je versai sur sa cendre, comme des libations funéraires, les ruisseaux de mes larmes : « O ma douce amie! m'écriai-je, — car je ne la traitais pas seulement de sœur, je l'appelais de tous les noms les plus tendres et les plus affectueux. — O beauté merveilleuse, nature incomparable, vertu sans rivale, belle statue douée d'une âme, aiguillon de la persuasion, sirène des discours, grâce invaincue! O toi qui es tout pour moi, et plus que mon âme! Comment es-tu partie abandonnant ton frère? comment as-tu pu t'arracher à celui qui a grandi avec toi? comment as-tu pu te résigner à cette cruelle séparation? Mais dis-moi : quel séjour t'a reçue? dans quelles demeures te reposes-tu? au milieu de quelles prairies? de quelles grâces, de quels jardins peux-tu récréer tes yeux? Quelle est donc la félicité que tu as préférée à ma vue? Par quelles fleurs es-tu séduite? par quelles roses, par quels ruisseaux murmurants? quels rossignols te charment de leurs doux chants, quelles cigales de leurs concerts?... »

On peut comparer les dernières paroles de Psellos avec les chants funèbres recueillis le plus récemment dans les divers pays d'Europe où cet usage s'est conservé : on verra combien l'étudiant byzantin a suivi de près la tradition rustique. Dans ces *penthima*, on semble ne pas se faire de l'autre vie une autre idée que celle des poètes classiques. Ce sont toujours des espèces de Champs-Elysées avec leurs ombrages, leurs roses, leurs eaux jaillissantes et leurs rossignols. Toute inspiration chrétienne en est absente. A côté de ce paganisme poétique, voici que reparaît l'influence de l'Eglise orthodoxe, l'ascétisme chrétien : tant la vie byzantine, que des écrivains superficiels prétendent juger d'un seul mot, présentait de contraste, de variété et de complexité! Auprès de cette même tombe sur laquelle retentissent ces chants profanes, Psellos retrouve sa mère qui dans son désespoir s'est consacrée à Dieu. La voilà revêtue du manteau noir des religieuses; ses beaux cheveux blonds sont tombés sous les ciseaux sacrés; son visage est couvert d'un voile. Il y avait

longtemps d'ailleurs que tel était son vœu le plus cher : elle ambitionnait cette vie paisible, toute pleine de Dieu; « elle convoitait les haillons d'étoffe grossière et la ceinture d'ermite; elle souhaitait de macérer son corps, de rendre ses genoux calleux à force de prosternations, d'endurcir ses doigts à force de les joindre pour la prière, de vivre toute pure pour le Dieu de pureté. » Elle s'établit en un ermitage auprès de sa morte bien-aimée, pleurant pour la défunte, suppliant la *Théotokos* de préserver le fils qui lui restait. Son mari, avec sa docilité habituelle, suivit son exemple. Rien n'était plus ordinaire à Constantinople que ces sortes de renoncements. Tout Byzantin était une manière de frère lai qui n'attendait qu'une occasion pour entrer en religion. Après une vie plus ou moins laborieuse, il se retirait au couvent comme un bourgeois de Paris, après avoir vendu son fonds de commerce, se retire à la campagne. Le couvent était la retraite ordinaire des fonctionnaires, des hommes de guerre; il était l'asile obligé des courtisans disgraciés, des empereurs déchus, des impératrices veuves, des princesses impériales qui n'avaient pas trouvé de mari. On ne s'en faisait pas l'idée austère et effrayante qu'on s'en fait chez nous, — surtout depuis la Révolution. Il ne s'élevait pas une barrière entre la vie du monde et celle du cloître. On entrait au couvent, on en sortait. Psellos lui-même nous en sera un exemple.

La mère de Psellos, devenue religieuse, n'abandonne pas son fils. Installé près du monastère, Michel continue ses études, suit les cours des professeurs en renom et revient le soir travailler auprès d'elle. Le manque d'argent l'obligea encore une fois à prendre un emploi : il suivit un collecteur d'impôts qui se rendait dans sa perception de Mésopotamie. Mais Constantinople exerçait sur lui une véritable attraction; pour lui, comme pour beaucoup de nos Parisiens, l'espace compris entre telle et telle rue constituait tout l'univers. Il était né Byzantin : la province était pour lui une espèce d'exil. Il sentait d'ailleurs que c'était seulement à Constantinople qu'il pourrait compléter ses études et que là seulement la fortune pourrait tenir les promesses d'avenir dont il avait pris acte. Il y revint après une courte absence. Estimé de ses professeurs, admiré de ses camarades, il eut bientôt une certaine notoriété dans le quartier des écoles. Il se lia avec de nobles condisciples comme Constantin Doucas, dont la protection devait lui être utile un jour, surtout

avec d'autres *escholiers* aussi pauvres que lui, de modestes *burschen* comme Jean Xiphilin de Trébizonde ou Constantin Likhoudis, qui par leur travail allaient s'élever aux premières dignités de l'Église et de l'État. A Byzance, comme chez nous, ce n'était pas toujours les jeunes gens de noble famille qui réussissaient à percer, mais plutôt de petits gentilshommes de la classe moyenne, que stimulaient au travail le sentiment de la nécessité, l'âpre désir de parvenir et la pauvreté installée au foyer paternel. Psellos avait terminé ses études de philosophie, et voulait apprendre le droit qui lui ouvrait l'accès de carrières plus lucratives. Ne pouvant payer les leçons des professeurs, il s'entendit avec l'étudiant Xiphilin qui avait appris le droit et qui désirait étudier la philosophie. Les deux amis organisèrent une sorte d'enseignement mutuel : Xiphilin, élève de Psellos pour la philosophie, et Psellos, élève de Xiphilin pour le droit, devaient également faire honneur à leur répétiteur. La philosophie servit à élever l'un jusqu'au trône de patriarche œcuménique, le droit conduisit l'autre dans le conseil des ministres de l'Empire. En attendant, Psellos put débuter au barreau où sa facilité de parole et son esprit ingénieux lui assurèrent aussitôt une grande renommée. Il allait passer bientôt au service de l'État.

II.

Psellos ministre de Constantin Monomaque.

L'Empire présentait alors un curieux spectacle. Depuis Basile le Macédonien, il s'était manifesté un certain progrès dans les idées politiques. Chose inouïe jusqu'alors, on avait vu, de père en fils, cinq générations d'empereurs se succéder sans contestations : Basile, Léon le Sage, Constantin Porphyrogénète, Romain II, les deux frères Basile II et Constantin VIII. Un principe nouveau de droit public semblait vouloir s'établir dans la pratique : celui de la stabilité monarchique, de la fixité héréditaire[1]. Sans doute on avait vu régner pendant cette même période des empereurs qui n'étaient pas du sang de Basile : Romain Lécapène pendant la minorité de Constantin Porphyrogénète, Nicéphore

1. *L'empire grec au Xe siècle*, p. 31 et s.

Phocas et Jean Zimiscès pendant celle de Basile II; mais leur usurpation même était une sorte d'hommage à la légitimité. Ils régnaient, mais ils respectaient le droit des jeunes héritiers du trône. Ils régnaient, mais en quelque sorte sous leur nom et comme associés à leur royauté; ils n'étaient que leurs tuteurs couronnés. Ces scrupules des empereurs intrus avaient augmenté dans le peuple le respect du sang de Basile et créé une espèce de religion monarchique. Le dernier des empereurs macédoniens, Constantin VIII, ne laissait pas d'héritiers mâles ; mais le principe d'hérédité était déjà si bien établi que le trône passa sans contestation à ses deux filles, Zoé et Théodora. Théodora entendait garder sa virginité; Zoé, après avoir manifesté les mêmes velléités, finit, sur le tard, par prendre un mari. Elle en prendra même plusieurs successivement, en dépit des canons ecclésiastiques et de la sévérité apparente des mœurs byzantines. Alors on vit la dynastie macédonienne s'associer une nouvelle série d'empereurs étrangers ; seulement, tandis que Romain Lécapène, Phocas et Zimiscès avaient régné comme tuteurs de jeunes princes, c'est comme époux de Zoé que Romain Argyre, Michel le Paphlagonien et Constantin Monomaque occuperont successivement le trône. Depuis que la couronne était tombée en quenouille, l'empire byzantin était une véritable gynécocratie. Les princes-époux gouvernaient, mais c'était la *Porphyrogénète* qui régnait. Dans l'appartement des hommes était la force, dans l'appartement des femmes était le droit et la légitimité. C'était le gynécée qui faisait et défaisait les empereurs. Zoé, obligée par les mœurs publiques à la réclusion, comme l'avaient été les matrones athéniennes de l'antiquité, comme le seront les boïarines et les tsarines moscovites du XVIe siècle, y vivait entourée d'eunuques, de moines et de bouffons. Les mystères de ce harem chrétien, qui annonce déjà le harem des sultans, nous étaient mal connus avant la publication des mémoires de Psellos. Initié comme ministre à toutes ces intrigues, il nous les dévoile avec une complaisance qui n'est pas exempte de malice. Parfois la liberté de son langage et la crudité de ses aperçus physiologiques sont une nouvelle preuve que la naïveté hardie de l'âge antique se conciliait encore avec la pruderie et le raffinement byzantins.

Zoé pouvait passer pour une vieille fille quand son père Constantin VIII, à son lit de mort, fit appeler Romain Argyre et lui

offrit à la fois le trône et la main de cette princesse. Romain était déjà marié à une femme qu'il aimait; cette *Porphyrogénète* de 45 ans lui agréait peu ; il voulut se dérober au double honneur qu'on lui proposait. L'empereur moribond ne lui laissa d'autre option que d'avoir les yeux crevés ou d'épouser. Il épousa. Le règne de Romain III ne dura que cinq ans. A peine Zoé eut-elle pris un mari que par surcroît elle prit un amant, Michel le Paphlagonien. On administra au prince-époux un poison lent, et comme il languissait et tardait à mourir, on l'étouffa dans un bain. Le Paphlagonien lui succéda sous le nom de Michel IV : tout le monde accepta le fait accompli : l'héritière légitime du trône n'était-elle pas libre de le partager avec qui bon lui semblait? Bientôt Michel IV témoigna pour sa femme une certaine froideur et quelque défiance : mais, dit Psellos, « je ne puis ni l'en louer ni l'en blâmer; assurément je n'approuve pas qu'on soit ingrat envers sa bienfaitrice; et cependant puis-je lui reprocher d'avoir craint qu'elle ne lui fît subir le même sort qu'à son premier mari [1]? » Michel IV avait appelé au ministère Constantin Likhoudis, et celui-ci fit la courte échelle à son ancien camarade Psellos. Il le fit d'abord nommer juge à Philadelphie, puis le rappela dans sa chère Constantinople et l'attacha au palais en qualité de sous-secrétaire d'Etat. En 1041, Michel IV, poursuivi par ses remords ou par la crainte du poison, dégoûté de l'empire ou de sa femme, se fit raser la tête et entra dans un cloître. Zoé consentit alors à partager la couronne avec un neveu de l'empereur déchu, Michel V, surnommé *le calfat*, parce que son père était un ouvrier du port. Cette fois c'était un fils qu'elle adoptait, et le Calfat promit de la respecter comme une mère. Michel la paya d'ingratitude; ses amis disaient hautement qu'il devait détrôner la vieille princesse s'il ne voulait pas être assassiné comme son oncle. Il proclama la déchéance de sa mère adoptive et voulut la reléguer dans une île. Michel avait compté sans l'attachement traditionnel de la population au sang de Basile le Macédonien : on s'indigna qu'un fils d'artisan prétendît détrôner une Porphyrogénète. Une émeute formidable éclata au nom des impératrices Zoé et Théodora. Michel et son principal complice, le *Nobilissimus*, s'enfuirent au couvent de Stoudion et crurent assurer leur vie en acceptant

1. Sathas, *Bibliotheca*, t. IV. *Histoire*, p. 50.

la tonsure monacale. Ce fut une grande journée pour le sous-secrétaire d'État Psellos : dès le matin, il ne cessa de courir du palais de Zoé à celui de Théodora, se poussant, intriguant, observant d'où venait le vent, se ménageant entre les partis. Il assista au déchaînement du peuple : les moins violents déclamaient sur les places publiques et avaient déjà composé sur l'événement des *tragoudia* ou chansons historiques, analogues aux *bylines* russes[1]. Psellos arrive au Stoudion où se trouvaient les deux proscrits : la populace avait pénétré dans le sanctuaire et menaçait de les mettre en pièces, aussi tenaient-ils embrassée la table sainte.

« Et moi je me trouvais à la droite de l'autel versant des larmes. Quand ils virent que je ne les menaçais pas comme les autres, mais que je leur montrais un visage bienveillant et que j'étais touché de leur sort, ils se rapprochèrent de moi ; alors, faisant à mon tour quelques pas vers eux, je blâmai doucement le *Nobilissimus* de la part qu'il avait prise aux projets de l'empereur contre l'impératrice ; puis m'adressant à ce dernier, je lui demandai ce qu'il avait à reprocher à sa mère, à sa souveraine, pour avoir médité contre elle un tel attentat. Tous deux essayèrent de s'excuser. Le *Nobilissimus* m'assura qu'il n'avait pris aucune part aux projets de son parent... L'usurpateur à son tour baissa la tête, gémissant et versant des larmes abondantes, et dit : « Non, Dieu n'est pas injuste ! je subis la peine de mes crimes ! » — et de nouveau il embrassa avec force la table sainte... [2] »

Ni leur repentir, ni les louables conseils de Psellos, qui rappelle assez bien en cette occasion le pédagogue de Lafontaine, ne furent d'un grand secours aux deux malheureux. Les partisans des impératrices dépêchèrent au monastère un haut fonctionnaire accompagné de la force armée. Psellos ne le nomme pas ; il garde cette prudente réserve avec tous les hommes en vue dont il raconte les actions : son histoire aurait besoin d'une clef comme celle qu'on a voulu adapter aux *Caractères* de La Bruyère. C'était le préfet de la ville, Campanaris. Arrachés du sanctuaire au milieu des huées de la populace, ils furent, dans la rue même,

1. Alfred Rambaud, *la Russie épique*. — Legrand, *Recueil de chansons populaires grecques*, avec des *tragoudia* sur le héros Digénis Akritas, qui sont du xe siècle.

2. Sathas, *Bibliotheca*, t. IV. *Histoire*, p. 98 et s.

livrés au bourreau qui leur arracha les yeux. Psellos fut témoin de leur supplice. « Telle fut, ajoute-t-il, la fin de la tyrannie ! » Zoé, à qui toutes ses expériences n'avaient pas profité, songeait déjà à se donner un nouveau maître. Du vivant de son premier mari, elle avait eu pour amant le Paphlagonien ; du vivant de celui-ci, elle avait été la maîtresse d'un noble de Byzance, Constantin Monomaque. Michel IV avait déporté Monomaque à l'île de Lesbos, et Michel V avait ordonné de le faire périr. Mais le bourreau avait été retardé dans sa mission par les vents contraires, et dans l'intervalle on l'avait rappelé à Constantinople pour crever les yeux à Michel V lui-même. Constantin Monomaque, qui se préparait à mourir, apprit tout à coup qu'un trône l'attendait à Constantinople. Tels étaient les jeux de l'amour et du hasard.

Psellos profite de l'interrègne pour nous parler des deux impératrices. Il nous les montre assises sur le même trône, parées des ornements impériaux, entourées d'huissiers armés de verges, de porte-glaives et de soldats qui tenaient la lourde hache sur l'épaule droite. Un second cercle de guerriers environne le premier, et tous ont les yeux fixés à terre, par respect pour le sexe de leurs souverains. Zoé, nous dit Psellos, était vive et emportée ; d'une main légère elle décidait de la vie et de la mort, semblable à la vague inconstante qui tour à tour s'abaisse sous le vaisseau ou l'assaille avec furie. Elle affectait comme sa sœur une prodigalité insensée qui épuisa le trésor et précipita la décadence financière de Byzance. C'était le harem, comme plus tard à Stamboul, qui était la ruine de l'empire. Zoé était de taille moyenne ; elle avait de grands yeux, des sourcils épais et redoutables, un nez légèrement aquilin, une belle chevelure blonde et le corps d'une blancheur éblouissante. On se demande où Psellos a pu se renseigner d'une façon si précise, puisque les impératrices étaient presque invisibles dans leur gynécée. Il entre même dans des détails plus intimes et d'un caractère tout médical. « A ne considérer que la parfaite harmonie de toute sa personne, continue l'indiscret courtisan, celui qui n'aurait pas su son âge aurait cru voir une jeune fille. Ses chairs avaient conservé toute leur fermeté ; tout était bien plein et poli ; on ne voyait ni une ride, ni un contour altéré..... Elle n'était point recherchée dans sa parure ; elle ne portait pas de robes brodées d'or, ni de diadème, ni de colliers, ni aucun ornement pesant. D'une robe légère elle

enveloppait son beau corps[1]. » C'était cette blonde sultane, aux grands yeux et aux sourcils menaçants, qui disposait de l'empire.

Constantin Monomaque, le nouveau fiancé de Zoé, vient de faire son entrée triomphale dans Byzance. Au moment de se perdre dans « la mer de son règne », Psellos se trouve un peu embarrassé. C'est sous ce prince qu'il est vraiment entré dans la vie politique ; jusqu'alors simple sous-secrétaire d'État, il devait suppléer à l'insuffisance de ses appointements en continuant à fréquenter le barreau. C'est à lui qu'il doit ses premiers honneurs et sa fortune. « A peine sur le trône, il m'a pris pour ministre, m'a élevé à une haute situation, ne m'a rien laissé ignorer, ni de ce qu'il faisait en public, ni de ce qu'il méditait en secret ; voilà pourquoi je parlerai de lui plus longuement que des princes précédents. » Assurément Psellos est un historien bien informé, mais sera-t-il impartial et indépendant ? Il a cette prétention, et peut-être, à travers mille réticences, a-t-il donné la vraie physionomie du règne. On voit que ce qui gêne surtout Psellos, quand il se croit obligé d'adresser dans son *Histoire* quelque juste reproche à cet empereur, c'est le souvenir des panégyriques où il a poussé l'adulation envers lui jusqu'à ses dernières limites. L'un des discours publiés par M. Sathas commence par ces mots : « Roi soleil...[2] » et l'orateur se lance dans une comparaison entre le soleil et Constantin, qui est toute à l'avantage de ce dernier. Ses adversaires n'ont pas manqué de tourner en ridicule son lyrisme de commande et son *roi soleil*. C'est sans doute pour ne point paraître se démentir que Psellos continue dans ses mémoires à comparer le défunt monarque au roi des astres : seulement ce n'est plus un soleil qui « à l'apogée de sa course inonde la terre de ses rayons », c'est un soleil qui, « enveloppé de nuages, ne laisse plus tomber qu'une lumière obscure sur les spectateurs[3]. »

Psellos, dans son histoire, se sent donc un peu contraint dans l'éloge comme dans le blâme. Aussi va-t-il s'étendre d'abord sur les agréments physiques de l'empereur : « Il était beau comme Achille et Nérée. La nature avait fait de lui un modèle

1. Psellos est revenu plusieurs fois sur le portrait de Zoé et de sa sœur, p. 106, 127, 179 de son *Histoire*.
2. Sathas, *Bibliotheca*, t. V, p. 106.
3. Sathas, *Bibliotheca*, t. IV, *Histoire*, p. 162.

achevé, tant il y avait de proportion dans ses membres et d'harmonie dans son visage..... Pas d'homme si fort et si vigoureux qu'il ne pût étouffer de son étreinte; s'il lui prenait fantaisie de disloquer un bras, le patient pouvait attendre bien des jours sa guérison. » Enfin ce qui montre qu'ici encore les usages antiques se perpétuaient au milieu de la vie byzantine, Psellos le loue non-seulement d'avoir été cavalier accompli, mais d'avoir excellé dans la course à pied et dans les jeux du *pentathle*. Il faut bien en venir cependant à juger son gouvernement. « Échappé à une violente tempête, il avait abordé sur les rives heureuses et douces des ports tranquilles de la royauté et il ne se souciait pas d'être rejeté en pleine mer. » Cette métaphore nous édifie assez bien sur le Monomaque : jadis brave et actif dans les positions subalternes, il a considéré l'empire comme une retraite et le pouvoir comme un moyen de se donner du bon temps. Il voulait être heureux et rendre heureux au moins ceux qu'il voyait autour de lui. Il laissait les deux impératrices piller le trésor pour satisfaire leur manie de parfums et de bois odorants. Il ne savait rien refuser à personne. A lui-même surtout il ne refusait rien, se laissait aller à son penchant pour le sexe. Après un gouvernement de femmes, on avait un gouvernement de viveur, qui joyeusement conduisait l'empire à sa perte. Dans son exil de Lesbos, il s'était épris pour la sœur de Romain Skléros, la Sklérena. Quand il devint l'époux de Zoé, il n'oublia pas son premier amour. Il nomma Skléros *magister* et *protostrator;* il eut même l'adresse de faire écrire par sa femme à sa maîtresse une lettre où on la pressait de venir à Constantinople. L'empereur voulut lui élever un palais digne d'elle; il se chargea de presser les travaux et de stimuler les maçons, et c'était un prétexte pour passer chaque jour de longues heures auprès d'elle. Pendant un temps ces relations furent entourées de quelque mystère, et les courtisans se ménageaient des titres à la faveur du prince en facilitant discrètement les rendez-vous; à la fin le secret éclata, mais Zoé montra beaucoup de philosophie. « L'âge, dit Psellos, avait éteint ses ardeurs d'autrefois et lui épargnait les tourments de la jalousie... Elle était trop vieille pour l'amour. » Constantin finit par obtenir qu'il serait libre; la Sklérena fut proclamée *Sébaste*, c'est-à-dire Auguste, eut son appartement dans le palais et prit rang après les deux impératrices. Psellos, qui aimait à être bien avec tout le monde, alla lui faire sa cour et fut bien reçu. Elle sut le

prendre par sa vanité de sophiste : elle l'écouta. Il nous a laissé d'elle un portrait séduisant : « Ce n'était pas qu'elle fût d'une beauté irréprochable; mais elle plaisait par une conversation exempte de malice et de médisance : telle était la douceur et l'aménité de son caractère qu'elle eût pu attendrir des rochers; elle avait une voix incomparable, des expressions élégantes et fleuries, une diction harmonieuse et presque oratoire; il y avait sur sa langue un charme naturel et, quand elle parlait, des grâces inexprimables l'accompagnaient. Elle aimait à m'interroger sur les mythes helléniques et mêlait à sa conversation ce qu'elle avait appris des hommes de science. Elle possédait, à un degré que nulle femme n'a jamais atteint, *le talent de savoir écouter*[1]. »

Voici avec quelle infatuation naïve Psellos nous raconte sa première entrevue avec l'empereur : « On m'a toujours assuré que j'avais une très-belle prononciation, qui se remarquait dans mes paroles même les plus simples. Tout ce que je disais, sans préparation aucune, était empreint d'un charme naturel. Je l'aurais ignoré si plusieurs personnes, m'ayant entendu parler, ne me l'avaient certifié. C'est ce qui me donna entrée à la cour. La grâce, compagne de ma langue, découvrait à l'empereur le fond de mon âme. La première fois que j'entrai chez lui, je ne cherchai pas à faire le beau parleur : cependant le prince éprouva un si vif plaisir à me voir et à m'entendre qu'il faillit m'embrasser : tant ma parole s'était emparée de son esprit[2]! » Psellos aurait dû ajouter que Likhoudis contribua beaucoup à son élévation en parlant de lui à l'empereur, et lui fraya le chemin des honneurs en réorganisant l'administration. Jusqu'alors dans la distribution des emplois, on s'enquérait surtout de la noblesse des can-

1. Sathas, *Bibliotheca*, t. IV. *Histoire*, p. 129.

2. Ibid., ibid., p. 123 et s. — Voir la traduction d'un fragment plus étendu par M. Miller dans le *Journal des Savants*, janvier 1875 : « Dès ma plus tendre jeunesse, dit encore Psellos, on pouvait deviner ce que je serais un jour. J'étais encore inconnu à l'empereur : toute sa cour, avec laquelle j'avais des relations, lui parlait de moi en lui vantant la grâce de mon éloquence. Cette qualité, ce quelque chose de virtuel, si l'on veut, nous vient de la nature. Comme, parmi les corps qui viennent au monde, les uns sont beaux en naissant, les autres ont des taches et quelques défauts, de même, parmi les âmes, les unes naissent gracieuses et sereines, les autres tristes et ombrageuses. Chez les premiers les grâces paraissent promptement : chez les seconds au contraire tout avorte, et leur organisation défectueuse les rend rebelles aux lois de la raison. » On voit que Psellos ne pèche pas précisément par excès de modestie.

didats ; mais il y avait alors un parti des réformes dont Likhoudis était le chef et dont Psellos était comme le tribun ; on demandait que les emplois fussent donnés au mérite, non à la naissance, et que des examens sévères en ouvrissent l'accès. C'était le système du mandarinat chinois qui s'implantait à Byzance : désormais l'empire était aux lettrés. Psellos, l'un des premiers, profita de la réforme qu'il avait préconisée. Il fut nommé *vestarchis* ou grand chambellan, et *proto-asecretis* ou ministre des affaires étrangères. Son condisciple Xiphilin, avec le titre de *nomophylax*, était chargé de l'administration de la justice; Likhoudis était premier ministre et Jean Byzantios, leur ami et leur ancien professeur, devint conseiller intime de l'empereur. De longtemps on n'avait vu autour d'un souverain grec autant d'hommes de talent.

Ce triomphe des lettrés ne plaisait guère à ceux qui avaient compté sur leur esprit d'intrigue, et non sur des titres universitaires. Entre le parti des philosophes et celui des courtisans, s'engagea, à coups de pamphlets et de mauvais propos, une lutte acharnée. On harcelait de calomnies les ministres réformateurs, on tournait en ridicule leurs défauts corporels. On n'appelait Byzantios que *Mavropous* (aux pieds noirs); Likhoudis était *Lycoudias* (fils de la louve) ; on se moquait du nez de vautour de Psellos. Celui-ci, comme le plus jeune des quatre ministres, se chargea de répondre. Un certain Ophrys avait attaqué Xiphilin : Psellos le traita « de petit vieux sans jugement et de polisson sans importance ». Avec ses adversaires il ne voulut pas être en reste, même de grossièreté. Qu'on en juge par cette épigramme : « Les grenouilles coassent, mais dans le marais; — les chiens aboient, mais de loin ; — les escarbots s'ébattent, mais dans les fientes ; — n'est-il pas étonnant que des pierres parlent — et que des bûches donnent la réplique aux grenouilles[1] ? » Toutefois cette polémique de halles faisait scandale et l'empereur, après en avoir ri, commençait à s'en inquiéter. Dans un de ses discours apologétiques, Psellos fait retraite en bon ordre, et fièrement encore propose la paix à ses ennemis :

« Si vous m'attaquez, soyez certains qu'il vous en cuira plus qu'à moi. Je ne prendrai même pas la peine de vous répondre; je resterai debout et impassible, je poursuivrai mon chemin sans me détourner, sans regarder ni à droite ni à gauche; vous êtes sur

1. *Fabricii Bibliotheca graeca*, X, 94.

mes talons à croasser, comme ces corbeaux bavards qui voulaient imposer silence à Pindare, comme des rats des champs qui prétendent assaillir un aigle; mais moi je m'élèverai et je planerai toujours plus haut, et vous n'aurez d'autre refuge que vos trous à rats..... Réfléchissez! Pour parler un langage allégorique, vous m'avez défié à la course et je vous ai devancés; au pugilat, et mon poing s'est trouvé le plus lourd; au jet du disque, et j'ai lancé le mien plus haut que vous; j'ai tiré de l'arc et dardé le javelot avec plus de force, j'ai triomphé dans le *pentathle* et le *pancrace*... Admettons que j'aie un nez de vautour et vous des nez camus, pourquoi s'en prendre à la Providence qui nous a créés tels[1]? »

Cette paix que Psellos voulait imposer de haute lutte à ses ennemis, il fallut l'acheter par des concessions. Dans un autre discours, il annonce sa démission de *proto-asecretis*, mais il n'oublie pas de vanter les services qu'il avait rendus à la chose publique dans les relations extérieures. Il gardait sa place de grand-chambellan et le titre d'excellence (ὑπερτίμος). Quels étaient donc les services que Psellos avait rendus comme ministre des affaires étrangères? Parmi les reproches qu'il adresse à son maître, se rencontre celui d'avoir mal soutenu vis-à-vis des barbares la dignité de l'empire et de leur avoir écrit sur un ton parfois plus arrogant et parfois plus humble qu'il ne convenait. Le sultan d'Égypte notamment en avait pris occasion pour se montrer plus insolent. Or, lorsque Psellos était chargé de rédiger les dépêches adressées à ce prince musulman, sans doute il lui témoignait les égards extérieurs dus à son rang, mais il l'embarrassait de sa dialectique et l'écrasait de sa supériorité intellectuelle. La forme restait courtoise et le fond en était d'autant plus humiliant : ce qui a été de tout temps le triomphe de la diplomatie. « Il agissait, dit-il, avec les infirmités morales de son maître comme on dit qu'Hippocrate de Cos agissait avec les maladies physiques[2]. »

Comme grand-chambellan et admis dans l'intimité de l'empereur, Psellos y trouvait bien des motifs d'affliction. Quand la Sklérèna mourut, Constantin commença à porter de tous côtés ses volages amours : il s'éprit d'une princesse du Caucase

1. Sathas, *Bibliotheca*, t. V, p. 168-170.
2. Sathas, *Bibliotheca*, t. IV, *Histoire*, p. 193-194.

envoyée en otage par ses parents et qui pilla le trésor pour enrichir la Circassie. Il laissait prendre autorité sur lui par les plus vils courtisans. Il en est un surtout que Psellos, suivant son habitude, ne nomme pas, et qu'il n'appelle jamais autrement que *le comédien* ou *un certain bouffon*. Ses bouffonneries étaient même d'assez mauvais goût : comme il avait accès partout, même dans l'appartement des femmes, il faisait rire les impératrices en leur racontant un prétendu accouchement de Théodora (la chaste Théodora!) et en imitant avec une verve impudente tantôt les gémissements de l'accouchée, tantôt les vagissements du nouveau-né, et Théodora riait comme les autres en l'écoutant. Il osait réveiller l'empereur au milieu de la nuit et, l'embrassant à pleine bouche, lui racontait en pleurant qu'on lui avait volé son cheval, ce qui lui permettait d'extorquer un présent à « son ami ». Il osa même, assure Constantin, aspirer à la couronne; on le trouva à la porte de la chambre impériale avec un poignard caché sous ses vêtements. Ce fut non sur lui, mais sur l'homme qui avait dénoncé le complot que tomba la colère de l'empereur, et quand le coupable parut devant une commission, Monomaque parut si affecté et si penaud qu'on eût cru que c'était lui l'accusé. On n'osa condamner le misérable, et l'empereur l'invita à un festin pour fêter son acquittement. Celui-ci avait porté ses vues amoureuses sur la maîtresse en titre de l'empereur, mais Monomaque ne faisait qu'en rire et faisait remarquer aux courtisans sa mine déconfite quand il lui fallait escorter son royal rival jusqu'à la porte de la bien-aimée. « Il y avait à tout moment des scènes semblables, dit Psellos, et nous étions forcés de rire quand il y avait plutôt lieu de pleurer[1]. » On voit que Psellos savait rire par ordre.

III.

Psellos professeur de faculté et moine au mont Olympe.

Nous avons vu que le haut enseignement était en décadence depuis Basile II. Les ministres de Constantin Monomaque surent lui persuader de rouvrir l'université de Constantinople. C'était

1. Sathas, *Bibliotheca*, t. IV, *Histoire*, p. 172.

fortifier le parti des lettrés que de relever le niveau des études. Les ministres de l'empereur ne dédaignèrent pas de monter en chaire : l'enseignement était ici presque du gouvernement. On vit alors Psellos professeur de philosophie, le ministre de la justice Xiphilin professeur de droit, le conseiller intime Byzantios professeur de rhétorique. Psellos prit le titre officiel de *consul des philosophes* (ὕπατος τῶν φιλοσόφων), qui correspond à celui de recteur ou de doyen dans les universités modernes. Psellos commentait en chaire Démosthène et Lysias, Aristophane et Ménandre, parlait non-seulement de la Grèce, mais de l'ancienne Égypte et de la Chaldée, d'après des historiens aujourd'hui perdus. M. Sathas a publié une étude sur les commentaires de Psellos à propos de l'Iliade et donné le texte de quatre de ses *allégories homériques*[1]. Il y a une singulière fantaisie dans ces interprétations : tantôt Psellos admet la réalité historique de Troie et de l'expédition achéenne; tantôt il y voit une pure allégorie. Alors Troie, c'est le monde que nous habitons et qui, négligeant la beauté céleste, s'attache à la beauté terrestre personnifiée par Hélène; le cheval de bois, c'est le piége par lequel les démons cherchent à surprendre l'homme pendant son sommeil; Jupiter avec les dieux devant Troie, c'est le dieu des chrétiens entouré des anges, des chérubins et des saints. Psellos retrouve dans Homère jusqu'au dogme de la Trinité. Le chantre d'Achille n'est plus un poète païen : sous ses fictions enchanteresses se cachent les vérités éternelles. Platon est pour lui « le plus grand des philosophes, un précurseur du christianisme ». — C'est lui qui a formulé le dogme de l'immortalité. Psellos termine une de ses leçons sur Platon par une sorte de déclaration de guerre aux péripatéticiens : « Quant à toi, Aristote, attends une autre occasion; car, revêtant l'armure de la logique, je vais commencer la lutte au nom de Platon. » Cet enthousiasme pour le sage athénien, cette réaction contre la philosophie d'Aristote, ou peut-être contre la scolastique qui empruntait son nom, ne sont-ils pas à remarquer? Psellos annonce déjà le grand mouvement du XVIe siècle. On peut le considérer comme le précurseur de ces fameux platoniciens d'Italie qui commencèrent l'émancipation de la pensée. Psellos est presque un homme de la Renaissance : d'ailleurs n'a-t-il pas, lui aussi, sur

1. *Annuaire de l'Association*, etc., année 1875.

le vieux sol hellénique, à lutter contre la barbarie d'un moyen-âge? Le moyen-âge grec peut se définir la subordination de la philosophie à la théologie, de l'hellénisme à l'orthodoxie, et une sorte de reniement des grands ancêtres païens. Chose étrange, les Byzantins, qui s'intitulaient eux-mêmes *les Romains*, rejetaient avec mépris le nom d'Hellènes, qui était devenu synonyme d'infidèles. Par un singulier abus des mots, ils donnaient le nom d'*Hellènes* aux païens de Russie et appelaient *foi hellénique* les religions barbares du Dniéper et du Danube[1]. Psellos, mû par un puissant instinct national, va prendre par la main ces glorieux païens, écrasés par les anathèmes de l'Église, humiliés sous les mépris ignorans de la plèbe; il les révèle à leurs descendants et entreprend leur réhabilitation. Mais par quel moyen? par le seul dont un Byzantin orthodoxe du XIe siècle pût s'aviser. Il les présente comme des chrétiens inconscients. Il fait d'Homère une sorte de prophète biblique, et de Platon un père de l'Église. N'est-ce pas ainsi que, dans les récits légendaires du moyen-âge gréco-oriental, Salomon est devenu un empereur chrétien, Alexandre le Grand un adorateur anticipé du Messie, qui, dans Jérusalem conquise, prépare pour le fils de Dieu un trône d'argent massif?

L'enseignement de Psellos eut un grand retentissement. On retrouve dans les historiens contemporains ou postérieurs comme l'écho des applaudissements universitaires. Les Arabes qui avaient un moment repris la supériorité scientifique sur les Byzantins, et qui disaient qu'à Constantinople il y avait, « non pas des mulets, mais de vrais ânes, » vinrent s'asseoir sur les bancs de l'école. Anne Comnène nomme aussi Jean l'Italien, qui fut l'élève et l'envieux de Psellos. « Les Celtes et les Arabes, écrivait celui-ci au patriarche Kéroularios, sont maintenant nos captifs; de l'occident et de l'orient on accourt au bruit de ma réputation. Le Nil arrose les terres des Égyptiens, mais c'est mon éloquence qui est leur âme. Interroge les Perses et les Éthiopiens, ils te répondront qu'ils me connaissent, m'admirent et me recherchent; récemment encore il est venu un habitant de Babylone, que poussait un insurmontable désir de s'abreuver aux sources de mon éloquence[2]. » Le patriarche approuva d'abord les har-

1. *L'Empire grec au Xe siècle*, p. 385.
2. Sathas, *Bibliotheca*, t. V, p. 508.

diesses de Psellos et ne se scandalisait pas trop de l'alliance entre l'Iliade et l'Évangile : mais le fameux professeur avait les défauts de ses qualités : sa facilité d'élocution le rendait querelleur; rompu à l'escrime de l'école, c'était une sorte de duelliste philosophique, friand de disputes, amoureux du cliquetis des discussions. Nous le trouvons presque aussitôt en polémique avec son ami Xiphilin, plus tard avec le patriarche Kéroularios, qu'il accusait de verser dans les superstitions chaldéennes. Xiphilin mêlait à la philosophie grecque et aux dogmes chrétiens l'astrologie et la magie orientales; Psellos, bien que versé lui-même dans « les lettres chaldéennes », commença la lutte au nom de Platon contre l'école néo-platonicienne ou pseudo-platonicienne. C'était un Athénien qui jetait le défi à un Alexandrin. Cette guerre philosophique coïncidait avec la guerre de pamphlets qu'il soutenait contre le parti des courtisans. On trouva sans doute que, pour un grand-chambellan de l'empereur, Psellos faisait bien du bruit dans la ville. La considération du ministère en fut peut-être atteinte et l'empereur se refroidit à l'égard de ses conseillers. Monomaque ferma de nouveau l'université.

Les ministres, rappelés de l'école dans le palais, s'aperçurent bientôt que la situation était changée. Le prince obéissait à d'autres influences : ses flatteurs l'encourageaient à ce gaspillage du trésor public qui affligeait les réformateurs. La franchise et l'austérité du futur patriarche Likhoudis pesaient surtout à Constantin : vainement Psellos et Xiphilin lui-même l'engageaient à modérer la rudesse de son langage, qui pouvait compromettre la cause même des réformes : « Tant que je serai ministre, répondait Likhoudis, jamais je ne donnerai mon consentement à des actes qui déshonorent la couronne : mon successeur sera libre de les permettre. » Il fut obligé de quitter le palais et Constantin le remplaça par un homme que Psellos ne nomme pas, mais qu'il traite d'esclave et d'illettré : « On nous gouverne, écrit-il, avec des misérables que nous avons rachetés de la servitude; les grandes charges sont confiées non à des Périclès et à des Thémistocle, mais aux plus vils Spartacus. » Jean *Mavropous* et Xiphilin suivirent Likhoudis dans sa retraite et embrassèrent l'état monacal. L'empereur montra en cette occasion sa facilité et sa bonté d'âme habituelles; il essaya avec des larmes et des prières de les retenir à son service. Il était trop endurci dans sa faiblesse larmoyante pour qu'on pût espérer qu'il

s'amendât, et ils persistèrent dans leur résolution. Ainsi se trouva dispersée la pléiade des ministres philosophes. Psellos resta quelque temps encore dans le palais et consentit même à succéder à Xiphilin dans l'administration de la justice. L'empereur redoublait de flatterie à son égard, se dépouillant pour lui de la majesté impériale, le faisant monter sur son trône, tandis qu'assis à ses pieds comme le plus docile des étudiants, il prenait des notes sous sa dictée. Psellos cependant se sentait dépaysé au milieu de ces ignorants Spartacus, ses nouveaux collègues : des saintes retraites du mont Olympe, Xiphilin lui adressait lettre sur lettre pour l'engager à venir le rejoindre. Psellos hésita longtemps ; une dangereuse maladie qui survint lui fit faire de sérieuses réflexions. L'empereur lui témoigna pendant cette épreuve le plus vif intérêt, demandant à chaque instant de ses nouvelles par lettres autographes, le conjurant de laisser là ses livres et ses études qui achevaient de l'épuiser. Psellos guérit, et malgré les prières de sa famille, malgré les supplications et les menaces de l'empereur, malgré ses lettres, « écrites, non avec de l'encre, mais avec des larmes, » il s'arracha au monde et partit pour le mont Olympe de Bithynie.

Le cœur du néophyte débordait d'enthousiasme quand il salua la sainte montagne, ces bocages verdoyants « à l'ombre desquels tant de pieux ermites chantaient avec les anges les louanges du Très-Haut ». Sans doute il se les figurait tous étrangers aux petites passions du monde, dégagés des imperfections et des grossièretés terrestres, mêlant dans leurs sublimes méditations les problèmes les plus ardus de la sagesse humaine et les mystères divins de la religion : il comptait passer de longues heures avec son ami Xiphilin à discourir sur Platon. Prompte et profonde fut sa désillusion. Psellos aimait la société, et les plus vertueux des moines se retiraient silencieux et farouches dans les cavernes solitaires et sur le sommet des rochers. Il avait conservé des goûts d'élégance et de distinction, et chez une partie des ascètes il ne trouvait qu'ignorance, grossièreté, mesquines passions monacales. Il comptait leur lire et leur faire admirer Platon, mais au seul nom du philosophe athénien ils se signaient et balbutiaient des anathèmes contre « le Satan hellénique ». Il était venu pour jouir des entretiens de Xiphilin, et Xiphilin fuyait ce mondain néophyte, pour se plonger en des méditations plus pro-

fondes que celles de la philosophie[1]. Nature active et remuante, l'existence oisive et contemplative du cloître n'était pas le fait de Psellos. Les jeûnes et les abstinences étaient trop rudes pour sa santé délicate. Enfin la nostalgie de la famille, de la cité, du pavé même de Constantinople, commença à s'emparer de lui. Il se rendit cette justice qu'il n'était pas fait pour vivre avec ces bienheureux mortels. Il jeta le froc aux orties et partit pour Byzance. Cette espèce d'apostasie fit scandale dans les rochers de la Bithynie et les solitaires harcelèrent le déserteur, moins de leurs anathèmes que de leurs piquantes satires. Le moine Jacob lui décocha un quatrain où il le comparait à Jupiter tonitruant qui n'a pu supporter le séjour de l'Olympe, parce qu'il n'y retrouvait plus ses belles déesses. Sur le terrain de la polémique et des invectives, Psellos se trouvait à l'aise : même dans le genre populacier il ne le cédait à personne. Il répondit par une longue satire, dans laquelle, avec cette irrévérencieuse familiarité des choses saintes qu'autorisait la libre piété du moyen-âge, il parodiait le canon de la messe. Chaque verset commençait par une des lettres de cette devise : *Je chanterai cet ivrogne de père Jacob*. C'était un acrostiche en prose. De cet hymne rabelaisien je citerai quelques couplets.

« Jacob, insatiable animal! ni la flamme ardente qu'aucune pompe ne peut éteindre, ni l'incendie déchaîné, ni les sables brûlants, n'ont une soif égale à la tienne; comme la mer, comme l'enfer, tu ne peux emplir ton estomac embrasé. — Le créateur a pu combler les abîmes, inonder d'eau les cavités de la mer; mais ton vaste estomac, ô mon père, Dieu même ne saurait le combler; tu es comme un tonneau percé, toujours rempli et toujours vide. — Tu tombes à la renverse sur ta couche, tu as la poitrine nue, le cou nu, les jambes nues jusqu'au ventre, et tu bois sans mesure. Tu bois canoniquement, père Jacob. Ton corps même exhale les vapeurs du vin. — Revêts la peau de panthère, agite le thyrse, invoque Bacchus et crie : Evohé! Nous couronnerons de pampres ton front, père Jacob, vieux Silène. Nous pendrons des grappes à tes oreilles, nous ferons à ton cou un collier d'outres pleines de vin[2]. »

1. Sathas, *Bibliotheca*, t. IV, préface, p. lxvij.
2. Sathas, *Bibliotheca*, t. V, p. 177.

IV.

Psellos ministre d'Isaac Comnène et des Doucas.

C'est dans ces dispositions édifiantes que Psellos revenait de la sainte montagne. Son maître Constantin était mort. Le dernier rejeton de la maison macédonienne, la vieille Porphyrogénète Théodora avait repris le pouvoir; l'empire romain, suivant l'expression de Psellos, était de nouveau *féminisé*[1]. Théodora fit appeler plusieurs fois l'ancien ministre pour profiter de ses conseils; mais les eunuques qui gouvernaient sous elle se hâtèrent d'écarter du palais un rival trop dangereux pour leur influence.

L'impératrice, au moment de mourir, chercha autour d'elle quelque noble qui fût digne de recueillir l'héritage de Basile le Macédonien. Les eunuques dirigèrent son choix, et il tomba, non sur le plus digne de régner, mais sur le plus docile à leur tutelle, le vieux Michel Stratiotique. Psellos, toujours préoccupé de sa sophistique, lui a reproché une vaine affectation de science : « il philosophait dans les choses non philosophiques; il n'était pas un philosophe, mais le singe des philosophes. » Le peuple tourna en ridicule sa prétention de rétablir les usages de sa jeunesse. Enfin il outragea gravement les généraux, et ceux-ci s'entendirent pour faire un *pronunciamiento*. Bientôt le plus illustre d'entre eux, Isaac Comnène, désigné pour l'empire par leurs acclamations unanimes, campa sur la rive asiatique du Bosphore à la tête d'une armée formidable. Quand Michel VI vit l'orage éclater, il se souvint de Psellos, jusqu'alors dédaigné, et résolut de remettre son salut à ses talents diplomatiques. Le récit de ses deux ambassades au camp des rebelles a été traduit ou abrégé par M. Miller[2]. Psellos part avec deux autres dignitaires pour aller trouver Comnène. Il ne dissimule pas la terreur qu'il éprouva lorsqu'il se vit en présence de cette assemblée de généraux, ébloui par le resplendissement des glaives innombrables, des haches d'armes et des boucliers, assourdi par les clameurs et le cri menaçant d'une armée entière. Comme Cicéron, le jour du plaidoyer pour Milon, Psellos oublia la

1. Sathas, *Bibliotheca*, t. IV, p. 201.
2. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, année 1867.

harangue qu'il avait préparée. « Le trouble où j'étais me permit cependant de me rappeler le canevas et les divisions de mon discours. Si ma mémoire ne me trompe pas, mon exorde fut magnifique et fut accueilli avec faveur..... Les uns prétendaient que mon éloquence était irrésistible, les autres vantaient l'énergie de mes paroles, d'autres la puissance de mon argumentation; » mais il eut peur ensuite d'avoir parlé avec trop de hardiesse. La dernière nuit qu'il passa dans le camp fut surtout terrible. « Pendant que ses collègues dormaient, il attendait à chaque instant l'arrivée du bourreau. Au moindre bruit, il était frappé d'épouvante et croyait sa dernière heure venue. Vers le matin il fut un peu plus calme. Il lui semblait que son malheur serait moins horrible s'il était mis à mort pendant le jour. » Toutefois il était plus disposé à s'excuser auprès de l'usurpateur qu'à insister sur l'objet de sa mission. Dans l'intervalle avait éclaté la révolution de Constantinople. Michel VI était détrôné, Isaac Comnène devenait empereur légitime. Il fit appeler Psellos et s'entretint avec lui des affaires de l'État. D'ambassadeur du Stratiotique, Psellos était devenu comme le confident et le ministre d'Isaac. C'est avec lui qu'il rentra dans Byzance. Au milieu de son triomphe, le nouveau prince se tourne vers Psellos et lui dit : « Sage philosophe, je crois que cette félicité est pleine de dangers et j'ignore si tout ceci se terminera heureusement. » — « Ta Majesté soulève là un problème de haute philosophie, répond le sophiste, j'ai lu des traités très-savants..... » et le voilà qui disserte sur la doctrine des anciens Grecs, les dogmes chrétiens, l'envie des dieux, l'excellence de la philosophie et qui finit par dire : « Commence sur moi-même la pratique de la vertu; ne me hais pas de ce qu'étant venu auprès de toi en qualité d'ambassadeur j'ai dû m'exprimer avec liberté. » — « Pendant que je parlais, continue le narrateur, les yeux de Comnène se remplissaient de larmes et il me répondit : « J'aime mieux la langue sévère qui alors me disait de dures vérités que les langues dorées qui aujourd'hui me comblent de louanges et de flatteries. Je veux en effet commencer sur toi l'exercice de la vertu. Je fais de toi le meilleur de mes amis et je te nomme président du sénat. »

Psellos est ministre d'Isaac Comnène; il le loue dans ses panégyriques; il le félicite dans ses lettres de ses succès militaires. Il le servit surtout dans une circonstance fort délicate, lorsque Isaac fut obligé de rompre avec le patriarche Kéroularios.

Ce pontife, dont l'humeur altière contribua autant que l'orgueil des pontifes romains à la consommation du schisme, semble avoir voulu tenter en Orient la même entreprise que Grégoire VII en Occident[1]. Comme lui, il soulevait le conflit du sacerdoce et de l'empire, aspirait à fonder en face de la théocratie latine une sorte de théocratie grecque. Déjà cet empereur spirituel de l'Orient s'arrogeait, comme l'empereur temporel, le droit de porter les brodequins de pourpre. Comnène le traduisit devant un tribunal, et Psellos fut chargé de rédiger l'acte d'accusation, dans lequel il mêla avec une habileté perfide le crime d'hérésie chaldaïque à celui de lèse-majesté. Kéroularios dédaigna de se défendre, mais l'humiliation brisa cette âme hautaine, durement trempée comme celles des grands papes d'Occident. Il mourut, et aussitôt un revirement d'opinion s'opéra en sa faveur. Isaac le pleura, ce qui, comme le fait observer Lebeau, « était plus aisé que de le souffrir ». Une légende se forma dans le peuple à propos de sa main qui, morte, semblait encore bénir. Son successeur Likhoudis adopta sa mémoire et institua une fête annuelle en son honneur. Psellos risquait d'être le bouc émissaire de l'expiation publique. Avec son habileté ordinaire, il fit volte-face, désavoua cette « œuvre indigne de lui, imposée à sa soumission et au seul souvenir de laquelle toute sa conscience se révoltait ». Dès le règne suivant, il prononça l'oraison funèbre « de ce saint prélat, de ce martyr de l'orthodoxie[2] ».

Isaac Comnène ne régna que deux ans. Pris de dégoût pour le monde et pour le pouvoir, il résolut de se désigner un successeur et d'entrer dans un cloître. Psellos a raconté en témoin oculaire cette scène dramatique, dans laquelle Comnène, déshéritant sa propre famille, offrit la couronne à celui qu'il en croyait le plus digne, lui recommandant sa femme et ses enfants et ses propres parents. La suite prouva qu'Isaac eut tort de sacrifier sa famille à Constantin Doucas : c'était à la race énergique des Comnènes qu'il était réservé de régénérer l'empire, non à celle des Doucas qui, après avoir compté de grands chefs de guerre comme Panthérios, le *Digénis Akritas* des chants populaires de l'Asie hellénique[3], semblait avoir déjà perdu cette glorieuse fécondité.

1. Jules Zeller, *Histoire d'Allemagne*, t. III, *l'Empire germanique et l'Église*.

2. Sathas, *Bibliotheca*, t. IV, p. 303-387.

3. Constantin Sathas et Émile Legrand, *les Exploits de Digénis Akritas*, Paris,

Un moment Comnène sembla s'être repenti de sa résolution : il avait désigné Doucas comme son successeur, mais il gardait par devers lui les insignes de l'empire. Sa maladie et son indécision laissaient tout en suspens. C'est alors que ce même Psellos, si timide naguère au milieu des camps, prend une hardie initiative. Comnène était couché sur son lit de douleur. Doucas alla trouver Psellos, et les larmes aux yeux le supplia de le tirer d'embarras. Il était pour notre historien un ami d'enfance, un de ses premiers protecteurs. Psellos sentit qu'il pouvait oser impunément. Il convoqua dans le palais une assemblée des grands, fit asseoir Doucas sur le trône impérial et lui ceignit la couronne. Aux *polychronia* qui retentirent, Comnène comprit que son règne était fini : il accepta la tonsure et se fit transporter au monastère de Stoudion. Psellos devenait ainsi une manière de Warwick, un faiseur de rois. On peut trouver un peu vive la façon dont il escamota le pouvoir à un prince qui avait voulu « faire sur lui l'épreuve de la vertu ».

Psellos est un ancien client des Doucas. Quand ceux-ci arrivent au trône, il reste leur serviteur. Il est le ministre de Constantin X, le confident de sa femme, le précepteur de son fils. Ce rôle de domesticité se reflète dans ses mémoires : jusqu'à présent il s'est piqué d'une certaine indépendance d'historien ; désormais n'attendons de lui rien de semblable. Il s'est dévoué à louer à outrance les Doucas, à insulter, à calomnier leurs ennemis. Son histoire de Constantin X a été composée pour ainsi dire sous les yeux de son fils. Vainement Psellos nous prodiguera-t-il les assurances d'impartialité ; nous ne le croirons pas, surtout quand nous le verrons accabler de ses éloges un prince fainéant sous lequel toutes les frontières de l'empire furent violées par les barbares. « Je florissais alors par mon éloquence, nous dit-il en manière de consolation ; c'était ma langue plus que ma naissance qui me recommandait ; l'empereur était passionnément amoureux des beaux discours ; ce fut même le premier motif de notre amitié et de notre liaison ; quand nous conversions, nous apprenions à nous apprécier réciproquement ; nous étions admirés et nous admirions. » Malgré cette société d'admiration mutuelle, Psellos n'entend pas que cette intimité entraîne pour lui trop de respon-

Maisonneuve. Voir mon article de la *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1875 (*une Épopée byzantine au Xe siècle*), et ma *Russie épique*, p. 421.

sabilité. Il souhaiterait ne pas être solidaire des fautes de ce règne. Il blâme cette politique étrangère qui consistait à acheter à prix d'or la paix des barbares. « J'essayais bien, nous dit-il, de guérir l'empereur de ce vice ; mais il était présomptueux et intraitable. » A l'entendre, Psellos aurait donc été à la fois le plus admiré des discoureurs et le moins écouté des conseillers. Succès plus digne d'un sophiste que d'un homme d'État! C'est dans l'éducation de son élève Michel Doucas que triomphe son orgueil d'homme de lettres ; à l'entendre, c'est en récompense de brillantes études que son père l'associa à la gloire du diadème ; c'est à la suite d'une sorte de baccalauréat, subi par Michel en présence de Constantin, que le jeune homme passa empereur. Tel est le dernier mot du système politique de Psellos, qui rêvait un empire de mandarins, où des examens successifs eussent ouvert l'accès aux plus hautes fonctions de l'État, même à la royauté. Au XVIIIe siècle on a vu la philosophie s'asseoir sur le trône avec les Frédéric II et les Joseph II ; au XIe Psellos voulait y asseoir la sophistique. Il y réussit, son élève fut tel que pouvait le former un pareil maître. Il avait tous les travers de celui-ci sans avoir la hauteur et l'étendue de son intelligence. Michel VII fut un Psellos inférieur.

Constantin X laissa le trône à ses fils sous la tutelle de sa veuve Eudokia Makrembolitissa. Psellos allait donc assister pour la troisième fois à un règne féminin. Le XIe siècle byzantin est, comme le XVIIIe siècle russe, celui des impératrices, moins le génie d'une Élisabeth ou d'une Catherine II. La régente avait contre Psellos un grief considérable, étant la nièce du patriarche Kéroularios ; sur ce point il se hâta de rentrer en grâce auprès d'elle par le panégyrique du pontife. Psellos était un savant, le premier de son temps, et Eudokia une savante, une sorte de bas-bleu byzantin. Elle occupait ses loisirs de sérail à écrire un poème sur la chevelure d'Ariadne, une instruction à l'usage des femmes, un traité de la vie monastique et un autre sur les occupations qui conviennent aux princesses. Est-elle l'auteur de la compilation mythologique intitulée *Ionia* (*Champ de Violettes*), un titre de couleur tout orientale, qui rappelle les *Prairies d'or* de l'Arabe Maçoudi ou les *Jardins de belle vue* de Bin-Schalna? M. Sathas en attribue la paternité à Psellos, et M. Miller conteste cette conclusion[1]. Une telle similitude de goûts studieux

1. *Journal des Savants*, mai 1876.

contribua au rapprochement du philosophe et de l'impératrice. Celle-ci, malgré le testament de son époux, songeait à se remarier. Romain Diogène, pris les armes à la main dans une tentative d'insurrection, avait été condamné à mort par un tribunal et gracié par l'impératrice. C'est sur lui qu'elle avait jeté les yeux. « L'homme, dit mélancoliquement Psellos, est un animal bien variable, surtout lorsqu'il trouve à ses variations de spécieux prétextes[1] ! » Au fond il n'était dévoué qu'à son élève, à son fils spirituel, à l'héritier de sa science, et ne voulait pas dans un beau-père lui donner un maître. Psellos, toujours si empressé de se mettre en avant, aime mieux avouer qu'ici tout se fit malgré lui. Un soir l'impératrice le fit appeler et lui fit part officiellement de son dessein. « Mais ton fils et ton empereur, lui demandai-je, est-il au courant de ce qui se passe? » — « Il s'en doute, peut-être ne le sait-il pas en détail. Je te remercie de m'avoir fait souvenir de mon fils. Montons ensemble chez lui et nous lui annoncerons ma résolution. » Psellos l'accompagna « troublé et glacé jusqu'à la moelle des os. » L'enfant, réveillé par sa mère, regarda Psellos d'un air singulier, puis, sans mot dire, suivit Eudokia auprès du nouvel empereur. On remarquera le soin que prend l'historien, dans ces mémoires destinés à son élève, de décliner toute part à une révolution qui le dépouillait de la couronne.

Romain IV Diogène chercha naturellement à gagner ce personnage influent, et peut-être Psellos ne fut-il pas insensible à ses prévenances. Il se chargea d'annoncer au monde cet avénement qu'il eût voulu empêcher : « Voici le jour du salut, écrit-il à Diogène, voici la libération de tous nos maux, voici la force et l'affermissement de la nouvelle Rome, l'imprenable citadelle de l'empire, l'invincible boulevard, la tour inébranlable dont les fondements reposent sur la dextre du Seigneur. Qu'est devenue la jactance des Perses? où est l'orgueil des Mèdes? où sont les projets agressifs des Scythes? le sourcil arrogant des Turcs?.... Nous contemplons maintenant un véritable empereur, un empereur de nom et de fait : grand comme un géant, puissant d'épaules, imposant par sa force, redoutable même sans armes, invincible quand il est armé; rien qu'à le voir, on reconnaît le maître du monde; il a le cœur vaillant du prophète David[2]. » Mais dans

1. Sathas, *Bibliotheca*, t. IV. *Histoire*, p. 272.
2. Sathas, *Bibliotheca*, t. V, p. 222.

ses mémoires, le même Diogène n'est plus qu'un parvenu, rejeton d'une race de traîtres et de rebelles, ayant plus de fanfaronnade que de bravoure.

Quand Romain Diogène partit pour sa première expédition contre les Turcs, il emmena le philosophe avec lui. Psellos n'a garde de nous dire que c'est par défiance de son esprit d'intrigue ; il aime mieux nous laisser croire qu'on avait besoin de ses conseils. A l'entendre, il émerveilla l'empereur par un déploiement inattendu d'érudition militaire, discourant sur la tactique et la poliorcétique, n'ayant plus à la bouche que siéges de ville, machines, bataillons, escadrons, comme s'il n'eût pas été le moins belliqueux des Byzantins. Pour la seconde campagne, il accuse la hâte et l'insuffisance des préparatifs, l'obstination de Romain à prendre les plus mauvais chemins. Ces diatribes, souvent injustes, sont destinées à nous donner le change sur le complot de harem qui se tramait contre le vaillant empereur et qui avait ses émissaires jusque dans son état-major. Près de Mantziciert, trahi par ses généraux, abandonné par ses soldats, il tomba prisonnier des Turcs, renouvelant en sa personne le désastre de Valérien. Le sultan Seljoukide, avec cette générosité chevaleresque qui se rencontre souvent chez les héros turcs, rendit honneur au courage malheureux. Il traita son prisonnier en hôte bien-aimé, le fit guérir de ses blessures, le renvoya libre et comblé de présents. Cette magnanimité d'un ennemi et d'un infidèle mit dans une lumière plus vive la lâche conduite des courtisans byzantins. Déjà Michel VI et sa mère Eudokia avaient ressaisi le pouvoir que se disputaient leurs partisans. Au milieu de ces intrigues tomba comme un coup de foudre la nouvelle de la mise en liberté de Diogène. Une émeute militaire s'organisa dans le palais ; les soldats barbares de la garde élevèrent Michel sur le pavois et le proclamèrent seul empereur. Psellos, qui s'était d'abord enfui avec l'impératrice déchue, revint triompher avec son élève : il était de toutes les fêtes.

On sait le reste. Diogène, arrêté en Asie, eut les yeux crevés par ordre du césar Jean Doucas. Les détails de son supplice furent particulièrement atroces : un exécuteur maladroit plongea à plusieurs reprises le fer dans ses yeux : les vers se mirent dans ces plaies horribles que le césar Jean défendait de panser.

1. Ibid., t. IV, p. 275.

Diogène expira misérablement dans les bras de sa femme Eudokia, qu'une commune infortune avait ramenée auprès de lui. Le cri de révolte de la conscience byzantine éclate dans l'*Histoire* de Michel Attaliote, un contemporain de Psellos. Il accumule avec indignation toutes les circonstances qui rendaient ce forfait encore plus noir. Voilà un empereur qui va lui-même au fond de l'Asie combattre l'invasion, qui seul se sacrifie pour la commune défense de la Grèce. Il aurait pu comme tant d'autres, s'écrie-t-il, végéter au fond de son palais, loin du fracas et du péril des batailles; sa vaillance, trahie par ses soldats, impose un tendre respect, même à un ennemi; et cet homme, que l'empereur aurait dû respecter comme tenant la place de son père, on le poursuit comme un criminel. On le trompe par de faux serments; ni la robe de moine qu'il a prise au dernier moment, ni les promesses garanties par trois évêques, ne le dérobent à un effroyable supplice. Attaliote conclut en criant à Michel Doucas : « Tu n'as donc pas respecté le sein de ta mère, que les fils de cet homme ont partagé avec tes frères! Mais il est un œil terrible, éternel, qui voit tout, qui t'a vu et qui te prépare un destin digne de ta perversité[1]! » Devant ce soulèvement de l'honnêteté publique, Psellos sent qu'il faut justifier son prince et se justifier lui-même : « C'est à l'insu de l'empereur que l'ordre cruel fut donné... Je n'écris pas cette histoire pour flatter : Dieu m'en est témoin, je ne dis que la pure vérité. L'empereur a versé plus de larmes quand il apprit l'événement que le patient lui-même n'a pu en verser sur son supplice. » Aux affirmations de ses mémoires vient se joindre le témoignage d'une lettre qu'il écrivit à Diogène lui-même peu de temps après l'exécution :

« O le plus généreux et le meilleur des hommes! je ne sais si je dois en toi plaindre le mortel infortuné ou exalter le glorieux martyr. Si je considère les malheurs qui t'ont frappé, dont le nombre et l'étendue confondent la pensée, je te rangerai parmi les plus infortunés des hommes; si je considère l'innocence de ton âme, toute portée vers le bien, je te mettrai au nombre des martyrs.... (suit un développement philosophique sur la lumière terrestre dont Diogène est privé et la lumière éternelle à la gloire de laquelle il est réservé). Je te jure par tout ce qu'il y a de plus sacré, devant Dieu qui aime la vérité, que l'âme de l'empereur

1. Michel Attaliote, édition de Bonn (Brunet de Presles), p. 105.

est innocente de ton infortune, innocente de ce qui s'est passé. C'est lorsqu'il se croyait assuré qu'il ne te serait fait aucun mal que tout cela est arrivé. Quand il l'a su, il a éprouvé une douleur cruelle; il a poussé de grands gémissements, il a sangloté, s'est frappé la poitrine, a versé des ruisseaux de larmes, a supplié la terre de l'engloutir. Tu peux croire ce que je t'écris; mes paroles ne me sont pas dictées; c'est la vérité plus claire que le jour. Du moins tu as cette consolation d'avoir pour maître celui qui t'aime, le plus dévoué et le plus affectionné des fils, celui qui a pleuré sur toi, celui qui te consolera, te soutiendra, t'embrassera, t'honorera comme un père. Pour moi, c'est avec des larmes et du sang que j'aurais voulu écrire cette lettre; comme c'était impossible, je l'ai écrite comme j'ai pu, en pleurant, en gémissant de ce que, malgré mon désir et mon empressement, je n'ai pu prévenir ton malheur [1]. »

Il eût fallu que l'infortuné Diogène fût bien abîmé dans la contemplation de son heure dernière pour ne pas ressentir quelque indignation lorsqu'on lui lut cette doucereuse épître du sophiste dont les habiletés littéraires et politiques ne lui étaient que trop connues, lorsqu'on lui présenta comme le plus affectionné des fils le pervers adolescent au nom duquel on l'avait détrôné et torturé. Si Michel VI et Psellos étaient innocents de son supplice, l'étaient-ils de sa chute? L'attentat contre sa personne était moins odieux que le crime contre l'empire, que la trahison qui lui avait arraché la victoire pour le livrer aux Turcs et pour substituer à un vaillant homme un petit prince efféminé. La Romanie avait besoin de militaires et non d'arrangeurs de phrases. Le bel esprit sophistique qui livrait l'empire aux Seljoukides devait un jour le livrer aux Ottomans.

Le pire châtiment des intrigues de Psellos fut certainement le règne de son élève. Pendant que les Turcs démembraient la monarchie, Michel Doucas faisait des vers dont son ancien précepteur, avec une affectation de pédagogue, trouve la facture insuffisante [2]. La dernière partie des mémoires de Psellos n'est qu'une

1. Sathas, *Bibliotheca*, t. V, p. 316.

2. Sathas, *Bibliotheca*, t. IV, p. 228-91. M. Sathas a publié dans l'*Annuaire de l'association*, année 1874, p. 193, deux lettres, rédigées sans doute par Psellos et adressées par Michel Parapinace à Robert Guiscard. M. Vassilevski, dans le *Messager russe* (*Rousskii Viestnik*), croit que le destinataire de ces lettres n'est pas Robert Guiscard, mais un prince russe contemporain.

suite de plates adulations qui ne méritent plus de nous occuper. L'imprécation d'Attaliote se réalisa : « l'œil terrible et éternel » restait fixé sur Doucas. Renversé par un usurpateur, il entra dans un couvent. Avec l'éducation qu'il avait reçue de Psellos et les sottes vertus dont celui-ci lui fait honneur, il n'était bon qu'à faire un moine. Le surnom de *Parapinace*, qui rappelle une odieuse spéculation sur les grains accomplie sous son nom, lui resta dans l'histoire comme une flétrissure. Il fut l'empereur du pacte de famine. Psellos rentra aussi dans la vie monastique d'où il n'aurait pas dû sortir; à partir de 1077 son savant éditeur déclare perdre sa trace.

V.

Correspondance administrative de Michel Psellos.

Parmi les 205 lettres de Psellos que publie M. Sathas, il en est qui nous montrent le philosophe sous un jour plus favorable. Il avait tous les vices de son temps, mais il se distinguait de ses contemporains par de plus hautes aspirations. Malgré toutes les bassesses et les palinodies que nous avons à lui reprocher, il fut un patriote; il était réellement, comme il s'en vante dans ses Mémoires, *philopatris* et *philoromaïos;* ou plutôt il n'était pas un *Romaïos*, un Gréco-Romain, un Byzantin : il était véritablement un Hellène. Par delà tout le moyen-âge, il remontait aux nobles origines de la race déchue. Il fut le dernier des Grecs anciens ou, si l'on veut, le premier des Grecs modernes. La vieille Hellade avait subi d'étranges transformations : la race s'était altérée par l'établissement de colonies slaves, dans le Péloponèse, la Béotie, l'Attique. Un empereur du xe siècle, suspect d'ailleurs de peu de sympathie pour la Grèce, portait sur elle cette sentence de mort : « Elle s'est tout entière *slavisée.* » C'est de cette sentence qu'appelle Psellos. Malgré l'introduction d'éléments slaves, turcs, valaques, il reconnaît cependant la Hellade de Périclès et de Philopémen. Peut-être lui en impose-t-elle grâce à l'éloignement, peut-être n'a-t-il pas vu d'assez près les miseres et la ruine de ce pays. Les fonctionnaires s'empressent de décliner toute nomination dans la province de Grèce ou bien, à peine nommés, se hâtent de solliciter leur changement. « L'in-

tendant d'Athènes, écrit Psellos, ne fait que d'arriver dans cette Grèce jadis si fameuse, et déjà il se lamente sur sa destinée comme si on l'eût exilé dans quelque Scythie. Ni le Portique bigarré de peintures, ni l'Académie, ni le Pirée ne charment son âme ; mais l'humeur bigarrée des Athéniens lui fait mener une vie bigarrée comme le Pœcile, et ce pauvre homme, qui n'est point comme nous un familier des Muses, se creuse la tête pour amener les Hellènes à payer leurs contributions[1]. » Psellos adresse des reproches amicaux à un autre fonctionnaire qui refuse la préfecture de Hellade : « Si les campagnes fameuses et enviées de la glorieuse Grèce, si la terre auguste d'où sont sortis les combattants de Marathon, les Philippe et les Alexandre, ne suffisent pas à ton plaisir et à ton entretien, quelle partie de la terre habitée est donc digne de te recevoir? Vas-tu prétendre que tout ce qu'ont écrit les anciens sages sur Athènes et sur le Pirée n'est que fables, mensonges et billevesées[2]? » Il recommande à un de ses collègues quelques solliciteurs venus de Grèce et ajoute : « Ne t'étonne pas si je suis l'ami des Athéniens et des Péloponésiens. J'ai des motifs pour aimer chacun de ceux-ci en particulier; mais je les aime aussi comme peuple, à cause de Périclès, à cause de Cimon, à cause des philosophes et des orateurs d'autrefois. Ne doit-on pas aimer les enfants à cause de leurs parents, lors même qu'ils n'en reproduisent pas tous les traits[3]? » Ne croirait-on pas lire une page émue de quelque ardent philhellène de 1825? Hélas! que reste-t-il dès lors de l'ancienne Grèce? des populations retombées dans la barbarie et d'admirables ruines. Psellos s'intéresse d'une passion égale à ces débris de nation et à ces débris de monuments. On le voit écrire à l'archevêque de Thessalonique pour le supplier de répandre l'instruction parmi ces tribus ignorantes[4]. On le voit se former un musée de marbres antiques. Pour prix de la protection qu'il leur accorde, il demande aux fonctionnaires nommés en Hellade de

1. Sathas, *Bibliotheca*, t. V, p. 268, lettre 33.
2. Ibid., p. 261, lettre 26.
3. Ibid., p. 258, lettre 20.
4. Migne, *Patrologia Graeca*, t. CXXII, p. 1163 : « La Grèce et les régions qui l'avoisinent ou qui lui sont opposées furent jadis instruites et lettrées. Maintenant tout cela se réduit à des monuments antiques, à des ruines, à des décombres. Tu sais ce que tu as à faire pour que ton savoir ne soit pas en pure perte. »

lui envoyer les statues qu'on découvrira dans le pays. C'est toujours la Grèce antique qui est au fond de ses préoccupations, soit qu'il célèbre ses dieux et ses héros dans le *Champ de Violettes* ou dans ses *Allégories*, soit qu'il essaie de remettre en honneur la philosophie de Platon, soit qu'il interprète Homère ou Ménandre, soit qu'il commente le droit athénien, soit qu'il adresse à ses amis des traités sur la topographie de l'Attique, soit qu'il étudie en curieux archéologue ce qui reste de l'art des Phidias. Pour d'autres l'Empire byzantin est une institution cosmopolite, un État abstrait et sans nationalité qui s'étend sur les populations et les races les plus diverses et qui peut admettre à sa tête tantôt un prince arménien, tantôt un souverain d'origine slave ou khazare. Pour Psellos, c'est une institution nationale, qui doit avoir pour base la grandeur et la régénération de la race hellénique. Pour lui l'Empire byzantin, c'est un empire grec.

D'autres lettres nous le montrent protégeant telle ou telle province, patronnant des villes qui lui ont décerné le droit de cité, recommandant ses clients aux puissants du jour, répondant, malgré la multiplicité de ses occupations, à des évêques, à des moines, à de pauvres veuves qui demandent justice. Voici un piquant spécimen de ses lettres de recommandation. Il s'agit d'un moine qui paraît avoir la tête dérangée et qui se prétend dépouillé d'un petit monastère par des ennemis acharnés :

« Cher et illustre ami ! je ne sais si ce pauvre et désespéré moinillon possède réellement là-bas un monastère ou un bout de champ ; mais voyant qu'il a une langue plus large que son immeuble imaginaire et qu'il se croit poursuivi par l'outrage et l'injustice, je le recommande à ton tribunal. Qu'il trouve justice auprès de toi, non parce qu'il est pauvre, mais parce qu'il se dit dépouillé. Si tu découvres que le monastère, les moines, les envieux, les oppresseurs et tout le reste n'est qu'une fantasmagorie et une fiction de théâtre, alors arrange-lui une justice de théâtre ; ordonne à tes huissiers de faire comparaître ses insulteurs imaginaires, fais une enquête de comédie et que tout le procès soit comme une fiction dramatique. Mais s'il possède vraiment quelque masure, fais-lui bonne et sérieuse justice[1]. »

Ailleurs, pour peser sur les résolutions d'un collègue, il lui

1. Sathas, *Bibliotheca*, t. V, p. 367, lettre 119.

montre les solliciteurs installés chez lui, vivant à ses dépens, dévorant sa maison, et le menace plaisamment de le faire contribuer à cette charité forcée. Tel est le tour habituel de son esprit : souvent une émotion réelle qui se dissimule sous un spirituel badinage. Il y a de l'*humour* chez ce Byzantin. Citons encore cette lettre où il recommande un nouveau fonctionnaire à la surveillance de ses supérieurs :

« Mon cher chambellan ! le sous-préfet que je t'envoie est un jeune poulain novice au joug et qu'on attelle pour la première fois au char des affaires. Il a besoin d'un cocher habile et expérimenté pour l'introduire dans la carrière et lui faire doubler la terrasse de l'hippodrome ; il n'est point encore habitué à la course publique, il craint les montées et les tournants. Bride-le soigneusement ; ne laisse pas flotter les rênes, de crainte qu'il n'aille à sa volonté ; ne le serre pas trop, pour ne pas lui abîmer la bouche et le rendre rétif ; veille à ce que le timon ne le blesse pas ; sache le pousser et l'arrêter à propos [1]. »

Les documents publiés par M. Sathas, encore incomplets au gré de l'infatigable éditeur, permettent cependant de hasarder un jugement sur Psellos. C'est sa vie politique qui prête le plus aux reproches. Ministre de plusieurs empereurs, il les adule dans ses panégyriques et les traite sévèrement dans ses mémoires. On ne voit pas qu'il ait résisté avec assez d'autorité aux mesures qui lui semblaient les plus funestes à l'Empire. C'est surtout le caractère qui fait défaut chez lui : dans une société vouée à la guerre, il est trop exclusivement homme de parole et homme de plume et semble perdre la tête au cliquetis des épées. On n'estimera guère un talent assez souple pour avoir pu, à si peu de distance, rédiger le réquisitoire contre Kéroularios et son panégyrique. Que de princes n'a-t-il pas tour à tour servis et trahis ! Que de serments n'a-t-il pas prêtés ! Ambassadeur de Michel Stratiotique, il rentre à Constantinople ministre de son ennemi ; comblé de bienfaits par Isaac Comnène, il est complice de l'ingrate machination qui l'a chassé du palais ; après avoir comparé Diogène au prophète David, il est un des chefs du complot qui livre aux Turcs un empereur romain ; il est aussi prompt à délaisser Eudokia qu'à embrasser sa cause. Malgré un patriotisme réel, sa carrière politique n'est qu'une longue suite de faiblesses et de palinodies.

1. Ibid., t. V, p. 343, lettre 100.

Mais quelle fécondité littéraire! que de hardies initiatives dans le domaine de l'intelligence! Historien, il sert de modèle et d'autorité à tous ceux de l'âge suivant; philosophe, il est le précurseur de la renaissance platonicienne; homme d'État, il annonce le réveil de la nationalité hellénique; professeur, il ressuscite un moment l'université de Constantinople; ses lettres nous révèlent parfois un Attique égaré dans le XIe siècle. Polyglotte et polygraphe, il n'est aucune branche des connaissances de son temps où il ne se soit fait un nom, et son savant éditeur n'ose encore dresser l'immense catalogue de ses ouvrages, qui contient déjà 225 numéros. Allatius au XVIIe siècle l'appelait l'incomparable Psellos : « il n'est aucune science, ajoute-t-il, que ce grand esprit n'ait éclairée de ses remarques, popularisée par quelque abrégé, réveillée par quelque perfectionnement de méthode. » Avec cette intelligence encyclopédique et ce caractère de Bas-Empire, Byzance avait déjà produit Tribonien. On a aussi comparé Psellos à Bacon chez qui le ministre a fait tort également au philosophe. Allatius croyait qu'il avait existé plusieurs Psellos. Que ne peut-on démembrer en effet le personnage, garder Psellos le savant et rejeter Psellos le grand-chambellan [1] !

Alfred RAMBAUD.

1. Voir les articles de M. Egger sur Psellos dans la nouvelle édition du *Dictionnaire des sciences philosophiques* et dans l'édition précédente.

RECHERCHES CRITIQUES

SUR L'AUTHENTICITÉ

DES

AMBASSADES ET NÉGOCIATIONS DE M. LE COMTE D'ESTRADES.

(Amsterdam, 1718.)

Godefroi, comte d'Estrades, occupe une place importante parmi les diplomates de l'époque de Louis XIV. Né dans les dix premières années du siècle, il mourut en 1686. Il fut contemporain de Richelieu et de Mazarin; il vit les plus belles années de Louis XIV, et s'acquit aussi bien la faveur des deux cardinaux que celle du roi. Il avait appris le métier militaire, à ce qu'il semble, en Hollande; plus tard encore, soit comme soldat, soit comme diplomate, il se trouva maintes fois mêlé à l'histoire néerlandaise. Après avoir servi avec distinction en 1637 sous le cardinal La Valette, Estrades fut envoyé par Richelieu auprès du prince d'Orange Frédéric-Henri, pour arrêter avec celui-ci les conditions réciproques de l'entrée en campagne. Les années suivantes, il fut chargé d'une mission semblable; et il s'en acquitta d'autant mieux qu'il commandait un régiment français au service des États-généraux, et qu'il prit une part personnelle aux opérations militaires. A côté du représentant officiel de la France qui restait à La Haye, Estrades la représentait au camp du prince d'Orange, et il était chargé de maintenir le prince, qui avait pour lui de l'inclination, dans des dispositions favorables à la France. Après avoir été employé en Italie en 1647 et 1648 en qualité de maréchal de camp, il fut nommé gouverneur de Dunkerque. Après la capitulation de cette place forte (1652), il servit dans l'armée royale contre la Fronde expirante; en 1653 il fut nommé maire perpétuel de Bordeaux et en 1655 lieutenant-général en Guyenne.

Tout en pratiquant ainsi le métier des armes, le comte

d'Estrades fit sous Richelieu et sous Mazarin son apprentissage de diplomate. Sous Louis XIV, son début dans la diplomatie fut le rachat de Dunkerque à Charles II (1662), place qu'il n'avait pu défendre contre l'Espagne, et qui avait ensuite été le prix dont Mazarin avait acheté l'alliance de Cromwell.

Déjà au XVIIe siècle plusieurs écrivains avaient connu certains fragments relatifs aux négociations d'Estrades, et en avaient fait usage, ou les avaient publiés entièrement dans leurs œuvres. Au XVIIIe siècle, parurent plusieurs éditions de ses papiers diplomatiques : 1° en 1709, *Lettres, mémoires et négociations* (5 vol.), comprenant les correspondances des années 1663-1668. Le titre indique faussement que l'ouvrage fut imprimé à Bruxelles; l'éditeur véritable fut probablement Abraham de Hondt à La Haye. — 2° en 1718, *Ambassades et négociations de M. le comte d'Estrades en Italie, en Angleterre et en Hollande, depuis l'année* 1637 *jusqu'en l'année* 1662. Amsterdam, chez J.-F. Bernard.—3° en 1719, Abraham de Hondt fondit les deux ouvrages précédents en un seul (6 vol.). — 4° en 1743, vinrent s'y ajouter les correspondances des dernières années du comte, extraites des *Lettres et négociations* et relatives au traité de Nimègue (3 vol. 1710). Cette dernière édition qui a pour titre : *Lettres, mémoires et négociations* (10 vol., Londres, ou pour mieux dire La Haye), comprend ainsi presque toute la vie du comte. Elle ne contient pourtant pas toute sa correspondance diplomatique. Les *Ambassades* n'avaient donné que des fragments; les premiers volumes des éditions de 1719 et 1743 n'en donnent pas davantage. Ces textes incomplets et d'ailleurs très-fautifs attirèrent, dès l'apparition du premier recueil, l'attention de la critique; cependant on ne cessa d'y puiser, et le plus souvent l'on reproduisit les erreurs de date et les contradictions avec d'autres autorités, qui abondent surtout dans les Ambassades; cependant ceux-là mêmes qui les avaient remarquées y attachaient peu d'importance, ou se tranquillisaient avec la pensée, assez juste d'ailleurs, que des dates fausses et un texte corrompu n'autorisent pas une condamnation absolue. Mais certains érudits, Ranke entre autres, soulevèrent des objections plus graves, sans pourtant formuler leur opinion d'une manière générale.

Le présent travail a pour objet de soumettre à une critique approfondie, non pas toutes les parties du livre des *Ambassades*, mais les passages les plus importants et le plus souvent cités.

I. *Mission du comte d'Estrades en Angleterre* (1637).

Plus on avance dans l'histoire de Charles Ier d'Angleterre, plus les affaires intérieures, les progrès de la révolution, provoquent l'attention et les recherches des érudits; au contraire, on néglige les relations extérieures de l'Angleterre à la même époque. C'est là un tort grave; aussi faut-il louer particulièrement Ranke de leur avoir donné une grande place dans son histoire d'Angleterre, et d'avoir montré leurs rapports constants avec la situation politique à l'intérieur. La conduite des Stuarts, si incertaine et si peu nationale, peut être à juste titre indiquée comme une des causes de la crise intérieure, et d'autre part l'agitation intérieure a rendu impossible une intervention efficace dans les affaires européennes. Le peuple anglais montra tout d'abord de la sympathie pour le roi de Danemark Christian IV; mais le Parlement ne donna jamais à Charles Ier les moyens de payer à son royal oncle les subsides promis. Après que Charles Ier, revenant peu à peu à la politique de son père, eut renoué avec l'Espagne les liens d'amitié qui s'étaient brisés au commencement de son règne, mais sans renoncer à l'espoir toujours déçu de conclure une alliance avec la France, malgré sa rupture ouverte avec elle et malgré la guerre que son mariage avec la sœur de Louis XIII ne put empêcher; des hommes d'État comme Strafford et Weston, dès le début même de la longue période où le pays resta sans Parlement (1629-1640), résolurent d'employer tous les moyens possibles pour empêcher l'Angleterre de se mêler aux affaires continentales. Le système financier établi par Weston et qui consistait à substituer aux impôts votés par le Parlement des ressources d'une autre nature, et en première ligne les droits de tonnage et de pondage, — droits fructueux, puisque le commerce, qui les supportait, prenait chaque année, grâce à la durée de la paix, une plus grande extension, — aurait été bouleversé par une intervention active de l'Angleterre dans la guerre de Trente-Ans ou dans la lutte entre la France et l'Espagne. Strafford pensait qu'il serait désastreux de convoquer un Parlement avant d'avoir habitué le peuple à payer des impôts non consentis, tels que le *shipmoney;* il ne voulait pas abolir les parlements, mais attendre, pour réunir les représentants du peuple, qu'ils parussent disposés à renoncer non pas précisément au droit de voter les impôts, mais à celui de les refuser. Cette nécessité de convoquer avant le temps un Parlement lui fut im-

posée, non par la politique extérieure de l'Angleterre, mais par les troubles de l'Écosse, qui furent le début de la guerre civile.

N'y a-t-il pas ici un rapport direct entre la politique extérieure et les événements? D'après l'opinion reçue, la France se serait mise de la partie quand les troubles avaient encore à peine commencé en Écosse; elle voulait, dit-on, se venger de Charles Ier trop compromis envers l'Espagne pour faire ce qu'alors la France réclamait de lui. Cette opinion s'appuie sur les papiers d'Estrades et précisément sur les pièces par lesquelles commencent toutes les éditions.

La politique anglaise à l'extérieur avait pour but de faire rendre le Palatinat au beau-frère et neveu du roi. Fut-elle habile? Ce point n'est pas ici en question, elle échoua; mais, abstraction faite de son échec, il était difficile qu'elle fût accueillie avec faveur. La faute en était au roi lui-même, à la fausseté de son caractère. A la veille de la guerre civile, plus d'un crut la réconciliation du roi avec ses sujets encore possible, à la seule condition de dissiper la défiance réciproque qui régnait entre eux; ainsi pensait notamment le prince d'Orange Frédéric-Henri. Cette idée témoigne en faveur des sentiments bienveillants et pacifiques de ceux qui l'émettaient, plutôt qu'en faveur de leur clairvoyance; cependant elle renferme une part de vérité. Si la nation se défiait, ce n'était pas sans raison; la parole du roi était devenue sans valeur, car presque toujours elle cachait une réserve qui ménageait des surprises pour l'avenir. Il en fut de même au dehors. Ce fut la faute du roi, du moins en partie, si l'Angleterre n'eut pas, sous son règne, les alliances dont elle avait besoin, si son histoire extérieure se résuma presque tout entière en négociations stériles, si la diplomatie anglaise d'alors fit plus de projets d'alliances qu'elle ne conclut de traités. L'Europe dut être surprise et rendue méfiante quand elle vit ce gouvernement entamer et poursuivre des négociations à la fois avec une puissance et avec la puissance contraire, avec la Suède et l'empereur, avec la France et l'Espagne. Il n'en faut point douter : la France avait intérêt à séparer l'Angleterre de l'Espagne. Elle voyait dans Strafford et ses partisans des amis de l'Espagne. On sait aussi que les Français entretinrent des relations avec les Écossais mécontents; mais depuis quand et à quelle occasion, c'est là une autre question dont la solution dépend de l'authenticité ou de la non-authenticité des papiers d'Estrades. Ranke a consacré une

étude spéciale aux rapports du gouvernement français avec l'insurrection écossaise dans les *Analecta* de son histoire d'Angleterre[1], et il est arrivé à cette conclusion, contraire à l'opinion reçue, que le commencement de la correspondance d'Estrades est une falsification sans valeur[2].

La première pièce des *Ambassades* est une instruction du Cardinal pour Estrades (Ruel, 12 nov. 1637). La France, disait Richelieu, voudrait s'entendre avec les États-généraux, pour attaquer les places maritimes de la Flandre, Gravelines et Dunkerque; mais le prince d'Orange avait fait déclarer par l'ambassadeur hollandais en France, Vosbergen, que l'entreprise était impossible si l'on ne pouvait compter sur l'inaction de l'Angleterre; Estrades devait donc obtenir du roi Charles une promesse dans ce sens, et en même temps conquérir les bonnes grâces de la reine Henriette-Marie dont Richelieu redoutait l'inimitié, pour l'empêcher d'agir en faveur de l'Espagne. Vosbergen devait aller rejoindre Estrades à Londres. — La seconde pièce, une lettre d'Estrades (Londres, 24 nov. 1637), contient un rapport sur le résultat défavorable de cette mission : la reine aurait repoussé l'amitié du Cardinal, et son époux, bien loin de rester neutre, aurait déclaré qu'il tiendrait sa flotte prête à marcher au secours des places flamandes, si elles venaient à être attaquées. Estrades ajoutait en terminant qu'il avait eu des entrevues avec deux Écossais; ceux-ci, irrités au plus haut point contre le roi, auraient assuré que leurs compatriotes ne tarderaient pas à s'allier avec les mécontents d'Angleterre. C'était au Cardinal de faire le reste.

Tel serait le point de départ des relations de la France avec l'Écosse : Richelieu aurait compris Estrades à demi-mot, et envoyé à Édimbourg son aumônier, l'abbé La Chambre, qui était Écossais de naissance (Lettre du 2 déc. 1637).

L'Angleterre n'aurait pas vu avec plaisir les places flamandes dans les mains des Français ni dans celles des Hollandais; d'autre part Charles Ier s'était tellement rapproché de l'Espagne que dans les négociations entre les diplomates anglais et espagnols on en vint à reprendre, comme sous Jacques Ier, des projets d'alliance offensive et de guerre à outrance contre la Hollande. Telle était

1. *Englische Geschichte*, vol. VIII.
2. Ibid., vol. II, p. 349, note.

la situation en 1631[1]. Au printemps de 1637, les Espagnols avaient demandé avec instance qu'au cas où, dans les 18 mois, les Hollandais n'auraient pu être contraints à faire la paix — ce qui pour eux signifiait se rendre à merci — ou tout au moins à signer une trêve, les Anglais leur déclarassent la guerre[2]. Mais à ce moment l'Angleterre s'était fort refroidie envers l'Espagne, parce que la question du Palatinat n'avançait pas, malgré les pourparlers et les projets auxquels elle avait donné lieu. On songeait même en Angleterre à pousser des tentatives du côté de la France : pendant l'été de 1637, un projet d'alliance avait été élaboré, par lequel les Anglais devaient participer au blocus des villes maritimes de la Flandre; et l'on alla jusqu'à parler de conquérir les Pays-Bas espagnols. Le butin ne devait pas être partagé; mais un peu plus tard, et après de nouvelles négociations, Charles Ier promit de prêter les mains à l'établissement d'une république ou d'un gouvernement sous le haut patronage des deux rois alliés[3].

Ces pourparlers traînèrent en longueur, et aucun traité ne fut conclu, ni alors, ni plus tard. Mais la prétendue mission d'Estrades peut-elle s'accorder avec la situation telle qu'elle se présentait en 1637? Non, dit Ranke, « les instructions d'Estrades et le prétendu succès de ses démarches ne concordent en aucune façon avec les faits; » et plus loin : « en réalité, il ne fut pas question de demander la neutralité de l'Angleterre vis-à-vis des puissances belligérantes, mais une alliance effective de Charles Ier avec la Hollande et la France contre l'Espagne; » il s'exprime encore dans les mêmes termes, en racontant la suite des négociations en 1638.

La correspondance diplomatique de l'ambassadeur français Bellièvre fournit encore à Ranke d'autres objections qui pénètrent plus au fond de la question, et qui portent particulièrement sur les rapports, moins hostiles qu'on ne croit, du roi d'Angleterre et de Richelieu[4].

1. Voyez Ranke, *Engl. Gesch.*, II, 237.

2. *Clarendon papers.*

3. Ranke, II, 340. Voyez aussi *Calendar of the Clarendon state papers*, I, 140 et suiv.

4. Ranke fait, sans d'ailleurs s'y arrêter, cette objection que les *Ambassades* parlent de l'influence exercée par Mme de Chevreuse au détriment du Cardinal, tout comme si elle était alors présente en Angleterre; mais en réalité elle n'y arriva

Dans un séjour à Paris, Ranke fit part de ses réflexions et de ses doutes à M. Avenel, l'éditeur des *Lettres ..... du cardinal de Richelieu,* qui cherchait alors, mais en vain, les originaux des pièces en question; ce dernier inséra néanmoins, sur la foi des Ambassades, l'instruction du 12 nov. 1637 dans le 5e vol. de son recueil; parce que, dit-il, la pièce se trouve mentionnée dans un ancien inventaire des papiers d'Estrades à côté des trois qui la suivent dans les Ambassades. De raisons positives, M. Avenel n'en a pas donné, et il n'a pas affaibli la valeur des critiques de Ranke. Peut-on alléguer l'existence de l'inventaire cité plus haut, et s'appuyer sur ce fait que les documents incriminés se retrouvent dans des collections manuscrites antérieures aux éditions imprimées, dont elles sont la source? Non, car l'argumentation de Ranke atteint aussi bien le recueil manuscrit que les livres imprimés.

Depuis l'apparition des Ambassades et Lettres, peu de pièces ont été aussi souvent citées que celles du début. De plus des écrivains rapprochés des événements, certains mêmes qui sont considérés comme des témoins originaux, ont raconté de la même façon ces premiers incidents, et l'on peut s'étonner que M. Avenel n'ait pas allégué leur témoignage en faveur des pièces, dont il soutenait l'authenticité. Ainsi Clarendon rapporte que Richelieu, pour se venger de la tentative faite par Buckingham contre l'île de Ré, avait un agent en Écosse, et y avait ensuite envoyé des armes et des munitions; mais il place ce fait après la pacification de Berwick (janv. 1639). Un autre contemporain, le comte de Tillières, accuse Richelieu d'avoir attisé le feu de la révolution, d'abord par des émissaires écossais qui faisaient partie de sa maison[1], puis en Angleterre même, pour se venger des obstacles que Charles Ier avait apportés à ses projets sur la Flandre[2]. C'est plutôt dans les Mémoires du comte que dans le récit de Clarendon qu'on trouverait les traces de la prétendue mission d'Estrades.

que plus tard. — D'ailleurs l'instruction du 12 novembre ne dit pas absolument cela; elle s'exprime ainsi : « Il (Estrades) saura que Mme de Chevreuse aiant aigri l'esprit de la Reine... et m'aiant mis mal avec elle *par de faux raports...* » Ces mots peuvent aussi bien signifier des rapports par lettres.

1. *Mémoires inédits du comte de Tillières*, publiés par M. Hippeau ; p. 204 : « il envoya des émissaires écossois et ses domestiques... »

2. « Que ce prince n'avoit pas secondé ses intentions comme il le souhaitoit, aux affaires de Flandre. »

Mais le plus important de tous ces témoignages est celui de Mme de Motteville. Mme de Motteville fit partie de la cour d'Anne d'Autriche depuis 1643; lorsqu'en 1644 la femme de Charles Ier, Henriette-Marie, vint chercher du secours en France sa patrie, Mme de Motteville gagna sa faveur : la reine lui donna sur les événements d'Angleterre beaucoup de détails qu'elle recueillit avec soin[1] et qu'elle utilisa plus tard lorsqu'elle inséra dans ses Mémoires, à l'année 1644, une digression sur la révolution anglaise, faite d'après le récit de la reine Henriette-Marie. Malgré certaines erreurs, cette digression est loin d'être sans valeur. Ni la reine, ni la dame d'honneur n'aimaient le grand ministre de Louis XIII; et voici, d'après Mme de Motteville, le récit de la reine : Richelieu haïssait le roi d'Angleterre, parce qu'il avait « un cœur tout espagnol ». Pendant la guerre entre la France et l'Espagne, l'épouse de Louis XIII entretint avec le roi d'Espagne son frère une correspondance secrète, par l'intermédiaire de l'Angleterre. Mme de Chevreuse, l'amie d'Anne d'Autriche et l'ennemie de Richelieu, organisa ce service lorsqu'à son retour d'Espagne elle s'établit en Angleterre. Richelieu, qui voyait dans la puissance de l'Angleterre une cause de faiblesse pour la France, et qui en politique se laissait guider par l'intérêt et non par le sentiment de l'équité, regarda comme nécessaire de susciter des troubles en Angleterre. En vue de ce but il y envoya le marquis de Senneterre qui dépensa beaucoup d'argent à Londres pour éloigner de Charles Ier les cœurs de ses sujets et exciter l'esprit de rébellion. Senneterre détermina plusieurs personnes marquantes de la cour à prêter sous-main assistance aux Écossais. C'est contre le conseil de Strafford, de Laud, de la reine elle-même, qu'on entama des négociations avec eux, et qu'on fit ce compromis si désavantageux en définitive pour le roi. Ces événements se passèrent en 1639.

Jusqu'ici, le récit de la reine d'Angleterre s'écarte à la vérité plus encore de celui des Ambassades que celui de Clarendon; et l'on serait même presque tenté d'en tirer un argument contre l'authenticité des Ambassades. Mais Mme de Motteville en sait encore plus long que la reine n'en a dit; elle s'efforce de la défendre contre le reproche qu'on lui a fait d'avoir grandement contribué à l'explosion de la révolution, — reproche qui, dans sa pensée,

1. « ... Et j'ai écrit tous les soirs fort exactement tout ce qu'elle m'a conté... »

s'adresserait mieux à Richelieu; — puis, après avoir poursuivi sa digression jusqu'à l'arrivée de la reine en France, elle la termine par ces mots : « ..... avant que de reprendre la suite de mes Mémoires de l'année 1644, je suis bien aise de joindre ce que j'ai su de ce qui a pu contribuer encore aux malheurs du roi et de la reine d'Angleterre, depuis le récit qu'elle m'en a fait. » Ces renseignements nouveaux, elle les tient d'Estrades lui-même; elle le dit expressément et dans une seconde digression, beaucoup plus courte que la première, elle ajoute qu'il lui communiqua ses instructions, ses lettres et celles de Richelieu. Ce qui suit n'est en réalité qu'une analyse du document imprimé, et le rapport des deux textes est si étroit qu'en plusieurs passages le récit de Mme de Motteville ne peut être compris qu'à l'aide du document.

Mme de Motteville tient donc les pièces en question d'Estrades lui-même, son contemporain (elle est morte en 1689, trois ans après lui); elle allègue encore son témoignage dans d'autres parties de ses Mémoires. Voilà une autorité qui vaut bien celle qui pour M. Avenel a tant de poids! Mais nous faudra-t-il maintenant regarder comme nuls et non avenus les arguments que Ranke a puisés à d'autres sources d'une indiscutable authenticité? Tout revient à ceci, de savoir ce qui pèse le plus dans la balance, l'autorité de Mme de Motteville ou les arguments critiques de Ranke. Si ceux-ci l'emportent, il faut mettre la fraude à la charge des Mémoires, soit qu'on accuse Estrades d'avoir trompé Mme de Motteville en lui communiquant des pièces fabriquées, — mais qui l'oserait? — soit qu'on attaque les Mémoires mêmes de Mme de Motteville, considérés jusqu'ici comme une source digne de toute confiance, sinon pour leur parfaite exactitude, du moins pour leur sincérité. Cette conséquence est inévitable, mais il est bien entendu qu'on ne saurait accuser Mme de Motteville de falsifications préméditées. Peut-être ces pièces ne lui ont-elles pas été données par Estrades lui-même; peut-être circulaient-elles alors en manuscrit : Mme de Motteville les aura mises à profit, puis sa mémoire l'aura trompée et elle nous aura trompés ensuite en disant qu'elle les tenait du comte. Le fait n'est pas impossible, on pourrait même le trouver vraisemblable; mais il ne nous satisfait ni ne nous convainc; si l'on ne veut pas attaquer l'argumentation de Ranke, — et je ne vois aucune raison pour le faire, — il faut admettre l'existence d'une falsification quelconque; il faut de plus, pour dissiper tous les doutes, découvrir comment cette falsi-

fication a pu se produire. On peut arriver, si je ne m'abuse, à ce résultat, en imprimant aux recherches une nouvelle direction.

La plupart des éditions des Mémoires de Mme de Motteville n'ont pas été faites d'après le manuscrit original, ni même en réalité d'après des manuscrits ; elles reproduisent simplement la 1re édition parue à Amsterdam en 1723 ; c'est seulement dans l'édition de 1855[1] que fut utilisé le manuscrit de Conrart, le seul que l'on connaisse. Ce dernier n'est pas sans valeur, car il donne sous une forme plus vive, plus colorée, plus originale, maint passage qui, dans la 1re édition, a été adouci et affaibli. A qui faut-il attribuer ce remaniement? Je n'en sais rien. Quoi qu'il en soit, le manuscrit de Conrart n'apporte dans la question aucun élément décisif, parce qu'il s'arrête précisément à cette date de 1644 où commence la digression sur les affaires d'Angleterre. Pourtant ce fait que nous ne possédons pas les Mémoires dans une forme tout à fait authentique nous autorise à croire qu'une interpolation s'est introduite dans le passage incriminé.

C'est depuis 1709 que les éditions des papiers d'Estrades commencent à se succéder, et depuis 1718 que les pièces en question se trouvent dans les Ambassades. Ce dernier ouvrage fut imprimé à Amsterdam, là même où en 1723 paraissait l'édition princeps des Mémoires. Comme on l'a vu plus haut, l'authenticité des papiers d'Estrades est douteuse ; celle des Mémoires pourrait-elle être défendue avec plus de succès? Une interpolation qu'un libraire, dans un but purement commercial, aurait fait subir aux Mémoires de Mme de Motteville, pourrait se comprendre ; mais est-ce là le dernier mot du problème? Ne vaudrait-il pas mieux avouer prudemment qu'on n'y voit pas clair ou tout au moins attendre que de nouveaux documents viennent nous apporter quelque lumière, et nous apprendre par exemple où se trouvait Estrades à la fin de 1637 et au commencement de 1638, et à quelles affaires il était employé? Eh bien, ces documents existent[2] !

1. *Mémoires de Mme de Motteville*, nouvelle édition, par F. Riaux, Paris, 1855. — Quelques extraits du manuscrit de Conrart se trouvent aussi dans la collection Michaud. On croit que Conrart a aidé à la rédaction de ces Mémoires.

2. On n'en sera pas moins surpris de lire dans l'*Histoire des Provinces-unies* de Wicquefort, contemporain d'Estrades (il mourut en 1682), et qui eut des relations avec lui : « Ce ministre (Richelieu) avoit envoyé en Angleterre le colonel d'Estrades pour tâcher d'obliger la reine, qui gouvernoit le roy son mary, de

Nous possédons en effet le rapport du diplomate hollandais Gaspar van Vosbergen sur son voyage en France, document qui se trouve aux Archives royales de La Haye.

Arrivé à Paris le 2 décembre 1637, Vosbergen conclut, les jours suivants, avec le gouvernement français un traité pour obtenir des subsides. Le 19 décembre, il reçut la visite de l'ambassadeur anglais à Paris, le comte de Leicester; les deux diplomates s'entretinrent des rapports actuellement existants entre l'Angleterre et la France. On songeait en ce moment en Angleterre à équiper la flotte anglaise au nom du prince-électeur palatin, et à l'envoyer attaquer les forts espagnols. Mais, rassurée dès lors contre une intervention anglaise en faveur de l'Espagne, la France ne pourrait-elle pas saisir cette belle occasion de s'emparer de la Flandre? L'Angleterre ne souhaitait pas un pareil résultat, et le comte s'exprimait ainsi : l'Angleterre ne songeait pas à faire des conquêtes; elle ne s'occupait que du Palatinat. Si la France voulait suivre une politique semblable, une alliance entre les deux États serait aussitôt conclue. Le moment était propice, car Charles Ier était dans une disposition d'esprit telle qu'il pourrait être amené sans peine à rompre avec l'Espagne. Ce langage ne tarda pas à être confirmé par une dépêche de Bellièvre qui fut communiquée à l'ambassadeur hollandais. Vosbergen se donna beaucoup de peine pour faire aboutir une entente cordiale entre les deux puissances amies des états-généraux; Leicester désirait qu'il se chargeât, les Hollandais étant également intéressés dans l'affaire, d'exposer au gouvernement français les vœux de l'Angleterre et ses inquiétudes au sujet de la Flandre, ainsi que de la politique conquérante de la France; mais Vosbergen, qui n'avait aucune mission ni aucun pouvoir à ce sujet, n'osa pas s'engager dans cette voie.

D'ailleurs rien n'avait encore été décidé entre le gouvernement français et les états-généraux au sujet de la prochaine campagne; mais ce point devait être réglé en premier lieu, et cela par un chargé d'affaires accrédité spécialement auprès du prince d'Orange, et destiné à remplacer le représentant français,

le disposer à entrer dans les intérêts de la France contre ceux d'Espagne; mais elle parla avec tant de mépris du Cardinal, que jamais personne n'offensa impunément, qu'il résolut de s'en venger. » (Éd. de 1861, 1re partie, p. 49. Le commencement de l'ouvrage a paru pour la première fois en 1719.)

Charnacé, qui s'était fait tuer devant Bréda dans l'été de 1637[1].

Lorsque, le 28 décembre, Vosbergen prit congé de Richelieu à Rueil, le cardinal lui dit qu'Estrades était désigné pour cet office[2], et dès le 1er janvier 1638, Estrades et Vosbergen partirent ensemble pour la Hollande[3]. Vosbergen fait le récit détaillé de ce voyage qui ne s'accomplit pas sans mésaventures. Le bateau où ils étaient montés à Dieppe dut fuir pour échapper à des vaisseaux qu'on prit à tort pour des corsaires dunquerquois, et, après avoir été fortement endommagé par une tempête, il aborda sur la côte anglaise. Les deux voyageurs débarquèrent à Margate; ils arrivèrent à Canterbury le 15 janvier, et deux jours plus tard à Gravesend. Vosbergen aurait voulu se rembarquer à Sandwich, mais sa présence sur le sol anglais était déjà par l'effet du hasard connue à Londres, et l'ambassadeur hollandais Joachimi l'invita à se rendre dans la capitale. Vosbergen s'y décida d'autant plus volontiers que son compagnon de voyage l'en avait déjà prié. Estrades en effet, dans un moment où l'on craignit de faire naufrage, avait brûlé ses papiers et il voulait, par l'intermédiaire de Bellièvre, envoyer en France un courrier pour réparer cette perte aussitôt que possible; Vosbergen écrivit lui-même à Chavigny pour justifier son compagnon. A Londres, Vosbergen se décida, selon le désir exprimé par Joachimi, et bien qu'il n'eût pas mission pour le faire, à prendre part aux négociations pendantes entre l'Angleterre et les États-généraux, et c'est seulement le 4 février qu'il débarqua avec Estrades à Rotterdam; le soir du même jour, il put informer le prince d'Orange, à La Haye, de l'arrivée d'Estrades et du sort qu'avaient eu ses lettres de créance. Sur une question du prince, Vosbergen déclara qu'Estrades était en haute estime auprès de Richelieu.

Il est donc vrai qu'en Angleterre on a craint de voir les Français s'emparer des places maritimes de la Flandre; il est donc vrai qu'Estrades est venu en Angleterre, non sans doute à la fin de 1637, mais au commencement de l'année suivante, en compagnie de Vosbergen, et qu'il s'est rendu de là en Hollande. On pourrait signaler encore d'autres détails où les Ambassades con-

1. A La Haye la France était, depuis novembre 1637, représentée par Étampes.
2. Le 26 décembre, Vosbergen s'était déjà entretenu avec lui à Paris.
3. Les instructions (Mémoires pour M. d'Estrades, 31 décembre 1637) ont été publiées par M. Avenel dans le 7e vol. de son Recueil.

cordent avec le rapport de Vosbergen; mais si on considère l'ensemble des faits, on reconnaîtra que toutes les tentatives pour combiner le document authentique et le récit falsifié et pour sauver quelque chose de ce dernier demeurent inutiles. Qui croirait en effet que, lorsque nous possédons un document officiel et destiné à la publicité, nous ayons à nous occuper des fragments d'une négociation secrète, qui nous ont été transmis plus ou moins fidèlement, et qui sont datés tout de travers[1]? Et si nous ne pénétrons pas bien le but de la falsification et la manière dont elle s'est opérée, pouvons-nous néanmoins en nier l'existence?

D'après les Ambassades, Richelieu, lorsqu'Estrades était encore en Angleterre, lui avait, dans une dépêche du 2 décembre 1637, envoyé l'ordre inattendu de se rendre incontinent en Hollande. Anvers est désigné comme le but des opérations militaires du prince d'Orange, du moment qu'il faut renoncer à l'attaque des places maritimes; les Français iraient ensuite assiéger Saint-Omer; Estrades aurait promptement réussi à gagner le prince Frédéric-Henri à ce projet.

Si nous examinons l'instruction authentique du 1er décembre, nous trouvons qu'à cette date, aucun plan n'avait été encore arrêté du côté de la France. On aurait vu avec le plus sensible plaisir les Hollandais se décider à faire le siége de Dunkerque, mais on ne croyait pas que ce siége fût possible. Parmi les places frontières (Richelieu en dresse une longue liste où se trouve Saint-Omer), les Français voulaient choisir comme but de leurs efforts celle qui s'adapterait le mieux au plan du prince. A côté d'Anvers, d'autres places telles que Bruges et Hulst sont désignées comme celles qu'on pourrait abandonner à la Hollande.

Des contradictions analogues, plus ou moins manifestes, se rencontrent encore plus loin. D'après les Ambassades, Estrades serait revenu aussitôt après le 16 janvier 1638; en réalité ce retour n'eut lieu que le 13 février[2]. Il est très-vrai qu'Estrades

1. Rees et Brill, dans leur continuation de la *Geschiedenis de Vaderland* d'Arend, ont essayé de combiner les deux sources (vol. III, 5). D'abord (p. 105) ils racontent les événements d'après le récit des *Ambassades;* puis apparaissent quelques doutes : « toutes les dates sont fausses »; enfin (130 et suiv.) viennent des extraits du rapport de Vosbergen, déjà signalé en 1869 par M. Brill, dans les *Mémoires de la Société historique d'Utrecht.* Dans une note, les auteurs essaient de montrer que les deux récits ne sont pas inconciliables.

2. Avenel, VII, 782. Cependant, dans le même volume (p. 183), M. Avenel a

dut aller encore une fois en Hollande avant l'ouverture de la campagne (commencement d'avril[1]) ; mais on ne s'entendit pas encore au sujet de la future campagne[2], comme on aurait pu le croire d'après les Ambassades. Ces contradictions condamnent sans appel les pièces qui se rapportent aux négociations d'Estrades avec le prince.

Iaroslav GOLL.

(*Sera continué.*)

inséré dans les Sommaires des lettres non imprimées certains passages des prétendues dépêches de Richelieu en date des 6 janvier et 20 avril 1637.

1. D'après le journal manuscrit de L. van Aitzema (*Rijks Archief*) où on lit : « 6 avril, on attend *Strade*, de jour en jour. » Il était déjà le 10 avril à La Haye; voyez dans Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 2e série, t. III, 113, une dépêche de Sommelsdyck à Châtillon du 10 avril. Comp. Avenel, VII, 1030, et Aubéry, *Mémoires*.

2. Autre dépêche de Sommelsdyck : « M. d'Estrades n'est point encore expédié; on tasche de l'aprocher autant qu'il est possible, pour achever à une seule fois. » On ne peut pas davantage admettre la prétendue lettre d'Estrades du 29 avril, écrite à bord d'un vaisseau dans le port de Dordrecht, « près du yacht de M. le prince d'Orange qui s'est embarqué avec toute l'armée ». Dans le journal d'Aitzema on lit au contraire qu'en avril Estrades était retourné en France et qu'on attendait son retour à La Haye pour les premiers jours de mai. Ce dernier fait peut aussi se conclure d'une seconde dépêche de Sommelsdyck à Châtillon en date du 24 avril : « le partement de M. d'Estrades me prit l'autre jour si fort de court... » Plus loin on lit : « et pouvez croire qu'il (le Prince) ne projette rien de petit, mais... il est malaisé de dire de loing positivement qu'il entreprendra cecy ou cela. » Le prince se rendit en personne à l'armée le 25 mai. Voyez aussi le journal d'Aitzema et Aubery, III, 178. Comp. Aersens (Sommelsdyck) à Châtillon le 24 mai : « S. A. doit partir cette nuit... La grande armée est desjà toute preste au rendez-vous à Lith et Lithogen (près de Hertogenbosch) et autour du fort de Voorn... L'autre est aux environs de Nimeghen, sous M. le comte Henry, gouverneur de Frise. »

MÉLANGES ET DOCUMENTS

CAUSES ET PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE DE BOURGOGNE[1].

« Les auteurs suisses qui se sont occupés de la guerre de Bourgogne, écrivait en 1847 le vénérable J.-C. Zellweger, de Trogen, ont eu presque tous le tort d'y voir seulement l'effet des vexations de Pierre de Hagenbach ou de ses subordonnés, et de considérer les Suisses comme ayant joué dans ce conflit le rôle principal, pour ne pas dire un rôle indépendant de toute influence étrangère.

« Quant à moi, après avoir longuement étudié les négociations diplomatiques de l'époque, je pense bien plutôt que notre pays a été en tout ceci le jouet (*der Spielball*) de ses trois puissants voisins, l'Autriche, la Bourgogne et la France; que les Confédérés ne désiraient nullement faire la guerre pour leur propre compte, et que, sans les intrigues de Nicolas de Diessbach, ils n'auraient jamais été amenés à se jeter dans les aventures qui, de proche en proche, les ont conduits jusque sur les champs de bataille de Grandson et de Morat.

« L'Autriche, en effet, ne pouvait se consoler d'avoir perdu, lors du concile de Constance ou depuis, les domaines qu'elle possédait sur la rive gauche du Rhin; et comme elle n'avait jamais consenti à en faire l'abandon par un véritable traité de paix, elle attendait avec impatience qu'une occasion se présentât de les reconquérir. Cette occasion depuis si longtemps cherchée, la remise que le duc Sigismond avait faite à Charles (1469) de ses terres d'Alsace, et l'espérance qu'on entretenait d'un mariage entre Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, et Marie de Bourgogne, la fournissaient maintenant à la maison de Habsbourg, puisqu'avec

1. Mémoire lu, le 29 août 1876, à la séance annuelle de la Société générale d'histoire suisse.

l'aide de Charles, l'Autriche comptait pouvoir aisément soumettre les Suisses, ou du moins rentrer en possession de ses domaines. Le duc de Bourgogne se prêtait volontiers à ces projets; mais il était encore trop occupé de ses démêlés avec Louis XI, ou de ses engagements avec le duc de Bretagne et le roi d'Angleterre Edouard IV (1470 sq.), pour avoir de ce côté-ci beaucoup de loisir, et il pensait qu'il valait mieux, pour le moment, agir de concert avec Sigismond auprès des Suisses, afin de les leurrer par de vaines négociations. Il avait, de plus, le dessein de s'assurer, sous le double titre de roi de Bourgogne et de roi des Romains, une domination qui, des bouches du Rhin aux sources de ce fleuve, comme des sources de ce fleuve aux rivages de la Méditerranée, aurait, sur toute la ligne, tenu la France en échec; et jusqu'à l'entrevue célèbre de Trèves (1473), il put, pour de bons motifs, se persuader que cette ambition ne tarderait pas à être réalisée. Cependant le roi Louis XI, ennemi mortel, comme on sait, de Charles le Téméraire, calculait tout bas que, s'il parvenait à lancer à la fois les Suisses, Sigismond et les villes d'Alsace contre son grand rival, il serait pour longtemps en repos du côté de celui-ci, et libre, par conséquent, de se tourner sans arrière-pensée contre ses autres adversaires. Mais il jugeait que les Suisses ne se laisseraient jamais décider, s'ils n'obtenaient au préalable de l'Autriche une bonne et durable paix, ou si le duc Sigismond lui-même n'était compromis sans retour dans quelque grosse querelle avec la Bourgogne...

« Amener par de laborieux efforts ce double résultat, tel fut donc le but persévérant de la politique française; et c'est ainsi que par le fait des circonstances, mais plus encore par l'habile tactique de Louis XI, — Sigismond et les villes d'Alsace étant brouillés avec le Téméraire, et les Suisses satisfaits d'avoir obtenu de l'Autriche la garantie des territoires qu'ils avaient conquis à ses dépens, ou alarmés pour le maintien de leur indépendance par les projets d'agrandissement de Charles, — nos ancêtres se trouvèrent en définitive entraînés dans le conflit où, d'abord comme auxiliaires (1474-75), puis pour leur propre compte (1476), puis de nouveau comme auxiliaires (1477), ils devaient abattre la puissance de Charles et de la Bourgogne[1]. »

Ce jugement si rude en apparence, mais qu'on trouve plutôt modéré quand on le compare avec les assertions bien autrement

1. Zellweger, *Versuch die wahren Gründe des Burgunderkrieges aus den Quellen darzustellen* (Archiv für schweizerische Geschichte, Bd. V), p. 3-5.

radicales de M. Frédéric de Gingins[1] ou de M. Foster Kirk[2], — ce jugement, dis-je, a passé longtemps pour le dernier mot de la science. On avait pu, il est vrai, rectifier sur certains points l'exposé de M. Zellweger[3], y joindre de curieux renseignements sur les rapports de la Bourgogne, de la Savoie et de Milan durant les années 1475-76[4], et éclairer d'une lumière nouvelle, grâce aux *Monumenta Habsburgica,* les relations antérieures de Charles le Téméraire et de Sigismond d'Autriche[5]. Mais quelle que fût du reste la valeur de ces rectifications ou de ces additions, elles n'avaient que faiblement atteint la thèse principale du savant appenzellois, et il n'était guère parmi nous d'historien qui, de près ou de loin, ne s'y rangeât, lorsqu'il y a quelques mois à peine un jeune professeur de Zurich, M. Ch. Daendliker, a repris *ab ovo* toute la question, et publié sur les préliminaires de la guerre de Bourgogne une étude faite de main de maître[6], qui mérite une sérieuse attention.

I.

Voici d'abord les points qu'il importe de relever dans le travail de M. Daendliker.

1° En ce qui concerne les relations de l'Autriche et de la Bourgogne, — la démarche faite par Sigismond auprès de Charles le Téméraire était loin, à ce qu'il semble, d'être sans précédent. Dès le

1. *Lettres sur la guerre des Suisses contre le duc Charles le Hardi,* Dijon, 1839, et *Appendice* des tomes VII et VIII de l'Histoire de la Confédération suisse, Paris et Genève, 1840; *Épisodes des Guerres de Bourgogne*, Lausanne, 1849, etc.

2. *History of Charles the Bold,* 3 vol., Londres, 1863-68. Voir en particulier (t. II, p. 466) un passage significatif qui résume toute la pensée de l'auteur, et d'après lequel les Suisses n'auraient été que des mercenaires à la solde de Louis XI, — *the strong, intelligent, hired bravoes of a foreign potentate.*

3. Voir par exemple *Amtliche Sammlung der aelteren eidgenossischen Abschiede,* II, p. 406. La date des « Instructions » insérées par Lenglet dans ses *Preuves* de Comines, III, 238-42, est maintenant fixée au mois de mai 1470, tandis que Zellweger la plaçait en 1471, et l'interprétation qu'il donnait de cette pièce est en partie inexacte.

4. Voir les *Dépêches des Ambassadeurs milanais* publiées en 1858 par M. F. de Gingins.

5. C'est ce qu'a fait, entre autres, avec beaucoup de talent, M. Foster Kirk, *l. c.*, II, p. 260, 286, 311, etc., bien qu'il prête à Charles une loyauté chevaleresque qui ne ressort nullement des textes.

6. *Ursachen und Vorspiel der Burgunderkriege.* Eine schweizergeschichtliche Studie von Dr. K. Daendliker. Zurich, 1876, 84 p. in-8°.

temps de la guerre de Zurich (1440-1450), s'il faut en croire nos chroniqueurs, la maison de Habsbourg aurait désiré que Philippe le Bon lui prêtât secours contre les Confédérés[1], et le duc de Bourgogne se serait montré disposé à le faire, à la condition que Frédéric III lui cédât certains fiefs qui relevaient de l'Empire[2]. Pourtant cette première tentative avait échoué. Les exigences du duc avaient sans doute été jugées trop hautes; l'empereur était revenu à d'autres pensées; et comme les Suisses, à qui dans l'intervalle la France avait rendu d'excellents services, avaient renouvelé avec Louis XI (1463) le traité d'amitié qui depuis 1452 les unissait à Charles VII, la Bourgogne elle-même, pour en atténuer l'effet, avait passé avec les cantons, — ou du moins avec Berne et Zurich, — une convention (1467) par laquelle chacune des deux parties s'engageait à ne donner aucune aide aux ennemis de l'autre. Prise au pied de la lettre, cette convention aurait dû enlever aux princes de la maison d'Autriche toute espérance de s'entendre avec le Bourguignon. Mais lorsqu'à la suite d'une guerre nouvelle, Sigismond eut été contraint de livrer temporairement aux Suisses Waldshut et la Forêt-Foire, force lui fut bien, dans sa détresse, d'aller chercher auprès de Charles la rançon stipulée par la paix du 27 août 1468, et de lui offrir à titre de gage non-seulement le pays qu'il aurait dû abandonner aux Suisses, mais encore le Brisgau, le landgraviat d'Alsace et le comté de Ferrette[3]. Charles, en cette circonstance, ne tint aucun compte des obligations toutes récentes qu'il avait contractées vis-à-vis des cantons[4]. Il ne vit dans l'offre de Sigismond qu'une occasion utile d'arrondir ses états, ou mieux encore un moyen commode de se ménager, pour l'avenir, la faveur de Frédéric III; et sans s'inquiéter davantage de la convention de 1467, il fournit à Sigismond les sommes diverses dont il avait besoin[5], conclut avec lui l'alliance qu'il demandait, le prit en quelque sorte à son service, et lui promit

1. *Klingenberger Chronik*, p. 332-33; Edlibach, p. 81.

2. *Klingenberger Chronik, l. c.*

3. Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que la version d'après laquelle Sigismond aurait reçu de Louis XI le conseil de s'adresser à Charles est démentie par le récit que Sigismond lui-même a fait de son voyage. Cf. *Monum. Habsb.*, II, 132 sq.

4. M. D. oublie cependant ou néglige le passage des *Instructions* de mai 1470 où il est dit : « Laquelle intelligence fut considérée et pesée quand les dites lettres de garde furent dépêchées. » Comines-Lenglet, III, 242.

5. Cinquante mille florins, dont dix mille devaient être payés aux Suisses. Voir, sur ces tractations financières, et sur les actes destinés à liquider les hypothèques déjà existantes, la dissertation spéciale de Zellweger, *Schweizerisches Museum*, Frauenfeld, 1838, I et II.

solennellement de le garantir désormais de toute attaque de la part des Confédérés (*Traité de Saint-Omer*, 9 mai 1469)[1].

2° Charles, il est vrai, se garda bien dans la suite de répondre, comme Sigismond l'aurait désiré, aux requêtes multipliées par lesquelles celui-ci le sollicitait de déclarer la guerre aux Suisses. Mais on se tromperait fort si l'on croyait, avec MM. de Gingins et Kirk, que le duc de Bourgogne s'inspirât en ceci de la moindre bienveillance envers les Confédérés. S'il évitait avec soin de trop s'avancer du côté de Sigismond, s'il se renfermait le plus souvent dans les limites de la parole donnée, c'était seulement qu'il lui répugnait de se faire l'instrument passif des rancunes de l'Autriche, et qu'il n'entendait en aucune façon subordonner ses projets à ceux de son allié, mais aspirait bien plutôt à s'établir comme une sorte d'arbitre entre les deux partis, afin de les faire servir l'un et l'autre à l'accomplissement de ses propres desseins. De là les informations qu'à diverses reprises il fit demander sur le plan à suivre en cas de guerre[2], et les articles plus précis encore qu'il accepta au mois d'août 1472[3]; de là cependant les prétextes plus ou moins spécieux ou les fins de non-recevoir qu'il opposait à Sigismond, toutes les fois que ses envoyés se montraient plus pressants qu'il ne convenait au duc de Bourgogne. Les Suisses, en effet, n'avaient pu voir de bon œil l'alliance qui s'était formée entre l'Autriche et la Bourgogne. L'émotion qu'ils en avaient éprouvée n'avait pas peu contribué à les rapprocher encore de Louis XI (1469-70), et il y avait lieu de craindre qu'à la première occasion, Charles, si d'aventure il les poussait trop vivement, ne fût exposé à rencontrer leurs soldats dans les rangs de l'armée française. Il cherchait donc par tous les moyens à calmer leur susceptibilité ou à dissiper leurs défiances, les accablait au besoin de ses protestations d'amitié, et allait même parfois, comme il le fit en juillet 1473, jusqu'à leur offrir une alliance en bonne et due forme. Mais, si désireux qu'il fût de les ménager, il ne pouvait néanmoins leur sacrifier ses relations avec l'Autriche, sans abandonner du même coup les espérances que son ambition y rattachait[4]; et placé ainsi entre les deux camps dans la situation la plus délicate, il en était réduit vis-

1. *Monum. Habsb.*, I, 6 et 96-97.

2. Voir, entre autres, *Monum. Habsb.*, I, 15.

3. Après la rupture des négociations destinées à réconcilier Sigismond avec les Confédérés. Voir dans Zellweger, *Versuch*, etc., p. 100, le texte de cet acte, sur lequel on fera bien de consulter la remarque de M. Daendliker, p. 33, n. 4.

4. Négociations relatives à la dignité de roi des Romains, à l'érection du royaume de Bourgogne, au vicariat de la rive gauche du Rhin (1470-73). *Monum. Habsb.*, I, *passim*.

à-vis des Suisses à passer presque sans transition des paroles les plus bienveillantes[1] aux menaces les plus directes[2], pour revenir aussitôt de ces menaces mêmes aux assurances les plus pacifiques[3].

Or, pendant que le duc de Bourgogne s'embarrassait ainsi dans les réseaux de sa propre politique, l'homme à qui le gouvernement de l'Alsace était confié tenait à l'égard de ses voisins, comme à l'égard de ses administrés, une conduite de nature à gâter toujours plus les affaires de Charles. Sans entrer dans un détail qui nous mènerait beaucoup trop loin, il suffira, je pense, de rappeler ici de quelle façon Pierre de Hagenbach travaillait à introduire dans sa province les règles sévères de l'administration bourguignonne, ses procédés hautains envers quiconque faisait mine de lui résister, ses desseins plus ou moins menaçants à l'endroit des villes libres d'Alsace, et les démêlés incessants dans lesquels ses relations de plus en plus tendues avec Mulhouse l'engagèrent du côté des Suisses, ou plus exactement du côté de Berne. Ici encore, Charles manqua de franchise, sinon d'habileté. Satisfait d'avoir en Alsace un bailli qui lui était tout dévoué, et peu soucieux que ce bailli fût « agréable à ses gens ou à ses voisins[4] », il laissait volontiers Hagenbach protéger outre mesure les hobereaux autrichiens de la frontière, entraver de mille manières le commerce des Suisses, et multiplier à leur adresse les provocations brutales et les méchants propos; — ou bien, s'il lui arrivait parfois de prêter l'oreille aux réclamations de leurs députés, il oubliait presque aussitôt la plainte, et ne s'occupait nullement de ramener le gouverneur d'Alsace à de meilleures pensées. Faut-il s'étonner dès lors que les avances les plus séduisantes ou les offres les plus sérieuses du duc de Bourgogne n'aient rencontré auprès des Suisses que méfiance et incrédulité? En vain, par exemple, Adrien de Bubenberg, le noble bernois qui tenait le plus chaudement le parti de Charles, parce qu'il avait passé dans sa jeunesse de longues années à la cour de Bourgogne; en vain Adrien de Bubenberg cherchait-il à les convaincre que le fils de Philippe le Bon ne nourrissait à leur égard aucune intention hostile. Bubenberg lui-même, lorsqu'on l'envoyait au mois de mars 1470 porter au duc les doléances des cantons, était bien obligé de prendre note des paroles qui lui étaient répétées par l'entourage immédiat de Charles[5]; et revenu auprès de ses commettants, il s'employait

1. Zellweger, p. 22.
2. *Abschiede*, II, p. 446.
3. *Abschiede*, II, p. 453-54.
4. *Abschiede*, II, p. 409.
5. *Abschiede*, II, *l. c.*

à recommander aux Confédérés l'adoption du traité qui devait garantir au roi de France leur neutralité (août 1470), de même qu'à la suite d'incidents plus graves encore, il s'employait quelques années plus tard (1474) à leur recommander l'adoption du traité qui devait les réconcilier avec Sigismond.

3° Voici donc quelle était, à la fin de l'année 1473, la situation respective des différents partis. Le duc de Bourgogne, qui s'était fait tout à tous pour en gagner quelques-uns, n'avait réussi ni à s'assurer l'amitié de l'Autriche, ni à dissiper les soupçons des Suisses. Sigismond avait fini par se persuader qu'il avait conclu en 1469 le plus mauvais des marchés possible en cédant à Charles, comme prix d'une assistance de plus en plus problématique, des pays qu'il risquait fort de ne jamais recouvrer. Les Confédérés, depuis longtemps fatigués d'un voisinage aussi importun que l'était pour eux celui de Hagenbach, étaient en outre très-vivement inquiets de l'avenir que les menées du bailli préparaient à leurs bons amis de Mulhouse. Hagenbach gouvernait l'Alsace avec une vigueur ou une rigueur jusqu'alors sans exemple, opprimait de toutes façons les villes, froissait à plaisir la noblesse qu'il avait d'abord favorisée, et se faisait chaque jour davantage détester des paysans. Les populations, aigries par ce qu'elles appelaient, à tort ou à raison, « la tyrannie des Welches », aspiraient de toutes leurs forces à la délivrance, et désiraient ardemment d'être replacées sous la domination on ne peut plus irrégulière, mais d'autant plus facile à supporter, de leur bon duc Sigismond. Enfin, comme pour combler la mesure, Charles lui-même, au lendemain de son échec de Trèves, était venu à grand bruit visiter (déc. 1473, janv. 1474) ses sujets d'Alsace, et, s'il n'avait rien fait peut-être pour justifier l'épouvante que son approche avait répandue en tous lieux, il n'avait rien fait non plus pour désarmer la haine du peuple[1], ou pour ramener à lui les Suisses, lorsque ceux-ci, profitant de l'occasion, lui avaient envoyé à Ensisheim une nouvelle et solennelle ambassade[2].

Les choses étant ainsi, on pouvait, ce semble, sans être prophète,

1. Voir cependant Knebel, I, 35.

2. On sait qu'il y a sur cette ambassade deux relations très-différentes l'une de l'autre, celle du secrétaire de la ville de Bâle et du notaire Jean Knebel, et celle de Diebold Schilling, le chroniqueur patenté de la ville de Berne. D'après la première, les députés suisses auraient reçu de Charles le meilleur accueil. D'après la seconde, au contraire, le duc les aurait laissés très-longtemps à genoux, et emmenés avec lui sans leur donner de réponse. M. D., après avoir cherché à montrer que ces deux relations ne s'excluent pas nécessairement, se prononce en définitive pour la seconde.

prévoir en quelque sorte ce qui allait arriver. — Dès le mois de février 1473, les villes de la Basse-Ligue, — ainsi qu'on appelait alors les cités de Bâle, Strasbourg, Colmar et Schlettstadt, — avaient fait proposer aux Suisses de s'entendre avec elles sur la conduite à tenir vis-à-vis de Hagenbach. Dès l'été suivant, Sigismond était entré en relations avec Louis XI et lui avait offert de passer à son service, s'il consentait à avancer les sommes nécessaires pour le rachat de l'Alsace. Enfin, au moment même où Charles commençait sa tournée, des conférences tenues à Bâle, et dont les affaires de Mulhouse formaient le premier objet, avaient réuni pendant quelques semaines le comte palatin du Rhin, les délégués de la Basse-Ligue et les députés de Zurich, de Berne et de Soleure[1]. Que fallait-il dès lors pour entraîner dans une commune entreprise tous les adversaires de la Bourgogne? Ceci seulement : qu'un véritable politique intervînt, à point nommé, dans le débat, afin de triompher des obstacles qu'un antagonisme invétéré ne manquerait pas d'apporter au rapprochement des Suisses et de Sigismond. Or, est-il besoin de l'ajouter, ce politique était tout trouvé dans la personne du roi de France. Louis XI, qui naguère (août 1473), en communiquant aux Confédérés les propositions relatives au rachat de l'Alsace, leur avait déclaré qu'il n'y donnerait aucune suite, tant que Sigismond leur demeurerait hostile ou qu'ils resteraient eux-mêmes brouillés avec l'Autriche[2], — Louis XI se hâta de profiter de l'agitation des esprits, et par ses soins, ou plus exactement par les soins de son agent en Suisse, Jost de Silinen, prévôt de Beromünster au canton de Lucerne[3], le grand œuvre dont on attendait avec impatience l'achèvement fut enfin consommé. Du 30 mars au 4 avril 1474, dans la ville de Constance, trois traités furent signés par les principaux intéressés. Le premier réglait les préliminaires de la « paix perpétuelle » (*ewige Richtung*) entre Sigismond et les Confédérés et remettait au roi de

1. *Abschiede*, II, 462. Knebel, I, 22, 33, 34.

2. *Abschiede*, II, 454.

3. Voir, sur ce prélat, l'intéressante biographie que M. le chanoine Lütolf a publiée dans le tome XV du *Gesehichtsfreund*, Einsiedeln, 1859, p. 143-187. Le seul point qu'il resterait à éclaircir est celui-ci : Jost de Silinen, qui jadis avait rempli à Rome des fonctions domestiques auprès du cardinal de Rouen, Guillaume d'Estouteville, a-t-il le premier recherché la faveur de Louis XI? ou bien est-ce le roi qui est venu au-devant de Jost, afin de se ménager en Suisse un agent dont il devait bientôt reconnaître l'incontestable habileté? Ce qui est certain, c'est qu'au moment où il négociait le traité de Constance, le prévôt de Beromünster n'était point encore administrateur du diocèse de Grenoble, et que cette dignité, qui lui fut conférée en 1475, fut, avec une pension de mille livres, la récompense des services qu'il avait rendus à Louis XI durant l'année 1474.

France le soin d'en fixer définitivement la teneur[1]. Le deuxième unissait pour dix ans les Suisses aux villes de la Basse-Ligue[2]. Le troisième établissait un lien analogue entre les mêmes villes et Sigismond[3], et fournissait à ce prince, par l'entremise des quatre cités, les quatre-vingt mille florins qui devaient servir à rembourser le duc de Bourgogne. Deux jours plus tard, je veux dire le 6 avril, Sigismond dénonçait à Charles le rachat prochain de ses terres d'Alsace. Charles, comme de juste, répondait en réclamant au préalable l'accomplissement strict des formalités prévues par le traité de Saint-Omer[4]. Mais l'Alsace était trop lasse du joug pour se laisser arrêter, et un mois à peine s'était écoulé que Pierre de Hagenbach, enfermé depuis le 11 avril dans la prison de Brisach, expiait sur l'échafaud les erreurs ou les crimes que son courage en face de la torture n'avait pu lui faire pardonner.

4° Restait toutefois pour Sigismond et les villes du Rhin à se tirer de l'embarras où la révolte de l'Alsace les avait mis vis-à-vis de Charles; restait pour les Suisses à tenir peu ou prou les promesses qu'ils avaient faites à leurs nouveaux alliés. A cet égard encore, les circonstances allaient tourner au plus grand profit des adversaires de la Bourgogne. On sait quelle fut, au premier moment, la fureur du Téméraire, et comment il jura de venger à tout prix la mort de son lieutenant. On sait aussi qu'embarqué, selon son habitude, dans toutes sortes d'entreprises, il dut, malgré ce serment, se contenter d'envoyer quelques-unes de ses troupes ravager durant l'été les confins de l'Alsace et le comté de Ferrette. Dès le 14 avril cependant, c'est-à-dire dès le lendemain de la révolte, Strasbourg avait informé (un peu prématurément, à ce qu'il semble) les Confédérés de l'approche des Bourguignons, et quelques mois plus tard (août), Bâle, de plus en plus inquiète, leur annonçait, quoique à tort, que le duc en personne s'avançait contre les « pauvres villes ». Charles d'ailleurs, à l'époque où il commençait à se douter des projets de Sigismond, s'était montré un instant disposé à le ramener en s'engageant enfin (février 1474) à faire marcher un corps d'armée contre les Suisses[5]. Or, à la même époque, Louis XI avait fait offrir à ceux-ci (mars) une alliance plus étroite que le traité de neutralité

1. *Monum. Habsb.*, I, 173.
2. *Abschiede*, II, 911-12.
3. *Monum. Habsb.*, I, 175.
4. *Monum. Habsb.*, I, 105 sq.
5. M. D. en réfère ici à Mone (*Quellensammlung für badische Landesgeschichte*, III, 205), qui cite lui-même les *Monum. Habsb.*, I, 89-90; mais l'ensemble de la pièce ne permet pas de penser que cette promesse ait eu rien de sérieux.

de 1470[1], et dès le 7 avril suivant, la diète en était à se demander s'il ne serait pas bon pour les Confédérés de prêter renfort au roi de France, à la condition qu'il s'employât à leur procurer quelque relâche du côté de la Bourgogne[2]. De plus, le monarque français avait, de diverses manières, facilité le rapprochement des Suisses et de Sigismond en faisant droit, dans la rédaction définitive de la paix perpétuelle, aux *desiderata* que la diète lui avait transmis par l'intermédiaire de Nicolas de Diessbach. Lors donc qu'au mois d'août les villes du Rhin semblèrent prêtes à s'en aller en guerre, Louis XI jugea avec raison qu'il fallait désormais brusquer le dénouement. Le 6 septembre 1474, une ambassade solennelle, composée de Gratien Favre, président du Parlement de Toulouse, de Louis de Saint-Priest et d'Antoine de Mohet, paraissait devant la diète de Lucerne pour lui communiquer les propositions nouvelles du roi. Cette fois, il ne s'agissait plus seulement en termes généraux d'une alliance entre la France et les Confédérés; mais dans le cas, était-il dit, où ces derniers auraient à soutenir la guerre contre le duc de Bourgogne, Louis, pour les mettre en état de mieux y faire face, s'engageait à les assister de bras ou d'argent, et promettait en outre à chacun des cantons un subside annuel de deux mille francs[3]. Les négociations relatives à cette grosse affaire se prolongèrent, il est vrai, jusque vers la fin d'octobre; mais dans l'intervalle, le cas de guerre que déjà l'on prévoyait s'était produit. Charles, occupé depuis l'été à faire le siége de Neuss, avait par là même attiré sur lui toutes les forces de l'Allemagne. L'empereur Frédéric III avait, dès le 9 octobre, sommé les Confédérés, en leur qualité de membres fidèles du Saint-Empire romain, de fournir leur contingent. D'autre part, les villes de la Basse-Ligue et Sigismond, toujours plus irrités des ravages que les troupes bourguignonnes commettaient en Alsace, sollicitaient depuis quelques semaines avec une égale ardeur le secours des Suisses[4]. L'heure était donc venue pour ceux-ci de se décider; et après quelques hésitations que la situation un peu différente des divers cantons explique suffisamment, les Confédérés, sans être encore tout à fait fixés sur la portée de la guerre, chargeaient néanmoins Berne de conclure en leur nom l'alliance avec la France, et lui donnaient les pouvoirs nécessaires pour rédiger le cartel qu'ils allaient adresser à Charles le Téméraire[5].

1. *Abschiede*, II, 482.
2. *Abschiede*, II, 484-85.
3. *Abschiede*, II, 496-97.
4. *Abschiede*, II, 499.
5. *Abschiede*, II, 513.

5° En résumé, si l'on veut s'en tenir aux faits attestés par les documents contemporains, on reconnaîtra facilement que Louis XI a joué un rôle très-actif dans les négociations qui, au cours de l'année 1474, ont préparé la rupture des Suisses avec la Bourgogne; mais on se gardera bien de faire du roi de France le moteur unique des événements. « Louis XI, dit à ce propos M. Daendliker[1], n'a pas chargé, si j'ose m'exprimer ainsi, un canon déjà bourré à l'excès; il s'est aidé seulement à pointer la pièce et à y mettre le feu. La grande coalition de 1474 et la guerre qui s'en est suivie n'ont pas été seulement l'effet de ses intrigues, ou, comme on l'a dit encore, de l'or répandu à pleines mains par ses agents; elles sont bien plutôt sorties d'une situation déjà ancienne, dont le roi de France a su habilement tirer parti, mais qu'il n'avait en aucune façon créée; elles ont été pour les coalisés un acte de légitime défense, et pour le duc de Bourgogne la conséquence naturelle, mais aussi le châtiment des fautes qu'il avait accumulées durant les dernières années. Qui sème le vent moissonne la tempête. La politique artificieuse de Charles n'avait semé autour de lui que le soupçon, la crainte et la haine : c'était dès lors toute justice qu'à l'heure de la crise il ressentît le poids des inimitiés qu'il avait si gratuitement conjurées contre sa personne.

« Quant à la position que les Suisses ont prise dans le conflit, l'examen auquel nous nous sommes livré aura prouvé, ce nous semble, qu'on ne peut ni ramener la science au point où elle se trouvait il y a un demi-siècle, ni accepter, sans de notables amendements, l'opinion qui, depuis, a prévalu auprès des érudits. Nous n'avons pas songé à contester, là où elle se manifestait à tous les yeux, l'action exercée par les puissances voisines de la Suisse; mais nous ne songeons pas davantage à nous joindre à ceux qui prétendent que nos ancêtres se sont laissé honteusement « enlacer dans les « filets de l'étranger ». Nous admettons, si l'on veut, que Charles ne se proposait pas directement d'attaquer les Suisses; mais nous n'en insistons pas moins sur les inquiétudes très-vives que sa conduite équivoque, son manque absolu de sincérité, ses vues égoïstes et les procédés plus odieux encore de son lieutenant devaient à la longue leur inspirer. Nous croyons que le témoignage à cet égard unanime des contemporains mérite d'être pris en sérieuse considération; et, sans nous embarrasser de savoir dans quelle mesure les projets d'agrandissement du duc menaçaient l'indépendance des Confédérés,

1. Pages 81-82. Je reproduis ici le sens plutôt que le texte même de ces deux pages.

nous demeurons convaincu qu'ils avaient par devers eux toutes sortes de raisons de le considérer comme leur adversaire, et de passer eux-mêmes tôt ou tard dans les rangs de ses ennemis. »

II.

Telle est, réduite à l'essentiel, la dissertation de M. Daendliker. Je ne me serais pas senti à l'aise avec l'honorable professeur de Zurich, si, avant toute discussion, je n'avais mis les lecteurs en état de juger de quelle manière il a traité ce grand et difficile chapitre de la guerre de Bourgogne. Ce devoir rempli, je dois revenir un instant en arrière, pour indiquer rapidement les deux ou trois questions sur lesquelles j'aurais attendu de l'auteur, non pas certes plus de science, mais peut-être un peu plus d'indépendance et d'impartialité.

Car il faut bien le dire : ce mémoire, rédigé avec un rare talent par un savant qui possède son sujet autant qu'il en est possédé, n'est pas toujours affranchi de toute préoccupation extra-scientifique. M. D. a beau nous assurer qu'il n'a pas écrit en vue de la fête de Morat : on s'aperçoit néanmoins, à le suivre à travers ses déductions, qu'il a subi, plus qu'il ne le suppose, l'influence de l'atmosphère environnante. C'est, d'ailleurs, ce qui est arrivé à presque toutes les personnes qui ont pris, sur ce thème, la parole ou la plume; et il n'y aurait rien là dont on pût faire un crime à M. D., si la valeur même de sa dissertation, la sagacité dont il a fait preuve, la rigueur apparente de la méthode qu'il a suivie et la nouveauté des vues auxquelles cette méthode l'a plus d'une fois conduit, ne nous autorisaient à regretter très-fort qu'il ne soit pas resté jusqu'au bout fidèle aux promesses de ses premières pages.

Entrons maintenant dans le détail, afin de préciser autant qu'il est possible la portée de ces observations.

Et d'abord, s'il m'est permis de commencer par où M. D. a fini, en quelle qualité les Suisses ont-ils déclaré la guerre à Charles le Téméraire? Ou, pour élargir d'emblée le débat, quelles étaient à cette heure critique les dispositions respectives des différents cantons?

C'est ici, qu'on veuille bien y prendre garde, le véritable *experimentum crucis*. De deux choses l'une, en effet. Ou bien l'analyse qu'à la suite de notre auteur j'ai donnée des causes de la guerre est de tout point conforme à la réalité, et alors il est naturel de s'attendre à ce que la situation d'esprit des Confédérés durant l'année 1475 reflète plus ou moins les sentiments qui les animaient

pendant les années immédiatement antérieures. Ou bien nous nous trouverons en face d'une situation différente de celle que les prémisses de M. D. faisaient prévoir, et alors il sera temps de rechercher soit l'élément nouveau qui pourrait avoir modifié l'état des choses, soit l'erreur, quelle qu'elle soit, que la preuve de notre addition aura signalée dans le calcul.

J'ouvre donc le *Recueil officiel des Recès des anciennes diètes* au lendemain de la courte campagne d'Héricourt (nov. 1474), et sans qu'il soit besoin de tout citer, j'y rencontre des faits tels que ceux-ci :

C'est, au mois de janvier 1475, une conférence tenue à Lausanne entre les délégués de Berne et de la duchesse de Savoie[1], et un ultimatum on ne peut plus raide adressé déjà par Berne à la fidèle amie de Charles le Téméraire (*Abschiede*, II, p. 525) : lequel ultimatum, pour le dire en passant, ne laisse pas d'effaroucher quelque peu les autres cantons, car, dès le 27 février, la diète fait prendre à tous les États l'engagement de ne commencer que d'un commun accord la guerre *contre la Savoie* ou contre Milan (*Ib.*, p. 526).

Puis, en février encore, la mention d'une expédition proposée par Sigismond, par Strasbourg et par Bâle, et pour laquelle on tâchera de s'excuser (p. 526).

Puis, en mars, une recharge sans grand effet de l'empereur Frédéric III auprès des Confédérés, pour leur signifier d'envoyer sans retard leur contingent à Neuss (p. 529-30) ; et, à la fin du même mois, une délibération assez peu claire sur la nécessité de retenir jusqu'à la prochaine diète les lurons (*Gesellen*) qui déjà se mettent en campagne à l'ouest, ou, du moins, de prendre les mesures convenables pour enlever à la guerre, en la régularisant, une partie de ses risques (p. 534).

Vient maintenant, après l'expédition de Pontarlier, — expédition terminée, comme on sait, par la retraite des bandes soleuroises et bernoises, — vient maintenant cette mémorable séance du 22 avril 1475 où Berne, qui de tous côtés reçoit les plus sévères leçons, ne trouve d'appui qu'auprès de Lucerne (p. 538), mais ne s'émeut pas plus qu'il ne faut de ces remontrances, puisque, quelques jours plus tard, on apprend que Nicolas de Diessbach, revenant de Pontarlier, s'est emparé, sans autre forme de procès, des domaines possédés dans le pays de Vaud par un certain nombre de seigneurs bourguignons[2].

1. Le gouvernement bernois était depuis quelque temps en querelle avec la Savoie, à cause du passage qu'elle accordait aux soldats lombards qui s'en allaient rejoindre l'armée de Charles.

2. Grandson, Orbe, Jougne, Echallens, etc. — On me fait remarquer que Nicolas

En mai, si l'on en croit le rapport d'un fonctionnaire milanais (*Dépêches milanaises*, I, 24), décision prise par la diète de rappeler toutes les troupes qui sont encore en Franche-Comté.

En juin, débat nouveau sur une expédition proposée par les villes de la Basse-Ligue, — débat du reste dans lequel on ne s'étonne plus de voir Berne et Lucerne se prononcer pour l'affirmative, tandis que les six autres États, Zurich, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug et Glaris répondent par un refus plus ou moins catégorique (*Abschiede*, p. 544, 550, 551).

En juillet, c'est pis encore. Les six Etats susnommés conviennent, non sans quelque embarras, qu'ils ont tenu, à l'insu de Berne et de Lucerne, des diètes particulières, et qu'ils ont reçu de la duchesse de Savoie une offre nouvelle d'intervenir comme médiatrice entre eux et le duc de Bourgogne (p. 555).

Enfin, quand, après la mort de Nicolas de Diessbach, Berne, poursuivant l'œuvre du plus grand de ses hommes d'État, s'en va, en octobre, conquérir la baronnie de Vaud tout entière, et qu'au milieu même de sa victoire elle reçoit la nouvelle de la trêve conclue en septembre entre Louis XI et Charles le Téméraire, — délibération sur la question de savoir jusqu'à quel point on est obligé de résister au duc de Bourgogne; décision prise de rappeler aussitôt qu'on le pourra les troupes campées en Savoie, c'est-à-dire dans le pays de Vaud; mais décision aussi de répondre à Sigismond et aux villes de la Basse-Ligue qu'on s'en tiendra purement et simplement aux stipulations des traités de 1474 (p. 565).

Le reste est assez connu. Je n'ai donc pas à parler des conférences de paix ouvertes un peu plus tard, à Neuchâtel, sous la présidence du vieux margrave de Hochberg. Je m'arrête à ce mois d'octobre 1475, et me bornant pour le moment aux faits que je viens d'énumérer, je demande à M. D. pourquoi il a passé si vite sur quelques-uns d'entre eux, ou plutôt je me demande si l'interprétation qu'il en a donnée (p. 65-76) est tout ensemble suffisamment cohérente et suffisamment correcte.

En premier lieu, M. D., toujours persuadé que les Suisses avaient par devers eux toutes sortes de sujets d'envisager Charles comme

de Diessbach, lorsqu'il s'établit le 26 avril devant Grandson, pouvait très-bien n'être pas encore informé de ce qui s'était passé le 22 à Zurich. Ceci est parfaitement juste; mais comme la diète était nantie depuis le 17 (*Abschiede*, p. 537) d'une demande de secours de Berne, et que le gouvernement bernois, dans une lettre écrite le 19, se plaignait déjà de la tiédeur des Confédérés, Diessbach en savait en tout cas assez pour prévoir que son entreprise serait médiocrement goûtée des cantons orientaux.

un ennemi, ne veut pas cependant que l'on soit trop surpris de leurs irrésolutions, ni surtout qu'on les prenne trop au mot, lorsque dans le cartel du 25 octobre 1474 ils déclarent agir « à la requête du sérénissime empereur Frédéric III, du duc Sigismond d'Autriche, ainsi que des princes et villes de la Basse-Ligue[1]. » Il ne voit dans les considérants de ce cartel qu'une phraséologie quelque peu hypocrite, ou, pour mieux dire, un langage de pure convention. Il est d'avis qu'en s'exprimant ainsi, les Confédérés ont gardé pour eux leur pensée de derrière la tête, et il incline visiblement à supposer que ce qui dominait alors chez la plupart d'entre eux, c'était, avec la conviction que la guerre était légitime autant qu'inévitable, le désir toutefois de n'y prendre qu'une part indirecte, tant qu'ils ne seraient pas directement menacés, et de ne pas se lancer hors de leur territoire, ou de ne se lancer qu'à bon escient dans des expéditions qui dépassaient les limites toujours assez restreintes de leurs revenus.

En deuxième lieu, quand il s'agit de rendre compte du contraste si frappant qu'on remarque entre la conduite des cantons orientaux et celle de Berne, M. D. en appelle tour à tour à l'étroitesse de vues et à la lenteur accoutumée des Petits Cantons, au fait que leurs regards se tournaient de préférence vers le sud, c'est-à-dire vers Milan, et au sentiment qu'ils avaient que, dans le cas d'une victoire encore bien incertaine, Berne et ses voisins immédiats en tireraient à eux seuls tout le profit.

Enfin, lorsqu'arrivé presque au terme de son travail, il lui faut, pour achever, défendre cette même conduite de Berne contre les reproches assez vifs des autres États suisses, M. D. prend bravement le taureau par les cornes, et imitant en ceci l'intrépidité de ses clients, il prétend que leur politique est d'avance toute justifiée, puisqu'elle aboutissait par le chemin le plus court à donner à la Confédération, du côté du Jura, une frontière plus naturelle et plus aisée à défendre.

Or, sur le premier de ces trois points, l'explication de M. D. a le tort de ne rien expliquer du tout, ou, si elle explique quelque chose, d'aller à fin contraire du dessein de l'auteur. Dire que les Suisses désiraient ne point sortir de leur territoire, et ne prendre qu'une part indirecte à la lutte, tant qu'ils ne seraient pas eux-mêmes directement menacés, c'est, pour aussi longtemps que cette éventualité ne se serait pas réalisée, leur prêter l'intention de n'y prendre aucune part. Ou bien, si l'on entend par là qu'ils n'y voulaient

1. *Abschiede*, II, 515.

entrer qu'à bon escient, je veux dire contre remboursement des frais, c'est faire des Confédérés, jusqu'à la fin de 1475, de purs auxiliaires, et revenir par un détour à la thèse que M. D. semblait d'abord vouloir contester.

Sur le deuxième point, — bien que les Petits Cantons ne soient pas seuls en cause, — j'admets très-volontiers la force des arguments de M. D.; mais je vais beaucoup plus loin que lui, et j'estime que si ces diverses raisons ont, en 1475, ralenti le zèle des cantons orientaux, elles ont dû tout aussi bien, de 1470 à 1474, émousser leur susceptibilité à l'endroit de Charles le Téméraire, en sorte que notre auteur aurait, sans s'en apercevoir, ébranlé dans sa conclusion une bonne partie de ce qu'il s'était proposé d'établir dans le corps de son ouvrage.

Sur le troisième point, enfin, j'accorde, jusqu'à plus ample informé, toutes les circonstances atténuantes qu'on voudra faire valoir en faveur des Bernois ou de leur avoyer[1]; mais je n'en soutiens pas moins que les procédés de MM. de Berne à l'égard du pays de Vaud ne différaient pas très-fort de ceux dont le duc de Bourgogne usait à l'égard de Liége ou de la Lorraine, et j'ajoute qu'en tournant ainsi de prime abord contre les Suisses les vengeances que Charles, dans d'autres circonstances, aurait dirigées contre Sigismond ou contre les villes du Rhin, cette politique si *nationale*, à ce qu'on prétend (p. 74), mais en tout cas si éminemment bernoise, risquait de compromettre de la façon la plus sérieuse l'existence même de la Confédération.

Cette remarque faite pour l'acquit de ma conscience, j'ai hâte de passer sur un terrain moins scabreux; et puisque M. D. reconnait en un sens la divergence que nous constations tout à l'heure entre les dispositions de Berne et celles des cantons orientaux, je me contenterai de chercher s'il ne serait pas possible d'en trouver la trace dans les faits qui ont précédé la déclaration de guerre aussi bien que dans les événements qui l'ont suivie.

Parmi les ambassades assez nombreuses que Charles, de 1470 à 1474, a envoyées aux Suisses, il en est une dont M. D. n'a, je ne sais pourquoi, absolument rien dit, mais qui mérite néanmoins de

1. Voir, en particulier, la dissertation de M. le pasteur Ochsenbein, qui a pour titre : *Kriegsgründe und Kriegsbilder des Burgunderkrieges*, Berne, 1876; 1te Abth., p. 122-152. Elle renferme, sur la tactique à la fois réfléchie et violente du gouvernement bernois, des renseignements tout à fait neufs, dont on fera bien de prendre note, alors même qu'on n'adopterait pas les conclusions par trop favorables de l'auteur.

fixer l'attention, parce que le rapport détaillé rédigé au retour par les commissaires du duc semble, si je ne me trompe, répondre très-bien à la question que je viens de poser. C'est celle dont furent chargés, au mois de mars 1474, messire Henri de Colombier, seigneur de Vuillerens, et le sieur Jean Allard, docteur ès-lois.

On sait quelles étaient les instructions de cette ambassade. Au lieu de s'adresser à la diète siégeant en corps, elle devait visiter l'un après l'autre les huit États dont se composait alors la Confédération, demander à chacun d'eux audience devant le Conseil, ou même devant l'assemblée des citoyens, et là fournir ou solliciter tous les éclaircissements nécessaires pour rétablir entre les deux pays une entente que les démarches déjà connues du roi de France à Berne pouvaient d'un jour à l'autre rendre plus difficile. Les députés avaient en conséquence mandat de rappeler aux Confédérés leurs relations antérieures avec la Bourgogne, les sentiments d'amitié que le duc leur avait toujours témoignés, la liberté de circulation et de commerce dont ils avaient toujours joui dans ses états, etc.; et de plus, ils étaient expressément chargés de réfuter les rapports malveillants qu'on avait répandus sur les desseins de Charles en insistant, s'il en était besoin, sur le sens et les effets passés ou présents de son alliance avec Sigismond. Or, tandis qu'à Berne, — où cependant les ambassadeurs reçurent, en l'absence de Diessbach, un accueil plus favorable qu'ils ne l'auraient espéré, — les magistrats, dans leur réponse, avaient relevé très-nettement divers sujets de plainte que le gouverneur d'Alsace donnait soit à la ville de Mulhouse, soit aux Suisses, les habitants des Petits Cantons s'exprimèrent, sur ce dernier chef, d'une manière bien différente. Les gens d'Unterwalden, en particulier, reconnurent de très-bonne grâce que l'établissement en Alsace du gouvernement bourguignon avait, à tous égards, facilité leurs relations avec ce pays. Ils vendaient à meilleur compte leurs « denrées, bœufs et autres bêtes ou fruitages »; ils pouvaient se procurer du blé, du vin, « et tous autres vivres » en plus grande abondance et à un prix moins élevé que par le passé. Tout allait donc pour le mieux de ce côté, et loin qu'ils eussent jamais reçu l'ombre d'un dommage de « Mr de Bourgogne » ou de ses officiers, ils ajoutaient que « quand les leurs venaient ès pays de Mr, ses officiers leur présentaient tout bien et honneur, et par avant n'osaient aller sans sauf-conduit, et ne leur en tenait-on point, et maintenant il ne leur en faut point et ne se saurions plaindre [1] ». — Admettons, si l'on veut, que les propos des bonnes gens d'Unterwalden aient été quelque

1. Comines-Lenglet, III, 353.

peu arrangés par la plume complaisante de Jean Allard; toujours est-il que le duc de Bourgogne avait, en cette conjoncture, le plus grand intérêt à être exactement renseigné, et que rien dans la pièce ne trahit, de la part des Waldstaetten[1], la moindre aigreur contre le gouverneur d'Alsace, ni le moindre sentiment d'animosité contre son maître. Et pourtant, c'étaient ces mêmes États qui, de concert avec leurs Confédérés, avaient fait, dix mois auparavant, à l'ambassadeur du même prince la forte et fière réponse que l'on sait, lorsque Charles, intervenant un peu trop vivement dans leur querelle avec Sigismond, avait cherché à détourner les Suisses de la guerre où ils étaient sur le point de s'engager pour venger l'injure que quelques-uns de leurs marchands avaient reçue sur le Rhin du trop célèbre Pellegrin de Heudorf. Autre, il est vrai, avait été alors le langage de l'envoyé bourguignon; autre, par conséquent, avait dû être la réplique. En face des menaces qui leur étaient transmises par l'abbé de Casanova (mai 1473)[2], les Confédérés avaient eu, certes, le droit de se plaindre du manque de foi dont Charles avait fait preuve envers eux en s'alliant, au mépris des traités, avec leur plus dangereux adversaire, et de conclure, ce jour-là, que si le duc de Bourgogne ou quelque autre personne s'avisait, dans cette affaire, de prendre en main la cause de Sigismond, « ils étaient, eux, sous la protection de Dieu et de la Vierge, avec le secours desquels, ainsi qu'à l'aide de leurs bons amis et alliés, ils sauraient défendre, contre qui que ce fût, leurs corps et leurs biens[3] ». Mais, à part cette courte bourrasque, j'ai peine à croire que les chicanes sans fin auxquelles Berne et ses alliés de Soleure et de Mulhouse donnaient volontiers de si grosses proportions aient eu le pouvoir d'émouvoir très-fort les hommes des Waldstaetten. Que leur faisaient, après tout, les mauvais procédés et les méchants propos de Pierre de Hagenbach? Que leur faisaient même les bruits répandus en tout lieu sur la fameuse entrevue de Trèves et sur ce royaume de Bourgogne ou ce vicariat de la rive gauche du Rhin qui devaient en être le résultat? Ce qui les agitait bien davantage, c'était la crainte, fondée ou non, que Sigismond ne tirât contre eux profit de son alliance avec la Bourgogne. Or, depuis les communications que Louis XI avait faites (août 1473) à la diète sur les projets de Sigismond[4], cette crainte

1. Il va de soi qu'en parlant des Waldstaetten, j'entends seulement les trois États d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden. La politique anti-bourguignonne de Lucerne mériterait une étude spéciale, que je ne puis aborder ici.

2. *Abschiede*, II, 446.

3. *Abschiede*, II, 447.

4. *Abschiede*, II, 454.

même, pour ceux du moins qui savaient lire entre les lignes, avait dû perdre passablement de sa force; et quelle que fût d'autre part la haine croissante des Waldstaetten contre la maison d'Autriche, on comprend très-bien qu'à la première démarche conciliante du duc de Bourgogne, ils se soient montrés animés, vis-à-vis de celui-ci, des meilleures dispositions.

Il faut donc, dans un sujet aussi complexe, se garder avec soin « de faire porter sur l'ensemble de la question des considérations qui ne s'appliquent qu'à l'un ou à l'autre des éléments qui la composent ». Il faut, surtout, se rappeler ce qu'il en était alors de la Confédération, et combien était lâche le lien qui unissait entre eux les différents États. Que M. D. accentue en toute rencontre les griefs plus ou moins sérieux des Suisses à l'endroit de Charles le Téméraire, je n'ai le plus souvent aucune objection bien grave à lui opposer. Qu'il se serve, pour abréger, de ce terme commode de « Suisses » ou de « Confédérés », alors même qu'il ne s'agit au fond que d'une partie des cantons, la chose est en soi on ne peut plus naturelle. Mais ce que je lui reproche, c'est d'avoir oublié qu'un mot mal défini devient aisément une cause d'erreur, et ce que je regrette plus vivement encore, c'est qu'il ait pu écrire je ne sais combien de pages sur la matière sans se douter que ses arguments les plus spécieux auraient eu besoin, pour être bien entendus, de toutes sortes de restrictions.

Ceci me conduit à une dernière remarque.

Quand on a lu avec attention les trois chapitres où il est parlé tour à tour des relations de la Suisse avec l'Autriche, la France et la Bourgogne jusqu'à la conclusion du traité de Saint-Omer (p. 14-31), des embarras multiples que l'alliance de Charles avec Sigismond suscita durant quatre ans aux Confédérés (p. 31-47), et de la rupture soudaine de cette alliance, ou de la coalition qui se forma contre Charles entre les Suisses, Sigismond, la France et l'Alsace (p. 47-63), — quand, dis-je, on a lu avec attention ces trois chapitres, on ne s'étonne plus que M. D. ait été amené à restreindre, comme il le fait, le rôle prépondérant que M. Zellweger attribuait en ceci au roi Louis XI. M. D., en effet, n'est pas seulement un historien ou un critique, occupé de résoudre, selon la mesure de ses forces, un problème des plus ardus. Il y a chez lui, tout à côté du critique ou de l'historien, un avocat désireux de plaider sa cause, et enclin par là même à simplifier les questions pour les trancher plus facilement dans le sens de ses préférences. Or, la cause qu'il plaide, sans exclure le moins du monde l'influence de l'étranger, exige cependant que cette influence soit, autant qu'il est possible, rejetée au second plan. Il est donc conséquent avec lui-même lorsqu'il s'ingénie à diminuer

l'action du monarque français, et ne laisse guère à celui-ci d'autre mérite que d'avoir su régler à son plus grand profit l'affaire de la paix perpétuelle avec l'Autriche. M. D. en général résume et discute plutôt encore qu'il n'expose; mais nulle part son analyse ne devient plus rapide que dans les dernières pages. C'est à peine si, déduction faite des réflexions qu'il y rattache, les négociations des trois premiers mois de 1474 obtiennent de lui plus de dix à douze lignes. C'est à peine, également, si le nom de Jost de Silinen ou celui de Nicolas de Diessbach est une ou deux fois prononcé. Quant aux conférences finales de Feldkirch (octobre 1474), quant aux délibérations dont l'alliance française fut l'objet et aux tractations nouvelles dont elle devint presque aussitôt le point de départ, quant à tous ces articles si gros de conséquences pour l'avenir, M. Daendliker les expédie en un tour de main. Au risque de paraître singulièrement rigoureux, ici encore je prends la liberté de l'arrêter.

Je trouve à ce procédé deux inconvénients. Le premier, c'est, comme je le faisais observer, que M. D. a l'air d'écarter de parti pris les faits qui l'embarrassent. Le second, plus sérieux à mon avis, c'est qu'une méthode aussi sommaire l'a, je crois, empêché de se rendre suffisamment compte du souci que la paix perpétuelle de 1474 a causé au roi de France. M. D. nous dit bien (p. 55) qu'il y eut là pour Louis XI une noix assez dure à casser (*ein hartes Stück Arbeit*); mais comme il a démontré d'autre part que la pensée même de la paix était vieille de plus de vingt ans (p. 16) et que les clauses principales du traité avaient été plus récemment agitées à diverses reprises (1471-72) entre les Confédérés et Sigismond, alors que le duc de Bourgogne s'était donné pour tâche de raccommoder les deux adversaires, on ne voit pas bien de prime abord quels furent en ceci le mérite et l'habileté de la diplomatie française. Et pourtant, les *Recès* de la diète, comme les *Monumenta Habsburgica,* sont là pour nous apprendre ce que les agents de Louis XI durent déployer de tact et de souplesse avant de réussir à tourner le double écueil contre lequel l'entreprise pouvait se briser dès le début. La difficulté était énorme, en effet, soit du côté des Suisses, soit du côté de Sigismond. Les uns n'insistaient pas seulement sur la garantie formelle de leurs conquêtes; ils avaient en outre toutes sortes d'exigences spéciales, et ils s'obstinaient, par exemple, comme les Schwyzois, à ne vouloir entendre parler de paix que lorsque leurs griefs récents de 1473 auraient reçu pleine réparation. L'autre, je veux dire Sigismond, défendait le terrain pied à pied et il apportait même dans le débat des dispositions si peu conciliantes, qu'à la veille de rompre avec Charles, il songeait parfois encore à réclamer son appui contre

les Confédérés[1]. Or, à ce moment où l'on paraissait si loin de compte, il y avait déjà cinq ou six longs mois que Jost de Silinen, revenu en juillet 1473 de la cour de France où il avait passé le printemps[2], multipliait, à ce qu'il semble[3], les courses et les arguments à Innsbruck aussi bien qu'en Suisse, et ne négligeait, on peut en être certain, aucune des ressources que ses relations de parenté[4] et sa haute position ecclésiastique lui fournissaient auprès des Waldstaetten. Assurément, je n'ai garde de contester le fait si curieux que M. D. (p. 16) a le premier mis en lumière. Je crois avec lui, même sans avoir pu vérifier les textes encore inédits auxquels il nous renvoie, que la France n'en était pas à son coup d'essai comme médiatrice entre les Suisses et l'Autriche, puisque Charles VII (1454) avait à cet égard frayé la voie à son successeur. Je crois aussi que les conférences austro-suisses de 1471-72 avaient eu, à défaut d'un autre effet, celui de délimiter autant qu'il était possible le champ de la discussion. Mais là n'est pas pour moi le point principal. L'essentiel est bien plutôt de savoir à quels moyens Louis XI eut recours pour faire cesser, au moment propice, la double résistance de Sigismond et des Confédérés. Or, ces moyens, les deux recueils que j'ai cités nous les font très-bien connaitre. Ce fut d'abord d'offrir aux deux partis, mais en première ligne à Sigismond[5], de se charger, comme arbitre, de la rédaction définitive du traité, en laissant croire à son client que cette rédaction serait toute favorable à l'Autriche[6]. Puis, l'affaire une fois lancée, et pour la régler selon le vœu des Suisses, ce fut de profiter jusqu'au bout de la prise que lui donnait sur un prince prodigue entre tous le déplorable état des finances autrichiennes. Il ne s'agissait pas seulement pour Sigismond de trouver les sommes nécessaires au rachat de l'Alsace; il s'agissait encore de se faire octroyer par Louis XI une pension de dix mille francs dont le pauvre duc avait, à dire vrai, le plus urgent besoin. Sur ce point cependant, le roi de France demeura impitoyable. Sigismond eut beau se démener en tous sens à la poursuite de sa pension, il lui fallut, avant de la toucher, subir l'une après l'autre toutes les exigences de Louis XI, renoncer formellement à son alliance avec la Bourgogne, accepter, le cœur gros, celles des clauses de la paix perpétuelle qui lui répugnaient le plus et se contenter, pour toute satisfaction, d'emporter avec lui certaines réserves explicatives que

1. *Monum. Habsb.*, I, 89.
2. *Abschiede*, II, 449.
3. *Edlibach's Chronik*, p. 139.
4. Jost de Silinen, ainsi que son nom même l'indique, était originaire d'Uri.
5. *Abschiede*, II, 470.
6. *Monum. Habsb.*, I, 262.

ni les négociateurs français ni les Suisses eux-mêmes ne crurent devoir lui refuser[1]. Bref, il lui fallut vider jusqu'à la lie la coupe d'amertume, et ce ne fut qu'à l'heure même des derniers sacrifices qu'il eut enfin, le 12 octobre 1474, la joie de recevoir, avec le salaire qui l'avait fait passer par-dessus tout le reste, le titre assurément fort honorable de conseiller intime et de protégé du roi de France[2]. Tant il est vrai que les princes de la maison d'Autriche n'étaient pas plus que les magistrats de nos cantons insensibles à la puissance des arguments métalliques, et qu'avant d'arrêter avec Nicolas de Diessbach la liste des pensions suisses qui porte la date du 5 avril 1475[3], Louis XI avait pu se féliciter d'avoir un trésor assez bien garni pour apaiser à la longue les scrupules du plus rancunier des Habsbourg. — Quant aux motifs secrets qui avaient dirigé le roi dans cette négociation, je n'imagine pas qu'il soit nécessaire d'y revenir. Que si toutefois ils ne ressortaient pas assez clairement des textes déjà mis à notre disposition, et qu'on voulût avoir le dernier mot des relations de Louis XI avec les Suisses durant les années 1473-75, ce n'est pas dans nos archives, mais à Paris qu'il faudrait le chercher. Il y a là, selon toute vraisemblance, une mine dont nous ne connaissons encore qu'imparfaitement la valeur. Je ne saurais donc trop recommander, en terminant, à quelqu'un de nos jeunes historiens de se mettre à l'œuvre de ce côté, ou s'il s'en est déjà rencontré un qui ait entrepris ce travail[4], je ne saurais trop le solliciter de nous en communiquer bientôt le résultat.

Un mot encore, et j'ai fini. Les personnes peu familières avec ces études trouveront peut-être étrange que j'aie si rigoureusement critiqué un mémoire que distinguent, après tout, tant d'excellentes qualités. Mais celles qui savent par une longue expérience qu'il suffit parfois d'un texte mal compris ou d'une date mal établie, d'une distraction momentanée ou d'une préoccupation exclusive, pour déplacer d'un seul coup tous les termes d'un problème, — celles-là, je l'espère, me pardonneront sans peine de les avoir entraînées aussi loin, et j'ose m'assurer que M. Daendliker lui-même serait le premier à me remercier d'avoir témoigné de la haute estime que je lui porte en discutant quelques-unes de ses assertions.

Pierre VAUCHER.

1. *Monum. Habsb.*, I, 254-58.
2. *Monum. Habsb.*, I, 258-59.
3. Comines-Lenglet, III, 379.
4. Voir la brochure qui a pour titre : *École nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues pour la promotion* 1870-72, Paris, 1872, p. 19-21.

LETTRES DE SISMONDI

ÉCRITES PENDANT LES CENT-JOURS[1].

(*Suite.*)

VI.

Paris, 2 février 1815, pour le 5.

...Je travaille ici à refaire le mémoire que tu connais sur le système d'alliances qui convient à la France[2]. Il s'agit, comme il y a un an, de prouver qu'un système d'alliances n'est bon qu'autant qu'il se lie aux affections des peuples, et à un sentiment éternel; que le sentiment dominant, dans ce siècle, celui qui triomphera sans doute en résultat, est l'amour de la liberté, que c'est donc à celui-là qu'il convient de s'attacher. J'ai déjà refait près de la moitié de mon mémoire, et avec de prodigieux changements, comme tu peux comprendre; ce ne sera pourtant que lorsque je l'aurai terminé, que je verrai si je peux réellement l'imprimer.....

Je mène toujours une douce petite vie; toujours fort fêté par une société qui me plaît, jouissant des diverses opinions politiques que je vois mettre en circulation, et ne me faisant jamais aucun ennemi par elles. Je vois tous les jours Mme de Dolomieu. Dans une discussion académique que nous eûmes hier ensémble, elle en appela à toi et comme tu as à la campagne du temps de reste pour réfléchir, elle voulait que tu décidasses entre nous. Il s'agit de savoir si dans une amitié intime on doit se tout dire, même les choses désagréables; si on doit s'avertir non-seulement des défauts qu'on se remarque, mais encore de la diminution d'affection que l'on sent en soi; je le nie et elle l'affirme. Si ta lettre à elle n'est pas encore écrite, tu pourras traiter cette question à elle-même.

Vendredi 3 *février*. — ...Je vois avec bien de la peine que notre gouvernement va si mal; mais tandis que j'en désespère, j'ai fort bonne espérance de tout le reste de l'Europe. Il me paraît que vos gazettes vous font des contes bleus : tantis qu'elles vous parlent de vols et d'assassinats en France, où la police est au contraire parfaite, elles se taisent sur les progrès de l'esprit public et sur les institutions libérales qu'on voit éclore de tous côtés. Hier je finis ma soirée chez Mme de Bérenger avec M. de Fontanes, que je voyais pour la première fois, et qui fut fort amusant. J'appris comme cet Horace Walpole, correspondant de Mme du Deffant,

1. Voy. le numéro du 1er janvier 1877.

2. Cet opuscule n'a pas été publié et ne se trouve pas parmi les manuscrits de Sismondi conservés à Pescia.

tirait parti d'elle pour avoir des renseignements ministériels sur Paris, de l'espionnage enfin, sans qu'elle s'en doutât, et c'est à cause de cela qu'il avait si peur des soupçons qu'exciterait leur relation. Ce n'était pas la moquerie de la société, mais sa clairvoyance qu'il redoutait.

Samedi 4 février. — Voici le premier jour de la semaine, bonne mère, où je ne suis pas invité à dîner dehors, et j'en profiterai probablement pour aller à la comédie. Le soir j'irai au bal de Mme de Staël, où peut-être à la vérité il y aura tant de monde qu'il sera difficile d'y entrer. Ma vie mondaine est tout aussi agréable, je suis tout aussi recherché, tout aussi fêté qu'il y a deux ans. Cependant je trouve peut-être dans la conversation moins d'esprit, ou bien je suis moins sensible à la nouveauté. D'ailleurs alors c'était une affaire pour moi que de m'établir dans le monde; je regardais ma marche comme une suite de combats et de victoires; aujourd'hui je me regarde comme si bien ancré que je suis obligé au contraire de travailler pour ne pas étendre trop mes relations. Du reste je me trouve extrêmement bien et fort heureux. Ma vie intérieure s'arrange aussi assez bien. Je me trouve commodément logé, économiquement nourri. Je suis déjà bien avancé dans l'hiver et par conséquent j'ai franchi les principaux inconvénients que m'opposent les boues des rues. Je passe les matinées chez moi assez agréablement. Cependant il est très-possible que je n'imprime point cet ouvrage sur le système d'alliances auquel je travaille, je ne suis pas assez sûr que les avantages en compensent les inconvénients.

.....Je dînai hier chez les Dupont, et je persiste à trouver qu'il n'y a rien à dire de Mlle de P....; je passai une partie de ma soirée chez Mme de Bérenger, l'autre chez Mme de Drée où il y avait plus de cent personnes. Mme Victorine de Chatenay, qui a écrit quelques livres et qui a une réputation de bel esprit, m'entendant nommer, m'aborda d'une manière très-flatteuse; nous eûmes une longue conversation et j'irai la voir ce matin. Mme de Dolomieu était là avec toutes ses amies. C'était sa première sortie, mais comme elle se croyait obligée de seconder sa belle-sœur pour faire les honneurs, je profitai assez peu d'elle.

Dimanche matin 5 février. — J'allai hier au théâtre pour la première fois depuis que je suis ici; c'était *La femme jalouse,* et puis une petite pièce nouvelle assez médiocre; mais les meilleurs acteurs et surtout l'incomparable Mlle Mars ne jouaient pas. J'allai ensuite au bal de Mme de Staël, qui fut très-joli; je m'y amusai fort et je finis par danser de grand cœur avec Mme Victorine de Chatenay, la Chanoinesse ou le bel esprit comme tu voudras. Il s'est terminé après quatre heures du matin.

Adieu, chère bonne, je n'ai pas même la place de te faire une caresse.

VII.

8 février, mercredi des Cendres 1815.

Je voulais, bonne maman, te féliciter de ce que c'était aujourd'hui le

mercredi des Cendres, et de ce que ce carnaval qui t'ennuie si fort finissait; mais en écrivant la date de ma lettre, j'ai été frappé d'un autre bout d'année ; c'est aujourd'hui un an que les Napolitains entrèrent à Pescia, et que nous passâmes une journée de bien violente inquiétude; et justement aujourd'hui on recommence à annoncer la marche des Napolitains et l'occupation de Rome par eux. Je crois bien qu'il[1] n'a d'autre parti à prendre pour se sauver que de jeter son bonnet par dessus les moulins et s'armer au nom de toute l'Italie; mais il n'osera peut-être jamais prendre un si grand parti, et quelques belles paroles qu'on lui donne, la résolution de le dépouiller est prise ; on n'hésite que par la difficulté de l'exécution. Tu dois, bonne mère, être frappée de l'esprit prophétique avec lequel je jugeai les événements l'année passée, car je crois qu'on n'a jamais vu l'avenir d'une manière plus distincte que je le vis alors. Mais si la suite des temps a vérifié mes prédictions et ma tristesse, je voudrais qu'aujourd'hui tu ressentisses aussi l'espérance que j'ai reprise ; la réaction de l'opinion est finie, celle de la force est sur sa fin, et quelqu'injuste partage des peuples qu'on fasse à Vienne, les nations ne tarderont pas à recouvrer leur indépendance. — J'ai voulu essayer encore une fois de voir ce bal de l'Opéra, sujet de tant de comédies : on me disait qu'il y a deux ans j'y avais été trop tôt dans la saison avant que la bonne compagnie s'y rendît. J'ai donc été à celui du lundi gras qui doit être le plus brillant de tous. La foule était en effet prodigieuse, mais dans cette nombreuse assemblée les gens communs l'emportaient tellement sur les gens comme il faut, que je ne concevais guère le plaisir que ceux-ci y pouvaient trouver. On ne danse jamais, c'est une foule noire qui circule toujours en murmurant comme sur les bords du Styx[2]. Un seul masque femelle s'accosta à moi, et fit deux fois le tour de la salle. Elle m'avait nommé, dit qu'elle avait lu souvent de mes lettres, elle me demanda de tes nouvelles, elle me prouva enfin qu'elle me connaissait très-bien. C'était une femme de la société de Mme de Drée, de Mme de Dolomieu, de Mme de la Briche, dont elle me parla ; je n'en sus pas davantage. Mme de Dolomieu prétend que c'est une dame de Beaurepaire, mère de Mme de Loménie; cela peut être, et je ne mets pas beaucoup d'importance à le savoir. Mme de Dolomieu sera une des quatre dames d'honneur de la duchesse d'Orléans, elle le désire pour faire plaisir à son mari, mais c'est un terrible collier à porter.

Jeudi 9 février. — .....Ma vie de Paris m'amuse sans doute; je lui trouve cependant bien le défaut d'être trop oisive. Je ne fais rien de sérieux, si ce n'est de tâcher de plaire à la société. J'ai très-fort le désir d'y être agréable, je me donne de la peine pour soutenir la conversation, et en effet j'y suis bien vu; ceux qui redoutent en général les gens d'esprit ou les gens

1. Murat évidemment.

2. Les costumes et la danse étaient alors interdits au bal de l'Opéra. On ne les autorisa que sous le règne de Louis-Philippe, en 1838.

de lettres, disent au contraire qu'ils se trouvent à leur aise avec moi, et en général me veulent du bien. Je sais bien cependant que dans ce commerce il faut plus mettre que retirer; à tout prendre je ne trouve pas que j'acquière ni beaucoup de faits ni beaucoup d'idées dans toute cette société; son plus grand profit pour moi, c'est de me développer moi-même.

Ce que tu me racontes de votre Ferdinand[1] m'a fait de la peine; l'opinion publique est trop forte ici, et la cour trop faible pour que rien de semblable arrive. Ce n'est pas cependant l'envie qui manquerait, surtout dans le frère et les neveux du Roi. Ceux-là, de même que la duchesse d'Angoulême, sont tellement détestés qu'on peut prédire avec certitude que jamais ils ne régneront. Si le Roi mourait, les Bourbons seraient renvoyés de France.

Samedi 11 *février.* — .....J'ai ce soir un bal chez Mme Hope; .....un bal dis-je, car on ne suspend de fait les plaisirs qu'à la mi-carême. Hier j'étais invité à une très-magnifique soirée chez le duc de Crillon; il y avait environ cent femmes, presque toutes duchesses ou princesses, et des hommes à l'avenant. C'était vendredi, jour de maigre et de jeûne; il y eut cependant un magnifique soupé; mais beaucoup de femmes, il est vrai, se refusèrent à prendre autre chose que des glaces. Ce que tu m'as dit à ce propos de vos rigueurs sur le maigre, m'a fait beaucoup de peine; ils sont bien insensés de ne pas vouloir voir ce qui est plus clair que le jour, que tout cela tombe et qu'ils s'embarrasseront dans ses ruines. Ici l'on nous donne bien d'autres nouvelles sur l'Italie; les bruits contradictoires sur la marche de Murat sont une chose que je ne puis concevoir. Sans doute le gouvernement doit être au fait, mais il n'ose pas parler. Il est certain que sa position n'est pas sans danger; mais puisqu'il le voit, pourquoi avoir gendarmé toutes les vanités lorsqu'il était si facile de les satisfaire? Pourquoi surtout s'efforcer de se faire croire de mauvaise foi lorsqu'on ne peut se maintenir que par la confiance. Je ne passe pas un jour sans trouver quelque royaliste qui me dise que la Constitution n'est qu'une œuvre postiche pour endormir le peuple, mais que le Roi est bien décidé à la supprimer, et les journaux qui tiennent le même langage, la *Quotidienne* et le *Journal Royal,* sont ceux justement que le ministère paye et auxquels le Roi fournit des articles. Quand on voit quel est l'esprit public dans la nation et l'armée, et où est la force réelle, ce degré d'imprudence se confond presque avec la folie. — Mme de Dolomieu est extrêmement reconnaissante de ce qu'il y a pour elle dans tes lettres; elle est si sensible à leur amabilité, elle les trouve si spirituelles et si joliment écrites, que je ne puis pas résister à la tentation de les lui montrer. Sa sœur est une très-grande personne, assez forte, dont la physionomie a un peu de rudesse. Sa conversation est spirituelle, mais plus sérieuse

1. Grand-duc de Toscane.

que celle de sa sœur, elle est moins mobile, ou plutôt elle n'a rien de ce mouvement perpétuel dans l'esprit, l'imagination, la sensibilité qui surprennent sans cesse dans Mme de Dolomieu [1]. Mme Charlotte est une grande et belle personne, qui avec de l'originalité a de la lenteur dans l'expression et dans l'esprit. Toutes deux sont extrêmement aimables pour moi. — Mme de Staël chez qui je dînai hier était dans une extrême agitation ; elle venait de découvrir que le rapport de la commission de liquidation avait été très-fort contre elle. Après les paroles positives du Roi et de M. de Blacas, elle court risque de se voir rejetée. Ce n'est pas qu'elle y renonce à beaucoup près, elle conserve même beaucoup plus d'espérance que je n'en aurais à sa place. Cette affaire lui tient surtout au cœur pour le mariage de sa fille, qui est comme publié, qui se ferait sans ce payement, mais qui alors se trouverait assez pauvre.

Dimanche matin 12 février. — J'allai hier, bonne mère, à cette grande soirée ou bal de Mme Hope, mais je m'y ennuyai, et j'y fus moi-même extrêmement maussade; cela tenait peut-être beaucoup à un rhume de cerveau qui me prenait la tête. En tout cependant, je commence à sentir que ce qui me plaisait le plus à Paris il y a deux ans c'était les conquêtes que je faisais; mais lorsque je juge à présent ceux dont j'avais tant cherché à obtenir la bienveillance, je les trouve inférieurs à mon attente...

... Il faut espérer que ma lettre de dimanche sera de meilleure compagnie. Je me reproche surtout, bonne mère, de les rendre si peu amusantes. Tandis que les tiennes, prises dans le cercle si étroit de Pescia, sont charmantes, je ne sais rien trouver d'agréable à dire de toute la variété de Paris. Au moins ce que je ne veux pas oublier de dire, c'est combien tendrement je t'aime, combien je sens le désir de te revoir et combien je désire que désormais nous nous en occupions sérieusement.

VIII.

Paris, mercredi 15 février 1815.

Avant-hier, un M. Bruce qui a voyagé cinq ans en Syrie et dans l'Asie-Mineure, me proposa d'aller avec lui à l'Institut voir le magnifique ouvrage que le gouvernement fait faire sur l'expédition d'Égypte,

1. Mme de Dolomieu avait ajouté en guise de P. S. à cette lettre le billet suivant :

« Madame,

« Votre sœur, Madame, est fort aimable, fort bonne et fort sensée. Elle ne me paraît pas vous ressembler du tout. »

« Voilà, Madame, la déclaration que m'a faite M. votre fils. Voudriez-vous bien m'expliquer quel en est le bon côté ? Je ne trouve pas assez de bon esprit pour en tirer rien de flatteur ; vous qui en avez tant, venez à mon secours. — Adieu, Madame, aimez-moi si vous pouvez et si vous tenez à me rendre bien heureuse. »

et qu'on lui montrait par faveur. Il y en a, il est vrai, deux livraisons déjà publiées, mais nous vîmes des parties qu'on ne publiera que dans un ou deux ans. Jamais rien de plus beau n'a été éclairé par le soleil que ces ruines de Thèbes, de la Haute-Égypte. Jamais rien de plus colossal ne fut fabriqué par l'homme; les pyramides ne sont qu'un jeu d'enfant à côté de ces prodiges. Des temples de 120 colonnes de 60 ou 80 pieds de hauteur, supportent un plafond composé de pierres de 34 pieds de longueur, de 14 pieds de largeur, et tout est encore debout, il n'y a pas une colonne d'ébranlée, tout est chargé d'hiéroglyphes; dans des temples plus grands que la ville entière de Pescia, il n'y a pas un espace de quatre pouces qui ne soit travaillé en relief sur un granit indestructible, et tout encore d'un goût admirable d'architecture. Je passai trois heures dans l'admiration, me demandant si c'étaient des hommes ou des dieux qui avaient fait un aussi étonnant ouvrage. Les immenses gravures en partie coloriées sont d'une beauté et d'une exactitude qui fait presque illusion. J'ai vu à présent la Haute-Égypte.

Samedi. — Je vois que je ne t'ai presque rien dit de ce que j'ai fait; cependant mes habitudes mondaines sont toujours à peu près les mêmes. Lundi je passai ma soirée aux Tuileries, chez Mme la duchesse de Duras, qui faisait jouer des proverbes, sur un petit théâtre, par les acteurs des Variétés. Hier, j'étais au palais d'Orléans chez Mme de Montjoie. Indépendamment du palais je vois encore tous les jours cette haute compagnie de cour dans des maisons particulières. Je m'en amuse assez et surtout j'aime toujours plus Mme de Dolomieu, que je vois tous les jours, et qui est toujours fort occupée de toi et de ma sœur. Hier j'allai au Théâtre-Français avant d'aller chez sa sœur. On y jouait une tragédie nouvelle, *Ninus II,* que je trouvai froide, et les *Plaideurs* qui ne font au théâtre aucune espèce de plaisir. Je fus confondu de voir à quel point les acteurs tombaient dans la farce. Petit-Jean dans son plaidoyer n'était plus qu'un mauvais Arlequin, qui me donna tant d'impatience que je m'en allai sans attendre la fin. Talma avait joué dans la tragédie et toujours fort bien. Il pourrait arriver que j'y retournasse encore ce soir, puisque pour la seconde fois je ne dîne pas dehors; je dois finir ma soirée chez Mme de Caumont.

Mercredi 22. — ..... Dimanche je dînai chez Mme de Lannoy, avec Mme de Caraman, sa mère; mais Mme de Bérenger sa fille avait une fluxion qui la retenait chez elle. Nous y montâmes ensuite. Je partageai ma soirée entre les dames de Chatenay, la princesse Jablonowska, Mme de Montjoie, au Palais-Royal, et la duchesse de Levis. C'étaient toutes les plus brillantes sociétés de la terre. Lundi je dînai chez une jeune et jolie dame de Menou, et je partageai ma soirée entre Mme Récamier et la duchesse de Duras aux Tuileries. Hier je dînai chez les Dupont, et je partageai la soirée entre Mme de Staël et Talma. Dans ces deux jours j'ai entendu toutes les plus illustres chanteuses de Paris et peut-être de la terre, Mme Catalani chez Mme Récamier, Mme Camporesi chez Mme de Duras, Mme Grassini et Mme Fédor Mainvalle, chez Talma. De même je vois

souvent en peu d'heures tous les hommes les plus spirituels, mais quelquefois les plus célèbres ne sont pas ceux qui me plaisent le plus. M. de Fontanes entr'autres m'est antipathique, et Châteaubriand ne me plaît guère. Je m'en tiens toujours à mon ancien goût d'aimer mieux les femmes.....

IX.

22 février 1815, pour partir le 26.

Tu as appris par les journaux la mort affreuse de cette pauvre Georgine, tu m'en parles avec une extrême sensibilité, et la première lettre que tu reçois ensuite de moi ne t'en dit rien, ou presque rien. Tu dois presque avoir cru que je n'avais pas senti cet affreux malheur; cette lettre que j'écrivais comme supplément de ce que j'avais oublié dans l'autre, ne contenait rien de ce qui remplissait le plus mon cœur. Mais en général je m'aperçois, en revenant en arrière sur ce que j'ai dû t'écrire, que mes pensées et mes sentiments tiennent très-peu de place dans mes lettres; le journal que je fais de ma vie, les affaires dont je rends compte, font rentrer dans le fond de la pensée l'expression des sentiments. Dans le vrai, nous ne passons guère de jour, Mme de Dolomieu et moi, sans parler de cette chère Georgine, sans repasser sur tous nos rapports avec elle, et nous complaire dans notre chagrin commun. A plusieurs égards je m'étais fait d'elle une fausse idée; elle était plus étourdie que je ne pouvais croire, elle avait d'autre part gagné beaucoup encore en amabilité; et cette pauvre petite se faisait si fort une fête de mon retour, elle me mêlait si constamment à tous ses projets avec Mme de Dolomieu ! C'est un lien plus intime entre celle-ci et moi. Mme de Dolomieu me disait hier que si je n'étais pas la personne qu'elle aimait le mieux, j'étais du moins celle avec qui elle causait avec le plus de confiance.

Jeudi 23. — Je vois que tu avais trouvé la lettre de Tonino écrite dans *un assez bon esprit*. Il y avait en effet quelque chose de doucereux dans les formes, mais bien de l'amertume dans le fond; quand il prononce son abomination contre les partisans des idées libérales, en faisant semblant de ne pas savoir que j'en suis, ne ressemble-t-il pas à Chrysale des *Femmes savantes* qui, après avoir fait une leçon à sa femme, se retourne vers Bélise, qu'il craint moins, et lui dit : C'est à vous que je parle, ma sœur? J'ai voulu comme lui en avoir le cœur net à mon tour, et lui bien faire voir d'où provenait la peine qu'il nous a faite. Je crois l'avoir fait aussi avec douceur dans les formes. Au reste je te dirai que j'ai lu cette lettre de Tonino à Mme de Dolomieu et que, toute catholique qu'elle est, cette manière doucereuse de dire qu'il ne pourrait ni ne voudrait s'empêcher d'enseigner à ses enfants que nous étions tous damnés, la faisait sauter en l'air; les précautions contre les idées libérales, qu'il annonçait qu'il prenait à sa mort, la révoltaient

également. Il ne faut point croire que nous ne soyons pas sur le même terrain d'idées libérales. Il y a des différences entre nous; mais le fond est le même, et elle professe comme moi l'amour de la liberté civile et religieuse. Il est vrai qu'elle ne s'en occupe pas beaucoup, et qu'elle est en partie enchaînée par les préjugés sociaux de son mari. (Il est lui-même complètement incrédule, mais il a beaucoup de préjugés d'émigré.) Mlle Charlotte est beaucoup plus décidée en faveur des mêmes idées; Mme de Montjoie l'est aussi, mais c'est par l'influence du duc d'Orléans, qui lui-même y tient beaucoup. Charlotte, qui vit ici chez sa belle-sœur, femme d'esprit qui a écrit de jolies comédies, est venue à Paris uniquement pour voir ses amis. Elle est grande et belle, âgée de 34 à 40 ans; elle a beaucoup d'idées, mais elles sont lentes, et je me demande quelquefois si c'est une femme d'esprit ou non. Au reste plusieurs choses contiennent l'expression de ses pensées, et son silence n'est souvent que de la douceur. A mon premier abord je n'ai point été content de la petite Émilie de Mme de Dolomieu[1]; elle n'est pas jolie, elle n'a pas l'air forte, et je sentais souvent en elle l'effet de la gâterie de son père. Je commence à lui trouver cependant plus de dispositions, des réponses quelquefois assez gentilles, des promesses d'esprit et des preuves de bon caractère.

Vendredi 24 février. — Je lus hier, bonne mère, tes deux lettres à Mme de Dolomieu. Il est impossible de t'aimer plus vivement qu'elle ne t'aime, d'être plus surprise de ton esprit, plus confondue de ce que dans ton désert tu ne t'es pas rouillée, de ce que n'ayant rien pour renouveler tes idées, tu trouves moyen d'animer d'une manière si miraculeuse ta petite lanterne magique. Elle me dit cent fois qu'elle aime mieux entendre tes lettres que celles de Mme de Sévigné. Et en effet je suis sûr que ce serait un recueil qui aurait un prodigieux succès si on l'imprimait. Ce qui me chagrine, c'est qu'on ne peut pas le publier avant que moi à qui tu parles, toi qui me parles, elle dont tu parles, et tous les autres qui m'intéressent, nous soyons tous morts, ce qui ne nous laissera guère jouir du succès. Elle n'a pas moins été confondue de la manière dont tu jugeais notre pauvre princesse; elle n'aurait voulu l'avouer qu'à moi, mais enfin elle sentait que tu avais vu par quelques lettres seulement la vérité sur elle. En tout, bonne mère, il faut convenir que tu as prodigieusement d'esprit, et que je te *pleure* bien aux ours de Pescia.

Écoute, bonne mère, une idée qui m'est venue depuis que je sais que j'aurai de l'argent de mon livre. Je ne pourrai l'employer plus utilement qu'à faire plaisir à ma sœur et à toi. Ma sœur n'aurait pas moins que toi besoin de se tirer quelque temps de Toscane, de venir respirer l'air libre de la patrie, et reprendre des forces pour sa pénible tâche.....

.....J'ai partagé hier la soirée entre mon vieux abbé Morellet et Mme de Montjoie au Palais-Royal. Il y avait chez celle-ci les La Ferro-

1. C'était la fille de Mme de Dolomieu.

nays, M. de Tschann, l'ambassadeur de Suisse, qui est l'ami intime de Mme de Dolomieu, celle-ci et sa Charlotte. Nous fûmes assez aimables. — J'avais oublié de te dire que la rue des Petits-Augustins est parallèle à celle des Saints-Pères. Je suis cette dernière jusqu'à l'endroit où elle coupe dans la rue Jacob, prolongement de la rue de l'Université. La rue Jacob me mène dans celle des Petits-Augustins, et la maison de Mme de Dolomieu est à côté du jardin de l'hôtel de la Rochefoucault en allant vers la rivière, vis-à-vis du couvent des Petits-Augustins, aujourd'hui jardin des monuments français; tu dois mettre le doigt sur la maison même. Mme de Bérenger est au coin de la rue de Grenelle et de la rue de Bourgogne. Mme de Staël et Mme de Caumont deux maisons avant; Guizot, au Ministère de l'intérieur, deux maisons avant Mme de Staël. Je pourrais ajouter que mon imprimeur Crapelet est à peu près à la même distance de moi, mais d'un troisième côté derrière le Luxembourg, en sorte que je suis réellement commodément placé.

Samedi 25 *février*. — Le temps avait été hier et avant-hier d'une magnificence sans égale; aujourd'hui il se gâte un peu de nouveau, à tout prendre c'est un hiver qu'on ne sent pas. Les arbustes bourgeonnent de tous les côtés, et les boutiques des fleuristes sont ornées de vases magnifiques. On ne voit que jacinthes, que lilas fleuris; on pressent le printemps à Paris longtemps avant qu'il commence. Le jardin des Tuileries et les Champs-Élysées sont déjà très-agréables et font soupirer après les feuilles.

Hier au soir, j'allai chez Mme de Bérenger qui a un peu de fluxion. J'y passai une partie de ma soirée avec Mmes de la Tour du Pin et de Lévis. La première me racontait que le jour qui lui laissait les plus doux souvenirs était celui où elle avait affranchi les cinq nègres qui étaient à elle en Amérique, quand elle avait vendu sa ferme. Ils n'avaient aucune raison de s'y attendre. Elle les fit venir et leur dit qu'elle avait vendu sa ferme. Ils se mirent à pleurer, et lui dirent qu'ils perdaient une bonne maîtresse, qu'ils la suppliaient du moins de ne les vendre qu'à un bon maître. « J'ai pris un autre parti, leur dit-elle, *it is to set you free*. — *Free*, reprirent-ils avec étonnement, *free?* » et ils tremblaient dans la crainte de n'avoir pas bien entendu; elle le confirma, et alors ils passaient tour à tour de transports de joie à des transports de douleur de la quitter. Tous cinq offrirent de la conduire en Europe et insistèrent avec chaleur; et elle espère que tous cinq auront fait fortune en Amérique, car elle dit qu'il est sans exemple que lorsqu'ils sont libres dans les Etats-Unis, ils ne prospèrent pas. Au reste dans cet Etat là même, celui de New-York, ils ont à présent tous reçu la liberté. — Je passai le reste de ma soirée chez Mme de Rumford, où il y avait fort peu de monde. J'eus cependant le plaisir de causer longtemps avec M. Cuvier d'abord, ensuite avec M. le prince de Beauveau.

Dimanche 26 *février*. — Je ne t'ai rien dit, chère mère, de cette bonne lady Holland qui se plaint des commissions non faites. J'ai des

remords de lui avoir donné cette inquiétude, et j'espère que tu lui auras écrit avec reconnaissance; au reste on peut te laisser faire quand il s'agit d'écrire une lettre. Elle aime de préférence la littérature italienne, et il est bien possible qu'elle ait cru mieux écrire en italien qu'en français. Pourquoi donc dis-tu qu'elle a appris l'italien en si peu de temps? Penses-tu qu'elle avait attendu son voyage pour l'apprendre? Nos journaux de Paris sont d'une étrange platitude, ils ne disent rien de tout ce qui intéresse; on ne parle non plus des débats du Parlement que s'il n'existait pas. Et cependant sir James Mackintosh[1] a fait un discours superbe sur le scandale de la cession de Gênes au roi de Sardaigne. La politique générale est monstrueuse, il s'agit de savoir seulement si l'on s'y soumettra longtemps. Un parti bien fort d'opposition existe partout. Mais il semble qu'en Toscane on sent moins que partout ailleurs. Je dînai hier au soir chez Mme de Staël; mais comme elle allait ensuite au théâtre, nous ne passâmes pas plus d'une heure ensemble. Elle est fatiguée de la vie mondaine qu'elle mène, et elle languit de s'en retourner à Coppet. Je crois que ce sera pour le commencement d'avril que sera et le voyage, et le mariage. Comme les deux millions sont promis, les jeunes époux auront entre eux deux environ 36 mille francs de rente, ce qui est considéré comme fort peu pour vivre à Paris; aussi passeront-ils plus de la moitié de l'année à la campagne. J'avais dans la matinée fait des visites à Mme de Ségur, qui est une musicienne charmante, et qui avait chanté de jolies romances; à Mme de Duras et à Mme Menou; cette dernière est une jolie personne, fort spirituelle, mais qu'on dit assez coquette; elle m'a montré beaucoup de prévenance. Après dîner j'ai fait visite à Mme Guizot. Depuis que son mari est secrétaire du ministère de l'intérieur et devenu un grand personnage, il est fort occupé et je le vois beaucoup moins. Je donnai ensuite la moitié de la soirée à Mme de Caumont, sœur de Mme d'Agueseau, qui avait une fort belle assemblée, l'autre moitié à Mme Hope qui avait un fort joli bal. J'y suis resté jusqu'à deux heures que les dames de Chatenay m'ont ramené. Aujourd'hui j'ai de nouveau plus de choses que je n'en puis faire; c'est le jour de Mme de la Briche, et de la duchesse de Levis, et de plus Mme de Staël et Mme de Drée m'ont invité toutes deux. Chère mère, j'ai honte de te conter si mal ma vie, mais j'espère que le moment viendra bientôt où je pourrai la conter de vive voix. Je t'embrasse mille et mille fois.

X.

Paris, 1er mars 1815, pour partir le 5.

Aujourd'hui nous voulons aller de nouveau, Mme Dolomieu et moi, chez Mme de Boufflers; nous y avons été quatre ou cinq fois ensemble,

1. Sismondi épousa plus tard la sœur de Mme Mackintosh.

et jamais nous ne la trouvons. Avec son mari, qui avait beaucoup de pensions littéraires, elle a perdu toute sa fortune. Le Roi lui en a accordé une de six mille francs; il est en général fort généreux, mais comme ses largesses n'atteignent guère que la noblesse, et comme tous les militaires à la demi-solde, tous les officiers civils renvoyés languissent au contraire dans une affreuse misère, ces largesses ne contribuent point à le rendre plus populaire.

2 *mars.* — Avant-hier au soir, lord Luçon et sa charmante fille lady Elizabeth Bingham sont arrivés de Florence dans cette auberge même; ils sont partis le 17 et sont venus presque constamment jour et nuit. La fille va se marier à Londres; les deux autres sont restées à Florence. J'ai appris d'eux ce que la perte de mes deux lettres pouvait déjà me faire supposer, que depuis six semaines la poste directe française n'apportait plus de lettres à Florence; elles sont toutes supprimées par la défiance soupçonneuse de l'un des gouvernements. Quel bonheur que j'aie pensé à temps à écrire par la Suisse! Quelle leçon pour les inquiétudes futures, et quel motif de plus pour tâcher de nous réunir dans un pays libre!

3 *mars.* — On dit dans le commerce aujourd'hui que ce n'est pas par défiance que les lettres sont arrêtées, mais que le gouvernement français n'a pas pu s'entendre avec celui du Piémont pour le tarif; en attendant on retient toutes les lettres sans ouvrir une autre voie à la communication, et sans avertir le public de l'obstacle qu'il éprouve, en sorte qu'il continue à mettre à la boîte des lettres qui ne partent point. Quel mépris pour les intérêts et les sentiments les meilleurs des familles! J'ai dîné hier chez nos parents Torras-Sartoris avec les Bertrand. Cette famille Torras continue à être dans l'état où je te la dépeignis il y a deux ans : M. Torras tout aussi immobile, tout aussi occupé cependant et tout aussi serein; sa femme aussi douce, aussi occupée de lui et aussi jolie; ils me dirent qu'on ne leur donnait guère d'autres nouvelles de Genève que celles des bals ou celles des dîners que donnait lord Huntley. J'allai ensuite chez Mme Récamier faire une visite, chez Mme de Duras aux Tuileries, qui ne recevait pas, et je finis ma soirée entre Mme de Dolomieu et Mme de Bower.....

Samedi 4 *mars.* — Je viens d'écrire, bonne mère, la dernière de ces lettres arriérées qui me restaient sur les bras, c'est à M. Wilberforce...

... Je lui expose le plan d'un nouvel écrit que je pourrai publier encore sur la traite des nègres, et mes raisons pour différer de m'en occuper. Je veux attendre les décisions du Congrès, qui, j'ai encore lieu de l'espérer, seront favorables; ce ne sera sûrement pas cependant par générosité, car il est difficile d'avoir tous ensemble une conduite plus scandaleuse que ne l'auront eue ces princes. En dépit d'eux cependant l'opinion se forme, et elle triomphera.

Je ne prends point de parti, chère petite, dans la dispute sur l'empire de l'opinion que tu as eue avec ma sœur à l'égard de cette Georgine. Je la vois très-rarement; je la crois sans esprit,

toute jolie que je la trouve; je ne me soucie pas d'elle, mais il est vrai que si ç'avait été tout le contraire, cet obstacle, je crois, ne m'aurait pas arrêté. Ce qui est le plus important sous le point de vue aristocratique, c'est la place où est actuellement la femme que vous prenez dans la société. Celle-ci est introduite dans le plus beau monde, elle est liée avec ce qu'il y a de mieux, on n'éprouve aucun embarras pour la présenter; et cependant en l'épousant on la relèverait encore, et on lui accorderait une sorte de faveur dont elle serait reconnaissante, encore qu'elle apportât comme fortune, figure, jeunesse, des avantages qui passent mes prétentions. Tout cela est si vrai que, si j'ose le dire, sa condition me plaît plus qu'elle, et que c'est plutôt d'une manière abstraite qu'elle me séduit, qu'en pensant à sa personne. Du reste Mme d'Aguesseau n'a point de vendredis comme elle avait il y a deux ans, en sorte que je ne suis plus régulier chez elle, et que je ne la vois presque qu'aux bals. Je n'ai pas retrouvé non plus ici Mme de Boigne et les d'Osmont qui sont tous à Turin. M. d'Osmont est ambassadeur à cette cour. En général mes connaissances sont assez dispersées dans les ambassades. M. de la Tour du Pin est à Vienne; M. Alexis de Noailles qui y est aussi ira probablement à Pétersbourg. Adrien de Montmorency (à présent le prince de Laval) est à Madrid, et M. de Châteaubriand, qui à la vérité est toujours ici, est nommé pour Stockholm. Il avait plu hier matin, ce qui ne m'empêcha pas de voir dans la matinée Mme de Drée, Mme de Chatenay, et Mme de Dolomieu, le soir Mme de Caumont et Mme de Staël. Il y a une certaine heure du jour où l'impatience me prend, et où j'ai besoin d'aller courir; mais en général je reste chez moi à travailler au moins jusqu'à deux heures, et quand le travail que j'attends et que je désire sera commencé, quand j'aurai mes épreuves, que Crapelet promet de faire suivre rapidement, je travaillerai peut-être plus longtemps encore.....

.....En général les envois de livres sont devenus une chose presque impossible. C'est un des grands objets de la défiance des gouvernements de Piémont et de Lombardie; ils ont fait mettre dans les journaux français qu'on expédiait sans cesse de Genève des livres pour soulever et embraser l'Italie. Cette attaque qui n'a pas le moindre fondement n'a pas laissé que de nous causer de l'inquiétude pour notre patrie.....

.....Tu me demandais, chère petite, plus de détails sur Mme de Staël. Il est impossible d'être fatiguée de Paris plus qu'elle ne l'est; cette vie active d'affaires qu'elle y a menée, ce mouvement de la société, qui passe aujourd'hui ses forces, cette politique qui ne peut satisfaire ses désirs et qu'elle est résolue cependant à respecter, tout cela la met dans un état désagréable, dont elle languit de sortir. Très-probablement elle partira au commencement d'avril pour faire à Coppet le mariage de sa fille. Il y a cependant encore l'histoire de la dépense qui n'est point arrangée, et qui pourrait bien traîner plus qu'ils ne croient. Albertine restera l'été à Coppet, encore que son mari revienne dès le mois de mai pour la Chambre des Pairs. L'hiver suivant, Mme de Staël est déterminée

à aller le passer dans un pays chaud; ce sera l'Italie si elle est assez tranquille pour le permettre. Elle-même croit en avoir besoin, mais bien plus encore pour Rocca. Celui-ci, je le crois, est bien malade, sa voix est tout à fait poitrinaire, il est maigre et noir à faire peur. Sa jadis belle figure n'est plus remarquée de personne; il est forcé à des ménagements extrêmes; il est épuisé de fatigue dès le milieu de la journée, et obligé à aller se coucher. J'ai peine à croire qu'il s'en tire. Mme de Staël, qui est toute pleine d'illusion, ne s'en aperçoit pas. Dans de certains moments elle prend des accès violents d'inquiétude, mais ils lui passent vite, et la conséquence de l'effroi pour elle, dans toutes les circonstances lorsque le mal n'a pas suivi la peur, c'est une sécurité aussi déraisonnable que ses premières craintes. Du reste nous allons bientôt voir quelle est la vérité des histoires qu'on a faites sur elle. Si elle est mariée secrètement, elle le déclarera d'abord après le mariage de sa fille; si elle a un enfant elle tâchera alors de le rapprocher d'elle. Ce n'est pas elle qui sacrifierait jamais toute la durée de son existence ou tous ses goûts au *qu'en dira-t-on?* Je crois t'avoir dit que M. de Broglie n'a guère que 5 à 6 mille livres de rentes; Albertine en aura trente mille de dot. — Je fis hier visite à Mme de la Tour-du-Pin, celle dont je t'ai raconté l'affranchissement de ses nègres : c'est l'une des femmes les plus fortes et les plus courageuses de notre temps. Pendant le temps qu'elle vivait en Amérique dans leur ferme, elle trayait elle-même ses vaches et faisait son beurre et son fromage. A son retour en Europe elle fut obligée de traverser toute l'Espagne, et comme elle avait fort peu d'argent, elle dormait le plus souvent sur la paille dans des misérables auberges, où l'on n'est bien couché que quand on porte soi-même son lit. De retour ici où elle est redevenue grande dame et aujourd'hui ambassadrice, elle dirige avec habileté l'éducation de ses quatre enfants. Elle a quarante ans et elle est encore extrêmement belle. Je fus ensuite chez Mme de Dolomieu, où je trouvai Mme d'Henriesdal. Le soir je partageai mon temps entre une visite au comte de Lannoy, père de Mme de Béranger, qui a 84 ans, et qui est encore admirablement vigoureux, et Mme Hope, chez qui je trouvai une agréable société anglaise..... Adieu, bonne et chère mère, soigne-toi, amuse-toi et aime-moi.

XI.

Paris, 8 mars 1815.

J'aurais dû, ce me semble, bonne mère, recevoir déjà hier au soir une lettre de toi et son retard se lie peut-être aux événements politiques qui nous agitent en même temps. Tu comprends combien ce débarquement de Bonaparte sur les côtes de Provence donne lieu à penser[1], et combien

1. Bonaparte était débarqué le 1er mars au golfe Juan. Il entra le 7 à Grenoble, le 10 à Lyon.

je me trouve heureux d'être à Paris à une époque aussi remarquable. C'est une scène digne d'étude pour un historien. Les événements sont bien moins importants à saisir que les développements de caractère. Les sentiments divers des princes, de la noblesse, de la capitale, des provinces, de l'armée, tout est digne d'être vu, jugé de la situation où je me trouve; et quand même les résultats sont aujourd'hui très-incertains à mes yeux, les sentiments nationaux ne le sont pas. La cour a fait dans les dix derniers mois beaucoup de fautes, il s'agit de savoir si elle les réparera à temps. Bonaparte était presque sans alliés et presque sans partisans, elle lui a donné le roi de Naples, en provoquant celui-ci et l'attaquant avec tant d'acharnement qu'il n'a plus eu d'autre parti à prendre. L'armée s'était rattachée aux Bourbons, on l'a aliénée par la nomination d'une foule d'officiers gentilshommes qui n'avaient jamais servi. Enfin la nation était contente, les manœuvres des émigrés contre les acquéreurs des biens nationaux ont irrité les campagnes. C'est ainsi que l'entreprise de Bonaparte qui avec huit cents hommes tente la conquête de la France, n'est pas si folle qu'elle le paraît. D'autre part il y a une puissance infinie dans un ordre établi. Bonaparte avait bien plus d'ennemis il y a deux ans que les Bourbons n'en ont aujourd'hui, et c'étaient ces ennemis mêmes par qui il se faisait servir. Il y a tout lieu de croire que les maires mêmes qui lui sont dévoués, arrêteront ses émissaires, que les régiments qui l'aiment tireront sur lui, qu'aucun officier n'osera attacher le grelot de la désertion. Dans ce cas, nous devons dans huit jours apprendre sa défaite. S'il tient quinze jours, toutes les chances sont pour lui. S'il y a, comme on le répand ici, des mouvements en Italie, nous pouvons craindre que la communication ne soit pour quelque temps interrompue. Cependant je vous crois aussi en sûreté à Pescia que je le suis ici; et loin de servir à la vôtre, si j'avais été près de vous, je vous aurais compromis. Mme de Dolomieu est dans une pleine confiance; sa sœur Mme de Montjoie a plus d'inquiétude; elle voit mieux, et elle est de plus éclairée par les lumières du duc d'Orléans. Si l'on avait donné plus de crédit à celui-ci, on ne se trouverait pas dans l'embarras où l'on est aujourd'hui. Il paraît difficile d'être plus éclairé, de juger des choses avec un esprit plus supérieur, mais il est sans puissance et sa famille au contraire se défie de lui.

9 *mars.* — .....On a à présent des nouvelles des cinq premiers jours de Bonaparte pendant lesquels il ne paraît pas qu'une seule compagnie se soit jointe à lui, alors selon toute apparence il est perdu. Il aura fini sa carrière par un acte de la plus éclatante hardiesse : je désire qu'il y soit tué honorablement. Je ne saurais refuser de l'intérêt à la situation romanesque d'un homme, possesseur naguère d'un si immense empire, et qui à cette heure est avec une poignée d'hommes pourchassé dans les montagnes comme une bête féroce, sans avoir un lieu où reposer sa tête. Quelle leçon pour les conquérants! Quel Charles XII à Bender! Ici le roi a vu de ses fenêtres une revue de la garde nationale et de la garnison, qui ont montré beaucoup d'enthousiasme, tandis qu'il n'y a

eu nulle part aucun mouvement pour Bonaparte. Ce roi est réduit à peu près à l'immobilité de M. Torras; quand il est assis dans un lieu, il n'en peut plus bouger. Aujourd'hui les dames lui ont été présentées. Il y en a au moins 450 (aujourd'hui il y en a eu 578), qui viennent toutes à la file faire la révérence d'abord à lui, puis au prince, et qui sortent à mesure. Le roi est assis dans son fauteuil à un des côtés de l'immense Salle du Trône, les femmes entrent par une porte en face, mais comme elles portent des robes à queue elles ne se suivent qu'à la distance de cette longue queue; au lieu de marcher droit à lui elles suivent les côtés de la salle, et cependant de la porte jusqu'au trône elles ne sont guère que six, en sorte que cette procession dure plusieurs heures. Comme elles font leur révérence, le roi quand il peut leur dit un mot, mais elles ne s'arrêtent pas. Du reste il n'y a jamais de salon, jamais de possibilité de conversation suivie, et en général le roi passe huit heures par jour enfermé tête-à-tête avec M. de Blacas. C'est bien aussi là un étrange contraste avec l'activité continuelle de l'autre, et la peur qu'il faisait à tout le monde. — Le général Excelmans, dont tu me demandes l'histoire, avait écrit à Murat que, s'il avait été attaqué, des milliers de braves se seraient sans doute rangés sous ses drapeaux. Cette lettre interceptée, le ministre de la guerre a voulu exiler Excelmans sans jugement. Celui-ci, par sa résistance a provoqué une procédure par devant un tribunal militaire, qui l'a acquitté, reconnaissant qu'on n'était point en guerre avec Murat, et que le ministre ne pouvait exiler arbitrairement même un militaire.

Vendredi 10 *mars*. — Les nouvelles, bonne mère, ont aujourd'hui un aspect tout contraire à celui qui m'avait apparu hier. On a tout lieu de croire que Bonaparte est entré à Grenoble, en sorte qu'il a traversé toute la Provence et tout le Dauphiné sans rencontrer nulle part de résistance. On dit que toutes les troupes refusent de combattre contre lui; mais jusqu'à présent on ne dit pas cependant qu'aucune ait passé de son côté; huit jours décideront bien des affaires. Il est fort malheureux que le duc d'Orléans soit parti, et surtout qu'il n'ait point de crédit auprès du roi; lui seul aurait pu dans ce moment peut-être nationaliser la cause de la cour, en faisant franchement des avances, en mettant le roi à la tête de ce qui reste de la révolution, au lieu d'entreprendre lentement une contre-révolution que des journaux ministériels ne cessaient de prêcher. Le ministère dans toutes les occasions déclare qu'il veut observer la charte, tandis que la cour ne cesse de s'en moquer, et que toutes les ordonnances de chaque ministère y sont contraires. Il y en a une qui n'est pas encore publiée, quoiqu'elle soit connue de tout le monde, par laquelle le roi exclut des diverses classes quinze membres de l'Institut[1], à cause de leurs votes qu'il avait promis d'oublier. De

1. L'ordonnance du 10 mars excluait de l'Académie française Louis Bonaparte, Cambacérès, Garat, Maury, Merlin, Rœderer et Sieyès (remplacés par la même ordonnance par l'évêque d'Alais, le duc de Lévis, le duc de Richelieu, MM. de

même il en a exclu de la Cour de cassation, des tribunaux, etc.; on les pourchasse lentement, et ceux qui ne sont pas encore atteints tremblent longtemps à l'avance, et appellent de leurs vœux l'ennemi qui s'avance. En attendant, chère mère, je travaille à peu près comme en pleine paix.....

.....Je fais de trois à cinq des visites du matin, dont l'une est chaque jour pour Mme de Dolomieu. Je dîne souvent dehors, aujourd'hui chez Mme de Souza. Hier je finis ma soirée dans une superbe assemblée chez Mme de Castellane. Aujourd'hui je suis rentré de bonne heure, c'est-à-dire à onze heures. En même temps que j'ai une grande curiosité d'apprendre les nouvelles, je crains toujours une conversation sur ce sujet, où les sentiments sont si vifs qu'on peut toujours redouter de se blesser mutuellement. Je voudrais seulement, chère petite, que tu fusses sans inquiétude si la correspondance est interrompue entre nous, comme il est presque inévitable.

Samedi 11 *mars*. — Voici, bonne mère, la scène qui pour le coup paraît tout à fait changée; personne n'a plus de doute, ni à la cour, ni dans tout le royaume, que la révolution ne soit faite. Bonaparte est maître de Lyon et Grenoble, son armée grossit sans cesse; les princes n'ont pas pu rassembler deux mille hommes, les différents corps d'armée qui étaient en garnison dans les parties les plus éloignées du royaume, se mettent en mouvement de toutes parts pour aller le joindre. Il ne se brûlera pas une *amorce* pour la défense des Bourbons; le roi a mis en délibération ce matin s'il ne se sauverait pas en Angleterre, mais il paraît que lui-même y a montré de la répugnance, et qu'on l'en a peut-être déconseillé; en sorte qu'il a déclaré de nouveau, ainsi que le duc de Berry, qu'il ne bougerait pas. Cependant dès l'instant qu'ils y ont pensé ils le feront. Leurs entours qui penseront déjà à faire leur propre paix, trouveront qu'ils les gênent et les détermineront. Du reste ils ne prennent aucune mesure que celle de se montrer de temps en temps aux fenêtres pour crier : *Vive le Roi!* Il est impossible de voir un gouvernement plus papier mâché que celui-ci; il est tombé quelques gouttes de pluie *dessus,* et le voilà tout de suite fondu dans la boue. Je sais que la position est aujourd'hui déjà si critique, que les mesures les plus sages et les plus énergiques ne le sauveraient peut-être pas, mais enfin il pouvait faire quelque chose. Il pouvait unir partout les gardes nationales aux troupes qui n'ont pas encore déserté, se faire porter en litière au milieu d'eux, se recommander à eux, et éveiller enfin quelque enthousiasme. Son incapacité de monter à cheval qui auparavant lui a fait tort, toucherait d'autant plus si on le voyait partout transporter en litière; mais entre la peur et la paresse il ne sort jamais de sa chambre,

Bonald, de Choiseul-Gouffier, Ferrand et Lally-Tolendal); de l'Académie des sciences Monge, Guiton de Morveaux, Carnot et Napoléon; de l'Académie des inscriptions Joseph Bonaparte, Lakanal et Grégoire, en tout quatorze membres et non quinze. La classe des beaux-arts était supprimée.

et c'est comme cela qu'on perd les royaumes. Ils ont fait pendant les dix mois précédents toutes les fautes de *présomption*, pendant ces dix jours toutes celles de faiblesse. Mme la duchesse d'Orléans part demain matin avec sa famille. C'est encore un secret au moment où j'écris, mais il sera publié avant que ma lettre soit à la poste. De même qu'on la fait partir aujourd'hui malgré la volonté prononcée du duc, on fera partir le roi j'en suis sûr, malgré toutes ses belles protestations; et je crois fort bien que tous ceux qui vantaient hier son courage inébranlable, en sont persuadés aujourd'hui. Presque toutes mes connaissances anglaises sont parties, Lady Wellington est partie, Mme de Staël est partie ce matin pour Coppet avec sa fille. Il faut convenir que pour elle c'est horriblement cruel. Ses deux millions qui s'envolent au moment où elle étendait la main *dessus* pour les prendre, ce mariage brillant de sa fille, qui cesse d'avoir de si grands avantages, qui est renvoyé je ne sais à quand, et qui pourrait bien manquer. Enfin c'est le rêve le plus étrange que l'esprit de l'homme ait jamais formé. Qui a jamais entendu dire qu'une monarchie qui a quatre cent mille hommes sous les armes, et qui est alliée de toute l'Europe, soit attaquée à force ouverte et conquise en quinze jours par 1200 hommes? C'est là l'entreprise qu'on avait cent fois suggérée aux princes pendant la révolution, et qu'ils n'ont jamais osé tenter, tandis que Bonaparte est entré toujours seul, à cheval, longtemps en avant de sa troupe, dans toutes les villes dont il voulait décider l'enthousiasme. Mme de Dolomieu, avec qui je passe la plus grande partie de la journée, est dans la désolation; elle s'était tendrement attachée à toute la famille d'Orléans, elle va voir disperser toute la société qu'elle avait si heureusement réunie. Mélanie ne se séparera pas de sa princesse; il est vrai que si l'on permet à Mademoiselle de rester, elle restera. C'est une chose bien hardie, mais que j'ai hautement approuvée. Je l'ai entrevue pour la première fois ce soir, Mademoiselle; elle venait chez Mélanie lui dire un mot, comme nous étions tous là, mais tu sais que je ne lui ai jamais été présenté. Charlotte partira d'ici dans quatre ou cinq jours pour retourner dans le Wurtemberg. Je resterai seul à Mme de Dolomieu. Au reste je t'écris avec tous ces détails, comme si j'étais sûr que ma lettre te parviendra. Dieu sait cependant où en est l'Italie, et si notre correspondance ne sera pas interrompue! Prépare-toi à cet événement, chère petite, car au milieu de telles révolutions, on ne peut compter sur le bonheur soutenu des communications. J'oubliais de te dire que Mme de Dolomieu me chargeait de te dire que, malgré son chagrin, tu ne devais point trop t'inquiéter pour elle, parce qu'elle sentait dans son cœur de la force pour supporter le malheur.

Dimanche matin 12. — Je n'ai encore rien pu savoir ce matin, n'étant pas sorti; mais d'ailleurs il ne peut rien y avoir, les communications sont presque toutes interceptées. On appelait Bonaparte, parmi les troupes, la violette, parce que comme elle ils s'attendaient à le voir refleurir au printemps. Aussi il me semble que je vois un redouble-

ment de zèle à acheter des violettes. Ces grands événements m'ont fait oublier de parler d'un malheur arrivé à Genève, tout semblable à celui de cette pauvre princesse de Léon. Mme de La Rive-Necker, la seconde fille de Mme Necker, était restée auprès du feu, où elle s'était endormie. Il a pris à sa robe; quand elle a été éveillée par les flammes, elle a perdu la tête, on n'a point reconnu ses cris, qu'on a cru venir de la rue; Mme Micheli, qui l'a vue des fenêtres opposées, est arrivée trop tard. Cependant elle n'était point morte d'après les dernières nouvelles. Tant pis, car il n'y a aucune espérance, et elle peut cependant traîner des mois, même des années. Au nom du ciel prends garde au feu! J'aime à te sentir dans un climat où l'on allume peu la cheminée. Quand je pense à mes dernières prédictions à Tonino, j'ai peur qu'il ne me croie ou sorcier ou conjuré. Cette révolution, si elle s'accomplit aussi en Italie, comme je n'en doute pas, sauvera ma sœur de malheurs incalculables, mais elle est bien redoutable pour notre patrie. Au reste tout était redoutable avec le système qui tombe, nous n'avions pas pour cinq ans d'indépendance. On voulait détruire en nous les républicains et les protestants. Allons, chère mère, armons-nous de courage, et croyons que tout ne tournera pas si mal. Je t'aime comme mes yeux, et je rapporte à toi toutes mes pensées. Adieu, mille tendresses à ma sœur; elle ne sera pas insensible à ce grand mélodrame.

XII.

Dimanche 19 mars 1815.

.....Je ne saurais dire comme je me trouve heureux d'être ici dans une crise aussi importante et aussi digne d'être bien observée; comme chaque impression de chacun des hommes ou des femmes qui marquent dans chaque partie, et avec qui je suis lié, m'intéresse à observer; comme je me sens heureux encore de pouvoir consoler, tranquilliser la meilleure de mes amies, et celle en même temps qui a le plus à souffrir. Il n'y a point de raison pour rechercher le danger, là où l'on ne veut ni ne peut combattre, en sorte que celui que je courais il y a une année en Toscane m'était désagréable; et dans toute petite ville pendant les émotions populaires, un homme un peu marquant, un peu décidé dans son caractère, ou extrême dans ses opinions, peut être en butte à une malveillance qui est fort désagréable à rencontrer. Ici, au contraire, je suis spectateur aux premières loges, je ne cours pas plus de danger que l'homme de la lune. Ce qu'il y a de bizarre aussi, c'est que la tranquillité de Paris n'est pas troublée le moins du monde. Bonaparte est à treize postes d'ici, et il n'y a pas un attroupement dans les rues, pas une boutique fermée, pas un cri de ville interrompu. Un étranger qui arriverait ici et qui ne serait instruit de rien, ne soupçonnerait jamais que nous sommes dans un temps de crise. Les grands salons, il est vrai, sont interrompus. On ne saurait penser à donner de

grandes soirées, tandis que tout le monde ne recherche que ses amis les plus intimes. Mais les petits comités vont tout à fait leur train accoutumé; les femmes vont toutes seules sans inquiétude, le jour à pied, le soir en fiacre quand elles n'ont pas de voiture, avec la même confiance que s'il régnait la plus profonde paix. Mon amie cependant est aujourd'hui plus abattue que jamais. Sa sœur partira probablement aujourd'hui même, et peut-être aussi Charlotte. La première avait été sur le point de rester à tout événement avec sa princesse, mais après quelques délibérations, le frère s'y est opposé. Charlotte est entraînée par l'ambassadeur avec lequel elle était arrivée. Tous les autres amis sont dispersés : quelques-uns encore partiront peut-être aujourd'hui. Tu peux juger combien je lui suis précieux dans un moment semblable, et combien je m'applaudis d'être ici. Plusieurs autres de mes amies souffrent d'autre genre d'inquiétude. Leurs maris, frères, etc., sont dans la maison du roi. J'en ai aussi une dont le fils a craint d'être arrêté, et dont la situation est douloureuse en sens contraire. Je suis donc bon à tous, tandis que je suis moi-même au-dessus de la possibilité des dangers. Au reste pour répondre même aux mauvais rêves de l'imagination, je dois dire qu'en y regardant de plus près, ma crainte l'année passée qu'on ne brûlât Paris était absurde; excepté dans quelques quartiers de la populace, il n'entre pas plus de combustible dans la construction des maisons ici qu'en Italie. Point de parquets de bois, et point de boisages. Alors un incendie ne peut jamais avoir une grande intensité et se communiquer.

XIII.

Lundi matin, 13 mars 1815. — 11 h. 50.

Quand j'eus mis ma lettre à la poste j'allai chez Mme de Dolomieu, et j'appris que le parti royaliste était remonté; le retour de quelques troupes qui s'étaient repenties de leur défection faisait croire qu'il y avait des ressources et espérer la guerre civile; car c'est là le plus haut terme de leur espérance. Je ne cachais pas à mon amie que ce qui était leur espérance faisait ma crainte, que l'invasion des étrangers et l'anéantissement de la France en étaient la conséquence. Nous allâmes au palais d'Orléans pour savoir les nouvelles; en montant l'escalier, à son extrême surprise, elle découvre le duc avec les aides de camp, elle me quitte et court lui prendre les mains en criant : Ah, Monseigneur! Il la reçut d'un air très-riant, mais ne voulut rien dire. Bientôt nous apprîmes d'ailleurs qu'il regardait tout comme perdu, quoique ses aides de camp se figurassent encore qu'il pourrait sauver la patrie (il avait été obligé de s'enfuir de Lyon avec Monsieur, toutes les troupes l'avaient abandonné, et la ville s'était livrée à Bonaparte) s'il était nommé généralissime. La cour en est bien éloignée, elle le hait et le craint plus encore que Bonaparte. Monsieur, après avoir fait plusieurs sottises à Lyon, voulut prendre un autre chemin; il est très-possible qu'il soit prison-

nier, car hier fort tard il n'était pas arrivé. Cependant on a perdu de nouveau toute la journée d'hier. L'ineptie du gouvernement passe toute imagination. Personne ne voit le roi, qui ne s'est pas éloigné d'un iota du cérémonial, et qui déclare seulement qu'il ne bougera pas de sa chaise, et qu'il y mourra s'il le faut. — Le duc de Berry se promène dans la salle des gardes en disant : « Je vous l'avais toujours dit que mon père et mon oncle étaient des f.... bêtes! » — La duchesse de Duras a fait démeubler son appartement aux Tuileries, pour ne pas y risquer quelques fauteuils. Le duc de Duras se promène en disant : « Voilà où nous ont conduits les idées libérales; voilà l'ouvrage de cette belle charte. » Le duc de Levis et le prince de Poix disent que cependant on pourrait encore faire entrer les Anglais dans les places de Flandre, et se soutenir avec une armée étrangère. Les députés, qui ne sont que le misérable croupion d'un corps nommé par Bonaparte, feignent tous d'être malades pour se dispenser d'aller à leur assemblée. La maison du roi, petit corps de gentilshommes qui coûtait vingt-deux millions, et que l'on forme depuis dix mois, n'a encore ni la moitié de ses armes ni la moitié de ses chevaux; elle est absolument inutile. Il n'y a de ce côté que mort et sentiments bas, tandis que Bonaparte a l'art de réveiller l'enthousiasme des troupes. A Briançon il s'est avancé tout seul sur le factionnaire qui était un vieux soldat. — « Me connais-tu? » — « Eh mais c'est l'empereur! » — « Eh bien! appelle ta garde. » — « Aux armes la garde! » — Napoléon se jette au milieu d'eux. L'officier lui demande en quel nom, de quelle autorité. — « En la mienne, es-tu fou? n'êtes-vous pas tous à moi? » — et le cri de *Vive l'Empereur!* est parti de toutes les bouches. A Grenoble, comme il approchait et que le général Marchand avait fait sortir sa troupe pour le combattre, cette troupe s'est divisée entre les deux partis, et a commencé à batailler. L'empereur est accouru au galop au milieu d'eux. — « Arrêtez, malheureux! n'êtes-vous pas tous mes enfants? allons, vous êtes tous à moi. » — Un d'eux s'est jeté à genoux, la troupe a été entraînée, et le cri de *Vive l'Empereur!* est parti de tous les rangs. Le duc de Bourbon est parti pour la Vendée pour ramener les Chouans; mais il se fait illusion sur l'esprit de la province, c'est la plus mauvaise de toutes; les récompenses données aux Chouans l'ont perdue.

Mardi matin 14 *mars.* — Les affaires ne prennent point encore une couleur décidée. Le roi ne part point, il n'abandonne point la partie, et cependant il ne prend aucune mesure pour la sauver. Monsieur est arrivé dans la nuit d'avant-d'hier à hier; lui et le duc d'Orléans ont passé toute la journée d'hier ici. Peut-être y sont-ils encore. Il n'existe nulle part un quartier-général d'une armée royale. Toutes les troupes à mesure qu'elles sont en présence passent à Bonaparte.

Il y a cependant à Orléans un corps de 25,000 hommes sous les ordres de Dupont, qu'on dit fort dévoué; mais ce général a fait demander hier des munitions et de l'argent, sans lesquels il ne peut rien faire, et l'on lui a en quelque sorte refusé l'un et l'autre; on lui a dit que pour des

munitions on n'en avait pas, et que pour de l'argent il en prît où il en trouverait, lui donnant pour cela un crédit sur toutes les caisses. Ce n'est pas qu'il n'y ait de l'argent et beaucoup ici, mais on ne veut pas s'en défaire, pour l'emporter en cas de fuite. On ne peut pas se figurer un gouvernement qui tombe en dissolution comme celui-ci, une plus grande incapacité au centre, et un plus grand découragement. Les deux chambres n'ont de leur côté aucune espèce de vie; on les a composées d'éléments si mauvais, on a si bien cherché à les isoler d'avec le peuple, qu'elles savent fort bien qu'elles n'ont elles-mêmes aucune popularité, par conséquent aucune force. Aucun rassemblement n'entoure leur palais, aucun intérêt ne s'attache à leurs résolutions. On dit qu'elles préparent pour aujourd'hui la demande de renvoyer MM. de Blacas et Dandré[1]; déjà hier elles avaient porté les plaintes les plus vives contre les ministres qui avaient perdu la monarchie. Je ne vois pas le but de cette motion, qui au point où l'on en est me paraît déplacée. Je n'y vois qu'un avantage, c'est que probablement cette demande déterminera le roi à partir, et sauvera ainsi d'une guerre civile d'où il n'y a rien à espérer. Le roi ne peut pas se passer de M. de Blacas; lui demander de renvoyer son favori, le seul homme avec qui il parle, le seul par qui il pense, et de qui il reçoive des résolutions, c'est lui demander de partir. Je n'ai guère appris d'anecdotes hier, si ce n'est que M. César de Choiseul, qui est dans la garde (maison du roi) étant venu, il y a déjà quatre jours, demander au prince de Poix, chef de cette garde, quelles dispositions il fallait prendre, le prince de Poix lui avait répondu : « Eh bien! il faut que le roi parte pour l'Angleterre, je l'y suivrai et vous, Messieurs, vous vous tirerez d'affaire comme vous pourrez. » — M. de Dolomieu avait demandé la permission de rester constamment au château pour pouvoir défendre le roi au besoin. Elle lui avait été accordée par écrit du premier gentilhomme de la chambre, mais quand il s'y présenta hier on ne le laissa pas entrer parce qu'il avait des pantalons. Crois-moi, ils sont tous bêtes à manger du foin; et cette seconde expérience doit ramener plus que jamais aux idées républicaines.

Jeudi 16 *mars*. — Voilà deux jours de passés, bonne mère, et nous n'avons rien appris ; les événements ne mûrissent point. Ici cependant on se tranquillise parce qu'il n'est encore rien arrivé de ce qu'on craignait, mais je ne vois pas qu'on ait pris des mesures pour que rien n'arrive. On repose aujourd'hui toute sa confiance dans le corps de Ney, parti le 12 de Besançon pour rencontrer Bonaparte parti vers le même temps de Lyon, puis dans les corps d'Oudinot, de Dupont, qui s'avancent en échelons pour couvrir Paris; mais rien n'indique encore qu'un seul corps d'armée en présence de Bonaparte veuille tirer sur lui, et par conséquent ne soit pas entraîné à le joindre. Il est donc encore probable que tout ce qui marche à lui grossira son armée.

Il fallait éloigner de lui ses soldats et ne lui opposer que des gardes

1. Directeur général de la police.

nationales, pour le déconcerter et intimider ses compagnons d'armes. Au lieu de cela on prend toutes les mesures les plus contradictoires; on fait marcher contre lui l'armée qui est bonapartiste; on veut exciter dans les villes la fermentation populaire au nom de la liberté, et dans les provinces organiser la chouannerie et la Vendée; et comme on mène tout cela de front, comme les paroles que l'on donne à l'un sont démenties par celles que l'on donne tout aussi publiquement à l'autre, il en résulte un sentiment universel de défiance, soit des promesses, soit des expédients ruineux auxquels le ministère a recours, et la croyance qu'il est bien bas, puisqu'il jette tout par les fenêtres. J'avais attendu hier au soir une lettre de toi, peut-être viendra-t-elle aujourd'hui; je l'attends avec d'autant plus d'impatience, que depuis que tout ceci dure, aucun journal n'a prononcé le nom de l'Italie. Nous ne savons pas si Murat s'est mis en mouvement ou non. — Voici un quatrain qui court la ville :

On a beau faire, on a beau dire,
Les lys me causent de l'effroi.
J'ai vu le Roi... le pauvre sire!
J'ai vu Monsieur... Vive le Roi!

Vendredi matin 17 *mars.* — Point de lettres hier au soir, bonne maman; le temps effroyable qu'il a fait toute la semaine serait bien une raison suffisante pour les arrêter, si malheureusement il n'y en avait pas de beaucoup meilleures encore. Bonaparte laisse passer les courriers, car les lettres de Lyon et de tout le Midi arrivent, même celles qui parlent de lui avec le plus d'animosité; mais je crains que les lettres d'Italie ne soient arrêtées par les gouvernements italiens, et malheureusement alors je ne sais comment m'y prendre pour les faire passer malgré eux. C'est une chose fort étrange que notre ignorance complète sur ce qui se fait en Italie. Les royalistes ici disent que cette révolution est d'autant plus malheureuse, qu'ils venaient d'obtenir au Congrès tout ce qu'ils voulaient, que Murat allait être chassé, le royaume de Naples rendu à Ferdinand IV; l'impératrice Marie-Louise renonçait à tout dédommagement en Italie, et votre reine d'Étrurie rentrait dans Parme et Plaisance. Pour moi qui savais ce que voulaient les deux souverains qu'on voulait rétablir, et combien le changement dont on s'enorgueillissait serait fatal pour les peuples, je m'en affligeais d'abord, j'y voyais ensuite le commencement de la révolution que nous éprouvons. Celle-ci a pris hier un caractère qui ne laisse plus d'espérance : l'insurrection devance ses armées (*sic*), toute la Bourgogne a pris la cocarde nationale, les autorités se sont retirées des trois grandes villes de Macon, Chalon et Dijon, en sorte que sans doute la garde nationale elle-même s'est jointe au mouvement général; le même enthousiasme éclatera sûrement en Champagne dès qu'il en approchera. Les pays où les étrangers ont passé l'année dernière sont les plus irrités. Alors l'armée sur laquelle on reposait encore quelque espérance, tant qu'on pouvait lui dire qu'elle s'armait contre le vœu de la nation, sera entraînée par ce vœu national

lui-même. Tous les différents corps qui marchaient sur lui feront leur jonction avec lui. Déjà on dit que Ney n'a que cinq ou six mille hommes, ce qui indique que plus de la moitié de son armée l'a abandonné. L'armée de Dupont s'est évanouie, on ne parle plus de la garde d'Oudinot. Je ne vois donc aucune ressource. Cependant le roi a tenu hier une séance royale devant les chambres assemblées. Il a prononcé un discours qu'on dit fort beau et fort touchant, mais qui ne montre presque aucune espérance. Il a juré de maintenir la charte, Monsieur l'a juré aussi, ils ne parlent aujourd'hui que de cette charte, que malheureusement ils ont laissé une lettre morte, de sorte qu'on ne sait ce que c'est, et qu'ils ont attaquée sans cesse, tant qu'ils n'ont pas eu de crainte. Les promesses les plus flatteuses arrachées à la faiblesse n'inspirent aucune confiance. Comment croire à la franchise de celui qui a peur? à la fidélité de celui qui n'a cessé de tromper? Monsieur, en apprenant le débarquement s'était écrié galamment : « Eh bien, tant mieux! nous allons montrer ce que nous sommes! » Hélas! il n'avait dit que trop vrai. Le duc d'Orléans a eu le commandement d'Amiens, et est parti hier à six heures : il en est fort content, pour être indépendant, et ne pas se trouver englobé dans les sottises des autres; cependant c'est avec un mauvais dessein qu'on l'a placé du côté opposé au danger, et sur le chemin de la mer, pour donner à son départ l'apparence d'une fuite; on ne perd pas une occasion pour lui nuire dans l'opinion publique. Il a l'esprit vif et juste, mais je crois bien qu'il n'a pas assez de caractère pour s'élever au-dessus de toutes ces misères, et jouer le rôle qui lui conviendrait. Au reste, à présent je suis persuadé qu'il n'y a plus rien à faire.

Samedi matin 18. — Je ne sais rien de plus que hier, bonne maman, et cependant je crois que les chances royales sont meilleures. Il semble que l'insurrection de Bourgogne est bien moins considérable qu'on ne l'avait annoncé. Elle s'est bornée à arborer la cocarde nationale, sans démonstration de grand enthousiasme et sans désordre. L'apparition d'un corps royaliste changerait peut-être de nouveau les esprits. Dans le vrai il n'y a point d'animosité, en sorte qu'on ne conçoit pas comment il pourrait y avoir une guerre civile. Ceux qui se déclarent pour Bonaparte sentent tout ce qu'il y a à craindre de lui, ceux au contraire qui soutiennent les Bourbons sentent à tous les quarts d'heure leur incapacité; ils choisissent tous deux entre deux maux le moindre. C'est par ex. une étrange sottise que d'abandonner presque au hasard la rédaction des articles du *Moniteur*. Ils sont faits par les mêmes rédacteurs qui travaillaient sous Bonaparte, mais celui-ci avait grand soin de faire dans son cabinet même les bulletins importants. Il n'aurait pas laissé passer celui qui, annonçant l'insurrection de Bourgogne, la donne pour plus forte qu'elle n'est réellement. Hier matin le roi était presque déterminé à partir pour Bordeaux, on emballait ouvertement et aux Tuileries et au Palais-Royal tout ce qu'on voulait emporter. Dans la journée le roi a de nouveau protesté qu'il ne bougerait pas de sa chaise,

et là-dessus on a donné l'ordre de faire partir sa maison, et l'on se prépare à se battre. C'est aujourd'hui qu'elle se met en mouvement, c'est aujourd'hui aussi que M. de la Ferronays part aussi, avec beaucoup de gaîté, mais la ferme croyance qu'il sera tué. Jusqu'à avant-hier il a été obligé de garder le lit, par une maladie assez grave. Je ne l'ai pas revu dans ces quinze jours; je ne voulus pas aller hier chez lui, pour ne pas dire mon opinion des sottises qu'on fait. Ami intime du duc de Berry dont il n'a jamais été séparé, il était plus fait que personne pour lui donner de bons conseils dans ce moment critique, et il était désespéré d'être au lit quand il fallait agir. Mais ce duc fait faute sur faute; il croit se rendre populaire en jurant, en s'emportant, en empruntant le langage de la plus basse populace; c'est de cette manière qu'il répondait avant-hier aux vivat de la garde nationale. Avant-hier aussi il traita de la manière la plus insultante un général distingué, dont tu m'as souvent entendu parler, et qui arrivait de Normandie pour lui offrir ses services (c'est M. de Grouchy, hier je ne voulais pas le nommer). Je pense qu'il part aujourd'hui par Melun. C'est là qu'est le rassemblement, jusqu'à présent je ne vois pas comment on pourrait en faire une armée avec des officiers à demi-paie, et des volontaires non enrégimentés. Cependant il faut dire que nous ne savons rien.

Lundi matin 20. — Je t'ai écrit hier matin, bonne mère, une petite lettre, que j'ai fait partir, de préférence à celle-ci, dans la crainte que plus une lettre serait grosse, plus elle attirerait l'attention des commis des postes, et plus elle courrait risque d'être arrêtée. Comme les choses cheminent rapidement vers leur conclusion, je ne doute guère que je ne puisse faire partir incessamment celle-ci. Hier matin, on reçut la nouvelle que le petit camp qu'on formait à Melun, mais dont nous ne savions point du tout la force, avait tout passé à Bonaparte. Le soir on apprit que le général Ney l'avait joint avec son armée. La partie paraissait déjà perdue au château, et dès le matin de bonne heure M. de la Ferronnays fit dire à Mademoiselle qu'elle ferait bien de partir aussitôt qu'elle pourrait. Les chevaux furent commandés pour cinq heures, et je passai d'une heure à quatre au Palais-Royal, admirant le courage de Mme de Montjoie qui va recommencer cette vie d'émigration dont elle était si fatiguée, admirant davantage encore son bon esprit et les nobles principes que lui a communiqués le duc d'Orléans, d'après lesquels elle juge avec justesse et impartialité ces événements mêmes qui la ruinent. A quatre heures ces dames descendirent auprès de Mademoiselle et je m'en allai. A six heures, elles partirent pour Peronne où elles auront rejoint le duc, qui sans aucun doute les fera continuer tout de suite vers la mer. Celui-ci a trouvé dans son commandement cinq à six mille hommes assez mal disposés et complétement dépourvus de munitions, qui n'avaient pas été payés depuis longtemps. Ils ne tarderont pas à passer sans doute, mais tout au moins ils faciliteront auparavant sa retraite. Le duc d'Orléans est le seul des princes qui ait des sentiments français, le seul aussi qui connaisse le progrès des

idées. Il est bien déterminé à ne point exciter de guerre civile, à ne point s'y mêler, à ne point surtout s'allier jamais à des étrangers pour rentrer en France. J'ai beaucoup de regret à présent de ne l'avoir pas vu, et comme on l'entretenait souvent de moi, j'en aurais été fort bien reçu. — Le Roi a continué à encourager tout le monde à se prononcer pour lui, ou comme ses partisans mêmes le disent assez maladroitement, à se compromettre. Les Chambres lui ont présenté les adresses les plus fortes contre Buonaparte, en même temps qu'elles ont accusé l'incapacité des ministres, équivalant presque à une trahison. Benjamin Constant a écrit encore dans le journal d'hier[1] l'article le plus violent contre Buonaparte, on a fait en même temps parader beaucoup la maison du Roi en grand uniforme, mais tout cela seulement pour tromper le peuple ; car malgré ses belles promesses, le Roi est parti cette nuit par Saint-Denys, abandonnant son royaume sans mot dire, et se rendant probablement en Angleterre.

Lundi soir 20. — La révolution est accomplie, chère maman, et l'on peut bien dire que c'est la plus étonnante dont l'histoire du monde conserve le souvenir. On dit à présent qu'il vient d'arriver aux Tuileries, le drapeau tricolore y flotte dès deux ou trois heures. J'ai passé la journée presque entière dans les rues. Ce matin chacun vaquait à ses affaires, on parlait peu, on avait l'air soucieux. Je me suis promené dans les quartiers les plus populeux de la ville, je n'y ai entendu qu'un seul cri de : *Vive Napoléon !* auquel tout le monde semblait avoir peur de répondre. Pendant que j'étais en visite de trois à quatre heures chez Mme de Dolomieu, la face de la ville avait déjà changé ; la garde nationale montait seule aux Tuileries, elle avait encore sa cocarde blanche, des hommes et des femmes se promenaient tranquillement dans le jardin, les uns avec la cocarde blanche, les autres avec la tricolore, personne ne pensait à s'insulter réciproquement, on n'avait pas même l'air d'y faire attention. Il y avait déjà devant le ministère de la police et devant le Corps législatif quelques proclamations de Napoléon affichées, et des groupes qui les lisaient, à côté d'autres groupes qui lisaient une affiche du matin même par laquelle on promettait des récompenses de plusieurs millions à celui qui l'assassinerait. Quand à cinq heures je suis sorti de chez Mme de Bérenger, toutes les cocardes blanches et toutes les décorations du lys avaient disparu. Quelques jeunes gens s'amusaient à crier : *Vive le Roi !* et comme on accourait avec étonnement, ils ajoutaient : *de Rome et son papa.* Il n'y a pas eu une amorce de brûlée, pas une goutte de sang versée. Les princes ont en général écarté tous les moyens de défense, comme trop coûteux, parce qu'ils voulaient emporter l'argent comptant. On assure qu'ils ont pris huit millions, toute l'argenterie, tout ce qui pouvait s'enlever, jusqu'aux rideaux des fenêtres. A présent les cris de : *Vive Napoléon !* retentissent dans toutes

1. Dans le *Journal des Débats*. Il y comparait Napoléon à Attila et à Gengis-Khan.

les rues, dans le peuple, dans les soldats ; chacun a l'air soulagé du joug des étrangers, car cette idée ne se détachait pas de celle de souverains donnés à la France par des ennemis victorieux. Les proclamations de Napoléon aux Français et aux armées sont fort belles.

Mardi 21 mars. — En effet il était arrivé à 8 heures et demie à la tête des mêmes troupes qui étaient sorties l'avant-veille de Paris pour le combattre. Sa garde de l'île d'Elbe, quelque diligence qu'elle eût fait, n'était pas encore arrivée, et quand il a couché cette nuit aux Tuileries, il s'est mis entre les mains d'une ville et d'une armée qui la veille encore semblaient sur le point de le combattre. Je repassai encore devant le palais entre onze heures et minuit, la foule était toujours prodigieuse, et les cris de : *Vive l'Empereur !* continuels ; les groupes des gens du peuple auxquels je me mêlai paraissaient en effet glorieux de lui, ils étaient séduits par une entreprise si extraordinaire, par tant de courage et tant de bonheur. Ils faisaient contraster ses qualités avec la faiblesse et la pusillanimité de la cour, mais ils ne paraissaient ressentir aucune animosité, ni contre le Roi, ni contre les princes, ni contre les prêtres. On leur voyait, en parlant d'eux tous, un ton de mépris sans amertume, et je n'entendis pas former le moindre souhait pour qu'il leur arrivât malheur. Ce dont j'étais curieux hier et ce matin était cependant plus encore ces conversations que le spectacle. Au reste ces groupes qui se succèdent sans discontinuer sur la place du Carrousel, sur le pont Royal et tout autour des Thuileries, ne sont point composés de la dernière classe du peuple ; c'est plutôt ce que j'appellerais de la très-petite bourgeoisie ; les ouvriers des faubourgs du commencement de la révolution, les poissardes, et ces redoutables masses de populace ont bien un autre caractère. Le temps ce matin était magnifique : il paraît que l'Empereur en a profité pour passer quelques revues. D'autre part on a publié la nomination des nouveaux ministres, et quelques décrets effrayants ; la police est confiée aux mains les plus habiles et en même temps les plus sévères ; les émigrés rentrés avec le Roi n'ont que quinze jours pour se retirer, après lesquels ils sont soumis aux lois révolutionnaires ; les deux Chambres sont dissoutes, et les colléges électoraux, convoqués pour le mois de mai, le sont d'une manière vague, qui peut donner beaucoup d'inquiétude pour la représentation nationale. Enfin les biens de ces émigrés rentrés sont séquestrés ; il est vrai qu'ils en avaient fort peu. Après cela la désolation des familles est indicible ; beaucoup de gens sont forcés par le décret à partir, qui auraient voulu rester ; d'autres sont entraînés à partir par leur situation à la cour, et compromettent ainsi leur existence. Madame la duchesse douairière d'Orléans est retenue par sa cuisse cassée, la duchesse de Bourbon faute d'argent. En général ils en ont tous fort peu ; ils mangeaient plus rapidement encore qu'ils ne recevaient. M. et Mme de Châteaubriand sont partis avec le Roi, M. et Mme de Duras aussi, le prince de Foix aussi. Les vieux Sérent vont rejoindre Mme d'Angoulême à Bordeaux. Leur fille Mme de Narbonne voulait rester, et ce

décret la forcera à partir. La comtesse de Sérent reste; elle n'avait jamais émigré. Il y a une moitié de mes connaissances dont je ne sais point encore le sort. J'ai vu plusieurs femmes d'officiers dans la maison du roi, qui sont dans des transes mortelles. On dit que ce corps a été licencié, mais jusqu'à présent on n'en a vu revenir aucun, et leur uniforme seul était tellement odieux et à l'armée, et même au peuple, qu'on ne peut être tranquille sur eux; ils ne peuvent pas avoir la poste, en sorte qu'à une certaine distance ils ont dû quitter le roi. D'ailleurs, à ce qu'il paraît, pour dérouter ceux qui auraient pu le vouloir poursuivre, on les a dispersés sur des chemins différents. Le roi n'a pensé qu'à lui dans ce départ, et court risque de sacrifier toute sa noblesse à sa sûreté personnelle. Il a eu aussi la pensée d'organiser une guerre civile dans les provinces, mais déjà aujourd'hui le parti en doit reconnaître l'impossibilité; s'il n'a pas réussi à l'organiser lorsqu'il tenait la capitale, que ferait-il aujourd'hui que tous ses fils sont coupés? Le seul éloge à faire du roi, c'est de n'avoir pas fait couler le sang d'un seul de ceux qui ont été arrêtés. Il est vrai que tous ses amis en avaient peur; comme ils voyaient le mal empiré ils craignaient les représailles, et d'être exposés dans huit jours à de cruelles vengeances. Du reste que pourront dire le roi et les émigrés aux étrangers, dont ils invoquent le secours, que répondre à ce dilemme : ou la nation ne veut pas de vous, et alors quelle folie de vous rétablir par force; ou vous aviez un parti nombreux, et alors quel degré d'ineptie et de lâcheté de perdre ainsi le trône sans combat? Le duc de Berry, qui faisait tant le brave, n'a pas vu le feu de l'ennemi. Monsieur à son retour de Lyon avait rempli sa voiture d'antispasmodiques; la peur lui donnait des attaques de nerfs, et à la réserve de ce honteux voyage, aucun des Bourbons n'est sorti du palais que pour se sauver.

Jeudi 23 *mars* 1814. — Point de lettre non plus hier, chère maman, je suis tout à fait inquiet de notre correspondance; je le suis de ton inquiétude, je le suis du silence absolu qu'on garde sur l'Italie, puis des bruits vagues de révolution. Ici tout se passe avec douceur. On a su hier que le roi et les princes s'étaient embarqués à Calais, que la maison était licenciée, et elle revient. De même qu'il n'y a pas eu une amorce de brûlée ni une goutte de sang versée, il n'y a pas eu non plus une arrestation ni une mesure de rigueur. Rien n'indique dans la ville qu'on a changé de gouvernement, excepté la joie des soldats. Adieu, mère chérie. Tout à toi.

(*Sera continué.*)

OPINION DE NAPOLÉON SUR L'OBSERVATION DU DIMANCHE.

Nous pouvons garantir l'absolue authenticité des deux documents qui suivent, et qui nous ont paru dignes d'être publiés. Ils éclairent un point de l'histoire du Concordat et de la politique religieuse de Napoléon. Ils portent pour titre : *Observations de l'empereur Napoléon Ier sur la manière de chômer les fêtes conservées par le Concordat.* — Ces observations de Napoléon se trouvent, dans le manuscrit original, mises en regard du texte du rapport de Portalis, mais comme les deux textes ne correspondent pas exactement entre eux, il ne nous a point paru nécessaire de conserver cette disposition.

La Rédaction.

RAPPORT DU MINISTRE DES CULTES, M. PORTALIS, A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI, 21 JANVIER 1807.

Sire,

Plusieurs évêques de l'Empire m'ont adressé des représentations sur la manière peu décente avec laquelle on chôme, dans certaines communes, les fêtes conservées par le Concordat. Ils exposent que, dans ces communes, les boutiques demeurent ouvertes, et les ouvrages serviles continuent pendant les jours de fête, comme pendant les autres jours. Ils font observer que dans le cours de la Révolution, des lois impérieuses de police prohibaient tout travail, lorsque l'on célébrait le décadi ou quelques fêtes civiques. Ils ajoutent que le peuple, qui n'est régi que par les choses sensibles, s'habitue à négliger les pratiques religieuses, et perd de vue la religion même, en voyant l'espèce d'autorisation accordée à tous ceux qui affectent l'indifférence et le mépris pour les fêtes que la religion consacre. Ils demandent, en conséquence, que la célébration de ces fêtes soit protégée par des réglements capables de prévenir tout scandale et tout abus.

L'article 57 de la loi du 18 germinal an 10 porte que le repos des fonctionnaires publics sera fixé au dimanche et aux jours destinés à célébrer les fêtes conservées par le Concordat. Cet article se tait sur la manière dont le dimanche et les fêtes chômées doivent être célébrés par la masse des fidèles. Mais il est évident que l'esprit de la loi a été de commander à tous les citoyens la décence qu'il convient de garder pendant les jours consacrés à la religion.

Le principe de la liberté des cultes ne pourrait être un obstacle à

l'exécution du vœu que MM. les évêques manifestent; car dans le culte catholique, comme dans le culte protestant, on chôme également le dimanche, on chôme les mêmes fêtes.

Pourquoi la loi du 18 germinal an 10 a-t-elle diminué le nombre des fêtes? pour ne pas distraire trop souvent de leurs travaux les hommes qui ont besoin de travailler pour vivre, et pour ne pas suspendre trop fréquemment les travaux et les fonctions des personnes consacrées au service de la société. Le législateur a donc supposé que les jours de dimanche et de fête doivent être des jours de recueillement et de repos pour tout le monde. S'il en était autrement, de quel motif raisonnable eût-il pu autoriser la réduction des fêtes?

Il faut pourtant convenir que le principe général sur le repos ordonné dans les jours de dimanche et de fête reçoit des exceptions que l'état présent de nos sociétés ne permet pas de méconnaître.

Il est des circonstances où les travaux publics ne pourraient être suspendus sans quelque danger pour l'État.

Il est certains travaux dans la campagne qui, dans le temps opportun, ne pourraient être différés, sans que l'on s'exposât au risque de n'avoir point de récolte, ou de perdre celle que l'on est sur le point de recueillir. Ces exceptions ont toujours été reconnues, sans aucune sorte d'inconvénients. Dans tous les temps les travaux publics ont continué pendant les jours de dimanche et de fête dans les arsenaux et dans les autres ateliers consacrés au service public, quand les administrateurs ont cru cette continuation nécessaire. Quant aux travaux de la campagne, non-seulement ils ont été permis, mais même ordonnés par la police, quand le magistrat a pu croire que la plus courte suspension pouvait mettre la récolte en danger. Dans tous les cas, le magistrat seul est arbitre de ce que l'on peut ou doit faire.

Nous ajouterons qu'il est des hommes qui ne pourraient cesser de travailler un seul jour sans compromettre leur existence et celle de leur famille. Il faut donc, ou que ces hommes soient nourris aux dépens du public, ou qu'ils ne soient jamais obligés de suspendre leurs travaux, même pendant les fêtes chômées.

Certainement la religion ne saurait contredire les vues d'humanité. Dans l'ordre religieux, comme dans l'ordre naturel et civil, la nécessité est au-dessus de toutes les règles et les fait toutes cesser.

Mais il est des choses de décence extérieure que l'on peut observer sans se nuire : Un ouvrier, qui croit avoir besoin de son travail, peut travailler sans tenir boutique ouverte les jours de dimanche et de fête. L'ouverture des boutiques pendant ces jours semble n'être qu'une vaine parade, une affectation, une couleur que l'on se donne pour avoir l'air de se mettre au-dessus des idées communes et de braver les idées et les pratiques religieuses; l'ordre public exige que chacun respecte la religion que les lois de l'État protégent.

Plusieurs préfets ont ordonné dans leurs départements : 1° que les boutiques seraient fermées les dimanches et fêtes; 2° que les cabarets

ne seraient point ouverts, aux heures des offices, pendant ces mêmes jours.

Les arrêtés de ces préfets ont produit le meilleur effet et n'ont excité aucune réclamation.

D'autres préfets me consultant, je leur ai indiqué l'exemple de leurs collègues; mais je n'ai pas cru devoir, de mon chef, leur tracer une conduite constante et sûre, avant que de connaître les intentions de Votre Majesté.

Si Votre Majesté l'agrée, j'inviterais les préfets qui m'ont déjà consulté ou qui pourront me consulter dans la suite, à ordonner tout ce qui est de décence extérieure, les jours de dimanches et de fêtes, sans exercer aucune recherche inquiétante contre les citoyens. La décence extérieure se borne à ne pas tenir les boutiques ostensiblement ouvertes, à ne pas vendre et à ne pas travailler, les jours de fêtes, avec la même publicité que les jours ouvrables, et à fermer les cabarets aux heures des offices. Ces règles sont généralement suivies chez toutes les nations où la liberté des cultes est admise comme en France.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

Le très-soumis, très-dévoué et très-fidèle serviteur et sujet.

Signé : PORTALIS.

OBSERVATIONS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier, DICTÉES ET SIGNÉES PAR LUI AU CAMP IMPÉRIAL D'OSTERODE, LE 5 MARS 1807.

Il est contraire au droit divin d'empêcher l'homme, qui a des besoins le dimanche comme les autres jours de la semaine, de travailler le dimanche pour gagner son pain. Le gouvernement ne pourrait imposer une telle loi que s'il donnait gratis du pain à ceux qui n'en ont pas. D'ailleurs, le défaut du peuple, en France, n'est pas de trop travailler. La police et le gouvernement n'ont donc rien à faire là-dessus.

Les Saints Pères mêmes ne prescrivent le repos le dimanche qu'aux hommes qui ont assez d'aisance ou qui sont dans le cas de mettre assez d'économie dans leur travail de la semaine pour pouvoir passer le dimanche sans travail.

Cela est si vrai qu'il était dans l'usage de tous les pays chrétiens qu'avec la permission de l'évêque ou du curé, on pouvait travailler le dimanche.

Serait-ce à l'évêque, serait-ce aux magistrats qu'appartiendrait le droit de donner cette permission?

On a vu, de nos jours, la force publique employée à parcourir les villes et les campagnes pour contraindre à célébrer la décade et à travailler le dimanche. On doit bien se garder de se mettre dans la nécessité d'employer un jour les gendarmes à empêcher l'homme, qui a besoin de son travail pour assurer sa subsistance, de travailler le dimanche.

Dans l'un et l'autre cas, il y a, de la part de l'autorité, superstition soit politique, soit religieuse. Dieu a fait aux hommes une obligation du travail, puisqu'il n'a pas permis qu'aucun des fruits de la terre leur fût accordé sans travail. Il a voulu qu'ils travaillassent chaque jour, puisqu'il leur a donné des besoins qui renaissent tous les jours. Il faut distinguer, dans ce qui est prescrit par le clergé, les lois véritablement religieuses et les obligations qui n'ont été imaginées que dans la vue d'étendre l'autorité des ministres du culte.

La loi religieuse veut que les catholiques aillent tous les dimanches à la messe; et le clergé, pour étendre son autorité, a voulu qu'aucun chrétien ne pût, sans sa permission, travailler le dimanche. Cette permission, il l'accordait ou la refusait à son gré, pour constater son pouvoir, et l'on sait que dans beaucoup de pays on l'obtenait avec l'argent.

Encore une fois, ces pratiques étaient superstitieuses et plus faites pour nuire à la véritable religion que pour la servir.

N'est-ce pas Bossuet qui disait : « Mangez un bœuf et soyez chrétien? » L'observance du maigre le vendredi et celle du repos le jour du dimanche ne sont que des règles secondaires et très-insignifiantes. Ce qui touche essentiellement aux commandements de l'Église, c'est de ne pas nuire à l'ordre social, c'est de ne pas faire de mal à son prochain, c'est de ne pas abuser de la liberté. Il ne faut pas raisonner, mais il faut se moquer des prêtres qui demandent de tels réglements. Je ne les oblige pas à donner malgré eux l'absolution; je ne veux pas non plus qu'ils m'obligent à faire jeter dans le séjour du crime le paysan qui travaille quelque jour de la semaine que ce soit, pour assurer sa subsistance et celle de sa famille. Puisqu'on invoque l'autorité sur cette matière, il faut donc qu'elle soit compétente.

Je suis l'autorité, et je donne à mes peuples et pour toujours la permission de ne point interrompre leur travail. Plus ils travailleront, et moins il y aura de vices. Plus ils se procureront avec abondance la subsistance qui leur est nécessaire, plus ils satisferont aux besoins des organes et au vœu de la nation.

Si je devais me mêler de ces objets, je serais plutôt disposé à ordonner que le dimanche, passé l'heure des offices, les boutiques fussent ouvertes et les ouvriers rendus à leur travail. Quand on jette un coup-d'œil sur les diverses classes qui composent la société, on sent à quel point le repos du dimanche est plus funeste qu'utile; on voit dans combien d'arts, dans combien de métiers, cette interruption du travail a des effets fâcheux. La société ne compose pas un ordre contemplatif. Quelques législateurs ont voulu en faire un couvent de moines, et lui appliquer des règles qui ne conviennent que dans le cloître. Puisque le peuple

mange tous les jours, il doit lui être permis de travailler tous les jours.

Il faut que M. Portalis prenne garde que, cette concession une fois accordée, on ne manquera pas d'en exiger d'autres. Ayant une fois fait intervenir la force du gouvernement dans des choses qui sont hors de son ressort, on nous ramènera au temps désastreux des billets de confession, et à ces misérables époques où le curé croyait avoir le droit de gourmander un citoyen qui n'allait pas à la messe.

La force des ministres du culte réside dans les exhortations de la chaire, dans la confession; les sbires et les prisons ne doivent jamais être des moyens de ramener aux pratiques de la religion.

A Osterode, le 5 mars 1807.

Signature autographe : NAPOLÉON.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — M. Buloz, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, est mort le vendredi 12 janvier, à l'âge de 73 ans. Nous devons lui rendre nos hommages comme à un des hommes qui ont le plus contribué à répandre l'influence de l'esprit français dans le monde; il a pour nous ce mérite particulier d'avoir offert aux plus éminents représentants de la science historique française une publicité immense. Depuis Augustin Thierry, qui a été le premier collaborateur de M. Buloz quand il acheta en 1831 le recueil de géographie et de voyages dont il devait faire la plus brillante revue littéraire qui ait jamais existé, jusqu'à M. Fustel de Coulanges, il n'est pour ainsi dire pas un seul parmi nos historiens marquants qui n'ait travaillé pour la *Revue des Deux-Mondes*. Qu'il nous suffise de rappeler les noms de Guizot, Michelet, Thiers, Quinet, Mignet, Cousin, Tocqueville, Taine, Renan. L'influence de la *Revue des Deux-Mondes* a été analogue en plus d'un point à celle de l'Académie française. Au milieu de toutes nos divisions politiques, religieuses et littéraires, elle a su réunir l'élite de nos écrivains contemporains comme dans un salon de bonne compagnie où l'on n'était ni révolutionnaires, ni réactionnaires, ni superstitieux, ni impies, ni classiques à outrance, ni romantiques à tous crins, mais où cependant la liberté des opinions restait entière, tempérée seulement par le bon sens et le bon goût. Elle représentait à merveille l'esprit français dans ses qualités moyennes les plus aimables. Les règles mêmes, parfois un peu tyranniques, qu'elle imposait à ses collaborateurs, leur étaient souvent utiles, leur enseignaient l'art de la composition, de la gradation des idées, de l'exposition lumineuse et concise. Toutefois nous manquerions à la sincérité si nous ne disions pas aussi en quoi l'influence de la *Revue des Deux-Mondes* nous parait avoir été nuisible. Elle a encouragé et pour ainsi dire créé un genre spécial de composition littéraire et de style dont les principaux caractères sont

des généralisations vagues et hâtives et une correction uniforme et banale. Aussi certains tempéraments littéraires très-originaux, comme Michelet et Taine, n'ont-ils pu respirer longtemps à l'aise dans la *Revue* et se sont-ils séparés d'elle. En même temps elle encourageait la tendance fâcheuse du public et des écrivains français contemporains à préférer les travaux de vulgarisation aux recherches originales, à dédaigner non-seulement les renvois aux sources, mais même leur étude, à chercher avant tout ce qui brille, amuse et charme, à craindre par-dessus tout ce qui exige du travail et risque de causer l'ennui. En enrôlant les hommes les plus éminents sous sa bannière, en les poussant à écrire toujours pour ce qu'on appelle *le grand public*, en affectant de mépriser tout ce qui ne portait pas l'estampille de la *Revue* toute-puissante et en faisant partager ce mépris à toutes les classes lettrées, nous craignons que M. Buloz n'ait contribué pour sa part à développer avec excès les qualités littéraires de la nation au détriment des qualités scientifiques, et par suite à provoquer une réaction non moins exagérée en sens contraire, réaction qu'on voit commencer aujourd'hui.

Enseignement public. — Au moment où l'on attend avec une si vive impatience le projet de loi que prépare M. Waddington, nous devons signaler à tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'enseignement supérieur une remarquable brochure de M. E. Boutmy, directeur de l'Ecole des sciences politiques (*Quelques observations sur la réforme de l'enseignement supérieur*. Germer Baillière). M. Boutmy demande que dans tous les examens, à côté des matières obligatoires, l'on introduise, comme on le fait en Allemagne, deux épreuves portant sur les matières professées dans les cours des Facultés; le candidat choisirait lui-même les cours sur lesquels porteraient ces deux épreuves. Ce serait à la fois fournir des élèves aux professeurs de l'enseignement supérieur, exciter chez les jeunes gens l'esprit d'initiative, mettre fin au système actuel de préparation aux examens où les cours des Facultés n'entrent que pour peu de chose. M. Boutmy voit aussi dans cette réforme un moyen de relier entre eux les divers établissements d'enseignement supérieur et de rattacher les écoles spéciales aux Facultés en autorisant le choix de leurs cours pour les épreuves facultatives et en faisant participer leurs professeurs aux examens. Il y a là, croyons-nous, une vue féconde, qui, tout en conservant des écoles spéciales illustres, élargirait leurs cadres, les ferait entrer dans un grand organisme universitaire, et créerait ainsi un type nouveau d'enseignement supérieur qui répondrait d'autant mieux aux besoins de notre pays qu'il se servirait des éléments aujourd'hui existants au lieu de fabriquer du nouveau de

toutes pièces [1]. Pour que les réformes de M. Boutmy fussent efficaces, il faudrait de plus que la seconde partie du baccalauréat fût placée à la fin de la première année des études supérieures, et que des examens placés à la fin de la troisième année de ces études fussent obligatoires pour tous les jeunes gens qui se destinent à l'administration ou à l'enseignement [2].

Nous avons d'ailleurs le meilleur espoir dans les progrès de l'enseignement supérieur, non-seulement parce que l'Université a aujourd'hui à sa tête un ministre d'un esprit libéral et prudent, capable de comprendre à la fois les besoins de la haute culture scientifique et les nécessités pratiques de la pédagogie, mais parce qu'il se forme peu à peu sur ces questions un concours d'opinion publique qui deviendra irrésistible. Le mouvement se fait sentir de tous les côtés à la fois. L'Ecole des hautes-études voit augmenter chaque année le nombre de ses élèves; à l'Ecole des chartes les candidats sont plus nombreux; à l'Ecole normale les travaux d'érudition deviennent l'objet d'une faveur toujours plus grande; les Facultés des lettres, qu'on prétendait hostiles aux idées de progrès, demandent la création de chaires nouvelles d'archéologie, de sanscrit, de grammaire comparée, de philologie romane, études qui étaient jusqu'ici reléguées au Collége de France, sous le prétexte assez singulier que les Facultés sont consacrées à la science *faite* et le Collége de France à la science *qui se fait*. Enfin, le même esprit se fait sentir dans la direction imprimée aux examens. Nous avions critiqué l'an dernier les sujets donnés comme thèses pour l'agrégation d'histoire; cette année nous ne pouvons que louer les choix qui ont été faits : l'*Inscription d'Ancyre*, *l'établissement des Franks et des Burgondes en Gaule*, et *Colbert*. Chacun de ces sujets est bien défini, chacun d'eux peut être étudié sur des documents de première main faciles à consulter, chacun d'eux a été l'objet de travaux d'érudition importants. Il sera facile de voir comment les candidats savent étudier un sujet et se servir soit des sources, soit des travaux de seconde main.

Publications de documents. — Le principal intérêt du t. XXIII du *Recueil des historiens de France*, qui vient d'être publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est la chronique

1. Ce système serait facilement applicable à l'École des hautes-études, à l'École des chartes, à l'École des langues orientales, même à l'École centrale; pour l'École polytechnique et l'École normale, on se heurterait contre des obstacles assez graves.

2. M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai, vient de proposer une réforme analogue en demandant d'exiger des mêmes catégories de jeunes gens le diplôme de licencié, l'examen de licence étant du reste modifié.

inédite de Robert Primat, moine de l'abbaye de Saint-Denys dans la seconde moitié du XIIIe siècle, découverte en 1865 par M. P. Meyer au British Museum. La chronique primitive de Primat, qui, d'après M. Meyer, comprenait le règne tout entier de saint Louis, était écrite en latin; le fragment retrouvé pour les années 1280-1285 est traduit par Jean de Vignay, qui le fait servir de continuation à Vincent de Beauvais. La découverte de M. Meyer est d'un grand prix pour l'histoire littéraire comme pour l'histoire proprement dite. La chronique de Primat, en effet, bien qu'offrant de nombreux points de ressemblance avec celle de Guillaume de Nangis[1], contient cependant un grand nombre de détails nouveaux, en particulier sur la seconde croisade, de saint Louis. Le récit de cette expédition ne contient pas moins de 33 chap. sur 79. Il semble que ce récit ait été le principal objet de l'attention de Primat, qui avait peut-être pris part à la croisade et ce fait nous oblige à douter que sa chronique ait réellement compris tout le règne de saint Louis. Cela ne doit être vrai que de la source commune à Primat et à Guillaume de Nangis. Nous pouvons signaler encore des fragments inédits intéressants, tirés de la *Mer des histoires* de Jean de Colonna, fragments qui s'arrêtent à 1251; les Pouillés des diocèses de Rouen et de Coutances, plusieurs chroniques normandes inédites, les Rôles des fiefs relevant du roi tirés des registres de Philippe-Auguste, etc., etc. Un index dressé avec un soin admirable rend d'un usage commode cet énorme in-folio dont une grande partie n'est composée que de noms de lieux et de personnes. Qu'il nous soit permis de formuler un vœu. Nous voudrions que l'Académie terminât avec ce XXIIIe volume le Recueil des historiens de France et n'y ajoutât plus qu'un volume de table générale; puis qu'elle continuât la publication des documents relatifs à notre histoire dans des volumes d'un format plus abordable, in-4° ou gr. in-8°. Il y aurait à cela plusieurs avantages. On ne réunirait plus dans le même volume des documents aussi différents que des pouillés et des chroniques; on rendrait possible l'acquisition de certaines publications pour des savants qui ne peuvent dépenser 100 fr. pour un in-fol., enfin on pourrait fournir plus fréquemment au public des nouveautés utiles et l'on ne risquerait plus de faire attendre onze ans l'apparition d'un texte important, comme il vient d'arriver pour Primat. On pourrait

1. Il est assez singulier que la préface du volume dise que Primat et Guillaume ont tous deux puisé à une source commune, tandis que trois pages plus loin, dans la préface de la chronique, nous lisons que Guillaume a connu Primat à travers Gilon de Reims, qui en aurait fait des extraits. La vérité ne serait-elle pas que Gilon a été précisément la source commune où ont puisé Primat et Guillaume?

même imiter les Anglais, conserver l'in-fol. pour les publications d'actes, pouillés, comptes, etc., et publier les chroniques in-8°, en renonçant au morcellement des textes pratiqué par les Bénédictins, système depuis longtemps condamné. — La *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France* vient de s'enrichir d'un nouveau volume attendu depuis longtemps, le premier volume du *Cartulaire de Cluny,* publié par M. Bruel. M. A. Bernard avait commencé à préparer l'édition, dont les premières épreuves avaient même été tirées. M. Bruel a dû reprendre le travail en entier pour le réviser et y faire entrer des pièces nouvelles. Il s'est acquitté de sa tâche avec une activité et un soin irréprochables; il a mis l'ordre dans les milliers d'actes parvenus jusqu'à nous, soit en original, soit en copies, et cette publication des chartes du plus illustre peut-être des monastères du moyen âge, qui a joué un rôle si considérable dans l'histoire de l'Europe entière et surtout dans celle de l'Allemagne et de la France, sera certainement le joyau de la grande collection de cartulaires inaugurée par Guérard. Le premier volume contient 884 numéros, et sur ce nombre 111 (ce ne sont pas les moins intéressants) sont des actes antérieurs à 910, année de la fondation du monastère; on y trouve trois placites, plusieurs diplômes royaux, un acte de servitude volontaire. La pièce la plus ancienne qui soit mentionnée est de 802, la plus récente de 954. Le second volume contiendra les actes de 954-986, ainsi que l'introduction. Nous espérons que ce volume se fera peu attendre, car le premier, n'ayant aucune table, n'est pas d'un usage commode. — En éditant avec son soin habituel, pour la Société d'histoire de France, l'ouvrage du XIIIe siècle connu d'ordinaire sous le titre de Chronique de Reims, M. de Wailly l'a baptisé : *Récits d'un ménestrel de Reims,* titre qui lui convient beaucoup mieux, car si l'auteur est de Reims, ce qu'il raconte n'a nullement trait à l'histoire locale de cette ville, et en second lieu nous avons affaire moins à une chronique sérieuse qu'à une série de récits pris un peu au hasard dans les règnes de Louis VII, Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis, remplis de fictions et destinés à amuser le lecteur ou l'auditeur plus qu'à l'instruire. Le sommaire critique placé par M. de Wailly en tête de son édition permet de mesurer la distance entre le conte et la réalité. — Parmi les publications de documents modernes, nous signalerons les quatre premiers volumes de la *Correspondance du comte de Serre* (Vaton) et les curieuses *Lettres du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie* (Plon).

Moyen age. — Nous ne pouvons accueillir qu'avec une respectueuse sympathie les deux volumes posthumes de M. de Montalembert, qui

viennent d'être publiés par M. A. de Courson (Lecoffre), et qui nous sont donnés comme les t. VI et VII des *Moines d'Occident*, mais qui sont en réalité la fin d'une introduction en deux volumes à la Vie de saint Bernard, écrite avant 1848 et dont les quatre cents premières pages développées sont devenues les cinq volumes des Moines d'Occident. La première moitié du vi^e vol. est consacrée à un brillant tableau de l'influence des moines sur la société du moyen âge, la fin du volume et le vol. VII sont en quelque sorte l'histoire de la papauté depuis Grégoire VII jusqu'à Calixte II, de leurs luttes contre l'Empire et pour la réforme de l'Eglise. Assurément il ne faut demander à Montalembert ni critique ni méthode strictement scientifique. Tout son ouvrage n'est qu'un panégyrique éloquent de l'Église, et les représentants de l'Église sont tous impeccables et ses adversaires coupables d'avance de tous les crimes. Néanmoins cet excès d'admiration est moins défavorable pour juger le moyen âge qu'un esprit de dénigrement et d'hostilité ; si le tableau que nous trace Montalembert de cette période héroïque et triomphante de l'Église chrétienne est idéalisé, il est vrai en grande partie et je ne connais pas de livres où le rôle des ordres monastiques et de la papauté soit peint avec une chaleur plus persuasive, avec des couleurs plus vivantes. C'est une légende plus que de l'histoire, je le sais bien ; mais elle nous fait vivre dans les siècles passés, et ce n'est pas sans une sympathique émotion que nous avons entendu ces derniers accents d'un homme qui a su, malgré ses défaillances, rester un des plus nobles représentants du catholicisme contemporain. — Un des graves défauts du livre de Montalembert est de vouloir modeler le présent sur le passé, de croire les ordres monastiques capables de jouer aujourd'hui le rôle qu'ils ont joué autrefois, comme si toutes les conditions de la vie et de la pensée n'étaient pas changées. La plus grande partie de leur œuvre a passé en des mains laïques ; c'est l'Institut qui a succédé aux Bénédictins, et c'est à des érudits laïques (MM. Dulaurier, Barry, Roschach, Mabille, A. Molinier) qu'il a fallu confier la nouvelle édition refondue de l'histoire du Languedoc de D. Vaissète (Privat, Toulouse). Cinq tomes sont aujourd'hui parus, les trois premiers contiennent le texte jusqu'à 1165, les deux autres les notes et les pièces justificatives. Aux 56 notes des anciens éditeurs conservées dans la nouvelle édition s'en joignent 111 dues aux récents éditeurs, qui ont ajouté aux pièces justificatives cinq chroniques et 115 chartes inédites pour la plupart. Les bénédictins laïques qui ont entrepris cette grande publication, et parmi lesquels nous sommes heureux de signaler notre collaborateur M. A. Molinier, qui a remplacé le regretté M. Mabille, se sont montrés dignes de leurs prédécesseurs.

Temps modernes. — Notre collaborateur M. Ch. Paillard a terminé par un quatrième volume son excellente *Histoire des troubles de Valenciennes* (Fischbacher), qui a obtenu l'an dernier le second prix Gobert. — M. Jules Delaborde a écrit la biographie d'*Eléonore de Roye* (Fischbacher), la femme du premier prince de Condé, véritable héroïne par le courage et la fermeté qu'elle déploya dans les affaires politiques comme par l'abnégation résignée avec laquelle elle subit les plus cruelles souffrances dans sa vie domestique. Un style incorrect et froid, la partialité dans les jugements et un point de vue étroitement protestant nuiront sans doute au succès du livre de M. Delaborde ; mais les nombreux documents inédits qu'il renferme lui donnent une grande valeur et font souhaiter vivement la prochaine publication de l'ouvrage qu'il prépare sur Coligny. — M. Berthold Zeller nous fait connaître, dans son livre sur *Henri IV et Marie de Médicis*, des documents inédits fort curieux sur le mariage du roi, sur les conspirations de Biron [1] et d'Entragues et sur les diverses intrigues dont la cour fut le théâtre à la fin du règne de Henri IV. M. Zeller a recueilli aux Archives de Florence les dépêches des envoyés florentins à la cour de France et les lettres mêmes de Marie de Médicis, que M. Abel Desjardins avait négligées dans sa grande publication sur les Négociations entre la France et la Toscane, et il les a mises en œuvre avec talent. Son récit, plein de détails nouveaux et pittoresques, est aussi agréable qu'instructif. On peut regretter néanmoins qu'au lieu de se hâter de composer une narration rapide et nécessairement incomplète en utilisant une seule source de renseignements, le jeune historien n'ait pas entrepris une étude approfondie et critique de ces épisodes si importants de la vie de Henri IV, étude pour laquelle les documents florentins lui auraient fourni des éléments précieux d'information et de discussion. En se hâtant autant qu'il l'a fait, il a encouru le reproche d'avoir traité un sujet sur lequel il était insuffisamment préparé, comme le prouve par exemple l'ignorance où il est du document décisif publié par M. Loiseleur sur la mort de Gabrielle d'Estrées (p. 20). Tel qu'il est, son travail n'en est pas moins des plus intéressants ; mais on ne peut prendre que pour une précaution oratoire ce qu'il dit dans sa préface, qu'il n'a point voulu amoindrir la mémoire d'Henri IV, qu'il a voulu au contraire montrer les terribles luttes soutenues par le roi contre ses passions, et qu'avec lui la raison avait toujours le dernier mot. La vérité est que dans tout le livre de M. Zeller, Henri IV nous apparaît sous le jour le plus pitoyable ; que bien loin de lutter contre ses

1. Nous publierons prochainement un document important sur cette conspiration.

passions, il s'y abandonna avec autant de cynisme que de faiblesse, et enfin qu'il leur sacrifia presque constamment ses devoirs de roi et les conseils de la raison. — Le sixième et dernier vol. du *Louis XIV* de M. Gaillardin (Lecoffre) prête aux mêmes critiques que les premiers, mais il serait injuste de méconnaître tout ce qu'il y a d'honorable dans cette tentative de tracer un tableau complet du règne de Louis XIV, et surtout dans le soin qu'a mis M. Gaillardin à ne négliger aucun des côtés de son sujet, les questions économiques pas plus que les questions d'administration, et le mouvement religieux pas plus que le mouvement littéraire. — Nous plaçons toutefois bien au-dessus du livre de M. Gaillardin celui de M. Roschach, *Etudes historiques sur l'histoire du Languedoc* depuis la régence d'Anne d'Autriche jusqu'à 1750 (Privat, Toulouse), qui formeront les t. XIII et XIV de la nouvelle histoire du Languedoc. Reposant sur des recherches approfondies, comme le prouve un énorme volume de pièces justificatives, cet ouvrage, divisé en cinq grandes divisions (Mazarin, Colbert, la Révocation de l'édit de Nantes, Louis XV et Louis XVI), est remarquable par l'art avec lequel les faits sont groupés entre eux, racontés sans diffusion et appréciés avec une rare sérénité de jugement. — On ne saurait adresser le même éloge au livre de M. Gougeard sur la *Marine de guerre*, depuis ses origines jusqu'à nos jours, Richelieu et Colbert (Decaux). Le désordre et l'incohérence avec lesquels il est composé en rendent la lecture extrêmement difficile, et pourtant il est rempli de détails nouveaux et intéressants puisés aux Archives du Ministère de la marine; il est écrit avec une réelle compétence et même un certain talent.

Révolution. — Ce sont aussi les documents originaux qui font l'intérêt du livre de M. le comte Pajol sur *Kléber* (Didot). Écrit à un point de vue exclusivement militaire, cet ouvrage est presque entièrement composé des lettres de Kléber conservées au Ministère de la guerre. Sur les campagnes de 95 et 96 et sur la campagne d'Égypte, cette correspondance est d'un prix inestimable, et elle donne une haute idée de l'intelligence et du caractère du plus grand homme de guerre que l'Alsace ait donné à la France. — Ce sont au contraire les documents inédits dont nous regrettons l'absence dans l'ouvrage de M. Davy sur *les Conventionnels de l'Eure*, Buzot, Duvoy, Lindet (Germer Baillière, 2 vol. in-8°), publié par les soins pieux de sa veuve. Il est toujours intéressant d'étudier l'histoire générale en se plaçant, non plus au centre des événements, mais de côté pour ainsi dire, à un point de vue spécial et local. Le jugement devient souvent plus calme et plus juste. Ce n'est point toutefois par le calme et la justesse de l'esprit que se recommande surtout le livre de M. Davy,

mais par le soin qu'il a mis à recueillir tout ce qu'on peut savoir sur trois acteurs sympathiques du grand drame révolutionnaire. Quelle bonne fortune si M. Davy avait pu éclairer, grâce à des documents inédits, la figure trop peu connue de Robert Lindet! Nous lui savons gré néanmoins d'avoir groupé des renseignements épars pour nous faire connaître sa personne et sa vie. — C'est aussi de la Révolution que s'occupe M. Gragnon Lacoste, mais au-delà des mers. En écrivant la vie de *Toussaint Louverture* (Durand et Pedone Lauriel), il a eu surtout pour but de faire l'apologie du libérateur de Saint-Domingue et de répondre aux accusations portées contre lui par les historiens haïtiens qui, appartenant au parti des hommes de couleur, ont conservé d'ineffaçables rancunes contre « le premier des noirs. » M. Gragnon Lacoste n'est ni un écrivain ni un historien; son récit emphatique, que des discussions inutiles viennent à tout moment interrompre, et où l'on cherche en vain des renseignements précis sur certains faits capitaux de la vie de Toussaint, par exemple sur les lois dont il dota Saint-Domingue de 1799 à 1801, serait de peu de valeur s'il ne s'appuyait sur les papiers conservés dans la famille du Bonaparte des Antilles. La plupart des accusations lancées contre lui sont péremptoirement réfutées par des faits et des dates; son humanité et sa modération sont mises hors de contestation; un vaste plan de conquête du Dahomey formé par Toussaint, pour mettre fin à la traite des nègres, nous est révélé pour la première fois; la légende des trésors enfouis dans la propriété du général par des nègres qu'on aurait ensuite fusillés, est très-justement mise au rang des fables; enfin et surtout la vraie cause de la chute de Toussaint et des malheurs de Saint-Domingue, la rivalité et la lutte des nègres et des hommes de couleur, est mise énergiquement en lumière. Il est à regretter que M. Gragnon Lacoste se soit contenté de se servir pour son récit des documents qu'il avait sous les yeux sans nous en fournir jamais le texte et sans nous dire même la nature de ces documents; cela ôte beaucoup de valeur à ses assertions. Il faut cependant faire exception pour le récit de l'expédition du général Leclerc, écrit par Isaac Louverture, fils du malheureux Toussaint, qui assista à cette guerre et la raconte avec une simplicité qui commande la confiance. Ce document à lui seul donne du prix au volume de M. Gragnon Lacoste.

Époque contemporaine. — Signalons enfin pour l'époque contemporaine deux agréables volumes. *Français et Russes*, Moscou et Sévastopol, 1812-1854, par M. Alf. Rambaud (Berger-Levrault), esquisses vives et brillantes, faites d'après des documents russes, de l'occupation de Moscou par la Grande Armée et du siége de Sévas-

topol, mêlées d'intéressants et pittoresques souvenirs de voyage sur les champs de bataille de 1812 et 1854-55; et *le Prince de Bismark*, sa correspondance, par M. A. Proust (Decaux), livre où les lettres si piquantes, si pleines d'humour, de verve et d'idées du chancelier de l'empire allemand, reliées entre elles par un léger et rapide récit, forment une biographie des plus attachantes, en dépit de quelques contre-sens (voy. surtout p. 299).

Publications annoncées. — Le Ve volume du grand ouvrage de M. Renan sur les *Origines du Christianisme* sera consacré à l'époque qui suit immédiatement la prise de Jérusalem, de Vespasien à Trajan. C'est un moment capital dans l'histoire de la religion nouvelle, puisque c'est celui où les Évangiles sont rédigés, où le Christianisme se sépare définitivement du Judaïsme, se constitue en Église et commence à être l'objet d'une persécution systématique. M. Renan a su avec un art admirable reconstituer avec mille traits épars une image nette et vivante de la Palestine après l'an 70; il nous transporte à Jabné et à Bether, où les Juifs s'enfoncent de plus en plus dans l'étude scolastique de la Loi, dans un farouche exclusivisme, dans les rêves fanatiques de la vengeance, et en Batanée où vivent les Ébionites, sectaires innocents et mystiques, au milieu désquels se conservait et se formait l'image la plus pure de Jésus, celle que nous trouvons dans l'évangile dit de Matthieu. A côté du centre oriental du Christianisme naissant, M. Renan nous montre Rome, les influences juives et chrétiennes qui s'y croisent, et les empereurs Titus, Domitien, Nerva, Trajan, dont il esquisse d'admirables portraits. Il fallait toute sa souplesse d'esprit, toute sa puissance d'imagination, toute sa finesse de sens historique pour se mouvoir avec autant d'aisance au milieu du fatras de la littérature apocryphe, pour tracer avec autant de sûreté, autant de vraisemblance, le développement moral du Christianisme pendant cette période si importante, mais sur laquelle nous ne possédons aucun document d'une provenance certaine, d'une chronologie assurée. C'est alors que les Évangiles furent écrits. On sait à combien de discussions et d'hypothèses leur composition a donné lieu. M. Renan croit à l'authenticité de deux d'entre eux : celui de Marc et celui de Luc. Celui de Marc est le plus ancien; il aura été écrit à Rome par Marc, disciple de Pierre; transporté en Orient, il a fourni le fond de l'évangile attribué à saint Matthieu, et qui n'est autre chose que Marc idéalisé par les judaeo-chrétiens de la Galilée qui y mêlèrent les *logia* ou discours du Christ conservés parmi eux, et des traits empruntés à l'évangile des Hébreux, écrit quelques années auparavant et aujourd'hui perdu. Luc, disciple de Paul,

composa vers le même temps, en se servant également de Marc, son évangile écrit à un point de vue tout occidental et qui est l'Évangile des Gentils, comme celui de Matthieu est celui des judaeo-chrétiens. Quant à celui de Jean, il a été composé peu d'années après en Asie-Mineure par les disciples de Jean, mais après la mort de l'apôtre; toutefois ce dernier point est seulement effleuré et M. Renan y reviendra évidemment dans son VIe vol. Il serait oiseux de louer le mérite littéraire du présent volume. Le talent de l'écrivain n'a jamais été plus grand; les pages sur l'évangile de Matthieu sont parmi les plus exquises qui soient sorties de sa plume; jamais son scepticisme mystique ne s'est exprimé avec des nuances plus délicates, plus tendres, plus enchanteresses. Quelle que soit l'opinion qu'on aie sur les résultats critiques auxquels est arrivé M. Renan, qu'on s'en afflige ou qu'on s'en réjouisse, personne ne peut méconnaître l'importance de son ouvrage sur les Origines du Christianisme pour les études historiques. Le premier il a fait entrer le Christianisme dans le domaine de l'histoire proprement dite. L'étude de ce grand événement avait été jusqu'ici renfermée dans l'Église et dans l'École : elle avait été réservée aux théologiens et aux savants, et ceux mêmes qui, comme Baur et Strauss, avaient apporté à son étude des idées toutes négatives, n'avaient cependant écrit que pour les érudits, les initiés. Quant aux écrivains du XVIIIe siècle, leurs railleries avaient un air de sacrilége et de blasphème qui semblait une reconnaissance involontaire du caractère sacré des traditions chrétiennes. M. Renan le premier a écrit une histoire vraiment laïque des origines du Christianisme; le premier il en a parlé au grand public dans un langage accessible à tous, comme d'un fait historique ordinaire qu'on peut connaître et juger de la même façon que tous les autres. Il est permis de trouver faux ce point de vue; mais on ne peut nier que l'apparition d'un tel ouvrage doive faire époque dans l'histoire de l'esprit humain.

G. Monod.

ITALIE.

Publications de Documents. Inventaires. — Donnons la place d'honneur à deux publications entreprises par les Bénédictins des provinces napolitaines. L'une est le *Codex diplomaticus Cavensis*, dont trois volumes ont déjà paru (Naples, 1873-1876). Les érudits français connaissent tous l'existence des archives conservées dans l'abbaye béné-

dictine de la Trinité à la Cava. Mabillon les avait visitées et en avait signalé le parfait état de conservation; plus récemment, M. H. de Chambure leur a consacré une notice assez complète dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (liv. de mai-juin 1862). Ces archives possèdent plus de 60,000 pièces de parchemin, bien conservées, et d'une authenticité absolue. Le document le plus ancien est de l'an 792; c'est une constitution de morgengab; le plus ancien diplôme est de Radelgis, prince de Bénévent, et date de 840. Le *Codex diplomaticus* nommé plus haut comprendra tous les documents antérieurs au XIIIe siècle; il est dû à la collaboration de dom Michele Morcaldi et de trois autres moines de l'abbaye de la Cava. Les trois volumes déjà publiés comprennent 536 pièces qui vont jusqu'à l'an mil : 3 d'entre elles appartiennent au VIIIe siècle; 109 au IXe; 424 au Xe. La plupart sont des *chartae pagenses*, c'est-à-dire des actes d'achat et de vente, des donations, des contrats de louage, des constitutions de morgengab, des dons aux églises; on y trouve de plus quelques jugements, divers diplômes des princes de Bénévent et de Salerne, et deux de Pierre, évêque de Salerne. Ces documents ajoutent peu à l'histoire politique; mais, quant au fond, ils sont très-importants pour l'histoire du droit privé lombard, et quant à la forme, ils fournissent beaucoup de faits précieux aux diplomatistes et aux philologues. Cette publication commence par une *Synopsis historico-diplomatica monasterii et tabularii Cavensis*, œuvre de dom Morcaldi, qui l'a dressée en partie à l'aide des documents eux-mêmes; c'est un travail qui n'est pas sans utilité : puis vient un tableau chronologique des princes de Salerne, composé tout d'abord par dom Salvatore De Blasio, et mis aujourd'hui en rapport avec les documents. Chaque volume contient ensuite les index suivants : une table chronologique des documents avec de courts extraits de chacun et plusieurs *exempla formularum;* une table des lieux où les actes ont été rédigés; enfin un index onomastique et topographique. L'utilité de ces index est incontestable, et facilite grandement les recherches; mais il nous semble que l'addition d'un glossaire aurait été indispensable. Nous aurions voulu de plus qu'en tête de chaque document, il y eût une cote précise, et que la date ne fût pas simplement indiquée par l'année. On peut aussi regretter — et cela, non pas au nom d'une curiosité vaine, mais au point de vue de la comparaison des textes — de ne point trouver l'indication des documents déjà publiés autre part. A part ces remarques particulières, le travail des éditeurs est très-consciencieux et absolument digne d'éloges. En appendice, dom Bernardo Gaetani d'Aragona commence la description des mss. en parchemin conservés à la bibliothèque de la Cava; cet appendice

forme la dernière partie de chaque volume, avec une pagination distincte. Trois mss. latins y sont déjà décrits : le premier est la célèbre *Biblia Cavensis*, véritable modèle de calligraphie lombarde, qui remonte au VIIIe ou au IXe siècle ; MM. Silvestre et Pertz en ont donné des fac-simile[1]. Je finirai en disant que ce *Codex diplomaticus* a été favorablement accueilli des érudits étrangers, et en signalant un article de M. Bluhme dans l'*Historische Zeitschrift* de Sybel (1873, p. 390-398).

Sous le titre de *Bibliotheca Casinensis*[2], les savants moines du Mont Cassin, dirigés par l'illustre Père Luigi Tosti, ont commencé la publication d'un catalogue raisonné de leurs mss. ; le premier vol. a paru en 1874, le second en 1875 ; ce sont de grands in-4°, imprimés avec luxe, ornés de fac-simile en chromo-lithographie, et qui, pour la partie matérielle, disons-le tout d'abord, font vraiment honneur aux presses du Mont Cassin.

Sur l'histoire des archives et de la bibliothèque du Mont Cassin, nous possédions déjà divers renseignements donnés par le P. Tosti, dans son histoire de l'abbaye (Naples, 1842-43, en 3 vol.) ; en outre, dans le même ouvrage, il avait publié des documents tirés de ces archives. D'autres extraits se retrouvent dans les prolégomènes et les notes du manuscrit de la Divine Comédie conservé au Mont Cassin, que publièrent les moines de l'abbaye à l'occasion du centenaire de Dante, en 1865. Enfin le P. Caravita, dans un travail estimable intitulé : *I codici e le arti a Monte Cassino* (Mont Cassin, 1869-71, en 3 vol.), fit une description de ces mss., en suivant l'ordre chronologique, mais au point de vue de l'art et de la paléographie, et non pas au point de vue de ce qu'ils renferment. La présente publication contient l'inventaire complet, et pour ainsi dire individuel, des mss. eux-mêmes. Le premier volume s'ouvre par une longue préface du P. Tosti ; elle comprend l'histoire des archives, l'indication des travaux dont elles ont déjà été l'objet, et la mention des archivistes ou bibliothécaires les plus illustres et qui ont rendu le plus de services. Après la préface vient un appendice, où sont publiés plusieurs catalogues des mss. du monastère qui furent rédigés à diverses époques,

1. En appendice au 3e volume est commencée une édition intégrale des Lois lombardes (commencement du XIe siècle) conservées à la Cava. Cette publication sera terminée en appendice au tome IV. Elle est précédée d'une description du ms. par D. Bernardo Gaetani d'Aragona, et accompagnée de notes et de fac-simile.

2. *Bibliotheca Casinensis, seu codicum manuscriptorum qui in tabulario Casinensi asservantur Series*, etc., cura et studio monacorum O.-S.-B. abbatiae Montis Cassini. Monte Cassino, I et II, 1874-75, gr. in-4°.

et d'autres documents justificatifs. Les indications réunies par le P. Tosti étaient déjà connues en grande partie, mais on est heureux de les trouver ici réunies.

La bibliothèque du Mont Cassin renferme aujourd'hui mille mss., mais il y en eut beaucoup plus autrefois. Au XIe siècle, surtout au temps du célèbre abbé Didier, depuis pape sous le nom de Victor III, les études florissaient dans l'abbaye, et l'on y copiait les manuscrits avec ardeur. Cette ardeur persista durant le XIIe et le XIIIe siècle, malgré les traverses que les moines eurent à supporter; puis vint la décadence. Il faut rappeler ici le récit de Boccace, qu'a rapporté Benvenuto d'Imola dans son Commentaire sur Dante (Murat. *Antiquit. Ital.*, I, col. 1296) : l'illustre conteur florentin, allant visiter cette bibliothèque déjà célèbre, la trouva ouverte et sans gardien; l'herbe poussait sur les fenêtres; les livres étaient épars et ensevelis sous la poussière; certains même étaient mutilés, leurs marges entamées et gâtées de toutes façons. Il apprit ensuite d'un moine que plusieurs de ses compagnons, pour gagner quelques sous, enlevaient les cahiers, et en faisaient de petits livres de prières (*psalteriolos*) qu'ils vendaient aux enfants, coupaient les marges et en faisaient des amulettes (*brevia*) qu'ils vendaient aux dames. Tout ce récit est-il aussi vrai qu'il est piquant? Le P. Caravita (ouvr. cité, I, 336-341) et le P. Tosti, d'abord au tome III de son histoire du Mont Cassin, et maintenant dans la préface de la *Bibl. Casinensis*, s'efforcent de défendre les moines contre l'acte d'accusation dressé par Boccace. Ils ne nient pas que la bibliothèque n'ait été fort maltraitée par le tremblement de terre de 1349, les brigandages des soldats de Louis de Hongrie, et la dispersion des moines; mais ils veulent disculper ces derniers d'avoir sciemment, et pour gagner quelques sous, mutilé les beaux mss. antiques de leur bibliothèque. Leur principal argument est que les mss. antérieurs à la fin du XIIIe siècle, qui nous sont parvenus, sont complets et intacts, argument qui aurait quelque valeur, si nous possédions tous les mss. antérieurs à la visite de Boccace; mais la bibliothèque actuelle n'a conservé qu'une faible partie de ses anciennes richesses. Le P. Caravita nous apprend d'ailleurs lui-même (I, 336) que certains mss. anciens « gardent des traces de miniatures et de lettres initiales qui ont été coupées », et que des fragments d'autres mss. des Xe et XIe siècles ont fourni des feuilles de garde à des reliures du XVIIe siècle. De quelque manière que les choses se soient passées dans certains cas particuliers, la décadence des bibliothèques monastiques au XIVe siècle est un fait indéniable et général. Wattenbach en cite plusieurs exemples (*Das Schriftwesen im Mittelalter*, 493-494). A une époque plus récente, les usurpations offi-

cielles des papes, des abbés commandataires et des vice-rois espagnols de Naples, ont encore nui aux archives du Mont Cassin ; elles vivent aujourd'hui en paix sous la surveillance du gouvernement italien.

Les deux volumes publiés jusqu'ici contiennent la description minutieuse de 109 mss. ; l'âge de ces mss. est indiqué d'après un système excellent, où les raisons paléographiques et historiques pour adopter telle ou telle date sont exposées en termes brefs, clairs, et souvent décisifs. L'érudit, quand même il ne partagerait pas l'avis de l'auteur, a donc sous la main toutes les données suffisantes pour se former un jugement personnel. Les fac-simile lui viennent encore en aide ; ils ne sont pas un simple luxe. Ils sont distribués en 35 tables, et il y en a un pour chaque ms. La forme de lettres qui y domine est une minuscule lombarde particulière au Mont Cassin, avec quelques spécimens de minuscule romaine, d'écriture carolingienne et néo-gothique.

Sociétés d'histoire. — La *Commission royale d'histoire*, qui siége à Florence, a publié un important volume de chroniques, le 6e de la collection. (Florence, Galileiana, in-4° de VI-816 p., 1876. Prix 15 fr.[1]) Ces chroniques, dont trois étaient inédites[2] et dont deux sont des réimpressions fort améliorées, ont une réelle importance. Il faut espérer que cette publication donnera une nouvelle et plus vive impulsion à des études pour lesquelles les Italiens laissent trop souvent prendre le pas sur eux aux étrangers et surtout aux Allemands. Nous appelons particulièrement l'attention des lecteurs sur les *Gesta Florentinorum* de Sanzanome, qui sont le plus ancien essai d'une histoire méthodique de Florence. On peut, d'accord avec M. Scheffer-Boichorst (*Florentiner Studien*, Leipzig, 1874), y trouver trop de rhétorique et trop peu de ressemblance avec les chroniques florentines du XIVe siècle ; cependant leur antiquité et leur forme toute particulière leur donnent une singulière valeur, tant comme monument historique, que comme œuvre littéraire. Sur ces points, je renvoie aux excellentes remarques de M. Hartwig dans son édition de Sanzanome. Je ne saurais, dans ce Bulletin, consacrer une étude spéciale à chacune des sources publiées dans le présent volume, et je ne voudrais pas répéter ce que j'en ai dit plus en détail dans la *Revista europea* de Florence (n° de sept. 1876) ; je dirai seulement que la nou-

1. Voy. *Rev. hist.*, 2e vol., p. 666.

2. Les *Gesta* de Sanzanome étaient sous presse, lorsqu'elles furent publiées par O. Hartwig dans ses *Quellen und Forschungen zur aeltesten Geschichte der Stadt Florenz* (Marbourg, 1875). Voy. *Rev. hist.*, II, 264.

velle édition des Annales de Ptolémée de Lucques, invite à une étude critique approfondie sur les diverses questions relatives à la valeur historique des œuvres de ce chroniqueur[1] ; que le *Diario* de Lemmo donne des renseignements nombreux et authentiques sur le voyage de l'empereur Henri VII à Rome ; et que le *Diario* de l'anonyme florentin nous révèle des détails très-intéressants, recueillis jour par jour, sur deux faits considérables de l'histoire florentine : la guerre des Huit Saints (1376-1377), et l'émeute des Ciompi (1378) ; enfin que la récension de la Chronique de Tolosano par Borsieri est un nouveau titre d'honneur pour la critique italienne. Ces brèves indications suffisent pour recommander le volume à l'attention des érudits.

La *Société d'histoire lombarde* vient de publier le premier volume d'une *Bibliotheca historica italica*[2]. Ce volume contient trois chroniques milanaises du XVIe siècle, publiées par A. Ceruti, et deux chroniques crémonaises (1399-1525), par F. Robolotti. Les chroniques milanaises dont les auteurs sont Scipion Vegius (1515-1523), Gaudenzio Merula (1523-1525), et G.-B. Speciano (1525-1526) ont un intérêt spécial pour les érudits français, car elles se rapportent aux époques des guerres et de la domination française en Lombardie. Les auteurs, hommes d'une grande autorité, sont tous trois contemporains, et ont pris part aux événements qu'ils racontent, aussi leurs chroniques ont-elles une grande importance ; elles sont publiées aujourd'hui pour la première fois. Les deux chroniques crémonaises étaient également inédites ; on n'en connaît pas les auteurs. Elles diffèrent complétement des trois chroniques citées plus haut : tandis que ces dernières ont la prétention d'être des œuvres d'art et ont l'apparence d'histoires, celles-là ont la forme d'annales écrites au jour le jour ; les premières sont rédigées en latin, les autres en langage vulgaire. Celles-ci rapportent souvent d'une manière inexacte les événements qui se sont passés loin de Crémone, mais cette inexactitude même est remarquable : il est curieux en effet de voir les transformations que subissent les faits avant d'arriver aux chroniqueurs. Faut-il nous étonner davantage des mille contradictions de nos journalistes ? Voici par curiosité en quels termes est annoncé, en

1. Voy. sur ces questions les travaux bien connus de Muratori, Quétif et Lucchesini, et les travaux plus récents de Krüger (Gœttingue, 1874) et de Kœnig (Wurtzbourg, 1875).

2. *Bibliotheca historica italica*, cura et studio Societatis Langobardicae historiae studiis promovendis. Vol. Ier, in-4°, xx-276 p. Milan, Brigola, 1876. Prix : 16 fr.

1498, le supplice de Savonarole : « D'un frère qui fut brûlé. — Le dit mois, les Florentins firent brûler un frère de Saint-Dominique, appelé Jérôme, à Florence, parce que, paraît-il, il faisait le saint, et disait tout le mal possible du pape; on disait qu'il avait des confesseurs qui lui révélaient les secrets de celui-ci et de celui-là. »

La *Commission d'histoire vénitienne* a commencé, elle aussi, ses publications. Dans mon précédent bulletin (*Rev. hist.*, I, p. 535), j'ai déjà signalé la formation de cette Société qui, née en 1873, s'est heureusement constituée en 1875 et compte aujourd'hui 35 membres ordinaires et un nombre respectable de membres honoraires et de correspondants étrangers et nationaux; elle reçoit des subventions du gouvernement, des commissions provinciales et des municipes de la Vénétie; elle a pour président le comte Giovanni Cittadella de Padoue, sénateur; pour vice-présidents les professeurs De Leva et Fulin; pour secrétaire M. G. Berchet, tous noms connus par leurs travaux historiques. En vertu de l'art. 22 des statuts, la société s'engage à publier 5 séries d'ouvrages : 1° Documents et Régestes; 2° Statuts et Lois; 3° Chroniques; 4° Mélanges; 5° Actes de la Société. Nous n'avons encore que le premier volume de la première série et le premier de la cinquième. Quelques mots sur ce dernier suffiront[1]. Il contient la liste des membres, les statuts (3 juin 1875-22 mai 1876), le procès-verbal de trois assemblées générales (10 août 1875, 25 avril, 22 mai 1876), l'histoire de la formation de la Société (R. Fulin), une proposition de publication sur l'histoire véronaise, avec d'intéressantes indications bibliographiques (C. Giuliari); des rapports et des discours de circonstance (Barozzi, Berchet, Cittadella, Stefani). L'autre volume contient le régeste des *Libri commemoriali*, I et II, de la république de Venise; ce régeste est dû à M. R. Predelli[2]. Les Mémoriaux sont une série de 33 volumes qui vont du XIIIe au XVIIIe siècle, ils sont remplis de documents et de notices d'un grand intérêt, « où les scribes de la chancellerie ducale (dit M. Predelli), enregistraient tous actes et documents, et faisaient les remarques qui, dans les questions politiques et administratives contemporaines et futures, pouvaient appuyer les droits de l'État. » Comme les fameux *Libri pactorum*, ces Mémoriaux tirent sans doute leur origine d'une délibération du Grand-Conseil du 18 déc. 1291, qui ordonna de recueillir dans des livres « omnia pacta et omnia privi-

1. *Atti della Deputazione veneta di storia patria.* Anno I. Venise, Visentini, in-4°, 1876.

2. *I libri commemoriali della Rep. di Venezia.* Regesti, t. I, 1876. Venise, Visentini, in-4°, XXIV-309 p. Prix : 20 fr.

legia quae faciunt ad jurisdictionem communis Venecciarum. » Comme ces mêmes *Libri pactorum*, ils sont précieux pour l'histoire des relations de Venise avec l'étranger et avec les terres de sa juridiction; car, « si les *Patti* renferment un plus grand nombre d'actes publics et définitifs, comme les traités de paix et de commerce, les *Commemoriali*, indépendamment de beaucoup de traités manquant au premier recueil, donnent une merveilleuse variété de documents relatifs à la préparation des actes de l'autorité souveraine qui servent à éclairer ces actes mêmes, et à pénétrer plus avant dans l'histoire. » (De Mas-Latrie, *Archives des Missions scientifiques*, II, 267). Les documents des deux premiers Mémoriaux appartiennent aux XIVe et XVe siècles; il y en a 740 dans le premier et 466 dans le deuxième. Le régeste est écrit en italien, et accompagné d'annotations suffisantes, d'une assez bonne préface générale, et de deux tables, l'une des noms de lieu, l'autre des noms de personne.

Cette publication me rappelle un autre régeste, fait par le même M. Predelli, du *Liber Plegiorum*, publié d'abord dans l'*Archivio veneto*, puis dans un volume à part[1]. Le *Liber plegiorum* est le plus ancien registre d'actes publics qu'il y ait aux archives de Venise (1223-1253), et le seul qui contienne les actes de ce qui fut le Petit-Conseil de la République. Je crois bon de rappeler que ce Conseil, appelé plus tard la *Signoria*, avait pris naissance en 1032, lorsque deux conseillers annuels furent adjoints au doge, pour réfréner de la part de ce dernier toute velléité despotique; leur nombre augmenta par la suite jusqu'à six, chiffre auquel ils étaient arrivés à l'époque où le *Liber plegiorum* fut rédigé; leurs attributions sont déterminées dans un document de sept. 1228 (n° 660 du régeste). Ce livre fut appelé autrefois *Liber communis;* il doit son nouveau nom à ce fait qu'une grande partie des actes qu'il contient sont des garanties (*plegia*) présentées à l'État par des particuliers, pour l'accomplissement de leurs devoirs envers lui. On y trouve aussi la mention de certaines délibérations de l'État et d'autres actes; des ordonnances concernant le commerce et la navigation; des transcriptions, faites par l'ordre de la seigneurie, de documents divers, qui se rapportent d'une façon plus ou moins directe aux intérêts de l'État. Les 700 documents contenus dans le présent livre n'ont pas une grande importance pour l'histoire politique, mais on y trouve des renseignements de toute sorte, et d'ailleurs l'érudition moderne, avec cette méthode analytique qui la caractérise, profite de tout,

1. *Il Liber communis detto anche Liber Plegiorum*, del R. archivio generale di Venezia; Regesti di Riccardo Predelli. Venise, Visentini, 1872-1874, 210 p.

même des petites découvertes, et des documents qui paraîtraient insignifiants au grand public. Aussi le *Liber plegiorum* a-t-il été utilisé par divers historiens comme Romanin, Cecchetti, Fulin; R. Brown l'a mentionné dans son livre l'*Archivio di Venezia* (Venise, 1865), et Th. Sickel a reconnu l'importance qu'il a comme monument paléographique, en donnant le fac-simile d'une de ses pages dans les *Monumenta graphica medii aevi*. Il faut donc louer le jeune sous-archiviste, M. Predelli, d'avoir fait ce régeste, et M. Fulin, l'éminent directeur de l'*Archivio veneto*, de lui avoir offert le moyen de le publier. Le travail est fait avec soin, et accompagné d'un assez bon avertissement historique et descriptif, et de trois tables.

Publications des Archives d'État. — Diverses publications récentes des Archives d'État italiennes nous permettent de constater l'activité scientifique de ces établissements, à qui les archives de la Toscane et celles du royaume de Naples avaient déjà donné le bon exemple; mais à qui, nous n'en doutons pas, la réorganisation récente de toutes les archives d'État du royaume donnera une impulsion nouvelle.

La Surintendance des archives toscanes a publié en 1865 le premier volume de l'*Inventario e Regesto dei Capitoli del Commune di Firenze*, recueil très-important, qui comprend les traités de paix, les alliances, les agrandissements de territoire, les titres de souveraineté ou de propriété de la République, les relations extérieures; en 1872, parut le premier volume de l'*Inventario del R. archivio di stato in Lucca*. Ces deux publications, œuvres, l'une de M. Cesare Guasti, l'autre de M. Salvadore Bongi, furent bien accueillies des savants. Aujourd'hui le public sérieux apprendra avec plaisir que le deuxième volume de l'*Inventaire des Archives de Lucques* vient de paraître[1], et que, dans le courant de 1877, paraîtra le deuxième volume du régeste des *Capitoli florentins*. Je veux encore appeler l'attention des érudits sur les notices et extraits des *Manuscrits Torrigiani*, publiés par les soins de M. C. Guasti dans l'*Archivio storico italiano* (Voy. *Rev. hist.*, I, 311 et 654). Par son testament du 2 déc. 1863, le marquis Filippo Torrigiani de Florence (mort en 1865) légua aux archives d'État de Florence les mss. qui provenaient d'Ardinghelli del Nero, et que possédait la famille Torrigiani, mss. très-importants pour l'histoire des papes et des Médicis au xvie siècle; cette disposition testamentaire fut exécutée par le mar-

1. Nous en parlerons dans le prochain Bulletin.

quis Louis, frère survivant du marquis et co-propriétaire, et ces mss. entrèrent aux archives en 1866. Le donateur imposa pour condition qu'un inventaire des mss. serait rédigé et imprimé. Cet inventaire, commencé en 1874 (19e vol. de l'*Arch. stor. ital.*), se poursuit de manière à satisfaire largement les érudits, car beaucoup de documents sont publiés en entier ou dans leurs parties principales, et les registres sont décrits avec le plus grand soin. Voici ce qui est publié jusqu'ici : A. — Mission de Pietro Ardinghelli, envoyé par la commune de Florence à Castiglione d'Arezzo et à Borgo San Sepolcro, en 1502 et 1503. Ce sont deux registres de lettres d'Ardinghelli, du 12 sept. 1502 au 1er juin 1503, importantes pour l'histoire du duc de Valentinois en Toscane et en Romagne, et qui complètent les légations de Machiavel et les dépêches de Giustinian. B. — Copie des lettres du pape Léon X à partir de 1514, rédigées par Pietro Ardinghelli, secrétaire particulier du pape ; la plupart de ces lettres sont dictées au nom du cardinal Jules de Médicis, vice-chancelier de l'Église, qui depuis fut pape sous le nom de Clément VII. Cette publication en est à l'année 1518, et déjà les érudits peuvent apprécier l'importance très-grande et presque inattendue des documents mis au jour jusqu'à ce moment. Je dirai plus particulièrement que beaucoup d'entre eux se rapportent à la France, aux luttes de François Ier et de Charles-Quint, et expliquent plus d'un mystère de la politique perfide de Léon X, dont le cardinal Jules apparaît comme l'inspirateur impérieux et assidu, et l'on peut dire comme son mauvais génie.

M. Nicomède Bianchi, surintendant des archives piémontaises, a fait paraître un remarquable volume sur les documents relatifs à l'histoire politique étrangère, qui se trouvent dans les archives de Turin[1]. Dans sa préface, il a donné quelques renseignements historiques sur la politique et la diplomatie de la maison de Savoie, et des indications sur le classement des archives de cette cour. M. Bianchi, dont la compétence en pareille matière est largement reconnue et appréciée, depuis l'apparition de la *Storia documentata della diplomazia europea in Italia dal 1814 al 1861* (Turin, 1865-1872, 8 vol.), a réussi à mettre en relief, en quelques traits rapides, l'habile politique de la maison de Savoie, politique à la fois, et selon l'occasion, prudente et hardie, et qui sut se mêler à toutes les questions européennes et italiennes dont elle pouvait tirer avantage. C'est à l'activité de la diplomatie de cette maison et à celle de ses agents qu'on

1. *Le materie politiche relative all'estero degli Archivi di stato piemontesi*, indicate da Nicomede Bianchi. Bologne et Modène, Zanichelli, 1876 ; in-8°, XXIV-750 p.

doit la richesse des archives piémontaises, toujours tenues avec le plus grand soin par les ducs et rois de Savoie, comme en témoignent les indications brèves mais intéressantes fournies par M. Bianchi sur l'histoire de ces archives, tant dans sa préface que dans ses notes. Jusqu'à ces derniers temps, ces archives restèrent fermées et secrètes; le règlement de Victor-Amédée II (1717) qui prescrivait à l'archiviste de ne faire voir à personne, pas même aux ministres, sans son expresse permission, les pièces des archives, resta en vigueur jusqu'en 1848, bien que dans la pratique on se soit progressivement relâché de cette rigueur.

M. Bianchi a puisé pour son inventaire dans toutes les sections des archives, qui contiennent des documents relatifs à la politique étrangère; c'est un inventaire sommaire, mais, tel qu'il a été conçu, il est complet. Les deux sections *Négociations et Traités* ont fourni le plus de matière; elles embrassent une période qui va de 1179 à 1831, du comte Humbert III au roi Charles-Félix. Cette partie occupe les deux tiers du volume; le reste est occupé par des inventaires particuliers de sections spéciales, c'est-à-dire, un aperçu rapide de la section *Frontières* (confini), 1108-1854; la *Correspondance diplomatique*, en deux séries, de 1500 à 1815, et de 1815 à 1861; la *Correspondance des princes*, 1453-1859. A la fin sont réunis beaucoup d'indications et de documents relatifs à l'histoire des pays étrangers, tirés de la section *Cours étrangères* et autres sections particulières, qui sont entrées par dons ou acquisitions aux archives. C'est dans cette dernière partie que l'on trouve ce qui concerne la France, de 1328 à 1796. Un ancien recueil de 53 vol. contient en outre de nombreux extraits et copies d'actes du Parlement de Paris (1364-1702). Les documents relatifs à l'expédition du général Menou en Égypte (1800-1801), donnés aux archives par ce général lui-même, qui fut gouverneur militaire du Piémont en 1802, forment encore une intéressante collection. — Mentionnons aussi, d'après M. Bianchi, les débris des archives de l'empereur Henri VII, qui servirent de base à la publication bien connue de Dönniges (*Acta Henrici VII*, etc., Berolini, 1859).

Comme on peut le voir par cette analyse rapide, le livre de M. Bianchi est bien conçu et bien composé; cependant la distribution des matières ne correspond pas entièrement, ni avec une suffisante clarté, au plan général de l'ouvrage. Il est vrai qu'en tête du volume il y a une table assez bien faite qui facilite beaucoup ces recherches; mais celles-ci seraient encore plus faciles, si dans tout le volume les matières étaient rangées dans un ordre plus régulier et mieux distinguées par la disposition typographique.

A l'exposition universelle de Vienne de 1873, les archives de Florence, Naples et Venise envoyèrent, sur l'invitation du ministère de l'instruction publique, des comptes-rendus sur l'état et le classement de nos archives : ces travaux furent justement appréciés. La réorganisation générale de 1874-1875, qui a placé toutes les archives sous la dépendance du ministère de l'intérieur, a été l'occasion de publications analogues. M. Silvestri, chef de section à la Surintendance des archives siciliennes, a fait un rapport sur les Archives de Palerme et sur les travaux qui y ont été entrepris de 1865 à 1874[1]. On y remarque des indications intéressantes sur leur histoire et leur formation de 1801 à 1843; le reste se compose d'ébauches d'inventaires et de renseignements d'ordre administratif. Les archives de Palerme sont divisées en trois grandes sections : diplomatique, judiciaire et administrative, et contiennent des pièces qui remontent au XIIIe siècle; mais pour les plus anciens temps, nous n'avons que des fragments de registres.

Venise aussi a publié, dans les premiers jours de 1876, un rapport signé de feu M. Toderini, surintendant des archives, et de M. Cecchetti qui lui a succédé[2]. M. Cecchetti est l'auteur de nombreuses publications historiques. De M. Toderini, beaucoup moins connu dans le monde lettré, je rappellerai un rapport écrit avec soin sur les archives de Mantoue; ce livre fut publié en 1861 au compte du gouvernement autrichien. Le rapport de Toderini et de Cecchetti est plus riche que celui de Silvestri : mais la partie administrative y occupe de même une plus grande place que la partie scientifique. Malgré l'absence d'indications historiques sur les archives anciennes, les érudits ne consulteront pas sans profit un tableau statistique des archives anciennes et modernes, réunies aujourd'hui dans le vaste établissement des Frari : les auteurs ont eu ensuite l'excellente idée de donner un résumé des catalogues, inventaires et régestes conservés aux archives. La liste de toutes les personnes admises à y travailler de 1812 à 1875, avec l'indication des sujets étudiés par elles ou des documents qui leur ont été communiqués, ne nous paraît pas offrir un pur objet de curiosité, mais un réel intérêt scientifique. En appendice est une bibliographie générale des archives. Elle avait été publiée deux fois par M. Cecchetti dans les

1. *Sul grande Archivio di Palermo e sui lavori in esso eseguiti dal* 1865 *al* 1874, relazione di Giuseppe Silvestri; Palermo, Virzi-Puleo, 1875, in-4° de 118 p. Prix 3 fr.

2. L'*Archivio di stato in Venezia nel decennio* 1866-1875. Venise, Naratovich, 1876; in-8° de 211 p.

actes de l'Institut vénitien, en 1870 et 1873 : M. G. Porro y fit des additions qui parurent en 1874, dans l'*Archivio storico lombardo* : la présente réimpression est augmentée des additions fournies par M. Porro, et M. Zahn, archiviste à Graz. L'idée en est bonne, mais l'exécution en est imparfaite; il faut cependant louer l'idée, et encourager le travail en tant qu'essai.

Histoires locales. — On connaît la *Storia documentata di Venezia* de Samuele Romanin (Venise, Naratovich, 1853-61, 10 vol.), et l'on sait que c'est jusqu'ici l'histoire la plus sérieuse et la plus véridique de cette grande république. Au point où la science en est aujourd'hui, on pourrait, je crois, faire plus et mieux; surtout on pourrait insister davantage sur beaucoup de faits trop sèchement racontés; mais, pour le moment, elle reste le guide le plus sûr pour une étude générale de la dite histoire. Comme complément aux dix volumes de cette histoire, ont été publiés en 1875 (quatorze ans après la mort de l'auteur), chez Lemonnier, deux volumes de *Leçons d'histoire vénitienne*[1]; le premier comprend 24 leçons d'histoire politique, disposées par ordre chronologique, et le second 14, consacrées à des personnages illustres, aux magistratures, aux arts et aux mœurs de Venise. Elles furent lues d'abord dans l'*Athénée* de Venise, en 1858-1860; rédigées sous une forme plutôt populaire que scientifique, elles s'adressent au grand public, et, à les considérer de la sorte, elles méritent des éloges.

Dans plusieurs passages de ces leçons l'auteur s'efforce de défendre la République contre les accusations de cruauté, maintes fois lancées contre elle; au lieu d'opposer déclamations à déclamations, il laisse la parole aux documents. Romanin a l'honneur d'avoir un des premiers appliqué cette méthode, seule digne de l'histoire. Comme les éditeurs des *Leçons* le font judicieusement observer, « il a le grand mérite d'avoir compris que presque tout était à refaire » dans l'histoire de Venise, « et d'avoir abordé un travail aussi considérable, seul, et au milieu des plus graves difficultés. » Il commença en effet à recueillir les matériaux de son histoire dans les jours troublés de 1849, lorsque tonnait le canon de Malghera contre les Autrichiens, et il mourut en 1861, avant que son dernier volume eût été imprimé. Mais son œuvre fut féconde; il laissa des continuateurs de sa méthode, qui ont fait faire à l'histoire de Venise les plus grands progrès.

Parmi ces continuateurs, je citerai R. Fulin, à l'occasion d'une brochure de 42 pages, qui traite un sujet très-important : la constitu-

1. *Lezioni di storia veneta di Samuele Romanin*. Firenze, Successori Lemonnier, 1875, 2 vol. Prix 8 l.

tion des Inquisiteurs des Dix et des Inquisiteurs d'État à Venise[1]. Tout le monde sait à combien d'exagérations écrivains et public se sont livrés sur ce sujet : à ces erreurs de jugement s'est encore ajoutée une erreur de fait, car la plupart des écrivains, même les plus instruits, ont confondu les Inquisiteurs des Dix et les Inquisiteurs d'État, qui sont des magistratures distinctes. Après avoir déjà publié en 1868 et 1871 divers mémoires sur ce sujet, M. Fulin dans son dernier opuscule y apporte de nouvelles lumières. Voici le résumé de ses recherches, que l'on peut dire définitives. Les Inquisiteurs des Dix et ceux d'État sont deux magistratures distinctes : les premiers furent institués en 1310 ; les autres en 1539 ; ceux-là n'étaient que deux, toujours choisis dans le sein du conseil des Dix et changeaient tous les mois ; ceux-ci étaient trois, ils pouvaient être choisis parmi ceux qui entraient *quomodocumque* dans le Conseil, et restaient une année et plus dans leur charge. Les premiers instruisaient tous les procès qui étaient de la compétence des Dix ; les autres furent institués à l'origine pour faire des enquêtes contre ceux qui divulguaient les secrets d'État. Quant à la procédure, l'enquête était faite avec une grande rigueur ; la torture était souvent appliquée ; les peines étaient cruelles et inspirées plutôt par le principe de la vengeance que par celui de la justice et de la conservation sociale ; mais il n'est pas vrai que la procédure fût arbitraire ; au contraire, les Inquisiteurs s'entouraient de nombreuses précautions. En somme il se produisit à Venise, dans le droit et la procédure pénale, les mêmes excès que l'on déplore dans tous les autres États au moyen âge ; mais c'est là, plutôt que partout ailleurs, que l'on trouve les formes de régularité scrupuleuse et la parfaite garantie des accusés ; c'est là, mieux que partout ailleurs, que l'on trouve enraciné le principe de la justice, inexorable, mais égale pour tous.

Je voudrais dire quelques mots de l'histoire de Pérouse de Luigi Bonazzi, qui a déjà été ici même l'objet d'un compte-rendu (*Rev. hist.*, II, p. 262). Je ne puis convenir, avec l'auteur de cet article, de la faible importance politique de Pérouse. Je crois au contraire que Pérouse, parmi les cités guelfes du centre de l'Italie, mérite toute l'attention de l'historien, soit pour le développement complet de sa vie municipale jusqu'à la fin du XVe siècle, et pour les rapports particuliers qui existèrent entre ses libertés communales et la souveraineté pontificale, soit pour ses relations intimes avec les républiques

1. *Di un' antica Istituzione mal nota* (*Inquisitori dei X e Inquisitori di stato*); memoria del prof. Rinaldo Fulin, estratta degli Atti del R. Istituto Veneto. Venise. Grimaldo. 1875.

de la Toscane, soit pour la part qu'elle prit à tous les principaux événements militaires de la Péninsule, soit enfin pour le renom de son Université et les particularités de son histoire artistique. Convaincus de l'importance de cette histoire, le prof. Bonaini et ses collaborateurs, MM. Polidori et Fabretti, publièrent dans le tome XVI de l'*Archivio storico italiano* (1re et 2e parties) les histoires de Graziani, de Matarazzo et autres sources de l'histoire pérousaine. La préface, par M. Bonaini, contient un abrégé des institutions et coutumes de Pérouse jusqu'au XVIe siècle; ces quelques pages sont écrites avec autant de sobriété que de critique. Il serait trop long de résumer ici la riche bibliographie historique de Pérouse; je citerai seulement divers ouvrages : l'histoire de Pompeo Pellini (1664), ouvrage justement loué par Tiraboschi, en 3 vol., dont le troisième est devenu fort rare; il n'en reste que cinq exemplaires imprimés et d'autres manuscrits, mais ces derniers fort incomplets; l'histoire de Bartoli, composée à l'aide des mémoires de Belforti (1843); les Essais historiques de Mariotti (1806) et de Massari (1838); les Mémoires historiques de l'Université, par V. Bini (1816), les Mémoires sur la *Zecca* de Pérouse (1816), la Bibliographie des écrivains pérousains (1823), et autres ouvrages de G.-B. Vermiglioli; sans parler des ouvrages plus récents de MM. Conestabile, Fabretti, Marchesi, Padelletti, Rossi, etc. Comme on le voit par cette liste rapide et incomplète, l'histoire de Pérouse offre un sérieux attrait, et cet attrait explique l'entreprise de M. Bonazzi. Il s'en est acquitté, en somme, à son honneur : son style est simple, sans rhétorique ni parti pris, et avec une sincérité qui inspire la confiance; il faut pourtant reconnaître que l'auteur n'a pas toujours tiré le meilleur parti possible des sources, et qu'il a passé sous silence bon nombre de documents déjà publiés; ainsi, par exemple, l'importante ligue entre Sienne et Pérouse de l'année 1201 (*Arch. stor. ital.* 1866), l'ambassade des Pérousains à Florence, en 1343, après l'expulsion du duc d'Athènes (*Giorn. stor. degli Arch. Tosc.*, 1862); les documents florentins relatifs à la guerre de 1376-1377 contre le pape Grégoire XI, parmi lesquels on remarque la délibération de la seigneurie de Pérouse (1er déc. 1377), qui accorde le droit de bourgeoisie aux huit membres de la *Balìa*, dits les Huit Saints (otto santi), qui dirigèrent la guerre pour la commune de Florence, et aidèrent puissamment les révoltés de Pérouse et des autres cités pontificales (*Arch. stor. ital.*, 1868). Quant aux documents inédits, il ne semble pas que l'auteur en ait cherché ailleurs qu'à Pérouse; et pourtant, les archives de Florence et de Sienne en possèdent un très-grand nombre.

L'histoire des localités moins importantes peut aussi contribuer utilement à l'histoire nationale, et non-seulement à la connaissance historique et topographique de notre pays, mais aussi à son histoire morale et politique; car autrefois comme aujourd'hui les villes ont subi, tantôt avec répugnance, tantôt avec plaisir, l'influence des campagnes. Dans cet ordre de travaux, j'annoncerai les *Mémoires historiques de Montaione,* par M. Angelelli, suivies des statuts de la commune[1]. Montaione est un petit bourg du Val d'Elsa, en Toscane; il fut d'abord sous la juridiction de Samminiato; puis en 1367, quand cette dernière commune se soumit à Florence, il se soumit aussi spontanément. Il faut louer l'auteur du soin scrupuleux avec lequel il a réuni et utilisé ses documents, et de la sobriété de son récit; mais il faut surtout le remercier de nous avoir fait connaître les statuts de Montaione, qui ont été rédigés en langue vulgaire en 1405, puis qui ont été augmentés et modifiés jusqu'en 1412. Parmi les charges municipales, nous trouvons un notaire recteur de la commune; un syndic pour la représenter à Florence et à Samminiato; un trésorier (*camarlingo*), des inspecteurs des travaux publics, un directeur de l'hôpital (*spedaliere*), deux prévôts (*paciari*), chargés d'apaiser les querelles entre particuliers; on trouve ensuite un maître d'école chargé d'apprendre à lire aux enfants, et un barbier qui devait venir à Montaione tous les quinze jours. Plusieurs chapitres concernent l'administration de la justice en matière civile; d'autres constituent un code de police correctionnelle qui punit les blasphèmes, les injures, les jeux, etc.; d'autres règlent le recouvrement des impôts; d'autres concernent l'édilité, les marchés, les halles, l'agriculture, le commerce et les industries. Enfin, c'est un trésor de mots et de tournures intéressants au point de vue de la langue. On regrette seulement que l'auteur n'ait point ajouté un glossaire des termes employés dans les statuts, des sommaires aux chapitres de son histoire, et une table raisonnée pour tout le volume.

Le Centenaire de la bataille de Legnano. — M. F. Bertolini, dans la *Nuova Antologia* de Florence (fasc. de déc. 1876), a exposé ses idées sur la célèbre bataille de Legnano (29 mai 1176) : ses appréciations ont excité une grande tempête; mais, disons-le tout de suite, une tempête dans un verre d'eau. M. Bertolini s'est mis en tête de prouver que l'importance politique et historique de cette bataille avait été nulle; et nous aurions franchement admiré et loué le courage avec

1. *Memorie storiche di Montaione in Valdelsa, seguite dagli Statuti di detto Comune,* compilate da Antonio Angelelli. Florence, Bencini, 1875. In-8° de CCL-75 p. Pr. 4 fr.

lequel il attaquait un des souvenirs les plus vénérés du patriotisme italien, au moment même où la démocratie italienne se préparait à célébrer le septième centenaire de ce grand événement, auquel le parti clérical se décidait seulement à la fin, et par calcul, à payer son tribut d'enthousiasme; nous l'aurions loué, dis-je, si M. Bertolini avait été poussé par un mobile purement scientifique, et s'il avait soutenu sa thèse par des arguments sérieux. Mais, il le déclare lui-même, il a obéi à deux idées préconçues; il a pensé, d'abord que la célébration du centenaire était une offense à l'Allemagne, en second lieu que le souvenir de cette bataille, bénie par un pape, donnerait un trop grand avantage au parti clérical. Lorsqu'on est animé de pareils sentiments, peut-on se livrer à une recherche impartiale de la vérité? On connaît la vaste érudition de M. Bertolini; quant à la loyauté de ses convictions, personne n'aurait le droit de les mettre en doute; je ferai remarquer au contraire un fait qui le justifie, et qui a échappé à ses contradicteurs; c'est à savoir, que son opinion sur la bataille de Legnano était formée depuis longtemps, car il l'avait déjà fait pressentir dans un article sur l'ouvrage de Prutz, *Kaiser Friedrich I* (*Arch. stor. ital.*, t. XXI, p. 113, 133). Mais il faut reconnaître que l'aveu des motifs qui le poussaient n'était pas fait pour disposer le lecteur à croire à son impartialité.

M. Bertolini veut prouver que la ligue lombarde fut déloyale et parjure envers l'empereur; aussi, avant de s'attaquer directement à l'importance historique de la bataille, il remonte à une année en arrière. D'après une convention conclue à Montebello le 15 avril 1175 entre les belligérants (Murat., *Antiq. med. aevi*, IV, 275), l'empereur devait lever le siége d'Alexandrie. Cette trêve, selon M. Bertolini, dut être demandée par la ligue, et fut obtenue à des conditions humiliantes. En réalité, les conditions politiques et militaires de ce traité n'étaient rien moins que favorables à l'empereur; les consuls de la ligue avaient hardiment réclamé la réconciliation avec l'Église et l'abandon d'Alexandrie, deux concessions qui répugnaient plus que toute autre à l'empereur. Un autre document, celui dont se prévaut surtout M. Bertolini, a été publié par Muratori (*Antiq.*, IV, 299) sous le titre *De exemplo laudi inter dominum imperatorem et Lombardos*, puis par Pertz (Leges II) sous celui de *Petitio societatis*. Ces deux éditeurs lui assignent pour date l'année 1183; J. Ficker l'a reporté avec raison à l'année 1175[1]. Il est la conséquence nécessaire de la convention de Montebello; c'est même très-vraisemblablement le texte de l'accord qui,

1. *Zur Geschichte des Lombardenbundes*, dans les actes de l'Académie de Vienne, 1869.

d'après la teneur de cette convention, devait être réglé par six négociateurs (trois de chaque côté), les consuls de Crémone étant chargés de décider dans les cas controversés. A ce document M. Bertolini attribue la valeur d'un véritable traité de paix; il veut que les deux adversaires l'aient accepté, sanctionné, garanti. Mais la forme de ce document n'est pas celle d'un traité de paix, et ne ressemble en rien à un arrangement définitif; il est inadmissible que les cités lombardes aient accepté un accord qui lésait leurs intérêts, qui était contraire à leurs principales demandes, et qui avait été déloyalement remanié par les consuls de Crémone, plus fidèles à l'empereur qu'à la ligue; et si cet acte informe put paraître valable à Frédéric, s'il se crut en droit de l'imposer aux Lombards, ou s'il put croire que ceux-ci l'accepteraient, aucun document ne montre que la paix s'en suivit; les Lombards ne l'acceptèrent donc pas, et ne l'ayant pas accepté, comme ils en avaient le droit, ils ne purent se parjurer. Ainsi tombent, avec l'argument principal de M. Bertolini, toutes les affirmations qui en découlaient.

M. Bertolini affirme que la ligue fut parjure au pacte juré; qu'elle abusa de la bonne foi de l'empereur qui, après avoir loyalement accepté la convention, se fiait à la parole donnée par les cités alliées et avait licencié la plus grande partie de son armée; enfin qu'elle reprit traitreusement les hostilités. Si encore la ligue avait retiré de ses parjures quelque gloire ou quelque profit! Mais elle n'y gagna ni avantages politiques, parce que, selon M. Bertolini, les concessions faites par l'empereur dans la convention de Crémone étaient meilleures que celles que la ligue obtint ensuite à Constance; ni gloire militaire, parce qu'à Legnano les Italiens étaient cent contre un, et ne furent cependant victorieux qu'à grand'peine. — Toutes ces affirmations, qui effacent d'un trait de plume une date fameuse dans notre histoire, sont fondées sur des citations incomplètes, et parfois inexactes, sur des appréciations purement personnelles et pas toujours justes. Il n'y a rien là de neuf, presque rien de sérieux; la question a été soulevée d'une manière fort inopportune; le titre seul de l'article lui a donné de l'importance.

Mais une fois soulevée, cette controverse n'en finit plus. On formerait toute une bibliothèque des livres et des brochures publiés en 1876 sur la bataille de Legnano. On a beaucoup trop déclamé et crié; mais il faut dire aussi que l'ouvrage de M. Bertolini a suscité d'excellentes réponses. Telle est celle de M. Cornelio Desimoni, publiée dans le *Giornale ligustico* (janv. 1876), où la thèse de M. Bertolini est réfutée pas à pas avec une clarté et une précision parfaites; l'auteur fait surtout ressortir l'importance politique des demandes faites

par les consuls des cités alliées à Montebello; les motifs qu'ils eurent pour ne pas accepter une convention contraire aux plus considérables de leurs demandes; enfin, les avantages politiques qui résultèrent pour la ligue de la victoire de Legnano. Dans la *Nuova Antologia* même (fév. 1876), parut encore une courte mais brillante réponse de M. Pietro Rotondi. Enfin la Société d'histoire lombarde, dont le président est C. Cantu, a publié un élégant volume en l'honneur du centenaire[1] : un des écrits contenus dans ce volume est de M. Cesare Vignati, le savant auteur de la *Storia diplomatica della lega lombarda* (Milan, 1866). Avec une critique très-pénétrante, il ramène à sa véritable signification les documents relatifs à la convention de Montebello, aux demandes des cités de la ligue, et à l'accord des consuls de Crémone, et il absout pleinement la ligue de l'accusation de parjure. — Telles sont les publications que j'ai eues entre les mains; il y en a eu d'autres sans doute; mais je ne les connais pas, ou je n'en connais que le titre.

Publications diverses. — La belle collection de l'éditeur florentin G.-C. Sansoni s'est enrichie d'un volume de *Scritti di critica storica,* de M. Tabarrini (in-16, IX-494 p.). Ces écrits ont été déjà tous publiés, soit dans l'*Archivio storico* de Florence, soit ailleurs; mais on a eu l'heureuse idée de les réunir, et nous pensons qu'ils seront lus avec plaisir et appréciés comme ils le méritent. On y remarque surtout l'analyse de la chronique célèbre de Salimbene. Je ne crois pas qu'on puisse montrer avec plus d'évidence et plus d'habileté toute la richesse historique, toute l'importance de cette précieuse chronique. Mentionnons aussi avec éloge les comptes-rendus critiques de deux ouvrages de F. Mutinelli et de G. Dandolo, sur la décadence et la chute de la république vénitienne; de l'histoire civile de la Toscane, par A. Zobi; de l'histoire de la république florentine, par G. Capponi. Signalons enfin un bon article d'archéologie du moyen-âge sur plusieurs tablettes de cire du XIIIe siècle, conservées aux archives de l'État à Florence. Il ne faut pas chercher dans les écrits de Tabarrini une critique rigoureusement scientifique et minutieuse; il aime plutôt à s'étendre en réflexions d'ordre politique et moral. Ceux qui veulent trouver de la moralité dans l'histoire liront avec plaisir le livre de M. Tabarrini; et, tout en différant avec lui sur certains points, devront reconnaître qu'il a des idées intéressantes, et qu'il les expose avec clarté, souvent même avec éclat.

1. *Omaggio della Società storica lombarda al VII centenario della battaglia di Legnano.* Milan, Brigola, in-8°, 227 p., 1876. Pr. 5 fr.

Chez le même éditeur a paru la traduction italienne, attendue avec impatience, de l'ouvrage de Burckhardt, *die Cultur der Renaissance in Italien*[1]. Ce livre est trop connu et trop estimé pour que je croie devoir en faire l'analyse critique. C'est une synthèse claire, méthodique et complète de la vie italienne à l'époque de la Renaissance, sous toutes ses phases et tous ses aspects. En peu de lignes l'auteur a tracé un grand cadre; les contours du dessin sont très-simples, mais donnent une idée merveilleusement juste de cette époque. Sans doute ce livre contient bien des lacunes, bien des erreurs de fait ou de jugement; les matériaux en sont trop vieux, et l'on regrette que dans la seconde édition allemande parue à Leipzig en 1869, il n'ait pas profité des nouvelles publications parues en Italie et en Allemagne. Cependant, malgré ces remarques générales qui diminuent la valeur du livre de Burckhardt comme source historique, il n'en reste pas moins un guide excellent pour qui voudrait se faire une idée générale de l'époque de la Renaissance, et pousser ensuite plus loin son étude. Voilà pourquoi nous croyons cette traduction utile; et nous devons de sincères éloges à M. Valbusa, pour le soin et la fidélité avec lesquels il s'est acquitté de sa tâche : si le style manque souvent d'élégance, il est toujours exact. Un peu plus de précision dans les citations mises en note, quelques additions et rectifications à l'original ne nous auraient toutefois pas paru superflues.

Nous avons lu avec un plaisir véritable deux monographies de M. Ernesto Masi, sur les Burlamacchi de Lucques et sur Renée d'Este, duchesse de Ferrare[2]. La matière est attrayante et la mine peu exploitée. L'histoire de la réforme en Italie a été en effet jusqu'ici peu étudiée, et la plupart croient qu'elle n'en vaut pas la peine. Sans doute, au point de vue des faits, elle a bien peu d'importance, car les idées protestantes en Italie ne sont jamais sorties d'un cercle très-étroit de penseurs, n'ont produit aucune réforme pratique, n'ont donné la vie à aucune secte religieuse; mais au point de vue intellectuel, la réforme acquiert en Italie une importance toute spéciale, peu remarquée jusqu'ici, mais non pourtant indigne d'étude. Comme le remarque avec raison M. Masi, elle est une des nombreuses formes sous lesquelles la pensée italienne attaqua l'omnipotence du pape, une des nombreuses révoltes de l'intelligence, qui préparèrent les

1. *La civiltà del secolo del Renascimento in Italia*, saggio di Jacopo Burckhardt, tradotto sulla secunda edizione tedesca dal prof. D. Valbusa. Florence, Sansoni, 2 vol. 1876. Prix 7 fr.

2. Réunies en un vol. sous le titre général de *Studî sulla riforma in Italia nel secolo* XVI. Bologne et Modène, Zanichelli, in-16, 276 p., 1876. Pr. 3 fr.

libertés modernes. Tel est l'esprit dans lequel M. Masi a conçu son livre, et par là il a réussi à en faire un volume intéressant. Quant au mérite propre de ces deux monographies, celle qui est consacrée aux Burlamacchi est une compilation de documents déjà connus; elle ne contient donc pas de faits nouveaux, mais elle se recommande par certaines critiques de l'auteur. Un document très-intéressant est publié en note aux pages 100-103 : c'est la relation de la procession faite à Rome en l'honneur de la Saint-Barthélemy; elle est reproduite d'après une plaquette imprimée à Rome en 1572. Le mémoire sur Renée d'Este est un résumé des plus récents travaux sur ce sujet, que des documents inédits viennent rajeunir. Le récit est vif et soigné : il est suivi d'un appendice qui contient 28 pièces inédites, tirées des archives de Florence, de Modène et de Venise, et qui viennent utilement compléter la très-importante publication de M. Bonaini dans le *Giornale storico degli archivi toscani* (vol. III).

ESPAGNE.

Sociétés savantes et publications périodiques. — Avant de passer en revue les principales publications historiques faites en Espagne dans ces dernières années, il ne sera pas inutile de donner une idée des milieux dans lesquels les sciences historiques sont susceptibles de prendre un certain essor, des académies et des sociétés qui en favorisent le développement, enfin des recueils périodiques exclusivement ou en partie consacrés aux recherches qui nous intéressent.

Il n'y a aujourd'hui en Espagne que trois villes où l'on constate un certain mouvement de science historique. Ces trois villes, Madrid, Barcelone et Séville, sont aussi le siége d'académies, fondées par les premiers souverains de la maison de Bourbon, qui ont exercé et exercent encore, quoique dans une beaucoup plus faible mesure, une impulsion notable et généralement bienfaisante sur la marche des études historiques. La première de ces académies, la *Real Academia de la Historia,* est une des gloires de l'Espagne[1].

1. Voir un résumé de l'histoire de cette compagnie dans le *Discurso leido ante la Academia de la Historia, por el Exmo Sr D.* Vicente Barrantes. Madrid,

Définitivement organisée en 1738, cette compagnie embrassa avec un enthousiasme et une activité qui étonnent le champ tout entier de l'histoire nationale et partagea avec quelques ordres religieux la tâche et l'honneur d'édifier sur des bases solides l'histoire politique, religieuse, archéologique et topographique de l'Espagne, en la purifiant des fraudes accumulées dès la fin du XVIe siècle[1] et en renouant la belle tradition des Zurita et des Morales. Tous les érudits de la seconde moitié du siècle dernier et du commencement du nôtre qui se sont distingués de quelque manière dans nos études ont fait partie de l'Académie ou ont été protégés par elle. Par ses huit volumes de *Memorias*[2], la continuation de l'*España sagrada* du P. Enrique Flores et du *Viage literario á las iglesias de España* de Jaime Villanueva, la collection des anciennes *córtes* des royaumes de Castille et Leon[3] et tant d'autres monographies et répertoires de documents, l'Académie s'est attiré la reconnaissance de tous les travailleurs sérieux. Malheureusement cette compagnie, convenablement subventionnée par le souverain jusqu'au commencement de ce siècle, a vu, comme presque toutes les institutions espagnoles exclusivement consacrées à la science, diminuer son budget presqu'à chaque changement de gouvernement : en 1874 elle en était réduite à une allocation annuelle de huit mille francs. Dans ces conditions et malgré le dévouement et l'activité de plusieurs de ses membres, l'Académie ne peut plus rendre les services qu'on serait en droit d'attendre d'elle. Cependant parmi ses publications les plus récentes nous devons citer avec éloge le *Memorial histórico español*, collection de textes en dix-neuf volumes, commencée en 1851 et interrompue en 1865, et qui, sauf les tomes I à III et V, se rapporte aux XVe, XVIe et XVIIe siècles. Dans ce recueil je signalerai surtout les *Lettres de quelques pères de la société de Jésus*, 1634-1648 (t. XIII à XIX), qui abondent en renseignements curieux et parfois importants sur l'histoire politique de l'époque. L'Académie nous a donné ensuite une très-bonne édition de la chronique de Ferdinand IV de Castille

1874, in-8°. A la suite de ce discours se trouve un catalogue des ouvrages publiés par l'Académie ou dont elle a acquis la propriété.

1. Sur l'histoire des chroniques fausses, des plombs de Grenade, etc., voyez l'*Historia critica de los falsos cronicones por D.* José Godoy Alcantara. Madrid, 1868, in-8° (couronnée par l'Académie), ouvrage intéressant, mais qui manque souvent de précision et de pièces justificatives.

2. Le tome IX est imprimé, mais non encore publié.

3. Ce recueil se compose actuellement de trois tomes in-folio. Le tome IV, en préparation, comprendra les *córtes* des rois catholiques Ferdinand et Isabelle et de Charles-Quint.

avec une belle collection diplomatique et d'excellentes notes[1]; elle a entrepris une *Collection d'ouvrages arabes d'histoire et de géographie*, accompagnée de traductions en castillan et dont le tome premier, Ajbar Machmua, est dû aux soins de feu Emilio Lafuente Alcantara, l'un des rares orientalistes sérieux d'Espagne[2]. Mais l'Académie n'est pas seulement occupée à publier les travaux de ses membres ou des lauréats de ses concours, elle est encore chargée de conserver de fort précieuses collections, surtout une admirable bibliothèque. Jusqu'à l'année 1867 elle avait même la surveillance et la direction de l'*Archivo histórico nacional*, vaste dépôt où sont venues se fondre les archives et les bibliothèques d'un grand nombre de couvents supprimés dans la première moitié du siècle[3]. Cet établissement compte actuellement plus de cent mille documents, sans parler des cartulaires et des manuscrits; dans cet ensemble la célèbre abbaye de Poblet figure avec 20,762 documents. Le classement et l'inventaire de toutes ces richesses sont loin d'être faits, faute d'argent, dit-on, faute de zèle aussi, je crois. Seul l'inventaire des chartes de la grande abbaye bénédictine de Sahagun (Sanctus Facundus) a été mené à bonne fin et publié par un professeur de l'*Ecole diplomatique*, D. Vicente Vignau, qui, en sa qualité de philologue, l'a fait suivre d'un précieux glossaire[4]. Enfin, pour terminer l'énumération des services rendus par l'Académie à la science historique, rappelons qu'à son initiative est due la création de l'*Ecole diplomatique* et du *Musée archéologique*. Les deux académies sœurs, les *Academias de buenas letras* de Barcelone et de Séville, sont loin d'avoir jamais eu l'importance de leur aînée. Les statuts de l'Académie de Barcelone assignaient pourtant une large part dans les travaux de ses membres à l'histoire du principat de Catalogne; mais cette compagnie, qui, pour diverses raisons, a presque toujours manqué de vitalité, a peu produit elle-même et n'a guère exercé d'influence au dehors[5]. On peut dire à peu près la même chose de l'Académie

1. *Memorias del rey D. Fernando IV de Castilla, por D.* Antonio Benavides, 2 tomes in-4°, 1860.

2. Le tome II, sous presse, contient la *Crónica de Ebn-Al-Kotiya*.

3. Voy. l'*Inventario de los fondos ó procedencias del Archivo histórico nacional*. Madrid, 1871, in-8° (Extrait de la *Revista de archivos*).

4. *Indice de los documentos del monasterio de Sahagun de la orden de San Benito y glosario y diccionario geográfico de voces sacadas de los mismos, publicados por el Archivo historico nacional*. Madrid, 1874, gr. in-8°.

5. Le tome premier et unique de ses mémoires a paru en 1756. — J'ai vu cité dans l'ouvrage de M. Menendez y Pelayo, *La cienca española*, p. 289, un mémoire de D. Joaquin Roca y Comet comme faisant partie du tome II de ces mémoires. Ce tome a-t-il paru?

de Séville, où les côtés littéraires et archéologiques ont du reste toujours été plus accentués[1]. Sans doute par les encouragements, malheureusement très-restreints, qu'elles accordent de temps en temps aux érudits de leurs provinces, ces académies maintiennent une certaine activité scientifique et méritent de vivre, quoique la direction du mouvement historique leur ait échappé depuis longtemps.

A côté de ces compagnies officielles et plus ou moins protégées par le gouvernement, nous devons parler maintenant des sociétés de bibliophiles fondées il y a quelques années et qui ont beaucoup contribué à réveiller l'intérêt endormi des Espagnols pour plusieurs périodes de leur histoire nationale. Dans un pays où les études supérieures sont en pleine décadence, où la méthode ne s'enseigne pas ou s'enseigne mal dans les universités, l'impulsion ne pouvait guère partir que d'un milieu d'amateurs instruits et curieux, plus ou moins familiarisés avec le mouvement scientifique européen, et qui, après avoir longtemps collectionné de vieux livres et des manuscrits, ont fini par penser que beaucoup de ces témoins des vieilles gloires espagnoles méritaient d'être remis en circulation. Ces sociétés sont actuellement au nombre de deux seulement; mais à côté de ces associations fermées qui s'administrent elles-mêmes et font le choix des textes qu'il leur convient de publier sans le soumettre aux convenances d'un éditeur, nous avons vu naître dernièrement trois autres entreprises de publications du même genre dont nous parlerons tout à l'heure. La *Sociedad de bibliófilos andaluces*, dont le siége est à Séville, nous a donné plusieurs bons textes historiques. D'abord l'*Historia de los reyes católicos, D. Fernando y Dª Isabel, por el bachiller Andrés Bernaldez* (2 v. 8°). Ce récit d'un contemporain de la grande Isabelle la Catholique a été maintes fois cité par tous les historiens d'une des plus brillantes époques de la vieille Espagne, d'après des copies manuscrites. Une édition en avait même été publiée à Grenade en 1856, je crois, mais avec peu de soin et de critique. La nouvelle édition de la Société permettra aux érudits d'exploiter comme il convient ce précieux témoignage. — La *Relacion de algunas cosas que pasaron en estos reinos desde que murió la Reina Católica Dª Isabel hasta que se acabaron las comunidades en la ciudad de Toledo*, par Pedro de Alcocer, peint l'époque de troubles qui suivit la mort d'Isabelle et se continua pendant les premières années du règne de Charles-Quint. Cette relation n'était connue jusqu'ici que

1. Cette compagnie, à ce que je crois, n'a pas non plus été au-delà d'un premier volume de Mémoires.

par une sorte de résumé publié en français par Henri Ternaux[1] et qui naturellement ne pouvait tenir lieu de l'original. — Les *Sucesos de Sevilla, de 1592 à 1604, por Francisco Ariño. Ilustrados por D.* Antonio Maria Fabié, retracent la vie politique et les mœurs administratives de la grande cité andalouse à une époque encore brillante, mais où l'on voit se développer partout des germes de décadence. Les mémoires d'Ariño, qui ne sont que des notes rédigées sous l'impression des événements, ont été admirablement complétés par M. Fabié à l'aide de correspondances du temps et surtout de pièces tirées des archives municipales. Ces précieux appendices forment plus des quatre cinquièmes du volume.

La collection de la *Sociedad de bibliófilos de Madrid* est encore plus riche en ouvrages historiques. Nous y trouvons la *Relacion de algunos sucesos de los últimos tiempos del reino de Granada,* publ. par Emilio Lafuente Alcantara, qui contient l'histoire de Grenade depuis l'époque de Juan II de Castille jusqu'à la conquête des Rois Catholiques, par Hernando de Baeza[2], et quelques autres documents historiques sur les derniers temps de la domination musulmane en Andalousie. — Le *Libro de la cámara real del principe D. Juan, officios de su casa e servicio ordinario, compuesto por Gonçalo Fernandez de Oviedo* (publ. par D. José Maria Escudero de la Pena). Cérémonial de la maison du fils mort en bas âge de Ferdinand et d'Isabelle, qu'un des serviteurs de ce prince rédigea et compléta vers le milieu du xvie siècle, le destinant au fils de Charles-Quint; mais l'empereur, comme on sait, préféra ordonner la maison de son fils d'après les usages de Bourgogne. — *Cinco cartas politico-literarias de D. Diego Sarmiento de Acuña, primer conde de Gondomar, embajador á la córte de Inglaterra,* 1613-1622 (p. p. M. de Gayangos). Ces quelques lettres du célèbre homme d'Etat et diplomate sont pleines d'esprit et de grâce; elles renferment quelques indications curieuses sur l'histoire ancienne de l'Espagne. — *Relaciones de Pedro de Gante, secretario del duque de Nájera,* 1520-1544 (p. p. M. de Gayangos). Relations de divers épisodes de la vie de Charles-Quint tirées d'un manuscrit du Musée britannique. L'introduction contient une analyse des mémoires de Sancho Cota (1482-1538), dont le manuscrit original se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris[3]. — *Memorias del cautivo en la Goleta*

1. *Les Comuneros. Chronique castillane du* xvie *siècle, d'après l'histoire inédite de Pedro de Alcocer.* Paris, 1834, in-8°.

2. Cette histoire avait déjà été publiée par l'orientaliste bien connu M. J. Müller, *Die Letzten Zeiten von Granada.* München, 1863, p. 57 à 95.

3. Voyez Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris.* Bruxelles, 1875, p. 458-461.

*de Tunez (el alférez Pedro de Aguilar), del original en poder de Tyssen Amhurst, Esq*re *de Dialington Hall, Norfolk* (p. p. M. DE GAYANGOS). Récit d'un Espagnol fait prisonnier à la Goulette en 1574. L'éditeur a cru pouvoir l'attribuer à l'alférez Pedro de Aguilar dont Cervantes parle dans le *Don Quijote*, 1re partie, ch. 39 et 40. — *Tratado de las campañas y otros acontecimientos de los ejércitos del emperador Cárlos V en Italia, Francia, Berberia y Grecia, desde 1521 hasta 1545, por Martin García Cerezeda, cordovés, soldado en aquellos ejércitos* (3 tomes). Longs mémoires d'un soldat de Charles-Quint qui raconte les campagnes auxquelles il a pris part.

Le succès obtenu auprès du public lettré par les publications de ces deux sociétés a engagé d'autres érudits à tirer parti de ce goût peut-être éphémère pour les vieux livres. Deux bibliophiles distingués, M. le marquis DE LA FUENSANTA DEL VALLE et D. JOSÉ SANCHO RAYON, ont entrepris une *Coleccion de libros raros ó curiosos*, qui en est à son dixième volume et que l'historien ne consultera pas sans profit. Il y trouvera notamment le *Comentario del coronel Francisco Verdugo de la guerra de Frisa en XIIII años que fué governador y capitan general de aquel estado y exercito*, réimprimé sur l'édition introuvable de Naples, 1610; puis les *Andanças e viajes de Pero Tafur por diversas partes del mundo avidas* (1435-1449), publiées par M. Jimenez de la Espada. Cette relation d'un voyageur espagnol qui parcourut une grande partie de l'Europe dans la première moitié du XVe siècle présente divers genres d'intérêt, mais soulève aussi plusieurs questions difficiles que l'éditeur n'a pas élucidées[1].

Le bon exemple donné, une seconde collection n'a pas tardé à venir se joindre à la première. Ce nouveau recueil porte le titre gracieux de *Libros de antaño nuevamente dados á luz por varios aficionados*. Le seul texte historique qui y ait vu le jour jusqu'ici est la *Crónica del rey Enrico octavo de Inglaterra*. Ce sont des mémoires écrits vers le milieu du XVIe siècle par un militaire espagnol qui passa plusieurs années au service anglais. Malheureusement l'introduction de cette chronique a été écrite par M. le marquis DE MOLINS alors qu'il ne connaissait qu'un seul manuscrit de ce texte du milieu du XVIIe siècle, ce qui l'a conduit à formuler sur les rapports de la relation anonyme avec l'*Historia del cisma de Inglaterra* du P. Ribadeneira une série d'hypothèses, qui, après la découverte

1. Je me permets de renvoyer le lecteur à l'article que j'ai publié sur cet ouvrage dans la *Revue critique* du 27 février 1875, et à la polémique que j'ai soutenue avec M. Jimenez, *ibid.*, 12 juin 1875.

d'une dizaine de manuscrits du XVIe siècle, sont tout-à-fait hors de propos. On ne comprend guère que l'académicien espagnol ait tenu si longtemps cette chronique pour entièrement inconnue. S'il avait pris la peine d'ouvrir la *Bibliotheca nova* de Nicolas Antonio et l'*Historia del colegio viego de S. Bartolomé mayor* de Salamanque, il eût été mis aussitôt sur la trace de manuscrits plus anciens et aurait pu rédiger dès le principe en toute connaissance de cause le rapport qu'il adressa à l'Académie et qui forme la base de cette introduction. Les procédés employés par l'écrivain castillan pour retrouver le nom de l'auteur de la chronique ne donnent pas une haute idée de sa critique; au reste le style ampoulé et les déclamations incessantes qui ornent cette introduction et qui rappellent la manière de l'école néo-catholique, montrent assez que le marquis de Molins ferait mieux de chercher des lauriers ailleurs que dans les travaux sévères de l'histoire.

La *Bibliotheca catalana* publiée sous la direction de M. Mariano Aguiló y Fuster est, comme son titre l'indique, uniquement vouée à la reproduction d'anciens textes catalans. Deux ouvrages historiques y ont pris place. La fameuse chronique de Jacques Ier le Conquérant, sur l'authenticité de laquelle on a tant discuté, sans jamais recourir au texte original qui nous est donné ici pour la première fois; ensuite un autre ouvrage beaucoup moins important du XVe siècle, intitulé le *Libre dels feyts darmes de Catalunya*, de Bernat Boades.

Les publications périodiques sont le côté le plus faible de la littérature historique en Espagne. Il n'existe actuellement chez nos voisins que deux revues consacrées à nos études. La *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, qui est dans sa sixième année et paraît deux fois par mois par fascicule de seize pages, a publié une foule de documents précieux sur presque toutes les périodes de l'histoire d'Espagne. Cette revue, étant en même temps l'organe officieux du corps des archivistes, bibliothécaires et conservateurs de musées, doit réserver un espace assez considérable à la discussioon des intérêts de ces fonctionnaires; aussi ne peut-elle donner aux recherches historiques que quelques pages par numéro. Néanmoins l'influence de cette revue est excellente : elle attire l'attention d'un certain public sur plusieurs côtés des études historiques fort négligés en Espagne, elle réveille la sollicitude des administrations municipales pour la bonne conservation de leurs archives et bibliothèques, enfin elle maintient une certaine union entre les anciens élèves de l'Ecole diplomatique, qui, des différentes villes où ils résident, contribuent à faire connaître dans les colonnes de la Revue les richesses des dépôts confiés à leur zèle.

La *Revista histórica* paraît à Barcelone depuis le commencement de l'année 1876[1]. Les premiers numéros que nous avons sous les yeux permettent de bien augurer de son avenir; on y remarque plusieurs bons travaux, parmi lesquels les études épigraphiques du P. Fidel Fita méritent au plus haut point d'attirer l'attention des érudits étrangers. Nous espérons que la nouvelle revue continuera dans cette bonne voie et saura se garder à la fois des déclamations vagues et soi-disant philosophiques trop goûtées en Espagne par les jeunes gens sans expérience, et de l'exclusivisme catalan, autre défaut grave qui caractérise trop souvent les publications historiques du nord-est de la Péninsule et qui pourrait avoir pour la Revue de funestes conséquences.

Il existe, comme bien l'on pense, d'autres publications périodiques qui accordent à l'occasion une certaine place aux questions historiques. Telles sont le *Museo de antigüedades,* dirigé par D. Juan de Dios de la Rada y Delgado, dont le but principal est de vulgariser la connaissance de l'art monumental et pictural de l'ancienne Espagne. L'épigraphie et la numismatique y sont aussi représentées par de bons travaux du P. Fita et de D. Francisco Codera y Zaidin; — la *Revista de la universidad de Madrid*, où l'on trouvera entre autres les premiers chapitres d'une *Histoire de l'instruction publique en Espagne et en Portugal* de D. Vicente de La Fuente. Enfin les revues littéraires, la *Revista de España*, la *Revista contemporánea*, la *Revista Europea*, la *Revista mensual de filosofía, literatura y ciencias de Sevilla* méritent souvent d'être consultées par l'historien.

Collections de documents inédits. — Les richesses diplomatiques des grands dépôts d'archives espagnoles ont suscité la publication de trois collections de documents qui fourniront longtemps de bons matériaux aux historiens. La *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España* se publie à Madrid. Après avoir été dirigée successivement par divers membres de l'Académie de l'Histoire, elle a passé depuis peu aux mains de deux érudits que nous connaissons déjà, le marquis de la Fuensanta del Valle et D. José Sancho Rayon. Les soixante-cinq volumes publiés jusqu'en 1876 présentent une masse énorme de textes historiques plus ou moins étendus, de pièces diplomatiques, surtout des lettres. Il est à regretter que cette immense moisson de documents historiques n'ait pas été présentée au public érudit avec plus d'ordre, des annotations et des tables de noms et de matières. Jusqu'en 1875 on n'avait pour se guider dans

1. Cette revue a pris la succession de l'ancienne *Revista historica-latina* qui a eu deux ans d'existence.

cette forêt qu'une table fort médiocre à la fin du tome XXX. Les nouveaux directeurs ont inauguré leur entrée en fonctions par deux tables qui se rapportent aux soixante et un premiers volumes et permettent de voir plus clair dans cet important recueil. Néanmoins bien des renseignements dispersés dans ces volumes resteront inutilisés par suite de l'absence de ces relevés méthodiques, sans lesquels un texte d'une certaine étendue ne peut être exploité par l'érudition. Il y a d'autres choses à critiquer. Les textes sont loin d'être toujours corrects, — on sent là une trop grande précipitation, — l'indication des originaux fait défaut souvent ou manque d'exactitude, enfin les éditeurs ne se sont pas toujours préoccupés de recourir aux meilleures sources; il arrive que le choix entre plusieurs manuscrits d'un même ouvrage n'a pas été déterminé par des principes critiques, mais par des circonstances toutes fortuites. Les derniers volumes de la *Coleccion de documentos inéditos* renferment les textes suivants : la *Relacion de lo que sucedió al padre fray Alonso Ponce en las provincias de la Nueva España, siendo comisario general de aquellas partes desde* 1548 *à* 1588 (tomes LVII et LVIII); — deux relations des campagnes de Flandres de 1636 et 1642 par Jean-Antoine Vincart, secrétaire des avis secrets de guerre, puis des documents relatifs à la mission de Francisco de Galarreta en 1643 et au gouvernement du marquis de Castel Rodrigo en 1644 (t. LIX)[1]; — la *Primera parte de las Memorias de Matias de Novoa* (1584-1621). Ouvrage fort important en lui-même et que l'extrême pauvreté de la littérature historique de l'époque de Philippe III rend encore plus précieux. Dans une savante et sobre introduction, M. Cánovas del Castillo, aujourd'hui président du conseil des ministres de la monarchie espagnole, a prouvé d'une manière irréfutable que ces mémoires sont l'œuvre d'un chambellan de Philippe IV du nom de Matias de Novoa, et non pas, comme on l'avait cru jusqu'ici, de Bernabé de Vibanco, autre chambellan de ce souverain et de Philippe III (t. LX et LXI); — enfin l'*Historia de las Indias por el P. fray Bartolomé de Las Casas*, incontestablement une des plus importantes publications du recueil. On sait ce que représentent et ce livre et ce nom. En plein XVIe siècle, à cette époque de feu et de sang, il s'est trouvé un homme pour protester avec toute l'énergie, je dirais même l'impétuosité, de son caractère, contre les traitements appliqués par ses propres compatriotes à des êtres qu'on considérait

1. On trouve une analyse très-complète des pièces qui forment ce volume dans Gachard, *Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial* (voy. *Revue historique*, t. I, 643).

alors comme appartenant à peine à l'espèce humaine, aux indigènes des Indes occidentales. Alors même que l'évêque de Chiapa n'aurait fait que s'élever en termes généraux contre les cruautés des colons et des gouverneurs militaires au nom des principes du christianisme, il n'en mériterait pas moins une belle place dans le petit groupe des vrais philanthropes, mais l'illustre évêque alla bien plus loin. Non-seulement il dénonça à ses compatriotes et à son souverain les iniquités commises au mépris du droit naturel, mais il attaqua, avec toute l'autorité que lui donnait une longue pratique de ces matières, les procédés eux-mêmes de colonisation, le système si dur pour les indigènes des *repartimientos*. Il est remarquable que les Espagnols aient attendu si longtemps pour rendre justice à un homme qui est l'honneur de son pays, et dont la vie et les œuvres atténuent en quelque sorte l'impression de férocité qui distingue la civilisation espagnole du XVIe siècle. Je dis que cela est remarquable, car cette négligence est moins le fait d'un oubli que d'une intention systématique de laisser dormir les manuscrits de l'évêque de Chiapa, afin de ne pas discréditer un passé dont les souvenirs les plus tristes sont restés chers aux membres d'un certain parti [1]. Quelles que puissent être au reste les exagérations de Las Casas dans certaines circonstances, le point de vue défendu dans ses ouvrages est trop important pour ne pas mériter d'être remis en pleine lumière. Ensuite il est bon de rappeler que le côté polémique n'est pas tout dans l'histoire de Las Casas; cette histoire est en réalité la *source la plus importante* de l'histoire de la conquête des Indes occidentales et sa publication était un des desiderata les plus souvent formulés par les historiens du Nouveau-Monde. L'œuvre complète de Las Casas se compose non-seulement de cette histoire (écrite, comme le montrent les éditeurs, de 1552 à 1561 et non, comme on le croyait jusqu'ici, de 1527 à 1559), mais de l'*Historia apologética*, inédite, et de plusieurs traités dont une partie seulement a été publiée à Séville vers le milieu du XVIe siècle. Nous engageons vivement les nouveaux directeurs de la *Coleccion de documentos inéditos*, qui ont eu le singulier mérite de rendre cette justice tardive à Las Casas, de nous donner bientôt ces précieux suppléments à l'ouvrage principal. Jusqu'ici ont paru les cinq tomes de l'*Historia de las Indias*,

1. C'est ainsi que D. Vicente Barrantes, dans le discours cité plus haut, déclare que Las Casas mérite plutôt la « réputation d'un calomniateur que d'un historien des conquêtes espagnoles », et il félicite l'Académie de l'Histoire de ne pas avoir débuté dans ses publications sur l'Amérique par les œuvres de l'évêque de Chiapa.

un sixième volume contiendra une biographie de Las Casas par D. Antonio María Fabié, qui est attendue avec une vive curiosité par tous les amis de la science.

La *Coleccion de documentos inéditos del archivo general de la corona de Aragon* est peut-être plus connue du public érudit de notre pays. On y trouve en effet quelques volumes qui intéressent presqu'autant l'histoire de plusieurs de nos provinces méridionales que celle du nord-est de la Péninsule. Le système de publication suivi par les archivistes de Barcelone donne prise aussi à diverses critiques. Les textes diplomatiques, surtout les textes latins, sont loin d'être correctement imprimés et la ponctuation est souvent si insuffisante qu'on en vient à se demander si les éditeurs ont toujours compris ce qu'ils imprimaient. Il y a cependant des volumes de la collection qui échappent à ces critiques. Tels sont les deux tomes consacrés par D. Manuel de Bofarull aux œuvres inédites de Pere Miquel Carbonell, chroniqueur catalan du xve siècle, que le savant archiviste a fait précéder d'une très-bonne biographie. Les éditeurs de ce grand recueil auraient dû, ce semble, régler le choix des documents d'après un plan plus rigoureusement déterminé et mieux équilibré : ils nous ont donné ainsi treize volumes sur la guerre de Catalogne au temps de Juan II, tandis que d'autres époques au moins aussi importantes de l'histoire d'Aragon ne sont pas du tout représentées. L'avenir, je le sais, peut réparer ces lacunes : c'est pour cela aussi que je n'hésite pas à les signaler aux archivistes de Barcelone.

Séville, la grande capitale de l'Andalousie, qui rivalise en gloires de tout genre et en influence sur la civilisation générale avec les deux grandes cités du nord, Séville a voulu aussi apporter sa contribution aux recueils de documents inédits. Elle n'a eu qu'à laisser exploiter un de ses plus précieux dépôts, l'*Archivo de Indias*. Là se trouve pour ainsi dire enterrée l'histoire militaire, politique et administrative des colonies espagnoles, les relations des premiers explorateurs du nouveau continent, la correspondance des vice-rois et des divers agents du gouvernement central, les innombrables mémoriaux adressés au conseil des Indes par les sujets espagnols que le désir de s'enrichir dans les fameux *repartimientos* faisait émigrer en si grand nombre pendant les deux premiers siècles de la conquête. La *Coleccion de documentos relativos al descubrimiento, conquista y colonizacion de las posesiones españolas en América y Oceanía, sacadas en su mayor parte del R. Archivo de Indias, bajo la direccion de* J.-F. Pacheco, F. de Cardenas *y* L. Torres de Mendoza, qui se publie à Madrid et compte actuellement une vingtaine

de volumes, a déjà mis en circulation une masse considérable de matériaux qui serviront un jour à terminer cette grande histoire du Nouveau-Monde, si magistralement commencée par le savant Muñoz et que personne jusqu'ici n'a eu le courage de reprendre et de mener à bonne fin.

Histoires générales. — L'*Historia general de España* de D. Modesto Lafuente, dont il se fait actuellement un nouveau tirage de l'édition économique en quinze volumes, continue à suffire aux besoins de l'Espagne lettrée. Il ne peut être question maintenant, où le courant pousse tous ceux qui s'occupent d'histoire à se renfermer dans des périodes très-limitées, à s'adonner aux recherches minutieuses que rend indispensables l'examen critique d'une fraction quelconque du développement historique; il ne peut être question, dis-je, de reconstruire, en lui donnant des bases plus solides, le monument que Lafuente a élevé à sa patrie. Au reste, à part les deux premiers volumes qui sont assez faibles, le livre de Lafuente est toujours consulté avec profit par qui veut s'orienter dans l'histoire de la Péninsule, et se laisse même lire de suite sans trop de fatigue. L'esprit qui anime cet ouvrage est un patriotisme excessif, qui a été la cause d'un certain nombre d'appréciations erronées; pourtant Lafuente ne va pas, comme d'autres de ses compatriotes, jusqu'à présenter l'Espagne comme la nation par excellence et les Espagnols comme particulièrement aimés des dieux; il croit jusqu'à un certain point à l'hérédité des fautes politiques et morales commises à diverses époques de la monarchie espagnole; enfin, quoique bon catholique, il n'est pas ultramontain, et c'est beaucoup par le temps qui court.

Aucune histoire d'une période un peu étendue de l'histoire politique d'Espagne n'a été publiée dans ces dernières années, mais en revanche nous avons vu paraître un ouvrage important sur l'histoire ecclésiastique. Je veux parler de la seconde édition très-augmentée de l'*Historia eclesiástica de España* par D. Vicente de La Fuente[1]. Je ne dirai pas de ce livre qu'il est bon ou qu'il est mauvais, je dirai qu'il est unique en son genre et qu'il faut bien s'en contenter, à moins d'avoir à sa disposition toute une bibliothèque d'ouvrages spéciaux. M. Vicente de La Fuente est un savant canoniste et un érudit de mérite auquel nous devons une excellente édition des œuvres de sainte Thérèse et bien d'autres travaux historiques et de droit canonique. Malheureusement les passions politiques et religieuses de l'auteur enlèvent à ses travaux la haute valeur qu'ils

1. Madrid, 1873-75, 6 vol. in-8°.

pourraient avoir s'il était capable de se placer au point de vue philosophique et impartial seul digne de l'historien. Cette histoire de l'église d'Espagne n'est par moments qu'un pamphlet des plus violents, et le style même y devient tout-à-fait indigne d'un livre sérieux. Le dernier volume surtout n'a plus rien d'une histoire, c'est une série de polémiques haineuses contre la société moderne, où l'on retrouve le ton et les procédés du journalisme ultramontain le plus exalté. Malgré ces défauts capitaux, je ne saurais trop recommander la lecture du livre de M. Vicente La Fuente à tous les érudits qui s'occupent sérieusement de l'histoire d'Espagne. A condition de ne tenir aucun compte des opinions de l'auteur, ils retireront de cette lecture un profit considérable, car cet ouvrage a l'avantage d'être fait d'après les sources originales et de contenir une partie bibliographique assez complète.

Un tableau d'ensemble d'un des facteurs les plus importants de la civilisation espagnole vient de nous être donné dans l'*Historia social politica y religiosa de los Judíos de España y Portugal*[1], par D. José Amador de Los Rios. Cet ouvrage est une refonte dans de beaucoup plus vastes proportions des *Estudios históricos, políticos y religiosos sobre los Judíos de España*, publiés en 1849 et qui ont été appréciés très-sévèrement par les critiques compétents [2]. Evidemment M. Amador de los Rios ne possède de l'hébreu littéraire et de l'hébreu rabbinique qu'une teinture des plus légères; il est donc obligé ou d'abandonner toute une partie du sujet ou de se laisser guider les yeux fermés par autrui. Il est étrange de voir ainsi un érudit distingué et qui a beaucoup écrit se charger d'une tâche qu'il sait d'avance être au-dessus de ses forces; mais ces pratiques ne sont pas rares en Espagne, où n'existe pas une critique assez autorisée pour les dénoncer et où les revues scientifiques de l'étranger n'ont pas de lecteurs. Au reste la critique des hébraïsants portera son verdict sur ce nouvel ouvrage de l'académicien espagnol que nous nous contentons d'annoncer.

Nous devons dire quelques mots de l'excellent ouvrage du professeur de Barcelone D. Manuel Milá y Fontanals, *De la poesía heróico-popular castellana*, Barcelona, 1874, 8°, consacré aux divers cycles de la poésie épique-populaire de l'Espagne. L'histoire poétique est en Espagne peut-être plus encore qu'en France intimement liée à l'histoire vraie. Or, étudier les monuments de la poésie

1. Madrid, 1875-76, 3 vol. in-8°.

2. M. A. Neubauer d'Oxford a déclaré que ce livre « ne mérite aucune attention ». Voy. la *Revue critique* du 21 septembre 1872.

épique nationale, y distinguer les éléments primitifs des surcharges postérieures, montrer le développement que la matière poétique a subi au contact d'époques et d'idées différentes, expliquer enfin le travail inconscient du génie populaire, ses confusions, ses assimilations, c'est en même temps fournir à l'historien proprement dit une foule de jalons précieux qui lui permettent aussitôt de déterminer la valeur exacte de beaucoup de textes qu'il serait bien difficile d'apprécier sans ces secours. M. Milá du reste commence toujours par exposer tout ce qu'on sait de l'histoire vraie des personnages historiques devenus par la suite le centre de cycles poétiques; le chapitre relatif à Bernardo del Carpio nous a paru présenter à cet égard le plus de résultats nouveaux. La méthode qui a présidé à ces recherches est excellente, et l'abondance, la sûreté de l'érudition rachètent amplement quelques défauts du reste peu sensibles de composition. On peut dire sans aucune exagération que le livre de M. Milá est le premier essai critique d'une histoire de l'ancienne poésie épique castillane. M. Milá, chose rare dans son pays, est parfaitement au courant du mouvement scientifique européen dans les matières qu'il traite; il n'est pas parti à la découverte de terres soi-disant inconnues, sans se demander si on n'y avait pas passé avant lui, comme a fait trop souvent son émule D. José Amador de los Rios. Il est vraiment bien singulier qu'un livre d'un aussi haut mérite ait eu aussi peu de retentissement dans le pays même de son auteur. Je n'ai pu découvrir jusqu'ici dans toutes les revues espagnoles qui me sont tombées sous la main qu'un seul compte-rendu, assez médiocre du reste[1], d'une œuvre qui rappelle les meilleures productions de la vieille érudition espagnole.

Parmi les ouvrages qui traitent de périodes étendues de l'histoire nationale, mais en les restreignant à un point du territoire, il faut citer plusieurs histoires de villes espagnoles. N'ayant pu juger par moi-même de la valeur d'aucune de ces publications, je dois me borner à transmettre ici quelques titres. *Historia de la ciudad de Sevilla y pueblos importantes de su provincia desde los tiempos mas remotos hasta* 1874, *por* D. Joaquin Guichot (se composera de deux forts volumes in-8°). — *Historia de Málaga y su provincia*, *por* F. Guillen Robles. 1874. In-8°. — *Paseos por Córdoba*, *ó sean apuntes para su historia por* D. Teodomiro Ramirez de Arellano y Gutierrez (doit se composer de deux tomes in-8°). — *Historia de la*

1. Dans la *Revista Europea* par D. Francisco de Paula Canalejas. Ce compte-rendu a été tiré à part sous le titre : *De la poesia heróico-popular castellana*. Madrid, 1876, in-8°.

ciudad de Ronda, por Juan José Moreti. 1867. In-8°. — *Recuerdos de la villa de Laredo, por* A. Bravo y Tudela. 1873. In-8°. — *Apuntes de historia de Lérida por* D. José Pleyan de Porta. 1874. In-8°. — *Historia de la ciudad de Dénia, por* D. Roque Chabas. 1874. In-8°.

Ouvrages divers. — Une question qui a vivement occupé l'érudition historique en 1868 et les deux années suivantes est, on le sait, l'étrange maladie qui consuma pendant un demi-siècle la malheureuse Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle, mère de Charles-Quint, et que l'histoire a surnommée, non sans raison, la Folle. Dans deux publications parues la même année (1868)[1], G. A. Bergenroth[2] essaya de prouver, à l'aide des nombreux documents qu'il avait réunis, que la folie de Jeanne est une fable, inventée par son entourage, pour donner un prétexte à l'incarcération et aux mauvais traitements qu'elle aurait eu en réalité à subir pour crime d'hérésie. Aujourd'hui que les conclusions de Bergenroth ont été réfutées, notamment par MM. Gachard et Rösler[3], qui ont montré que l'accusation d'hérésie n'a aucun fondement sérieux et ont relevé les erreurs d'interprétation du savant allemand; aujourd'hui que la folie de Jeanne, au moins après son retour en Espagne en 1506, est un fait pleinement démontré, il convient de rendre justice au zèle persévérant de Bergenroth, dont l'admirable collection de textes, — qui sans lui et sans la munificence du gouvernement anglais dormirait encore dans les *legajos* de Simancas, — a seule permis à ses contradicteurs de le réfuter et de substituer à ses affirmations trop aventureuses une biographie critique de la malheureuse reine. Jusqu'à la publication de M. Rodriguez Villa, dont nous allons nous occuper, l'érudition espagnole ne s'est pas montrée dans cette affaire sous un jour très-favorable. Nous avons d'abord l'archiviste de Simancas, D. Manuel Murguía, qui, après avoir déclaré avec une légèreté remarquable que

1. *Supplement to volume I and volume II of letters, despatches and state papers, relating to the negotiations between England and Spain preserved in the archives at Simancas and elsewhere,* dans la collection du *Calendar of state papers* publiée à Londres sous la direction du Master of the Rolls. — *Kaiser Karl V und seine Mutter Johanna* (*Historische Zeitschrift* de Sybel, t. XX, 231-270), article qui n'est guère qu'un extrait du premier ouvrage.

2. Le malheureux savant ne devait pas survivre longtemps à ses publications. Il est mort à Madrid en 1870 des suites d'une fièvre contractée à Simancas et, à ce que nous apprend M. de Gayangos, son successeur au *Calendar*, « under circumstances much lamented by his friends and admirers ».

3. Un très-bon résumé de la question et des discussions qu'elle a suscitées a été donné par W. Maurenbrecher, *Studien und Skizzen zur Geschichte der Reformationszeit.* Leipzig, 1874, p. 75-98.

Bergenroth avait « omis dans les documents ce qui ne convenait pas à sa thèse »[1], s'est vu réfuté par des vérifications faites à la demande de M. Gachard, dans ces mêmes archives, et qui ont permis au savant archiviste de Bruxelles de déclarer que « les passages omis par M. Bergenroth n'ont aucune portée »[2]. Nous avons ensuite D. Vicente de la Fuente qui prend part à la discussion dans une très-pauvre brochure[3] où l'on ne trouve rien de nouveau, si ce n'est un aveu d'une fatuité bien ridicule : « En ces matières, » dit-il, « je suis très-indépendant et je préfère que nous décidions nous-mêmes nos questions, même les questions historiques[4]. » Quand on a si peu contribué à l'éclaircissement d'un problème historique, presqu'exclusivement étudié par des savants étrangers, on devrait avoir au moins la modestie de garder le silence.

D. Antonio Rodriguez Villa a compris que ce n'est pas avec des protestations aussi déplacées qu'on fait avancer la science ; il a eu l'heureuse idée de présenter au public espagnol un choix des pièces les plus importantes concernant la reine Jeanne[5]. Aux pièces extraites du livre de Bergenroth et de la *Coleccion de documentos inéditos* il a joint quelques lettres tirées de la collection Salazar (Académie de l'Histoire) et d'autres bibliothèques privées. Enfin il a eu la bonne fortune de mettre la main, dans les archives d'Alburquerque[6], sur l'autographe de la lettre adressée par Jeanne, de Bruxelles, le 3 mai 1505, à monsieur de Veyre, ambassadeur de l'archiduc Philippe auprès de Ferdinand le Catholique, et dont on ne connaissait qu'une minute publiée dans la *Coleccion de documentos inéditos*, t. VIII, 291. Dans cette lettre, évidemment dictée par Philippe, Jeanne déclare à l'ambassadeur qu'il doit démentir les bruits relatifs à sa maladie, laquelle n'est autre chose qu'une vive jalousie. Puis vient cette phrase caractéristique : « Et alors même que je serais dans l'état où ils (les gens mal intentionnés) voudraient me voir (c.-à-d. folle), je n'enlèverais pas pour cela à mon seigneur mon mari le gouvernement de ces royaumes ni de tous les royaumes

1. « De los documentos que copió callando lo que le pareció oportuno. » Voyez les *Bulletins de l'Académie de Belgique*, t. XXVII (1869), p. 487.

2. Voy. les mêmes *Bulletins*, t. XXVIII, p. 365.

3. *Doña Juana la Loca vindicada de la nota de herejia.* Madrid, 1870.

4. « En estos puntos soy muy independiente, y prefiero que nuestras cuestiones, hasta las históricas, las arreglemos nosotros. »

5. *Bosquejo biográfico de la reina Doña Juana formado con los mas notables documentos relativos á ella.* Madrid, 1874, in-8°.

6. Le titre de duc d'Alburquerque et par conséquent les archives de cette maison appartiennent aujourd'hui au duc de Sexto, majordome du roi Alphonse XII.

du monde s'ils m'appartenaient, etc. » Cette découverte répond directement à M. Maurenbrecher (voy. *liv. cité* p. 84, note), qui, se fondant sur la seule existence d'une minute, pensait que la manœuvre de Philippe avait avorté et qu'il n'avait pas pu obtenir de Jeanne une lettre de sa main. Je dois dire pourtant qu'il n'est pas absolument certain que la lettre ait été envoyée à destination : M. Rodriguez Villa observe en effet qu'on distingue encore fort bien les plis de la missive, mais que l'adresse extérieure manque.

Nous devons encore au même érudit deux autres contributions à l'histoire de la maison d'Autriche. La première est une collection diplomatique considérable sur le sac de Rome de 1527 par l'armée impériale, sous les ordres du connétable de Bourbon [1]. Cette collection comprend la partie la plus importante de la correspondance des agents de Charles-Quint en Italie pendant cette année mémorable; elle procède surtout des originaux de la magnifique collection Salazar, puis de la riche bibliothèque de D. Pascual de Gayangos. A l'aide de ces pièces et des relations historiques contemporaines, soigneusement réimprimées par M. Carlo Milanesi [2], on pourrait dès maintenant entreprendre dans de bonnes conditions l'histoire détaillée de cet épisode critique de la lutte de Charles-Quint et de Clément VII. Un point curieux, sinon très-important, que le futur historien du sac devra tirer au clair, est la part que le célèbre artiste Benvenuto Cellini prétend avoir eue dans la mort du connétable de Bourbon [3].

Dans les *Etiquetas de la casa de Austria* (Madrid, 1876, in-8°) M. Rodriguez Villa nous a donné la description du cérémonial de la maison d'Autriche, depuis le jour où Charles-Quint fit ordonner la maison de son fils à la mode bourguignonne jusquà la fin du XVIIe siècle. C'est un petit guide précieux qu'il est bon d'avoir sous la main quand on travaille sur l'histoire moderne de la Péninsule et qui épargnera à l'avenir bien des recherches fastidieuses.

Pour en finir avec M. Rodriguez Villa et son activité scientifique, activité d'autant plus louable qu'elle est rare en Espagne, nous citerons une notice biographique sur Diego Hurtado de Mendoza, premier comte de la Corzana [4], qui joua un rôle important dans les

1. *Memorias para la historia del asalto y saqueo de Roma en* 1527 *por el ejército imperial formadas con documentos originales, cifrados é inéditos en su mayor parte.* Madrid, 1875, in-8°.

2. *Il sacco di Roma del M D XXVII, narrazioni di contemporanei scelte per cura di Carlo Milanesi.* Firenze, 1867.

3. Voyez *La Vita di Benvenuto Cellini scritta da lui medesimo.* Edition B. Bianchi. Firenze, 1866, p. 75.

4. *Noticia biográfica y documentos históricos relativos á Don Diego Hurtado de Mendoza, primer conde de la Corzana.* Madrid, 1873, in-8°.

négociations du projet de mariage entre le prince de Galles et l'infante Marie, sœur de Philippe IV, puis une série de lettres de Pedro Ronquillo, envoyé par Marie-Anne d'Autriche en Pologne en 1674 pour appuyer l'élection de Charles de Lorraine[1].

Le tome second des *Estudios literarios* de D. Antonio Canovas del Castillo contient plusieurs morceaux historiques qui, bien que d'une date un peu ancienne, méritent d'autant plus d'être signalés ici qu'ils sont peu connus en France. Dans les *Memorias de Italia* (p. 203-326) nous trouvons deux études intéressantes, l'une sur la bataille de Pavie, l'autre sur le sac de Rome; dans les *Articulos varios*, un tableau bien tracé du rôle militaire de l'Espagne dans la politique européenne, intitulé *Del principio y fin que tuvo la supremacia militar de los Españoles en Europa, con una relacion y algunas particularidades de la batalla de Rocroy:* le tout exposé dans un style facile et élégant qui, sans porter préjudice à la précision scientifique, donne un attrait de plus aux travaux de cet historien si distingué que la politique militante éloigne maintenant, et pour longtemps peut-être, de ses études favorites.

Aux meilleurs produits de l'érudition espagnole de notre époque appartient incontestablement la Galerie des hommes illustres de Cuenca, due au zèle infatigable de l'illustre économiste, D. Fermin Caballero, l'auteur du *Fomento de la poblacion rural en España*, dont la mort toute récente a clos trop brusquement une admirable carrière, consacrée tout entière à la science et au bien de son pays. Vers la fin de sa vie, Fermin Caballero, qui avait toujours porté de l'intérêt aux études historiques, s'éprit d'un vif amour pour les grands hommes de sa ville natale, et sans tenir compte des fatigues de l'âge et des infirmités (il est mort presque aveugle), il se mit au travail avec un courage qui faisait l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui ont eu le bonheur de l'aider dans ses recherches. En sept années il a pu terminer quatre volumes et en préparer un cinquième qui sera sans doute publié par ses amis[2]. Les trois volumes des *Conquenses ilustres* qui nous intéressent le plus sont la *Vida de Melchior Cano* (t. II, 1871), le savant dominicain, l'adversaire des Jésuites et un des plus grands théologiens de l'Espagne,

1. *Mision secreta del embajador D. Pedro Ronquillo en Polonia* (1674) *segun sus cartas originales al marques de los Balbases, embajador en la corte de Viena.* Madrid, 1875, in-8°.

2. D. Fermin poussait l'amour de la science jusqu'à ne vouloir tirer aucun profit matériel de ses publications. Il les distribuait à tous ceux qui les lui demandaient et ne faisait mettre en vente qu'un petit nombre d'exemplaires à un prix qui ne représentait pas même les frais d'impression.

l'auteur du fameux mémoire remis à Philippe II sur ses différends avec le pape Paul IV ; — les *Noticias de la vida, cargos y escritos del doctor Alonso Diaz de Montalvo* (t. III, 1873), célèbre jurisconsulte du xve siècle, le premier éditeur de l'*Ordenamiento de Alcalá;* du *Fuero real de España*, des *Ordenanzas reales de Castilla*, et le commentateur des *Siete Partidas;* enfin *Alonso y Juan de Valdés* (t. IV, 1875). Venu après des érudits aussi distingués que D. Luis Usoz y Rio, Benjamin Wiffen et Eduard Boehmer, qui avaient déjà amassé tant de faits sur l'histoire des deux Valdés, Fermin Caballero a été déchargé du premier travail d'orientation et a pu diriger ses recherches en toute connaissance de cause. Il a le premier nettement distingué (autant du moins que les documents qui subsistent le permettent) la part qui revient à chacun des frères, Alonso et Juan, dans les actes politiques, les opinions religieuses et les écrits historiques, littéraires et théologiques qu'on attribuait jusqu'ici, sans preuves suffisantes, tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Une admirable collection de quatre-vingt-cinq pièces justificatives accompagne ce volume, le dernier qui soit sorti de la plume de l'érudit regretté. Ce qui distingue avant tout les travaux de Fermin Caballero, c'est la conscience dans les recherches et l'amour exclusif de la vérité; il ne discute un point, il n'établit un fait qu'après s'être entouré de toutes les informations qui lui ont été accessibles. Il expose les résultats de ses investigations avec fermeté, sans craindre de blesser les préjugés nationaux ou les opinions religieuses de ses compatriotes, mais aussi sans vaines déclamations et sans ces rapprochements avec l'heure présente qui sont presque toujours inutiles et souvent nuisibles au véritable livre d'histoire. J'ai entendu louer le style de Caballero; son célèbre mémoire économique est en effet bien écrit, mais je ne saurais en dire autant de ses dernières publications historiques. On y sent l'écrivain désireux de condenser au plus vite une masse énorme d'informations et contraint de renoncer, je ne dis pas aux effets de style, mais même à une disposition plus artistique de ses matériaux. Au reste peu importe : le mérite de Caballero n'est pas dans la forme, il est dans le fond, ce qui vaut beaucoup mieux.

A l'impulsion d'un des plus savants membres de l'Académie de l'Histoire, D. Aureliano Fernandez Guerra, est due la création de prix annuels[1] destinés aux meilleurs manuels bibliographiques d'une branche quelconque de l'activité scientifique ou littéraire en Espagne. Jusqu'ici l'histoire proprement dite a moins bénéficié de

1. *Annuel* est un adjectif qui n'a pas toujours en Espagne le même sens qu'ailleurs; ce mot signifie ici « quand il plaît au ministre ».

cette institution que la littérature ou les sciences naturelles. Cependant d'un de ces concours est sorti le *Diccionario bibliográfico-histórico de los antiguos reinos y provincias de España* par D. Tomas Muñoz y Romero, qui est entre les mains de tous ceux qui s'occupent de l'histoire provinciale de la Péninsule. Nous avons ensuite le *Catálogo razonado de los libros, memorias y papeles que tratan de las provincias de Extremadura*, par D. Vicente Barrantes, travail que l'auteur a refondu dans un ouvrage de beaucoup plus grandes proportions qui se publie actuellement[1]. Il est à désirer que la publication de ces répertoires bibliographiques prenne encore plus d'extension, car rien ne peut plus contribuer à la connaissance exacte des sources de l'histoire. Le patriotisme de clocher qui est encore si vif en Espagne trouverait là une occasion favorable, et dont profiterait la science, de mettre en relief l'importance historique de telle province ou de telle ville que la centralisation politique a presque annulée. C'est ainsi qu'on peut voir déjà par un catalogue de livres et de documents relatifs à la Galice combien l'état actuel de cette province répond peu au rôle considérable qu'elle a joué autrefois dans la monarchie espagnole[2].

Une autre entreprise officielle décrétée en 1869 n'a point encore produit les résultats qu'on serait en droit d'en attendre. Le ministre de *fomento* de l'époque avait ordonné la publication de mémoires historiques sur toutes les universités espagnoles. Jusqu'ici, à ce que je crois, quatre seulement de ces établissements scientifiques ont répondu à l'appel du ministre[3]. La *Memoria histórica de la universidad de Salamanca* par D. Alejandro Vidal y Diaz (Salamanque, 1869, in-8°) est un volume de six cents pages, qui aurait amplement suffi à nous faire connaître l'histoire de la célèbre université, les méthodes de son enseignement et le rôle si important joué par elle à la fin du moyen âge et pendant les XVIe et XVIIe siècles, si l'auteur s'était mieux préparé à cette tâche et s'il n'avait pas cru de son devoir de répondre aux ordres du ministre avec une précipitation, qui, en de telles matières, ne peut avoir que de mauvais résultats.

1. *Aparato bibliográfico para la historia de Extremadura.* Madrid, 1875, in-8°, t. I (l'ouvrage aura trois volumes).

2. *Ensayo de un catálogo sistemático y crítico de algunos libros, folletos y papeles que tratan de Galicia, por* Villa-amil y Castro. Madrid, 1876, in-8°.

3. Salamanque, Oviedo, Valence (par la plume de D. Vicente Velasco y Santos), Saragosse (par celle de l'érudit apprécié D. Geronimo Borao, connu déjà par un *Dictionnaire du patois aragonais* et un travail sur l'imprimerie à Saragosse). N'ayant sous les yeux que le mémoire relatif à Salamanque, je ne saurais dire si les trois autres publications ont également un caractère officiel, ou si elles ont été simplement suscitées par la circulaire ministérielle.

Cinq mois sont un délai tout-à-fait insuffisant, je ne dis pas pour faire l'histoire de l'université de Salamanque, mais même pour présenter un résumé exact et bien coordonné avec pièces à l'appui du développement de ce grand milieu scientifique. Aussi la compilation de M. Vidal ne représente-t-elle qu'un amas de notes groupées à la hâte en quelques chapitres et suivies d'appendices qui ne renferment pas à beaucoup près ce qu'on voudrait y trouver, tandis que d'autres sont inutiles[1]. Enfin M. Vidal ne paraît pas très au courant de l'histoire des deux grandes universités du moyen âge qui ont eu le plus d'influence sur les établissements d'enseignement en Espagne : Paris et Bologne. Nous nous contentons de renvoyer l'auteur à l'excellent ouvrage de M. Charles Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'université de Paris au moyen âge* (Paris, 1850) et au troisième volume de l'*Histoire du droit romain au moyen âge* de Savigny.

Le *Diccionario militar etimológico, histórico, tecnológico*[2] par D. José Almirante, colonel du génie, est un livre qui aurait pu rendre de grands services aux historiens, si l'auteur l'avait composé avec une connaissance quelque peu complète du sujet. Malheureusement il n'en a point été ainsi. Je laisse à d'autres le soin de juger la partie purement technique et me contente de déclarer que le côté étymologique est dénué de toute valeur, l'auteur n'ayant aucune compétence en cette matière, et que la partie historique est fort incomplète et mal exposée. Le colonel Almirante a surtout exploité l'*Historia orgánica de las armas de infanteria y caballeria españolas*, du comte de Clonard, qui est un arsenal de notices précieuses mais mal ordonnées ; ce qu'il a ajouté manque de précision et dénote une étude des sources tout-à-fait insuffisante. L'auteur en outre se laisse aller partout à exposer ses vues personnelles sur l'histoire militaire de son pays et sur l'organisation actuelle de l'armée espagnole : de là un verbiage incessant bien peu digne d'un livre d'histoire et qui en rend la lecture d'autant plus fatigante[3].

1. Ainsi le *Catalogo de escritores y hombres ilustres de Salamanca y de su universidad* fait double emploi, pour le XVIe et le XVIIe siècle, avec une des tables de la *Bibliotheca nova* de Nicolas Antonio. — Sur la cérémonie du *vitor* (voyez p. 234) M. Vidal aurait trouvé tous les détails désirables dans l'*Apparatus latini sermonis* de Melchior de La Cerda.

2. Madrid, 1869, grand in-8°. Bien qu'il porte la date de 1869 ce livre n'a été publié qu'en 1874.

3. Pour donner une idée des lacunes de ce livre je ne citerai qu'un fait. La monarchie espagnole avait à son service dans la seconde moitié du XVIIIe siècle un régiment nommé *Regimiento de infanteria de Brabante*, qui a été commandé

La grande *Biblioteca de autores españoles de Rivadeneyra*, qui a pour ainsi dire remis en circulation l'ancienne Espagne littéraire, vient de nous donner le premier volume d'une collection des chroniques royales de Castille. Ce premier volume, édité par D. Cayetano Rosell, va d'Alphonse X à Pierre le Cruel. Les chroniques d'Alphonse X, de Sancho I et de Ferdinand IV ont été publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale de Madrid, les deux autres chroniques d'Alphonse XI et de Pierre I ne sont que de simples réimpressions des éditions imprimées par Sancha au siècle dernier sous les auspices de divers membres de l'Académie de l'Histoire. Ce nouveau recueil ne peut élever aucune prétention érudite. Sans doute le texte des deux premières chroniques vaut mieux que celui des vieilles éditions du XVIe siècle, mais à cette seule révision se borne à peu près le travail original de l'éditeur. Il s'est abstenu de toutes notes critiques et explicatives, et les tables chronologiques et alphabétiques d'événements importants et de noms, qui ne devraient jamais manquer dans de tels livres, brillent ici par leur absence. Quoi qu'il en soit, cette compilation est fort utile et avait sa place marquée dans la grande bibliothèque Rivadeneyra. Il est à désirer qu'en avançant dans sa publication M. Rosell lui imprime un caractère un peu plus personnel et ne suive pas l'ornière où se sont maintenus ses prédécesseurs. Ainsi ne pourrait-il pas nous donner le texte primitif de la *Crónica* de Juan II au lieu du *rifacimento* de Fernan Perez de Guzman, et pour l'époque d'Henrique IV la *Crónica* d'Alonso de Palencia[1] ? Il ne serait pas mauvais non plus d'élargir un peu le cadre de la collection, surtout pour l'époque des Rois Catholiques, et d'y faire entrer quelques ouvrages inédits ou peu connus.

La Catalogne, qui a produit dans la première moitié du siècle plusieurs historiens de mérite, ne paraît pas s'être distinguée dans ces dernières années[2]. Je ne vois guère à signaler qu'un ouvrage sur

par un personnage aussi important que le prince Manuel de Salm-Salm. Or, ni à l'article *Valones*, ni à l'article *Naciones*, où l'on est obligé de recourir faute d'un article spécial, on ne trouve un mot sur l'histoire de ce régiment.

1. Je sais bien que cette chronique en langue vulgaire est probablement attribuée à tort à Palencia, puisqu'elle se trouve en désaccord sur plusieurs points avec les *Décades* latines dont l'authenticité est pleinement démontrée et que les manuscrits qui nous l'ont conservée ne remontent guère au-delà du milieu du XVIe siècle, mais pour faire sortir la question de l'état vague où elle est encore un texte imprimé de la *Crónica* est absolument indispensable.

2. Ce jugement est peut-être trop défavorable : il est bien difficile de se tenir au courant du mouvement historique en Catalogne. Les revues de Madrid n'en parlent pas et les érudits catalans n'envoient pas leurs ouvrages aux revues françaises.

les anciennes institutions représentatives de ce pays, *Las cortes catalanas, estudio jurídico y comparativo de su organizacion* etc. par D. José Coroleu é Juglada et D. José Pella y Forgas (l'un des directeurs de la *Revista histórica*), qui, à en juger par une lecture très-rapide, présente un tableau assez complet et bien *documenté* des organes parlementaires de l'ancienne Catalogne. On annonce depuis quelque temps la publication de l'histoire générale de Catalogne par D. Antonio Bofarull; les érudits catalans fondent de grandes espérances sur ce travail depuis longtemps préparé de l'archiviste de Barcelone et destiné à remplacer avantageusement l'ouvrage très-insuffisant du littérateur bien connu, Victor Balaguer.

Plusieurs des discours prononcés dans ces dernières années aux séances de réception de l'Académie de l'Histoire occupent une place fort honorable dans la littérature historique. Ce sont de véritables monographies savantes auxquelles une certaine phraséologie un peu pompeuse, qui rappelle le lieu et l'occasion où elles ont été lues, n'enlève pas l'essentiel, c'est-à-dire l'érudition critique. D'amples annotations, supprimées à la lecture, apportent au reste dans le texte imprimé la justification des faits allégués dans la partie principale. Nous citerons entre autres l'étude de D. Juan Facundo Riano[1] sur la *Crónica general* attribuée à Alphonse X le Savant. L'érudit académicien montre que cette grande compilation historique, qui se divise en deux parties, — l'une consacrée à l'histoire du monde (la *General é grand estoria*), l'autre à l'histoire particulière de l'Espagne (la *Coronica* ou l'*Estoria de Espanna*), — est bien le produit d'une conception unique, d'un plan arrêté par la seule intelligence du *roi savant*, mais que l'exécution en a été remise aux divers savants qu'Alphonse avait su grouper autour de lui pour mener à bonne fin ses vastes entreprises littéraires, juridiques et scientifiques. Le roi n'est donc pas l'auteur de la *Chronique générale* dans le sens où nous prenons aujourd'hui le mot auteur, il en est l'inspirateur et l'ordonnateur. — Le travail de D. Alejandro Llorente (Madrid, 1874, in-8°) nous transporte aux premières années du XVIIe siècle : c'est la biographie de Cárlos Coloma, militaire distingué, diplomate habile (il fut ambassadeur en Angleterre à deux reprises, en 1622 et 1630), l'auteur estimé des *Guerres des Pays-Bas* de 1588 à 1599. Les péripéties de la carrière de Coloma, en même temps qu'un des côtés les plus importants de cette étrange diplomatie espagnole du règne de Philippe III et des premières

1. *Discursos leidos ante la Academia de la Historia en la recepcion pública de* D. Juan Facundo Riano. Madrid, 1869, in-8°.

années de son successeur, sont retracés ici avec une sûreté de main et une abondance de détails qui témoignent d'un sens historique très-juste et d'une information aussi complète que possible. — Le troisième discours (Madrid, 1875, in-8°) nous ramène à la fin du XVe siècle. Dans une centaine de pages très-nourries l'auteur, D. Antonio María Fabié, a reconstitué habilement la biographie d'un homme qui a marqué comme érudit, historien et politique sous le triste règne d'Enrique IV et le début du gouvernement des Rois Catholiques, Alfonso de Palencia. Cette étude, déjà très-remarquable sous sa première forme, vient d'être tout récemment remaniée par le savant académicien : il en a fait l'introduction d'une curieuse réimpression de deux traités de Palencia [1], qui intéressent autant l'histoire de la langue que celle des idées d'une époque de fermentation intellectuelle et morale et qui mériterait d'être beaucoup mieux étudiée.

L'Espagne comptera toujours au nombre de ses gloires les plus pures les produits de ses arts plastiques, notamment de ses grandes écoles de peinture du XVIIe siècle. A ceux qui pour la mieux comprendre tendent à reconstruire par l'imagination l'Espagne du passé et à s'abstraire du spectacle peu enchanteur de l'Espagne contemporaine, on ne saurait indiquer de meilleur moyen qu'une visite à l'incomparable musée royal de Madrid. Un portrait de Velasquez, une scène de Ribera, une vierge de Murillo révélera à l'historien un côté vivant des choses anciennes que les lectures les plus vastes ne feront jamais sentir. Les Espagnols sont avec raison très-pénétrés de l'originalité et du génie de leurs grands maîtres, mais ils sont loin d'avoir élevé à leur ancienne peinture le monument historique dont elle est digne. Pour le moment on se contente de mettre au jour des documents inédits. D. Manuel Remon Zarco del Valle, le savant bibliothécaire du roi d'Espagne, a publié dans le tome LV de la *Coleccion de documentos inéditos* (Madrid, 1870) une série importante de pièces relatives aux peintres de l'ancienne école de Valence, à divers artistes du temps des Rois Catholiques, enfin à Velazquez. Il est un artiste qui, bien que d'une nationalité étrangère, intéresse vivement les Espagnols. Cet artiste est Rubens. Dans un livre publié l'année dernière [2], M. G. Cruzada Villaamil nous expose en six chapitres une des périodes les plus importantes de la vie du grand artiste. Il

1. *Dos tratados de Alfonso de Palencia con un estudio biográfico y un glosario.* Madrid, 1876, in-8° (*Libros de Antaño*, t. V).

2. *Rubens diplomático español, sus viajes á España y noticias de sus cuadros.* Madrid, in-8°.

raconte le premier voyage de Rubens en Espagne (1603) en qualité d'envoyé du duc de Mantoue, d'après les curieux documents publiés par M. Armand Baschet dans la *Gazette des Beaux-Arts* (et reproduits dans le tome VI de *El arte en España*), ses négociations avec le gouvernement anglais au nom de Philippe IV en 1627, son second voyage en Espagne en 1628, sa mission en Angleterre en 1629 et 1630, et termine par un catalogue des tableaux de Rubens d'après les inventaires des maisons d'Autriche et de Bourbon. Il est fort à regretter qu'au sujet des négociations diplomatiques de Rubens M. Cruzada n'ait pas pris connaissance de l'ouvrage capital de M. W. Noël Sainsbury[1], au moyen duquel il aurait pu compléter plusieurs questions que les documents tirés de Simancas laissent dans le vague. Ainsi M. Cruzada présente à tort Baltasar Gerbier comme un « envoyé du roi de Danemarck[2] ». La vérité est que ce maître d'hôtel du duc de Buckingham, peintre et architecte de Charles Ier, qui avait connu Rubens à Paris en 1625, n'a jamais négocié qu'au compte de l'Angleterre. Je dirai même qu'on ne voit clair dans les lettres adressées par Rubens au gouvernement espagnol, surtout au comte-duc d'Olivares, qu'en ayant sous les yeux le livre de Sainsbury, qui comble très-complètement les lacunes de cette correspondance. La dernière partie de l'ouvrage de M. Cruzada intéressera surtout les historiens de l'art. Ainsi l'auteur a relevé dans l'*Arte de la pintura* de Pacheco un passage important sur les relations du gendre de celui-ci, Diego Velazquez, avec le peintre flamand : les deux grands artistes auraient « correspondu par lettres » avant 1628, époque du second voyage de Rubens en Espagne. M. Cruzada considère les *Borrachos* du Musée Royal de Madrid comme le premier produit de l'influence de Rubens sur le peintre espagnol.

Je mentionnerai encore deux publications assez minces, mais qui ne manquent pas d'utilité et d'intérêt. Les *Apuntes históricos sobre el archivo general de Simáncas* par D. Francisco Romero de Castilla

1. *Original unpublished papers illustrative of the life of sir P. P. Rubens as an artist and a diplomatist preserved in H. M. State Paper Office.* London, 1859, in-8°.

2. M. Cruzada nomme toujours ce personnage *Gerbiers* et ne lui connaît pas de nom de baptême. La lettre sans date, publiée pp. 104-107, ne paraît pas être de Rubens ; en tout cas le « residente del rey de Dinamarca » auquel il y est fait allusion n'a rien à faire avec Gerbier. Voy. une autobiographie de ce personnage dans Sainsbury, loc. cit. p. 316, et les compléments donnés par A. van Hasselt dans l'*Art universel* de 1874 (cité par A. Voltmann, *Kleine Schriften von Gustav Friedrich Waagen,* Stuttgart, 1875, p. 264. Le travail de Waagen, complété par son éditeur, est encore ce qu'on a de mieux sur l'ensemble de la vie du grand artiste).

y Perosso (Madrid, 1871, in-8°)[1] donnent sur l'histoire de ce grand dépôt d'archives tous les renseignements désirables et présentent un tableau sommaire des richesses historiques qu'il renferme. Ce petit livre est destiné à devenir le vade-mecum des malheureux érudits que l'amour de la science poussera à s'enfermer dans la terrible forteresse, où le gouvernement espagnol persiste à conserver des collections dont l'intérêt est purement historique, au lieu de les placer à la disposition des savants dans un milieu civilisé.

L'autre opuscule, qui porte le titre un peu risqué de *Picaronas y alcahuetes ó la mancebía en Valencia* (Valencia, 1876, in-8°), est une histoire des règlements administratifs appliqués à Valence, du xive au xvie siècle, à la prostitution avouée. L'auteur M. Manuel Carboneres, connu par deux autres publications sur l'histoire de Valence, s'est uniquement appuyé dans cette étude sur les documents des archives municipales de cette ville.

Qu'il me soit permis en dernier lieu de signaler à l'attention des érudits qui étudient le xvie siècle un texte historique, dont la publication toute récente est due à l'initiative de M. Cánovas del Castillo et à laquelle l'auteur de ces lignes a pris une certaine part. Il s'agit de la relation du voyage de Philippe II en 1585 en Aragon, en Catalogne et dans le royaume de Valence, voyage que le roi entreprit pour marier sa fille Catherine avec le duc de Savoie et pour tenir les *córtes* des trois provinces du nord-est à Monzon, où devait être *juré* le prince des Asturies, plus tard Philippe III[2]. L'auteur de cette relation est un archer hollandais de la Garde espagnole du nom de Henri Cock. Doué d'un vrai talent d'observation et animé d'un vif désir de s'instruire, ce soldat nous a laissé sur cet épisode de la vie de Philippe II et sur les usages, les mœurs, l'état politique et social des provinces qu'il parcourut à la suite de son souverain un témoignage d'autant plus précieux qu'il met en lumière certains côtés de la civilisation espagnole absolument négligés par le commun des historiens.

Il m'est impossible d'interrompre brusquement ces analyses, qui, tout imparfaites qu'elles soient, donneront cependant une idée d'une bonne partie au moins du mouvement historique en Espagne, sans présenter quelques observations générales sur l'importance et la valeur

1. J'ai donné de cette publication une analyse étendue dans la *Revue critique* du 15 mai 1875.

2. *Relacion del viaje hecho por Felipe II, en* 1585, *á Zaragoza, Barcelona y Valencia, escrita por Henrique Cock, y publicada por* Alfredo Morel-Fatio y Antonio Rodriguez Villa.

de ces contributions au progrès de la science qui nous occupe. Si l'on compare l'ensemble de ce mouvement avec la dernière période brillante des sciences historiques en Espagne, la seconde moitié du XVIIIe siècle, on ne peut pas s'empêcher de sentir vivement la décadence de l'Espagne contemporaine. Ce n'est pas seulement que la moyenne des travaux d'érudition de nos jours soit inférieure aux produits de la science tant laïque qu'ecclésiastique de l'époque de Ferdinand VI et de Charles III, et même des dernières années du XVIIIe siècle; le fait grave et qui dénote une sensible décadence est l'abandon dans lequel sont laissées, non-seulement plusieurs sciences auxiliaires très-cultivées autrefois, mais même des périodes considérables de l'histoire nationale [1], parce que la science et l'aptitude, l'initiative et la persévérance, indispensables en ces matières, font malheureusement défaut. Bien qu'il me soit interdit de sortir des limites de ma compétence, je ne puis m'empêcher de remarquer que la collection générale des inscriptions romaines de l'Espagne a été publiée par un savant allemand, M. Emil Hübner, dans le *Corpus* de l'Académie de Berlin, que la première histoire monétaire de la Péninsule a été faite par un Français (Aloïs Heiss) [2], que dans un pays qui doit tant à la civilisation arabe on ne compte que deux ou trois arabisants dont la science soit de bon aloi et pas un seul rabbiniste, malgré la grande importance du rôle joué par les Juifs dans l'Espagne du moyen âge, qu'enfin l'étude du basque est abandonnée complètement à des savants étrangers. Si nous revenons aux études qui nous sont familières, le spectacle n'est pas beaucoup plus brillant. En matière de paléographie et de diplomatique rien n'a été fait depuis bien longtemps; la philologie, même la philologie romane, est un science presque ignorée, les études étymologiques ne sont point encore sorties de la période de fantaisie pure et à peu près tout ce qu'on sait sur l'histoire de la langue castillane est dû aux travaux des étrangers que les Espagnols ne se donnent même pas la peine de lire. Je viens de dire que l'érudition historique a délaissé plusieurs périodes de l'histoire nationale; or, il ne s'agit pas seulement ici des origines difficiles de l'histoire d'Espagne dont l'étude exige une érudition très-variée et pénétrante, mais cet abandon porte

1. Il est à peine besoin de dire qu'aujourd'hui l'activité historique est exclusivement restreinte à l'histoire nationale. Tout ce qui sort de ce domaine n'est que manuels scolaires, traductions ou plagiats de livres étrangers et par conséquent ne mérite aucune attention.

2. Pourtant la numismatique est de toutes les sciences auxiliaires de l'histoire la plus cultivée aujourd'hui en Espagne; les noms des numismates distingués Delgado et Codera sont bien connus en France.

même sur toute l'époque visigothique que les Allemands sont seuls pour le moment à étudier. On étonnerait probablement beaucoup les Espagnols en leur découvrant que l'histoire du droit et des institutions, et même l'histoire politique de la monarchie visigothique, a été refaite dans ces dernières années par le professeur Dahn [1]. Un autre obstacle au développement des études historiques est l'absence de toute critique scientifique indépendante et sérieuse. Qu'arrive-t-il en Espagne à un érudit qui s'avise de publier le fruit de ses labeurs? Dans le milieu, la coterie politique ou littéraire dont il fait forcément partie, il lui sera facile d'obtenir des articles de complaisance, mais ces articles, qui ne seront que des éloges dictés par l'amitié ou la camaraderie, ne manqueront pas de susciter des attaques également personnelles, ou bien on organisera autour de son livre la grande conspiration du silence. Je me suis étonné plus haut du peu de retentissement qu'a eu en Espagne le livre hors ligne de M. Manuel Milá y Fontanals; j'ai eu tort, connaissant les habitudes de cet esprit de coterie qui tient lieu dans ce pays d'une critique scientifique. M. Milá est catalan, cela suffit; les oracles de la *córte*, qui trouveraient difficilement à dire du mal de cet ouvrage, gardent un silence prudent, mais qui ne leur fait pas honneur.

A quoi donc faut-il attribuer cette décadence, non-seulement de la science historique, mais de l'esprit scientifique? En grande partie aux désordres politiques de l'Espagne depuis le commencement du siècle. La guerre de l'Indépendance, que beaucoup considèrent encore comme le début d'une ère nouvelle, de la régénération de l'Espagne, comme une sorte de tribut payé à la civilisation européenne par l'enfant prodigue qui s'était longtemps tenu à l'écart, la guerre de l'Indépendance peut revendiquer une large part dans l'abaissement scientifique du pays. On doit admirer sans doute le déploiement de patriotisme des Espagnols depuis le 2 mai 1808 jusqu'à la chute de Napoléon, mais il ne faut pas oublier que cette grande manifestation patriotique a maintenu toute une génération dans un état voisin de la barbarie [2], a ruiné pour longtemps les institutions, les forces économiques et scientifiques

1. Dans les tomes V et VI de l'ouvrage intitulé : *Die Kœnige der Germanen*, Würzburg, 1870-71, in-8°, et les *Westgotische Studien*, Würzburg, 1874, in-4°.

2. Sans les habitudes contractées pendant cette guerre, jamais les luttes civiles de l'Espagne contemporaine n'auraient pu prendre les proportions que nous savons. Enfin l'*espagnolisme* et la bigoterie stupide, ces deux plaies de tous les petits centres de population en Espagne (lisez à ce sujet *Doña Perfecta* de Perez Galdos), peuvent être considérés comme le produit le plus clair de l'état social créé par la guerre de l'Indépendance.

de la nation, et qu'enfin cette terrible guerre a eu pour but non pas seulement de chasser l'étranger, mais de ramener en triomphe Ferdinand *le Désiré,* le traître à son pays et à ses parents les plus proches, une des figures les plus répugnantes de l'histoire et bien digne en vérité de payer le dévouement de ses sujets par le despotisme qu'on sait. Que pouvait devenir la science historique dans ces intermittences de gouvernements absolus, de révolutions, de guerres civiles, de gouvernements constitutionnels, de nouvelles révolutions et de nouvelles guerres civiles qui constituent l'histoire d'Espagne depuis la rentrée de Ferdinand VII jusqu'à nos jours? L'enseignement de l'histoire et de la méthode qui doit présider aux investigations historiques n'a jamais été le fort des Espagnols; aujourd'hui, au dire même des intéressés, cet enseignement est absolument négligé tant dans les colléges que dans les universités. Il est trop souvent confié dans ces derniers établissements à des écrivains ou à des hommes politiques qui sortent de la littérature militante, du journalisme ou des chambres. On sait que M. Castelar a occupé pendant plusieurs années la chaire d'histoire à l'université de Madrid et il passe pour avoir exercé une grande influence sur les jeunes gens qui suivaient, je ne dirai pas ses leçons, mais ses discours. Je ne sais trop par quels résultats cette influence s'est manifestée, mais parmi les bons travaux historiques de ces derniers temps je n'en vois aucun qui puisse être rapporté à la méthode du célèbre orateur. Les élèves de M. Castelar ont pu assister à de bien beaux concerts : je doute qu'ils aient tiré de ce flot de paroles un enseignement solide et une méthode scientifique.

Le désordre de la vie publique n'est pas la seule cause de la décadence scientifique de l'Espagne. Beaucoup d'érudits, sans qu'ils s'en rendent compte eux-mêmes, sont encore maintenus par la lourde main du catholicisme dans un état intellectuel absolument contraire à l'esprit de la science moderne. Cette influence persistante de la religion officielle sur les habitudes d'esprit de ceux mêmes qui ont renoncé à croire à ses dogmes est un phénomène surprenant, mais incontestablement vrai, et dont je pourrais donner ici maintes preuves, si la revue où j'ai l'honneur d'écrire ne s'interdisait pas l'examen de questions d'une actualité par trop vive. A cette domination latente d'une théologie morte s'est pourtant opposée depuis quelques années une remarquable tendance d'émancipation. Je ne suis pas de ceux qui regardent avec dédain le mouvement philosophique qui s'est manifesté récemment en Espagne. Quelque médiocres que soient les résultats positifs du singulier développement du système philosophique de l'allemand Krause ou de l'hégélianisme de Vera accommodé

à l'espagnole, ce mouvement témoigne tout au moins d'un besoin et d'une volonté très-ferme de franchir la barrière que la philosophie scolastique et la théologie catholique ont élevée autour de ce pays. Ceux mêmes qui ne voudraient pas se débarrasser tout d'un coup du fardeau traditionnel sont les premiers à chercher dans les systèmes philosophiques de nos jours un moyen de rendre aux vieilles doctrines une certaine vitalité par une interprétation nouvelle de leurs données essentielles. Que le mouvement ait été mal dirigé, c'est ce que reconnaissent maintenant beaucoup d'Espagnols, et la jeune école critique, dont l'organe principal, la *Revista contemporánea*, a su gagner les sympathies de tous les amis de la science, n'a pas d'autre but que de rectifier le chemin déjà parcouru et de ramener le mouvement philosophique au point d'où il aurait dû partir : à la philosophie de Kant. Il est à désirer dans l'intérêt de la nouvelle école qu'elle ne se restreigne pas à un domaine seul de l'activité scientifique, qu'elle tende aussi à produire des historiens et des philologues. Alors son influence pourrait s'accroître d'une façon notable, elle pourrait devenir le centre d'un mouvement scientifique vraiment important. On peut dire que l'avenir intellectuel de l'Espagne dépend essentiellement de la manière dont cette partie la plus éclairée de la jeune génération comprendra la tâche qui lui est assignée.

Alfred Morel-Fatio.

DANEMARK.

Ouvrages généraux. — Les historiens danois s'occupent assez rarement de l'histoire des pays étrangers; s'ils étudient les sources étrangères, c'est d'ordinaire pour y trouver des renseignements intéressant le Danemark. Aussi ont-ils généralement une certaine tendance à se spécialiser, à se cantonner dans une période unique dont ils ne sortent plus. Les œuvres sont solides, mais manquent souvent de vues générales, et pour le progrès de la science, il serait à désirer qu'ils choisissent plus souvent des sujets dont le développement se poursuit à travers plusieurs époques, au lieu de se renfermer dans des périodes aussi restreintes. M. Schiern, qui vient de publier un volume de *Nouvelles Etudes historiques* [1],

1. *Nyere historiske Studier*, 1er vol.

occupe à cet égard une place à part parmi les savants danois. Il a composé des travaux d'érudition sur les sujets les plus divers, sur la géographie chez les Grecs, sur l'union de l'Écosse et de l'Angleterre, sur Guillaume Tell; il a une connaissance approfondie des sources, il cherche et trouve toujours des points de vue ou des faits originaux. Grâce à une mémoire prodigieuse, il excelle dans les rapprochements et les parallèles et se meut sans peine dans le vaste champ de l'histoire générale; il suit avec attention à travers les temps le développement des peuples, des idées, des traditions. Il écrit avec une chaleur contenue qui s'élève parfois jusqu'à l'éloquence. Toutefois, il ne peint pas avec largeur et nous présente des eaux-fortes plutôt que des tableaux; mais il sait rattacher à des questions générales les sujets les plus insignifiants en apparence, comme il sait cacher une vaste érudition dans les notes modestes dont il orne son texte.

Le nouveau recueil d'études de M. Schiern montre sous un jour également favorable son talent d'exposition et sa méthode critique. Il commence par une dissertation sur les figures de dragon qui se trouvent au sommet du beffroi à Gand; l'histoire de ces objets est curieuse : à l'origine, ils étaient placés sur l'église de Sainte-Sophie à Constantinople; à la suite des événements de la quatrième croisade ils furent apportés à Bruges où les prit Philippe d'Artevelde, vainqueur des Brugeois. M. Schiern y croit reconnaître les dragons que le roi de Norvége Sigurd-le-Croisé fit enlever de son navire et placer sur l'église de Sainte-Sophie en 1111, avant de quitter Constantinople[1]. — Dans un autre essai, M. Schiern montre avec quelle obstination les rois de Danemark, pendant les trois siècles qui suivirent la perte de leur empire en Angleterre (avec la mort de Hardekanut en 1042), ont continué de faire valoir leurs prétentions au trône de ce pays. Il passe en revue toutes les tentatives qu'ils ont faites pour reconquérir leur empire; il insiste surtout sur le traité d'alliance conclu entre Jean-le-Bon et le roi Valdemar IV (voir une traduction en français dans les *Mémoires des antiquaires du Nord*, 1850-60). L'essai sur Frédéric II (der Eiserne), électeur de Brandebourg, est une réaction contre la tendance de l'école historique, dite de Gotha, à exagérer la place que la maison de Hohenzollern occupe dans l'histoire. M. Schiern doute beaucoup que l'électeur ait voulu, comme l'a prétendu M. Riedel, faire dominer le Brandebourg sur tout le rivage de la mer Baltique; le diplôme de 1470, auquel il renvoie, contient les mots « den ganzen Seestrant »; mais ces mots s'appliquent seulement

1. Voy. le *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1860.

à la Poméranie. Aussi est-il peut-être plus juste de chercher les origines de l'État prussien moderne, moins dans la marche de Brandebourg qu'en Prusse, dans l'empire militaire de l'ordre teutonique établi sur les bords de la Vistule. — Notons encore parmi ces études les biographies d'Éric Chrétien Werlaùff, professeur d'histoire à Copenhague pendant un demi-siècle († 1871), du baron Paul de Bourgoing, diplomate français († 1864), et enfin celle de James Hepbùrn, Earl of Bothwell, qui est la partie la plus importante du livre.

M. Schiern, qui connaît tout ce qui a été publié sur l'histoire de Marie Stuart, étudie spécialement les rapports qui existèrent entre Bothwell et Marie. Il distingue absolument les deux questions, si souvent confondues, de savoir si la reine a participé au meurtre de Darnley et si elle a eu des relations avec Bothwell avant son mariage avec celui-ci, ou avant le meurtre de Darnley. Sur le premier point, il absout Marie Stuart; mais il pense qu'il dut y avoir une liaison entre Bothwell et la reine avant leur union, peut-être même avant le meurtre. Ce travail se termine par un récit détaillé de la fuite de Bothwell en Norvége et de sa captivité en Danemark. Sans doute Bothwell avait compté trouver asile auprès du roi de Suède Éric XIV; mais le malheureux comte tomba entre les mains de Frédéric II, roi de Danemark. De ce dernier il ne pouvait espérer aucun bon traitement, parce que pendant son règne, qui fut si court, il avait favorisé les Suédois aux dépens des Danois.

Cependant sa prison fut douce au commencement, parce qu'il fut assez prudent pour se présenter comme duc des Orcades et des Shetland, et pour offrir au roi de Danemark de l'aider à reconquérir ces îles. Ce n'est qu'en 1573 qu'on commence à traiter Bothwell avec sévérité, et qu'on le transporte dans une prison étroite et malsaine à Dragsholm. On n'a pas encore réussi à éclaircir la cause de ces rigueurs; peut-être faut-il les attribuer au changement que la Saint-Barthélemy apporta dans les rapports entre le roi de France Charles IX et le Danemark, et dans l'issue des combats que les partis se livrèrent en Écosse. Dans les documents que M. Schiern a tirés des archives, on trouvera beaucoup de détails sur Nicolas Hubert, dit Paris, témoin si fatal pour Marie, et sur le capitaine John Clark, qui avait été envoyé en Danemark par le gouvernement d'Écosse pour ramener Bothwell, mais qui par une ironie du sort fut emprisonné dans le même château que lui jusqu'à sa mort. Enfin, M. Schiern traite la question si controversée du testament de Bothwell. Ce document date des années 1568-69; il a été rédigé par une personne qui connaissait à fond l'histoire de Bothwell et de Marie, ainsi que l'état des affaires en Danemark; il ne paraît pour-

tant pas authentique. La mort de Bothwell est fixée par M. Schiern à l'année 1578.

Histoire contemporaine. — M. Eduard Holm a déjà publié sur la politique du Danemark à la fin du siècle dernier et au commencement du nôtre plusieurs ouvrages excellents; parmi ceux-ci nous noterons ses Recherches sur la politique du Danemark-Norvége, sous le ministère de Struensee en 1770-72 (dans l'*Historisk Tidsskrift*, 4e sér., t. II), sur Caspar von Saldern, diplomate russe, soudoyé par le gouvernement danois, et qui contribua surtout au traité d'échange de Zarsko-Selo en 1773 (*Hist. Tidsskr.*, 4e sér., t. III), sur la politique du Danemark pendant la guerre suédo-russe 1788-90 (dans les *Videnskabernes Selskabs Skrifter,* 5e série, section historique, t. IV). Plus récemment, il a exposé en détail la politique étrangère du Danemark, depuis 1791 jusqu'en 1807, dans un ouvrage qui, comme les précédents, repose sur de nombreuses pièces d'archives[1]; les dépêches diplomatiques surtout lui ont fourni d'importantes indications. La politique danoise dans les dernières années du XVIIIe siècle forme un contraste parfait avec la politique passionnée et fébrile de l'empereur Paul, et avec la haine et le mépris de Gustave IV envers Napoléon : malgré leurs sympathies ou leurs antipathies personnelles, les régents ne se permirent pas d'ébranler la situation paisible du pays. Le prince royal Frédéric (Fr. VI), qui pendant l'état de démence de son père avait pris les rênes du gouvernement, n'avait nulle sympathie pour les idées revolutionnaires qui dominaient en France, et il redoutait fort la puissance croissante de Napoléon. De son côté, le ministre des affaires étrangères André-Pierre Bernstorff, voyait dans les institutions anglaises le modèle d'un bon gouvernement, et alors même qu'il dut se déclarer contre l'Angleterre, il parlait de sa « prédilection pour un pays qui avait produit de si grands hommes et de si grands talents. » A cette modération dans le gouvernement, correspondait le sentiment du peuple danois, très-sympathique à la Révolution française et à ses héros, mais en même temps très-attaché à la maison royale. Aussi, le Danemark put-il jouir de la liberté complète de la presse jusqu'en 1799. La liberté de la presse — dit un bulletin allemand contemporain — réduite à rien en Angleterre, devenue en France une calamité publique, s'est réfugiée dans les pays du Nord, dans les états d'un prince souverain. A cette occasion, les Danois furent traités de sans-culottes en Suède et en Russie; mais le gouvernement ne se laissa pas ébran-

1. *Danmark-Norges udenrigske Historie under den franske Revolution og Napoleons Krige fra* 1791 *til* 1807. Af Edvard Holm, 2 vol.

ler dans ses principes par cette accusation inévitable. Tant de modération pouvait passer pour de la faiblesse; Bernstorff lui-même savait bien que sa politique était jugée mesquine et sans grandeur, mais il prétendait qu'en réalité il fallait plus de courage pour suivre cette politique de compromis, que pour s'allier aveuglément à une des puissances belligérantes. C'est quand il parle au nom des grands principes, du droit des gens, quand il soutient contre l'empiétement de l'Angleterre le droit des neutres, que son rôle prend toute son importance. Ses dépêches sont en général animées d'une grande chaleur de conviction; on sent qu'il est fier de défendre la bonne cause, comme lorsqu'il commence une de ses dépêches par ces mots : « le droit des gens est inaltérable, ses principes ne dépendent pas des circonstances. » Aussi Bernstorff est-il un personnage extrêmement attrayant; c'est un caractère bien trempé et d'une fermeté rare, plein de noblesse et d'humanité. La liberté des paysans avait en lui un de ses plus zélés défenseurs. Il tenait grand compte de l'opinion publique; il déclara même, dit-on, dans le Conseil d'État, que la volonté de la nation devait être une loi pour le roi.

Avec André-Pierre Bernstorff, les grands hommes d'État disparurent en Danemark, et pour longtemps. Son fils et successeur, Chrétien Bernstorff, fut un diplomate fort distingué, mais sans atteindre à la hauteur de son père; il lui manquait ce qu'on peut appeler le don de longue vue; mais il faut reconnaître que la tâche d'un homme d'État n'était pas aisée à cette époque, où les affaires européennes étaient si compliquées. Notons dans l'ouvrage de M. Holm le récit des efforts tentés par le Danemark en faveur des neutres, pour affranchir du droit de visite les navires de commerce marchant sous escorte de bâtiments de guerre, et son tableau de la politique du Danemark pendant les grandes guerres de Napoléon. M. Holm montre combien il est injuste de regarder la politique danoise à l'étranger comme inconstante et incertaine; le gouvernement avait un seul but, celui de conserver la neutralité, et s'il n'eût pu l'atteindre, il se serait déclaré contre Napoléon. Dans les années 1803-1805, il avait compris qu'il était impossible d'arrêter Napoléon, si la Prusse ne se joignait à ses adversaires, et il avait fait des propositions en ce sens à la cour de Berlin, mais le refus de la Prusse arrêta toute coopération. Sur le bombardement de Copenhague par la flotte anglaise en 1807, M. Holm a fait des recherches approfondies, qui n'ont pu lui fournir la moindre justification de cette conduite aussi inexcusable que brutale. Lorsque, en 1807, la guerre s'approcha du Danemark, et après Tilsitt, lorsque Napoléon résolut de pousser à ses dernières conséquences le blocus continental, le gouvernement danois ne songea pas

un moment à faire alliance avec le vainqueur d'Iéna et de Friedland. Aussi quand, dans l'été de 1807, Tailor, en mission alors à Copenhague, l'accusa d'avoir signé un pareil traité, Joachim Bernstorff lui répondit sur-le-champ que rien n'était plus faux; « rien, disait-il, ne saurait ébranler en nous la résolution de maintenir par tous les moyens en notre pouvoir notre indépendance, notre neutralité et nos rapports d'amitié avec la Grande-Bretagne. » Il est impossible que Tailor n'ait pas rapporté cet entretien à son gouvernement, et que les dépêches de l'ambassadeur à Copenhague, Garlike, n'aient pas constaté la ferme résolution du gouvernement danois, de repousser absolument les demandes de la France. Malheureusement personne n'a eu connaissance de ses papiers; quand en 1807 l'opposition anglaise en demanda communication, les ministres refusèrent; et plus tard les efforts de M. Holm pour être admis à consulter ces documents aux archives du *Foreign Office* ont échoué : la permission lui a été refusée. Cependant il n'y a pas de doute sur le contenu de ces documents, tel qu'il résulte des dépêches de Garlike dans l'hiver de 1806-1807 (imprimées dans les *Parliamentary debates*, par Hansard vol. X), et des diplomates suédois à Copenhague pendant l'été de 1807.

Il faut donc abandonner l'opinion d'historiens français hostiles à Napoléon Ier, de M. Lanfrey par exemple, qui écrit : « la flotte était à la veille de passer dans les mains de Napoléon, à qui le régent du Danemark avait déjà fait des promesses de soumission »; et ailleurs : « le malheureux régent, menacé de perdre la moitié de ses États, avait depuis longtemps résolu ou tout au moins promis de céder, car dès le 31 juillet Napoléon se plaignait dans une lettre à Talleyrand de la non-exécution des promesses du Danemark. » (*Hist. de Napoléon Ier*, tome IV, p. 148 et 149.) Mais ces promesses, que le Danemark est accusé de n'avoir pas tenues, n'étaient pas des promesses d'alliance; c'étaient des promesses faites en 1806 à Napoléon d'interrompre les communications postales par Toenningen, dans le Slesvig, entre l'Angleterre et le continent (voir le livre de M. Holm, II, p. 204, et le document imprimé p. 387). Cette autre allégation que le Danemark se préparait à la guerre est également fausse : ses prétendus préparatifs se réduisent à quelques réparations des forteresses maritimes, qui avaient souffert de l'irruption de la mer, et le général du génie Gedde dans le procès qui suivit la capitulation de Copenhague put soutenir que ces fortifications étaient, si l'on excepte quelques embellissements récents, dans le même état que cent ans auparavant.

Si M. Holm s'applique ainsi à défendre le gouvernement danois, il

ne se dissimule pas les fautes ni les erreurs qu'il a pu commettre ; il montre par exemple le prince royal qui, pour éviter de gouverner avec le conseil d'État, séjourna pendant plusieurs années à Kiel, où il retint auprès de lui le ministre des affaires étrangères, de telle façon que les ambassadeurs étrangers ne pouvaient traiter avec le ministre en personne. Ailleurs, il insiste sur ce fait lamentable que la flotte n'était pas armée et prête dans le Sund ; il blâme l'attachement puéril du prince royal pour les minuties du métier militaire, sa fuite honteuse de la capitale en danger, et les instructions qu'il donna au général en chef : celui-ci, pour qu'on ne pût accuser les Danois d'être les aggresseurs, défendit à ses troupes de s'opposer au débarquement des troupes anglaises ; c'était de la même façon qu'en 1803 le gouvernement de Hanovre avait agi à l'arrivée des Français.

XVIe ET XVIIe SIÈCLES. Il a paru un autre ouvrage sur l'histoire extérieure du Danemark au XVIIe siècle[1] ; l'auteur a cherché à expliquer les causes des malheurs qui frappèrent le Danemark vers la fin du règne de Chrétien IV, c'est-à-dire de l'invasion suédoise et de la paix honteuse de Broemsebro. M. Fridericia s'est peut-être trop astreint à suivre l'ordre chronologique, il n'a pas peint avec d'assez vives couleurs les événements vraiment dramatiques de cette époque. Cependant, il a puisé beaucoup de renseignements nouveaux dans les archives de Copenhague, de la Haye et de Dresde, et son livre témoigne d'un profond savoir, de recherches consciencieuses et d'un esprit politique très-éclairé et perspicace. On y remarque le récit de l'ambassade du baron Hercule-Girard Charnacé à Copenhague, en 1629. Chargé par Richelieu de séparer, s'il pouvait, l'électeur de Bavière de l'empereur, Charnacé, après avoir échoué à Munich, se rendit à Copenhague ; là il proposa au roi Chrétien IV de faire la paix avec la Bavière et la ligue, et de présenter un ultimatum à l'empereur. Mais les conditions de cette paix étaient bien moins favorables aux Danois que celles que dans des négociations secrètes, fort bien mises en lumière par M. Fridericia, Wallenstein leur avait accordées. Notons encore la première partie du livre où l'auteur traite de la situation politique du Danemark pendant la guerre de 30 ans, le portrait du roi et des membres du conseil d'État (le rigsraad), enfin un exposé des questions principales qui se rattachaient au droit maritime dans la Baltique et au péage à Kronborg (le Sundtold). Sur ce dernier point, il faut remarquer que M. Fridericia, dans un essai spécial sur l'origine du Sund-

1. *Danmarks ydre politiske Historie i Tiden fra Freden i Lybek til Freden i Prag* (1629-1635) (Histoire de la politique extérieure du Danemark depuis la paix de Lubeck jusqu'à la paix de Prague), par J.-A. Fridericia.

told (dans le *Histor. Tidsskrift*, 4e série, t. V), a démontré que le Sundtold ne remonte pas à l'antiquité, comme on l'avait supposé jusqu'ici, mais qu'il a été institué au commencement du xve siècle.

On sait qu'en 1576, l'île de Hven (dans le Sund) a été donnée en fief par le roi Frédéric II à l'illustre astronome Tycho Brahé, qui y fit construire le magnifique château d'Uraniborg et l'observatoire de Stjerneborg. Pendant vingt-et-un ans, Tycho y observa le ciel et le mouvement des étoiles. Des rois et des princes sont venus voir et admirer ses instruments ingénieux; des savants et des étudiants y vinrent pour s'instruire. Deux livres remarquables publiés l'année dernière nous rappellent le temps où, il y a trois siècles, l'île de Hven commença à devenir un asile pour la science. Dans les archives de Copenhague, de Vienne, de Pulkova et de Bâle, M. F.-R. Friis a réuni une collection de copies des lettres écrites par Tycho ou à lui adressées; à ces lettres inédites, il a joint celles qui avaient été déjà imprimées, sauf la correspondance entre le landgrave de Hesse et l'astronome de la cour Christophe Rothmann, lesquelles ont été imprimées à Uraniborg en 1596[1]. — Un autre ouvrage d'une grande importance est le journal météorologique et historique de Tycho Brahé, trouvé par M. Friis à la bibliothèque de la cour à Vienne, et publié par l'Académie royale des sciences de Copenhague[2]. Dans ce journal Tycho a fait noter par ses élèves, de 1582 à 1597, les événements du jour, le changement du temps pendant la journée, la force et la direction du vent, les phénomènes divers que le ciel présentait, etc. Ce journal, qui témoigne de l'activité multiple déployée par le grand astronome, est d'une grande importance au point de vue météorologique. Il est vrai que les conditions qu'on exige aujourd'hui d'un tel journal ne sont pas remplies par les courtes indications de Tycho; elles sont cependant assez détaillées pour permettre de dresser des tables météorologiques suffisamment exactes. L'Académie des sciences a soumis cette publication à l'examen de M. Paul Lacour qui, en traduisant en langage scientifique les chiffres donnés par le journal, est arrivé à ce résultat intéressant, que le climat du Danemark n'a pas changé pendant les trois derniers siècles.

Antiquités. — Les inscriptions runiques, qui sont les plus anciens monuments de notre langue, apportent peu de connaissances nouvelles à l'histoire. Autrefois, les savants aimaient à rattacher les

1. F.-R. Friis, *Tychonis Brahei et ad eum doctorum virorum epistolae.* Fasc. 1. — M. Friis demande qu'on veuille bien lui faire part des lettres qui peuvent avoir échappé à son attention.

2. *Tyge Brahes meteorologiske Dagbog.*

noms des inscriptions à ceux de rois et de vikings illustres; mais cette doctrine s'est évanouie devant une critique plus réfléchie. Il y a cependant quelques pierres runiques qui portent notoirement des noms connus dans l'histoire; les plus remarquables sont celles qui se trouvent auprès de deux grands tumuli, à Jellinge, dans le Jutland. La plus grande de ces pierres raconte que le roi Harald (Harald à la Dent-Bleue, au milieu du xe siècle), a érigé ce monument à ses parents Gorm et Thyra, et la plus petite, que Gorm a érigé ce monument à sa femme Thyra. L'un des tumuli a été fouillé en 1820; on y trouva une chambre sépulcrale; l'autre resta intact jusqu'à ce que le roi Frédéric VII, archéologue passionné, le fit fouiller en 1861; mais on n'y trouva rien. Un livre intitulé : *Kongehoeiene i Jellinge*, nous donne une description richement illustrée de ces monuments, mais l'ouvrage ne résout pas les différents problèmes qui s'y rattachent. Ajoutons encore que l'inscription de la plus petite pierre est en contradiction formelle avec nos chroniques; celles-ci racontent en effet que la reine Thyra survécut à son mari. On voit par là combien d'obstacles se présentent à l'archéologue, qui veut retrouver des noms historiques dans les inscriptions. Il faut consulter aussi sur le même sujet un livre intitulé : *Macbeth, Jarl Siward og Dundee* (aussi publié en anglais), par M. George Stephens, archéologue aussi savant qu'infatigable. Une pierre dans la province suédoise l'Oestergoetland, raconte qu'un fils de Guli est mort à Tu(n)ti. M. Stephens, qui soutient que l'inscription remonte au milieu du xie siècle, identifie ce nom de lieu avec Dundee en Écosse, de manière que le fils de Guli aurait été tué dans le combat chanté par Shakespeare, quand le bois de Birnam s'avança vers Dunsinane. Cette explication paraît être plus ingénieuse que juste; mais l'auteur semble avoir raison lorsqu'il prétend que la ville de Dundee n'a pas été fondée par David, comte de Huntingdon, vers 1160, mais qu'elle date d'une époque beaucoup plus reculée.

Bibliographie. — M. Chrétien Bruun, bibliothécaire en chef de la grande Bibliothèque royale de Copenhague (*grande* est une ancienne épithète que la Bibliothèque a conservée et qu'elle mérite jusqu'à un certain point, car elle est une des plus riches de l'Europe), a consacré son talent et son énergie principalement à la bibliographie. Ainsi paraît sous sa surveillance une *Bibliotheca danica* ou catalogue systématique de la littérature danoise de 1482 à 1830, d'après la collection de la grande Bibliothèque royale à Copenhague, et avec des suppléments tirés de la Bibliothèque de l'Université de Copenhague et de celle de Karen Brahé à Odensée. Le premier cahier contient la théologie, le deuxième la jurisprudence et la médecine. Dans les bul-

letins de la Bibliothèque royale de 1864 à 1874[1], M. Bruun a tracé un tableau complet de la littérature danoise depuis l'introduction de l'imprimerie, c'est-à-dire depuis 1482, date à laquelle le hollandais Johan Snell fit imprimer à Odensée la description du siége de Rhodes en 1480, par Guill. Caorsin, jusqu'en 1550. Ses recherches n'intéressent pas seulement le Danemark, car plusieurs de nos premiers imprimeurs étaient des étrangers, qui sont venus s'y installer avec leurs machines; en outre M. Bruun donne la liste des livres imprimés à l'étranger, en indiquant s'ils sont écrits en danois ou au moins destinés à des lecteurs danois. Parmi les 260 qu'il décrit, il en compte 90 imprimés à Lubeck, Rostock, Anvers, Magdebourg et Paris. Dans le bulletin de 1875, M. Bruun a commencé une description des manuscrits illustrés et coloriés de la bibliothèque royale. Les manuscrits danois illustrés ne sont plus maintenant qu'en très-petit nombre, mais la bibliothèque en possède plusieurs de provenance étrangère qui contribueront sans doute à faire mieux connaître l'histoire de la miniature.

Il faut enfin nommer deux ouvrages sur l'histoire militaire du Danemark; l'un est intitulé : Histoire de l'armée danoise jusqu'à nos jours et de l'armée norvégienne jusqu'en 1814, par M. Otto Vaupell[2]; et l'autre : la Guerre danoise-allemande dans les années 1848-49, d'après les documents officiels; ce dernier a été publié par l'état-major[3].

Sociétés et revues historiques. — Nous dirons quelques mots des sociétés et des bulletins historiques en Danemark. La société danoise d'histoire (*den danske historiske Forening*) publie une revue historique : *Historisk Tidsskrift*, et de plus des ouvrages spéciaux, ainsi par exemple, l'Histoire de l'Université de Copenhague (*Kjoebenhavns Universitets Historie fra 1537 til 1621*), par M. Holger Roerdam, historien consciencieux et qui connaît à fond les archives. Cette histoire est d'une importance générale pour l'histoire intérieure du pays au XVIe et au XVIIe siècle. La Société royale des Antiquaires (*det kongelige nordiske Oldskrift-Selskab*) s'occupe surtout d'archéologie, science étudiée en Danemark avec une grande ardeur. Grâce à ses fonds considérables, la Société a réussi à publier des ouvrages excellents qui ont fait connaître à l'étranger nos richesses en monu-

1. *Aarsberetninger og Meddelelser fra det store kongelige Bibliothek.*

2. *Den danske Hœrs Historie til Nutiden og den norskes indtil* 1814. 2 vol. avec beaucoup de cartes et de gravures.

3. *Den dansk-tydske Krig i Aarene* 1848-50. Udarbeidet af Generalstaben. 1 vol. Krigen i 1848. 2 vol. Krigen i 1849.

ments historiques et en antiquités du Nord. Son bulletin *Aarboeger for nordisk Oldkyndighed* contient, outre des recherches purement archéologiques, beaucoup d'essais sur l'histoire du Nord au moyen âge. La Société pour l'histoire ecclésiastique (*Selskabet for Danmarks Kirkehistorie*) a fait paraître plusieurs ouvrages historiques, et elle publie en ce moment l'histoire de la fondation de l'ancienne église du Nord, par A.-D. Joergensen[1], ouvrage qui repose sur une étude exacte des sources. Le bulletin de la Société : *Kirkehistoriske Samlinger*, forme une collection renommée. Cette Société essaie d'éveiller dans le public le goût de l'histoire ecclésiastique; plusieurs reconstructions de nos églises, entreprises dans ces derniers temps, prouvent que la Société réussit dans ces efforts. Ici nous ne pouvons passer sous silence un savant qui a beaucoup mérité de la Société, ainsi que de notre littérature en général, c'est le professeur d'histoire des beaux-arts à l'Université de Copenhague, M. Niels Hoeyen († 1870). Ses recherches sur nos anciennes églises, qui décèlent une étude directe et approfondie des monuments eux-mêmes et des sources historiques, se trouvent dans le deuxième volume de ses œuvres complètes, qui viennent de paraître[2]. — La Société pour les progrès de la littérature danoise (*Samfundet til den danske Litteraturs Fremme*) publie des ouvrages anciens et modernes d'une sérieuse valeur, mais qui trouveraient difficilement un éditeur. Notons comme une œuvre capitale publiée par cette Société l'édition des chansons populaires du moyen âge, par M. Svend Grundtvig (*Danmarks gamle Folkeviser*, 4 vol.). M. Grundtvig s'est tracé un plan trop vaste; son livre abonde en répétitions, en variantes de la même chanson, et n'avance que lentement; mais on trouvera dans les introductions dont il a fait précéder chaque chanson d'importants renseignements sur le rapport des chansons danoises avec les poésies populaires des autres pays, et par là son ouvrage mérite d'être regardé comme une source capitale pour les études de ce genre. — Signalons enfin les deux sociétés pour l'histoire de la topographie des provinces, le *jydsk historisk-topografisk Selskab*, qui publie les *Samlinger til jydsk Historie og Topografi*, et le *Fyens Stifts litteraere Selskab*, qui publie les *Samlinger til Fyens Historie og Topografi*.

Publications de documents. — En pareille matière, nous avons à regretter une décentralisation excessive, qui force le savant à chercher les sources en des lieux très-différents. On publie souvent des documents de peu d'importance, alors que

1. *Den Nordiske Kirkes Grundlæggelse ag foerste Udvikling*.
2. *Niels Laurits Hoeyens Skrifter*. 3 vol. 1871-76.

beaucoup de sources capitales se cachent encore dans les archives. La publication d'un registre général de tous les documents imprimés depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1660[1], a levé en partie une de ces difficultés, mais nous n'avons rien encore qui ressemble à un recueil des diplômes danois. L'édition des *Scriptores Rerum Danicarum*, commencée par Langebek en 1772 et continuée par Suhm (8 vol. in-folio), était une œuvre excellente pour son temps; elle avait procuré au Danemark une place honorable dans la science, mais depuis notre pays a été distancé. — La Société royale danoise pour l'histoire et la langue de la patrie (*det kongelige danske Selskab for Fœdrelandets Historie og Sprog;* le nombre des membres danois de cette Société est restreint à vingt), nous donne dans son bulletin, *Danske Magazin*, à côté de quelques études historiques, des recueils de documents. — Le bulletin : *danske Samlinger for Historie*, *Topografi*, *Personal-og Litteraturhistorie*, publié par MM. C. Bruun, Oluf Nielsen et S. Birket-Smith, est consacré principalement à la publication de textes historiques. — La commune de Copenhague fait publier par son archiviste, M. Oluf Nielsen, le *Kjoebenhavns Diplomatarium;* trois volumes ont déjà paru. — Les subventions accordées par le gouvernement ont permis aux archives d'État, qui depuis les jours de l'absolutisme ont gardé le nom de *Geheimearchiv* (archives secrètes), de publier dans leur bulletin annuel [2] des documents concernant surtout la politique extérieure. Les archives du ministère des finances et du ministère de l'intérieur, lesquelles ont également conservé leur ancien nom de *Rentekammerarchiv*, en publient aussi pour servir à l'histoire des finances et de l'administration[3]. Le chef de ces archives, M. Jean Grundtvig, vient de publier sur les finances de l'État sous Frédéric II[4] un ouvrage très-instructif où il a mis à profit la plus ancienne partie des pièces contenues dans ce dépôt.

Johannes Steenstrup.

1. Regesta diplomatica historiæ danicæ. 2 vol.
2. *Aarsberetninger fra det kongelige Geheimearchiv.*
3. *Meddelelser fra Rentekammerarchivet.*
4. Johan Grundtvig, *Frederik den Andens Statshusholdning.*

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Das Schriftwesen im Mittelalter, par W. Wattenbach; 2e édit. augmentée. Leipzig, Hirzel, 1875, VIII-569 p.

Tandis qu'au siècle dernier beaucoup de savants distingués s'étaient occupés en Allemagne des études auxiliaires de l'histoire, et surtout de la paléographie et de la diplomatique, depuis le commencement de ce siècle, et pendant 60 ans, ces mêmes études furent presque complètement abandonnées. Après l'*Essai d'un système complet de diplomatique*, par Traugott Schœnemann (1802), on ne vit paraître, dans la longue période suivante, que les travaux de J.-A. Ebert et de H. Hoffmann von Fallersleben, sur la *Science des manuscrits*, travaux qui sont composés à un point de vue assez étroit, et qui s'appuient sur un nombre très-limité de documents. Pour la première fois après plus de 50 années, l'activité et la vie renaissent dans ce domaine : Th. Sickel, à Vienne, entreprend dans les *Monumenta graphica medii aevi* de publier, sur un plan aussi grandiose que l'exécution en est savante, un recueil d'excellents spécimens d'écritures; et dans ses *Diplomata Karolinorum digesta et enarrata*, il montre admirablement comment il faut s'y prendre pour traiter à fond un point particulier de la diplomatique. Wattenbach à son tour a pensé qu'au point de vue pratique, et en présence des ouvrages de Schœnemann qui paraissaient singulièrement vieillis après les progrès dus à l'influence de l'École française des chartes, il était temps de réunir à nouveau les théories et les principes généraux de la paléographie et de la diplomatique, et, après les avoir ainsi condensés en un système d'enseignement, de les rendre accessibles aux savants aussi bien qu'aux étudiants. La grande expérience que lui avaient acquise ses fonctions de professeur, d'archiviste et de bibliothécaire; le soin, la circonspection, la pénétration avec lesquels il avait travaillé pendant de longues années et dans des voyages prolongés en Allemagne ou à l'étranger, à réunir ses matériaux, l'avaient préparé d'une façon toute spéciale à cette tâche difficile; et l'habileté avec laquelle il sut choisir pour chaque cas particulier un petit nombre d'exemples frappants et de preuves convaincantes, faire valoir dans ses explications les moindres traits sans fatiguer le lecteur, communiquer la vie à cet enseignement en lui-même si desséché, et l'égayer çà et là par des saillies spirituelles, prouva qu'il était véritablement désigné pour la remplir. Connaissant à merveille les besoins les plus pressants des étudiants, et voulant leur donner un livre clair et commode, il préféra séparer la paléographie

théorique de l'histoire de la paléographie, puis traiter la première avec concision et sans se perdre dans les détails. Aussi se contenta-t-il de ses *Introductions à la paléographie latine et grecque*, qui contiennent des indications très-succinctes, mais suffisantes.

Le présent livre, qui en est le complément indispensable, présente le même caractère. Il nous apprend tout ce qui, abstraction faite des caractères de l'écriture en eux-mêmes, est nécessaire pour donner une idée de la forme extérieure sous laquelle se présente un manuscrit, une charte, d'une période quelconque du moyen âge; l'auteur montre en même temps fort bien l'importance des plus petits détails pour la critique raisonnée des manuscrits, pour fixer leur âge, et pour établir leur authenticité.

Après une courte introduction sur l'histoire des études paléographiques et diplomatiques, où il donne la bibliographie complète du sujet (p. 1-31), il traite en premier lieu (31-123) des matériaux employés pour l'écriture dans l'antiquité et au moyen âge; ainsi pour le papyrus, le parchemin et les diverses sortes de papier, il indique l'époque à laquelle ils commencent et celle où ils cessent d'être en usage; dans le même chapitre il parle en grand détail des tablettes de cire employées au moyen âge et jusque dans les temps modernes pour les notes courantes et les indications rapides. Puis (123-154) il étudie la composition matérielle des manuscrits sous la forme de rôles ou de livres; le format des livres, l'assemblage des cahiers de parchemin qui les composent et leur numérotation à l'aide d'une sorte de réclame; enfin une riche nomenclature de signes techniques nous explique comment on parvenait à tracer un plus ou moins grand nombre de colonnes sur chaque page, et un plus ou moins grand nombre de lignes par colonne. La forme extérieure des chartes (154-166) ne comportait naturellement pas une étude aussi détaillée; cependant à côté des *panchartae* qui sont en forme de livres, et des *chartae indentatae*, l'auteur accorde une attention toute spéciale aux signatures et aux sceaux, ces derniers étant employés tantôt pour authentiquer le document, tantôt pour le clore.

Le chapitre suivant « les instruments de l'écriture et leur emploi » (166-264) contient une série de recherches personnelles; les premières s'appliquent à la matière de l'écriture qui, d'après notre auteur, devrait toujours être traitée avant l'écriture même : c'est ainsi que la rayure devrait être considérée comme un des moyens principaux pour fixer l'âge des mss. Après avoir énuméré dans la 3e section les instruments de l'écriture il étudie (sections 5 et 6) l'encre, l'emploi du vermillon dans les rubriques des livres et dans les souscriptions des chartes de luxe, et de l'or dans la confection de certains manuscrits ou diplômes. Puis, s'appuyant sur les renseignements et sur les représentations figurées que lui fournit le moyen âge, il décrit les procédés et l'enseignement de l'écriture; c'est en cet endroit qu'il traite des divers genres d'écriture usités au moyen âge et des abréviations, du temps que demandait la

copie d'un manuscrit, et de l'emploi déjà fréquent des lunettes. Dans la dernière partie de ce très-important chapitre, il parle de la découverte et de l'importance des palimpsestes, ainsi que des agents chimiques à l'aide desquels on parvient à les déchiffrer.

La première partie du chapitre suivant (264-288) montre les efforts que l'on fit au moyen âge pour établir un texte critique au moyen des collations, des corrections, des ponctuations et des gloses. La seconde (288-323), après avoir traité des rubriques qui étaient, comme on sait, écrites par une personne différente du copiste, s'étend longuement sur l'ornementation des manuscrits, les initiales par exemple qui sont peintes suivant le goût du temps, et fournit dans un espace très-restreint une grande quantité de renseignements critiques. Le brochage et la reliure ne sont pas oubliés (324-341); on trouve là beaucoup de traits qui caractérisent le moyen âge, et qui aident souvent à déterminer la provenance et la nature d'un manuscrit isolé; c'est ici que l'auteur appelle l'attention sur l'emploi des anciens manuscrits dans la reliure de manuscrits plus récents, et sur les trouvailles qu'on y a faites. Une place toute spéciale est réservée à la fin du chapitre (p. 341-350) aux falsifications paléographiques ou diplomatiques les plus importantes et les plus curieuses au point de vue de leur origine.

Le chapitre qui vient ensuite (350-447) est consacré plus spécialement aux copistes, que l'auteur suit depuis l'antiquité et pendant tout le moyen âge, dans leurs diverses situations : moines, chanceliers, notaires, professeurs de calligraphie; on remarque surtout dans ce chapitre une table copieuse et dressée avec beaucoup de soin des signatures les plus diverses et les plus caractéristiques de ces scribes. La dernière partie (448-481), qui traite du commerce des livres chez les anciens, de l'acquisition des livres au moyen âge, soit au moyen de copies, soit par voie d'achat, et de la renaissance du commerce de librairie à la fin de cette période, ne laisse rien à désirer.

Le chapitre final (481-545) nous offre un tableau rapide mais clair de tout ce que nous savons sur l'origine et l'organisation des bibliothèques ecclésiastiques et publiques comme sur le classement et l'usage des archives instituées au moyen âge par les églises ou les laïques dans presque toutes les parties de l'Europe. Dans les chapitres qui précèdent d'ailleurs, Wattenbach avait déjà tenu grand compte de ce qui s'est fait en dehors de l'Allemagne. En Allemagne même la première édition de son livre parue, en 1871, appela l'attention toute spéciale de nombreux bibliothécaires et d'autres personnes sur les points touchés par lui; aussitôt après, de tous côtés, lui vinrent de nouveaux documents; ou même encore, ainsi qu'il arriva en plusieurs endroits, on institua des recherches spéciales sur certaines parties de l'histoire de la paléographie ou sur la paléographie de certains territoires déterminés. Grâce à ces travaux, parmi lesquels on peut citer ceux de L. Rockinger pour la Bavière, d'A. Czerny pour Salzbourg et d'E. Jacobs pour le Hartz, Wattenbach put, après que la première édition eut été promptement épuisée, en

donner bientôt une seconde augmentée de presque un tiers. C'est seulement par ces additions nouvelles et par un changement peu considérable, mais heureux, dans la disposition des matières, que cette seconde édition diffère de la précédente. Quant aux principes mêmes, aux idées générales, Wattenbach n'a pas eu de modifications ou de suppressions importantes à faire. C'est le meilleur jugement et le plus sûr qu'on puisse prononcer sur son livre; et plus l'on pénétrera dans l'étude de l'écriture et des manuscrits au moyen âge, plus l'on se convaincra de l'excellence de ce jugement.

W. Schum.

Le régime municipal à Périgueux aux deux premiers siècles de l'empire romain, par G. Carré. Périgueux, 1876, 1 volume in-12 de 131 pages.

L'auteur de ce petit livre n'a pas voulu faire une œuvre d'érudition. Son but a été simplement d'expliquer à ses élèves du lycée de Périgueux et au public ce qu'était l'ancienne cité de Vésonne et de les mettre ainsi en mesure de mieux apprécier les richesses archéologiques du musée de la ville moderne. Il n'est donc pas étonnant que son travail n'ait rien d'original et qu'il n'offre qu'un court résumé des résultats déjà acquis. M. Carré a emprunté tous les faits dont il parle à MM. Duruy, Renier, Fustel de Coulanges, Desjardins d'une part, de l'autre aux savants qui, à Périgueux, se sont occupés de l'histoire locale. Il le déclare lui-même en toute sincérité.

Malgré la science des guides qu'il a suivis, il a laissé échapper quelques erreurs. P. 5 : « La cité latine, dit-il, était le vestibule de la cité romaine. » Il n'y a jamais eu de cité latine; il y a eu seulement un droit latin. — P. 20-21. Il n'est guère probable que « les enfants ou les parents » de Pompée se soient « fixés » à Vésonne après Munda. Les Pompée dont il est question dans les inscriptions de Périgueux n'étaient que des clients ou des affranchis de la famille romaine. — P. 24. Les trois grandes provinces de la Gaule ne furent pas *subdivisées* en cités par Auguste. Les *civitates* de l'époque impériale existaient déjà avant la conquête (Cf. Fustel de Coulanges, *Institut. polit.*, I, p. 3). — P. 25. Il me paraît inexact de dire « qu'il entrait dans le plan d'Auguste de donner la prééminence aux populations urbaines sur les populations rustiques ». — P. 42. M. C. met en note : « Voir les ouvrages de M. Renier. » Il vaut mieux ne rien citer que de citer ainsi. — P. 75. Il semble croire que les tribuns de la plèbe avaient l'*Imperium*. — P. 85. Appréciations erronées sur la politique des empereurs à l'égard de l'aristocratie. — P. 120-124. Au IIIe siècle le monde n'allait pas « comme une grande chiourme ». Il n'était pas divisé en deux nations, les fonctionnaires et les opprimés, ceux-ci « taillables et corvéables à merci et à miséricorde ».

Die Wirzburger Immunitaet-Urkunden des X. und XI. Jahrhunderts. Erste Abhandlung. Ein Beitrag zur Diplomatik von Karl Friedrich Stumpf-Brentano mit drei fac-simile Taffeln. Innsbruck. Wagner, 1874. 1 broch. in-8° de 76 p. — Zweite Abhandlung. Eine Antikritik von K. Fr. Stumpf-Brentano. Innsbruck. Wagner, 1876. 1 broch. in-8° de 76 p.

Bresslau et Th. Henner ont déjà étudié la difficile question de l'authenticité ou de l'inauthenticité des diplômes d'Otton I (974) et d'Otton III (996) pour Wurzbourg. M. Stumpf-Brentano entre à son tour en campagne et continue avec éclat cette guerre de Wurzbourg « Wirzburger Krieg » qui a fait couler beaucoup d'encre, non sans profit pour la diplomatique.

Une remarque préalable et neuve, c'est que trois diplômes de 1017, 1032, 1049, jusqu'ici incontestés, ont été fabriqués, au XIIe siècle, dans la chancellerie des évêques de Wurzbourg : ils présentent des analogies frappantes avec un acte certain émané de l'évêque Henri II de Wurzbourg et daté de 1165.

L'auteur aborde ensuite l'examen des diplômes de 974 et de 996, qui se ressemblent entre eux d'une manière frappante pour le fond et pour la forme.

L'acte de 974 est faux, entre autres raisons parce qu'on y remarque un *chrismon* qui ne peut dater, à cause de sa forme paléographique, que de la fin du Xe ou du commencement du XIe siècle. La date de 974, assignée à cette pièce, est certainement fausse parce qu'elle n'est pas comprise entre les dates extrêmes des fonctions du chancelier Liudolf dont le nom apparaît dans la formule de *recognitio*.

Quant au diplôme de 996, voici par quels côtés il prête le flanc à la critique : la formule finale : *signum domni Ottonis* (L. M.) *Caesaris Augusti* n'apparaît pas avant 999. Dans la formule de *recognitio* figure le nom du chancelier Héribert; mais, en 996, ce chancelier ne jouait aucun rôle dans les affaires intéressant l'Allemagne. Héribert était alors exclusivement chancelier italien. C'est seulement au commencement de l'année 999 qu'il s'occupe des affaires allemandes. Ces deux formules, qui ne conviennent pas à un acte de 996, paraissent avoir été copiées sur un diplôme authentique postérieur à 996. La formule : *Et ut hoc firmum inconvulsumque*, etc., est incomplète et incorrecte dans le diplôme de 996. On peut facilement se convaincre qu'elle a été mal copiée sur un autre diplôme.

Deux clauses particulières des actes suspects doivent être signalées : Voici le premier passage digne d'attention : *Bargildon seu Saxones qui Northelbinga dicuntur*. C'est à partir de l'évêque Bruno (première moitié du XIe siècle) que l'on voit des relations s'établir entre l'évêché de Wurzbourg et les Saxons qui fondent des établissements sur le domaine de l'évêché. Cette phrase ne peut donc appartenir à des actes du Xe siècle.

Cette autre clause : *qui se vel sua novalia ex viridi silva facta in jus*

et in ditionem praedictae ecclesiae tradissent (traderent vel adhuc tradere vellent), doit être, suivant M. Stumpf-Brentano, postérieure à la fondation de l'évêché de Bamberg (1007); elle aurait pour but de ménager à l'évêché de Wurzbourg en lutte fréquente avec Bamberg, détaché de son territoire, des moyens de guerre et des arguments pour la question sans cesse débattue des dîmes.

Bresslau, dans une dissertation nouvelle[1], a soutenu contre M. Stumpf-Brentano que les deux diplômes d'Otton Ier et d'Otton III n'avaient point été composés en même temps, et pouvaient fort bien émaner de la chancellerie impériale; il reconnaît toutefois qu'ils sont de la même main, mais il pense qu'un même scribe a pu écrire le premier diplôme en 974, le second diplôme en 996.

M. Stumpf-Brentano a entrepris de réfuter pied à pied son contradicteur. Cette réponse intéressante donne lieu à divers aperçus paléographiques et diplomatiques dans le détail desquels nous regrettons de ne pouvoir entrer. L'auteur, entre autres arguments, met en relief ce point fondamental, à savoir que, en 996, Héribert était exclusivement chancelier italien, et n'a pu, par conséquent, délivrer un diplôme pour Wurzbourg. Bresslau suppose ici gratuitement qu'*Heriberdus* est une faute pour *Hildebaldus*. M. Stumpf-Brentano n'admet pas cette correction arbitraire qui semble n'avoir d'autre but que de sauver le document contesté.

Que le lecteur adopte la thèse de M. Stumpf-Brentano ou celle de M. Bresslau, il reconnaîtra certainement que ces *bella diplomatica* ne sont point vaines, et n'étudiera pas sans profit les deux remarquables dissertations de M. Stumpf-Brentano. Ces essais montrent bien à quelle série d'investigations et d'interrogations embarrassantes on peut soumettre, à huit siècles de distance, un clerc suspect de faux.

PAUL VIOLLET.

Étude sur les forestiers et l'établissement du comté héréditaire de Flandre, suivie de quelques documents sur les fêtes des forestiers de Bruges, par JULES BERTIN et GEORGE VALLÉE. Arras, Sueur-Charruey, 1876.

A Dunkerque, à Lille, à Douai, à Valenciennes et dans d'autres villes du nord de la France, on compte de nombreux archéologues qui étudient avec soin, dans les archives et dans les chroniques, l'histoire des anciens comtés de Flandre, d'Artois et de Hainaut, qui jadis s'étendaient sur plusieurs départements français. Les noms de Le Glay, de Coussemaker, de Rode et de Paillard sont là pour prouver combien ces recherches savantes ont profité à l'histoire de France et à celle des anciens Pays-Bas (Belgique et Hollande).

1. Article des *Goett. Gelehrte Anzeigen*.

Le mémoire dont nous avons transcrit le titre en tête de ce compte-rendu a paru d'abord dans *La Picardie*, revue historique et littéraire d'Amiens. Les deux auteurs sont de Douai. Ils ont pris à tâche de prouver l'existence authentique des anciens forestiers de Flandre qui, selon la tradition, ont administré le pays entre l'Escaut et la mer du Nord avant les comtes issus de Baudouin I Bras de Fer.

La première partie du mémoire est consacrée à la description et à l'histoire des forêts qui, au commencement du moyen-âge, couvraient presque toute la Flandre, aujourd'hui complétement déboisée. M. Jules Bertin, sous-inspecteur des forêts, a pu là donner carrière à son enthousiasme pour tout ce qui se rattache à sa profession; on peut dire que cette partie est traitée *con amore*. Après un paragraphe ému sur « l'utilité des forêts », dont la conclusion est le mot connu de Schiller : « Quel beau métier que celui de forestier! Je voudrais être forestier! » — le mémoire donne la description forestière de la Belgique sous les Romains et au moyen âge, passe en revue les bois du littoral, la forêt charbonnière et la forêt des Ardennes, examine les attributions primitives des forestiers de Flandre, les capitulaires et les ordonnances réglant la police et l'exploitation des forêts, etc.

Dans la seconde partie, les auteurs rapportent les documents authentiques qui tendent à prouver l'existence réelle des forestiers Lyderic I dit de Buc (621-692), Antoine, Bouchard, Estorède, Lyderic II d'Harlebeke, Ingelram, Audoacre et Baudouin I. Dans une troisième partie, sont exposés sommairement les principaux événements qui ont amené l'établissement du comté héréditaire de Flandre au profit du dernier forestier Baudouin.

Puis vient un hors-d'œuvre qui ne se rattache que très-indirectement au sujet de ce mémoire; il est consacré aux joutes instituées à Bruges, en 1218, en l'honneur des anciens forestiers, et qui, sauf plusieurs interruptions, furent célébrées annuellement jusqu'en 1489.

A la suite du mémoire, les auteurs ont inséré une *Note concernant les forestiers et les premiers comtes de Flandre* par M. Taillar, président de chambre honoraire à la cour de Douai. Cette note reprend la question *ab ovo;* elle débute par la topographie et l'aspect de la Gaule du nord, en expose les divisions administratives, fixe les limites de la Flandre primitive, dit un mot des forêts et des premiers forestiers de Flandre et se termine par une distinction assez curieuse entre les trois espèces de comtes que M. Taillar appelle comtes de canton, comtes de frontières et comtes de province.

Tel est le contenu de cet opuscule douaisien. Le lecteur aura deviné qu'on n'a pas affaire ici à un livre, mais à des notes d'archéologues, qui envoient le résumé de leurs travaux à une revue d'histoire locale. On y trouve naturellement un certain nombre d'étymologies fantaisistes et on découvre parfois, à côté d'une connaissance fort respectable de documents peu connus, une connaissance trop superficielle de l'histoire générale du moyen âge à l'époque des invasions et du gouvernement

des dynasties mérovingienne et carlovingienne. Au demeurant, cette *Étude sur les forestiers* sera consultée utilement par tous ceux qui s'occupent des origines du comté de Flandre. Elle mérite surtout d'attirer l'attention en Belgique, où cette question est très-controversée et où l'histoire de la Flandre est la partie la plus cultivée de l'histoire nationale. Qu'il nous soit permis de signaler aux auteurs une monographie sur les *kerels* saxons de la Flandre, en voie de publication dans la revue mensuelle brugeoise *De Halletoren*. La question des forestiers et de leurs luttes contre la population saxonne du littoral y est traitée dans tous ses détails par M. Karel De Flou (n° du 16 juillet 1876 et suivants). Cette monographie, fort savante et tout à fait originale, même paradoxale en certains points, est écrite en flamand et intitulée : *De kerels van Vlaanderen*.

Paul Fredericq.

Les forêts du Charolais sous les ducs de Bourgogne de la race royale, par E. Picard, garde général des forêts, une brochure in-8°, Autun, Dejussieu, 1876.

L'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, est une de ces œuvres favorisées du sort dont il est presque dangereux de blâmer l'ordonnance ou de critiquer les détails. Depuis la première édition de cet ouvrage en 1814-6, personne en France n'a osé prendre sur lui de traiter de nouveau ce sujet. La matière était pourtant bien riche ! M. de Barante s'est trop souvent contenté de fondre en un récit facile, et souvent de traduire en français moderne les chroniques anciennes ; mais il n'a pris la peine de consulter aucun document inédit, et n'a frappé à la porte d'aucun dépôt d'archives. Or ces documents abondent, ces dépôts d'archives existent à Lille, à Dijon et ailleurs : c'est en les consultant que MM. Muteau, Garnier et Guignard ont commencé cette belle collection des *Analecta Divionensia*, sur laquelle nous donnerons bientôt de plus amples détails, et qui renouvelle toute l'histoire de Bourgogne. C'est encore en fouillant dans cette veine à peine exploitée que M. Picard vient d'étudier *les forêts du Charolais sous les ducs de Bourgogne de la race royale*. M. Picard ne se contente pas de veiller au bon entretien des forêts actuelles de l'État : il veut encore prouver que ses prédécesseurs, les gardes généraux ou *gruyers* des ducs de Bourgogne, entendaient aussi bien que lui les intérêts de leurs maîtres. Nous connaissons désormais, grâce à lui, Pierre Huguenin, Guillaume Bataille, Huguenin du Bois, Jean de Buxeul et Jean Mairet, bons serviteurs et zélés conservateurs des forêts ducales. Avec une ardeur parfois naïve, M. P. regrette que les forêts « de leurs anciennes grueries soient passées aux mains des particuliers qui les traitent en bois *revenant* ou qui les défrichent », mais par contre il se félicite de ce que la forêt de Charolles « soit encore en haulte forest, à la révolution de cent quarante-

quatre ans ». Nous n'adresserons à M. P. qu'une seule critique : pourquoi, puisqu'il taillait en plein inédit, n'a-t-il parlé que des forêts du Charolais ? Nous espérons qu'il étendra ses recherches à la Bourgogne entière. Tout le monde gagnerait à la continuation de ce curieux travail, surtout les lecteurs de M. P. qui posséderaient désormais des notices claires et précises sur cette partie encore inconnue de nos vieilles annales bourguignonnes.

Paul Gaffarel.

Cartulaire du chapitre de l'église-cathédrale de Notre-Dame de Nîmes, publié et annoté par Eug. Germer-Durand. Nîmes, 1874, in-8°, clxij-402 p.

Ce cartulaire est l'un des plus importants qu'aient conservés nos provinces méridionales, si riches en précieux documents diplomatiques. C'est en effet une circonstance heureuse que les pays de langue d'oc, singulièrement pauvres en chroniques, en récits historiques de quelque nature que ce soit, aient produit dès une époque ancienne, et su conserver en forme de cartulaires, une infinité de pièces, faute desquelles nous ne saurions à peu près rien de précis sur l'histoire de ces pays, du IXe au XIIIe siècle. Le cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Nîmes est en ce genre l'un des plus intéressants recueils qu'on ait encore mis au jour. Il ne saurait, pour le nombre des chartes, ni pour l'étendue de la région à laquelle il se rapporte, être comparé à l'énorme cartulaire de Saint-Victor, mais en revanche, il contient une plus grande variété de documents, et dans le nombre des pièces de première importance, notamment des plaids. Entre les deux cent treize chartes que renferme ce recueil, dix-huit seulement, des plus intéressantes à la vérité, avaient été jusqu'à ce jour publiées, en tout ou en partie. M. Germer-Durand a donc rendu un très-réel service à l'histoire du Midi, en mettant au jour le texte entier. On doit aussi lui savoir gré du soin qu'il a incontestablement apporté à l'accomplissement de sa tâche, mais il est permis de douter que le plan de l'édition, que le commentaire, que l'introduction, soient de tout point satisfaisants.

M. G. Durand a eu l'idée de publier ces chartes selon leur suite chronologique, ce qui équivaut à dire qu'il n'a tenu aucun compte de l'ordre dans lequel elles sont transcrites dans le cartulaire. Ce système est naturellement indiqué à tout éditeur qui forme un recueil de chartes originales, ou qui fond ensemble plusieurs cartulaires. Il est très-admissible encore, lorsque toutes les chartes d'un cartulaire sont datées, ou peuvent l'être avec certitude. Mais tel n'est pas le cas du recueil mis au jour par M. Durand. Pour beaucoup de pièces, la date est très-conjecturale. La meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que M. D. attribue maintenant à plusieurs actes une date fort différente de celle qu'il leur avait jadis assignée en maint article de son *Dictionnaire*

topographique du département du Gard (Paris, 1868). Ces hésitations se retrouvent dans l'édition présente. Ainsi, p. 245, dans une note sur la charte CLIII, on nous avertit que la charte LXXXIV a été placée par erreur à l'année 988, tandis qu'elle appartient réellement à l'année 1077, et récemment M. Molinier a montré (*Revue critique*, 1876, I, 339) que M. D. s'était trompé dans la manière de compter les années du règne de Robert, d'où plusieurs erreurs dans la date des actes passés sous ce roi. Je suis donc convaincu qu'il y aurait eu avantage à conserver l'ordre adopté par le rédacteur du cartulaire. Une table chronologique suffit toujours à guider les recherches.

Le commentaire consiste principalement en identifications de noms de lieux qui ne sont pas toutes incontestables, comme je le montrerai tout à l'heure, et qui font en général double emploi avec les indications fournies par la table des noms de lieux. Quelques interprétations du texte données çà et là en note sont fort douteuses. Ainsi, p. 103, sur cette phrase : « Et si propinqui mei istas res inquietare non valuerint « (au lieu de ces deux derniers mots, M. D. propose avec raison de « lire *voluerint*) ad ipsam potestatem de Nemauso publice revertant « istas res, » M. D. est d'avis, contrairement au sentiment de Ménard, que « potestas » désigne le magistrat qu'on a appelé en Italie et en Provence, *podestat*. Cette explication, qui est empruntée aux Bénédictins, auteurs de l'*Histoire du Languedoc* (II, 96), a été à juste titre contestée par M. Mabille, dans une note de la nouvelle édition de cet ouvrage (III, 160). *Potestas* signifie ici, comme le dit M. Mabille, « l'ensemble des biens d'une personne ou d'une communauté. » Il ne saurait être question d'un magistrat appelé « potestat » en 961. — P. 270, une charte se termine par ces mots : « Et fiat in causimentum « ipsius (pour *ipsorum*), et amicis (pour *amicorum*) illorum, de honore « et avero, » ce qui veut dire « et que cela soit fait à leur choix et à « celui de leurs amis, en biens fonds ou en biens meubles »; M. D., qui, de même que la grande majorité des érudits méridionaux, n'a que des connaissances fort superficielles en provençal, écrit *incausimentum*, en un mot, et traduit en note : « Sépulture des cadavres dans la chaux »! Les erreurs qu'on peut relever dans les identifications des noms de lieux proviennent d'une connaissance bien insuffisante des lois qui ont présidé au passage des sons latins aux sons romans. Il n'est pas besoin d'être un bien habile romaniste pour voir de prime abord qu'*Armacianicus* (p. 6, note 8; p. 174, note 1) ne peut aucunement avoir produit *Argnac*, ni *Maladranicus* (p. 160) *Malensac*. Il n'est pas moins impossible qu'*Orondinces* (p. 171) ait donné *Aujargues*, et M. D. aurait dû faire remarquer qu'il y a ici dans le cartulaire une faute, la vraie forme étant *Orianicas*, comme le montrent divers exemples rassemblés par M. D. dans son *Dictionnaire topographique du Gard* (au nom *Aujargues*). Du reste, l'éditeur du cartulaire de Notre-Dame de Nîmes nous a donné, en expliquant le nom de lieu *Blandas*, la mesure de ses connaissances en linguistique. Il y avait en ce lieu

une église dédiée à saint Baudile : *Sanctus Baudilius de Blandatio*, lit-on en un exemple rapporté par M. D. dans son *Dictionnaire topographique du Gard*. Il est bien clair que saint Baudile et Blandas sont deux noms tout à fait distincts. Selon M. D. ils dériveraient l'un de l'autre, et voici comme : *Blandas* a dû venir du nom du patron *Baudilius* « par la « métathèse de la liquide *l* et le même procédé qui de *temperare* a fait « *tremper* : *Baudilacium*[1] *Baudlacium*, *Blaudacium ;* et par le change- « ment de l'*u* en *n* comme dans *jongleur* du vieux français *jougleor* » (p. LXV). Ce rapprochement avec *jongleur* est particulièrement malheureux : on sait en effet que la forme *jongleur* est très-récente, et qu'elle est due selon toute apparence à une erreur de lecture.

Préparé comme on vient de le voir aux recherches linguistiques, M. D. n'a pas craint d'aborder un ordre d'études assez étranger à la publication de son cartulaire, en consacrant une grande partie de sa préface à l'histoire et à l'étymologie d'un nombre considérable de noms de personnes, principalement d'origine germanique. On aurait compris à la rigueur que l'éditeur du cartulaire de Nîmes eût entrepris cette étude sur les noms que renferme ce cartulaire; mais, comme pour augmenter à plaisir les chances d'erreurs, M. D. a compris dans son travail une quantité de noms de toute provenance. Il n'y a rien à dire de ces recherches sinon que l'auteur, manquant de la préparation nécessaire pour les entreprendre de première main, n'a pas connu les livres (et notamment ceux de Pott et de Fœrstemann), qui lui auraient fourni sa besogne toute faite. D'ailleurs, abstraction faite des pages malheureuses consacrées aux noms propres, l'introduction est fort pauvre. Il s'en faut que M. D. ait mis en lumière toutes les notions que le cartulaire fournit sur les propriétés de l'église de Nîmes, sur la diplomatique, sur l'état des personnes.

Quant au texte, je le crois exactement reproduit, bien que n'ayant pas comparé l'édition avec le cartulaire original. Mais un ms. du XIIIe siècle exécuté dans le Midi ne saurait présenter de difficultés bien graves. Ce n'est pas qu'il ne se rencontre dans ce texte un assez grand nombre de fautes, mais elles doivent être vraisemblablement attribuées au copiste du XIIIe siècle et non à M. Durand.

On reproche souvent à la critique de décourager les auteurs, d'empêcher des publications qui, sans être parfaites, rendraient cependant de réels services. Je ne crois pas que ce reproche puisse s'appliquer dans le cas présent, car les fautes les plus graves de M. Durand se trouvent en des parties de son travail qui n'étaient point indispensables; c'est surtout pour n'avoir pas senti où s'arrêtait sa compétence qu'il s'est trompé. En somme, l'édition d'un cartulaire est une œuvre assez simple, lorsqu'on sait la maintenir dans de justes limites.

1. Remarquons que cette forme en *acium* n'est justifiée dans le *Dictionnaire du Gard* que par un exemple de 1491, tandis que *villa Blandatis* se montre dès 921, selon le même dictionnaire.

M. l'abbé C.-J.-U. Chevalier a donné, en mettant au jour un certain nombre de cartulaires dauphinois, le modèle de ce que doit être maintenant ce genre de publication. Un texte fidèlement reproduit; de bonnes tables, avec identification des noms de lieux, des dates bien déterminées, et des notions précises sur la composition du recueil, voilà ce qu'on attend d'un éditeur de cartulaire. De ce que Guérard a traité avec supériorité, dans des introductions demeurées célèbres, toutes les questions que soulevaient les recueils de chartes par lui édités, il ne suit pas que chacun soit tenu de donner un pendant au cartulaire de Saint-Père de Chartres.

MARIE HYACINTHE.

Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque; par Siméon LUCE, archiviste aux Archives nationales. — *La jeunesse de Bertrand* (1320-1364). Paris, Hachette, 1876, in-8°, 624 pages. — Prix : 7 fr. 50.

Nous sommes un peu en retard avec le livre de M. Luce. Depuis son apparition, la plupart des revues en ont rendu compte et c'est bien malgré nous que la *Revue historique* arrive la dernière. Peut-être les éloges unanimes qu'il a obtenus nous rendront-ils plus facile l'appréciation de ce remarquable travail et pourrons-nous indiquer plus franchement les points faibles de l'ouvrage.

Disons d'abord qu'il est difficile d'apporter à un travail d'érudition plus de science, plus de patience. Admirablement préparé par les recherches journalières que nécessite sa grande édition de Froissart, M. L. a pu réunir des documents, employer concurremment des chartes, des chroniques, que nul autre que lui n'aurait pu connaître. En lisant son livre, on s'étonne de voir combien sur certains personnages à peu près inconnus il a pu rassembler de renseignements intéressants, de particularités curieuses. Remarquons de plus l'habileté extrême avec laquelle il arrive par des moyens indirects à déterminer la date exacte de tel événement important, à rectifier le témoignage de Froissart, pourtant si difficile à contrôler. Ajoutons enfin qu'il est difficile de traiter un sujet avec plus d'amour; il connaît ses personnages : s'il les aime, il cherche à les rendre aimables; s'il les déteste, il outre involontairement le tableau qu'il nous trace de leur caractère; en un mot, à force d'étudier le XIVe siècle, l'auteur en est arrivé à s'identifier parfois avec les gens dont il écrivait l'histoire, à partager leurs passions, à éprouver tous leurs sentiments.

Le titre donné à l'ouvrage est bien un peu trompeur, et dans ce premier volume tout au moins, c'est de Du Guesclin qu'il est le moins question. M. L., il est vrai, corrige ce que ce titre pourrait avoir de trop particulier en le complétant par ces mots *et de son époque;* mais malgré cette addition, notre objection n'en subsiste pas moins. Pour

grouper ainsi tous les événements d'un demi-siècle autour d'un personnage historique, il faut que le rôle joué par lui ait été tout à fait prédominant, ou que son caractère soit tellement connu qu'il puisse servir à caractériser toute une génération. On dira parfaitement *l'époque de Napoléon*, et dans un autre sens *l'époque de Henri III*. Mais il n'en est pas de même pour Du Guesclin. Sans doute nous éprouvons beaucoup de sympathie pour cet infatigable batailleur; il a rendu à la France, à la royauté, des services immenses; mais ce n'était en somme qu'un soldat d'aventures, supérieur à ceux de son temps, mais qui, malgré sa bravoure extraordinaire et ses talents militaires réels, reste fort au-dessous de tel général anglais du siècle, du prince Noir par exemple ou du duc de Lancastre. Quant à faire de lui le centre de tous les événements que M. L. nous fait passer sous les yeux, tels que la bataille de Poitiers ou le traité de Brétigny, c'est renverser les termes et rapporter le tout à la partie.

La composition de ce premier volume nous paraît donc défectueuse, mais ce reproche ne s'applique qu'au livre en lui-même, car chacun des quatorze chapitres qu'il renferme forme une monographie fort intéressante et bien proportionnée. Quatre tout au moins de ces chapitres ne se rapportent en rien à Du Guesclin lui-même[1], et de ces derniers, trois comptent parmi les meilleurs du livre.

Dans la première partie, on sent que l'auteur est un peu embarrassé pour remplir le cadre trop large qu'il s'est tracé. Ce n'est guère qu'à partir du siége de Rennes (ch. VII) qu'il peut suivre son héros pas à pas; auparavant ce n'est qu'à de longs intervalles qu'il le retrouve dans les rangs des partisans de Charles de Blois. En effet, pendant ces premières années, le futur connétable de France joua un rôle assez mesquin, comme il convenait à un noble pauvre et de petite origine, malgré les prétentions généalogiques que M. L. nous rappelle dans les premières pages de son livre (p. 2-3). Ce n'est que le jour où des services exceptionnels, rendus au siége de Rennes et à Pontorson, l'eurent fait remarquer, que les chroniques commencent à parler de l'héroïque chevalier. Du Guesclin avait alors 36 ans.

Nous avons bien une ancienne histoire du connétable, œuvre du trouvère Cuvelier; mais écrit après la mort de son héros, au moyen de récits plus ou moins authentiques, ce poème laisse beaucoup à désirer pour l'exactitude, et dans certains cas, au moins à notre avis, M. L. eût peut-être bien fait d'employer en empruntant ses récits une forme un peu plus dubitative. Dès le premier chapitre (p. 12 et suiv.), il donne une place peut-être trop grande aux traditions qu'il fournit sur la première enfance de Du Guesclin; nous y retrouvons cette anecdote si souvent reproduite d'une prédiction faite par une religieuse à sa mère inquiète de son caractère brutal et tapageur. L'auteur eût peut-être été mieux inspiré en sacrifiant courageusement toutes ces traditions, alors

1. Ce sont les chapitres II, III, VI et X.

surtout qu'il était forcé d'avouer qu'on ne connaît même pas au juste l'année de la naissance de Du Guesclin, que jusqu'au commencement de la guerre de Bretagne (1354) on ne sait absolument rien de ses faits et gestes, et que ce n'est qu'à partir du siége de Rennes, en 1356, que l'on suit d'une manière à peu près sûre toutes ses démarches. Nous ferons la même observation sur la fin de ce premier chapitre; nous n'avons du tournoi de Rennes, où le jeune Bertrand aurait fait ses premiers exploits, que le récit romanesque de Cuvelier.

C'est en 1356 que les chroniques commencent à parler du futur connétable, et que les actes où il figure deviennent un peu plus nombreux; mais, même pour ces années, plus rapprochées pourtant du moment où il fut écrit, le poème de Cuvelier est tellement peu sûr, que telle aventure qu'il raconte longuement ne peut que difficilement prendre place dans la suite des événements. Tel est un combat singulier de Du Guesclin avec un Anglais du nom de Thomas de Canterbury, qui aurait eu lieu, suivant Cuvelier, pendant le siége de Dinan, en Bretagne, par le duc de Lancastre, en 1359; M. L. prouve [1] que cette date de 1359 est fausse; quant au siége lui-même, que nulle autre source ne mentionne, il pense qu'on peut le rapporter à l'année 1357, au cours des opérations devant Rennes. Le poète étant ainsi pris en flagrant délit d'erreur, il ne fallait accepter le reste du récit qu'avec une extrême circonspection, d'autant plus que le nom du chevalier anglais en question ne se retrouve pas ailleurs. Nous en dirons autant d'une anecdote rapportée un peu plus loin par le trouvère; l'histoire de porcs volés aux Anglais par les assiégés de Rennes est tout au plus amusante, elle est en elle-même peu vraisemblable (p. 203).

Ce ne sont là au reste que des taches bien légères, et M. L. sait bien apprécier le poème de Cuvelier à sa juste valeur. L'issue du siége de Rennes est racontée d'une façon tout-à-fait différente par le chroniqueur anglais Knyghton et par le biographe de Du Guesclin; en dehors de toute autre considération, le récit de ce dernier présente des incohérences et des impossibilités difficiles à admettre; celui de Knyghton au contraire concorde avec les documents diplomatiques du temps. Les actes authentiques prouvent (p. 226) que, comme le dit l'auteur anglais, la ville de Rennes dut payer au duc de Lancastre une somme assez forte pour obtenir la levée du siége, et Charles de Blois eut à rembourser leurs avances à plusieurs seigneurs qui avaient avancé une partie de cette rançon; en outre, les grandes chroniques de Saint-Denys, ouvrage de peu postérieur au fait en question, confirment pleinement cette dernière version et leur récit ne diffère de celui de Knyghton que pour un détail peu important. Le même Cuvelier prétend qu'après le siége de Rennes, Charles de Blois gratifia Du Guesclin de la seigneurie de la Roche-Derrien, témoignage isolé que contredisent implicitement les actes du temps, dans aucun

1. P. 195.

desquels Du Guesclin ne prend le titre de sire de la Roche-Derrien (p. 228).

Nous n'attachons pas à ces petites inadvertances plus d'importance qu'elles ne méritent; ce soin que M. L. a pris de reproduire à défaut d'autre chose le récit de Cuvelier, nous est une preuve de son regret de n'avoir pu donner de son héros une biographie aussi complète qu'il l'eût voulu. Les longues recherches auxquelles il s'est livré permettent d'ailleurs d'affirmer que le contrôle du poème est bien décidément impossible et qu'il faut s'en contenter à défaut de documents diplomatiques.

M. L. a en outre reconstitué avec un rare bonheur et une grande ingéniosité certaines parties de la vie de son héros. Un fait que l'on s'explique difficilement, c'est la popularité très-étendue de Du Guesclin au XIVe siècle, popularité dont nous avons de nombreuses preuves. Ce que l'on connaissait jusqu'à présent de ce connétable ne paraissait pas de nature à lui avoir valu ce renom, notamment dans les classes rurales. Sans doute il rendit à la royauté et par suite à la France les plus grands services, et contribua pour sa bonne part à l'expulsion des Anglais, mais ces services n'étaient pas de ceux qui font vivre un nom dans la mémoire du peuple. Deux chapitres entiers sont employés par M. L. à nous donner la raison de cette faveur inexplicable. Tandis que les autres chefs de bandes, bien inférieurs au reste à Du Guesclin comme moralité ou comme habileté militaire[1], ne servent qu'à ruiner le paysan et l'exploitent à outrance, Du Guesclin eut au contraire à accomplir une œuvre de délivrance, à détruire ces sangsues avides qui vivaient sur le corps du pays. Devenu capitaine de Pontorson (ch. VIII), nous le voyons batailler perpétuellement avec les Anglo-Navarrais, qui occupaient et dévastaient le Cotentin, il leur livre de rudes combats, et successivement toutes leurs forteresses tombent entre ses mains. Plus tard, transporté sur un plus grand théâtre, il aura à continuer ces travaux d'Hercule; lieutenant général du duc d'Alençon dans l'ouest de la France, il complète cette œuvre difficile en exterminant bande par bande ces ennemis insaisissables (ch. X et XII). On devine quelle dut être la reconnaissance de ce pauvre peuple, pour la première fois protégé contre les grandes compagnies, et on comprend le légitime orgueil qui faisait dire plus tard à Du Guesclin, prisonnier du prince de Galles : « *Sachez-le bien, monseigneur, à défaut du prince Henri d'Espagne et du roi Charles, toutes les filandières qui sont au royaume de France se mettront au besoin à leurs quenouilles, et gagneront cette somme au bout de leurs doigts, plutôt que de me laisser entre vos mains* » (p. 373).

Dans les trois derniers chapitres du volume, qui se rapportent aussi d'assez près à Du Guesclin, M. L. étudie diverses questions qu'il

1. Voir pourtant p. 426, le récit du pillage de Mantes, où Du Guesclin, contre son habitude, laissa à ses soldats toute facilité pour piller.

élucide avec une grande sûreté de critique; telle est l'histoire du compromis d'Evron, au sujet duquel les auteurs anglais du temps avaient dirigé contre Charles de Blois une imputation des plus graves. Suivant eux, ce prince aurait juré sur une hostie consacrée de livrer dans un certain délai le duché et la ville de Nantes à son compétiteur. M. L. montre, par une suite de raisonnements fort ingénieux, que ce récit est peu probable et que ce prétendu manquement à la foi jurée commis par son adversaire n'empêcha pas Montfort quelques mois plus tard de signer une trêve avec lui, trêve qui fut accompagnée des cérémonies dont on entoure ce soi-disant compromis d'Évron (p. 389-90).

Un peu plus loin nous trouvons le récit des premières hostilités contre le roi de Navarre, de la prise de Meulan et de Mantes, et à ce propos nous ferons remarquer à M. L. qu'il est bien dur pour le dauphin Charles, personnage qui pourtant d'ordinaire n'obtient que son approbation. Il est certain qu'au point de vue du droit strict, la conduite du régent ne paraît pas en cette occasion absolument irréprochable, mais le roi de Navarre avait ourdi tant de trames, comploté et trahi tant de fois [1], enfin les rapports entre les deux princes étaient si tendus qu'on peut dire qu'il n'y eut pas surprise. Ce que nous blâmerons aussi fortement que M. L., c'est le pillage de Mantes et de Meulan, fait odieux auquel Du Guesclin et ses troupes prirent une part fort regrettable (p. 424-7).

Heureusement pour le héros favori de M. L., une victoire plus honorable l'attendait à Cocherel; le chapitre où l'auteur raconte cette bataille est excellent de tout point et ferme dignement le premier volume de son histoire. On ne peut que louer la sagacité avec laquelle il critique et rectifie le texte de Froissart, au moyen des documents diplomatiques ou des rares chroniques du temps. Le tableau qu'il nous trace des grandes compagnies rassemblées sous la bannière du chevaleresque Chandos est fort bien fait (p. 436) et tout ce chapitre est clair, net et convaincant.

Nous n'avons encore rien dit de la partie la plus neuve et peut-être la plus intéressante de l'ouvrage de M. L.; nous voulons parler de trois chapitres, qui ne se rattachent que de loin à l'histoire de Du Guesclin, et dans lesquels l'auteur étudie la vie privée au XIVe siècle, recherche les causes et les suites de la bataille de Poitiers et nous fait un tableau vivant des grandes compagnies.

M. L. a si longtemps étudié l'histoire du XIVe siècle, qu'il a fini par s'identifier avec les personnages de son époque de prédilection, et de là le tableau un peu faux qu'il a tracé de l'état de la France aux approches de la guerre de Cent ans. On sait qu'il n'est point de période plus triste de l'histoire de France que les trente premières années de cette lutte déplorable; rien de plus lamentable que l'état du pays à ce

1. Le portrait que M. L. nous fait du caractère du roi de Navarre (p. 240 et suiv.) est fort intéressant : peut-être l'a-t-il un peu poussé au noir.

moment, et les preuves que M. L. en fournit sont innombrables. C'est cette époque que M. L. a d'abord étudiée : aussi quand se reportant au commencement du siècle il a voulu connaître l'état de la France avant cette crise, a-t-il trouvé le pays en possession d'un bien-être relatif qui lui a fait illusion. Encore sous l'impression de ce spectacle lamentable, il a trouvé que vers 1328 la société était infiniment plus heureuse et de là sa conclusion que à cette dernière date la France était aussi riche, plus riche même que de nos jours, que les classes les plus pauvres jouissaient alors d'un bien-être qu'elles connaissent à peine aujourd'hui.

Nous accorderons à M. L. que la France, à cette époque, au moins dans le nord, semble avoir été aussi peuplée qu'aujourd'hui. Aux travaux qu'il cite pour la Normandie et le bailliage de Pontoise, il pouvait ajouter les recherches de M. Bordier sur *Philippe de Remi*[1], où l'auteur prouve que la population du comté de Clermont en Beauvaisis était à peu près égale à ce qu'elle est de nos jours. Mais une première remarque à faire, c'est que ces calculs s'appliquent uniquement à des pays, comme la Normandie, qui n'avaient pas vu la guerre depuis près d'un siècle. Nous ne croyons pas, jusqu'à preuve certaine du contraire, qu'on puisse dire la même chose du midi qui, ravagé pendant quarante ans au commencement du XIIIe siècle, avait vu successivement les guerres de Foix en 1272, d'Aragon en 1285 et des Pastoureaux en 1318 ; de même pour les provinces du sud-ouest, désolées continuellement par les incursions des partisans anglais et français. En outre l'accroissement de la population dans un pays ne prouve pas absolument la richesse du pays et l'aisance des classes laborieuses. Les pays d'Orient, la Chine par exemple, sont ceux où la population est la plus dense, et pourtant, plutôt que d'y rester, les Chinois acceptent de devenir coolies à San Francisco ou à Batavia. De même en Angleterre la population est plus forte proportionnellement que celle de la France, et pourtant chacun connaît la misère des classes ouvrières des Iles Britanniques.

Quant à ce que M. L. dit de la richesse des classes rurales au XIVe siècle, les documents qu'il emploie méritent sans doute toute confiance, mais il ne faut pas en tirer de conclusions trop générales. Ce sont surtout des lettres de rémission, empruntées aux registres du Trésor des chartes, mais justement ces lettres ne sont que rarement accordées à des gens des dernières classes ; on sait qu'elles ne se délivraient que moyennant finance. Pour les obtenir, il fallait de l'argent, des amis ; si aujourd'hui les lettres de grâce ou de commutation se vendaient, qui sait si beaucoup de condamnés pourraient en obtenir ? Du reste, que conclure d'un inventaire de mobilier de paysan, dans lequel figurent quelques pièces d'argenterie (p. 60), sinon que c'est là une exception heureuse, mais ce seul fait ne prouve pas qu'au XIVe siècle on ait été plus riche qu'à notre époque.

1. P. 151.

Quant à l'état intellectuel et moral du pays, les mœurs paraissent avoir été encore assez brutales, et les fêtes rurales, plus nombreuses qu'aujourd'hui, n'allaient pas sans des rixes sanglantes (p. 65). Les médecins, dont il y avait du reste abondance, en étaient restés et devaient en rester longtemps encore à la médecine de Galien et de Rhazès, et M. L. raconte à ce propos une historiette qui pourrait figurer avantageusement dans la *Jalousie de Barbouillé* ou dans tel conte de Boccace (p. 71). Ce que l'auteur dit un peu plus loin du linge est juste, mais nous ne pensons pas que son usage fût aussi répandu qu'il le suppose, ces sortes de tissus ayant d'abord coûté assez cher.

Rien de tout cela ne prouve que la misère fût moindre alors qu'aujourd'hui. Nous trouverons la preuve du contraire dans la difficulté avec laquelle la royauté levait les impôts dès Philippe le Bel. Ces impositions, en tenant compte de la valeur relative des monnaies, étaient certainement moins lourdes que celles qui pèsent de nos jours sur la France. Et pourtant nous ne voyons pendant tout ce règne que révoltes amenées par la levée des tailles, les villes obérées font banqueroute, et les campagnes sont de plus en plus dans l'impuissance de payer.

Le chapitre VI raconte la bataille de Poitiers. Bien que ce sujet soit, encore plus que celui du chapitre précédent, étranger à l'histoire de Du Guesclin, qui n'y assista pas et ne prit aucune part aux événements que M. L. y rattache, nous ne regrettons pas cette digression. Ce désastre fut certainement l'un des plus terribles que la France ait jamais subis. Ce n'est pas que la captivité du roi Jean ait été un malheur irrémédiable, ou que le nombre des morts et des blessés ait été considérable, mais cette défaite eut des conséquences extrêmement graves. Elle marqua, comme l'auteur le dit fort bien, la fin de la suprématie militaire acquise et gardée par la France depuis les croisades et aurait dû faire définitivement condamner l'armée féodale, que jusqu'au XVIe siècle la plupart des Valois voulurent conserver. En effet, le prince Noir dut sa victoire en partie à sa tactique, mais aussi à la qualité de ses troupes bien moins nombreuses que celles du roi Jean. C'est à la création d'une bonne infanterie, entretenue par le service obligatoire, institué et habilement réglementé par Edouard III, que ce prince dut tous ces succès. Remarquons d'ailleurs que les rois français du XIVe siècle ne tirèrent aucun profit de cette terrible leçon, et que le plus sage de tous, Charles V, au lieu d'organiser une infanterie nationale, continua à se servir de mercenaires. Tant que ceux-ci furent payés régulièrement, tant qu'ils eurent à leur tête des Du Guesclin, des Clisson, des Boucicaut, les affaires allèrent bien; mais quand cette forte race d'hommes de guerre, formée dans les guerres de Bretagne, eut disparu, quand le trésor public, des mains du parcimonieux Charles V, fut passé dans celles du duc de Berry ou du duc d'Orléans, les désastres reparurent, et Nicopolis, Azincourt, furent autant de leçons infligées à cette vaniteuse noblesse qui gouvernait la France. Tout ce chapitre de M. L. est plein d'excellentes choses, de détails piquants, d'aperçus nouveaux.

Le chapitre x, qui traite des *Grandes Compagnies*, n'est pas moins intéressant. Rien de plus navrant que ce tableau d'un pays entier, ainsi livré à quelques milliers de pillards, rançonné à plaisir par les oiseaux de proie, des chefs de bande sans nationalité et sans scrupules tels que Arnaud de Cervolle, Lyon du Val ou Robert Knolles. Partisans des Anglais ou des Français suivant les hasards de la guerre, vendant leur épée au plus offrant, ils se partagent le sol et pillent méthodiquement la France. Couverts de riches armures, ne se refusant aucun plaisir, se faisant payer par les villes des contributions en épices pour leur cuisine, ils n'oublient pourtant pas l'art militaire, et savent encore infliger à cette même noblesse qui vient d'être vaincue à Poitiers la sanglante défaite de Brignais. C'est là la contre-partie la plus frappante du tableau que M. L. nous a tracé plus haut en nous parlant de la *Vie privée* au XIVe siècle. Une société qui pouvait du jour au lendemain subir tant de malheurs, éprouver tant d'humiliations, était-elle aussi heureuse, aussi parfaite que le croit M. L.? Tous ces gens heureux et riches, qui couvraient la France dix ans plus tôt, pouvaient-ils devenir la proie de quelques bandes d'aventuriers? Le second tableau, dont nul ne peut contrôler l'exactitude, sert de correctif au premier, et fait sentir tout ce que celui-ci avait d'exagéré[1].

A. Molinier.

Svenskt Diplomatarium från och med år 1401, utgifvet af Riks-Archivet genom Carl Silfverstolpe. — Fœrsta delen, fœrsta, andra hæftet[2], Stockholm, 1875, 1876. P. A. Norstedt et fils. — I° V-I-240; II° 241-480 p. in-4°. — Prix : 9 fr. 80 par livraison.

Dans l'avant-propos de cet ouvrage, M. R. M. Bovallius, archiviste du royaume, rappelle que le Cte C. E. L. W. Posse a, par son testament du 9 mai 1868, légué aux archives nationales une partie de sa fortune pour être employée à la publication de nouvelles séries du *Diplomatarium Suecanum*, commencé par Liljegren (1829-1837, t. I-II, in-4°, années 817-1310) et continué jusqu'en 1347 par M. Bror Em. Hildebrand, antiquaire du royaume (t. III-V). Dès que la direction des archives eut été mise en possession du legs (1871), elle fit réunir les

1. Nous ne relèverons dans ce chapitre que la comparaison faite par l'auteur entre la Commune et les Compagnies (p. 326-7). Nous croyons l'assimilation absolument fausse, la Commune ayant un côté socialiste et politique qui, de l'aveu même de M. L., manquait entièrement aux Compagnies. On ne pourrait comparer celles-ci qu'aux bandes de Wallenstein ou aux *Condottieri* italiens du moyen âge.

2. *Recueil de documents suédois, à partir de l'année* 1401, *publié aux frais des Archives nationales* par *Charles* Silfverstolpe. Part. Ire, livr. 1-2.

documents et, pour accélérer la publication du recueil, il fut décidé qu'on le diviserait en plusieurs séries; les années 1348-1400 furent confiées à M. Em. Hildebrand et la période suivante à M. Ch. Silfverstolpe, l'un et l'autre attachés aux archives. Ce dernier ayant le plus tôt terminé ses préparatifs, c'est son travail qui paraît le premier, bien que, par ordre de date, il eût dû venir le second. L'éditeur nous fait connaître, dans sa préface, les sources auxquelles il a puisé; la plus abondante est la collection des Archives nationales de Stockholm qui, pour les années 1401 à 1420, a fourni plus de la moitié des pièces, lesquelles sont presque toutes des originaux écrits sur parchemin. Viennent ensuite, dans l'ordre de leur richesse en documents de ce temps : la Bibliothèque de l'Université à Upsala, les archives de Skokloster, la Bibliothèque royale de Stockholm, l'Académie des Belles-Lettres, d'histoire et d'archéologie, les archives de Sæfstaholm, la Bibliothèque de l'Université de Lund, enfin quelques moindres collections publiques ou privées. Voilà pour la Suède; l'étranger a fourni, pour la même période, environ quatre cents textes que l'éditeur a copiés aux Archives de Copenhague, Lubeck, Schwerin, Wismar, Rostock, Greifswald, Stettin, Stralsund, Kœnigsberg, Reval et Helsingfors. Il a reproduit tous les documents connus qui concernent la Suède dans ses limites d'alors (y compris la Finlande) ou d'aujourd'hui (y compris les provinces de Scanie, Halland et Bohus, conquises depuis sur le Danemark et la Norvége). Tous les mots abrégés ont été restitués sous leur forme grammaticale avec l'emploi de caractères cursifs pour les lettres qui ne se trouvaient pas dans l'original. Les signes de ponctuation ont été ajoutés là où ils étaient nécessaires. Quatre livraisons doivent former un volume qui sera achevé dans l'espace de trois ans et pourvu de tables.

A ces renseignements ajoutons nos propres remarques : bien que la dernière pièce des deux premiers fascicules porte le n° 629, il y en a en réalité 634; car les n°s 176, 371 et 388 sont en duplicata (*a* et *b*), et les n^es^ 163 et 517 ont été imprimés par inadvertance en tête de deux documents différents; une série d'extraits placés après le n° 403 ne portent pas de numéro, mais le n° 533 manque. Il y a 131 pièces pour l'année 1401; 135 pour 1402; 140 pour 1403; 113 pour 1404; et 115 pour une partie de 1405, jusqu'au 3 septembre. Si nous poursuivons cette statistique, elle nous fournira quelques notions plus intéressantes : près des quatre cinquièmes des documents étant en suédois ou en danois, et quelques-uns en vieux norvégien, il faut en conclure que les idiomes nationaux avaient, chacun dans son territoire, presque complètement supplanté le latin comme langue écrite. Ce dernier, représenté par 98 pièces, n'était plus guère employé que pour les affaires ecclésiastiques, les correspondances internationales et pour quelques certificats, qui gagnaient en effet à être formulés dans la langue la plus répandue au moyen âge. Le danois tendait à s'introduire en Suède comme langue écrite, sans doute parce que la dynastie

commune aux trois royaumes et certains notaires étaient d'origine danoise. Bien que l'allemand ne fût pas plus populaire alors qu'aujourd'hui, le recueil contient vingt pièces en haut-allemand, presque toutes relatives à l'île de Gottland que les chevaliers teutoniques détenaient à titre de gage. Quoique ses possessions fussent plus rapprochées de la Basse-Allemagne où se parle le *platt-deutsch*, cet ordre militaire correspondait en haut-allemand, et ce fait confirme l'observation que les colonies adoptent de préférence la langue officielle de la mère-patrie, plutôt que l'idiome de telle ou telle province d'où sont originaires la majorité des colons. Le conseil et les bourgeois des villes hanséatiques se servaient au contraire du *platt-deutsch*, et c'est presque d'eux seuls qu'émanent ou à eux seuls que sont adressées les vingt-neuf pièces en bas-allemand contenues dans le recueil. Quant au français, il n'y figure que dans une lettre adressée par le roi d'Angleterre, Henri IV, à ses conseillers. Un simple classement de ces documents par ordre de matières suffira à donner idée de la variété et de l'abondance des notions qu'ils fournissent : il y a des actes de vente (123), de donation (55), de partage (9), d'échange (32), de cession de biens et d'hypothèques (25), de rétrocession (2), d'emprunt (2), de notoriété (8), de confirmation (13), d'acceptation ou de renonciation (3), de constitution d'hypothèque (34), de réméré (2), de fondation pieuse (2) ; des jugements (42), des homologations (48), des baux (7), des mandats (7), des *vidimus* (14), des certificats ou attestations (40), des notifications (11), un compromis, des reconnaissances (5), des quittances (31), des legs et testaments (9), des obligations (5), une saisie, des saufs-conduits (3), une exemption et une abrogation d'impôt ; des lettres de service (2), d'avis (2), de sollicitation (7), d'indulgences et de priviléges (10) ; des règlements ecclésiastiques (7), deux injonctions épiscopales, des bulles papales (13), des traités de commerce (2), des armistices (2), des correspondances diplomatiques et des documents politiques (43), des aveux de vassalité (4), des registres de contribution foncière (2), des extraits de compte (2).

L'éditeur indique, en tête de chaque document, sa date et très-souvent le lieu où il a été écrit; le contenu; si c'est un original ou une copie; s'il est sur parchemin ou sur papier; les archives, la bibliothèque ou le recueil d'où il est tiré. A la fin de la pièce, il reproduit les annotations qui peuvent se trouver sur le revers; il décrit les sceaux s'il y en a; ou bien mentionne leur absence, et note si la pièce a déjà été éditée. Il serait superflu d'insister sur l'importance d'une telle publication; bornons-nous à remercier l'éditeur de la peine qu'il a prise pour la rendre correcte et aussi complète que possible, en cherchant des documents non-seulement en Suède, mais encore à l'étranger, et souhaitons qu'il lui soit donné de poursuivre très-loin cette entreprise de longue haleine.

E. Beauvois.

Bidrag til Skandinaviens historia[1], ur utlåndska arkiver samlade och utgifna af G.-G. Styffe. Fjerda Delen. Stockholm, Norstedt.

L'éminent bibliothécaire de l'Université d'Upsal a fait paraître sous ce titre un ouvrage d'une haute valeur. Il n'avait songé tout d'abord qu'à publier les nombreux documents historiques réunis par lui dans ses recherches minutieuses aux archives du Danemark et des villes hanséatiques; mais il s'est ensuite décidé à les faire précéder d'introductions historiques. Celles-ci occupent dans chaque volume presque autant de place que les documents mêmes, et l'on peut dire que jamais l'étude du moyen âge suédois n'avait été plus approfondie. Il est cependant regrettable que l'auteur n'ait pas eu un plus grand souci de la forme : on chercherait en vain dans son livre le style historique.

Les trois premières parties de cet important ouvrage s'étendent du commencement du XIVe siècle à l'avénement de Christian d'Oldenbourg (1470); avec la quatrième, on entre dans l'époque des Stures, période de l'Union scandinave jusqu'ici peu étudiée par les auteurs suédois. C'est cette dernière seule qui nous occupe en ce moment.

A l'époque des Stures, l'Union scandinave n'avait plus qu'une existence nominale. Depuis que la maison d'Oldenbourg y était entrée, le peuple suédois ne voyait plus dans l'Union que l'oppression étrangère. La Norwége, qui devait y prendre une place indépendante, n'était cependant qu'un état sujet du Danemark; ce fut donc en réalité contre ce dernier pays que la Suède dut lutter à l'époque des Stures. Quoique, au début de cette lutte inévitable, l'avantage parût être du côté des Danois, la Suède devait trouver des défenseurs intrépides dans ses paysans, bien plus indépendants que ceux du Danemark, et déterminés à combattre à outrance pour un sol qu'ils possédaient en grande partie. Le peuple, en effet, vint se masser autour du jeune régent du pays, Sten Sture, neveu et successeur de Karl Knutson (de la famille des Bonde). Pour gagner du temps, les deux adversaires entamèrent des pourparlers, mais ces conférences n'aboutirent à aucun résultat sérieux. M. Styffe entre à ce sujet dans de grands détails.

Il y eut dans cette histoire un moment critique, celui où la discorde éclata entre le régent et les autres sénateurs et où Jean, roi de Danemark, conclut avec Ivan Vassiliewitch une alliance offensive contre la Suède (1473). Depuis plus de cent ans, la Finlande avait joui d'une paix relative; mais vers la fin du XVe siècle, les troubles commencèrent sur la frontière russe, et bientôt après la guerre fut déclarée. Le récit de cette guerre, pour lequel M. Styffe s'appuie sur des documents contemporains contrôlés par une critique sévère et judicieuse, est du plus vif intérêt. L'auteur montre combien étaient insupportables pour un

1. *Matériaux pour servir à l'histoire scandinave*, recueillis dans les archives étrangères, par M. Styffe, 4e partie. Stockholm, Norstedt, 1875.

peuple amoureux de sa liberté les liens dont voulait l'enchaîner l'Union, ou plutôt les rois danois hostiles à l'indépendance de la Suède. Dans le portrait qu'il trace du roi Jean, le caractère astucieux de ce prince est mis à nu sans pitié : la promesse qu'il avait faite à la Suède d'appuyer ses droits à la possession si longtemps disputée de l'île de Gotland, il ne la réalisa jamais; puis il sut se dégager des autres obligations qu'il avait prises lors du traité de Calmar. Quoique le code romain n'eût jamais été reconnu dans le Nord, il l'appliqua néanmoins dans le cas de lèse-majesté; il trouvait ainsi moyen de satisfaire son avidité qui lui fit de même patronner la piraterie et armer des corsaires. M. Styffe donne aussi des preuves irréfutables du sans-gêne avec lequel il dénaturait les faits. Citons comme exemple le document 134 où le roi Jean retrace au duc Albert de Saxe l'histoire de ses dissensions avec la Suède, et demande sur ce sujet l'avis des juristes allemands. M. Styffe cite encore une lettre envoyée après le soulèvement de la Suède, en 1501, par le même roi, à Dantzig et probablement à plusieurs autres villes allemandes; il prétend que les Suédois ne l'avaient averti de leur rupture que quinze jours avant son départ de Stockholm, c'est-à-dire à la fin d'août; et cependant on possède une autre lettre écrite par lui au commencement du même mois, où il se plaint à l'un de ses intimes de recevoir *tous les deux jours* des lettres par lesquelles les seigneurs suédois déclarent ne plus le reconnaître comme leur souverain.

L'étude sur Sten Sture n'est pas moins remarquable; « son gouvernement, dit M. Styffe, fut pour l'époque un modèle d'ordre et de conscience; les reproches qu'on lui adresse se réduisent à ceci qu'il eût dû, pour le plus grand avantage de l'aristocratie, violer la loi suédoise qu'il avait juré de respecter en arrivant au pouvoir. Quant au traité de Calmar (1483) que la noblesse s'efforçait de lui faire accepter, c'était uniquement le fruit d'une conjuration aristocratique dirigée à la fois contre le pouvoir royal et contre les droits immémoriaux du peuple; et quoique, d'après les maximes politiques du temps, Sten Sture ait été forcé de reconnaître la validité du traité, il n'en devait pas moins chercher les moyens de prévenir, dans la mesure du possible, les malheurs que son adoption allait faire fondre sur la Suède. » — Nous rappellerons à ce propos que dans la discussion soulevée il y a plusieurs années entre MM. Fryxell et Geyer à l'occasion d'une brochure de ce dernier intitulée « Du rôle néfaste joué par l'aristocratie dans l'histoire de Suède », M. Styffe prit parti pour M. Geyer, et montra que ses accusations n'étaient pas sans fondements; dans son grand ouvrage sur l'époque bruyante et inquiète de l'Union de Calmar, il a exprimé la même conviction.

Un chapitre spécial est consacré aux affaires intérieures. A cette époque, tout ce qui se rapportait à la législation et aux tribunaux était bien supérieur en Suède aux institutions des autres pays. Cette situation eût sans doute été meilleure encore si, à l'époque précédente, les séna-

teurs n'avaient essayé de s'approprier le pouvoir législatif, et s'ils n'avaient engagé le roi Christophe à sanctionner un nouveau code qui se séparait sur beaucoup de points du code en vigueur. De là une perturbation manifeste et une grande incertitude dans la législation, l'ancien code étant resté en usage, même fort avant dans le XVIe siècle, et les juristes les plus distingués ignorant ou refusant de reconnaître les modifications nouvelles. Ces changements avaient généralement pour but de fixer par la loi ce qui autrefois avait été laissé à l'appréciation des juges.

Une des principales modifications atteignait la loi qui concernait les magistrats des villes. La hanse germanique et les bourgeois allemands des villes de la Suède avaient perdu pendant le XVe siècle une partie notable de leur influence, une bourgeoisie nationale s'était formée peu à peu, et la disposition par laquelle la moitié du conseil des villes devait être composée d'Allemands était considérée chaque jour davantage comme une humiliation par les Suédois. Les bourgeois de Stockholm et d'autres villes, qui avaient pris part à la bataille de Brunkeberg (1471), amenèrent, par leurs instances, le sénat à décréter que désormais les Suédois seuls pourraient entrer dans les conseils des villes.

Certaines dispositions étaient aussi prises en faveur des classes dominantes; entre autres preuves de leur avidité à se procurer des avantages personnels, M. Styffe cite les efforts qui furent faits pour réserver le droit de chasse à la noblesse. Les nobles allemands et danois avaient introduit dans les provinces méridionales de la Suède les idées et les coutumes qui existaient chez les nobles de l'Europe centrale; mais leurs prétentions avaient rencontré dans la Haute-Suède un sérieux obstacle: le nombre des bêtes fauves y était si considérable, qu'en 1376, le roi Albert avait été forcé de promulguer une ordonnance aux termes de laquelle une peau de loup par six paysans devait être livrée chaque année à l'État. Cependant la noblesse paraît avoir atteint à la longue le but de ses désirs.

Après avoir montré la pratique de la législation en analysant plusieurs procès entre des personnes marquantes, M. Styffe passe à la description des industries nationales, et réunit sur ce sujet tous les renseignements, trop peu nombreux, que lui fournissent les textes. Le fait le plus frappant est l'extrême pénurie d'espèces métalliques, prouvée par le vil prix des produits naturels. Il en était à peu près de même dans le reste de l'Europe, car depuis la chute de l'Empire romain les métaux précieux étaient devenus de plus en plus insuffisants comme moyens d'échange, et les prix étaient allés dès lors en baissant toujours jusqu'à ce que la découverte des mines du Nouveau-Monde vînt opérer dans ce domaine une révolution complète. Dans le même chapitre, l'auteur traite de l'industrie métallurgique suédoise, des métiers, du commerce et du système monétaire; il termine par un aperçu de la littérature à la même époque, et signale deux événements

d'une importance capitale : l'apparition de l'imprimerie en Suède (environ l'an 1475) et la promulgation des priviléges de la première université du pays, celle d'Upsal, qui célébrera son quatrième anniversaire le 2 juillet 1877.

La dernière partie de cette longue introduction comprend une liste des sénateurs suédois, avec de courtes notices biographiques sur les membres du sénat, pendant les années 1470-1503. Le nombre des documents publiés dans cette partie est de 207.

Quoique, à en juger d'après le titre de son livre, M. Styffe n'eût voulu tout d'abord publier que des documents conservés à l'étranger, il a cependant reproduit diverses pièces tirées des archives suédoises, surtout dans la dernière partie de son ouvrage. Un grand nombre des documents de la quatrième partie ont été copiés sur les originaux à Dantzig et à Lubeck. Il a fait en outre des trouvailles importantes dans les précieux papiers dits de Sture, conservés aux archives secrètes de Copenhague. — De pareils travaux sont de véritables trésors pour les études historiques d'un pays, et chaque nouveau volume établit plus solidement la réputation du savant éditeur.

C. Silfverstolpe.

Mémoires-Journaux de Pierre de L'Estoile, édition pour la première fois complète et entièrement conforme aux manuscrits originaux, publiée avec de nombreux documents inédits et un commentaire historique, biographique et bibliographique, par MM. G. Brunet, A. Champollion, E. Halphen, Paul Lacroix, Charles Read, Tamizey de Larroque et Ed. Tricotel. — T. I, II et III (Journal de Henri III). — Paris, Librairie des Bibliophiles, 1875-1876.

Il y a quelques années, quand la Société de l'Histoire de France commençait à publier son *Brantôme*, j'entendais dire : Pourquoi un Brantôme? Pourquoi pas un L'Estoile? A la première question, M. Lalanne a répondu d'une façon péremptoire; et la Société de l'Histoire de France elle-même a jugé la seconde opportune, car elle a reconnu publiquement l'utilité et l'intérêt d'une nouvelle édition de L'Estoile. Il nous sera bientôt donné de connaître dans leur intégrité deux écrivains précieux entre tous pour l'histoire des mœurs publiques et privées en France au XVIe siècle.

Brantôme et L'Estoile se complètent en effet l'un par l'autre. Le premier, courtisan et soldat, a dépensé sa vie errante dans les camps, les antichambres, les boudoirs, et a cherché partout des aliments à sa curiosité effrontée; c'est le Suétone de l'entourage machiavélique et corrompu des derniers Valois. Le second est un bourgeois de Paris, une façon de parlementaire, qui a vécu à sa fenêtre ou plutôt derrière sa fenêtre, attentif aux spectacles de la rue, l'oreille aux aguets néan-

moins du côté du Louvre, et couchant pêle-mêle sur les pages de ses registres les piliers de cour, les prédicateurs et les héros de barricades; l'un et l'autre ayant vécu sous sept rois, prenant de toutes mains ce qu'ils racontent, bavards et cyniques à outrance, excellant à montrer le revers des hommes et des choses.

Par plus d'un côté cependant, L'Estoile me semble préférable. Tandis que Brantôme rédigeait ses souvenirs après coup, faisant appel à une mémoire plus riche qu'exacte, L'Estoile jour par jour fixait sur le papier l'anecdote, l'épigramme qui l'avaient frappé, et de cette façon il réfléchit, non plus à distance, mais avec netteté et proportion l'époque troublée où il a vécu. Veut-on connaître dans les accidents de sa vie quotidienne, dans ses distractions puériles ou ses convulsions redoutables, ce Paris du XVIe siècle qui fut, comme le Paris actuel, tout un monde, il faut ouvrir L'Estoile; c'est un *impresario* qui n'a pas eu besoin de se mettre en frais pour nous étaler le plus vaste et parfois le plus tragique des spectacles. S'il eût vécu dans le Paris de Louis XV, il ne se fût guère élevé au-dessus de l'avocat Barbier; mais la lutte entre la Ligue et le Béarnais est bien plus grande que la lutte des Jansénistes et des Jésuites, et les mignons d'Henri III font une figure autrement étonnante dans l'histoire que les vulgaires divinités du Parc-aux-Cerfs. Brantôme et L'Estoile ont été chacun à leur manière deux journalistes; les *Vies* de Brantôme sont comme une sorte de feuilleton où l'auteur a tantôt esquissé en courant une figure guerrière ou galante, tantôt défilé à l'aventure un chapelet d'anecdotes : les *Registres-Journaux* de L'Estoile, c'est le *fait divers*, l'écho de Paris saisi au vol, souvent futile, parfois scandaleux, mais vivant toujours et digne d'être recueilli après trois siècles.

Une seconde supériorité de L'Estoile sur Brantôme, c'est son caractère. Le biographe des *Grands Capitaines* a l'âme naturellement basse; il se met à nu dans ses récits avec ses passions et ses rancunes personnelles, son immoralité naïve. L'Estoile, égoïste à la façon de son *vade-mecum* Montaigne, est du moins « libre et hardi » la plume à la main; et l'on sait que dans sa vie publique il avait si bien su garder son indépendance, que chacun des partis en présence le croyait dans les rangs de ses adversaires. Sa réputation comme homme a pu souffrir de cette équivoque; sa moralité comme historien, M. Poirson l'a dit avec raison, est irréprochable.

Comme Brantôme enfin, L'Estoile est depuis longtemps cité et apprécié à sa juste valeur; il a presque suffi à Charles Labitte pour reconstituer sa galerie des prédicateurs de la Ligue. Néanmoins on ne pouvait s'en servir qu'avec réserve, faute de posséder le texte exact de son œuvre. Il est peu d'écrivains qui aient subi plus de vicissitudes. Mutilations, transpositions, interpolations, il a connu tous les outrages dont peut se rendre coupable une critique dédaigneuse, inhabile ou mal informée. Ajoutons à la décharge des premiers éditeurs que jusqu'à nos jours ses manuscrits autographes étaient restés dispersés,

inconnus ou inaccessibles. En l'absence de tout moyen de contrôle, de toute base pour l'établissement d'un texte, L'Estoile a été longtemps traité par ses éditeurs comme madame de Sévigné ou Saint-Simon; et le gros des lecteurs peu scrupuleux l'estimait moins pour lui-même que pour les choses curieuses racontées par lui. Son journal passait presque pour un livre sur les marges et entre les lignes duquel on pouvait impunément écrire.

Dès 1621, l'avocat général Servin publiait sans nom d'auteur des extraits du *Journal de Henri III*, à côté de plusieurs pamphlets célèbres et également anonymes, tels que la *Confession de Sancy*, les *Amours du grand Alcandre*, etc.; et ces extraits reparurent dans divers recueils en 1662, 1666, 1693, 1699. Au XVIIIe siècle, Jean Godefroy, Le Duchat, l'abbé d'Olivet, Lenglet-Dufresnoy attachent leurs noms à des éditions nouvelles, parues en 1719, 1720, 1732, 1736, 1741, 1744. Ces éditions sont curieuses par les notes qu'elles renferment, par les pièces justificatives dont elles sont encombrées; mais le texte ne s'est enrichi que de fragments d'origine étrangère, tout au moins suspecte, et de suppléments empruntés aux manuscrits contemporains. La première édition de L'Estoile qui n'ait pas servi de prétexte à un recueil de documents sur les guerres de religion est celle de Monmerqué; elle parut en 1825 dans la collection Petitot. Vint ensuite, et en dernier lieu, celle de la collection Michaud. Ici, pour la première fois, il y avait eu collation partielle du texte sur les originaux. Si l'éditeur fut obligé, pour le *Journal de Henri IV*, de s'en tenir aux suppléments de 1732 et 1736, il eut sous les yeux le manuscrit autographe du *Journal de Henri III*, et il se rendit parfaitement compte des corrections à faire. Pourquoi faut-il que la plupart du temps il se soit borné à les insérer dans ses notes; que, maître d'établir sur-le-champ un texte indiscutable, il se soit arrêté à mi-chemin! Heureusement il est aujourd'hui de ceux qui contribuent à rendre inutile son œuvre d'autrefois; c'est M. Aimé Champollion.

En ce qui concerne le *Journal de Henri III*, il suffit, pour constater les progrès accomplis, de comparer l'édition actuelle à celle de 1837. Les titres de chaque paragraphe, au lieu d'être çà et là en note, ont été partout rétablis; on a rétabli également des passages supprimés jadis, sous prétexte qu'ils avaient été effacés sur l'original, qu'ils étaient inutiles, ou que leur licence dépassait les bornes. L'éditeur de 1837 avait omis ou écourté comme n'offrant qu'un médiocre intérêt un grand nombre des pièces contemporaines, sonnets, placards, pasquils, « fadèzes » de toute sorte, recueillies par L'Estoile; toutes, à une exception près (t. II, p. 54), reparaissent ici au complet : bref, on peut mettre au nombre des restitutions faites les phrases ou les paragraphes intercalés entre deux étoiles. Voilà pour les additions. En revanche plus d'un passage, absent dans l'original et par conséquent reconnu apocryphe, a disparu ou a pris place, à cause de sa valeur relative, dans les variantes; tel autre, extrait jadis du registre dit des *Curiosités*, a été

supprimé; tel autre enfin remis à sa place, comme les vers qui devaient être en tête de l'ouvrage, et qui étaient perdus au bas d'une page (p. 127) de l'édition Michaud. Dans cette première partie de l'œuvre de L'Estoile, les savants éditeurs n'ont guère accompli qu'un travail de révision et de rectification. C'est surtout pour le *Journal de Henri IV* que la collation des manuscrits sera utile, car c'est là surtout qu'il y a des lacunes à combler, et les fragments mis au jour par M. Halphen en 1862 nous font bien augurer de ceux qui donneront son prix principal à l'édition actuelle.

Nous voudrions pouvoir dire quelque chose de l'annotation « critique, historique, biographique, bibliographique » qui était annoncée, et nous n'avons qu'un regret à exprimer. Cette annotation formera sans doute un travail à part, réservé aux derniers volumes. Les anciens éditeurs, Le Duchat entr'autres, avaient employé cette méthode, qu'à mon sens il eût mieux valu abandonner, tout comme leur texte. Quand on lit L'Estoile, on est transporté avec lui au centre de l'action confuse dont il a recueilli patiemment les divers épisodes, et l'on souhaiterait immédiatement, au bas de la page, la note qui éclaire, le fil conducteur au milieu du pêle-mêle des hommes et des événements. Ici le texte vaut parfois par le commentaire, et plus souvent encore le commentaire est relevé par le texte. Pour la facilité du travail ou de la lecture, il n'était donc pas utile de les séparer; bien au contraire.

Quoi qu'il en soit, c'est une bonne œuvre, historiquement parlant, que cette réimpression du grand chroniqueur de la Ligue. Il a eu dans les provinces plus d'un émule, Pierre Coquault à Reims et Breunot à Dijon, dont les manuscrits ont été négligés, mutilés ou égarés comme les siens, comme si l'on eût appliqué aux auteurs la devise de L'Estoile : *Pour moi, non pour les autres.* Une patiente érudition nous les a néanmoins rendus en tout ou en partie; c'était bien le moins que leur maître à tous reçût le même honneur. Nous pourrons maintenant consulter avec confiance ses *Registres-Journaux,* ses *Tablettes,* ses recueils de *Particularités* et de *Drôleries.* Les noms des éditeurs, leurs travaux antérieurs, sont de nature à nous rassurer sur la valeur du monument qu'on élève aujourd'hui à sa mémoire.

L. PINGAUD.

Les Saulx-Tavanes. Etudes sur l'ancienne société française. Lettres et documents inédits, par L. PINGAUD, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. Paris, librairie de Firmin Didot, 1876, gr. in-8° de XII-373 pages.

M. Pingaud, après avoir déclaré (p. XI) que son histoire des Saulx-Tavanes, depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, peut être considérée comme « un chapitre de l'histoire générale du pays, » justifie en ces termes une assertion qu'aucun de ses lecteurs ne

contredira : « En faisant passer devant nous, l'un après l'autre, les principaux membres de la maison de Saulx, ne verrons-nous pas apparaître, à propos de chacun d'eux, les principaux faits de nos annales : la Réforme, la Ligue, la Fronde, la Révolution?... Leur nom évoque les souvenirs terribles, glorieux ou frivoles de la Saint-Barthélemy, de Rocroy, de la cour de Louis XV : on est transporté tour à tour au milieu des agitations de la politique, du tumulte de la guerre, des incidents de la vie de province, des tourments de l'exil; puis, quand la vieille monarchie s'écroule, la maison de Saulx-Tavanes ne tarde pas à disparaître. Est-ce trop dire que, toute proportion gardée, l'histoire de cette noble race reproduit, dans un cadre restreint, l'histoire de la société française, de la vieille France elle-même? »

Le premier portrait retracé par M. Pingaud est (p. 1-123) celui de Gaspard de Saulx, né à Dijon, en mars 1509, de Jean de Saulx et de Marguerite de Tavanes, dernière héritière d'une famille du comté de Ferrette[1], mort au château de Sully (Saône-et-Loire), le 19 juin 1573[2]. Tour à tour page de François Ier, archer, guidon, capitaine, lieutenant général en Bourgogne, maréchal de France[3], gouverneur de Provence, amiral des mers du Levant, nous le voyons se distinguer sur les champs de bataille de l'Italie (depuis 1525, où il fut fait prisonnier à Pavie, jusqu'à 1544, où, à Cérisoles, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à transformer notre défaite déjà certaine en une éclatante victoire) et mériter de Blaise de Monluc, qui n'était guère prodigue de compliments, ce titre expressif : « un si homme de bien[4]. » Nous le suivons, sous le règne de Henri II, en Picardie, en Bourgogne, à Boulogne, à Metz, à Renty, à Calais, à Thionville. A partir de 1562, nous le trouvons mêlé, pendant de trop longues années, à cette affreuse guerre civile qui désola particulièrement la Bourgogne et où il apporta toute la fougue indomptable de ce caractère qui s'accordait trop avec la devise de sa famille : *Semper leo*. A Jarnac, à Moncontour, il se montre un des plus habiles et des plus vaillants, si bien qu'on lui attribue presque tout le succès de ces journées. Malheureusement pour sa mémoire, il se signale, à la Saint-Barthélemy, parmi les plus ardents et les plus cruels, et l'héroïque guerrier devient un de ces vils bourreaux pour lesquels l'histoire n'aura jamais assez de flétrissures[5].

1. M. Pingaud rappelle (p. 3, note 1) que Dom Plancher (*Histoire de Bourgogne*, t. II, p. 468-469) adopte pour d'excellentes raisons l'orthographe *Tavanes* qui, à part quelques exceptions, est l'orthographe traditionnelle de la famille.

2. L'auteur a oublié de marquer le jour de la mort de Gaspard de Saulx.

3. En 1569, selon le *Dictionnaire historique de la France* (1872), le 28 novembre 1570, selon M. Pingaud (p. 97).

4. *Commentaires*, édition de M. de Ruble, t. I, p. 120.

5. M. Pingaud n'a pas l'air de croire beaucoup aux odieuses paroles d'encouragement qui auraient été adressées par Tavanes aux meurtriers : « Saignez, saignez, les médecins disent que la saignée est aussi bonne en août qu'en mai. » Le récit de Brantôme, remarque-t-il, n'a d'autre base qu'un *on-dit*, et aucun docu-

Son biographe, qui le juge sans complaisance, mais aussi sans prévention, a fait, dans cette vie si agitée, la part du bien et du mal : il a prouvé, par exemple, que cet homme qui, l'épée à la main, était impitoyable, fut souvent, en dehors des combats, un modèle de modération, et que ce forcené reçut même, un jour, quelques remontrances des magistrats municipaux de Dijon, pour avoir traité trop favorablement ceux de la nouvelle religion[1].

Ce n'est pas seulement l'exactitude qui brille dans les récits, comme dans les appréciations, que M. Pingaud consacre au soldat, au courtisan, à l'administrateur, au chef de parti, à l'homme privé : c'est encore la verve la plus heureuse. Cette verve double l'intérêt de l'étude où revit, en quelque sorte, celui qui, « somme toute », ainsi que conclut l'auteur, « garde l'honneur d'avoir été, à la cour comme à la guerre, après les Condés, les Montmorency et les Guises, le personnage le plus considérable de son temps[2]. »

ment ne confirme l'accusation négligemment portée par le chroniqueur périgourdin contre le gentilhomme bourguignon. M. Pingaud (p. 108) relève une erreur de Voltaire, lequel a prétendu (notes du chant II de la *Henriade*) que Gaspard, au lit de mort, appela la Saint-Barthélemy une action méritoire qui devait effacer tous ses péchés. Voltaire s'appuie, à cet égard, sur les *Mémoires* de Tavanes, où l'on ne lit rien de semblable. Je me demande s'il y a plus d'authenticité dans le mot qu'aurait dit Henri IV, dans la Sainte-Chapelle de Dijon, devant le tombeau de Tavanes : « Quoi ! c'est là ce mauvais garçon ! Il est là maintenant bien doux et bien coi ; il n'était pas tel à Paris le jour de la Saint-Barthélemy ! » M. Pingaud a reproduit (p. 120) cette mordante oraison funèbre sans indication de source.

1. P. 121 où sont cités les Registres de la Chambre de ville (1568). Presque à la même époque, un autre guerrier, que l'on s'attendrait encore moins à trouver tolérant, Blaise de Monluc, s'érigeait en protecteur des calvinistes de Casteljaloux, qui, de leur côté, lui témoignaient leur reconnaissance par l'envoi de six chevreaux et de quinze paires de ramiers, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler dans un opuscule intitulé : *Quelques pages inédites de Blaise de Monluc*, (1863, p. 4). Pour revenir à un Tavanes moins féroce que celui dont on a tant entendu parler, j'ajouterai que M. Pingaud cite à sa décharge (p. 32) un passage frappant du xve livre de l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze.

2. M. Pingaud ne néglige pas les piquants rapprochements. Que l'on en juge par ces deux citations (p. 10 et p. 116) : « A la cour, son hostilité contre Diane de Poitiers le mit en faveur auprès de Catherine de Médicis. Il offrit un jour à la reine délaissée d'aller couper le nez à la favorite, et de ruiner ainsi l'empire qu'elle devait à sa beauté. On reconnaît là son goût pour la plaisanterie soldatesque et sauvage, mais n'est-il pas singulier qu'il ait voulu d'avance mettre en action la pensée de Pascal : « Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court, toute « la face de la terre aurait changé. » — Il estimait assez peu certains compagnons de sa faveur ; ainsi, à la nouvelle que Charles IX va donner au comte de Retz le bâton de maréchal : « Je donnerai le mien, dit-il, à mon valet. » Son spirituel compatriote, le président de Brosses, deux siècles plus tard, se souvenait peut-être de ce mot, le jour de l'installation du parlement Maupeou, quand, revenant de l'audience, il jeta dédaigneusement sa simarre à un domestique : « Prenez, dit-il, il n'y a plus que les laquais qui puissent porter cela. »

Le fils aîné de Gaspard de Saulx, Guillaume, comte de Tavanes, lieutenant du roi en Bourgogne, fut un des meilleurs serviteurs de Henri III et de Henri IV, et le fils cadet, Jean, vicomte de Tavanes, fut, au contraire, un ligueur des plus acharnés. L'histoire des deux frères, si différents d'humeur et d'opinion, remplit deux chapitres (p. 125-203). C'est là une courte et excellente histoire de la Ligue en Bourgogne. Tout ce qui a été publié, soit à Dijon, soit ailleurs, sur la période comprise entre 1585 et 1595, a été habilement résumé par M. Pingaud dans la biographie de Guillaume et de Jean de Saulx-Tavanes. Aux renseignements tirés des documents imprimés, même les plus récents, tels que le *Discours de la bataille de Garennes*, que M. Eug. Halphen a fait paraître chez Jouaust il y a quelques mois à peine, le savant professeur de Besançon n'a pas manqué de joindre force renseignements extraits des documents inédits de la Bibliothèque nationale et des collections publiques ou particulières de la province.

On remarquera, dans la notice sur le comte et le vicomte de Tavanes, une plantureuse analyse (p. 182-203) des *Mémoires* de Jean de Saulx, bien autrement importants que ceux de son frère, et où le ligueur, qui, au fond, resta toujours irréconciliable, a raconté la vie de son père et la sienne propre avec tant de hardies boutades et de bizarres digressions. Je dois indiquer encore, en cette même partie du livre, de curieuses pages sur la maréchale de Tavanes (Françoise de la Baume-Montrevel), morte en 1611, à quatre-vingt-seize ans, « après avoir vu en son entier un des siècles les mieux remplis de nos annales[1] », et sur ses deux filles (p. 172-175), Claude, marquise d'Epoisses, dont Adam Billaut — que la douleur paraît avoir moins bien inspiré que la gaîté — déplora le trépas dans une médiocre élégie, et Jeanne, comtesse de Mortemart, qui vécut comme une sainte et dont les vertus ont été célébrées par un prosateur plus prolixe qu'éloquent, le sieur de Sychar[2].

Des tempêtes de la Ligue nous passons aux orages de la Fronde. Jacques de Saulx, le petit-fils de Guillaume, fut sous Louis XIV,

1. P. 172. M. Pingaud, à qui rien n'échappe, a trouvé dans le *Mercure galant* d'octobre 1702 cet hommage rendu à la maréchale : « Elle était si savante, et savait si à fond l'Écriture-Sainte, qu'elle eut la gloire de convertir un fameux rabbin, qu'elle convainquit dans une dispute réglée. » Ce qui est moins flatteur pour Mme de Saulx-Tavanes, c'est la réputation de rapacité qui lui a été faite par cette mauvaise langue de Brantôme, lequel assure qu'aux noces de Charles IX elle parut, au milieu des risées des courtisans, affublée d'une robe de la princesse de Condé, dérobée dans le pillage de Noyers. Les *Mémoires de Tavanes*, comme l'observe finement M. Pingaud (p. 51), avouent implicitement que la maréchale avait « les mains longues », car ils nous apprennent que Gaspard, après la capitulation de Calais, envoya à sa femme le gouverneur anglais prisonnier, et que celle-ci sut en tirer dix mille écus de rançon.

2. Nathanaël Adam de Sychar a rempli tout un volume (qui est rarissime) de ses *Observations sur la vie et la mort de D. Jeanne de Saulx*, etc. (Poitiers, 1627).

nous dit son biographe (p. 206), ce qu'avait été le vicomte Jean, son grand-oncle, sous Henri IV. « Serviteur fidèle du grand Condé, son ami autant qu'on pouvait l'être, » continue-t-il, « il le suivit avec une égale ardeur sur les champs de bataille de la guerre étrangère et sur ceux de la guerre civile ; même, pendant deux ans, ce fut un capitaine qui donna fort à faire à Mazarin et dont les exploits défrayaient les pamphlets et les gazettes. Puis soudain, à trente-deux ans, il disparaît pour toujours de la scène des camps et du monde ; il vit jusqu'à sa mort sur ses terres de Bourgogne, se consumant, comme son ami Bussy-Rabutin, dans une retraite oisive. »

Il n'est pas démontré que Jacques de Saulx soit l'auteur des *Mémoires* qui parurent sous son nom, en 1691, huit ans après sa mort, et qui ont été réimprimés, en 1858, par M. Moreau, dans la *Bibliothèque elzévirienne*[1]. M. Pingaud incline à croire (p. 207) que si le grand bailli de Dijon, le commandant des gens d'armes du prince de Condé n'a pas tenu la plume, il a fourni les éléments du récit au rédacteur des *Mémoires*, lequel, d'après un témoignage recueilli par Quérard (*France littéraire*), serait un certain avocat du nom de Bindo[2]. Suivant M. Pingaud, les passages du petit volume de 1691 que l'on retrouve entiers, textuels, dans les *Mémoires* du cousin de madame de Sévigné, qui parurent en 1696, n'ont pas été empruntés à un manuscrit de ce dernier, manuscrit dont le secrétaire de Tavanes aurait eu connaissance cinq ou six ans avant qu'il ne fût imprimé, mais ils ont bel et bien été copiés par Bussy avec ce magnifique sans-gêne dont il était coutumier[3].

Avec le fils aîné de Jacques le frondeur, Henri-Charles de Saulx, qui devint lieutenant général en Bourgogne et qui épousa la sœur du chancelier Daguesseau[4], nous abordons la cour de Louis XV (p. 239-261), comme, avec la dernière duchesse de Saulx (mademoiselle de Choiseul-Gouffier), nous entrons (p. 315-338) dans l'histoire de la Révolution. Les mémoires inédits de cette grande dame ont été communiqués à M. Pingaud, qui en a extrait, pour en orner le dernier chapitre de son livre,

1. M. Moreau (*Préface*, p. 6) assure qu' « on ne trouve pas dans toute notre histoire un autre exemple de trois membres de la même famille recueillant ainsi leurs souvenirs pour témoigner successivement des faits qui se sont accomplis par eux et autour d'eux pendant un siècle et demi et plus. »

2. M. Moreau, qui passe pourtant pour un soigneux éditeur, n'a pas dit le plus petit mot de cette question. Il semble qu'à ses yeux on n'ait jamais contesté à Jacques de Saulx-Tavanes la paternité des *Mémoires*.

3. M. Moreau n'a pas hésité à accuser aussi Bussy-Rabutin d'avoir pillé Tavanes (p. 64). Je relève, en passant, cette inadvertance (*Ibid.*) du docte annotateur : « On sait que la première édition des *Mémoires* de Bussy est de 1704. »

4. M. Pingaud invoque, au sujet de Marie-Catherine Daguesseau, les *Souvenirs de la marquise de Créqui*. Personne n'ignore que l'ouvrage n'a aucune authenticité, aucune autorité. Dire que c'est « sous toutes réserves » que l'on cite cette compilation, ce n'est pas assez. Utilise-t-on jamais un roman dans un livre sérieux?

quelques pages délicatement écrites, où sont retracés ses souvenirs de l'émigration et les impressions éprouvées, au retour de l'exil, dans un séjour à Paris et dans un voyage en Bourgogne.

Il y aurait encore à appeler l'attention sur le frère de Henri-Charles de Saulx, Nicolas de Saulx (1690-1759), qui fut évêque de Châlons, premier aumônier de la reine, archevêque de Rouen, cardinal, grand aumônier de France, auquel M. Pingaud (p. 263) donne le plus grand de tous les éloges en disant qu'il porta partout « l'esprit de Fénelon, son maître », et sur un personnage qui forme avec celui-là le plus étrange contraste, sur le neveu de Jacques le frondeur, Henri de Tavanes-Mirebel (1705-1747), que l'auteur appelle « un héros de roman au XVIIIe siècle, » et qui fut condamné à mort par le parlement de Dijon (10 février 1738), pour avoir enlevé, six ans auparavant, sa cousine Ferdinande de Brun.

Il y aurait enfin à signaler les richesses des appendices (p. 339-370) : I. Tombeau du maréchal de Tavanes, et, à la suite, énumération des portraits qui nous restent de lui ; II. Vers inédits de Crébillon à l'occasion de l'arrivée à Châlons de l'évêque Nicolas de Saulx ; III. Lettres inédites du président Bouhier à Mathieu Marais au sujet du rapt de mademoiselle de Brun par le marquis de Mirebel ; IV. Généalogie des Saulx-Tavanes, où sont complétées et rectifiées les notices antérieures. Pour établir cette généalogie, M. Pingaud a minutieusement rapproché les indications fournies par les recueils imprimés, des indications fournies par les papiers de Saulx (Archives de la Côte-d'Or) et par les dossiers de la Bibliothèque nationale (cabinet des titres). C'est pour avoir ainsi, d'un bout à l'autre du volume, comparé toutes les assertions des livres avec toutes les révélations des manuscrits[1], que M. Pingaud a fait de son histoire de la maison de Saulx-Tavanes un des meilleurs travaux auxquels, en ces derniers temps, il m'ait été donné d'applaudir.

T. DE L.

Hubert Languet als kursæchsischer Berichterstater und Gesandter in Frankreich, wæhrend der Jahre, 1560-1572, von Oscar SCHOLZ. Halle, Gesenius, 1875.

Ce court travail, qui sort manifestement du séminaire historique de M. Droysen, professeur à Halle, a pour but de montrer les différentes phases des négociations conduites par Languet, ambassadeur de l'élec-

1. M. Pingaud, en tête de chacune des monographies qui forment son volume, a placé la liste des documents imprimés ou inédits dont il s'est servi (Voir p. 1, 2, 125, 126, 205, 206, 239, 240, 271). Parmi les manuscrits énumérés par l'éditeur de la *Correspondance des Saulx-Tavanes au* XVIe *siècle*, on remarque les curieux *Mémoires* de Philibert de la Mare, qui sont conservés dans la bibliothèque de Dijon, et que quelque érudit bourguignon devrait bien mettre en lumière.

teur de Saxe en France pendant les années 1570 à 1572. L'auteur a eu la bonne fortune de découvrir dans les archives de Dresde plusieurs lettres jusqu'alors inédites de Languet; elles sont la base de son travail. On ne peut dire qu'elles ajoutent beaucoup à ce que nous savions déjà par la correspondance imprimée de Languet. Quelques indications fournies pour la première fois par le présent opuscule se rapportent au projet de mariage entre la fille aînée du prince électeur de Saxe et Charles IX, aux « affaires de Grumbach », au projet d'alliance offensive et défensive entre certains princes protestants d'Allemagne et Charles IX, mis en avant en 1571 par un envoyé du roi de France. Plusieurs des lettres qui viennent d'être retrouvées sont données en appendice, soit intégralement, soit par extraits. Il est singulier que l'auteur ne fasse même pas mention d'un travail de J. Blasel, intitulé : Hubert Languet, et dont la première partie a paru, si je ne me trompe, en 1872, à Breslau, sous forme d'une dissertation historique.

Alfred Stern.

Gabriel de Roquette, évêque d'Autun; par M. F. Henri Pignot. Paris, Durand et Pedone Lauriel, 1876. 2 vol. in-8°. Prix : 15 fr.

Qui se serait attendu à voir publier de nos jours deux gros volumes sur Gabriel de Roquette, l'un des personnages les plus insignifiants et les plus minces du XVIIe siècle? On comprend que M. l'abbé Hurel, se proposant d'étudier les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV, ait consacré quelques lignes à cet évêque d'Autun qui prêcha plusieurs fois devant le roi, mais vraiment une monographie de onze cents pages, c'est trop. Etait-ce un grand orateur ou un écrivain distingué que cet abbé de Roquette? — Nullement, et M. Pignot ne cherche même pas à rehausser le mérite littéraire de son héros, j'allais dire de son Childebrand; il ne donne pas comme une merveille le discours insipide que ce prélat prononça en 1682, devant Bossuet, et il reconnaît volontiers que les plus beaux passages de son chef-d'œuvre, l'oraison funèbre de madame de Longueville, « viennent « plutôt de ce que l'on appelle le métier que d'une inspiration véritablement éloquente. » Ce n'est donc pas un génie méconnu que M. Henri Pignot a prétendu mettre en lumière, il a le goût trop sûr pour avoir jamais songé à nous présenter Roquette comme un orateur de second ou même de troisième ordre, comme un Mascaron ou comme un P. De la Rue. Si M. Pignot a voulu, comme l'indique son autre titre : *Un évêque réformateur sous Louis XIV*, nous donner le spectacle d'un prélat vénérable aux prises avec des abus invétérés, il pouvait mieux choisir, et l'archevêque de Sens, Henri de Gondrin, ou le cardinal Le Camus, ou Vialart le Convertisseur, ou Choart de Buzenval, ou vingt autres que l'on pourrait citer, offraient un sujet d'étude infiniment plus intéressant. Si

enfin l'auteur s'est proposé de venger Roquette des injures et des mépris que lui ont prodigués les contemporains, s'il a cherché à prouver que l'on avait tort de voir en lui l'original de Tartuffe, un bon article de revue suffisait amplement à cette démonstration, d'autant plus que les conclusions de M. Pignot sont très-vagues : il se réduit en somme à dire que la ressemblance entre Roquette et Tartuffe n'est pas certaine.

Mais il est évident, même à première vue, que M. Henri Pignot s'est assez peu soucié de Gabriel de Roquette; il s'est proposé surtout de mettre en œuvre les documents inédits que contiennent les archives d'Autun, et le véritable titre de son livre devrait être celui-ci : *Histoire du diocèse d'Autun durant l'épiscopat de Gabriel de Roquette.* Et alors nous serons obligé de faire à l'auteur un nouveau reproche : que de talent, que de temps et que d'argent dépensés pour peu de chose! Est-il possible que l'histoire particulière d'une aussi petite région pendant quarante ans à peine attire à ce point l'attention d'un érudit sérieux, d'un homme qui connaît admirablement le XVIIe siècle, qui sait très-bien utiliser les matériaux de l'histoire, et qui assurément produirait des livres tout-à-fait remarquables s'il était plus heureux dans le choix de ses études?

Nous ne voudrions pourtant pas nous montrer injuste envers les érudits qui se mettent si courageusement à l'œuvre depuis quelques années pour étudier dans ses moindres détails notre histoire nationale; les travaux particuliers ont toujours une grande valeur quand ils sont faits avec tact et avec mesure, et quand les événements accomplis dans telle ou telle localité ont par eux-mêmes une importance véritable. Ainsi les belles études de M. A. Germain sur Montpellier ont justement attiré les regards du monde savant; mais on conviendra que la seule ville de Montpellier au moyen âge ou au XVIe siècle importe plus à l'histoire générale que les cent lieues de tour du diocèse d'Autun. Le registre capitulaire et les autres archives de la ville, du séminaire ou de l'évêché ne méritaient pas, à notre avis, d'être analysés, traduits ou cités avec tant de complaisance, et il n'était pas besoin de deux chapitres entiers pour nous apprendre qu'il y eut jadis des chanoines ivrognes ou débauchés, des Brontins et des Boirudes, dans la cathédrale d'Autun comme dans la Sainte-Chapelle de Paris.

Mais on aurait mauvaise grâce à insister plus longuement sur le reproche de longueur. Si maintenant nous revenons à Gabriel de Roquette, dont M. Henri Pignot a fait assez habilement le centre de son ouvrage, que voyons-nous en lui? — Un familier, ou, comme on disait au XVIIe siècle, un domestique de la maison de Conti qui se pousse très-adroitement dans le monde, d'abord frondeur et libertin, puis mazarin et dévot, mais sans exagération, sans jamais se commettre, sans donner tout-à-fait à droite ni à gauche au milieu des partis contraires, en un mot un abbé de cour accompli, et plus tard, après la mort du prince son protecteur, un prélat de cour non moins habile.

Dans son diocèse, Gabriel de Roquette nous représente un évêque dont l'esprit de réforme, inspiré peut-être par un zèle chrétien, pourrait bien aussi se réduire à une grande envie d'être le maître chez lui, et d'attirer, comme dit Molière, « les yeux et les dons de la cour ». Il sait très-bien rappeler aux convenances et réduire à l'obéissance des subalternes débauchés et insoumis, il fait construire dans sa ville épiscopale un hôpital et un séminaire, il lutte sans trop d'âpreté contre les protestants et contre les quiétistes, mais qu'y a-t-il donc là de si extraordinaire, ou que n'ait entrepris avec le même succès n'importe quel autre prélat de cette époque? On n'est pas un François de Sales ou un Pavillon parce qu'on administre son diocèse avec intelligence et d'une main ferme. Ainsi, dans la vie publique de Gabriel de Roquette telle que M. Pignot nous la raconte, je ne vois rien qui explique le mépris et la haine des contemporains, mais je ne vois rien non plus qui justifie pleinement ce prélat et fasse de lui un ange de vertu. Les contemporains en savaient plus long que nous sur le caractère et sur les mœurs de ceux qu'ils jugeaient, et lorsque nous voyons un si parfait accord dans le blâme et dans le mépris, c'est bien le cas de dire avec le proverbe qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Quand un homme a été flétri par d'aussi honnêtes gens que La Bruyère et Saint-Simon, il est très-difficile de le réhabiliter, et je ne crois pas que M. Pignot y soit parvenu pour Gabriel de Roquette. Les politesses de Bussy-Rabutin à son évêque, et celles de madame de Sévigné même ne prouvent rien en faveur de ce prélat; Bossuet seul lui a donné un vrai gage d'estime en désignant le vertueux d'Hocquincourt et lui pour être les assistants de son sacre.

Quant au portrait que Saint-Simon nous a laissé de ce « vieil évêque « tout sucre et tout miel... qui remboursait si accortement les bour- « rades... parce que tout lui était bon à espérer, à se fourrer, à se tor- « tiller », pourquoi ne serait-il pas ressemblant? Saint-Simon n'avait aucune raison pour se passionner contre un homme « de si peu », qui en somme n'avait pas fait une grande fortune, et qui n'était nullement pour donner de l'ombrage au noble duc et pair.

Venons enfin à cette fameuse parenté de Gabriel de Roquette avec le Tartuffe de Molière, et nous serons obligé d'avouer que l'argumentation de M. Pignot n'est pas très-solide. Il s'agissait de réfuter cette phrase si catégorique de Saint-Simon : « C'est sur lui que Molière prit « son Tartuffe, et personne ne s'y méprit »; M. Pignot a négligé de donner la seule réponse possible, qui est celle-ci : Saint-Simon n'était pas né en 1664, lors des premières représentations de l'*Imposteur;* il n'en pouvait donc parler que par ouï-dire, et en général les faits que cet écrivain rapporte d'après autrui ne sont pas d'une certitude absolue; la critique de nos jours le surprend constamment en faute à cet égard. Je ne vois pas d'autre réponse à faire, et ce n'est pas répondre que de rappeler le souvenir de quelques hypocrites du temps, de l'abbé Pons et de l'abbé Charpy, pour dire ensuite : « Le portrait de Tartuffe

« une fois composé, chacun voulut trouver un homme assez haut placé « qui pût être regardé comme sa personnification. Grâce à ses ennemis, « l'évêque d'Autun, avec son crédit et son activité insinuante, se « trouva un des premiers désigné. Il fut le *pauvre homme*, il fut l'abbé « Pons aux pieds de Ninon, il fut l'abbé Charpy s'introduisant dans « une maison pour y dominer et séduire la fille, en un mot il fut Tar- « tuffe. Il n'avait pas servi de modèle au portrait, mais le portrait étant « tracé on le lui appliqua, comme du reste on l'appliquait à d'autres. » On prête volontiers aux riches, comme chacun sait, et si les contemporains ont songé à Gabriel de Roquette plutôt qu'à Bossuet ou à Bourdaloue, c'est que l'abbé de Roquette ne passait nullement pour un saint, et qu'il pouvait servir de modèle, non pas au portrait, mais au caractère que Molière a voulu peindre.

En résumé (car il ne faut pas imiter M. Pignot, qui ne conclut jamais, et dont les chapitres sont toujours sans transition, sans commencement et sans fin), nous dirons que Gabriel de Roquette ne saurait être considéré comme le type de l'évêque réformateur sous Louis XIV; nous ajouterons qu'il a tout l'air d'avoir fourni à Molière, ancien familier du prince de Conti, lui aussi, quelques-uns des traits de son Tartuffe; et quant à l'histoire particulière du diocèse d'Autun durant l'épiscopat de Roquette, franchement elle n'est pas assez intéressante à cette époque-là pour être racontée en plus de cinquante pages. Si M. Henri Pignot, qui est à coup sûr un chercheur intrépide, veut mettre à profit ses heureuses qualités de chroniqueur et d'historien, on ne peut que lui conseiller de laisser dormir dans leur poussière les archives diocésaines d'Autun, et de faire plutôt une bonne étude historique ou littéraire, bien nourrie mais pas trop longue, sur les antiquités si curieuses de cette ville gallo-romaine, ou sur le comte de Bussy-Rabutin, ou sur ce fameux évêque d'Autun qui se nommait Charles-Maurice de Talleyrand.

A. Gazier.

L'Etat moderne et l'Église catholique en Allemagne, par Ernest Stroehlin, docteur en théologie. — Ier vol. L'Allemagne sous le régime des concordats, 1742-1870. In-8°, p. xix, 504. — Genève-Bâle-Lyon, H. Georg, libraire-éditeur, 1875.

« Le présent volume, dit l'auteur dans sa préface, ne traite point encore des faits contemporains : il est consacré tout entier à la période qui précède le Concile de 1870. L'Eglise romaine, grâce à la faveur des circonstances, à la persévérante habileté de ses chefs, s'était peu à peu affranchie des liens qui l'unissaient à l'Etat, des lois qui restreignaient sa puissance. Les princes pour assurer leur despotisme s'étaient faits les complices volontaires de ses usurpations, les peuples ne possédaient pas encore la claire notion du danger qui les menaçait. Il importe de

remonter assez haut dans le passé pour se rendre un compte exact de la situation actuelle... Pour l'Allemagne du sud, j'ai choisi comme point de départ l'année 1801 : avec la sécularisation des principautés ecclésiastiques commença pour le catholicisme une ère nouvelle; la domination universelle du pays remplaça l'autorité locale des évêques. Napoléon donna l'investiture aux rois de Bavière et de Wurtemberg, au grand duc de Baden... La connaissance des phases diverses que traversa en chacun de ces pays la lutte avec l'Eglise romaine n'est pas moins nécessaire pour la compréhension du présent... Pour la Prusse il convient de remonter plus haut encore et d'atteindre à la seconde moitié du XVIIIe siècle .» Ces lignes donnent une idée exacte du contenu de cet ouvrage comme de son esprit : M. Strœhlin saisit partout l'occasion de prendre en main la cause de l'État moderne contre ses adversaires et se donne comme un défenseur convaincu de la politique adoptée par M. de Bismarck à l'égard de l'Église catholique.

Nous laissons au philosophe et au politique le soin de juger la thèse que l'écrivain s'est proposé d'appuyer sur l'examen du passé; nous apprécions surtout l'avantage d'un résumé clair et vivant d'un chapitre mal connu et peu étudié de l'histoire contemporaine.

Le concordat de la cour romaine avec la Bavière en 1817, par laquelle débute le livre, offre une image fidèle de l'antagonisme des prétentions du gouvernement civil et du pape. Bien qu'il fût accompagné d'articles organiques destinés à maintenir la suprématie de l'Etat, il favorisait singulièrement l'Église par de nombreux privilèges politiques conférés au clergé, en particulier par l'autorité souveraine qui lui était rendue en matière d'instruction publique. Il est resté en vigueur jusqu'aujourd'hui. Si les funestes conséquences de ce traité ne furent pas très-sensibles sous le règne éclairé de Maximilien-Joseph, elles se révélèrent dans leur plénitude depuis l'avénement de son successeur, le roi Louis (1825-1848). Son abdication en faveur de son fils Maximilien marque un mouvement de détente; mais l'ultramontanisme mit précisément à profit ses velléités libérales pour introduire dans les premiers siéges épiscopaux ses sujets les plus dévoués. Les événements de 1866 eurent leur contre-coup nécessaire en Bavière, en appelant à la présidence du conseil le prince de Hohenlohe aujourd'hui ambassadeur d'Allemagne à Paris; le roi Louis II inaugurait une nouvelle politique et se rapprochait de Berlin. Cet effort fut de courte durée et le gouvernement bavarois est retombé depuis 1870 dans les incertitudes d'une politique religieuse pleine de compromissions.

Le Wurtemberg, les grands duchés de Bade et de Hesse-Darmstadt et le duché de Nassau forment au point de vue ecclésiastique la province du Rhin supérieur. Le duché de Bade est celui de ces petits états chez lequel les tentatives de réforme, poursuivies avec plus de fermeté et d'intelligence qu'ailleurs, ont donné les résultats les plus satisfaisants. Le concordat de 1855 fut suivi d'une réaction puissante, dont les effets

s'étendirent à toute la suite des relations ecclésiastiques. La 3e partie du volume est consacrée à la Prusse. Le livre se termine par une série de notes sur les principaux personnages marquants de cette histoire; c'est un appendice qui vient très à propos et dispense le lecteur de recherches difficiles et ingrates.

Nous n'entreprendrons point ici la critique détaillée de cette œuvre : l'auteur, bien qu'il traite d'une histoire trop généralement négligée, n'a point la prétention d'apporter à la science des faits nouveaux. Sa tâche consistait d'une part à réunir les matériaux du travail d'ensemble qu'il a entrepris, documents et ouvrages traitant avec détails une partie plus ou moins étendue du même sujet; d'autre part à distribuer ses renseignements dans un cadre bien déterminé et à donner à son exposition une forme claire et d'un accès facile. Il nous semble avoir satisfait heureusement à cette double obligation.

Nous aurions toutefois quelques remarques à présenter. Nul ne contestera à M. Strœhlin le droit de prendre le parti d'un des deux adversaires dont il retrace la lutte, mais on aimerait plus de modération dans les jugements et dans le ton général du livre. Il est difficile à un lecteur qui ne partage pas absolument les sympathies de l'auteur de subir sans quelque impatience ses appréciations invariablement louangeuses à l'adresse de la politique prussienne. Ce parti pris de bonne volonté ferait suspecter l'impartialité de l'auteur là où elle est parfaitement hors de cause. Nous comprenons trop bien qu'il soit difficile d'écrire sur un sujet aussi brûlant sans mêler sa préoccupation personnelle à l'exposé des faits, mais nous n'aimons pas à lire en tête d'un ouvrage sérieux et instructif que « l'histoire ici n'est plus un simple enseignement », mais « un arsenal ». Nous voudrions qu'on laissât les bruyantes déclarations de principes, dont la préface et le livre lui-même offrent trop d'exemples, aux productions hâtives des polémistes; nous leur abandonnerions aussi certaine frivolité de ton et des allusions peu conformes à la gravité de l'historien. Nous engageons M. Strœhlin, dont le présent essai permet d'attendre beaucoup pour l'étude des questions religieuses contemporaines, à éviter dans la suite de son ouvrage ces imperfections légères. Nous nous permettrons de lui signaler aussi une singulière bizarrerie de style, qui consiste à supprimer la conjonction *et* là où elle est d'un emploi naturel; cela produit une allure saccadée qui nuit à l'aisance générale de l'exposition.

Il sera juste de reconnaître, en terminant, que l'ardeur de la conviction libérale de M. Strœhlin a donné à son œuvre un mouvement qu'elle n'aurait peut-être point eu sans cela, et, si l'histoire semble un peu trop mise au service de la thèse chère à l'auteur, on pourra en revanche puiser dans son livre une idée très-claire de l'esprit avec lequel toute l'école libérale étrangère — l'Allemagne en tête, et après elle l'Angleterre et les autres pays protestants — entreprend la grande

lutte contre l'ultramontanisme. A cet égard, comme sur le sujet de ses recherches, cet ouvrage nous renseigne très-exactement.

Maurice VERNES.

De Ondergang van het tweede keisersyk, par M. J. K. H. DE ROO VAN ALDENVERELT, 2 vol. de 308 et 421 pages, avec cartes et plans, 1876, Schiedam, H. A. M. Roelants.

En écrivant cet ouvrage le but de l'auteur, qui est major dans l'armée hollandaise et membre de la seconde chambre des États-Généraux, a été de montrer les dangers auxquels un pays s'expose, quand, à l'exemple de la France, il néglige ses affaires militaires. Il commence par raconter les causes de la dernière guerre entre la France et l'Allemagne et examine ensuite quelles étaient les forces dont chacun de ces deux empires pouvait disposer. Mais la plus grande partie du livre est consacrée au récit de la guerre.

Selon M. de Roo van Aldenverelt, ni l'empereur, ni les ministres, ni la plupart des officiers supérieurs d'un certain âge, ni la nation ne voulaient la guerre[1]. Seuls l'impératrice, les bonapartistes de l'extrême droite et sans doute aussi quelques-uns des officiers les plus jeunes la désiraient. Mais tout à coup reparait la question Hohenzollern, qui avait été déjà écartée en 1869. Au lieu de s'adresser au gouvernement espagnol, le ministre de l'empereur prit à partie la cour de Berlin. Il soupçonnait que l'offre faite au prince Léopold n'était autre qu'une intrigue, ourdie par M. de Bismarck, pour pousser la France à la guerre. M. de Roo pense qu'à cet égard il se faisait illusion. A son avis, si la Prusse avait été bien décidée à faire la guerre, elle ne se serait pas laissé arrêter par l'attitude hostile de la France. D'autre part, s'il était vrai que la Prusse cherchait un prétexte, le devoir du ministère Olivier était de faire son possible pour n'en pas fournir. M. de Roo reproche vivement cet oubli au gouvernement de l'empereur : tandis qu'il souhaitait la paix il préparait la guerre[2].

La déclaration, lue par M. de Gramont, le 6 juillet, au Corps législatif, était une espèce de menace contre la Prusse, un ultimatum lancé avant toute négociation. Elle eut cependant pour résultat de faire renoncer le prince Léopold à ses prétentions. En Allemagne la guerre n'était pas non plus du gré de tout le monde. M. de Bismarck lui-

1. Sur ce point, M. de Roo tombe d'accord avec plus d'un auteur, par exemple avec l'auteur d'un livre intitulé : *La Prusse et la France devant l'histoire*, 4e éd., I, p. 654 et suiv.; avec JULES SIMON, *Origine et chute du second empire*, p. 144; avec lord ORMATHWAITE, *Lessons on the French revolution*, p. 245, 246. Seulement pour ce qui regarde l'empereur, on peut rester dans le doute. Comparez entre autres JULES SIMON, p. 153 et 163.

2. Comp. J. SIMON, p. 149 et suiv.

même avait des raisons particulières pour ne pas la chercher[1]. Mais en dehors de M. de Bismarck, les partisans de l'unité allemande ne pensaient pouvoir atteindre à leur but que par l'humiliation de la France. Ils furent soutenus par le parti militaire prussien, qui brûlait de se mesurer sur les champs de bataille avec l'armée française, dont la renommée était encore intacte. A ces causes principales d'inimitié s'en ajoutaient d'autres : les progrès en France de l'ultramontanisme, le souvenir d'Iéna et des maux causés par l'occupation française en 1806 et en 1813, l'aversion des Allemands pour les mœurs et les usages des Français, la haine de l'aristocratie prussienne contre un peuple qui était le soutien de la démocratie. Ainsi, bien que la partie industrieuse de la population ne souhaitât pas la guerre, les savants, les journalistes, les hommes d'État, l'armée, la haute noblesse, en un mot tous ceux qui dirigeaient l'opinion publique, la désiraient avec passion.

Je ne continuerai pas, faute d'espace, l'analyse de cet intéressant ouvrage. Ce qui véritablement a mené à la guerre, dit M. de Roo, ce fut d'une part la demande du ministère Ollivier, adressée au roi de Prusse; d'autre part la demande du gouvernement prussien, que le cabinet des Tuileries se déclarât être satisfait. Pour le prouver, l'auteur montre les fluctuations de l'empereur dans la journée du 14 juillet, traite l'affaire des fameuses dépêches[2] des deux ambassadeurs français et décrit les séances du Sénat et du Corps législatif du 15 juillet. Il blâme l'attitude du ministère vis-à-vis de la commission des rapporteurs et en particulier le rôle singulier joué par M. Ollivier.

Dans la seconde partie de son livre, l'auteur indique les causes des défaites constantes subies par l'armée française. Il met en regard l'organisation des deux armées ennemies, discute longuement leurs qualités diverses et fait voir en quoi consistait la supériorité des troupes allemandes. Quant au récit de la guerre elle-même, qui occupe la plus grande place dans le livre, M. de Roo ne se contente pas de raconter les faits, il les critique, mais avec beaucoup de modération. Enfin, par ce résumé rapide, on voit que M. de Roo a dessiné les grands contours de la guerre sans se perdre dans les détails, mais sans les négliger non plus. Son récit est toujours d'une clarté parfaite : le terrain, les mouvements des troupes sont décrits avec une grande précision, avec des renvois fréquents aux nombreuses cartes dont l'auteur a orné son ouvrage. A ce qu'il me semble, il distribue avec beaucoup d'impartialité l'éloge et la critique. C'est de lui qu'on apprend encore une fois à honorer la bravoure du soldat français et à ne pas partager les préjugés de ceux qui croient que tout dans cette guerre a dépendu de la bonne direction des chefs prussiens. Il paraît avoir puisé aux meilleures

1. Voyez le rapport de M. Stoffel au ministre de la guerre, du 12 août 1869, dans son livre *Rapports militaires, écrits de Berlin,* p. 308, 309.

2. Voyez le texte de la note de M. de Bismarck dans les *Archives diplomat.*, 1871-1872, I, p. 114.

sources, dont il cite plusieurs : *Ma mission en Prusse*, de M. Benedetti ; l'*Enquête parlementaire ;* les *Rapports militaires*, de M. Stoffel ; l'*Armée française en* 1867, par le général Trochu; les ouvrages du général Pajol, du prince Bibesco et autres, parmi lesquels il faut aussi compter les publications allemandes. Pourtant il est à regretter que M. de Roo, qui sans doute a consulté plus de livres qu'il n'en cite, n'en ait nommé que quelques-uns et n'ait pas la coutume de renvoyer le lecteur plus expressément aux auteurs sur l'autorité desquels il s'appuie. On pourrait aussi demander à M. de Roo pourquoi il a omis tout ce qui se rapporte à l'armée du Rhin, commandée par le maréchal Bazaine, depuis qu'elle fut transformée en armée de Metz. Enfin on désirerait que l'auteur eût traité plus à fond certaines questions, qui se rattachent aux causes de la guerre. Malgré ces défauts, le livre de M. de Roo serait utile à consulter par les officiers des deux armées qui se sont combattues si vaillamment.

J. A. Wijnne.

Kommunen. Insurrektionen i Paris 1871 af Victor Kleen[1]. Stockholm. P. A. Norstedt et fils. 1876. 274 p. in-8° avec une carte.

L'écrivain dont ce livre porte le nom n'en avait achevé que le premier tiers, lorsqu'il fut arrêté par une maladie qui finit par l'emporter. La continuation et la publication de l'ouvrage entrepris par lui sont dues à son frère G. Kleen. N'ayant pas pris part, ni même assisté comme spectateurs, aux événements qu'ils racontent, les deux auteurs n'ont pas eu la prétention d'ajouter des faits nouveaux à ceux qui étaient déjà connus ; ils se sont bornés à exposer ceux-ci dans un récit clair et facile, et ils ont principalement suivi l'*Enquête parlementaire sur l'Insurrection de* 1871, à l'impartialité de laquelle ils rendent pleine justice. Les renseignements qu'ils ont puisés à cette source abondante sont complétés par des notices biographiques sur les personnages marquants de la Commune et sur quelques-uns des généraux qui l'ont combattue. Leurs sympathies ne sont pas pour les premiers, bien qu'ils sachent reconnaître les qualités de ceux qui en avaient. Leurs réflexions d'ailleurs sont sobres et très-justes et sont parfaitement fondues dans le récit, qui fournit une lecture agréable et qui suffit à mettre le public suédois au fait d'une des plus tristes, mais aussi des plus dramatiques périodes de notre histoire.

1. *La Commune. L'insurrection de Paris en* 1871, par Victor Kleen.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Revue des Questions historiques.** 1er janv. 1877. — Robiou. La Politique de Henri IV en Italie (rien d'inédit). — Gérin. Les Augustins et les Dominicains en France avant 1789 (suite des travaux du même auteur sur les Franciscains et les Bénédictins et la réforme des Couvents par Brienne dans les nos de juillet 1875 et avril 1876). — Chantelauze. Les Dernières années du cardinal de Retz (réfutation du livre de M. Gazier qui porte ce titre. M. C. ne croit pas à la conversion sincère ni à l'humilité de Retz; il croit que les Mémoires sont adressés à Mme de Sévigné et que Retz n'a pas voulu les détruire). — Benoît. Date de la naissance de Grégoire de Naziance (entre 324 et 329). — Riant. La Charte du maïs (démontre la fausseté de cette charte célèbre publiée par Molinari dans sa *Storia d'Incisa* et qui fait remonter à 1204 l'introduction en Italie du maïs, qui vint en réalité d'Amérique au xvie s.) — Luce. De l'Exploitation des mines et de la condition des mineurs en France au xve s. (d'après le registre de comptabilité des mines de Jacques Cœur en Lyonnais et Beaujolais, confisquées, et pour lesquelles le procureur général Jean Dauvet rédigea des statuts dont M. L. donne le texte. Il ressort de ces textes que la condition matérielle des mineurs au xve s. etait meilleure qu'elle n'est aujourd'hui). — C. Gandy. Les Jésuites au temps d'Henri IV et de Louis XIII (analyse de l'important ouvrage du P. Prat, *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus.* Lyon, Briday, 1876, 4 v. in-8o).

II. — **Revue archéologique.** Nov. 1876. — Saulcy. Sur les ruines de Gomorrhe (affirme l'identité des ruines de Kharbet-Oumran et de Gomorrhe). — Sorlin Dorigny. Marque de brique de l'empereur de Constantinople Pierre de Courtenay (prouve qu'en 1218-19 il était encore vivant). = Dans le n° de déc. M. Ravaisson relève avec raison une assertion ridicule et fausse de M. Stark dans le *Jahresbericht* de Bursian prétendant que l'École archéologique française de Rome a été créée par hostilité envers l'Allemagne, qui s'est trouvée obligée, *un an après,* d'enlever à l'Institut archéologique son caractère international pour en faire un établissement purement allemand. M. Stark devait pourtant savoir que le décret de l'empereur d'Allemagne est du 2 mars 1871, et celui du gouvernement français du 25 mars 1873. M. Ravaisson commet une légère inexactitude en se représentant comme ayant seul et le premier conçu l'idée de la création de l'École de Rome. M. L. Renier avait plusieurs années auparavant proposé cette création à l'empereur Napoléon III, et cette idée a été constamment discutée dans les dix dernières

années parmi les érudits. Elle n'a été inspirée, ni comme le dit M. Stark par l'hostilité envers l'Allemagne, ni comme le dit M. Ravaisson par le décret qui transformait l'Institut archéologique, mais par le sentiment de la nécessité de faire pour l'antiquité romaine et le moyen âge ce qu'on faisait à Athènes pour l'antiquité grecque.

III. — **Journal des Savants**. Nov. 1876. — Longpérier. Le Louis de cinq sous (suite de ce curieux chapitre de l'histoire du monnayage; détails sur les pièces à bas titre fabriquées par Mlle de Montpensier). — Renan. Histoire des persécutions de l'Église (fin en déc.; fait partir de Trajan les vraies persécutions et croit qu'elles furent plus graves que ne le pense M. Aubé; soutient l'authenticité de la lettre de Pline à Trajan et aussi celle du rescrit d'Adrien à Minicius Fundanus; rejette la légende de sainte Félicité). — Giraud. Remarques sur les nouveaux bronzes d'Osuna (suite en déc. et en janv.). = Janv. 1877. — Renan. Épîtres de Clément Romain (à propos de la nouvelle édition donnée en 1875 à Constantinople par Philothée Bryenne, métropolite de Serres, d'après un ms. du Fanar. Le texte de la seconde lettre est plus complet que celui de l'*Alexandrinus*. M. R. maintient l'authenticité de la première lettre et rejette celle de la seconde).

IV. — **Le Cabinet historique** publié sous la direction de M. Ulysse Robert. Janvier 1877. — L. Delisle. Notes sur quelques manuscrits de la Bibliothèque d'Auxerre (signale un Recueil abrégé de légendes rédigé vers 1230 ou 1235 pour l'usage du clergé du diocèse d'Auxerre, un répertoire alphabétique de lieux communs, d'exemples et d'historiettes à l'usage des prédicateurs, faussement attribué par Buchon à Pierre Alphonse, un petit manuel de conversations en latin et en romaïque écrit au XIIe siècle). — Ph. Tamizey de Larroque. Mémoire inédit de Baluze sur de faux titres fabriqués par le dernier duc d'Épernon. — A. de Boislisle. Le marquis de Chamlay (détails biographiques intéressants et neufs sur Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay, collaborateur et véritable continuateur de Louvois). — F. de Chanteau. Du droit de bâtardise sur les membres du chapitre de Saint-Dié. — U. Robert. Inventaire sommaire des nouvelles collections de titres originaux de la Bibliothèque nationale. — Inventaire des mss. du connétable de Lesdiguières. — P. Bonassieux. Une souscription au XVIIIe s. (liste des souscriptions recueillies par Grimm en faveur de la femme et des enfants de Calas). — Comptes-rendus.

V. — **Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire ancienne**. Nouv. série. Janv. 1877. — (Nous sommes heureux de voir la France dotée d'une Revue de Philologie classique. Le souvenir de la Revue dirigée autrefois par M. L. Renier et dont elle se considère comme la continuatrice, les noms de ses directeurs, MM. Tournier et L. Havet, le rare mérite des articles contenus dans son premier n°, tout nous fait espérer pour elle un sérieux succès.) — Desjardins. Nécessité des connaissances épigraphiques pour l'intelligence des textes classiques

(art. d'une érudition aussi élégante que solide où M. D. explique la IIe silve du l. I de Stace sur Rutilius Gallicus, préfet de la ville sous Domitien, et reconstitue le *cursus honorum* de ce personnage, donné en entier par Stace sous des expressions poétiques et pourtant précises). — Weil. L'Épitaphe des Atheniens morts à Chéronée (M. W. démontre l'authenticité de l'épitaphe et la restitue). — Harant. Emendationes ad T. Livium (essais ingénieux mais aventureux de critique conjecturale. Pour ne parler que des *nomina corrupta aut ficta,* nous dirons que la corr. I nous parait peu admissible, *aequum* au sing. pris pour aequos; la corr. II peu vraisemblable, puisqu'il est question de *Setia* dans la 2e phrase; dans la corr. X le changement de *Solovettium* en *cum Attalo* ne s'explique pas paléographiquement. Par contre les corr. III et VI sont évidentes, V et VII très-vraisemblables, IV, VIII et IX possibles). — Graux. Éloge inédit du duc Aratios et du gouverneur Stephanos (texte intéressant pour la biographie d'un des bons généraux de Justinien et d'un gouverneur de la Palestine première sous le même règne).

VI. — **Revue historique et archéologique du Maine**. T. I, n° 2. 1876. — Menjot d'Elbenne. Les Sires de Braitel au Maine, du XIe au XIIIe s. (Cette consciencieuse étude d'histoire féodale et religieuse s'étend depuis Hugues I, 1050-1076, jusqu'au commencement du XIIIe s. Elle repose en grande partie sur les documents inédits conservés à la Bibl. Nat. et à la bibl. du Mans. Elle est suivie de pièces justificatives et accompagnée de notes nombreuses. Elle a été tirée à part.)

VII. — **Revue de Gascogne**. Décembre 1876. — Ducruc. L'instruction primaire à Cazaubon avant 1790 (elle était fort soignée). — Dubord. Fondation de la ville de Gimont (fin; très-intéressant exemple de la création d'une ville au XIIIe siècle).

VIII. — **Revue de l'Agenais** du 31 décembre 1865. — Magen. Le droit de grâce dans l'ancienne Normandie (M. M. a retrouvé dans les archives départementales de Lot-et-Garonne, B. 24, des lettres de grâce du 5 juin 1660, en faveur de François de la Goutte, écuyer, sieur de la Barthe, et de Nicolas Gibré, dit Champagne, valet de pied du duc de Candale, qui avaient assassiné le 18 avril 1657 Ferdinand de la Baume, comte de Montrevel. Mlle de Montpensier dans ses mémoires avait parlé de la querelle entre le duc et le comte et de l'assassinat de celui-ci. La pièce retrouvée par M. M. nous apprend les détails du meurtre).

IX. — **Revue du Lyonnais**. Janvier 1877. — Vanel. Histoire de l'ancien couvent des Minimes à Lyon, fondé en 1583 par le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon (suite). — Rostaing. Jeanne de Navarre, reine de France (1285-1305; montre que la quatrième rangée des trente-six écussons de la salle de la *Diana* à Montbrison représente seule ses armes). — Valoux. Quincarnon et sa famille (bibliographie et pièces).

X. — **Revue du Dauphiné**. Janvier 1877. — (Nous saluons avec plaisir la création de cette nouvelle revue provinciale qui trouvera certainement en Dauphiné des érudits capables de fournir d'utiles et intéressants travaux. Qu'elle ait soin seulement de ne pas les morceler autant qu'elle le fait dans son premier numéro). — Vaschalde. Sur la statue du maréchal d'Ornano à Aubenas (quand le tombeau fut ouvert en 1869 la tête fut trouvée séparée du corps, ce qui d'après M. V. prouverait que le maréchal fut décapité dans sa prison). — Rivoire de la Batie. Sur le concile d'Epaone (pense que ce concile fut tenu à Albon, en Viennois). — Gallier. Les Bermond d'Anduze, seigneurs de la Voulte, en Vivarais (jusqu'à Bermond II).

XI. — **Revue de géographie**. — La création d'une revue de géographie a été accueillie partout avec une vive sympathie, et nous souhaitons que le nouveau recueil justifie les espérances qu'il a fait concevoir. Nous craignons cependant qu'elle ne se soit tracé un cadre un peu trop vaste, qui laisse place à un trop grand nombre d'articles de vulgarisation et de généralités, ou même de politique. Le programme de M. Drapeyron, tout en exposant d'excellentes idées pédagogiques et des vues élevées sur le rôle de la géographie, ne donnait pas une idée nette du but qu'il se propose. Dans ses deux numéros de janvier et de février la Revue n'a publié qu'un seul article de géographie proprement dite, celui de M. Gaffarel sur la Guyane, et encore c'est plutôt un article de vulgarisation qu'un article scientifique. L'*état mensuel comparé de l'Europe et de l'Amérique* n'est, sous un titre un peu ambitieux, qu'une chronique politique, qui serait mieux à sa place dans un journal quotidien que dans un recueil où l'érudition devrait tenir le premier rang. Si la Revue veut conquérir le succès durable que nous lui souhaitons, et prendre rang comme elle doit le faire parmi les grands recueils scientifiques d'Europe, il faut qu'elle se garde de considérer la géographie comme un prétexte à parler *de omni re scibili* [1], et qu'elle ait pour but unique la géographie considérée comme une science déterminée ayant ses méthodes propres et son domaine défini.

XII. — **Revue de législation.** Nov.-Déc. 1876. — Caillemer. Le droit de succession à Athènes (3e article). — Demelic. Le droit coutumier des Slaves méridionaux (fin; le mariage, le divorce, les héritages, les *confraternités* ou adoption solennelle ou religieuse comme frère; les *parrainages,* l'hospitalité). — La *Revue de législation* cesse de paraître. Ses directeurs, MM. Laboulaye, Rozière, Gide, Dareste, Boissonade vont reprendre chez Larose la publication de la *Revue historique du droit français et étranger,* tandis que l'éditeur Thorin fonde une *Revue générale de droit.*

XIII. — **Revue des Deux-Mondes**. 1er nov. 1876. — S.-R. Tail-

1. Qu'est-ce que l'on veut dire, par exemple, quand on annonce qu'on jugera *au point de vue géographique* le livre de M. Foncin sur le *Ministère de Turgot ?*

LANDIER. Les Souvenirs du conseiller de la reine Victoria, VI (suite le 1er déc.). — DRAPEYRON. Un Projet français de conquête de l'Empire ottoman au XVIe et au XVIIe siècle (curieux et rapide aperçu de divers plans de croisade contre les Turcs, depuis Postel jusqu'à du Vignau; insiste sur celui de Michel Fèvre (1675), montre qu'il y eut là plus qu'un vain rêve, une pensée suivie et persistante). — DAIREAUX. Les Races indiennes dans l'Amérique du Sud. = 10 nov. — MAZADE. Le comte de Cavour, VI : Cavour et l'unité de l'Italie, Naples et Rome. = 15 déc. et 1er janv. 1877. — LAUGEL. Le duc de Bouillon, d'après des documents inédits. I. Sa jeunesse, ses rapports avec Henri IV ; II. Son rôle pendant la minorité de Louis XIII, sa mort (récit où la multiplicité des événements produit quelque confusion; des lettres inédites du duc à sa femme et au roi, tirées des Archives nationales, en sont la partie la plus intéressante. M. L. n'a pas pu démêler au juste le rôle joué par Bouillon dans la conspiration de Biron, mais il a bien montré sa politique changeante et purement intéressée dans les luttes de la minorité de Louis XIII. Il y aurait des inexactitudes à relever : lors des mariages espagnols en 1616, la cour n'alla pas à Bayonne, mais à Bordeaux, et l'échange des princesses se fit non à Bayonne, mais sur la Bidassoa). = 15 janv. — A. RAMBAUD. Les correspondants français de Catherine II (Grimm, Diderot, d'Alembert). — VOGÜÉ. Chez les Pharaons. — LOUANDRE. Les Etudes historiques en France depuis la guerre (article déplorable, plein d'erreurs et de confusions; la moitié des ouvrages cités sont antérieurs à 1870; beaucoup d'ouvrages très-importants publiés depuis 1870, comme l'histoire de l'Empire romain de M. Duruy ou les publications de M. de Boislisle, sont omis. Parmi les érudits qui illustrent la France, sont cités MM. Coquille et Oscar de Poli ! M. L. confond les *Romanistes* avec ceux qui s'occupent d'histoire romaine. Il ne sait même pas l'orthographe du nom des gens dont il parle; M. Delaunay devient de Launay, Tamizey de Larroque Tamisey de la Roque, et ce dernier est placé à Boulogne-sur-Mer. La *Romania* est attribuée à M. Meyer seul, qui l'aurait fondée en 1874, tandis qu'elle a été fondée par MM. Meyer et Paris en 1872. M. d'Eichthal est cité parmi les explorateurs de la Palestine. Enfin, autant il était légitime de rendre hommage aux efforts faits depuis 1870 par nos érudits pour contribuer au relèvement du pays en redoublant de zèle et de travail (et peut-être eût-il été de bon goût en même temps que de bonne justice de nommer au moins en passant les Revues savantes qui, comme la *Revue critique,* la *Revue archéologique,* la *Revue des questions historiques,* la *Revue historique*, la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes,* la *Revue celtique,* sont en ce moment les principaux organes du mouvement historique), autant il est déplacé d'entonner à ce sujet un chant de triomphe, de regarder d'un air de mépris les nations voisines, de ridiculiser les Anglais, d'affecter de ne voir dans les érudits allemands que de médiocres plagiaires. On sait combien il est aisé de rétorquer de pareilles attaques. Nous avons été trop pro-

fondément offensés quand des savants étrangers ont pris vis-à-vis de la France ces mêmes airs de supériorité et de dédain, pour ne pas nous sentir humiliés quand des écrivains français, par une présomption que l'ignorance seule peut expliquer, nous rendent ainsi la risée de nos voisins. Les savants français et les savants allemands vraiment dignes de ce nom savent reconnaître les qualités diverses mais éminentes qui prédominent dans chacune des deux nations et les services que chacune d'elles rend à sa manière à la science, qui n'est ni la science française, ni la science allemande, mais qui est la *science* tout court. Qu'il se soit trouvé un publiciste pour écrire l'article dont nous parlons, cela ne doit point nous étonner; d'ailleurs les bévues qui emaillent son travail, le peu de compétence dont il fait preuve, même dans les matières françaises, ôtent toute valeur à ses attaques; mais ce qui nous étonne, c'est qu'un recueil comme la *Revue des Deux-Mondes*, qui a l'honneur de représenter aux yeux du monde entier nos classes lettrées et instruites, ait consenti à publier des pages aussi compromettantes pour la France. Ce même numéro était entouré de noir. On ne s'aperçoit que trop, en effet, de l'absence de l'esprit ferme et lucide dont le tact et la vigilance ont donné à la *Revue* un si long et si légitime succès.

XIV. — **Académie des sciences morales et politiques.** = *Séances.* — Les 23 et 30 déc. 1876; les 6, 13, 20 et 27 janv. 1877, ont été occupées par une intéressante discussion sur Turgot, à propos du livre de M. Foncin, à laquelle ont pris part MM. Fustel de Coulanges, Baudrillart, L. de Lavergne, Nourrisson, Giraud, H. Passy. M. de Coulanges avait paru faire retomber sur Turgot lui-même la raison de son insuccès, M. Baudrillart a défendu ses idées et ses actes avec une grande abondance de faits et a amené son contradicteur à atténuer sensiblement ses premières critiques. De cette discussion ressortait avec évidence qu'un despotisme éclairé ou une révolution pouvaient seuls accomplir les réformes qu'exigeait l'ancien régime. = *Comptes-rendus.* — Vuitry. Le Régime monétaire de Hugues Capet à Philippe le Bel (suite, règne de saint Louis; exposé d'une lucidité remarquable). — Fustel de Coulanges. Institutions politiques du temps de Charlemagne (l'administration, la justice, les impôts et le service militaire, rapports de l'Église et de l'État. M. F. de C. nous paraît avoir exagéré le caractère absolu de la royauté carolingienne, et n'avoir pas assez distingué les apparences de la réalité; si l'on jugeait le gouvernement anglais d'après les formules des actes officiels on pourrait le croire la monarchie la plus absolue qui ait jamais existé). — Du Chatellier. Les Réformations de la noblesse dans le XVIIe siècle, et en particulier celle de la Bretagne. — Giraud. Les Bronzes d'Osuna (sur le régime municipal sous l'Empire romain; pense qu'on a exagéré la liberté dont jouissaient les villes). — Drapeyron. Les luttes de l'Aquitaine et de l'Austrasie (ce travail ingénieux, qui a été tiré à part, a pour but de prouver que les lacunes dans les listes d'évêques du midi au VIIe siècle proviennent de

ce que les sièges sont réellement restés vacants par suite de la lutte des Gallo-Romains contre les Francs d'Austrasie.

XV. — **Académie des inscriptions et belles-lettres.** = *Séances.* — 29 déc. 1876. M. E. Revillout lit un mémoire sur un papyrus démotique de la Bibl. nat. qui contient un fragment de chronique égyptienne du IVe siècle avant J.-C., où il est question des rois Amyrtée, Nephéritès, Akoris, Nectaneb, Teos, qui furent mêlés à l'histoire grecque. Ce fragment rectifie Manéthon. On doutait jusqu'ici de l'existence de chroniques égyptiennes. — Le 19 janv. M. de Saulcy lit une note sur l'âge des monuments d'Heliopolis (Baalbek). — Le 26 janv. M. de Mas Latrie lit un mémoire sur Guillaume de Machaut. Il place sa naissance de 1282-1284. En 1308 Philippe le Bel lui donna un fief.

XVI. — **Bulletin de la Société du protestantisme français.** 15 nov. 1876. — Dareste. Dix ans de la vie de François Hotman (extrait de la *Rev. hist.* Nous ne comprenons pas que le *Bulletin,* qui dispose déjà d'une place si restreinte, en perde encore à reproduire des fragments de livres ou d'articles que tout le monde a déjà lus). — Oberkampf. Un chapitre du budget réformé au XVIe siècle (état officiel de l'entretien des églises du Sud-Ouest en 1592). — Viel. Note sur les archives de Saint-Jean-du-Gard. — Frossard. Inscription des Baux (*Post tenebras lux* 1571). = 15 janv. 1877. — Bonnet. Une mission d'Antoine de Pons à la cour de France (envoyé de Renée de Ferrare à François I, en 1539; lettres inédites tirées des archives d'Este). — Extrait d'une Gazette politique ms. envoyée de Paris à Strasbourg de 1682-1685. — Délibération d'un synode béarnais en 1758. — Ch. Paillard. Les grands prêches calvinistes à Valenciennes (récit du plus vif intérêt; grâce à des documents inédits des Archives de Bruxelles, M. P. a pu reconstituer l'histoire des prédications de Pérégrin de la Grange, juill.-août 1566). — M. H. Bordier a donné en supplément d'importantes corrections aux pièces sur les *Inquisiteurs de la Foi,* publiées dans le *Bulletin* en 1875-1876. — La *Société pour l'histoire du protestantisme français* a proposé comme sujet de concours pour le 31 déc. 1877 : d'Aubigné, considéré comme historien dans ses œuvres et sa correspondance. Valeur du prix : 1200 fr. La Société projette la réimpression du *martyrologe* de Crespin et de l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze. M. Auzière publiera un *Dictionnaire géographique des églises protestantes de France;* M. Bonnet, les *mémoires de Jehan Larchevesque,* sieur de Soubise; M. Marchegay, les *Lettres de la duchesse de Bouillon;* M. Lesens, les *Lettres de Basnage.*

XVII. — **Bulletin de la Société pour l'Histoire de Paris.** Nov. déc. 1876. — Nicard. Les Ambassades suisses à Paris en 1557, 1575 et 1663 (d'après les relations de ces ambassades conservées à la bibl. de Zurich). — Une fabrique de liards à Corbeil (ordonnance du 20 nov. 1654, qui prouve que la fabrication n'était pas confiée à l'industrie privée). — Bonnardot. Catalogue de documents sur Paris, exposés par l'*Union centrale des Beaux-Arts* (note rectificative).

XVIII. — **Bulletin de la Réunion des officiers.** — 2, 9, 16, 23 et 30 déc. 1876 et 6 janv. 1877. — Souvenirs intimes d'un volontaire de 1791 (analyse et citations intéressantes de la correspondance d'un volontaire, né à Romans, et qui, parti simple soldat, mourut le 29 juillet 1799, adjudant-général chef de brigade. Il raconte l'affaire du pont de Lodi pour y avoir pris part; il fait des tableaux fort curieux et spirituels de Venise en 1797, de l'Egypte en 1798, etc. A chaque ligne se montrent la foi républicaine et l'enthousiasme pour les idées de la révolution qui, quoi qu'on en ait dit, ont beaucoup contribué aux succès de la France. La vérité à cet égard se trouve entre la *légende* révolutionnaire et la critique trop négative et partiale de M. Rousset). = 3 fév. — Relation inédite de la bataille de Malplaquet (ce récit d'un officier montre que la bataille eût été gagnée sans la blessure de Villars et l'ordre de retraite donné par Boufflers).

XIX. — **Messager des sciences historiques de Belgique.** 1876, 4e livr. — A. de Vlaminck. Etudes sur la Flandre impériale (travail peu solide). — Van der Elst. La voirie romaine entre Meuse et Rhin (dans la table de Peutinger, l'unité de distance est le mille pour la Batavie; pour le pays au sud du Wahal, c'est la *leuga* de 2228 m).

XX. — **Historische Zeitschrift.** Nouv. série : la Revue paraîtra désormais tous les deux mois. — Duncker. Frédéric-Guillaume II et le comte Hertzberg (Hertzberg conduisit toutes les négociations de la Prusse depuis 1787 jusqu'à la mort du roi; il réussit peu. Un passage de cette étude surtout nous intéresse, celui où l'on voit (p. 21) les efforts de l'ambassadeur de Prusse en France, M. de Goltz, pour mettre le cabinet de Versailles dans l'impossibilité de s'allier avec l'Autriche et d'entrer en campagne; il réussit « avec l'aide des *démocrates* » : l'influence de Péthion et Barnave l'emporta sur celle de Mirabeau). — Waitz. Publications récentes sur l'histoire des anciennes institutions de la France : MM. Fustel de Coulanges, Deloche, Boutaric (tout en reconnaissant le grand talent de M. F. de C. comme écrivain, M. Waitz est très-sévère pour son livre. Il explique d'une façon singulière le silence avec lequel ce livre a été accueilli en Allemagne : « On aimait mieux, dit-il (p. 50), ne pas parler d'un ouvrage dont les faiblesses ne pouvaient faire honneur au nom célèbre et au grand talent de l'auteur. » Le propre des ouvrages comme celui de M. F. de C. est précisément de rajeunir des questions qui paraissaient épuisées. Il aurait fort bien pu, ce semble, être examiné avec détail, en Allemagne, comme il l'a été en France. Pour MM. D. et B., Waitz est à la fois moins élogieux et moins sévère; il est surtout très-indulgent pour M. Boutaric). — Lehmann. Le général Borstell et l'explosion de la guerre en 1813 (curieuse étude sur un personnage secondaire). — Bernhardi. La question de Dino Compagni (historique de la question par un adversaire passionné

de l'authenticité de la Chronique, voy. *Rev. hist.*, I, 540). — Nouvelles contributions à l'histoire du concile de Trente (simple analyse de la publication de M. Dœllinger : *Ungedrückte Berichte und Tagebücher zur Geschichte des Konzils von Trient.*) — Nombreux articles critiques; nous signalerons les plus importants : Maspero. Histoire ancienne des peuples de l'Orient (Gelzer. Élogieux ; quelques réserves de détail). — Hollaender. Die Kriege der Alamannen mit den Rœmern im III. Jahrh. (monographie bien étudiée). — O. Lorenz. Papstwahl und Kaiserthum (Zœpfel. Longue analyse ; le jugement d'ensemble est très-favorable). — O. Byrn. Johann-Georg, chevalier de Saxe, kursæchsischer General-feld-marschall (A. Schaefer. Importante contribution à l'histoire des cours princières au XVIIIe siècle; parmi les documents inédits publiés par l'auteur, il faut remarquer la correspondance du chevalier de Saxe avec le général autrichien Laudon). — Oncken. Œsterreich und Preussen im Befreiungskriege (Bailleu. Les documents publiés dans ce livre sont de la plus haute valeur, mais les réflexions dont l'auteur les accompagne ne sont pas toujours justes; M. B. en discute plusieurs en détail). — Kohlmann. Die Brunschweiger Reimchronik auf ihre Quellen geprüft (Weiland. Discute les théories de l'auteur sur les sources de cette chronique). — Weizsaecker. Deutsche Reichsakten unter Kœnig Wenzel, 2e partie, 1388-97 (Menzel. Ouvrage très-important). — Mueller. Die Reichstadt Nœrdlingen im Smalkaldischen Kriege (très-utile pour l'histoire de la guerre de Smalkalde). — Droysen. Zur neueren Geschichte (réunion d'articles déjà publiés dans divers recueils; la plupart concernent le XVIIIe siècle et sont dirigés, plus ou moins ouvertement, contre Ranke). — Duncker. Aus der Zeit Friedrich's des grossen und Friedrich Wilhems III (L'auteur s'attache à faire ressortir la véracité de Frédéric, même dans ce que le roi de Prusse dit du partage de la Pologne). — Hoehlbaum. Hansische Urkundenbuch, 1er vol. (Winkelmann. Plan bien conçu ; textes publiés avec soin; trois tables très-complètes). — Freemann. The history of Norman conquest of England, 5e vol. (Pauli. Compte-rendu très-élogieux; nombreuses remarques de détail). — Revue historique (analyse très-favorable du premier volume de la *Revue*. Nous avons été surtout heureux de la manière élogieuse dont l'auteur parle de l'érudition française en général et des progrès qu'elle a accomplis dans les dix dernières années). — Carlson. Geschichte Schwedens, 5e vol. (Noorden. Importante étude sur Charles XI).

XXI. — **Forschungen zur deutschen Geschichte**. 17e v. 1er f. — A. Schaefer. Documents relatifs à l'histoire de la guerre de Sept-ans (collection de dépêches et rapports diplomatiques que M. S. n'a pu insérer dans son Histoire de la guerre de Sept-ans; ces pièces concernent surtout les négociations pour la paix en 1760-62. Elles sont presque toutes en français.) — Heidemann. Le comte Berthold von Henneberg, gouverneur de la marche de Brandebourg de 1323 à 1330 (fragment assez important d'histoire locale). — Gœrres. Sur l'élévation du siége épiscopal de Trèves au rang de métropolitain (Le siége de Trèves

n'avait pas le rang de métropolitain à l'époque romaine ni à l'époque barbare. C'est seulement en 869, à l'occasion du sacre de Charles le Chauve, qu'on voit l'église de Trèves prendre définitivement cette place éminente). — Assemblée générale de la Commission d'histoire à l'Académie des sciences de Bavière; rapport du secrétaire. (État des publications : le Recueil de coutumes de J. Grimm et le Dictionnaire de Schmeller paraîtront incessamment. La collection des Chroniques allemandes vient de s'enrichir de deux volumes consacrés à Cologne; un troisième complétera bientôt la série relative à cette ville. Le 3e vol. des Actes des Diètes allemandes est sous presse; il concerne l'élection de Robert; le 4e des Recès de la Hanse est imprimé en grande partie; il va jusqu'à l'an 1400. La biographie générale de l'Allemagne est en bonne voie : les livraisons 19 et 20 sont sur le point de paraître.)

XXII. — **Jenaer Literaturzeitung,** 1876, nº 49. — *B. Simson,* Jahrbücher des fraenkischen Reichs u. Ludwig dem frommen Bd. II. 831-840 (Meyer von Knonau : consciencieux). = Nº 50. *Napiersky.* Die Quellen des Rigischen Stadtrechts bis zum J. 1673 (Stobbe). = Nº 61. La France protestante, publ. par *H. Bordier* (Schott : excellent). — *Krones.* Handbuch der Geschichte Œsterreichs Bd I (Dietrich : bon). = Nº 52. *G. Meyer von Knonau.* Aus mitleren u. neueren Jahrhunderten. (Riezler : excellents mémoires). — Leben u. Wirken F.-A. v. Hardenberg (Schafer : bonne monographie d'un homme d'État du xviiie siècle qui servit le Brunswick, le Wurtemberg et la Hesse).

XXIII. — **Deutsche Rundschau**. Déc. 1876. — Geffcken. Fondation du royaume de Belgique (fin). — Meerheimb. La guerre civile américaine (suite).

XXIV. — **Preussische Jahrbücher.**— Novembre 1876. Ernst Zitelmann. Le matérialisme en histoire (suite en décembre). = Décembre : Wilamowitz-Moellendorf. La province de Posen (fin en janvier). = Janvier 1877. Max Jæhns. Sur l'histoire de la constitution militaire de l'empire allemand (de 1421 à 1521). — Le margrave Charles-Philippe de Brandebourg et la comtesse Salmour (d'après des pièces d'archives).

XXV. — **Unsere Zeit**. 1er Décembre. — H. Bartling. La troisième République en France. Présidence du maréchal de Mac-Mahon (fin). = 15 déc. W. Lauser. Histoire contemporaine de l'Espagne (fin). — Bœdeker. Anton, comte de Prokesch-Osten. = 1er janvier 1877. Le sultan Abd-ul-Azis-khan (suite le 15 janvier).

XXVI. — **The Academy**. 4 Nov. 1876.—Relations de la Russie et de la Turquie, par *D. de Boukharow* (Ralston; livre utile). — Simon of Montfort, by M. *Creighton;* the Black Prince, by Mrs *Creighton* (Gairdner : bons résumés). = 11 Nov. The episcopal succession in England, Scotland and Ireland, 1460-1875, by *W.-M. Brady* (Pocock; documents importants

très-mal édités et utilisés). — Early Rome, by *W. Ihne* (Pelham, excellent). = 18 nov. Historical and architectural Sketches, by *E. Freemann* (D.-W. Freshfield : intéressant). — La Révolution de thermidor, par *Ch. d'Héricault*. (G. Monod : c'est les matériaux d'un bon livre plutôt qu'un bon livre). — The District of Bakarganj, its history and statistics, by H. *Beveridge* (Golsmid). = 25 Nov. Studien zur semitischen Religionsgeschichte, v. Graf *Baudissin* (Cheyne, excellent ouvr.) = 2 Déc. History of English Thought in the xviiith cent., by *L. Stephen* (Pattison : bon travail, cf. *Ath.*, 25 nov.). — Tables of European literatur and history, by *J. Nichol* (Pottinger : plein d'erreurs). — Frédéric Ozanam, by *K. O'Meara* (Simcox : la seule biographie complète de cet écrivain distingué, cf. *Ath.*, 25 Nov.) = 9 Déc. Russia and England in central Asia, by *A. Terentyef*, transl. fr. the Russian (Crawley). = 16 Déc. The Makers Florence, Dante, Giotto, Savonarola, by Mrs *Oliphant* (Symonds, agréable livre). — The Jesuits, their constitutions and teaching, by *W.-C. Cartwright* (Oxenham : bon exposé). — The History of New Sweden, by *Acrelius*. Translat. from the Swedish (Saintsbury). = 23 Déc. The life of Robert Frampton, Bishof of Gloucester, deprived as a non-juror, 1689, edit. by *Simpson Evans* (Cartwright : fort curieux). — La jeunesse de Bertrand Du Guesclin, par *S. Luce* (G. Fagniez). = 30 Déc. Forty years recollections, by Dr *Mackay* (Hughes : M. Mackay a eu en 1847 une lueur de popularité méritée comme poète populaire, cf. *Ath.* 2 déc.). — Shakspere's England (Gardiner. Réimpression d'écrits anciens qui peuvent faire connaitre l'Angleterre de la fin du xvie s., cf. *Ath.* 2 déc.). — Dépêches d'Orazio Lavezzari au doge de Venise sur l'arrivée des émigrés à Londres en 1792.

XXVII. — **The Athenaeum**. 4 Nov. 1876. — Albert the Great, by Dr *Sighart*, transl. by Rev. Dixon (utile). — Extracts from the Records of the Burghs of Glascow 1573-1642 (publ. par la Scottish Burghs record Society). = 11 Nov. A popular history of the United States, by *W.-C. Bryant* and *S.-H. Gay*. — Inquisitio comitatus Cantabrigiensis (réponse des jurés de Canterbury à l'enquête faite par Guillaume le Conquérant; l'*Inquisitio Eliensis* fait suite). = 18 Nov. Étude sur les États-Unis, par le marquis *de Talleyrand* (de bonnes choses et d'énormes erreurs). — Old New Zealand, by a *Pakeha maori* (très-curieux liv. sur la N.-Z. en 1845). — History of the Mongols, by *H. Howorth*, t. I (très-mauvais). = 2 Déc. Lorenzo de' Medici, by *A. de Reumont* (bon livre). = 9. Déc. A history of crime in England, by *L.-O. Pike*, t. II. = 16 Déc. Ch. Kingsley, his Letters and Memories, ed. by his Wife (très-intéressant). — The secret Societies of the European Revolution 1776-1876, by *Th. Frost*, 2 vol. (sujet important très-mal traité).

XXVIII. — **Quarterly Review**. Janvier 1877. — Lettres et papiers publics et privés, du règne d'Henri VIII, mis en ordre et catalogués par J.-S. Brewer (Wolsey et le divorce d'Henri VIII). — Ancien miroir norse des hommes et des coutumes (étude sur l'Islande).

XXIX. — **Edinburgh Review.** Janv. 1877. — L'auteur du IVe Evangile. — Les Deltas méditerranéens (à propos de : Les Villes mortes du Golfe de Lyon, par C. Lenthéric; Les lagunes et les marais de certains points du rivage de la Méditerranée, par Ansted, etc.). — Les lettres de Paston (à propos de la nouvelle édition de James Gairdner). — Vie de William, comte de Shelburne. — Découvertes à Ephèse, par T. Wood. London. (Histoire et topographie de l'Asie-Mineure; Ephesos, de Curtius. Ephesos dans le Ier siècle de l'ère chrétienne, de G.-A. Zimmermann). — Turquie et Russie (La Carte d'Europe d'après les traités avec les changements politiques et territoriaux qui ont été effectués depuis la paix de 1814, avec de nombreuses cartes et plans, par E. Hertslet du « Foreign Office », 3 vol. in-8°, London).

XXX. — **Archivio storico italiano.** 1876, 8e liv. — Minieri-Riccio. Le règne de Charles Ier d'Anjou; suite, du 2 janv. 1275 au 31 déc. 1283. — Reumont. Joseph II, Pierre Léopold et la Toscane (Très-intéressante étude; signalons surtout, p. 433, la profession de foi politique du grand duc de Toscane où ce prince exprime des sentiments vraiment libéraux, et cet autre passage, p. 429, où l'auteur montre que, malgré ses qualités sérieuses et son dévouement sincère au bien-être de ses sujets, le grand duc, de son vivant, ne fut jamais aimé d'eux). — G. Rocchi. Pompeo Neri; fin (Un des bons ministres du grand duc Léopold; il mourut en 1776; il eut le mérite de faire entrer dans les conseils du gouvernement les principes nouveaux de la liberté économique, et de résoudre dans un sens libéral les difficultés survenues entre l'État et l'Église). — C. Cantu. Le « Conciliatore », suite (Il est question de C. Ugoni et de G. Scalvini). — Belgrano. Article critique important sur les *Studj bibliografici e biografici sulla storia della Geografia in Italia* (voy. Rev. hist. II), et sur la *Storia dei Viaggiatori italiani nelle Indie orientali* de M. A. de Gubernatis. — Notices nécrologiques sur MM. L. Passerini et P.-A. Foucques de Vagnonville.

XXXI. — **Archivio storico lombardo.** 31 déc. 1876. — I. Ghiron. La *Credenza* de saint Ambroise, ou la lutte des nobles et du peuple à Milan, 1198-1292 (épisode de l'histoire municipale de Milan. La *Credenza* de saint Ambroise fut à l'origine une société populaire secrète qui, à partir de 1198, eut sa part dans le gouvernement de la commune). — W. Braghirolli. Luca Foncelli, sculpteur, architecte et ingénieur du xve siècle. — Giampetro. La prétendue donation de Philippe-Marie Visconti à Francesco Sforza; lettre à M. Gius. de Blasiis (rejette l'authenticité d'un acte publié par Dumont dans le *Corps diplomatique,* par lequel le duc Visconti institue (10 nov. 1416) son gendre Sforza, son héritier. Il aurait été fabriqué après la mort de Visconti, dans la première année du règne de Sforza et sans doute par son ordre, pour légitimer son usurpation). — Chronique semestrielle : détails sur les nombreux versements qui ont été opérés durant le dernier semestre aux

archives de l'État à Milan. — Lettre patente relative à un pirate nommé Colomb, qu'on a parfois confondu avec son illustre homonyme (1487).

XXXII. — **Archivio storico siciliano.** 1re ann., 2e livr. — G. Pitré. Les Représentations sacrées en Sicile; fin. — Salomone-Marino. Les Pompes nuptiales et le trousseau des dames siciliennes aux xive, xve et xvie siècles (documents curieux). — La 2e classe de la Société (épigraphie, diplomatique, ethnographie et bibliographie) a décidé de publier en premier lieu un recueil de Coutumes. Un des membres, M. di Giovanni, a lu un travail sur la cité d'Alcamo, et sur ses *Capitoli, Gabelle e Privilegi*. Ce mémoire fait partie de la série des doc. publ. par la Société. — Carini. Article critique important sur l'*Historia diplomatica regni Siciliae inde ab anno* 1250 *ad annum* 1266, par M. Capasso.

XXXIII. — **Archeografo triestino.** Janv. 1877. — Dom A. Marsich. Pièces relatives à Trieste, Goritz et l'Istrie, en guerre avec Venise 1508-1510 (pièces en langue vulgaire tirées d'un ms. autographe de Leonardo Amaseo). — Dr. Tomasin. Vie de J.-M. Manarutta, carme déchaux, premier historien de Trieste (cette histoire fut publiée aux frais de la ville (1698) à une époque où les finances étaient pourtant fort obérées. Cette histoire eut, à l'origine, un assez grand renom).

XXXIV. — **Italia.** Hgg. von K. Hillebrand, 3e vol. 1876. — Ce volume ne contient guère que des articles d'actualité. Notons celui de M. Kaufmann sur Ph.-Joseph von Rehfues, un des Allemands qui ont le mieux connu l'Italie et qui ont le plus fait pour la faire connaître de ses compatriotes. — L'article intitulé : Rome capitale du royaume d'Italie, 1871-1876, par M. C. Levi, donne des détails intéressants sur les fouilles exécutées à Rome par ordre du gouvernement.

XXXV. — **Revista historica.** Juillet.— Pablo Parassols y Pi. La ville de San Felio de Torello. = Août. — Fidel Fita. Anciennes murailles de Barcelone. — E. Grahit. La capitulation de Girone en 1809. = Septembre. — Fernandez-Guerra y Orbe. Lettre au P. Fidel Fita sur des inscriptions inédites relatives aux cités romaines de la Bétique, Ulisi et Sabora. = Oct. — Hernandez Sanahuja. Récentes découvertes archéologiques à Tarragone relatives au siége de 1462. — Bull. bibliographique (dans le compte-rendu des travaux de la *Revue historique* nos confrères se trompent en attribuant une tendance religieuse aux articles de MM. Paillard, Dareste et Perrens. Les directeurs de la *Revue* pas plus que leurs collaborateurs ne défendent aucune tendance religieuse).

XXXVI. — **Revista de España.** Janv. 1877. — Journal de Ferdinand VII du 14 fév. au 13 nov. 1823 (comte de Casa Valencia).

XXXVII. — **Bydragen voor de Vaderlandsche Geschiedenis.** (Documents relatifs à l'histoire nationale, p. p. M. Fruin). T. IX, 2e p. —

Fruin. La vie et la mort de M. Jean van Oldenbarnevelt, décrites par un amateur de la vérité (cf. *Rev. hist.*, II, 2, p. 603). — Sloet. Eclaircissements sur deux lettres inédites prouvant que Hubert de Culenbourg, conseiller et vassal de Renaud IV, duc de Gueldre, a renoncé à son fief et à son emploi pour servir Guillaume, comte de Hollande, ennemi de Renaud. — Soutendam. Les Iconoclastes de Delft en août-oct. 1566. — Muller. Grotius *contra mare liberum* (prouve, d'après des notes de Grotius conservées aux archives de La Haye, que lors de son ambassade en Angleterre, il a parlé contre son principe de la liberté des mers, par ordre des Etats généraux. La compagnie néerlandaise des Indes orientales voulait empêcher les Anglais de trafiquer avec les Moluques).

XXXVIII. — **Jahrbuch für schweizerische Geschichte** herausg. auf Veranstaltung der allgemeinen geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz[1]. Bd. I, Zurich, 1876. — A. Lutolf. Le grand ami de Dieu de la Haute-Allemagne. (Rectifie sur certains points les travaux de M. le professeur Ch. Schmidt, de Strasbourg, en démontrant, par exemple, que le personnage ainsi désigné ne peut être confondu avec Nicolas de Bâle; qu'il a vécu depuis 1375, avec quatre de ses compagnons, dans une localité du canton de Lucerne connue encore aujourd'hui sous le nom de « Brüdern-Alp », et qu'il est mort vers 1420, à l'âge de plus de cent ans, dans l'ermitage où il avait fini par se renfermer). — A. Bernoulli La chronique suisse d'Etterlin. (Analyse détaillée et très-consciencieuse, sinon toujours très-lucide, d'une chronique du xvie siècle, qui n'a guère d'intérêt que pour l'histoire littéraire de la Suisse). — J.-J. Amiet. Les usuriers français et lombards du moyen-âge, considérés surtout dans leur activité en Suisse (Détails curieux sur l'état économique et social de la Suisse durant le M.-A.).

XXXIX. — **Der Geschichtsfreund.** Bd. XXXI, 1876. — Le R. P. Landolt. Histoire de la paroisse de Lachen. — J. Buhlmann. Antiquités romaines de Ferren près Kleinwangen. — J. Bœlsterli. Histoire documentaire de la paroisse de Schüpfheim dans l'Entlibouch. — J. Schneller. Epitaphes de l'ancienne église de Saint-Léger à Lucerne. — Le R. P. Adalbert. L'incendie du couvent d'Engelbert en 1729. — Le R. P. Schubiger. La visite de Charles IV à Einsiedeln (1354). — J. Schneller. Les vigies de Stansstad et de Seebourg, 1293-1315. — B. Staub. Une taxe sur la fortune à Zoug au xive et au xve siècle. — J. Schneller. Une liste du butin de Grandson. — F.-J. Schiffmann.

1. Ce *Jahrbuch* est l'un des deux recueils destinés à remplacer l'*Archiv für schweizerische Geschichte.* Il contiendra les études historiques qui formaient la première section de l'*Archiv*, tandis que les chartes, correspondances, relations, etc., qui y faisaient suite, seront réunies, pour un public plus restreint, avec les chroniques dont la Société générale d'histoire suisse a entrepris l'édition.

La plus ancienne gazette de Lucerne (1744). — V. Herzog. Le chanoine Helmlin et son pèlerinage à Jérusalem (xviie siècle).

XL. — **Jahrbuch des historischen Vereins des Kantons Glarus.** Heft. XIII. 1876. — Freuler. La vie et l'œuvre de Glareanus (2e p.). — Blumer. Documents pour servir à l'histoire de Glaris (ce recueil, qui s'arrête à 1440, sera continué jusqu'en 1443, d'ap. les papiers du Dr B.).

XLI. — **Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich.** Bd. XIV, 1876. — Heft. 2. G. Meyer von Knonau. Les monuments alémaniques de la Suisse. (Renferme, avec la description de ces monuments, une introduction étendue, où l'auteur a résumé tout ce qu'on peut savoir de l'histoire politique, juridique et religieuse des Alémans jusqu'au viiie siècle). = Heft. 3. V. Gross, F.-A. Forel et E. de Fellenberg. Habitations lacustres de la Suisse. Recherches exécutées dans les lacs de la Suisse occidentale en 1866.

XLII. — **Thurgauische Beitraege zur vaterlaendischen Geschichte.** XVI Heft., 1876. — A. Mayer. Le château de Wolfsberg près Ermatingen. — J.-A. Pupikofer. Le baron Ulrich de Hohensax.

XLIII. — **Argovia.** Bd. IX, 1876. — E.-L. Rochholz. Points de coutume de l'Argovie, recueillis et publiés avec un comm. historico-juridique. — Idem. Pasquinades politiques du bon vieux temps (xvie, xviie et xviiie siècles). — J. Huber. Lettres inédites d'Ægidius Tschudi.

XLIV. — **Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern.** Bd. IX, Heft I. 1876. — J. Weidling. Causes et phases de la Réforme à Berne (jusqu'en 1520). — A. Frey. L'Obituaire de Worb. — B. Hidber. Documents sur la lutte des Vallaisans contre leur évêque.

XLV. — **Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.** Tome XXX, 1876. — Gremaud. Documents relatifs à l'histoire du Vallais, tome II, 1255-1300.

XLVI. — **Bulletin de l'Institut national génevois.** Tome XXI, 1876. — C. Fontaine-Borgel. Versoix-la-Ville, Versoix-la-Raison, Versoix-le-Bourg (1700-1846).

XLVII. — **Jahrbuch des Schweizer-Alpenclub.** XI Jahrgang, 1876. — Th. de Liebenau. Coup d'œil sur l'histoire d'Engelberg. — G. Meyer von Knonau. Montagnes suisses et frontières suisses. (Etude succincte, mais substantielle, sur la formation territoriale et le développement historique de l'ancienne Confédération suisse).

XLVIII.—**Bibliothèque universelle et Revue suisse.** Août 1876. — Lehr. La Constitution de la république de Venise au xvie siècle. = Octobre. — Léger. Fr. Palacky (fin en Novembre). — Baille. Les Origines de la France moderne (analyse du livre de M. Taine. = Janv. 1877. — Glardon. Mahomet et le Mahométisme (Mahomet pour

M. G. est un visionnaire, non un imposteur. L'islamisme est un progrès sur le catholicisme du VIIe siècle; son œuvre a des rapports avec celle de Luther. De telles appréciations sont faites pour surprendre. C'est à des idolâtres et non à des catholiques que prêchait Mahomet).

XLIX. — **Historiskt Bibliotek**. Nouv. série. T. I, 1er fasc. — H. Hildebrand, les Ghildes du moyen âge en Suède. — E. Hildebrand, les Archives du Vatican. — O. v. Feilitzer, les dernières années du duc Adolphe-Jean (suite et fin dans le 2e fasc.). — Comptes-rendus : *Nobiliaire suédois*, par Schlegel et Klingspor ; *l'Ancienne loi des Wisigoths,* texte uniformisé; *le Protocole des assemblées de la noblesse suédoise.* = 2e fasc. — Odhner. Fondation de la colonie de la Nouvelle-Suède, 1637-1642. — Mankell, la Campagne de l'été 1675 en Brandebourg. — Comptes-rendus : *Souvenirs du connétable Svante Sture,* par Svedelius ; *Histoire de la Suède sous les rois de la maison palatine,* par Carlson ; *Histoire extérieure du Danemark de* 1791 *à* 1807, par Holm.

NOTE RECTIFICATIVE AU BULLETIN HISTORIQUE

(France, p. 354, n. 1).

L'hypothèse d'après laquelle Gilon serait la source commune à Primat et à Guillaume de Nangis a été réfutée péremptoirement par M. L. Delisle dans son Mémoire sur Guillaume de Nangis (*Mém. de l'Ac. des Inscript.*, t. XXVII, 2e p.). Il a montré que Guillaume et Primat ont dû puiser dans un des recueils de chroniques formés à Saint-Denys et qui ont servi d'ébauche aux Grandes Chroniques.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Mouillié, né à Agen, le 4 décembre 1813, est mort le 16 novembre 1876. Il était un zélé collaborateur de la *Revue de l'Agenais* et de la *Revue historique du droit français et étranger*. Nous citerons parmi ses travaux : Les dernières années de Monluc. — De l'utilité des études historiques. — L'Agenais et le Némausan aux IXe, Xe et XIe siècles. — Le comté d'Agenais au XVe siècle.

— M. E. Egger traite cette année dans son cours de la Sorbonne, de l'*Historiographie grecque*.

— A la Faculté des lettres de Bordeaux, M. Foncin traite dans une conférence de la *Géographie de la Gaule ancienne ;* M. Collignon fait un cours d'*archéologie grecque* et une conférence d'*épigraphie*.

— M. Lebègue a été nommé professeur d'*archéologie* à la Faculté des lettres de Toulouse.

— Notre collaborateur M. H. Reynald vient d'être nommé professeur d'histoire à la Faculté des lettres d'Aix.

— Dans un rapport du 16 février 1876, adressé au Ministre de l'Intérieur, M. A. Maury, directeur des *Archives nationales*, rend compte de l'administration du dépôt confié à ses soins. — Nous notons parmi les documents dont ce dépôt s'est enrichi, les papiers saisis aux Tuileries en septembre 1870, et des documents sur le premier Empire provenant du comte Ph. de Ségur. — Le musée sigillographique comprend près de 50,000 articles. — Les inventaires et classements des documents des diverses sections continuent avec une grande activité; l'inventaire des papiers de la maison de Bouillon par M. Bruel a été achevé, ainsi que celui des registres du secrétariat de la maison du roi par M. de Lapeyrouse. M. Fagniez s'occupe de dresser la table des anciens accords homologués au Parlement de Paris; M. Lot, d'inventorier les archives du Châtelet. — M. R. de Lasteyrie va publier l'inventaire des *Arrêts du Conseil d'Etat*, à partir du règne d'Henri IV. On admirera, en lisant le rapport de M. Maury, avec quel soin sont organisées nos Archives et avec quel zèle sont prises toutes les mesures qui peuvent en amener le facile accès et l'usage aux travailleurs.

— Les livres présentés à l'Académie des Inscriptions pour le prix Gobert sont les suivants : *Paillard :* Troubles de Valenciennes, t. IV. *Rochas :* Les Parias de France et d'Espagne. *C. Port :* Dictionnaire historique et archéologique de Maine-et-Loire. *Du Casse :* L'amiral Du Casse. *Roschach :* Etudes historiques sur la province de Languedoc.

— Nous souhaitons la bienvenue à une nouvelle Revue bi-mensuelle de mythologie et poésie populaires intitulée *Mélusine* et dirigée par MM. Gaidoz et Rolland Les érudits y trouveront de nombreux et pré-

cieux documents pour l'histoire des mœurs et des idées, et le grand public s'intéressera certainement à un recueil qui fera connaître la vie populaire par ses côtés les plus originaux et les plus poétiques (Viaut, 42, rue Saint-André-des-Arts, 15 fr. par an).

— Notre collaborateur M. Maurice Vernes, docteur en théologie et auteur de l'Histoire des idées messianiques, va faire paraître chez l'éditeur E. Leroux (28, rue Bonaparte) une *Revue d'histoire des religions.* Une revue semblable n'existe encore dans aucun pays, et ce sera un honneur pour la France d'avoir fait la première tentative.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de publier la 2e part. du t. XXXVIII de ses *Mémoires.* Nous y remarquons : Le Blant : les martyrs chrétiens; Polyeucte et le zèle téméraire. Jourdain : la royauté française et le droit populaire dans les écrivains du moyen âge. Wailly : la chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages. — La même Académie a publié la 2e part. du t. XXIV des Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat. On y trouve : Wailly : Notice sur six mss. de Villehardouin et sur six mss. de la Chronique dite de Reims. Hauréau : Texte et commentaires de lettres d'Innocent IV, contenues dans le fonds Moreau, nos 1196-1203 et fournissant de précieux détails sur plusieurs évêques. La même Académie a publié la 2e part. du t. II des *Historiens arabes des Croisades*, contenant l'Histoire des Atabeks, par Ibn-al-Athir (fin du XIIe siècle); et le t. VIII de la *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes importants concernant l'histoire de France,* pour les années 1303-1314.

— Les publications de la ville de Paris se sont enrichies du t. II des *Armoiries et sceaux de la Ville,* recueil commencé par M. de Coetlogon et continué par M. Tisserand.

— M. Bouquet vient de publier pour la Société d'histoire de Normandie le premier volume des *Mémoires de Pierre Thomas, sieur du Fossé,* importants pour l'histoire du jansénisme.

— La maison Hachette vient de faire paraître le premier fascicule d'un *Nouveau dictionnaire de géographie universelle* et d'un *Atlas universel de géographie ancienne, moderne et du moyen âge.* L'auteur, M. Vivien de Saint-Martin, qui a déjà fait, il y a trois ans, paraître une *Histoire de la géographie,* travaille à cette œuvre colossale depuis plus de cinquante ans. La grande originalité du dictionnaire consiste dans le rapprochement constant de l'histoire et de la géographie, et dans l'indication très-détaillée des sources où l'auteur a puisé ses renseignements. La géographie historique pour l'époque ancienne et le moyen-âge ne sera traitée dans le présent ouvrage que d'une manière très-rapide : elle sera l'objet d'un autre dictionnaire, aussi étendu que le premier et qui paraîtra en second lieu. En présence de cette très-belle et très-importante publication, nous n'éprouvons qu'un regret : il s'écoulera au moins dix ans avant que les deux dictionnaires et l'atlas soient terminés. C'est bien long. Souhaitons du moins qu'ils n'éprouvent pas les mêmes retards que le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

— M. le Dr Chevalier vient de publier d'intéressantes *Notes sur la*

famille Raymond Merlin (Valence, 19 p. in-8°), d'après des documents conservés aux archives de Romans. Jean Raymond Merlin, son fils et son petit-fils jouèrent un rôle important dans l'Eglise protestante.

— M. le Dr Jourdanet vient de rendre un vrai service à ceux qui s'intéressent à l'Histoire du Nouveau Monde en traduisant l'*Histoire véridique de la conquête de la Nouvelle Espagne* écrite par Bernal Diaz del Castillo. Il était parti pour l'Amérique dès 1514, avait pris part à toutes les conquêtes de Cortez et était resté à Guatemala, où il écrivit le récit des aventures où il avait été mêlé. Sans doute il était âgé quand il termina son œuvre en 1568, et les événements qu'il raconte étaient passés depuis longtemps ; mais sa naïve simplicité commande la confiance ainsi que sa fière loyauté. L'exacte traduction de D. Jourdanet conserve tout le charme original de cette précieuse chronique qui a été si utile à Prescott.

— M. Ph. Tamizey de Larroque a rendu un nouveau service à l'histoire provinciale ainsi qu'à l'histoire littéraire de la France en donnant une biographie d'*Ant. Dadine d'Auteserre* (extrait de la *Revue de Gascogne,* tiré à part à 100 ex. Paris, Aubry, 49 p. in-8°), aussi éminent comme jurisconsulte que comme historien. Né en 1602, à Cahors, mort à Toulouse le 27 avril 1682, Auteserre illustra par son enseignement l'Université de cette dernière ville. Son histoire d'Aquitaine, ses notes sur Grégoire de Tours, ses commentaires juridiques ont encore conservé une grande valeur. Les lettres inédites publiées par M. T. de L., celle en particulier au chancelier Séguier, nous montrent dans toute sa simplicité l'âme de ce savant laborieux, impartial et consciencieux.

— M. de Cayx de Saint-Amour vient de faire paraître à la librairie Hachette un *Annuaire des sciences historiques* pour les années 1874, 1875, 1876 ; bibliographie des ouvrages d'érudition parus pendant cette période. Le plan de M. C. est trop vaste, aussi son livre offre-t-il beaucoup de prise à la critique. S'il se bornait à la France il pourrait être complet et exact et rendrait de plus grands services.

— M. Jules Baissac vient de publier deux volumes intitulés *Origines de la religion* (Decaux), qui n'est rien moins qu'une histoire des religions de l'Orient, de la Grèce et de Rome. M. B. paraît avoir déployé du zèle à recueillir ses matériaux, mais la critique lui fait défaut et l'on ne peut rien démêler de clair dans son érudition trop touffue.

— Mlle Clarisse Bader vient de donner une suite à ses volumes sur les Femmes dans l'Inde, la Palestine et la Grèce, la *Femme romaine* (Didier). C'est une agréable esquisse, trop chaste pour être exacte. Le sujet n'est guère fait pour une plume féminine.

— M. Ed. Fleury a fait paraître le 1er volume de son ouvrage sur les antiquités et monuments du départ. de l'Aisne (Menu. 70 fr.).

— Mlle Douesnel vient de traduire les charmants mémoires de Massimo d'Azeglio *I miei Ricordi* (Fischbacher).

— La 3e année de l'*Année politique* de M. Daniel vient de paraître (Charpentier). C'est un résumé bien fait des événements de 1876 appréciés dans un esprit modéré et libéral.

— M. Chéruel vient de publier une notice très-intéressante sur *la vie et les mémoires du duc de Saint-Simon* (Hachette), qui servira sans doute de préface à la grande édition qu'il prépare pour la *Collection des grands écrivains de la France*. L'appendice traite du rôle de Claude de Saint-Simon pendant la Fronde, d'après les Carnets de Mazarin, et donne trois lettres inédites de Saint-Simon, tirées de la belle collection de M. J. Desnoyers.

— M. A. Jobez vient de faire paraître le 1er vol. d'un ouvrage sur *la France sous Louis XVI*. Il est consacré à Turgot (Didier).

— La *Société des Écoles du Dimanche* a eu l'heureuse idée de publier pour les bibliothèques populaires de petits écrits historiques. Les biographies de *La Noue Bras-de-Fer* et de *William Penn* par C. Vincens sont sous une forme simple et élégante de bons livres de vulgarisation.

— M. G. Duplessis va publier un *Inventaire de la collection d'estampes rel. à l'hist. de France*, léguées en 1863 à la Bibl. Nat. par Hennin.

— M. Luce va donner une édition remaniée de son *Histoire de la Jacquerie* (Champion).

— Il vient de se former à Clamecy (Nièvre) une *Société historique* qui s'occupera de publier des travaux d'histoire locale.

Angleterre. — Le British Museum vient d'acquérir les papiers du général *Robert Wilson*, qui servit pour l'Angleterre au temps de la révolution et de l'empire à Malte, en Egypte, en Russie, en Turquie, etc. Ils contiennent son journal et beaucoup de lettres. — Le même dépôt vient d'acquérir le registre des lettres et ordres des *Lord justice* d'Irlande (juin 1691, mai 1692); la correspondance de *sir Francis Walshingham*, ambassadeur en France, 1570-1573; des lettres de Nelson, etc.

— Le 3e vol. de l'*Historia major*, par Mathieu Paris (éd. M. Luard), et le 6e vol. du *Polychronicon* de Higden (Coll. du *Master of rolls*), viennent de paraître chez Longmans.

— Les 5e et 6e vol. des *Actes du Parlement d'Ecosse* viennent aussi de paraître chez Black à Edimbourg.

— M. E. Maunde Thompson vient de publier pour la *Royal Society of Literatur* la *Chronique d'Adam de Usk* (en Montmuthshire 1377-1404) avec traduction et notes.

— M. Edm.-Ch. Waters va publier à trente exemplaires seulement des *Genealogical Memoirs of the Kindred families of Th. Cranmer and Th. Wood*. On y trouve des biographies inédites de Th. Cranmer (arch. de Canterbury, 1533-1586) et de son fils; de M. H. Wood, trésorier de la maison d'Henriette-Marie; de Th. Gardiner, sollicitor-général de Charles II; de Th. Wood (év. de Lichfield, 1671-1692).

— Le duc de Wellington va faire paraître le 6e vol. de la Correspondance civile et politique de son père. Ce volume traite de la question d'Orient en 1828 et 1829.

— M. Smith, l'auteur de l'excellent *Dictionnaire d'antiquités chrétiennes*, fait paraître avec M. Wace un *Dictionnaire de biographie, littérature, sectes et doctrines chrétiennes* (Murray).

— La Camden Society a décidé la publication de l'*Histoire du divorce d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon*, par N. Harpsfield. M. Pocock en sera l'éditeur.

— On annonce la fondation d'une Société archéologique pour le *Shropshire*.

— Nous apprenons avec plaisir que la publication du *Calendar* de Henri VIII reste confiée à M. Brewer.

Allemagne. — M. Hermann A. Kœchly, né à Leipzig, en 1815, et professeur de philologie ancienne successivement à Zurich et à Heidelberg, vient de mourir à Trieste. Il était l'auteur d'une *Histoire des institutions militaires en Grèce*. Ce savant avait publié une collection des auteurs militaires grecs.

— On annonce la mort de M. Titus Tobler, professeur à l'Université de Munich, bien connu pour ses études sur la topographie de la Palestine. Il laisse presque achevée une édition des *Itinéraires de la Terre-Sainte au M.-A.* préparée pour la Société de l'Orient latin.

— M. Seinecke vient de faire paraître le 1er vol. d'une *Histoire du peuple d'Israël* (Gœttingue, Vandenhœck et Ruprecht).

— M. Otto Seeck vient de donner une édition nouvelle de la *Notitia Dignitatum*, suivie de la *Notitia Urbis Constantinopolitanae* et des *Laterculi provinciarum* (Berlin, Weidmann). — L'édition de la *Not. Dig.* est supérieure à celles que nous possédions jusqu'ici; mais la *Not. Galliarum* est loin de répondre encore à ce qu'on peut exiger. Il y a un ms. de Paris plus ancien encore peut-être que celui de Cologne, et que M. S. n'a pas connu. Une bonne édition serait celle qui permettrait de juger du rapport des changements introduits dans la *Notitia* avec les changements survenus dans les évêchés.

— M. L. von Ranke entreprend une biographie du chancelier Hardenberg. Celui-ci avait fait préparer sa propre biographie *en français* par Schœll, qui avait écrit les années 1794-1813. Ranke va reprendre et compléter le travail de Schœll dans une biographie où est inséré un mémoire autographe de Hardenberg sur les années 1803-7. Cette partie (vol. II et III) vient de paraître.

Italie. — Le comte L. Passerini-Rilli-Orsini, préfet de la Bibliothèque nationale de Florence, est mort le 13 janvier dernier, à l'âge de 60 ans passés. Il connaissait à fond l'histoire de Florence, sur laquelle il publia des livres et des brochures fort estimés. Il se livrait spécialement aux études généalogiques, et il y était fort habile. Il vint en aide à M. Littà pour son grand ouvrage *Famiglie celebri italiane*, et, après la mort de l'auteur, il en fit, de concert avec Stefani et Odorici, la continuation. Il publia encore pour son propre compte des ouvrages sur certaines familles florentines telles que les Alberti, les Corsini, les Ricasoli, les Rucellai, etc. La mort l'a pris au moment où il travaillait à l'histoire des Albizzi, pour la collection Littà, et en même temps, avec M. J. Milanesi, à une édition complète de Machiavel. Il a, par testament, légué ses livres et mss. à la Bibl. nationale de Florence.

— M. L. Settembrini, sénateur, auteur d'une *Histoire de la littérature italienne* en 3 vol., est mort le 4 novembre 1876.

— Parmi les cours de l'Institut des études supérieures à Florence, nous remarquons ceux de P. Villari : Histoire de la civilisation italienne aux xiiie et xive siècles, et de M. C. Paoli, Paléographie latine.

— L'*Institut royal lombard des sciences et lettres* a proposé, comme sujet de concours pour 1878, le problème de l'unité italo-grecque, c'est-à-dire de la place occupée dans le sein de la famille indo-européenne par les Hellènes et les Italiotes. Terme du concours : 28 février 1878. — Prix : 1200 fr.

— Le numéro d'octobre 1876 du *Bulletin officiel du ministère de l'Instruction publique* contient un rapport important du prof. Rolando sur l'enseignement de l'histoire dans les Universités et les établissements secondaires d'Allemagne et d'Angleterre.

— M. F. Giudicini vient de faire paraître à Bologne une ancienne chronique pérugine intitulée : *Cronica come Annibalte Bentivoglio fu preso e menato da prigione e poi morto e vendicato.*

— L'*Académie royale de la Crusca* vient de publier le volume de ses actes pour 1875-76 (Florence, Galileiana, 1876, in-8°, 213 p.). Il contient : A. Conti, le caractère de Michel-Ange, discours prononcé le 14 septembre 1875 à l'occasion des fêtes du Centenaire. — C. Guasti, Rapport sur les travaux de l'Académie, lu à la séance publique du 3 sept. 1876; ce rapport contient une notice nécrologique sur G. Capponi et sur Mgr E. Bindi. Le passage relatif à G. Capponi donne des détails intéressants sur l'histoire de l'Académie et sur le mouvement littéraire, philologique et historique de la Toscane dans la première moitié du siècle. — A Guglielmotti, Eloge du cardinal Angelo Mai; travail d'un grand intérêt.

— Par décret du 8 octobre 1876, M. Marco Tabarrini, sénateur, a été nommé président de la *R. Deputazione di storia patria in Firenze,* place que la mort de G. Capponi avait laissée vacante.

— La *R. Deputazione di storia patria in Torino* vient de publier le 16e vol. de sa belle collection des *Monumenta historiae patriae.* Il est divisé en deux tomes et forme le 2e vol. des *Leges municipales;* il contient les statuts de Come, Novare, Milan, Vercelli, Brescia, Bergame. Le volume précédent était le 13e ; les vol. 14 et 15, qui sont sous presse, contiendront les Actes et documents des assemblées représentatives dans les anciens domaines de la maison de Savoie.

— L'*Académie des lettres et arts de Lucques* a publié le 20e vol. de ses actes (Lucca, Giusti, 1876). Nous y remarquons un mémoire de M. D. Massagli sur le *Luigino*, monnaie lucquoise du xviie siècle; des recherches de M. C. Minutoli sur la visite de Frédéric IV, roi de Danemark, à Lucques en 1692 et sur ses relations avec la lucquoise Maria Maddalena Trenta; des notices sur les bibliothèques de Lucques, par M. del Prete, et la 1re partie d'un important mémoire de M. G. Sforza sur F.-M. Fiorentini et les sciences et les lettres à Lucques au xviie s.

— Une Société vient de se fonder à Rome pour la publication de documents historiques, la *Società romana di storia patria* ; cette Société s'est fondée en dehors de toute préoccupation politique et religieuse comme l'indiquent les noms des principaux fondateurs, MM. de Rossi, Monaci, Tommasini, Visconti. Elle a pour président M. Corvisieri. Elle se propose de publier des documents inédits ou rares et des monographies sur l'histoire de la ville et de la province depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XVIIIe siècle. Une revue trimestrielle contiendra les mémoires; les documents seront publiés en trois séries de volumes; la première sera consacrée particulièrement aux chroniques et documents analogues; la seconde aux cartulaires et aux registres; la troisième aux statuts; deux volumes au moins paraîtront chaque année. Parmi les nombreuses publications qui sont prêtes pour l'impression, on peut citer un recueil de chroniques et le 1er vol. du fameux registre du monastère de Farfa en Sabine, un des plus importants de l'Italie au moyen âge, œuvre de Gregorio de Catino, moine de Farfa, qui est aussi l'auteur du *Chronicon Farfense*, publié par Muratori (Script. III).

Espagne. — La députation provinciale de Saragosse commence la publication d'une bibliothèque d'écrivains aragonais. Don Tomas Ximenes de Embrun vient d'éditer pour elle la *Chronica de San Juan de la Peña*.

Bohême. — La Bohême a perdu, le 27 mai dernier, son historien national François Palacky. Palacky était né le 14 juin 1798 à Hodslavice en Moravie. Son père était maître d'école et appartenait à la confession d'Augsbourg; il est à remarquer que la religion réformée a donné à la Bohême quelques-uns de ses principaux écrivains, Palacky, Schafarik l'auteur des *Antiquités slaves*, et Kollar, le grand poète panslaviste.

Protestant sincère, Palacky fut de bonne heure attiré vers l'étude du mouvement hussite, qui décida sa vocation historique. La langue tchèque fut l'idiome maternel du jeune historien; son père a imprimé dans cet idiome un ouvrage pédagogique qui fut publié à Presbourg en 1812. Palacky a lui-même raconté ses premières années de la manière suivante. « Je n'ai reçu dans ma jeunesse aucune instruction scolaire allemande; je ne puis du moins compter au point de vue de l'enseignement un séjour de deux ans que je fis à Kunervald en 1807 pour y apprendre l'allemand. J'ai fait toutes mes études en Hongrie, d'abord à Trenczin (1809-1812), puis à Pressbourg (au lycée évangélique, 1812-1819), où toutes les matières étaient alors enseignées en latin. Mais je sentis de bonne heure un besoin irrésistible d'étudier toutes les langues littéraires de l'Europe et de lire dans l'original tous les principaux écrivains. Ainsi c'était chez moi une marotte de lire dans le texte aussi bien *Os Lusiadas* de Camoens, que la Rossiade de Cheraskov. Le premier travail que je publiai fut une traduction tchèque de quelques chants d'Ossian, puis je rédigeai pendant deux mois le journal latin de Pressbourg *Ephemerides politico-statisticae posonienses*. En 1818, parut à Pressbourg, chez Landes, un volume que nous avions rédigé en

commun, Schafarik et moi, « Poczatkove czeského basnictvi » (Principes de la poésie tchèque et spécialement de la prosodie), ouvrage qui en son temps fit assez de sensation en Bohême. En 1820, je commençais à travailler à ma *Krasovêda*, ouvrage en cinq livres sur l'esthétique. Je n'en avais écrit que deux livres, lorsqu'en 1823 je vins à Prague pour me livrer à mes travaux sur l'histoire bohême... [1]. »

Prague était alors le centre d'un mouvement littéraire et archéologique auquel certains membres de la noblesse s'intéressaient très-activement. Le comte Sternberg venait de fonder le Musée de Prague; la nation tchèque réclamait l'usage officiel de la langue nationale; en 1816, le gouvernement avait ordonné que tous les fonctionnaires en pays tchèque devaient désormais posséder cet idiome. L'érudition précoce du jeune Palacky lui concilia la sympathie du comte Fr. Sternberg, qui se l'attacha à titre d'archiviste et lui fit confier par la société royale des sciences le soin de préparer le tome III des *Scriptores rerum bohemicarum.* En même temps il lui faisait ouvrir des archives jusqu'alors peu explorées, par exemple celles de la famille Schwarzenberg à Trebon (Wittingau). En 1828, Palacky fit décider la fondation de deux revues qui devaient servir d'organe au musée de Prague, l'une en allemand (Monatschrift), l'autre en langue tchèque (Czasopis czeského Museum). Il fut nommé rédacteur de ces deux recueils dont le premier vécut peu; malgré les éloges de Gœthe dans les *Blætter für wissenschaftliche Kritik,* il ne réussit pas à acquérir en dehors de l'Autriche plus de six abonnés. La revue tchèque existe encore et constitue un répertoire précieux pour l'histoire et la littérature slave. Palacky transmit en 1837 la rédaction du *Czasopis* à son illustre ami Paul Schafarik.

Dès 1827, le comité permanent de la diète de Bohême avait chargé Palacky de continuer aux frais de la diète l'*Histoire chronologique du royaume de Bohême*, par l'ex-jésuite *Pubiczka* (*Chronologische Geschichte von Bœhmen*, Leipzig und Prag, année 1770 et suiv.) qui s'était arrêté à la guerre de Trente Ans. Cette indigeste compilation avait valu à Pubiczka l'honneur d'être nommé historiographe du royaume de Bohême. Palacky démontra que l'ouvrage ne méritait pas d'être continué et s'offrit à reprendre sur de nouveaux frais l'histoire nationale. Son plan fut accepté, et le 18 avril 1829 la diète prit une décision tendant à lui confier les fonctions d'historiographe du royaume avec un traitement de 2,000 florins. Palacky se mit immédiatement à l'œuvre, mais le titre officiel d'historiographe ne lui fut accordé qu'en 1838; il a travaillé pendant près de cinquante ans à cette histoire de Bohême qui à travers mille vicissitudes a été l'œuvre capitale de sa vie. Le dernier fascicule de l'histoire de Bohême a paru en 1876, deux mois avant sa mort : le 1er vol. de l'éd. allemande avait été publié en 1837.

Les événements de 1848 amenèrent Palacky à jouer un rôle politique :

1. *Zur bœhmischen Geschichtschreibung* von. Fr. Palacky, Prague, Tempsky, 1871.

par son talent et son influence il était désigné pour être le chef du parti national tchèque. Il présida le congrès slave qui se réunit à Prague et fut appelé à Vienne par l'empereur qui lui offrit le ministère de l'instruction publique : il refusa ce poste : il prit une part importante aux débats de l'Assemblée constituante réunie à Vienne, puis à Kromeriz (Kremsier) et formula le premier le programme des fédéralistes qui prétend assurer des droits égaux à tous les peuples de la monarchie autrichienne. Après le retour de l'absolutisme autrichien il rentra dans la vie privée et reprit ses travaux historiques pour lesquels il fit de nombreux voyages. Après les réformes de 1860 il rentra dans la carrière politique, fut avec son gendre, M. Rieger, le principal *leader* des Tchèques à la diète de Prague, et fut nommé par l'empereur membre de la Chambre des seigneurs où il parut rarement. Parmi ceux de ses écrits politiques qui se rattachent à cette période, le plus important est une brochure intitulée *Idée de l'Etat autrichien* (Prague 1865) où il reprend et développe les idées qu'il avait formulées en 1849 sur la constitution fédéraliste de l'Autriche-Hongrie. Ses travaux historiques et son rôle politique lui valurent chez les Slaves d'Autriche une immense popularité. En 1868, à l'occasion du jubilé semi-centenaire de son entrée dans la carrière littéraire, une souscription ouverte en Bohême a recueilli une cinquantaine de mille francs que Palacky a employés à une fondation savante : une édition grandiose des *Scriptores rerum bohemicarum* se publie en ce moment aux frais du *fonds Palacky*. Prague a fait à l'historien national des funérailles splendides auxquelles presque toutes les villes de la Bohême ont été représentées.

Voici la liste chronologique des ouvrages de Palacky.

1. *Stari letopisove czesti od roku* 1388 *do* 1527, les anciens annalistes tchèques de 1358 à 1527 (publiés aux frais de la Société royale des sciences de Prague. 1 vol. in-8°. Prague 1829).

2. *Würdigung der alten boehmischen Geschichtschreiber*. Ouvrage couronné par la Société royale des sciences. 1 vol. Prague 1830.

3. *Prehled soucasny*, etc. Tableau synchronique des hauts fonctionnaires du royaume de Bohême depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Prague 1832.

4. *Josef Dobrowsky's Leben*. Prague 1833.

5. *Geschichte von Boehmen*, grœsstentheils nach Urkunden und Handschriften. 10 vol. in-8°. 1836-1876. L'édition tchèque sous ce titre : *Dějieny Narodu czeského*. Consulter sur l'histoire de ce livre, et notamment sur les difficultés de l'auteur avec la censure l'ouvrage de P., *Zur boemischen Geschichtschreibung* (Prague 1871).

6. *Die Aeltesten Denkmaeler der boehmischen Sprache* (en collaboration avec Schafarik. Prague 1840).

7. *Archiv czesky*. Les archives tchèques, anciens documents de la Bohême et de la Moravie. Prague 1840-1846, 1862 et années suivantes.

8. *Popis Kralovstvi czeského*, Description du royaume de Bohême (topographie historique du royaume. Prague 1848, VIII-608 p.).

9. *Die Geschichte des Hussitenthums* und Prof. Constantin Hœfler. Prague 1848. Ecrit polémique contre l'historien Hœfler dont les erreurs sont durement relevées. C'est dans cet opuscule que se trouve à propos des anciens Germains ce mot de *Ræuber Vœlker* (peuples de pillards) qui a suscité en Allemagne de si vives polémiques.

10. *Leben des Grafen Kaspar Sternberg* (Prague 1868). Intéressant pour l'histoire de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe.

11. *Documenta Mag. Johannis Hus, vitam, doctrinam, causam in Constantiensi consilio actam... illustrantia.* 1 vol. in-8°. Prague 1869.

12. *Zur bœhmischen Geschichtschreibung.* Prague 1871. Cet ouvrage tient en partie lieu des *Mémoires* que Palacky n'a pas écrits. Il demande à être complété par les deux ouvrages suivants.

13. *Radhost.* Recueil en trois volumes in-8° des écrits divers de Palacky en langue tchèque. Cet ouvrage se divise en trois séries : *littérature*, *histoire*, *politique.* Le volume consacré à l'histoire contient entre autres études intéressantes un mémoire sur l'ancien droit slave, une dissertation sur les prédécesseurs de Jean Hus que la censure empêcha de paraître à Prague, et sur les rapports des Vaudois avec les sectes bohêmes. Le troisième volume se termine par une sorte d'autobiographie ou de testament politique qui a été traduit en allemand. Voir sur cet ouvrage, dont le titre ne saurait être traduit ici, le dernier chapitre de nos *Etudes slaves* (Paris, Leroux, 1875).

14. *Gedenkblaetter. Auswahl von Denkschriften, Aufsatzen, und Briefen aus den letzten* 50 *Jahren.* 1 vol. in-8°. Prague 1874. Fort intéressant pour la biographie de l'auteur et pour l'histoire contemporaine.

Palacky a en outre publié quelques monographies refondues depuis dans son histoire, et fourni à l'Académie de Vienne les *Documents* concernant le concile de Bâle. Il avait commencé en 1847 une carte du royaume de Bohême sous Charles IV, dont deux tiers seulement furent gravés à cette époque et qui a depuis été terminée par un de ses disciples, M. Kalousek. Voyez l'opuscule intitulé : *De Regni Bohemiae Mappa historica commentarius.* (Ex actis regiae societatis scientiarum bohemice, série IV, tome VIII. *Pragae* sumptibus regiae scientiarum societatis bohemica.) Cette carte peut être considérée comme le dernier ouvrage historique de M. Palacky. M. Kalousek a également publié une courte biographie de l'historien sous ce titre : *Nastin Zivotopisu Frantiska Palackého* (Prague, librairie Vilimek). L. Léger.

Pologne. — Peu de temps après la mort de Palacky, la Pologne a perdu elle aussi un de ses meilleurs historiens. Auguste Bielowski est mort le 12 octobre 1876, d'une soudaine attaque d'apoplexie. Il était né le 9 mars 1806 à Krechowice près de Stryj dans la Galicie orientale. Il fit ses études à Stanislaswow et chez les Pères Basiliens de Buszczacz; il les termina à l'Université de Lemberg. Il prit part à l'insurrection polonaise de 1830 et aux divers mouvements patriotiques qui suivirent la Révolution. Il débuta dans la littérature par des poèmes originaux ou traduits qui lui assurèrent une place honorable parmi les poètes

polonais. A partir de 1842 il se tourna spécialement vers les études historiques. Son premier travail fut une dissertation sur l'histoire primitive de la Pologne (*O pierwotnych dsiejach Polski*). Huit ans plus tard il résumait ses recherches dans un grand ouvrage intitulé : Introduction critique à l'histoire de Pologne (*Wstep Krytyczny*... Lemberg 1850). S'appuyant sur les traditions légendaires recueillies par les premiers choniqueurs polonais, il s'efforçait de restituer la physionomie historique de personnages mythiques qui se rencontrent au début des annales polonaises (Krakus, Wanda, Ziemowi, etc.). Il voyait en eux des personnages d'origine *linchite*, c'est-à-dire illyrienne, et expliquait par un mélange d'éléments daces ou illyriens ces particularités du type polonais qu'un autre historien, Szajnocha, explique par une influence scandinave. Ce travail plein d'hypothèses ingénieuses, hardies, mais rarement *critiques*, a été réfuté même en Pologne par Lelewell, Bartoszewicz, Szajnocha, et spécialement par Brandowski dans une brochure détaillée (Cracovie, 1868). On a justement reproché à l'auteur de traiter les textes trop légèrement, de ne tenir aucun compte des lois philologiques, enfin de prendre au sérieux des documents apocryphes. Dans ces conditions l'*Introduction critique* ne peut être consultée qu'avec défiance : le poète s'y fait trop sentir sous l'historien.

L'œuvre capitale et incontestée de Bielowski est la grande publication des *Monumenta historica poloniae vetustissima*, dont le premier volume parut à Lemberg en 1864 et le second en 1872. Tous les textes édités dans ces deux volumes sont accompagnés de variantes, d'introductions critiques en polonais; de traductions toutes les fois qu'il s'agit d'une langue autre que le latin, et de *fac-simile* fort élégants. Cette importante publication ne devrait manquer dans aucune bibliothèque.

Le 1er vol. comprend : Des extraits de Jordanis, de Théophilacte Simokatas, de Théophane, du géographe bavarois, du rabbin Ibn Chazdaï, la Vie de saint Méthode (en slavon) et de saint Adalbert, des fragments de Thietmar, la Chronique de Martin Gallus et celle de Nestor.

Le second volume renferme les bulles pontificales relatives à la Pologne du moyen-âge, des extraits de la vie d'Othon de Bamberg, les chroniques de Mierzwa, de Boguchwal, de Pasek, de Jean de Garnkou et un grand nombre d'annuaires inédits.

Ces deux premiers volumes ont été édités aux frais de l'auteur, le troisième paraîtra aux frais de l'Académie des sciences de Cracovie.

Nommé en 1851 conservateur, en 1869 directeur de l'Institut Ossolinski [1], à Lemberg, Bielowski a rendu à cet établissement des services signalés. Depuis 1863, il était rédacteur en chef du recueil connu sous le nom de Bibliothèque de l'Institut Ossolinski; il y a publié un grand

1. Cet établissement a été fondé en 1817 par Joseph Max Ossolinski qui a offert à la ville de Lemberg sa bibliothèque, ses collections et des revenus considérables affectés à l'entretien de l'Institut et à des publications scientifiques.

nombre de dissertations historiques et dirigé la nouvelle édition du dictionnaire polonais de Linde (Lemberg 1854-60) auquel il a ajouté une savante introduction.

Citons encore une publication plus accessible aux humanistes : *Pompei Trogi fragmenta* quorum alia invenit... alia in operibus scriptorum polonorum primus animadvertit, A. Bielowski (Lemberg 1853).

Pour préparer ses *Monumenta*, Bielowski avait visité les principales bibliothèques de la Pologne et celles de Prague, Dresde, Berlin, Pétersbourg, Moscou. Il était membre de l'académie de Cracovie depuis sa fondation. Il était en outre membre des Académies de Pétersbourg et d'Agram. Le jour de ses funérailles (15 octobre 1876) a été un deuil public pour la ville de Lemberg où il était universellement estimé. L'éloge du défunt a été prononcé par M. Szujski, professeur d'histoire à l'université de Cracovie et membre de l'Académie. L. L.

— Le Dr Fred. Skobel, auteur du *Codex diplomaticus universitatis studii generalis Cracoviensis,* Ie Pars, 1365-1440 (Cracovie, 1870, in-4o), est mort le 25 novembre 1876.

— L'abbé Joseph Gacki, auteur de monographies sur diverses églises de Pologne (entre autres : *Radom et ses églises jusqu'en* 1700; *le couvent des bénédictins de Sieciechow*), est mort le 27 novembre 1876.

— M. Ant. Walewski, professeur d'histoire à l'Université des Jagellons de Cracovie, et président de la section historique de l'Académie des sciences de la même ville, est mort le 2 décembre 1876. Il laisse une histoire de *Léopold Ier* (en allemand), une histoire en quatre volumes de *Jean Casimir* (en polonais), et le premier volume d'un ouvrage sur l'*Interrègne après la mort de Jean III Sobieski* et la *Philosophie de l'histoire de Pologne.*

Russie. — M. Fortinski, professeur à l'Université de Kiew, vient de publier un volume important sur l'*Influence des villes du littoral wende dans la constitution de la Ligue Hanséatique* jusqu'à 1370 (Kiew, imprimerie de l'Université).

— M. Miansarov, membre de la Société impériale russe de géographie, vient de publier une *Bibliographia caucasica et transcaucasica* (1 vol. in-8o, 804 p. Saint-Petersbourg, imp. Bakst).

LISTE DES OUVRAGES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

Bader (Mlle Clarisse), La femme romaine, in-8°. Didier, 7 fr. 50. — Coudriet (l'abbé). Histoire de Jussey. Besançon, Jacquin. — Féret (l'abbé). Le cardinal du Perron, orateur, poète, controversiste; étude critique et historique, in-8°. Didier, 7 fr. 50. — Fuzet (l'abbé). Les jansénistes du xviie siècle; leur histoire et leur dernier historien (Sainte-Beuve), in-8°. Bray et Retaux, 6 fr. — Gaillardin. Histoire de Louis XIV. 6e vol. Lecoffre. — Gougeard. La marine de guerre; ses institutions depuis son origine jusqu'à nos jours; Richelieu et Colbert, in-8°. Decaux, 6 fr. — Gragnon Lacoste, Toussaint Louverture. Durand, in-8°, 7 fr. 50. — Montalembert. Moines d'Occident. Vol. 6 et 7, in-8°. Lecoffre. — Pajol (comte). Kléber, sa vie, sa correspon-

dance. In-8°, Didot. 7 fr. 50. — A. Proust. Bismarck; sa correspondance, in-12. Decaux, 3 fr. 50. — Talleyrand-Périgord (marquis de), Etudes sur les Etats-Unis d'Amérique. Hard et Houghton, à New-York, in-8°. — Vattier. Cartulaire du prieuré de Sainte-Christophe de Halatte. In-4°. Senlis, Payen. — Vulliemin. Histoire de la Confédération suisse, 2e vol., des commencements de la Réforme à notre temps. Lausanne, Bridel, in-8°, 3 fr. 50. — B. Zeller. Henri IV et Marie de Médicis. In-8°. Didier. 7 fr. 50.

Die chroniken der niederrheinischen Stædte. Stadt Kœln, vol. I et II (vol. XII et XIII des Chroniken der deutschen Stædte). Leipzig, Hirzel. 15 marcs. — Fontes rerum Bernensium (Bern's Geschichtsquellen), 2e vol. 1218-1271, in-4°. Dalp à Berne. 20 marcs. — Hertzberg. Die Geschichte der Perserkriege nach den Quellen erzæhlt, in-8°. Halle, Buchhandlung des Weisenhauses, 3 marcs (Jugend Bibliothek des griechischen und deutschen Alterthums). — Reumont. Geschichte Toscana's. 2e vol. Gotha, Perthes. — Schanz. Zur Geschichte der deutschen Gesellenverbænde im Mittelalter. Leipzig, Duncker et Humblot, in-8°, 6 marcs. — Schirren. Beitræge zur Kritik ælterer holsteinischer Geschichtsquellen. Leipzig, Duncker et Humblot, in-8°, 6 marcs 80. — Schmeidler. Geschichte Kœnigreichs Griechenlands. Heidelberg, Winter, in-8°. — Schwebel. Culturhistorische Bilder aus der alten Mark Brandeburg. Berlin, Weile. — Seeck. Notitia dignitatum; accedunt notitia urbis Constantinopolitanae et Laterculi Provinciarum. Berlin, Weidemann, 16 m. — Westphal. Geschichte der Stadt Metz, 2e part. Metz, Lange.

Bisset. Struggle for parliamentary government in England. Londres, King. 2 vol. in-8°, 24 sh. — Creighton. Life of Simon de Montfort earl of Leicester. Londres, Rivingtons, 2 sh. 6. — Creighton (Louise). Life of Edward the Black Prince. Londres, Rivingtons, 2 sh. 6. — Essays in anglo-saxon Law (par MM. Adams, Lodge, Young, Laughlin). Boston, Little, Brown et Cie, in-8°.

Broglio. Vita di Federico il grande, 2 vol. in-16. Milan, Hœpli, 8 lir. — Rinaudo. Saggio storico sulle origini del governo rappresentativo nei regni di Castiglia, di Francia e d'Inghilterra. Turin, Lœscher, in-8°, 3 lir.

Erratum du précédent numéro.

P. 168, ligne 13, *après* dreissig jaehrigen, *ajoutez* : Krieges.
— 176, — 3, *au lieu de* : Louis XII, *lisez* : Louis XIII.
— 177, — 42, — Noyen, — Noyers.
Id. — 46, — Giffet, — Griffet.
— 178, — 35, — Armand de Cambout, *lisez* : A. de Caumont.
— 185, — 30, et n. 2. C'est M. Coster et non M. Henri Regnier qui a été enlevé par la mort pendant la publication de la suite des Mémoires de Retz.
— 186, — 8, *au lieu de* : dans, *lisez* : sous.
— 186, — 46, *lisez* : ne semble pas se douter.
— 188, — 16, *au lieu de* : voilà, *lisez* : voici.
— 189, — 36, — implorer, — employer.
— 190, — 3, — paraissant — pouvaient.
— 194, — 24, — *servam cum* — *servandum.*
— 217, — 46, — Hermingard — Herminjard
— 218, — 5, — Leyde — Liége.
— 223, — 39, — Gardiner, — Gairdner.
— 224, — 13, — Coy, — Cox.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

FUSTEL DE COULANGES, de l'Institut. De la confection des lois au temps des Carolingiens 3
A. GERMAIN, de l'Institut. Les Étudiants de l'École de Médecine de Montpellier au XVIe siècle 31
A. I. GOLL. Recherches critiques sur l'authenticité des *Ambassades et négociations de M. le comte d'Estrades* . . . 283
A. RAMBAUD. Michel Psellos, philosophe et homme d'État bysantin au XIe siècle 241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

A. GAZIER. Notre-Dame de Paris après la Terreur. 70
Lettres inédites de Sismondi écrites pendant les Cent-Jours, publiées par P. VILLARI. 80, 319
P. VAUCHER. Causes et préliminaires de la guerre de Charles le Téméraire contre les Suisses 297

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. Travaux relatifs à l'histoire grecque (A. HOLM). . 114
Danemark (J. STEENSTRUP) 410
Espagne (A. MOREL-FATIO) 381
France (G. FAGNIEZ et G. MONOD) 107, 351
Inde (A. BERGAIGNE). 143
Italie (C. PAOLI) 361
Suède (C. SILFVERSTOLPE) 127

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

AHLQVIST. Karin Månsdotter (E. BEAUVOIS) 162
BERTIN ET VALLÉE. Étude sur les Forestiers de Flandre (FRÉDÉRICQ) 427
CARRÉ. Le Régime municipal à Périgueux 425
CHANTELAUZE. Marie Stuart, son procès et son exécution (HOSACK). 164
L'ESTOILE. Mémoires-Journaux de (L. PINGAUD). 446
FLINT. La Philosophie de l'Histoire en Europe, t. I (A. STERN). 203
GAILLARDIN. Histoire du règne de Louis XIV, t. I à V 186
GARDINER. The first two Stuarts and the Puritan Revolution (I. GOLL). 170
GERMER-DURAND. Cartulaire de N.-D. de Nîmes (MARIE-HYACINTHE) 430
HENRARD. Marie de Médicis dans les Pays-Bas (G. F.) . . . 172
KLEEN. Kommunen Insurrektionen i Paris 1871 465

Pages

Luce. Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque, t. I (A. Molinier) 433
Picard. Les Forêts du Charolais sous les ducs de Bourgogne (P. Gaffarel) 429
Pignot. Gabriel de Roquette, évêque d'Autun (A. Gazier) . . 455
Pingaud. Les Saulx-Tavanes (Tamizey de Larroque) 449
Retz (Œuvres de), publ. par MM. Feillet et Gourdault (S. Loiseleur) 179
Roo de Aldenverelt. De Ondergang van het tweede keisersyck (Wijnne). 461
Sauvaire. Histoire de Jérusalem et d'Hébron (Clermont-Ganneau) 157
Schmidt. Pariser Zustaende waehrend der Revolutionszeit (A. Stern) 196
Silfverstolpe. Svenskt Diplomatarium från och med ar 1401 (E. Beauvois) 440
Stieve. Der Kampf um Donauwoerth (R.) 168
Strœhlin. L'État moderne et l'Église catholique en Allemagne (M. Vernes). 458
Stumpf-Brentano. Die Wirzburger Immunitaet Urkunden (P. Viollet) 426
Styffe. Bidrag til Skandinaviens historia (Silfverstolpe) . . 443
Topin. Louis XIII et Richelieu (G. Fagniez). 174
Wattenbach. Das Schriftwesen im Mittelalter (Schum) . . . 182
Westphal. Geschichte der Stadt Mainz. Th. I (R.) 157

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. Académie française 217
2. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 216, 470
3. Académie des Sciences morales et politiques 216, 469
4. Bibliothèque de l'École des chartes 209
5. Bulletin de la Réunion des officiers 218, 471
6. Bulletin de la Société d'Histoire de France. 218
7. Bulletin de la Société d'Histoire de Paris 218, 470
8. Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme. . 217, 470
9. Chroniques du Languedoc 210
10. Le Cabinet historique. 465
11. Le Correspondant 213
12. L'Instruction publique 216
13. Journal officiel 215
14. Journal des Savants. 211, 465
15. Polybiblion 212
16. Revue de l'Agenais 466
17. Revue d'Alsace 218

Pages
18. Revue archéologique 212, 464
19. Revue de Champagne et de Brie 211
20. Revue chrétienne 215
21. Revue critique 212
22. Revue du Dauphiné 467
23. Revue des Deux-Mondes. 214, 467
24. Revue de France 213
25. Revue de Gascogne 210, 466
26. Revue de géographie 467
27. Revue historique nobiliaire. 210
28. Revue de législation 210, 467
29. Revue du Lyonnais 466
30. Revue du Maine 466
31. Revue du monde catholique 214
32. Revue de philologie 465
33. Revue politique et littéraire. 212
34. Revue des questions historiques 209, 464
35. Romania 212
36. Le Spectateur militaire 215
37. Le Temps. 216

ALLEMAGNE.

1. Deutsche Rundschau 222, 473
2. Forschungen zur deutschen Geschichte. 219, 472
3. Historische Zeitschrift 218, 471
4. Ienaer Literaturzeitung 220, 473
5. Preussiche Jahrbücher 221, 473
6. Unsere Zeit 222, 473

ANGLETERRE.

1. The Academy 223, 473
2. The Athenaeum 224, 474
3. Edinburgh Review. 224, 475
4. Fraser's Magazine 223
5. Mac Millan's Magazine 223
6. Quarterly Review 224, 474
7. Westminster Review 224

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques. 471

ESPAGNE.

1. Revista contemporánea 227
2. Revista de España 227, 476
3. Revista histórica 476

HOLLANDE.

1. Bydragen voor vaderlandsche Geschiedenis 476

ITALIE.

1. Archeografo triestino 476

Pages
2. Archivio storico italiano. 224, 475
3. Archivio storico lombardo 225, 475
4. Archivio storico napoletano. 226
5. Archivio storico di Roma 224
6. Archivio storico siciliano 226, 476
7. Archivio veneto. 225
8. Italia 476
9. Nuove Effemeride siciliane 226
10. Rivista Europea. 326

PAYS SCANDINAVES.

1. Historiskt Bibliotek 479

SUISSE.

1. Archiv des historischen Vereins des kantons Bern . . 478
2. Argovia 478
3. Bibliothèque universelle et Revue suisse 478
4. Bulletin de l'Institut national genevois 478
5. Der Geschichtsfreund. 477
6. Jahrbuch des historischen Vereins des kanton Glarus. 478
7. Jahrbuch des Schweizer Alpen Club. 478
8. Jahrbuch fur Schweizerische Geschichte 477
9. Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande. 478
10. Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft im Zurich 478
11. Thurgauische Beitræge zur vaterlaendischen Geschichte 478

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France 220, 480
Allemagne. 236, 484
Angleterre 235, 483
Belgique 231
Bohême. 486
Espagne. 486
Hollande 232
Italie. 232, 484
Pays scandinaves 238
Pologne. 489
Russie 491
Suisse 232
Liste des Ouvrages déposés au bureau de la Revue . . . 238, 491
Errata 240, 492

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BINDING SECT.

D
1
R6
t.3

Revue historique

75

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY